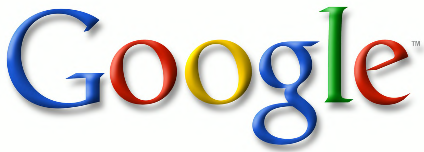




LE

CARDINAL DE BERNIS

DEPUIS SON MINISTÈRE

DU MÊME AUTEUR

La Révolte de Toulon en prairial an III. 1 vol in-8°.

Le Département des Affaires Étrangères pendant la Révolution. 1 vol. in-8°.

Le Marquis de Grignan, petit-fils de madame de Sévigné. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 1 vol. in-8°.

Les Diplomates de la Révolution. (*Hugou de Bassville à Rome. — Bernadotte à Vienne.*) 1 vol. in-8°.

Mémoires et Lettres de François-Joachim de Pierre cardinal de Bernis (1715 — 1758), avec Introduction et notes. 2 vol. in-8°.

Journal inédit de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, ministre des Affaires Étrangères (1709 — 1711), avec Introduction et notes. 1 vol. in-8°.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

LE

CARDINAL DE BERNIS

DEPUIS SON MINISTÈRE

1758-1794

LA SUPPRESSION DES JÉSUITES — LE SCHISME CONSTITUTIONNEL

PAR

FRÉDÉRIC MASSON



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

—

1884

-27940-



INTRODUCTION

Les Mémoires du cardinal de Bernis que j'ai publiés il y a six ans ont contribué à rétablir dans leur vrai jour certains actes peu connus de la politique française au dix-huitième siècle. Le rôle que Bernis avait joué, défiguré jusqu'ici par les écrivains aux gages ou à la suite de la Prusse, s'est trouvé par là expliqué et justifié. J'essaye aujourd'hui de compléter ces *Mémoires* et de raconter quelle a été la vie du Cardinal depuis son exil en 1758 jusqu'à sa mort en 1794.

Grâce aux documents que la famille de Bernis a bien voulu me confier, j'ai pu suivre le Cardinal dans toutes les pérégrinations de sa longue vie, dans toutes les évolutions de sa pensée, dans toutes les hésitations de sa politique. Par une étude attentive qui dure depuis plus de huit ans, j'ai cherché à vivre dans ce milieu où il vivait, à saisir les doctrines qu'on y professait et qui étaient devenues la loi de cette société. J'ai eu à parler d'institutions mortes; j'en ai parlé d'autant plus librement que je ne suis point de ceux qui prétendent les faire revivre. J'ai dû, sur divers points, exprimer des opinions qui paraîtront peut-être étranges à quelques lecteurs : j'ai la preuve que ces opinions étaient celles du Cardinal, comme elles étaient celles de la plupart de ses contemporains. Il ne s'est point agi pour moi de savoir quelles sont, en notre temps, les idées reçues sur tel ou tel personnage, telle ou telle institution, mais de prouver, par les documents, quelles ont été les idées du cardinal de Bernis. De

même pour les faits : je ne juge point s'ils sont bons ou mauvais, j'établis qu'ils ont été. Le lecteur est libre ensuite de tirer telle conclusion qui lui plaît.

Le procédé de publication que j'ai adopté permet de contrôler à chaque instant mes affirmations. Pour ne point charger le livre de pièces justificatives sans nombre, j'ai dû me contenter d'indiquer les sources lorsque les documents cités proviennent d'un dépôt public, mais j'ai publié en notes et *in extenso* un très-grand nombre de pièces qui se trouvent dans les archives de la famille de Bernis. Si je n'en ai point donné davantage encore, c'est que, par la difficulté de faire un choix, cette publication aurait pris des dimensions démesurées. Que l'on veuille bien songer en effet que, pendant vingt-trois ans que dura son ministère à Rome, le Cardinal a écrit chaque semaine au seul Ministre des Affaires Étrangères deux, trois, et quelquefois quatre dépêches officielles, quelques lettres officieuses et au moins une lettre réservée: Je ne parle point de ses autres correspondants qui sont sans nombre. Presque toutes les lettres réservées mériteraient d'être publiées comme l'ont été celles écrites à Choiseul en 1758, mais ce ne sont pas là des entreprises privées.

J'ai donc dû me restreindre singulièrement, prenant seulement dans ces documents que tous j'ai analysés la plume à la main ce qui était le plus nécessaire à mon récit : mais j'ai cherché à y fondre constamment les mots, les formes, les expressions même du Cardinal. Si je me suis émancipé à certaines inductions alors que, par une discrétion bien entendue, les correspondants s'étaient abstenus de désigner d'une façon précise des personnages dont ils craignaient ou dont ils déploraient les actes, je ne l'ai fait qu'avec une extrême réserve, en indiquant toutes les autorités sur lesquelles je m'appuyais, et en évitant de laisser ma plume aller jusqu'au bout de ma pensée.

Quelque réserve que j'aie apportée dans l'appréciation de cer-

tains caractères, dans le récit de certains événements, dans l'indication de certaines influences, il se rencontre, dans l'histoire que j'ai eu à raconter, tant de points qui peuvent donner lieu à controverse et émouvoir les scrupules, que je me crois obligé de réclamer l'entière responsabilité de ce livre. Il n'eût point été entrepris si la famille de Bernis ne m'eût, avec une libéralité extrême, ouvert ses archives et permis de constater une fois de plus que l'histoire faite uniquement avec les documents officiels ne peut jamais atteindre une exactitude même relative; mais il eût été certainement abandonné, si M. le marquis de Bernis et M. le général vicomte de Bernis ne m'avaient point accordé la plus entière indépendance. Ma reconnaissance pour eux en est d'autant plus vive, et je suis convaincu que la mémoire du Cardinal n'a rien perdu à la liberté qu'ils m'ont laissée.

Les archives de la famille de Bernis sont la source principale où j'ai puisé; mais je n'ai point négligé de contrôler au moyen d'autres documents les renseignements que j'y rencontrais. Au dépôt des Affaires Étrangères à Paris, j'ai dépouillé la correspondance de Rome de l'année 1758 à l'an V (*vol.* 826 à 927); les séries ROME *manuscrits*, FRANCE, FRANCE ET DIVERS ÉTATS, etc. La tâche m'y a été rendue singulièrement facile par l'obligeance des conservateurs. Aux Archives nationales, j'ai eu communication d'une intéressante suite de lettres adressées par le Cardinal à M. Marquet, receveur général des finances (k. 1368); à Albi, grâce à M. Jolibois, archiviste du département, j'ai pu faire copier les pièces qui ont trait à l'administration de Bernis. A Rabastens, M. le comte de Combettes du Luc s'est dépouillé en ma faveur d'imprimés introuvables. A Clermont-Ferrand, M. François Boyer ne s'est point contenté de me donner accès aux précieux autographes qu'il possède, mais il s'est associé à moi pour copier les manuscrits du comte d'Espinchal que possède la bibliothèque de la ville. A Orléans, M. l'abbé Cochard

a bien voulu me mettre sur la trace de pièces importantes. A Londres, le garde des manuscrits du British Museum s'est prêté avec une grâce particulière à mes recherches dans la collection Egerton, et, par l'entremise de M. A. W. Thibaudeau, M. Morisson, le propriétaire de la plus riche collection d'autographes qui soit au monde, m'a communiqué un dossier d'autant plus intéressant qu'il a trait à une époque moins connue de la vie du Cardinal. A Brescia, où M. Soncini, bibliothécaire de la Quirinienne, a mis un véritable empressement à retrouver pour moi les lettres de Bernis à Quirini; à Rome, où mon ami le comte Joseph Primoli a multiplié les démarches pour me procurer des pièces authentiques et des renseignements inédits; à Sens, où Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a bien voulu prendre intérêt à mon travail et faire rechercher les documents qui se trouvaient dans ses archives; à Paris, où M. Edmond de Goncourt et M. le comte Boulay de la Meurthe m'ont, avec une confiance et une amitié qui m'honorent, fait profiter de leurs trouvailles personnelles; partout, pour ainsi dire,— car je ne veux point récriminer, — j'ai rencontré un accueil dont je suis profondément reconnaissant, et j'allongerais indéfiniment cette liste si je citais les noms de toutes les personnes à qui j'ai obligation; mais je ne saurais trop répéter que sans le concours de M. le général de Bernis, sans son inépuisable complaisance, sans les éclaircissements qu'il s'est plu à me fournir, sans le zèle qu'il a mis à rechercher les papiers du Cardinal dispersés dans les diverses branches de la famille, jamais ce livre n'aurait pu paraître. C'est là même ce qui m'empêche de le lui dédier : ce ne serait que lui rendre ce qui lui appartient.

F. M.

Clos des Fées, 1878-1884.

LE
CARDINAL DE BERNIS
1758-1794

CHAPITRE PREMIER

L'EXIL [1].

1758-1764

Le Cardinal choisit Vic-sur-Aisne pour lieu de son exil. — Le château de Vic. — L'abbaye de Saint-Médard de Soissons. — Revenus du Cardinal. — Ses dettes. — Sa vie en exil. — Correspondance avec M. de Saint-Florentin; avec le duc de Choiseul. — La Famille Royale et Bernis. — Le Cardinal se prépare à prendre les ordres. — Sa lettre au Pape. — Première ouverture sur le ministère de Rome. — Mort de Madame Infante. — Profession de foi adressée à Rome. — Réponse de Clément XIII. — Demande d'un siége épiscopal. — Le Cardinal reçoit le sacrement de l'Ordre. — Permission de voyager. — Bernis en Languedoc; sa vie. — Ses correspondants. — Retour à Vic. — Séjour au Plessis. — La grande maîtrise des compagnies de jeu de l'arc. — Les *Quatre Saisons*. — Rentrée à la cour. — Mort de madame de Pompadour. — L'archevêché d'Albi. — Sacre du Cardinal.

Lorsque, le 13 décembre 1758, le cardinal de Bernis reçut d'un Roi qu'il avait voulu trop bien servir, l'ordre de se rendre, avant le terme de quarante-huit heures, dans une de ses abbayes à son choix, bien qu'il fût à ce moment titulaire de deux abbayes : Saint-Médard et Trois-Fontaines, et d'un prieuré : la Charité, il n'hésita point sur le lieu où il se fixerait.

A la Charité [2], il trouvait trois habitations : le prieuré à la

[1] Sources : ARCHIVES DE LA FAMILLE DE BERNIS, ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, vol. 825 et suiv. *Correspondance de Bernis avec Voltaire*, éd. BOURGOING; *avec Paris-Duvernay*, éd. 1791, etc., ARCHIVES D'ALBI.

[2] Déclaration des revenus du prieuré de la Charité, 6 octobre 1790. (*Arch. Alb.*)

Charité même, un château à Charly, un troisième à Dompierre; mais les bâtiments étaient en mauvais état et voisins des forges qui fournissaient le principal revenu du prieuré. La Charité était, de plus, loin de Versailles, hors des routes fréquentées, dans un pays perdu où l'exilé n'aurait trouvé aucune ressource.

A Trois-Fontaines, c'était pis encore[1]. On était là en pleins bois; or l'Abbé, au temps même qu'il fréquentait la muse bocagère, ne l'avait jamais aimée qu'entourée de quelques humains. Il n'était guère probable qu'on en rencontrât dans la Taillotte, le Bouquet de Fontaine Effiat, le bois Dallieu, la Queue des Moines, les Crouillis-Queues et la Forêt de Trois-Fontaines. Par contre, il fallait vivre avec les religieux, car il n'y avait pas de logis abbatial, et cette cohabitation n'aurait point été plus agréable aux moines de Saint-Bernard qu'à l'abbé commendataire.

Restait Saint-Médard de Soissons, l'abbaye que le Cardinal avait, en 1756, échangée contre Saint-Arnoul de Metz[2]. Saint-Médard avait pour dépendances, en dehors de sept prieurés et de douze canonicats, un château assez éloigné de l'abbaye pour que abbé et moines pussent conserver leur entière indépendance. Jadis, la jouissance de ce château avait tenté Bernis. Il avait compté, dit-il lui-même, s'en servir comme maison de campagne tant que sa faveur durerait, et il avait pensé que, lorsque sa faveur serait passée, il serait plus agréable d'être exilé dans une maison de campagne que dans une ville de garnison telle que Metz[3].

C'était, proche la rivière d'Aisne, bâti sur un coteau qu'avec son parc il garnissait comme en entier, un petit château d'aspect féodal, formant un quadrilatère presque parfait dont chaque angle était défendu par une tour. La façade qui regardait la

[1] Déclaration des revenus de l'abbaye de Trois-Fontaines, 4 novembre 1790. (*Arch. Albi.*)

[2] Déclaration des revenus de l'abbaye de Saint-Médard faite à Moulin-sous-Touvent, le 7 octobre 1790. (*Arch. Albi.*) POQUET, *Pèlerinage à l'ancienne abbaye de Saint-Médard de Soissons*, Soissons, 1849, in-8°. POQUET, *Précis sur Vic-sur-Aisne*, Paris, 1854, in-8°.

[3] *Mémoires*, t. I, p. 276.

place d'armes était coupée par deux tours, qui marquaient le réduit de la forteresse et auxquelles était adossé le donjon. Les autres façades étaient moins belliqueuses ou mieux appropriées à la vie moderne. Néanmoins, sur trois côtés, les fossés subsistaient : par le quatrième, on accédait à un parterre, au milieu duquel se dressait une borne milliaire de l'époque de Marc-Aurèle, et, de là, aux écuries et aux communs. Avec ses tours, ses fossés, ses remparts crénelés, le château aurait paru rébarbatif, si ses possesseurs successifs n'avaient peu à peu élargi les meurtrières jusqu'à en faire des fenêtres, éventré l'enceinte pour la commodité des services, construit pour leur habitation personnelle des bâtiments d'aspect moderne; enfin, si le village d'un côté, le parc de l'autre, l'un avec ses maisons de chaume, ses bonnes gens et ses gais propos [1], l'autre avec ses grands arbres, ses oiseaux et ses frémissements, n'avaient peu à peu escaladé la colline, poussé jusqu'au pied des tours l'activité de la vie paysanne et noyé dans la verdure le vieux donjon couvert de lierre.

Au temps où Gresset passa par là, où il décrivit

...le vieux château, monacal édifice,
Dont l'air triste et sauvage annonce un bénéfice [2];

au temps où l'abbé de Pomponne, ce survivant d'un âge aboli, achevait d'y vivre et s'y décidait lentement à mourir, la maison se conformait comme de juste à son propriétaire et avait pris l'aspect de ses quatre-vingt-dix ans. Avec Bernis, son visage épanoui, sa bonne humeur souriante, elle s'ouvrit à la gaieté et se fit douce à tous comme était le Cardinal.

C'était en 889 que Eudes, comte de Paris, avoué de Saint-Médard, avait construit le château de Vic-sur-Aisne pour la défense du monastère. Du dixième au quinzième siècle, l'abbaye n'avait gardé sur Vic qu'un droit nominal; mais au seizième siècle, l'abbaye fut mise en commende, et des abbés tels que Charles de Luxembourg, évêque de Laon, François Ier de

[1] Voir sur la nature aimable des habitants de Vic, les *Mémoires du duc de Gaëte*, qui s'y était retiré pendant la Terreur.

[2] *Le Parrain magnifique*, ch. II, Paris, 1810, in-8°, p. 71.

Rohan, archevêque de Lyon, le cardinal de Lorraine, les deux cardinaux d'Este, le cardinal Mazarin et Philippe de Savoie étaient gens à se faire justice. Ils surent s'y prendre de telle sorte qu'on restitua à l'abbaye la plus grande partie de ses biens.

Du reste ils se souciaient peu. Ils laissaient aux moines les pierres que le temps émiettait, les vieux manuscrits que rongeaient les rats, l'église immense et vide, plus vide chaque jour, car le temps était passé des ferveurs qui jadis emplissaient les monastères. Que leur importaient les reliques de Saint-Médard et les souvenirs : Clothaire Ier fondateur de l'abbaye, Sigebert enterré, Chilpéric déposé, Pépin sacré par le légat Boniface, le pape Léon III tenant sa cour, Louis le Débonnaire emprisonné et mourant? Ce qu'ils regrettaient, c'étaient, s'ils le connaissaient, le royaume de l'abbaye carolingienne : les deux cent vingt villages, fermes et manoirs, les deux fiefs impériaux, les sept prieurés, les sept prévôtés [1], les six abbayes, le couvent royal avec ses sept cents familles de serfs [2], les bénéfices sans nombre, le droit de battre monnaie, l'exemption de toute charge publique; tout cela avait fondu peu à peu : pillé par les Armagnacs, par les Anglais, par les Espagnols, incendié par les Huguenots, miné par les Ligueurs, canonné par les Frondeurs, le monastère n'était plus au commencement du dix-septième siècle qu'une ruine désertée par les moines qui y mouraient de faim. En 1621, la plus grande des sept églises s'écroula tout entière. L'argenterie religieuse s'en allait peu à peu [3], aussi les cloches [4], et aussi les moines [5].

[1] Cf. LEDOUBLE, *État religieux ancien et nouveau des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons*, Soissons, 1880, in-8°, p. 79.

[2] Les sept maisons dépendant de Saint-Médard étaient Saint-Serain au diocèse de Troyes, Saint-Donatien et Saint-Rogatien au diocèse de Nantes, Marval au diocèse du Mans, Notre-Dame en Aquitaine, Saint-Étienne de Choisy-au-Bac, Saint-Pierre de Rethondes et la Croix-Saint-Ouen au diocèse de Soissons. (LEDOUBLE, p. 59.)

[3] Il ne restait en 1789 que 79 marcs 3 onces d'argent et 3 marcs 4 onces d'argent doré. (*Bull. Archéol. de Soissons*, t. XII, p. 27.)

[4] Il ne reste en 1789 que quatre cloches pesant 1,490 livres. (*Bull. Archéol. de Soissons*, t. VII, p. 79.)

[5] Treize moines en 1790. (LEDOUBLE, p. 58.)

Il restait pourtant beaucoup de biens, mais les abbés commendataires n'étaient point si sots que de dépenser leurs revenus pour l'abbaye. Ils les gardaient pour eux-mêmes et avaient soin de n'en rien perdre. Aussi, la recherche des propriétés était-elle le seul objet auquel ils se fussent appliqués. On trouve d'eux un terrier de 1618, un arpentage de 1626, un nouveau terrier de 1666, un nouvel arpentage de 1667, encore un arpentage de 1669 et des terriers de 1695 et de 1703. Ces soins n'avaient pas été inutiles, et malgré les pillages et les incendies, le revenu allait encore à 64,391 livres 7 sous 3 deniers [1]. Les charges montaient au plus à 19,000 livres, si bien qu'il restait net à l'abbé 45,034 livres 4 sous 6 deniers. Le château de Vic venait par surcroît, et il est inutile de parler des immenses avantages que l'abbé pouvait procurer à sa famille et à ses amis par le droit de nomination à quantité d'excellents bénéfices.

A ces 45,000 livres, le Cardinal ajoutait 52,989 livres de l'abbaye de Trois-Fontaines et 28,282 livres du prieuré de la Charité : c'était au total un revenu annuel de 126,305 livres [2]; mais il fallait compter les dettes. Bernis ne s'était jamais épargné pour les siens, et alors qu'il pouvait se fier à la

[1] La ferme de Touvent, celle des Loges et de Puiseux qui valait pour la moitié de l'abbé 11,320 livres 19 sous 11 deniers; la ferme de Confrécourt avec les carrières, 9,855 livres 3 sous 10 deniers; la ferme de Forêt, 8,688 livres 2 sous 2 deniers; la ferme de la Mouflaye, 5,000 livres; la ferme de Soucy, 4,400 livres; Saint-Mard, 4,100 livres; la Croix Saint-Ouen, 1,609 livres; Saint-Mard-les-Anges, 860 livres; la seigneurie de Bétancourt, 1,100 livres; la ferme de Saint-Marc, 1,200 livres; le moulin de Fauquerolle, 1,100 livres; et après des objets de moindre importance, des rentes sur le Roi et l'Hôtel de ville produisant 2,650 livres, et d'autres sur le duché de Valois de 1,500 livres : le tout, compris droits de lods et ventes, cens et prestations, droits de languéage et mesurage, quint, requint, dîmes, bacs, etc., allait à 64,391 livres 7 sous 3 deniers. Dans les charges, on comprenait d'abord les frais d'exploitation, puis les réparations d'églises et de presbytères à Vic-sur-Aisne, Berny-Rivière, Morsain, Berny Saint-Christophe, Puiseux, Emeville, La Croix Saint-Ouen, Nouvron, Presnoy, Damery : ces réparations allaient de 23 livres 2 sous 8 deniers année commune, à 16 sous 8 deniers. Ensuite arrivaient les frais de Vic-sur-Aisne, qui montaient à 1,700 livres, et l'entretien de l'abbaye et des lieux claustraux de Saint-Médard, qui avec la pension des enfants trouvés ou délaissés et les frais des procès criminels allait à 14,000 livres année commune.

[2] Dans sa lettre du 3 novembre (*Mémoires*, t. II, p. 326), Bernis n'évalue son revenu qu'à 113,000 livres; ailleurs (14 octobre) il dit 96,000 livres seulement.

solidité de sa fortune, il avait pris des engagements pour plus de 100,000 livres. La réception du comte Archinto, le camérier chargé par le Pape de lui porter la calotte, l'avait encore endetté de 100,000 livres. C'était au moins 200,000 livres à amortir avec un revenu inférieur de 30,000 livres à la portion congrue attribuée d'ordinaire aux cardinaux[1]. Dans ces conditions, l'exil était l'économie forcée et la libération à court terme, car que dépenser à Vic? Il était interdit à Bernis de recevoir qui que ce fût. Pour société, il avait l'abbé Deshaises, le confident de ses jeunes années, qui l'avait accompagné à Venise, et l'avait suivi comme secrétaire intime au ministère des Affaires étrangères, puis tout au plus quelques gens de sa famille. Nul ne pouvait venir en ce château, sis hors des routes, sans une permission expresse du Roi. Le frère et les neveux du Cardinal étaient, il est vrai, autorisés à le voir, mais le frère habitait Saint-Marcel, et, pour les neveux, ne fallait-il pas qu'ils suivissent leur carrière militaire, et ne pouvaient-ils, aux armées de terre et de mer, trouver en ces années de guerre un emploi plus noble de leur temps que celui de tenir compagnie à un oncle exilé?

Point de visiteurs donc, point de correspondants non plus. Les lettres n'avaient point de secrets pour le Roi, et le ministre exilé aurait eu peine à ne point parler de sa disgrâce[2]; le mieux était donc d'écrire le moins possible, et si le Cardinal n'en avait point eu l'instinct de lui-même, M. de Saint-Florentin, ministre de la Maison du Roi, chargé du département des exilés, n'eût pas hésité à le lui inculquer. C'était un maître

[1] Cinquante mille écus.

[2] J'en ai une preuve dans le billet suivant que Bernis écrit le 16 décembre, le surlendemain de son arrivée à Vic, à l'avocat général Joly de Fleury :

« Vous étiez chez moi, Monsieur, quand je reçus les ordres du Roi. Mon premier soin fut de me rappeler à votre amitié; notre amie m'accuse de ne pas connaître mes vrais amis; elle se trompe; les détails ne conviennent pas aux exilés. Personne ne donnera plus que moi l'exemple de la soumission aux ordres et aux volontés du Roi. Daignez vous ressouvenir de moi dans la petite église des honnêtes gens. Mes amis doivent compter sur mon courage et ma patience. Rien n'en donne que l'innoce[nce] et les vues droites. Faites mention de moi auprès de monsieur votre frère et de M. d'Ormesson. J'écris à M. Molé. » (*Original en ma possession.*)

homme en fait de lettres de cachet. Il n'hésitait point à déclarer que plaindre Bernis et s'occuper de lui était manquer au Roi. Il ne voulait pas seulement que Bernis fût discret, il voulait que ses amis le fussent. Des amis indiscrets! le Cardinal ne s'en connaissait point; « ceux qui le plaignaient étaient ses ennemis », et dans une humiliation de soumission, il se disait « prêt à prendre pour satisfaire le Roi, tous les partis que Sa Majesté jugerait décents et convenables, fussent-ils contraires à son inclination et à son goût [1] ».

Pourtant le Ministre eut quelque occasion de réprimander l'exilé. Bernis avait entr'ouvert sa porte aux gens qui étaient venus y frapper; il avait fait bon visage à ceux qui n'avaient pas eu peur de la contagion de sa disgrâce. Ensuite, mais ensuite seulement, il avait demandé permission. Ce n'était point ainsi que M. de Saint-Florentin entendait que les choses se passassent. Le marquis de Bernis, M. de Narbonne et M. de la Fare, c'était la famille, et il fermait les yeux. M. de Brige encore, c'était un allié; mais l'Évêque de Soissons accompagné de l'abbé des Cars, son grand vicaire, et de l'Intendant de la généralité, c'était superflu. L'évêque de Soissons était ce François de Fitz-James, premier aumônier du Roi, qui, en 1744, à Metz, avait prétendu convertir Louis XV et l'arracher à madame de Châteauroux. « Le Roi, écrit Saint-Florentin, trouve que vous pouvez vous passer de vous lier avec quelqu'un qui lui a déplu. » Et, de lettre en lettre, entrant plus avant dans le détail de la vie du Cardinal, il en trace le programme, recommande d'éviter le plus possible les visites campagnardes du voisinage, ne permet que les lettres d'affaires pour les ministres, les lettres d'usage et de compliments pour le Pape, le Sacré Collége, les princes étrangers et les membres principaux du clergé. Ces dernières sont toutes dictées par le protocole; la formule n'en a rien qui puisse compromettre, et, d'ailleurs, le secrétaire d'État des Affaires étrangères a soin de garder celles que répondent les cardinaux romains [2].

[1] Correspondance avec M. de Saint-Florentin. (*Archives Bernis.*)
[2] Archives des Affaires Étrangères, *Rome*, supp. vol. 29 et 30.

Saint-Florentin, c'est le ministre chargé officiellement de Bernis. C'est donc à lui que Bernis doit s'adresser pour tout ce qui est officiel : délais à obtenir pour démeubler le logement de Fontainebleau que M. de Montmorin, gouverneur du château, veut reprendre de vive force; délais pour évacuer le logement du Palais Bourbon dont les meubles pourront convenir soit au Roi, soit au grand chancelier de Russie; désaveu à infliger à une *Épître sur l'amitié* qu'on fait courir sous le nom de Bernis et dans laquelle on n'a point épargné les allusions malignes; éclaircissements à demander sur l'envoi de l'argenterie à la Monnaie; car on est encore revenu à cette déplorable et inutile mesure de destruction pour tâcher de trouver quelque argent, et le Cardinal n'est point des derniers à marquer son zèle et à se conformer au vandalisme commandé.

Les lettres du Cardinal sont soumises; les lettres de Saint-Florentin sont correctes. L'un et l'autre font leur devoir, mais ce n'est pas certainement sur le Ministre de la Maison que Bernis doit compter pour adoucir et surtout pour terminer son exil.

Heureusement il a Choiseul, et Choiseul semble n'avoir pour objet que de se disculper aux yeux de son prédécesseur, de lui rendre la vie facile, de sauver à Rome ce que cette disgrâce a pu avoir de choquant [1]. Dès le lendemain du jour où la bombe a éclaté, il écrit au Cardinal [2], et ce n'est point pour

[1] Correspondance de Choiseul avec Bernis. Les lettres de Choiseul. *Archives de Mouchy*; les lettres de Bernis. (*Archives Bernis.*)

[2] « Paris, 15 décembre 1758.

« Soyez persuadé, Monsieur le cardinal, que j'ai pris toute la part possible à ce qui est arrivé hier. Peut-être que dans le premier moment d'un événement pareil, vous n'avez pu préserver votre cœur d'injustice. Je serais très-affligé si ma façon de penser pour vous et mon caractère eussent été en butte à un pareil sentiment, mais j'espère que le temps effacera ce tort et que Votre Éminence, mieux informée, rendra justice à mon amitié et à mon dévouement pour vous. J'ai demandé au Roi, ce matin, la permission d'écrire à Votre Éminence. Sa Majesté m'a permis de lui mander qu'on ferait pour le camérier ce qui avait été arrangé d'avance; le Roi a aussi trouvé bon que je lui présente dans chaque occasion ce que Votre Éminence pourra désirer, soit pour elle, soit pour sa famille. Nous sommes séparés, Monsieur le cardinal, de fait, mais je n'en suis pas moins uni à Votre Éminence par tout ce qui dépendra de moi pour lui

offrir banalement ses services ; il invoque le nom du Roi auquel il a demandé permission d'écrire cette lettre, et le Roi a trouvé bon que Choiseul lui présentât dans chaque occasion ce que Son Éminence pourrait désirer, soit pour elle, soit pour sa famille. Huit jours après, il envoie copie de la dépêche qu'il a expédiée à l'évêque de Laon, ambassadeur de France à Rome, pour expliquer l'exil de Bernis [1]. Il se multiplie pour obtenir des grâces ecclésiastiques au comte Archinto, pour lui conserver le logement que Bernis lui avait donné au Palais Bourbon. Il assure le sort de Brun et de Deshaises, les secrétaires du Cardinal; il parle à l'ambassadeur de Malte de la commanderie que Bernis a demandée pour François-Augustin de Narbonne ; il transmet au Cardinal les lettres de M. de Montazet, et à M. de Brekenroode, ambassadeur de Hollande, les lettres du Cardinal. On refuse à Malte une commanderie à M. de Narbonne; Choiseul lui assure au moins le prieuré de Quiberon, ce prieuré de Bretagne que Benoît XIV avait accordé en 1749 à Bernis débutant, et qui a déjà passé sur la tête d'un autre Narbonne [2]. En un mot, le duc se fait, comme il le dit, le commissionnaire très-empressé du ministre disgracié.

N'y a-t-il là que de la politesse et n'y doit-on pas voir un peu de prévoyance? A la Cour, les jeux de bascule étaient ordinaires, et tous les ministres étaient égaux devant la lettre de cachet. Certes, pour madame de Pompadour, il n'y avait plus que Choiseul; mais, pour la Famille Royale, n'y avait-il pas Bernis? Celui-ci, qui avait été l'homme de la maîtresse, était

montrer l'attachement sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

(« *Signé :* le duc DE CHOISEUL. »)

(*Archives de Bernis.*) J'ai publié la réponse à cette lettre (*Mémoires*, t. II, p. 355) d'après les *Archives de Mouchy*.

[1] *Mémoires*, t. II, App. XIII.

[2] Cf. *Mémoires*, t. I, p. 86. Bernis l'avait résigné une première fois, en faveur de François-Hippolyte de Narbonne Pelet, tué en Allemagne en 1759, et en demande la collation pour François-Augustin de Narbonne Pelet, clerc tonsuré du diocèse de Mende et chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui, entré fort jeune dans la marine, devait être tué quelques années après à l'affaire de Larrach. Voir ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, 826. Dépêches des 13 et 28 février, et 7 mars 1759.

devenu presque l'homme de cette petite coterie qui était l'avenir. Comment cela s'était-il fait? Sans doute, le caractère et les actes du Cardinal n'y avaient point nui; sans doute Madame Infante, liée avec lui depuis Colorno, et toujours restée sa correspondante [1], avait dû s'entremettre; sans doute, la duchesse de Luynes, si influente sur la Reine, et le président Hénault, si porté pour Bernis [2], avaient pu être de quelque poids pour tourner l'esprit de cette Princesse; le Dauphin n'avait point oublié les scènes qui avaient suivi l'attentat de Damiens et avait peut-être gardé quelque souvenir reconnaissant de ce bel épithalame que Babet consacra à ses premières noces [3]; mais ce n'était point là ce qui avait fait le rapprochement : c'était l'ennemie commune.

Entre Marie Leczinska et le Cardinal, l'abîme semblait profond et presque infranchissable. L'exil le fit lestement franchir, et, moins d'un mois après, la correspondance était établie entre la Reine et Bernis : correspondance tout intime où la Reine écrit d'un ton de familiarité qui montre une amitié véritable. Elle introduit le Cardinal dans l'intimité de sa famille et dans le secret de sa conscience. Elle l'initie à ses scrupules et aux étranges pressentiments qui parfois se font jour dans son esprit [4].

[1] Les paquets passent par Choiseul et l'abbé de la Ville, une fois que Bernis est exilé.

[2] ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *France,* Mss. 220. Introduction aux lettres de Bernis. Le président Hénault se plaisait à répéter que Bernis avait une tête carrée, c'est-à-dire profonde et sensée ; il est vrai que dans ses *Mémoires* (Paris, 1855, in-8°, p. 208) il ne le traite pas des mieux, mais il donne pour causes de la disgrâce du Cardinal « l'intimité de ses liaisons avec l'Infante... et une protection assez ouverte du Dauphin et de la Dauphine ».

[3] J'ai trouvé au BRITISH MUSEUM, *Mss. Egerton,* t. XVI, p. 120, une lettre curieuse de Bernis à un censeur, relative à cet épithalame.

[4] Je trouve à Saint-Marcel pour l'année 1759 seulement six lettres de la Reine en date des 13 janvier, 21 janvier, 13 mars, 8 mai, 11 septembre et 11 octobre. Je ne retiens que cette dernière, qui est caractéristique :

« Je reviens du salut, Cardinal. J'y ai senti mieux que jamais combien vous vous étiez trompé. Je suis bien aise pour vous que vous l'ayez deviné. Je suis occupée plus que jamais de tout ce que je dois à Dieu et lui devrai, j'espère, pour l'autre vie. Ce sera une double grâce, si mes peines de celle-ci peuvent en éviter à mes enfants, sans leur ôter la gloire éternelle. Bientôt je serai tranquille sur ma fille. J'espère qu'avant de mourir, je le serai aussi sur les deux autres. On me donne toujours les plus grandes espérances pour mon fils, qu'il fera un bon

La Reine sans doute croit voir se dessiner peu à peu chez ce mondain une vocation religieuse qu'accentue l'isolement dans lequel il vit et que doit rendre en quelque façon inévitable le brusque contraste entre son élévation et sa chute.

Sauf la Dauphine, toute Saxonne, tout Autrichienne, toute pour la guerre [1], la Famille Royale était donc entièrement favorable au Cardinal. Bernis devenait pour Choiseul un homme à ménager dans le cas où la succession à la couronne se trouverait ouverte, dans le cas même où le Roi se rapprocherait de sa famille et laisserait son fils et ses filles reprendre au gouvernement la part qu'y prenait la maîtresse.

Enfin Choiseul, malgré ses défauts d'âme, était homme du monde; il se devait, une fois le Cardinal disgracié, de ne point lui tenir rancune et de le traiter avec courtoisie. Qui sait? peut-être, au fond, l'aimait-il? En tout cas, pourvu que Bernis ne le gênât point, il était prêt à tout faire pour lui être agréable.

Au début, ce *tout* se réduisit à peu de chose : des lettres à transmettre à Parme et à Rome, quelques visites à faire autoriser, celles du comte Archinto, de M. de Cambis, de M. de Mirabeau, de M. de Montazet; il s'employa pour obtenir au camérier une pension de six mille livres, mais chacun s'y employa avec lui, la Reine, le Dauphin et madame de Pompadour. Cela n'était rien. Il fallait pour que Choiseul pût rendre service à Bernis d'une façon qui ne pût lui nuire à lui-même, c'est-à-dire sur le terrain ecclésiastique, que le Cardinal com-

sujet; je souhaite que vous en ayez le pressentiment. Pepa (la Dauphine) se porte à merveille. Vous savez comme elle s'est tirée de sa couche. Elle est pourtant très-changée. Un enfant et deux années de plus sont bien assez, surtout dans le moment où l'on quitte la jeunesse pour la maturité. Les comédies commencent aujourd'hui, *Didon*, je n'y vais pas. Le Roi est à Choisy. Je vais tâcher d'être endormie à neuf heures du soir. Bonsoir, Cardinal, je vais voir où en est mon souper. Je vous embrasse de tout mon cœur. »

[1] La Dauphine avait pourtant été en correspondance avec le Cardinal. Plusieurs lettres d'elle provenant des Archives de Saint-Marcel ont été publiées par le P. Regnault, dans *la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe*, Paris, 1877, in-12. Mais je me crois fondé à penser qu'elle n'en était pas moins hostile à Bernis. Mitchell écrit à lord Holderness, le 17 janvier 1759 : « Madame la Dauphine and madame de Pompadour uniting their whole strength against him (Bernis), he was obliged to quit his employment as minister. » (British Museum, Mss. 6807, fol. 102.)

mençât par se mettre en bons termes avec le Pape, sans pourtant s'engager dans ses querelles. Le départ du comte Archinto fournit pour une explication une occasion excellente. Le Cardinal, en effet, ne pouvait se soustraire à l'obligation de charger le camérier de ses remercîments pour le Pape, et pouvait marquer, en même temps, que sa disgrâce lui retirait, pour le moment, tout moyen de s'occuper activement des affaires de l'Église. Dans la lettre qu'il écrivit, il commença donc par parler de la résignation avec laquelle il s'abandonnait à la volonté de la Providence. « Rassuré, ajouta-t-il, par les témoignages de ma conscience et par la bonté et la justice du Roi, je souffre sans me plaindre et j'adore les desseins de Dieu sur moi sans chercher à en pénétrer la profondeur. Mon seul regret, Très-Saint Père, est de ne pouvoir, dans les circonstances présentes, donner à Votre Sainteté, en servant l'Église et la religion, des témoignages éclatants de mon zèle et de mon respect filial pour votre personne sacrée. »

Le Cardinal n'ignorait pas que son exil avait été entre Rome et Versailles l'occasion d'une discussion qui avait failli s'envenimer et que Choiseul avait close en écrivant à M. de Rochechouart : « La dignité de cardinal ne donne aucun droit au Saint-Père d'entrer dans les résolutions du Roi relativement aux sujets de Sa Majesté, qui d'ailleurs ne sont décorés de la pourpre romaine que parce qu'elle a daigné leur permettre de la recevoir [1]. »

Il n'était pas sans pressentir que de graves difficultés allaient surgir; il redoutait, comme sujet du Roi et comme membre du Sacré Collége, d'être mêlé à des débats qui ne pouvaient qu'être nuisibles aux deux parties et où il n'avait pas le moyen de jouer utilement un rôle. Au temps de son ministère, il n'avait pas manqué de s'entremettre; exilé, il suivait encore, par ordre du Roi, une négociation avec M. de Condorcet, évêque d'Auxerre, qu'on voulait détourner de rentrer dans son diocèse; mais qu'était cela à côté de ce qui se préparait? En se réservant,

[1] Affaires Étrangères, *Rome*, vol. 826. Dépêche du 30 janvier 1759.

Bernis ne rendait-il pas un meilleur service qu'en se jetant dans la bataille; ne pouvait-il pas, quelque jour, être désigné, lui qui serait demeuré neutre entre les combattants, pour les rapprocher et éteindre des querelles aussi dangereuses pour la papauté que pour la royauté même?

Choiseul le comprit; les affaires de l'Église, avec un pape comme Clément XIII, exigeaient que la France eût à Rome, pour la représenter, un ministre qui ne fût point suspect au Saint-Siége et qui fût en même temps inébranlablement attaché aux maximes de l'Église de France. Peut-être cet homme-là pourrait-il, avant qu'une rupture éclatât et devînt irrémédiable, apaiser les discussions et expliquer les malentendus; Bernis y était admirablement propre, lui qui avait ses preuves avec le Parlement; d'autre part, Choiseul aurait ainsi écarté le Cardinal, qu'il trouvait encore trop près de Versailles; enfin, il le faisait son obligé en lui procurant un établissement convenable à sa dignité.

Cette idée ne mit pas beaucoup de temps à germer dans le cerveau du Ministre, car six mois après la lettre d'exil, il chargea l'abbé Deshaises de s'en ouvrir à Bernis. Lui-même en parla au Roi qui, sans répondre, ne parut pas désapprouver cette idée. C'en fut assez pour que Choiseul promît formellement au Cardinal que, au retour de l'Évêque de Laon, il ferait de lui-même toutes les démarches pour lui procurer cette grande place [1].

En l'attendant, Bernis n'avait qu'à se laisser vivre : il se

[1] Lettre de Bernis du 14 mai, à laquelle Choiseul répond le 22 mai; Bernis réplique le 15 juin. (*Mémoires*, t. II, p. 363 et suiv.) Voici, d'après les Archives de Saint-Marcel, le passage important de la lettre de Choiseul du 22 : « Pour ce qui est de Rome, il m'a semblé que c'était le seul parti honnête qu'il y avait à prendre. Le séjour que vous y ferez sera convenable à votre dignité; il vous remettra dans la position où vous devez être; il est analogue à votre considération et, selon les circonstances d'alors, vous constituera une situation qui assurera votre carrière avec honneur et tranquillité. Voilà ce que mon amitié m'a suggéré. J'en ai parlé au Roi, qui, sans me répondre, n'a pas paru désapprouver cette idée. Lorsque M. de Laon reviendra, si ce projet vous convient, vous n'aurez nulle démarche à faire, je les ferai et les dois faire (si toutefois je suis encore en place dans ce temps), et je vous prie d'être persuadé qu'elles seront faites dans l'envie de vous obliger et de vous marquer reconnaissance, et point du tout selon le désir de vous éloigner. »

reprenait à l'existence tranquille et douce de la famille, entre sa belle-sœur et ses nièces; il chassait dans son parc[1]; il jouait au billard comme il faisait à Venise; il plantait son jardin et y acclimatait toutes sortes de jolies plantes d'Espagne que Paris-Duvernay se faisait un plaisir de lui envoyer. Il soignait son estomac, mangeait les cardons de Tours et les ananas de l'ami Paris, buvait l'eau de Seltz dont Montmartel lui faisait présent, se portait fort bien et se félicitait chaque jour que Dieu l'eût enlevé de l'abîme comme par les cheveux[2]. Repassant en sa mémoire les événements auxquels il avait assisté, les périls auxquels il avait échappé, la fortune qu'il avait faite, il se laissait aller peu à peu à dicter ses *Mémoires* à sa nièce, la marquise du Puy-Montbrun[3]. C'était moins une justification et une apologie qu'il préparait pour la postérité, qu'une satisfaction personnelle qu'il s'accordait. Il ne voulait point dire du mal des autres, mais seulement dire du bien de lui-même. Il ne comptait point s'embusquer derrière sa tombe pour fusiller ses anciens protecteurs; il ne prétendait que se prouver, et prouver à ses neveux, son heureuse destinée. C'est pour cela que ses *Mémoires* ne sont ni un pamphlet, ni un recueil d'anecdotes, ni un répertoire de faits politiques, mais l'expression toujours vraie d'une âme aimable.

Aussi bien, comment le Cardinal aurait-il pu aiguiser des méchancetés posthumes, alors qu'il pensait sérieusement à recevoir la prêtrise et à s'engager d'une manière définitive dans l'Église?

Depuis vingt ans et plus, il hésitait et reculait. Jadis, il n'avait point voulu se faire prêtre par intérêt, et il n'avait point hésité à sacrifier tous les bénéfices à la dignité de sa conscience. S'il s'engageait à présent, ce n'était pas pour des abbayes, car il en possédait trois; ce n'était pas pour des dignités, car il

[1] BRIENNE, *Notice* et lettres de l'Infant.

[2] *Correspondance avec Paris-Duvernay*, p ssim.

[3] La rédaction des *Mémoires* est en tout cas antérieure à 1765, car (t. I, p. 161) il parle de l'Infant, duc de Parme, au présent et comme d'une personne vivante, et l'Infant mourut le 18 juillet 1765.

était parvenu au sommet de la hiérarchie catholique ; c'était par des raisons supérieures à l'ambition, des raisons de conscience et, en quelque façon, d'obligation. Un cardinal ministre et non prêtre pouvait justifier son état : il y en avait d'illustres exemples ; mais un cardinal qui n'était que cardinal, qui n'avait ni les charges, ni les obligations, ni les tentations du pouvoir laïque, et qui persistait à se soustraire à tous les devoirs ecclésiastiques, était une étrangeté qui n'était plus du temps et que Bernis, avec son bon sens, ne pouvait admettre. Il sentait que, quelque chose qu'il fît, on ne le prendrait au sérieux comme cardinal, on ne cesserait de croire à son ambition politique que du jour où il serait engagé, lié à vie, par la prêtrise. S'il devait aller ministre à Rome, c'était une nécessité, c'en était une encore plus si Rome lui échappait, car quel autre moyen de sortir de Vic-sur-Aisne que d'obtenir un siége épiscopal ?

Cette détermination était prise par le Cardinal ; un malheur inattendu ne put que l'y confirmer. Le 2 décembre 1759, Madame Infante fut atteinte à Versailles de la petite vérole. Tenu chaque jour au courant par Choiseul ou par l'abbé de la Ville [1] des progrès de la maladie, Bernis apprit le 7 la nouvelle de la mort. Ce fut pour lui une grande et véritable douleur : non pas qu'il y ait eu entre la fille du Roi et le Cardinal autre chose qu'une amitié confiante de la part de la femme, respectueuse de la part de l'homme ; mais, depuis le temps où Bernis, ambassadeur à Venise, avait été reçu à Colorno, il portait à Madame Infante une affection profonde et qui sera mieux justifiée à mesure que l'immense correspondance de cette princesse sera plus connue. Le Cardinal n'était point en relations intimes avec elle seule ; il ne se passait guère de courrier qu'il n'écrivît à l'Infant demeuré à Parme et qu'il ne reçût une lettre de lui [2]. Cette intimité était si connue de toute la cour de France que Bernis ne put se dispenser de faire marquer au Roi et à la

[1] Lettres de l'abbé de la Ville. (*Arch. Bernis.*)

[2] *Archives Bernis.* Peut-être y aurait-il lieu de revenir, grâce à cette correspondance, sur les jugements défavorables qu'on a portés de l'Infant.

Famille Royale, officiellement, c'est-à-dire par Saint-Florentin, combien il « était touché et accablé du malheur qui venait d'arriver ». Leurs Majestés et toute la Famille Royale, répondit le Ministre, m'ont paru fort sensibles et bien persuadés des sentiments de Votre Éminence sur un événement aussi affligeant pour eux[1].

La mort de Madame Infante ne fut point, comme on l'a dit, la cause de la disgrâce de Bernis, puisque le Cardinal était exilé depuis un an lorsque Madame Infante mourut; elle n'amena aucun redoublement de sévérité contre l'exilé; elle n'interrompit aucune de ses correspondances avec les membres de la Famille Royale, ce qui n'eût point manqué d'arriver si le Roi avait, comme on l'a prétendu, trouvé dans la cassette de sa fille des lettres compromettantes. Jamais les lettres de l'Infant ne furent plus affectueuses[2]. Le Roi, au renouvellement de l'année 1760, accueillit fort bien le compliment que lui adressa le Cardinal. Il n'y a rien de vrai dans cette légende.

Le coup qu'avait porté au Cardinal la mort si subite de son amie n'en fut pas moins dur et n'en dut pas moins le faire réfléchir et le tourner aux choses éternelles. Cette disparition d'ailleurs lui enlevait le meilleur appui de ses espérances mondaines et devait le confirmer dans sa résolution de ne plus chercher sa voie hors de l'Église. Pour parcourir cette voie, il ne suffisait pas qu'il reçût le sacrement de l'Ordre, il fallait que, à Versailles, il ne rencontrât point d'ennemi assez puissant pour lui barrer la route, et il fallait que, à Rome. on lui donnât

[1] Correspondance avec Saint-Florentin. (*Arch. Bernis.*)

[2] Les lettres de l'Infant sont en nombre si considérable, qu'il est impossible de les citer toutes; je prends seulement celle-ci du 22 décembre :

« A Sala, le 22 décembre.

« J'ai reçu vos deux lettres, Monsieur, dans un terrible moment. C'est ce qui m'a empêché d'y répondre plus tôt. Jugez de ma douleur : je ne sais comment j'y résiste. Il n'y a que la tendresse que j'ai pour mes enfants qui me soutienne dans l'accablement où je suis. On m'a forcé de venir ici pour respirer un air plus pur, mais j'y suis tout aussi renfermé qu'à Parme, et quelque part que j'aille, j'y porterai le souvenir de tout ce que j'avais de plus cher au monde. Adieu, Monsieur, portez-vous bien et songez quelquefois à un malheureux qui sera votre ami jusqu'au tombeau. » (*Arch. Bernis.*)

une sorte de passe-port. Il se mit en règle avec Versailles en priant Choiseul[1] de « témoigner à madame de Pompadour les sentiments de reconnaissance qu'il devait à l'amitié dont elle l'avait honoré pendant tant d'années et aux services qu'elle lui avait rendus », et en recevant de Choiseul l'assurance « que madame de Pompadour était infiniment sensible à son souvenir, et que l'éloignement n'affaiblissait pas en elle les anciens sentiments qui les unissaient autrefois[2] ».

Avec Rome, la négociation était plus difficile, et Bernis avait pu constater combien son crédit y était tombé, lorsque, à la fin de 1759, au lieu de recevoir à l'occasion des bonnes fêtes des lettres de tous ses confrères du Sacré Collége, de tous les princes, de toute la Ville, il avait en tout reçu dix pauvres lettres[3]. C'est que, à Rome, Bernis n'était pas seulement un exilé, un disgracié, qui avait usurpé un chapeau extraordinaire; il était gallican et passait pour janséniste. De la disgrâce et de l'exil, la faveur du Roi aurait suffi amplement pour le justifier; mais être soupçonné de jansénisme, cela eût été irrémédiable.

Le Cardinal écrivit donc au Pape une longue lettre qui était un exposé de doctrines et une profession de foi. Tout y était passé en revue : les recueils de poésie qu'on lui attribuait et qu'il désavouait; ses sentiments théologiques, qu'il déclarait ne pouvoir être suspects, attendu son éducation; les doctrines jansénistes au sujet desquelles il adoptait les sentiments du clergé de France. « Il protestait que dans sa vie privée ou publique il n'avait rien pensé, rien dit, rien écrit, rien fait, ni rien conseillé qui n'eût pour fondement, pour motif et pour objet les mêmes sentiments; qu'il n'avait rien projeté qui ne fût conforme à l'esprit de l'Église et aux maximes du clergé de France et du Royaume, qu'il n'avait rien proposé qui ne tendît à faire cesser l'obstination des esprits indociles au Saint-Siége, à les plier au joug de la soumission et à les réunir au centre de l'unité. » Tous ses efforts avaient tendu à purifier les écoles et

[1] Lettre du 27 décembre 1759. (*Arch. Bernis.*)
[2] Lettre du 21 janvier 1760. (*Arch. Bernis.*)
[3] AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, supp. 29 et 30.

à ramener les hérétiques. S'il s'était trompé, il n'en fallait accuser que la faiblesse de l'humanité; si sa profession de foi ne suffisait pas, si le Pape trouvait quelque chose à y changer, à en retrancher ou à y ajouter, le Cardinal se soumettait entièrement à son jugement et adoptait avec respect, obéissance et amour toutes les réformes que le Saint-Père daignerait y faire[1].

Cette lettre, dont les termes avaient été soigneusement pesés, produisit à peu près l'effet que Bernis s'en était promis. Clément XIII, dans sa réponse en date du lendemain des kalendes d'avril (31 mars 1760)[2], s'apitoya sur la douleur qu'avait dû ressentir le ministre disgracié, et applaudit à chacune de ses déclarations apologétiques; mais il eut soin en même temps de noter que jamais le bruit de semblables accusations n'était venu jusqu'à lui, et il ajouta que jamais il n'aurait conféré le chapeau à Bernis s'il avait eu le plus léger soupçon de pareilles imputations. Les textes de l'Écriture que le Pape citait abondamment[3] avaient comme une tournure d'épigramme. Pas un mot qui indiquât un sentiment d'affection du créateur pour la créature; la chancellerie romaine n'avait même fourni aucune de ces expressions tendres, caressantes et presque câlines, dont elle est si prodigue d'ordinaire; on sentait une hostilité sourde, et le Pape n'avait pas assez dissimulé son dépit d'avoir inutilement donné un chapeau extraordinaire à un ministre qui devait si promptement tomber. C'était là la suite nécessaire de la disgrâce, et le Roi n'avait qu'à en relever Bernis pour que le Pape redevînt tout charme. L'important était l'approbation des doctrines du Cardinal; or l'approbation se trouvait dans le bref, et elle suffisait pour établir l'aptitude de Bernis à toute dignité ecclésiastique.

[1] Theiner, *Clement. XIV Epistolæ et Brevia*, p. 331.
[2] Theiner, *Epistolæ et Brevia*, p. 334.
[3] Scriptum est : Curam habe de bono nomine... Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem... Cum modestia et timore conscientiam habentes bonam et in eo quod detrahunt vobis confundantur... Dum te monemus, ne tibi unquam ex animo excidat : non recedam ab innocentia mea; justificationem quam cœpi tenere non deseram... Ces textes, qu'ils vinssent de Pierre, de Paul ou de Job, étaient d'une application forcée.

Le Cardinal, ne voyant point jour immédiatement à son envoi à Rome, et désirant sortir au plus tôt de Vic-sur-Aisne, avait, en effet, formé le dessein d'obtenir quelque siége épiscopal, quitte à prendre ensuite et par surcroît le ministère de Rome. Il avait chargé M. de Montazet et M. de Narbonne de faire part de cette idée à Choiseul. Le Duc se permit quelques objections[1]. Il voulut d'abord être fixé sur la province et sur le revenu que Bernis souhaitait, et insista sur l'avantage qu'on aurait à attendre Rome. Pourtant il se mit à la disposition du Cardinal pour demander Lisieux ou Condom. Restait à savoir si le Roi n'aurait pas de la répugnance à nommer Bernis par la crainte que sa dignité ecclésiastique ne lui causât de l'embarras. A cela, le Cardinal eut réponse toute prête; il présenta un plan qui devait satisfaire tout le monde et lui-même, mais qui par malheur ne satisfit pas le Roi.

« Le Roi, écrit Choiseul le 27 juin, est persuadé des sentiments de Votre Éminence et ne doute pas de la pureté de ses intentions. Sa Majesté a même écouté avec satisfaction ce que l'amitié et mon attachement pour vous me font penser de favorable à votre égard, mais il m'a paru qu'elle répugnait dans ce moment-ci à vous nommer à un évêché, et les diverses tentatives que j'ai faites à cet égard n'ont pas réussi. » Au moins ce n'était pas un refus définitif, provenant d'un éloignement invincible pour la personne; Choiseul espérait qu'avec le temps il parviendrait à triompher, mais pour le moment il n'y avait pas à y songer.

Bernis, pour n'être pas évêque, allait-il différer de recevoir la prêtrise? Pouvait-il subordonner ainsi le sacrement à l'évêché et faire attendre Dieu à la porte de M. de Choiseul? Il écrivit qu'il prendrait la prêtrise à l'époque qu'il avait fixée l'année précédente[2], et il reçut en effet le sacrement de l'Ordre le 6 septembre 1768 dans la chapelle du palais épiscopal de

[1] Lettre de Choiseul du 26 mai 1769. (*Arch. de Saint-Marcel.*) La réponse de Bernis que j'ai publiée (*Mémoires*, t. II, p. 368) d'après les archives de Mouchy est en date du 10 juin.

[2] *Mémoires*, t. II, p. 371.

Soissons, des mains de M. de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, en présence de M. Fitz-James, évêque de Soissons.

Cette cérémonie terminée, le Cardinal espérait qu'on lui rendrait la liberté d'aller et de venir, et de résider où il lui plairait. A coup sûr, depuis un an, sa situation s'était améliorée. Quiconque le demandait obtenait d'aller à Vic. Les correspondances s'étaient renouées, et, ce qui montrait bien que la disgrâce n'était plus si profonde, les gens de lettres s'étaient repris à écrire à Bernis et à lui adresser leurs œuvres [1], mais ce n'étaient point eux qui pouvaient donner l'*exeat*.

Pour préparer sa sortie, le Cardinal avait à différentes reprises parlé à Choiseul de la nécessité où il était de prendre les eaux. Pour y suppléer, il s'était, disait-il, mis au régime du lait d'ânesse ; il ferait ensuite une cure de bouillons de tortue, mais cela ne remplaçait pas les eaux. Choiseul en était convaincu, car les eaux, c'était la liberté ; mais si le Premier Ministre était acquis, il fallait que le Roi et Saint-Florentin voulussent bien se laisser prendre.

Aussitôt après son ordination, Bernis écrit au Ministre de la Maison du Roi : il lui conte tous ses maux, lui étale toutes les ordonnances et les consultations, l'avis de Falconet, celui de

[1] Le 30 août 1760, Caracioli envoie au cardinal son livre sur les *Caractères de l'amitié*, avec la lettre suivante :

« Paris, hôtel Port-Mahon, rue Jacob, le 30 août 1760.

« Monseigneur, Votre Éminence a trop bien écrit sur l'amitié et elle en connaît trop le prix, pour ne pas avoir un droit acquis sur tous les ouvrages qui traitent un pareil sujet. Il est juste d'ailleurs que les *Caractères de l'amitié* soient envoyés de préférence à la personne la plus digne d'avoir des amis. Daignez donc les agréer et vous souvenir que j'ai l'honneur de vous les offrir dans un temps où les courtisans ne me soupçonnent pas de flatterie, et où je ne pense qu'à rendre hommage au véritable philosophe, etc. »

Le 5 octobre 1760, Voltaire écrit (*inédite, Arch. de Saint-Marcel*) :

« Vous m'avez ordonné, Monseigneur, d'envoyer du sérieux à Votre Éminence quand j'en aurais : la préface est pourtant un peu plaisante; elle se sent du parti que j'ai pris de rire de tout, et je ne crois pas qu'il y en ait un meilleur. Il n'appartient peut-être pas tant de rire à un cardinal, mais il lui appartient d'être content, et je crois que vous l'êtes. C'est un honneur que je vous fais, et je me flatte que vous le mériterez toujours. *Mens sana in corpore sano,* tous les dons de l'esprit, les dons solides de la fortune, la première des dignités, la force de l'âge, tout cela compose un lot qui est à peu près le gros lot dans la loterie de

Petit, de Fournier, de Boyer, de Combalusier; c'est le tuer que le laisser passer les hivers à Vic. Il faut qu'il voyage dans le Midi, qu'il aille à Vichy et à Baréges, qu'il change d'air et d'objets; la vie sédentaire l'achèverait. Voilà pour le printemps prochain; mais, avant l'hiver, il faut qu'il fasse la visite de ses bénéfices, et, par raison de santé toujours, il faut qu'il ait permission de voir, dans ses environs, les personnes de sa connaissance et, dans les villes voisines, ce qu'il peut y avoir de curieux.

De cette dernière médication, le Roi ni Saint-Florentin n'avaient jamais ouï parler; le Ministre, en accordant permission d'aller aux eaux et permission de voyayer, refusa l'autorisation de voir des curiosités, « ne croyant pas cela nécessaire, dit-il, pour le soulagement de votre santé [1] ».

Malgré cette épigramme à laquelle Bernis se crut obligé de répliquer par une apologie, c'était la liberté, et le Cardinal se hâta d'en profiter. Après avoir donné part de la bonne nouvelle à ses correspondants, il partit pour son abbaye des Trois-Fontaines, y arriva le 21 octobre (1760) après un fort heureux voyage, visita ses forêts, se trouva fort content de ses religieux et fort mécontent de la diminution de ses revenus, repartit le 28, et en quatre jours regagna Vic. Ce n'était là que pour se mettre en train. Bernis espérait bien, comme le lui écrivait son ami l'Infant, que sa demeure sous les vieux lambris de l'abbé

ce bas monde. J'aurais souhaité que vos grosses abbayes eussent été situées vers le midi de la Bourgogne; j'aurais eu le plaisir de vous demander votre bénédiction que je n'ai jamais demandée qu'au feu Pape. Je me sens plus digne que jamais des bontés d'un cardinal, depuis que je me suis mis à bâtir une église, mais j'en suis encore plus digne par mon estime infinie pour votre mérite et par mon très-respectueux attachement pour Votre Éminence.

« Le vieux Suisse V.

« A Ferney, par Genève, le 5 octobre 1760. »

Cette lettre ne fait pas partie de celles publiées par Bourgoing : de celles que Bourgoing a imprimées, une partie considérable (quinze lettres de Bernis à Voltaire) a passé dans une vente publique, faite par M. Étienne Charavay, le 17 avril 1880. Il n'y avait dans ce lot que deux lettres *inédites*, dont une seule, celle du 9 juin 1758, présentait quelque intérêt. J'ai parlé des rapports entre Bernis et Voltaire dans l'introduction aux *Mémoires*, t. I, p. XCII et suiv., note.

[1] Lettre du 24 septembre. (*Arch. de Bernis.*)

de Pomponne ne serait pas plus longue que l'hiver. Au mois de janvier 1761, il commença donc les préparatifs pour son voyage de Languedoc. Il partit en février, emportant les consultations de tous ses médecins et comptant sur l'air natal pour conjurer les premières atteintes de la goutte, ce mal qui châtie les fous devenus sages. Au mois de mars, il arriva à Saint-Marcel d'Ardèche, dans ce château dont il avait fait le chef-lieu d'un marquisat et où le cadet de Languedoc eut sans doute quelque légitime orgueil à se retrouver. Hélas! la goutte l'y attendait, et pendant dix-sept jours il eut à gémir des soupers de Babet [1]. Autre ennui : les moines de Saint-Médard, profitant de son départ, lui réclamèrent un partage dispendieux, et il fallut écrire au Chancelier et à Choiseul pour demander l'attribution de l'affaire au Conseil du Roi [2].

A peine rétabli, au mois d'avril, le Cardinal court à Lyon pour refaire connaissance avec son chapitre, puis il commence une longue tournée de visites en Gévaudan et en Languedoc. Cela prit près de trois mois : ce furent des stations prolongées dans les petites villes comme Alais où jadis on avait choyé le petit Abbé et où l'on fêta le Cardinal, des séjours dans les châteaux : à Manillargues, chez M. de Clavisson; à Gailliargues chez madame de Narbonne, à la Verune, l'ancienne terre des Pelet : on voyageait en famille; avec le Cardinal, sa sœur, son frère, son beau-frère le comte de Narbonne. Peu de domestiques, on les avait laissés à Saint-Marcel. On y revint le 29 juillet, et l'on s'y installa de nouveau. Bernis était heureux. Sauf quelques petites attaques de goutte, sauf l'ennui de ne pouvoir chasser, vu que ce divertissement n'était point de mise dans le Midi, la vie passait douce pour lui. La vue du pays natal, la pureté de l'air, le chant des rossignols égayaient son esprit et ses lettres. Surtout il aimait les siens, sa sœur, madame de Narbonne, ses nièces, mesdames du Puy-Montbrun et de Narbonne-Fritzlar [3]. Toutes deux étaient enceintes,

[1] *Lettres à Paris-Duvernay*, t. II, p. 230.
[2] Bernis, *Mémoires et lettres*, t. II, p. 372.
[3] Louise-Charlotte-Philippine de Narbonne-Pelet, épouse de Jean-François,

et bientôt, dès octobre, on dut songer à quitter Saint-Marcel, où chacun n'avait point ses aises, pour rentrer en ville, à Montélimart, où les du Puy-Montbrun avaient un bel hôtel. Ce que Bernis venait chercher dans la vieille cité des Adémar ses cousins, ce n'était ni la société de la petite ville, bien que madame d'Aubay par exemple ne fût point à dédaigner, ni le voisinage d'Avignon où résidait le vice-légat, mais cette vie douce, hors de toute intrigue et de toute affaire, qu'il avait menée à Saint-Marcel. Aussi court-il après tous les prétextes pour éviter la visite des grands personnages d'Avignon. Il ne veut point être mêlé dans cette question des Jésuites sur laquelle chacun commence à s'aigrir. « Jusqu'à ce que le Roi, écrit-il, ait fixé mon langage par sa déclaration, je ne dois parler des Jésuites que comme le Pape et la majeure partie du clergé de France » ; il lui plaît mieux encore de n'en rien dire et de ne s'en point occuper [1].

D'ailleurs n'a-t-il pas moyen d'occuper son temps? Il a repris avec Voltaire ces correspondances qui lui rappellent sa jeunesse [2]. Voltaire lui envoie ses œuvres nouvelles; Bernis

comte de Narbonne-Pelet, surnommé Fritzlar à cause de sa brillante conduite à la journée de ce nom. Le vicomte Charles de Bernis a bien voulu dans quelques notes résumer pour moi ses traditions de famille, et voici le passage relatif à ce surnom de Fritzlar : « Le soir de son retour de l'armée, M. de Narbonne était au coucher du Roi, et, suivant l'usage, on donnait le bougeoir à un gentilhomme que Sa Majesté désignait. Le Roi nomma M. de Narbonne-Pelet : ils étaient deux, tous deux présents. Voyant l'hésitation, le Roi ajouta : « M. de Nar- « bonne-Pelet que j'aime tant. » L'indécision ne fut que plus grande. Elle cessa quand le Roi dit : « M. de Narbonne-Pelet Fritzlar. » M. de Narbonne pria le Roi, puisqu'il l'avait ainsi nommé, de lui permettre de continuer à porter ce nom de Fritzlar. Le Roi répondit : « Oui, vous êtes le comte de Narbonne-Pelet « Fritzlar. » Désormais, aussi bien dans ses dignités, comme celle de grand-croix de Saint-Louis, dans les listes et les almanachs, comme plus tard en émigration, ce nom fut celui du comte de Narbonne. »

[1] Pourtant, il écrit à Voltaire, le 4 juin 1762 : « Je ne crois pas que la destruction des Jésuites soit utile à la France : je crois qu'on aurait pu les bien gouverner sans les détruire. » (BOURGOING, p. 75.)

[2] On me pardonnera de transcrire ici les trois lettres suivantes de Voltaire. (*Arch. de Saint-Marcel.*) Il n'est point de ceux dont on doive dédaigner les pages *inédites* :

« Aux Délices, par Genève, 25 juin 1761.

« Eh bien, Monseigneur, Scipion est donc à Linterne, *et gaudet tellus cardinale aratore.* En votre qualité d'homme retiré du monde, j'ai droit à vos bontés.

critique *ex professo*, et envoie au maître de Ferney ses objections. Voltaire n'est point seul; il est une nuée d'amis à qui il

J'en ai encore plus comme tuteur de mademoiselle Corneille. Vous savez que l'Académie se propose de donner les auteurs classiques du siècle de Louis XIV, avec des remarques. Elle et notre siècle seraient honorés si vous daigniez vous charger des oraisons funèbres de Bossuet. Je n'ai pris la liberté de me faire le commentateur de Corneille, qu'en me flattant qu'un de ses faibles élèves, qui a chez lui l'héritière de ce grand nom, serait plus excusable qu'un autre. Je compte mettre des notes historiques et critiques au bas des pages dans les pièces qui sont dignes du père de notre siècle. Cet ouvrage pourra être utile aux étrangers et même aux Français. On imprimera par souscription; on ne payera rien d'avance. Toute l'Académie souscrit. M. le duc de Nivernois souscrit pour dix exemplaires. Le bénéfice sera pour le père et pour la fille, seuls restes de la famille Corneille; vous savez dans quelle misère affreuse cette demoiselle est née, et quelle triste éducation elle a reçue. Elle est arrivée à dix-huit ans sans savoir ni lire, ni écrire, mais son âme est celle de Cornélie. Quand les Anglais apprirent qu'il y avait une fille de Milton dans la pauvreté, elle fut riche en une demi-heure. J'y étais, je m'en souviens et j'espère que notre nation égalera l'Angleterre en générosité. L'exemplaire coûtera quarante francs; on ne payera rien d'avance. On n'attend qu'un nombre convenable de souscripteurs pour commencer. Votre nom imprimé à la tête du prospectus encouragera la nation. Cette entreprise terminera heureusement ma carrière. Il est dur de la finir sans revoir Votre Éminence. Je ne vois pas ce qui vous empêcherait de passer par la Bourgogne, quand vous repasserez, car il faudra bien que Votre Éminence repasse. Elle est encore jeune, Elle a un beau présent et un bel avenir. Si alors Elle daignait

Coruscum videre senem cui pauca beati
Jugera ruris erant,

je mourrais content.

« Agréez le tendre respect de votre vieux serviteur et indigne confrère.

« VOLTAIRE. »

Le Cardinal était parti de Vic-sur-Aisne pour le Languedoc, au moment où cette lettre lui fut adressée. Il ne se pressa point de répondre, et le 1er août Voltaire revint à la charge :

« Ferney en Bourgogne, par Genève, 1er août 1761.

« Je suis affligé, Monseigneur, de n'avoir point reçu de réponse de vous, dans une occasion qui intéresse notre Académie. Je serais fâché que ma lettre eût été perdue. Votre Éminence se joindra sans doute aux autres académiciens. Le Roi, notre protecteur, a permis que son nom fût à la tête des souscripteurs pour deux cents exemplaires. Mgr le comte de Clermont me fait l'honneur de me mander qu'il souscrira pour un aussi grand nombre. Vous savez combien il serait flatteur pour moi d'avoir votre nom. Si le cardinal de Richelieu persécuta le *Cid*, M. le cardinal de Bernis protégera *Polyeucte*.

« J'aurais voulu faire sous vos yeux l'ouvrage que j'entreprends. Je ne peux en être consolé qu'en sachant qu'au moins vous approuvez mon projet.

« Je vous demande en grâce de m'apprendre vos volontés et d'agréer les respects de votre vieux et attaché serviteur.

« VOLTAIRE. »

Cette fois, Bernis répondit, en antidatant peut-être sa lettre pour se donner un peu d'avance. Voici cette lettre

faut écrire, puis des lectures choisies, et la dictée des *Mémoires*, voilà plus qu'il n'en faut pour occuper la journée, surtout

« A Saint-Marcel, par le Pont-Saint-Esprit, le 4 août 1761.

« J'arrive, mon cher confrère, d'un voyage de six semaines que j'ai fait dans ma parenté; j'ai trouvé les deux lettres dont vous m'avez honoré le 25 juin et le 1er de ce mois. Vous n'avez pas sûrement douté de l'empressement avec lequel je souscrirois à l'édition que vous préparez des œuvres du grand Corneille. Tout est beau dans le projet. Vous seul étiez digne de marquer les défauts, et de consacrer les beautés des ouvrages de ce grand homme, et de servir de père à ses petits-enfants. Je pense que cette entreprise sera la plus utile de toutes pour notre langue et la plus glorieuse pour vous.

« Il serait bien à souhaiter que l'Académie prît le même soin des ouvrages de nos grands écrivains, mais où trouverait-elle des hommes capables comme vous de remplir cette belle idée?

« Je vous prie d'inscrire mon nom à côté de celui de M. de Nivernois, pour douze exemplaires. Il ne me convient pas d'en faire plus, ni moins que mon ancien ami.

« L'air natal a presque entièrement rétabli ma santé; depuis que je me porte bien, je monte quelquefois sur mon observatoire, et, après avoir considéré bien des choses, je vois que j'ai des grâces infinies à rendre à la Providence.

« Je ne désespère pas d'avoir le plaisir de vous rencontrer et de vous dire bien franchement, mon cher confrère, que personne ne vous est plus tendrement attaché que moi. »

Voltaire fut satisfait, et le témoigna au Cardinal, mais sans lui reparler de Bossuet ou de Richelieu :

« A Ferney, par Genève, 8 septembre 1761.

« Monseigneur, vous avez dû recevoir l'esquisse d'une dédicace dans laquelle Votre Éminence entre pour un quarantième; mais dans le fond vous y avez une plus grande part. Nous sommes quarante, il est vrai, mais nous ne sommes pas quarante connaisseurs, ni même quarante amateurs.

...Pauci quos æquus amavit
Jupiter.

Vous êtes un des plus grands protecteurs de notre entreprise, mais aussi qui est plus capable que vous de juger et de mettre le prix aux vers de Corneille, de distinguer d'un coup d'œil le bon, l'excellent, le médiocre, le mauvais? Permettriez-vous que je vous envoyasse mes notes sur les principales pièces? Votre Éminence contre-signe; ce petit commerce serait aisé, il ne s'agirait que de transcrire

Omitte mirari beatæ
Fumum et opes strepitumque PARIS.

Les lettres ont fait le charme de votre jeunesse, vous les aimerez toujours. Oserai-je vous demander si vous comptez rester longtemps dans vos terres, si vous vous y amusez, si vous avez une bibliothèque, si vous êtes heureux.

Est Ulubris... est hic...

Je ne date mon existence que du jour de ma charmante retraite sur le bord de mon lac, et je n'ai jamais tant travaillé. Quel sort charmant que le vôtre avec la philosophie! les plus grands honneurs de ce bas monde,

Gratia, fama, valetudo contingit abunde
Et domus et victus non deficiente Crumena.

Et vous avez tout cela dans la force de l'âge. En vérité vous ne pouvez jeter un

quand on approche de la cinquantaine, et que tantôt un gros rhume, tantôt une attaque de goutte vient donner un prétexte pour se dorloter.

Au printemps, les nièces accouchent, et le Cardinal n'a plus le temps de penser à lui-même. Ses lettres ne sont remplies que des petits enfants qui lui arrivent. Le 28 avril, madame de Narbonne accouche d'un garçon très-joli et très-vigoureux, mais, le jour même où l'on baptise l'enfant, la mère meurt. Madame du Puy-Montbrun est en même temps si malade qu'on désespère presque de sa vie. « Mon cœur est encore flétri de la perte que je viens de faire, écrit le Cardinal à Voltaire; ma nièce était mon amie; sa sœur qui seule peut me consoler a été pendant trois semaines dans le plus grand danger, et ce n'est que depuis quelques jours que j'ai l'espoir de la conserver. » Heureusement pour la santé de Bernis, à peine madame du Puy-Montbrun est-elle en convalescence, qu'il faut la changer d'air, et le Cardinal l'accompagne dans les environs de Montpellier. Puis après un séjour à Gailliargues, il se remet en route pour regagner Vic, où pendant son absence on a fait de grands travaux de restauration [1].

Une mauvaise nouvelle l'attend encore à son arrivée (commencement de juillet 1762); un de ses neveux, un frère de

coup d'œil sur ce qui se passe ailleurs que pour sentir des mouvements de compassion. Conservez-moi vos bontés.

« Je voudrais avoir l'honneur de vous revoir avant de tomber dans la décrépitude, et vous renouveler les assurances de mon attachement et de mon respect.

« VOLTAIRE. »

Cette lettre *inédite* du 8 septembre 1761 précède immédiatement dans la correspondance entre Voltaire et Bernis, la lettre du 7 octobre 1761, la première que Bourgoing ait publiée. Il ne manque que la réponse de Bernis à la lettre du 8 septembre, pour compléter cette partie de la correspondance; mais ce n'est pas à dire qu'on ne doive pas espérer de retrouver des lettres des deux correspondants, de dates antérieures. Une lettre de Bernis à Voltaire, en date du 21 février 1743, a passé dans le catalogue 194 de Charavay. (Extrait dans l'*Amateur d'autographes*, du 1er décembre 1862.) Une autre, prose et vers, appartenait à mon pauvre ami Fernand de Marescot et a passé à sa vente (février 1881) sous le n° 7.

[1] C'est sans doute de ce temps que datent les nouvelles écuries où l'on voit encore la trace de ses armoiries et au-dessous du râtelier le nom d'une de ses juments : Marquise. Cf. POQUET, *Précis sur Vic-sur-Aisne*, 90-54, note 2.

madame de Narbonne Fritzlar, François-Hippolyte de Narbonne Pelet, colonel des grenadiers de France, a été tué en Hesse à l'affaire du 24 juin. Il avait trente-deux ans. Des Narbonne il ne reste qu'un fils, Claude, enseigne de vaisseau, et une fille, madame du Puy-Montbrun [1].

Quelque douleur que le Cardinal eût éprouvée de ces morts successives, il était trop doux à la vie pour pouvoir longtemps lui faire mauvais visage. Il revint à ses chers amusements littéraires, à ses correspondances avec Voltaire, à ses livres surtout. Ce n'est point qu'il eût une bibliothèque, mais un simple cabinet de livres qu'il lisait ou qu'il consultait. « Je n'aime point, disait-il, ce qui est plus de représentation que d'usage [2]. » Aussi n'étaient-ce point, sauf sur les volumes qu'on lui dédiait, de ces reliures superbes où les armoiries font sur le maroquin un si bel effet, mais des habillements ordinaires et solides, propres à l'usure des tables de travail. Il aimait lire ou plus encore entendre lire, et se bercer aux cadences des vers. Il n'est point à dissimuler qu'il était paresseux quand il pouvait, mais de cette paresse intelligente qui sait faire des loisirs un agrément et n'y trouve point l'ennui. Aussi ne se contentait-il pas des livres imprimés : il s'était pris d'un bel amour pour sa campagne, il chassait; les médecins le lui avaient ordonné, et il en était bien aise; il plantait, il arrosait ses prairies, il soignait ses potagers, « ses nourrices », comme il les appelait, car, par terreur de la goutte, il avait renoncé à manger de la viande, et il persista jusqu'à sa mort, — trente années durant, — dans ce régime purement végétal. D'ailleurs, il ne chômait pas de visites : tantôt c'était M. de Montazet, l'archevêque de Lyon, cet ami de jeunesse et ce camarade de Saint-Sulpice,

[1] Un autre, capitaine de cavalerie au régiment de Montcalm, avait été tué en 1758. Le quatrième fils, François-Gabriel Mathias, né en 1736, était mort en bas âge. Des deux autres filles, l'aînée, Marie-Hélène-Élisabeth, née le 12 avril 1732, élève de Saint-Cyr en 1741, avait épousé, le 16 octobre 1755, Pons-Simon-Frédéric de Pierre de Bernis, comte de Bernis, de la branche des Ports, et était morte le 10 avril 1756. (V. *Mémoires,* t. I, p. 263.) La seconde, madame de Narbonne-Fritzlar, était morte en 1762.

[2] Bourgoing, p. 81.

tantôt Duclos, le secrétaire perpétuel de l'Académie française, cet ami de tout temps, celui pour qui, en pleine séance de l'Académie, l'abbé de Bernis avait si agréablement confessé son amitié [1]. Quel plaisir de mesurer avec ces vieux compagnons le chemin parcouru! Montazet savait mieux qu'homme du monde le point de départ, et n'était-ce pas hier que l'Abbé-comte (comte de Brioude, hélas!) terminait son épître à Duclos par ces vers :

Ton esprit brillant et fertile
A le droit d'être difficile;
Mais c'est à ton cœur que j'écris.

L'hiver arriva pourtant, et Vic-sur-Aisne, à l'hiver, était bien loin de Versailles. La conduite du Cardinal depuis 1759 n'avait point donné prise à la moindre critique; la paix entre la France et l'Angleterre allait être conclue, les préliminaires ayant été signés à Fontainebleau le 3 novembre 1762; le principal obstacle au retour de Bernis avait donc disparu. Aussi aspira-t-il à se rapprocher de Paris. Il obtint à la fin de 1762, ou tout à fait au commencement de 1763, l'autorisation de s'établir au château du Plessis près de Senlis.

Ce château a eu des fortunes diverses. C'était au temps de la Ligue un vieux manoir qui subit des escalades; à la fin du dix-huitième siècle, c'était une maison construite en briques et pierres, à laquelle s'adossait un grand pavillon de même style. Plus tard, sous les ombrages où se promena le Cardinal, passa un homme à qui son caractère n'avait laissé pour occupation que de bâtir des maisons, alors qu'il se croyait propre à gouverner les nations. Lucien Bonaparte posséda ce château. Il construisit le second pavillon qui donnait à l'habitation un air de régularité. Chateaubriand vint y faire sa cour au frère de l'Empereur; il vit dans le parc le tombeau de la première

[1] Bernis avait dit : « Quel heureux moment pour vous et pour moi! Je n'ai point à craindre de vous trop louer, vous n'aurez point à rougir de mes louanges, et l'éloge d'un ami est toujours exempt de flatterie. L'homme indifférent peut à son gré dissimuler les défauts, exagérer les bonnes qualités, supposer des vertus, mais l'ami ne suppose rien dans son ami, il sent tout ce qu'il exprime, et s'il se trompe quelquefois sur l'étendue du mérite, il ignore toujours qu'il s'est trompé. » (*OEuvres de Bernis*, éd. Delangle, p. 461.)

femme de Lucien [1]; il y évoqua le souvenir du poëte cardinal [2].

Ce château n'appartenait point à Bernis comme Chateaubriand l'a cru. Il était à un de ses parents qui le lui prêtait six mois de l'année. Le pays qui s'assombrit un peu plus loin, qui, dans la forêt de Carnelle, a gardé la tristesse mystérieuse et les profondes retraites des temps druidiques, est là, vers Senlis, tout ouvert. Les bois d'Hallatte et de Chantilly n'ont, sauf en leurs coins ignorés, que des airs de parc. La nature âpre et rude dans les montées qui plus bas délimitent le bassin de l'Oise et marquent l'antique frontière des Belgiques, est là tout aplanie et aimable. Bernis avait été frappé, comme il le dit à Voltaire, « par la situation riante à côté de la forêt d'Hallatte que Pierre le Grand appelait le jardin de la France ». Il avait été attiré par le voisinage du prieuré de Saint-Christophe d'Hallatte, une dépendance de Saint-Médard; mais il avait été séduit avant tout par le voisinage de Paris, par les dix lieues qui l'en séparaient.

Il passa au Plessis les six premiers mois de 1763, et ce fut là que vint le trouver une dignité nouvelle et assez inattendue : celle de grand maître des compagnies de jeux de l'arc [3]. On n'a point oublié encore, en ce coin d'Ile-de-France, que jadis les Francs archers sauvèrent la nation à Bouvines. On y aime encore ce noble divertissement, et ce n'est pas un petit étonnement pour les étrangers que de rencontrer les compagnies, carquois au dos, allant au tir les dimanches. Bernis les vint voir, et on l'acclama grand maître. La dignité était médiocre pour un cardinal, mais le Cardinal l'agréa de bon cœur. Il en fit part à son correspondant, l'Infant de Parme, et plus tard, bien plus tard, en 1789, l'*Almanach des compagnies d'arc, arba-*

[1] Voir les vues des jardins et du château dans LABORDE, *Description des nouveaux jardins de la France*, Paris, 1808, fol. Aujourd'hui, le Plessis-Chamans est devenu une sorte de haras. Je l'ai souvent regardé — de loin — et toute l'habitation m'a semblé moderne.

[2] *Mémoires d'outre-tombe*, éd. MÉLINE, 1849, in-12, t. II, p. 194.

[3] M. Dinaux et certains auteurs veulent que cette dignité fût attachée à celle d'abbé de Saint-Médard. Peut-être est-ce l'amour de mon clocher qui me fait préférer l'explication que je donne.

lète et arquebuse [1] lui fut dédié et perpétua le souvenir de cette fugitive grandeur.

Le retour du Cardinal aux environs de Paris présageait une rentrée à la cour. Le moment parut bon aux spéculateurs en librairie pour mettre au jour quelques-unes de ces malheureuses poésies dont on poursuivait Bernis à chaque étape de sa carrière. Cette fois, on n'avait plus à ménager en lui l'homme qui pouvait monter; Bernis ne pouvait que descendre : on ne courait aucun risque à mal parler de lui [2]. Il faut voir ce que dit le critique assermenté des cours allemandes et russes, le baron de Grimm : « Jamais stérilité n'a été plus abondante ou, si vous voulez, abondance plus stérile. Cela ne coûte que douze sous, dit-il ailleurs. Sans doute que Son Éminence ayant considéré que sa prose nous coûte assez cher, veut par un mouvement de conscience nous dédommager par ses vers [3]. » Il s'agit des *Quatre Saisons*, qui ne sont point entre les meilleures pièces de l'Abbé-poëte et qui portent cet ambitieux sous-titre : *ou les Géorgiques françaises*. Ces *Quatre Saisons* parurent pour la première fois en 1763; on put donc penser que le Cardinal se remettait à la poésie, Voltaire lui-même le crut ou feignit de le croire, car il savait à n'en pas douter que « c'était Babet qui remplissait son beau panier de cette profusion de fleurs ». Il n'en demanda pas moins que Bernis, cardinal, donnât la dernière main à « ce charmant ouvrage ». Bernis répondit d'un ton dégagé et libre que depuis près de vingt ans il n'avait pas vu ces *Saisons* de Babet qu'un libraire venait d'estropier. « A

[1] Par Pelletier, membre de l'académie d'écriture, Paris, 1789, in-12. Je n'ai pu trouver jusqu'ici ce livret.

[2] Par contre, au moment de sa chute, les épigrammes avaient été assez rares. En voici une pourtant :

Moins religieux que profane
A la Cour, Bernis en soutane
Monta si vite qu'on voulut.
Il y fit, puisqu'il le fallut,
Éclater sa magnificence.
De sa chute est-ce le signal?
On dirait que Son Éminence
N'eut le chapeau de cardinal
Que pour tirer sa révérence.

[3] Première partie, t. III, p. 458.

ma mort, ajoutait-il, quelque âme charitable purifiera les amusements de ma jeunesse qu'on a cruellement maltraités et confondus avec toutes sortes de platitudes. Pour moi, je ris de la peine qu'on s'est donnée inutilement pour me faire des niches. On a cru me perdre en prouvant que j'avais fait des vers jusqu'à trente-deux ans, on ne m'a fait qu'honneur, et je voudrais de tout mon cœur en avoir encore le talent comme j'en ai conservé le goût; mais je suis plus heureux de lire les vôtres que je ne l'ai été d'en faire. Si vous voulez que je vous dise mon secret tout entier, j'y ai renoncé quand j'ai reconnu que je ne pouvais être supérieur dans un genre qui exclut toute médiocrité. Il faut que l'envie ronge toujours quelque chose, disait-il ailleurs; j'aime mieux qu'elle ronge mes vers que mes os. »

Par fortune, cette niche, comme dit Bernis, ne lui nuisit point. A la Cour, chacun savait à quoi s'en tenir, car il n'était pas une femme connaissant son monde qui n'eût entendu jadis l'Abbé lire ses *Quatre Saisons*. Il fallait être M. de Grimm pour les croire nouvelles. On ne les lut point sans plaisir, car pour beaucoup de ces femmes, c'était quelque chose de leur jeunesse, et pour les hommes, ils n'étaient pas si sots que de trouver que ces vers fussent mauvais. Qu'aurait-on dit des leurs [1] ?

Sans s'en occuper davantage, laissant les éditions de ses poésies se multiplier si bien qu'avec un peu de chance et de manie, on peut en garnir quelques rayons de bibliothèque, le Cardinal alla et vint. Au mois de juin, il fut à Vic-sur-Aisne

[1] Au moment où j'ai publié les *Mémoires*, j'ai donné une note bibliographique sur les éditions des poésies de Bernis, mais j'ai dû me convaincre depuis que cette note était ridiculement incomplète. Il faudrait pour donner cette énumération un appendice particulier. De cette passion qu'eut le public pour ces petits vers, on trouvera un singulier témoignage dans les *Mémoires de Philarète Chasles* (t. Ier). Sa mère, dit-il, portait partout avec elle les œuvres du Cardinal. J'ai sous les yeux une marque d'enthousiasme qui n'est pas moins frappante : c'est un exemplaire des *Quatre Saisons*, le livret à douze sols (Paris, 1763, in-12) superbement relié en maroquin rouge aux armes de madame la duchesse de Gramont, la sœur de M. de Choiseul. Ce n'est point une médiocre preuve d'estime qu'une telle reliure sur une si mince brochure. Je me contenterai de dire en passant que j'ai pu réunir dès à présent vingt-six différentes éditions des *Œuvres du cardinal de Bernis*, et neuf éditions différentes de la *Religion vengée*. Je crains bien de n'être pas au bout.

où il passa l'été, et en septembre il retourna au Plessis. Cette fois, il ne devait point s'arrêter à Senlis. Ses amis, M. de Choiseul à la tête, demandaient qu'il lui fût permis de reparaître à Versailles. On n'avait rien à reprendre dans sa conduite : point de demandes indiscrètes, point de démarches irréfléchies. On n'avait entendu parler de lui officiellement que pour une réclamation au sujet du droit de collation de la prévôté d'Hauzine, dépendant de l'abbaye de Saint-Médard, et contesté par l'évêque de Liége [1]. Il s'était tenu si soigneusement à l'écart de toutes les affaires relatives aux Jésuites que lorsque, le 7 juin 1763, le Roi fit communiquer aux cardinaux français la lettre qu'il écrivait au Pape au sujet du décret du Saint-Office sur l'instruction pastorale de l'Évêque de Soissons, Bernis seul fut exclu de la communication [2]. Ce n'était pourtant pas une marque de défaveur, car moins de six mois après, le Cardinal reçut la permission de venir faire sa cour au Roi et à la Famille Royale. La nouvelle, comme de juste, attira à Bernis de nombreuses félicitations; on vit s'empresser ces serviteurs zélés qui, comme l'écrivait Voltaire, prennent la part *la plus vraie, la plus tendre*, ont toujours eu l'attachement *le plus inaltérable,* qui *ont été pénétrés,* qui *seront pénétrés*, etc., etc., et qui pendant les cinq années d'exil n'avaient pas donné signe de vie; mais Bernis avait publié une amnistie générale pour les déserteurs; il était tout à la joie de sa rentrée et ne pouvait tenir rancune.

Il arriva le 9 janvier à Versailles, et, dit la *Gazette de France*, « il eut l'honneur de faire le même jour sa révérence à Leurs Majestés et à la Famille Royale ». C'est là le mot officiel, mais il faut entendre le commentaire. On lit dans la *Gazette de Leyde :* « Le Cardinal est rentré en grâce; le 8 de ce mois, il arriva de son abbaye de Saint-Médard près de Soissons [3] à celle de Saint-Denis où il reçut les visites et les compliments de plusieurs de ses amis. Son Éminence y passa la nuit et alla le 9 à Versailles

[1] Affaires Étrangères, *Rome,* 836, 28 novembre 1763. Cette affaire n'était pas terminée vingt ans plus tard.

[2] Affaires Étrangères, *Rome,* 834 et 835.

[3] C'est une erreur, Bernis était parti du Plessis.

rendre ses respects au Roi et à la Famille Royale, qui lui ont fait un accueil très-gracieux. » Puis le gazetier ajoute : « On s'attend à le voir rentrer dans le train orageux des affaires publiques; d'autres le donnent pour successeur à M. de Beaumont, qui semble ne demander pas mieux qu'à se décharger de ce pesant fardeau pour aller, décoré de la pourpre, fixer son séjour à Rome et se consoler des désagréments que lui attire son attachement aux maximes ultramontaines. » Ainsi la place de premier ministre ou le siége de Paris, voilà ce que les gazettes donnaient à Bernis, et on le chantait [1], et on le chansonnait [2], et c'étaient « mille almanachs plus extravagants les uns que les autres ». En réalité, s'il avait été question de quelque place, ce n'avait été que d'un siége dans le Midi, Mende par exemple, que M. de Choiseul-Beaupré eût volontiers, malgré son grand âge, cédé pour un évêché plus important; mais Mende était bien médiocre pour un cardinal. Peut-être le duc de Choiseul noua-t-il dès ce moment quelque échange entre son frère, l'Archevêque d'Albi, et le Cardinal; mais, pour satisfaire M. de Stainville comme M. de Beaupré, il fallait qu'on leur assurât un déplacement avantageux. Or nul évêché ne vaquait : Bernis dut donc attendre.

Il fallut pourtant couper court à ces bruits complaisamment enregistrés par les journaux étrangers : le duc de Praslin, ministre des Affaires étrangères, se chargea d'annoncer aux ambassadeurs de France que « le retour de cet ancien ministre à la cour ne devait pas donner lieu aux spéculations d'un changement dans aucune des parties de l'administration [3] »;

[1] Voir en fin de la plupart des éditions des poésies de Bernis, le *Retour d'Apollon*, par BLIN DE SAINMORE.

[2] Je trouve dans un Ms. du dix-huitième siècle en ma possession le couplet suivant qui est reproduit par Bachaumont à la date du 27 janvier (t. II, p. 14) :

Un jour sur un canapé
Au lever de l'Aurore
Un monarque inoccupé
Disait : Toi que j'adore,
Souviens-toi du Cardinal-abbé;
Le verrons-nous encore?

(Madame de Pompadour était peinte en Aurore dans le cabinet du Roi.)

[3] AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, vol. 837. *Naples*, vol. 84. C'est un article circulaire.

et il nota soigneusement que le Cardinal était retourné dans son abbaye. Cela fut une nouvelle occasion de chansons, car on ne comprit pas ce prompt départ [1].

C'était pourtant fort compréhensible. « Après avoir remercié le Roi, Bernis, comme il le dit, était venu remercier la campagne qui lui avait rendu la santé et dont le séjour avait achevé de le désabuser des grandeurs humaines. » Il s'était réinstallé au Plessis, fort aise de son voyage, fort content de madame de Pompadour et de M. de Choiseul. Désormais, il ne se priva plus d'aller, à son temps, à Paris et à Versailles. Le Plessis était son quartier général, mais il faisait des sorties. Ainsi, le 2 février, jour de la Purification, il est à Versailles, à la procession du Saint-Esprit, et assiste à la réception du comte de Saulx-Tavannes et du comte du Muy. Ce fut la dernière fois peut-être qu'il vit madame de Pompadour. Quelques jours après (28 février), elle tomba dangereusement malade, traîna plus d'un mois pendant lequel son frère, M. de Marigny, eut soin de donner fréquemment des nouvelles au Cardinal [2], et mourut enfin le 15 avril. Pour Bernis, la douleur fut véritable. « Il n'avait jamais mis en oubli les très-grandes obligations qu'il lui avait, et, depuis la bonne réception qu'elle lui avait faite au mois de janvier, il avait chassé de son cœur les aigreurs qu'il aurait pu garder de sa disgrâce. »

Néanmoins, on ne saurait pleurer toujours, surtout quand on est d'une Cour, et le Cardinal avait arrangé son été pour concilier ses amitiés et ses obligations. En mai, il devait aller à Crécy, chez son vieil ami le duc de Penthièvre ; vers la mi-juillet, il comptait être à Compiègne, où le même prince lui prêtait son appartement pendant le voyage du Roi ; mais voici que, le 9 mai, le bâtard du Régent, Charles de Saint-Albin, archevêque duc

[1]
Voici donc venir l'Abbé
Au lever de l'Aurore.
Depuis, il s'est échappé;
La raison, je l'ignore.
Où va-t-il, le Cardinal-abbé?
Le verrons-nous encore?

(Ms. déjà cité.)

[2] Lettres des 13 et 17 mars. (*Arch. de Bernis.*)

de Cambrai, meurt subitement. Aussitôt, le duc de Choiseul expédie un courrier à son frère, l'archevêque d'Albi, pour lui proposer ce grand siége et fait en même temps pressentir Bernis sur Albi; il en parle au Roi, qui y a songé de son côté et à qui Mesdames ont vivement recommandé le Cardinal. Louis XV, timide incurable, n'ose en parler le premier à l'évêque d'Orléans, chargé de la feuille des bénéfices. Il faut que l'Évêque d'Orléans poussé par Choiseul propose de lui-même Bernis; pendant ce temps, l'Archevêque d'Albi a accepté Cambrai; la chose se trouve faite (29 mai) [1].

Le Cardinal était à ce moment chez son parent, M. de Brige, au Haras, entre Argentan et le Melro. Il soignait un gros rhume et ne comptait rentrer à Paris que le 4 juin. La bonne nouvelle lui parvint le 30 avec des paquets de lettres de félicitation [2]; nul de ses correspondants ne manqua à le complimenter. Aussi bien, à ce qu'il semble, la nomination ne déplut pas, et les gazettes étrangères, de même que les nouvelles à la main, se montrèrent favorables [3].

Un mois et demi après la nomination du Roi, dans le consistoire du 9 juillet, le cardinal Colonna di Sciarra, protecteur des églises de France, proposa pour l'archevêché d'Albi François-Joachim de Pierre de Bernis, cardinal de la sainte Église Romaine, et fit ensuite en sa faveur instance pour le Pallium [4].

Restait le sacre, c'était une grosse affaire : ne fallait-il pas combiner un cérémonial nouveau? Ne fallait-il pas que le prélat consécrateur fût lui-même cardinal et archevêque, et qu'il fût l'ancien de Bernis dans le Sacré Collége? Depuis trois siècles, disent les gazetiers, pareil événement ne s'était présenté. Le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, était le seul

[1] Le brevet de don des fruits de l'archevêché d'Albi est du 10 juin 1764. (*Arch. d'Albi.*)

[2] Lettres du duc de Penthièvre, de l'Infant, de Voltaire, etc.

[3] Affaires Étrangères, *Rome*, vol. 837. *Gazette de France* du 1er juin; *Gazettes de Leyde* et *d'Amsterdam* du 8. La *Gazette d'Amsterdam* dit que le Roi accorda sur les revenus de l'archevêché d'Albi une pension de 8,000 livres au curé de Saint-Sulpice qui se démettait de sa cure. V. aussi lettre de madame du Deffand à Voltaire.

[4] Affaires Étrangères, *Rome*, 838. (11 juillet.) *Gazette de France*, page 487.

en situation de sacrer Bernis; il était d'autant mieux désigné que des rapports d'alliance et d'ancienne amitié existaient entre eux [1]. Le lieu choisi fut donc Sens, et cette merveilleuse cathédrale de Saint-Étienne, un des plus admirables édifices de l'art gothique du treizième siècle.

Le vendredi 5 août, vers les six heures du soir, Bernis, qui venait de passer quelques jours à Compiègne, arriva à Sens, accompagné de M. de Bausset de Roquefort, évêque de Béziers, et de M. Champion de Cicé, évêque d'Auxerre. Le cardinal de Luynes alla à sa rencontre avec l'abbé de Gabriac, vicaire général, allié aux Luynes et aux Bernis. Une décharge de boîtes annonça l'entrée des prélats. Aussitôt que Bernis fut installé au palais archiépiscopal, les corps de ville vinrent lui rendre leurs devoirs. Il les reçut avec sa grâce habituelle et invita les chefs à sa table, où plus de cinquante couverts furent servis avec autant de goût que de profusion. Le cardinal de Luynes, qui se piquait d'émulation, tint table ouverte ainsi que son confrère, et ce fut pendant les trois jours une succession de festins.

Le dimanche 5, entre dix et onze heures du matin, le cortége se rendit à l'église métropolitaine. Dans le chœur se tenaient les chanoines, vêtus de rouge suivant leur ancien privilége; des détachements de *Mestre de camp général* en uniforme bleu, doublé de chamois, avec collet et revers noirs, boutonnières et agréments aurore, faisaient la haie dans la nef; dans l'église, toutes les compagnies et la noblesse des environs avaient pris place; sur des amphithéâtres dressés autour des grilles du chœur, un peuple innombrable se pressait; des musiques militaires alternaient avec l'orgue et les chants religieux; au dehors, les canons tiraient, et la foule poussait des acclamations. C'est un jour qui marque dans les annales de Sens.

Le soir, grande illumination au palais archiépiscopal, cinquante convives à la table du cardinal de Luynes; des corps de musique jouant sans interruption et le peuple admis à défiler

[1] Ces rapports se sont perpétués entre les deux familles, puisque mademoiselle de Narbonne-Pelet, arrière-petite-nièce du Cardinal, a épousé le duc de Chevreuse.

dans les salles pour admirer, comme dit Mauclerc, le chroniqueur de Sens, tant de grandeur unie à tant d'aménité [1].

Le 9 août, Bernis était de retour à Compiègne, et, pendant la messe, il prêta serment de fidélité entre les mains du Roi en présence de Charles-Antoine de la Roche-Aymon, grand aumônier de France, archevêque et duc de Reims. Le serment prêté [2], les bulles vérifiées, l'acte de serment enregistré au Contrôle général des finances et à la Chambre des comptes, les 33 livres, montant du droit de serment, payées au Trésorier général des offrandes, aumônes, dévotions et bonnes œuvres du Roi, il ne restait plus qu'à faire vérifier les lettres patentes par le Viguier de la ville et viguerie royale d'Albi et du pays d'Albigeois, et par le Garde et conservateur du scel mage royal, rigoureux et authentique de la ville et viguerie d'Albi, ce qui fut fait le 13 février 1765 [3]. Maintenant que Bernis prît possession, et il serait bien et dûment archevêque et seigneur d'Albi.

[1] Je dois sur le sacre de Bernis quelques précieux renseignements à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Sens. Cf. *Almanach historique du diocèse de Sens*, pour 1765. Sens, in-32. *Mercure de France* de septembre 1764. *Mss. Mauclerc*, conservé à la Bibliothèque de Sens.

[2] Voici le texte du serment : « Je, François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, jure le très-saint et sacré nom de Dieu et promets à Votre Majesté que je lui serai, tant que je vivrai, fidèle sujet et serviteur, que je procurerai de tout mon pouvoir le bien et le service de son État, et que je ne me trouverai en aucun dessein ni entreprise au préjudice d'iceux, et que s'il en vient quelque chose à ma connaissance, je le ferai savoir à Votre Majesté. Ainsi Dieu me soit en aide et ses Saints Évangiles par moi touchés. »

[3] *Archives d'Albi. Gazette de France* du 11 août. *Gazettes d'Amsterdam* et *de Leyde* du 21 août.

CHAPITRE II

L'ARCHEVÊCHÉ D'ALBI [1].

1764-1769

Le siége d'Albi. — Grandeurs de l'évêque. — L'archevêché d'Albi. — Droits. — Palais. — Les Petits États d'Albigeois. — Les États de Languedoc. — Entrée du Cardinal à Albi. — Sa prise de possession. — Vicaires généraux. — Ordre et tenue de maison. — Le catéchisme de Bernis. — Le séminaire. — Les églises. — Les pauvres. — L'instruction publique. — Administration de la commune d'Albi. — Rôle du Cardinal dans la tenue des Petits États. — Finances. — Emprunts. — Routes. — Maréchaussée. — Indigents. — Agriculture et industrie. — Idées politiques de Bernis. — Le Roi. — La Famille Royale. — Correspondances avec ses divers membres. — Autres correspondants. — Voltaire. — Vie à Albi. — L'intérieur du Cardinal. — Occupations de Bernis. — Sa famille. — Absence d'ambition. — La terreur du conclave.

Le siége épiscopal d'Albi est un des plus anciens de France. Fondé, suivant la légende, par saint Clair, au temps où saint Auspice établissait l'église d'Apt, saint Flour celle de Lodève, saint Nicaise celle du Vexin, c'est-à-dire vers l'an 250, il fut occupé à partir du sixième siècle par une succession d'hommes distingués qui exercèrent une influence considérable, non-seulement sur le Languedoc, mais parfois sur la France

[1] Sources : *Archives de la famille de Bernis, Archives d'Albi.* Je dois un tribut particulier de reconnaissance à M. Jolibois, archiviste du département du Tarn, qui, avec une obligeance infinie, a fait copier pour moi une quantité de documents inédits. Principaux ouvrages consultés : COMPAYRÉ, *Études sur l'Albigeois,* Albi, 1841, in-4°; CROZES, *le Diocèse d'Albi,* Albi, 1878, in-12; *Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Albi,* par E. D'AURIAC, Paris, 1858, in-8°; *Description naïve et sensible de la fameuse église Sainte-Cécile d'Albi,* Paris, 1867, in-18; *Histoire littéraire de la ville d'Albi,* par Jules ROLLAND, Toulouse, 1879, in-8°; MASSOL, *Description du département du Tarn,* Albi, 1818, in-8°; ROSSIGNOL, *Petits États de l'Albigeois,* Paris, 1875, in-8°; SARRASY, *Recherches sur Albi,* Albi, 1860, in-8°; CROZES, *Monographie de l'insigne collégiale de Saint-Salvi,* Toulouse, 1857, in-12.

entière. Tel fut en particulier saint Salvi, l'ami de Grégoire de Tours, sous l'invocation duquel s'élève un des monuments les plus anciens et les plus intéressants de la capitale de l'Albigeois.

Jusqu'à la fin du dixième siècle, le gouvernement d'Albi fut à la fois épiscopal, municipal et populaire. L'évêque était élu par le peuple; il gouvernait d'accord avec les consuls. Puis, l'aristocratie s'empara de l'évêché. On vit un vicomte de Toulouse et d'Albigeois donner successivement pour douaire à ses deux femmes la moitié de l'évêché d'Albi avec la monnaie et le marché. Le siége épiscopal fut aux enchères. En 1038, on l'acheta moyennant moitié du revenu et 6,000 sous d'or; en 1062, on donna pour l'obtenir quinze chevaux de grand prix. Au douzième siècle, ces honteux trafics semblent cesser, mais le siége d'Albi est devenu pour toujours une sorte de fief noble. Il y avait de quoi tenter : année à année les priviléges s'étaient accrus, les prétentions s'étaient affermies. Dès 985, les évêques possédaient de fait la justice criminelle; en 1188, le droit leur en a été formellement reconnu par les prud'hommes d'Albi; depuis l'an 1221, moyennant la reconnaissance de leurs priviléges, les habitants d'Albi viennent rendre l'hommage à l'évêque; en 1229 et en 1264, le Roi lui-même a transigé avec l'évêque et l'a avoué pour seigneur haut justicier [1]; en 1269, les droits et les devoirs de l'autorité consulaire ont été définitivement réglés; le rôle important que l'évêque devait jouer dans les affaires générales de la province a été affirmé aux premiers États de la sénéchaussée tenus à Carcassonne, les premiers États du Languedoc. Il est vrai que l'évêque a dû se reconnaître vassal de l'archevêque de Bourges, mais ne fallait-il pas qu'il s'assurât un allié et un protecteur pour le seconder dans les luttes continuelles qu'il soutenait contre des coseigneurs peu à peu évincés, contre les abbés du voisinage et, au besoin, contre le Roi lui-même? Un des évêques qui contribuèrent le plus à établir la grandeur du siége d'Albi fut Guillaume V Petri

[1] Cette concession est renouvelée et confirmée par lettres patentes de 1463, 1563 et 1762.

(1185-1227), un membre de cette famille de Pierre déjà puissante au douzième siècle, et d'où, six cents ans plus tard, devait sortir François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis.

Bernard III de Castanet (1275-1308) ne se contente pas d'édifier la nouvelle église Sainte-Cécile, que Richelieu appelait une des merveilles du monde et Chateaubriand un magnifique musée, il achève d'organiser la puissance temporelle de l'évêché. Il est bien vu du Pape, près de qui il a négocié la canonisation de Louis IX, et bien vu du Roi de France, auquel il a rendu de nombreux services : il obtient donc la sécularisation du chapitre de Sainte-Cécile jusque-là composé de moines Augustins, et dans le partage des biens, il fait bonne part à l'évêque. Il a pour lui le palais épiscopal : La Besbia, les châteaux de Combefa et de Villeneuve, et de grandes possessions territoriales qui ne furent aliénées qu'au seizième siècle pour payer la rançon de François Ier. Du pape Jean XXI, il reçoit le droit de conférer les bénéfices qui viendront à vaquer dans son diocèse et le droit de nommer à deux offices de tabellion et de notaire. Sous le consentement tacite ou exprès du Roi, il établit rigoureusement la perception de ses droits pécuniaires, recouvre les dîmes usurpées, exige que le viguier royal, à son entrée en fonction, vienne lui jurer de garder intacts les privilèges de l'église d'Albi, exerce son droit de haute justice et ne recule pas plus devant les décisions singulières que la coutume autorise [1] que devant les terribles sentences que lui permet de rendre sa qualité d'inquisiteur de la foi et de vice-gérant de l'inquisition du royaume de France.

C'est de Bernard de Castanet que la ville d'Albi tient ses armoiries. Les Castanet portaient, dit-on : *de gueules, à une tour d'argent;* Bernard y avait ajouté *une croix pommelée d'or issant;* il donna ces armes à sa ville en *sommant la tour d'un léopard*

[1] En 1278, le juge de la cour séculière de l'évêque rend une ordonnance portant que tous ceux qui seront surpris en adultère devront courir entièrement nus dans les rues de la ville. Après cette course, *faite selon la coutume*, la justice était satisfaite.

d'or marchant sur les créneaux et en l'accompagnant d'un soleil d'argent et d'une lune d'or. La devise fut :

STAT BACULUS, VIGILATQUE LEO, TURRESQUE TUETUR [1].

Après Bernard de Castanet, créé cardinal en 1316 par le pape Jean XXII, les plus célèbres des évêques d'Albi furent les cardinaux Joffroi, d'Amboise, Duprat, les deux cardinaux de Lorraine; puis Laurent Strozzi, Julien de Médicis, les deux D'Elbène et Gaspard de Daillon du Lude, qui laissa à ses successeurs la magnifique maison de campagne appelée de lui le *Petit Lude.*

L'évêché d'Albi fut érigé en archevêché par bulles du pape Innocent XI en date du 5ᵉ jour des calendes d'octobre 1678, confirmées par lettres patentes du Roi datées du 14 octobre 1680 [2]. Le premier titulaire fut Hyacinthe Serroni; en 1747, Dominique de la Rochefoucauld était archevêque d'Albi; il fut en 1759 transféré au siége de Rouen et nommé cardinal; son successeur Léopold-Charles de Stainville, frère du duc de Choiseul, trouvait Albi bien éloigné de Paris; d'ailleurs le titre de duc et les grands revenus attachés à l'archevêché de Cambrai ne pouvaient manquer de le tenter; aussi, quelques projets qu'il eût pour l'embellissement d'Albi dont il voulait transformer les

[1] Gastellier de la Tour, dans l'*Armorial des états de Languedoc* (Paris, 1767, in-4°), blasonne de la façon suivante l'écu d'Albi : *de gueules à la croix archiépiscopale d'or; un portique à deux portes ouvertes d'argent, les herses levées, à quatre créneaux; un léopard du second émail ayant les quatre pattes posées sur les créneaux; le tout brochant sur la croix; un soleil aussi du second émail à dextre en chef et une lune en décours du troisième émail à senestre en chef.*

[2] L'archevêque d'Albi avait pour suffragants les évêques de Castres, de Mende, de Rodez, de Cahors et de Vabres. Son diocèse était borné par ceux de Toulouse, de Lavaur, de Vabres, de Rodez, de Cahors, de Montauban et de Castres; il comprenait deux cent treize paroisses et cent vingt-quatre annexes. Le chapitre de la métropole avait pour dignitaires un prévôt, quatre archidiacres, un trésorier, un grand chantre, un succenteur, un pénitencier : il comprenait douze chanoines, dont l'archevêque, six hebdomadaires, quarante-huit vicaires bénéficiaires et un corps de musique. Les dignités et les canonicats étaient à la nomination de l'archevêque. Le revenu du chapitre était de 132,216 livres, dont il fallait prélever 60,000 livres pour les officiers du bas chœur. Le surplus, 72,000 livres, était partagé en vingt et une parts, dont une revenait à l'archevêque. En dehors du chapitre de Sainte-Cécile, le chapitre collégial de l'église Saint-Salvi, la plus ancienne église d'Albi, avait aussi son importance.

antiques remparts en une riante promenade, il accepta, sans se faire prier, l'échange que son tout-puissant frère lui proposait, et céda de bonne grâce la place à Bernis.

Sauf certains droits, tels que celui de pezade, dont l'exercice avait été abandonné, l'archevêque avait conservé la plupart des priviléges, honneurs, droits et prérogatives qu'avaient successivement conquis les évêques du moyen âge. S'il ne battait plus monnaie comme au treizième siècle, il était toujours seigneur haut, moyen et bas justicier [1], et un récent arrêt du Conseil garantissait ses officiers contre les entreprises du juge de la viguerie royale d'Albi [2]. L'archevêque confirmait et ratifiait toujours le choix des consuls; ses officiers de justice présidaient toujours le conseil politique et renforcé de la ville d'Albi; c'était de lui que les consuls recevaient les clefs de la ville, et à lui qu'ils promettaient de les rendre chaque fois qu'ils en seraient requis. Comme aux temps anciens, les consuls étaient tenus de venir deux fois l'an, le jour de Noël et le jour du *de Fructu* [3], lui présenter leur hommage et le reconnaître pour seigneur temporel et spirituel [4]. Bref, il était demeuré un quasi-souverain, et les artisans de la ville s'appelaient eux-mêmes ses *sujets*.

Les droits honorifiques supposaient et accompagnaient les droits réels, et l'archevêque tirait bon parti des lods et ventes.

[1] La basse justice en partage avec le Roi.

[2] Arrêt du Conseil d'État en date du 6 octobre 1764 qui annule l'ordonnance du juge de la viguerie royale, lequel s'est emparé, pendant la vacance, de la justice de la temporalité du siége archiépiscopal et statue que les officiers établis par les prélats et autres bénéficiers dans les terres et seigneuries de leurs bénéfices continueront à remplir leurs fonctions même pendant les vacances.

[3] Le dimanche après la Sainte-Croix.

[4] L'hommage rendu par les consuls vêtus de leurs manteaux et livrées consulaires et accompagnés des notables de la ville, parlant debout et non à genoux, était ainsi réglé depuis Louis d'Amboise Ier : « Monseigneur l'évêque, nous venons ici pour vous offrir et présenter les clefs de la ville et cité d'Albi et vous reconnaître pour seigneur spirituel et temporel, dans laquelle vous avez toute justice haute, moyenne et basse, et nous vous prions de vouloir maintenir et conserver nos anciennes libertés et priviléges, écrits et non écrits, et prions Dieu qu'il nous donne les bonnes fêtes. » Les jours d'hommage, les consuls dînaient à la Besbia; la desserte de la table appartenait aux prébendés et au bas chœur de Sainte-Cécile; on distribuait aux invités un millier de gimblettes; on jetait au peuple par les fenêtres cinquante-quatre livres de dragées, et les consuls offraient à l'église de Sainte-Cécile cinquante livres de cire.

Les terres qui lui restaient étaient médiocres, mais la dîme était d'excellent rapport. Bref, ses revenus étaient évalués à 120,000 livres, mais ils étaient presque doublés par les droits seigneuriaux et n'allaient guère au-dessous de 200,000 livres[1] :

[1] La déclaration faite au nom du Cardinal le 27 février 1790 porte les revenus à 213,368 livres 2 deniers, et les charges à 70,199 livres 9 sols 4 deniers, ce qui, net, donnerait 143,168 livres 10 sols 10 deniers; mais ce chiffre paraît au-dessous de la vérité. Voici le détail des REVENUS : 1° La vigne de la Brévial (24 arpents) donnant cinquante pipes de vin dont l'archevêque donne quatre pipes aux Cordeliers, six pipes aux religieuses de Sainte-Claire et une barrique en aumône aux Capucins, net 600 livres; 2° plusieurs fiefs dans les communautés d'Albi, Andouque et Castelviel, revenu annuel 221 livres 17 sols 11 deniers; 3° la dîme en vin sur deux petits vignobles : Lendevès et Burgayrolles, net environ 120 livres; 4° la prébende de chanoine de la cathédrale, 2,400 livres; 5° le droit de Leude sur le sel du grenier à sel d'Albi, 608 livres 12 sols 9 deniers; 6° la dîme sur les prieurés de Cestayrols et de Roumanou, 600 livres; 7° la dîme sur l'abbaye de Candeil, 117 livres; 8° la dîme sur l'hôpital de Gaillac, 240 livres; 9° une albergue de cinquante livres de cire pour la chapelle archiépiscopale payée par le seigneur de Marsac : 100 livres; 10° cent livres payées par le receveur du clergé pour l'abonnement du droit de testament; 11° la dîme et la codîme avec les curés, les chapitres ou prieurs de cent seize paroisses, soit année moyenne : 198,499 livres 10 sols; 12° la ferme de Castelnau : 1486 livres; 13° la terre et seigneurie de Villeneuve et Milnavet avec toute justice (il y avait autrefois à Villeneuve un château dont on n'a gardé que les greniers), revenu : 3,430 livres; 14° la baronnie de Monestiès dont les censives ont été aliénées pour le rachat de François Ier ne fournit plus que 66 livres, mais donne suzeraineté sur neuf terres environnantes et toute justice; 15° la terre et seigneurie de Combefa dont le château est déclaré en vétusté : 800 livres; 16° la terre de Montiral et Lagarde Viane : produit des censives : 1882 livres 16 sous 6 deniers. Il y a à Montiral un ancien château déclaré en vétusté. 17° haute justice de diverses terres aliénées pour le rachat de François I[er]; fermage de quelques lopins de terre abandonnés par des curés qui ont fait l'option de la portion congrue : 97 livres 3 sols; soit au total 213,368 livres 3 deniers. On voit que dans cet état le produit des justices et la plupart des droits seigneuriaux non affermés ne se trouvent compris que pour mémoire; on ne fait de même entrer qu'en dépense la Besbia et le Petit Lude. (On va voir que, de même, les charges se trouvent grossies d'objets étrangers au siége.) On distrait du revenu : 1° pour les décimes et impositions du clergé 20,159 livres 13 sols 1 denier; 2° pour les intérêts à 2 pour 100 du capital de 33,931 livres dû par l'archevêché au clergé d'Albi : 678 livres 12 sols 6 deniers; 3° pour les intérêts à 5 pour 100 de la somme de 60,000 livres due par le siége archiépiscopal pour l'acquisition de la mairie d'Albi : 800 livres. 4° Taille d'une partie des jardins du Petit Lude et capitation des gens de l'archevêque, 304 livres 8 sous 6 deniers; 5° pension annuelle aux deux hebdomadaires d'Amboise : 100 livres; 6° pension annuelle au chapitre métropolitain d'Albi : 140 livres 5 sols 4 deniers; 7° pension à l'Université de Toulouse : 160 livres; 8° pension aux religieuses de Sainte-Claire d'Albi : 130 livres; 9° au sacristain de Sainte-Cécile pour la distribution des saintes huiles : 5 livres; 10° au maître de musique de Sainte-Cécile pour le vin de la

ce qui, en 1789, plaçait, comme revenus, Albi au troisième rang parmi les évêchés de France.

De plus, l'archevêque avait la jouissance de plusieurs résidences vraiment princières. M. de Choiseul-Stainville avait obtenu le 31 octobre 1761 un arrêt du conseil qui l'autorisait à démolir le château fort de Combefa, sis à quatre lieues d'Albi, dont l'entretien lui semblait trop onéreux, mais il restait encore à son successeur une habitation dans la ville : la Besbia, et une autre aux portes : le Petit Lude.

La Besbia, construite ou du moins considérablement augmentée dans les dernières années du treizième siècle par Bernard de Castanet, était une sorte de forteresse qui embrassait jadis dans ses murs l'église cathédrale et les maisons des chanoines. L'enceinte était défendue par le Tarn, munie de tours, de herses et de ponts-levis, bâtie avec des briques dont l'amoncellement semblait défier toute attaque de vive force. L'édifice est autant enfoncé dans la terre qu'il est élevé hors d'œuvre : avec ses tours irrégulières, ses massifs de maçonnerie où M. de Stainville avait pu sans imprudence faire tailler à pic deux chambres, il présente encore l'aspect d'un palais électoral de la vieille Allemagne. Chaque génération d'évêques qui y a passé y a marqué ses goûts différents et ses diverses aspirations : les uns, originaires d'Italie, ont construit les vastes salles, les

Sainte-Cécile : 15 livres; 11° censives du Petit Lude : 8 livres; 12° aux bénéficiers de Sainte-Cécile pour l'obit du *de fructu* : 51 livres 15 sols; 13° pour les cierges du candélabre et les cierges de l'autel quand l'archevêque officie à Sainte-Cécile : 230 livres; 14° pour quatre pensions accordées par le Roi sur l'archevêché d'Albi, à M. Du Lau, ancien curé de Saint-Sulpice : 5,600 livres. A M. Du Lau, archevêque d'Arles, 1,680 livres; à M. l'abbé Barthélemy, 2,800 livres; à M. l'évêque de Saint-Omer, 840 livres, au total 10,920 livres. 15° Pour l'honoraire des prédicateurs du carême et de l'Avent à Albi et en quatre autres paroisses : 603 livres 7 sols 6 deniers; 16° aumônes d'obligation aux pauvres malades d'Albi : 1,200 livres; 17° gages des concierges des prisons : 60 livres; 18° frais de procédure : 600 livres; 19° honoraires des curés et vicaires à portion congrue : 16,927 livres 5 sous 5 deniers; 20° nourriture et entretien des enfants exposés dans les lieux enclavés dans la haute justice de M. l'archevêque : 2,337 livres 2 sols; 21° gages des gardes-chasse : 420 livres; 22° entretien et réparations de bâtiments : 6,000 livres; 23° entretien ou réparation des églises dont l'archevêque est décimateur : 3,665 livres; 24° messes de fondation : 84 livres; 25° frais du secrétariat : 600 livres; 26° remises faites aux fermiers, etc., 4,000 livres.

grands escaliers, les doubles terrasses sur la rivière; d'autres ont bâti la chapelle et l'ont décorée, ont fait peindre à fresque les salons et taillé des corridors et des cabinets dans le massif des murs. Ce n'est plus un palais, c'est presque une ville; les constructions sont à l'infini : voici les pressoirs, les porteries, le volailler, le bûcher; voici les écuries, et au-dessus, et partout, des chambres sans nombre. Dans le palais même, trois grands corps de logis : dans le principal, au rez-de-chaussée, cuisines, offices, rôtisseries, pâtisseries; au premier étage, grand escalier, vestibule, chapelle, salle à manger, chambre dite de la croix, salon de compagnie, grand cabinet, galerie, cabinet octogone, bibliothèque; au second, les appartements; aile dite des suffragants, avec cinq grandes pièces à chaque étage, sans parler des cabinets; appartements avec le même nombre de chambres : enfin, et pour tout dire, les bâtiments à trois étages couvrent 345 toises; les autres à deux et à un étage, 276; la cour et le jardin ont une superficie de 1,598 toises.

Quant au Petit Lude, ce magnifique palais de campagne que Gaspard de Daillon du Lude légua à ses successeurs et qui aujourd'hui appartient aux Dames du Bon-Sauveur de Caen, il n'était pas moins remarquable par ses constructions que par ses jardins et son orangerie, sur laquelle le comte de Bristol, ami du prélat, avait fait graver ces deux vers :

Semper hic invito fulget poma aurea cælo;
Sic sævas hiemes ludit Ludovicus et ornat [1].

Les larges parterres à la française coupés d'allées droites, les quinconces de grands arbres, les charmilles agrémentées de pièces d'eau, les avenues allant à la route de Castres et se développant jusqu'à la route du Vigan et au Cours, tout planté aussi et feuillu [2], donnaient au Petit Lude un aspect de palais

[1] Ces orangers, lorsque vint la Révolution, avaient conservé assez de valeur pour que, en ce temps de misère générale, alors que les biens d'émigrés se vendaient à vil prix, on en tirât 2,413 livres.

[2] Sur l'aspect d'Albi à cette date, cf. *Plan de la ville et des faubourgs d'Albi, dédié à S. É. le cardinal de Bernis*, par l'ingénieur Laroche, gravé par Chalmandrier et Berthault. Je suis redevable de ce plan à M. le comte de Combettes du Luc, à qui je dois encore bien d'autres précieuses communications.

moderne, tandis que la Besbia, qu'on nommait encore la Verbie, demeurait l'habitation féodale. Ces deux demeures d'apparence si différente représentaient bien le double caractère qu'avaient adopté à travers les temps les seigneurs d'Albi. L'une disait les luttes farouches, les guerres sanglantes, l'asile ouvert aux populations épouvantées : les évêques soldats; l'autre racontait la vie molle, luxueuse, artistique, les agréables loisirs dans un beau lieu : les évêques grands seigneurs. C'étaient bien aux deux époques, comme on disait, les princes de l'Église.

Et la domination princière de l'archevêque ne s'arrêtait point aux murailles d'Albi ; le groupement, auquel la communauté des intérêts et la nécessité des transformations sociales avaient obligé les populations albigeoises, avait assuré à l'archevêque de nouveaux droits qui n'étaient pas de médiocre importance : le 30 janvier 1612, Alphonse d'Elbène II avait obtenu des lettres patentes qui lui assuraient la présidence de toutes les assemblées générales et particulières du diocèse. Ces assemblées, les *petits États de l'Albigeois,* connaissaient non-seulement du vote et de l'assiette de l'impôt demandé par le gouvernement central, mais du vote et de la répartition de l'impôt diocésain, et délibéraient par suite sur toutes les affaires du diocèse : agriculture, industrie, commerce, sûreté publique, assistance publique, instruction, canaux et chemins. Les trois ordres étaient représentés dans ces assemblées qui ne tenaient *in pleno* que deux séances, consacrées, la première, au vote de l'imposition ; la seconde, à la nomination des officiers du diocèse et à la discussion des affaires générales ; le détail était ensuite réglé par le bureau des comptes, formé d'un petit nombre de représentants des baronnies et des communes, présidés par l'archevêque ; dans l'intervalle des sessions, le diocèse était administré par le bureau de direction, composé de l'archevêque, du viguier, du premier consul d'Albi, du syndic et du greffier. L'autorité de l'archevêque était donc, sinon absolue, au moins prépondérante.

Ainsi l'archevêque réunissait aux privilèges d'un seigneur féodal les droits d'un gouverneur de province, d'un gouver-

neur inamovible, puisque sa présidence était attachée à sa dignité d'archevêque. Il n'était point indépendant du gouvernement central qui l'avait nommé, mais il empruntait à son caractère sacré, à la double institution qu'il avait reçue, au vote des États dont il était le président et qui, à cause du nombre considérable de représentants du tiers état, donnaient une image assez fidèle de la nation, une autorité bien supérieure à celle d'un gouverneur révocable, uniquement délégué par le pouvoir royal.

Ces États d'Albigeois, retranchement suprême des vieilles libertés, étaient encore défendus par les Etats de Languedoc où l'archevêque d'Albi avait sa place marquée après les deux autres archevêques, avant les vingt et un évêques. Là encore, le tiers état était prépondérant [1]; il avait, dit Lamoignon de Baville, « autant de voix que le clergé et la noblesse ensemble, parce que les peuples supportent la plus grande partie des charges ». Or, il ne faudrait pas penser que le vote des États fût de pure forme. S'ils ne pouvaient s'assembler légalement sans un ordre écrit du Roi, le droit qu'ils avaient à cet ordre avait été reconnu d'une façon constante, et, par un édit du mois d'octobre 1649, Louis XIV avait enjoint qu'ils se réunissent chaque année au mois d'octobre pour une session d'un mois. Leur droit au vote de l'impôt avait été affirmé de même [2]. « C'était, dit Baville,

[1] La noblesse avait dans l'Assemblée vingt-trois places occupées par un comte, un vicomte et vingt et un barons. Le marquis de Bernis, Philippe-Charles-François de Pierre de Blou, marquis de Pierre Bernis, frère du Cardinal, eut entrée aux États depuis 1765, en qualité d'acquéreur du droit d'entrée de la baronnie de Castelnau de Bonnefonds. Il transporta ce droit sur la seigneurie de Cadalen, qu'il acquit du Roi et à qui il donna le nom de Pierrebourg.

[2] La multiplicité presque infinie des différents modes d'impôts mérite au moins une énumération. Les impôts étaient divisés en deux catégories : les fixes et les arbitraires ou incertains. Les fixes comprenaient : l'aide, la crue, le taillon, les réparations des places frontières, les gages des gouverneurs, les frais des États, le préciput de l'équivalent, les mortes-payes et les garnisons. Les arbitraires étaient le don gratuit, les dettes et affaires de la province, les taxations du trésorier de la bourse, le comptereau, les dettes des comptes et des étapes. Le vote des États ne s'exerçait en réalité que sur les impôts arbitraires, les autres étant considérés comme inscrits d'office au budget. En dehors de ces impôts, le Roi avait de plus établi dans ses domaines certains droits sur lesquels les États n'exerçaient aucun contrôle : les domaines, albergues et péages, les droits de greffe, les amendes, le contrôle des exploits, les formules, le contrôle des actes

un principe fondamental qu'il ne pouvait être rien imposé sans le consentement des États, de même qu'il ne pouvait être rien imposé sans le consentement du Roi. » Donc les premières occupations des États étaient le vote de l'impôt et le règlement des comptes, mais ils avaient par suite à connaître de toutes les affaires de la province. Ils consignaient dans un cahier présenté au Roi leurs plaintes, leurs demandes et leurs remontrances; ils clôturaient leurs séances par le vote du *Don gratuit* qui est, dit Baville, une marque de cet ancien usage suivant lequel les provinces qui ne sont pas tributaires ne sont obligées qu'à des contributions volontaires.

A coup sûr, pas plus dans les États de Languedoc que dans les petits États d'Albigeois, on ne trouvait trace d'attributions politiques proprement dites : mais la politique même pouvait trouver sa place dans le cahier des doléances et dans la discussion sur le don gratuit; néanmoins on ne l'y rencontre pas d'ordinaire; on considérait alors que la direction du royaume, le soin de la paix et de la guerre regardaient le Roi et ses ministres. Les États provinciaux se contentaient de ce rôle restreint, qui, dans l'étendue de la province, leur assurait une puissance presque souveraine. Ils avaient maintenu entier le principe du vote et du contrôle de l'impôt par les contribuables; ils avaient fait accepter la double représentation du tiers état; ils étaient enfin une assemblée délibérante où la tradition, la possession et l'élection avaient leurs places respectives et pouvaient défendre également leurs droits et leurs intérêts.

Dès que le cardinal de Bernis eut été nommé à l'archevêché d'Albi, les différents corps de la ville s'empressèrent de lui présenter leurs respects et de lui demander sa protection. Bernis répondit avec sa grâce ordinaire [1], mais les détails de son sacre,

de notaires, les postes et messageries, le droit de seigneuriage des orfèvres, la marque de l'étain et des chapeaux, la vente du bois, du tabac, du salpêtre et de la poudre; enfin les gabelles, droits de lods et ventes, etc., droits de foraine, traite foraine, etc., équivalant aux droits de douane. Néanmoins, en dehors de ses priviléges intérieurs, la province avait l'avantage que les étapes des troupes y étaient fixées par les Etats, et, moyennant le don gratuit, elle était exemptée de fournir les quartiers d'hiver.

[1] 30 juin. Dans une lettre au syndic de la direction de l'Hôpital, il dit des

l'obligation d'aller faire sa cour à Compiègne, ne lui permirent de se mettre en route pour son diocèse qu'au commencement d'octobre [1]. Il arriva à Albi le 19, vers midi et demi. La grosse cloche de l'église Sainte-Cécile, la cloche donnée le 18 avril 1527 par l'évêque Aymar de Gouffier, sonnait en branle par ordre du chapitre, et les cloches de toute la ville l'accompagnaient. Les pièces de campagne appartenant à la commune tiraient des volées retentissantes. Des violons, des fifres et des tambours accueillirent l'Archevêque à son entrée dans les murs, et sur la porte de la ville se dressait, en un cadre, l'écusson de ses armes. Les consuls en robes mi-parties d'écarlate et de drap noir, doublées de satin blanc, le chaperon en tête, le manteau comtal aux épaules, le reçurent, lui offrirent les clefs et lui rendirent hommage suivant les termes réglés par Louis d'Amboise [2]. A travers les rues où les artisans en armes formaient la haie à côté des dragons du régiment du Roi, le Cardinal alla d'abord, d'après l'usage, à l'église Saint-Salvi, où il fit sa prière, puis à la Besbia, où il remit aux consuls les clefs et la trompette de la ville, sous promesse de les rendre à la première réquisition. Bientôt arriva le chapitre de l'église métropolitaine, et, après des harangues sans nombre, le jour de la prise de

pauvres : « Je serai leur père autant par inclination que par devoir, et vous me trouverez toujours disposé à seconder et à partager votre zèle pour cette partie si précieuse de mon diocèse de laquelle la direction vous a été confiée. »

[1] Le 2 septembre, Mgr Jean de Brunet de Pujols de Castelpers de Panat, évêque d'Evri, conseiller du Roi en tous ses conseils, vicaire général de l'archevêque d'Albi et fondé de sa procuration, avait pris possession au nom du Cardinal; mais il fallait pour jouir de tous les droits la prise de possession réelle et personnelle.

[2] Voici la formule de l'hommage : « Je, consul, syndic et député de l'universalité et cité d'Albi, reconnais et confesse que vous, Révérendissime Père en Dieu, Monseigneur François-Joachim de Pierre de Bernis, archevêque d'Albi, êtes seigneur spirituel et temporel de ladite cité, et vous promets et jure, touchant les quatre Évangiles de Dieu, le *Te igitur* et la croix, que toute l'universalité et chapitre d'icelle vous seront loyaux et francs sujets, et vous garderont et procureront vos droits, profits et honneurs, et éviteront vos dommages à notre pouvoir et obéiront à vos commandements et à ceux de vos officiers; et si aucunes choses savons contre vous, votre église et seigneurie, nous y résisterons et vous le signifierons par notre loyal message incontinent et sans délai; et toutes et chacunes autres choses qu'ont accoutumé de jurer pour et au nom de ladite universalité et chacune d'icelles en cas semblable, je promets et jure faire tenir, garder et accomplir avec l'aide de Dieu et des Saints. »

possession fut fixé à huitaine. Le soir, dix mille cent lampions où brulaient deux pleines comportes de suif furent allumés en signe de fête. Toutes ces réjouissances de jour et de nuit ne coûtèrent pourtant à la ville que 440 livres 19 sous 9 deniers.

Le 25 octobre, jour de la prise de possession, la solennité fut encore plus grande. Vers dix heures du matin, la grande cloche de Sainte-Cécile commença à sonner en branle ; les chanoines prébendiers, les chanoines honoraires, les vicaires bénéficiers, les prêtres habitués se rangèrent en haie le long des cinquante degrés qui mènent au porche de l'église. Le Cardinal revêtu du rochet et du camail, précédé de la croix archiépiscopale, accompagné des Évêques de Castres et d'Evri, sortit à pied de son palais : derrière lui, se pressait un nombreux cortége, toutes les autorités d'Albi, toute la noblesse des environs [1] ; les dragons, commandés par le chevalier de Cambis, proche parent des Bernis, formaient l'escorte. Au bas du degré, le Cardinal trouva la croix du chapitre, et à mesure qu'il gravit les marches, les prêtres le suivirent chacun selon son rang. En haut, les chanoines attendaient : l'Archevêque s'agenouilla sur un prie-Dieu couvert d'un tapis rouge ; l'archiprêtre Breuil, député du chapitre, lui présenta la croix à baiser et le requit de prêter le serment accoutumé [2]. Il le lui lut. Bernis, la main sur

[1] Le comte de Bernis ; le comte de Panat, chef d'escadre, beau-frère de M. de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen ; l'abbé de Panat, ancien chanoine d'Albi ; le comte de Lautrec, colonel-lieutenant de Condé cavalerie ; l'abbé de Candeil ; M. d'Hauterive, brigadier des armées du Roi, etc.

[2] « Vous promettez, Monseigneur, et jurez sur les saintes Écritures de bien régir et gouverner votre diocèse d'Albi et particulièrement de faire tenir en bon état les églises qui en dépendent, de les pourvoir de pasteurs et autres prêtres propres, capables et de bonne vie, de faire en sorte que le service divin soit fait exactement et que toutes les autres fonctions qui regardent la charge des âmes y soient exercées ainsi qu'il appartient, afin que votre peuple reçoive la nourriture spirituelle qu'il attend de votre heureuse promotion à cet archevêché d'Albi : de garder et défendre les biens de votre archevêché, de ne les vendre ni aliéner, mais plutôt de tâcher de tout votre pouvoir de racheter et de réunir à l'ancien domaine de votre archevêché ce qui en a été distrait et aliéné jusques à présent ; de payer tous les subsides, pensions et droits accoutumés à être payés à votre chapitre et église métropolitaine par les seigneurs évêques et archevêques dudit Albi, vos bons anciens prédécesseurs ; de donner à la sacristie pour votre joyeux avénement à votredit archevêché, les ornemens d'une chapelle complète de l'étoffe et qualité requise pour servir à la célébration du service divin dans

la Sainte Croix et sur les Saints Évangiles, promit et jura; puis il fut harangué au nom du chapitre. On le conduisit ensuite dans le vestibule de la trésorerie, on le revêtit des habits pontificaux, et la procession, où les dignitaires du chapitre portaient leurs bourdons d'argent, se déploya alors à travers cet immense édifice sans piliers et sans transept, qui lance l'ogive de ses voûtes à quatre-vingt-douze pieds au-dessus du sol, où la peinture et la sculpture ont entassé tous leurs trésors; elle passa sous ce merveilleux jubé que le cardinal de Richelieu voulut tâter pour s'assurer qu'il était bien de pierre, et où Cécile, conduisant le divin concert, mène la mélodie des anges distribués sur chacune des stalles du chœur. Arrivé devant le maître-autel, l'Archevêque s'agenouilla pour faire sa prière; après qu'il eut baisé l'autel, il fut conduit par les archidiacres à son trône. On chanta le *Te Deum,* l'hymme *O Beata Cæcilia;* le Cardinal dit l'oraison de sainte Cécile; il reçut au baiser de paix les chanoines, il présenta son anneau aux autres prêtres. Après la bénédiction, le Cardinal déposa ses ornements; la procession se reforma, et, passant par la grande place, entra au palais et pénétra dans la grand'salle. Là, le chanoine Breuil fit asseoir le Cardinal dans un fauteuil et lui déclara au nom du chapitre que « par les susdites cérémonies, le chapitre métropolitain l'avait

ladite église métropolitaine, les fêtes solennelles, lorsqu'on y officiera pontificalement; de maintenir et garder votre chapitre et église métropolitaine en ses honneurs, prééminences, prérogatives, franchises, immunités, libertés, priviléges accordés tant par nos Saints-Pères les Papes, nos Très-Chrétiens Rois de France que par nos seigneurs évêques et archevêques vos prédécesseurs : et, ce faisant, observer et faire observer les statuts et règlemens de votredite église métropolitaine; de ne contrevenir en aucuns pactes, accords et transactions faites entre vosdits prédécesseurs et votre chapitre et église métropolitaine ou leurs procureurs à ce spécialement constitués; de ne conférer les dignités et personnats de votre église métropolitaine à autres personnes qu'aux chanoines actuellement prébendiers en ladite église; de n'exiger ou faire exiger aucun droit de sceau par vos officiers, de visa et titre, des bénéfices qui seront expédiés auxdits chanoines et autres habitués de ladite église, soit pour cause de permutation ou autrement en quelque manière que ce soit; et finalement vous promettez et jurez de soutenir et défendre les bons ecclésiastiques de votre clergé, de toutes vexations et oppressions, et pareillement tous les bons ecclésiastiques de votre diocèse, lequel vous purgerez autant qu'il vous sera possible de toutes hérésies, fausses doctrines, libertinages, simonies, confidences, scandales et autres abus que votre vigilance vous fera remarquer. Ainsi vous le promettez et jurez. »

reçu et le reconnaissait pour archevêque d'Albi et seigneur temporel et spirituel de la ville, qu'il l'avait mis et le mettait en la réelle et personnelle possession dudit archevêché ».

Cet acte solennel dont le détail était soigneusement réglé par le rituel et qui donnait à l'archevêque présenté par le Roi, préconisé par le Pape, une consécration qui rappelait les formes anciennes de l'élection, constituait un contrat bilatéral à date précise. A partir de ce moment seulement, l'archevêque était vraiment investi de ses pouvoirs et pouvait exercer ses triples fonctions de chef spirituel du diocèse, de seigneur temporel de la ville, de président des états. C'est dans le détail de ces actes [1] qu'il convient de rechercher quelle fut la conduite du Cardinal de Bernis.

Son premier soin fut nécessairement de composer sa maison et sa cour ecclésiastiques. Parmi les vicaires généraux [2] qu'il trouva attachés au siége d'Albi, il eut un choix à faire. L'Évêque d'Evri, par exemple [3], avait approché de trop près la dignité archiépiscopale et était trop âgé pour être un collaborateur bien actif. Il fut maintenu *ad honores*, mais ne survécut que deux années. M. Jean de la Croix de Castries avait promesse d'un des premiers siéges vacants : il eut celui de Vabres et fut sacré le 9 septembre 1764. M. de Stainville emmena à Cambrai ses créatures : MM. de Cléry, Varé, Guérin, de l'Étang, de Cape, de Blanquet; bref, des anciens vicaires généraux, il ne resta que M. de Lastic [4], M. de Combette, abbé de Saint-Hilaire de Carcassonne, [5] et l'abbé de Pradine, prévôt de

[1] Les archives de l'archevêché ont été dispersées pendant la Révolution; les archives de la famille de Bernis sont fort pauvres sur cette période, et il est impossible après cent vingt ans de recourir à la tradition. Néanmoins j'ai pu suppléer en partie au défaut de documents, grâce aux archives départementales et aux communications de M. le comte de Combettes.

[2] *État général du clergé de France* de 1764 à 1790, vol. in-12.

[3] Jean-Pierre de Brunet de Castelpers de Panat, grand vicaire de M. de Castries, sacré en 1740 évêque d'Evri *in partibus infidelium* avec administration du diocèse d'Albi, devenu en 1749 prévôt du chapitre collégial de Saint-Salvi, mort le 18 juillet 1766.

[4] Ils sont deux de la même branche, Pierre-Joseph, qui devint évêque de Rieux, et Henri, abbé d'Hauteval.

[5] Mort en 1781.

l'église d'Albi et aumônier de Madame, comtesse de Provence [1].

Une place fut nécessairement réservée à l'abbé Deshaises, qui depuis douze ans était attaché à la fortune du Cardinal. Il fut vicaire général et chargé des affaires temporelles du diocèse [2]. Son frère, qui devint bientôt son collègue et partagea ses fonctions, était connu de longue date par Bernis, ayant été avec lui à Saint-Sulpice. Le Cardinal appela auprès de lui l'abbé de Fraigne, frère de ce marquis de Fraigne dont les aventures avec la princesse d'Anhalt-Zerbst avaient été si éclatantes et les disgrâces si imprévues [3]; puis l'abbé de Villevieille, son parent, fils d'une La Fare. L'abbé de Villevieille représenta l'Archevêque aux états de Languedoc de 1769 à 1784 [4]. L'abbé Cunau, l'abbé de Blanquet Amanzé de Rouville, l'abbé de Moncrot, l'abbé de Puységur [5], l'abbé Gabriel Cavaziez, prieur de Limargne et Cestayrolles, l'abbé de Rochemore, l'abbé de Cognart, l'abbé de Séré de Rivière, l'abbé de Boyer d'Anti [6] furent successivement nommés vicaires généraux. L'élément noble fut donc en majorité. Le Cardinal dans ce nombreux clergé qu'il réunit à Albi n'admit presque que des parents et des amis. Ceux-là ne prirent que le brillant des fonctions, le

[1] « Je me souviens avec grand plaisir de l'abbé de Pradine, écrit l'Infant le 29 mars 1765. Je vous prie, Monsieur, de lui faire mes compliments. »

[2] Voir *Mémoires*, t. I, p. 175, note 1. J'ai retrouvé sur Deshaises quelques nouveaux renseignements; Christophe-Gabriel Deshaises, fils de Pierre-Marie Deshaises et de Marie-Madeleine Poullier, était né à Paris, sur la paroisse Saint-Eustache, le 3 mars 1718. Il fut ordonné prêtre le 23 mai 1750, partit en 1752 pour Venise avec les bagages de Bernis, fut employé en 1755 aux négociations avec Vienne, et quand son patron arriva au ministère, devint son secrétaire aux appointements de 6,000 livres. Le 16 mai 1762, ses appointements supprimés furent remplacés par une pension de 3,000 livres réduite à 2,400 livres par la etenue des trois dixièmes. Nous le retrouverons à Rome.

[3] Bernis obtient en 1765 pour l'abbé de Fraigne l'abbaye de Nizeray, au diocèse de Bourges, d'un revenu de 2,800 livres, et demande à Rome une diminution sur la taxe des Bulles. (Aff. Étr., *Rome*, vol. 839.)

[4] Etienne-Joseph de Pavée de Villevieille, né le 30 décembre 1739, sacré évêque de Bayonne le 11 janvier 1784. La propre tante du Cardinal avait épousé Joseph de la Fare. Bernis était ainsi cousin du cardinal duc de la Fare, mort en 1829.

[5] Armand-Pierre de Chastenet de Puységur, né en 1736, prêtre chanoine et archidiacre de Sainte-Cécile, abbé commendataire de l'abbaye de Valmagne.

[6] Il fut chargé pendant toute la Révolution et jusqu'en 1817 de l'administration du diocèse d'Alby.

titre, les avantages pécuniaires; ils laissèrent aux autres, aux roturiers qui avaient gagné là leur bâton de maréchal, la besogne courante. Ceux-ci sont les gens utiles et en même temps les gens agréables; les commensaux, mais du bas bout de la table, un peu amis et quelque peu domestiques. Ainsi, parmi les jeunes gens que le Cardinal s'attacha et à qui il donna une part intime dans sa confiance, il ne faut pas oublier l'abbé Gabriel, qui fut d'abord secrétaire, bibliothécaire, puis vicaire général. C'était un protégé particulier de la marquise de Narbonne.

Le Cardinal apporta dans le choix de sa maison un soin extrême : il exerçait sur ceux qui l'entouraient une surveillance continuelle, voulant que rien dans son intérieur, dans sa façon de vivre, dans les allures de son personnel, ne choquât les usages ecclésiastiques et la bienséance. L'abbé Gabriel qui vit dans la maison est-il souffrant et ne peut-il supporter de faire maigre? il fera gras, mais dans sa chambre; il n'y aura de gras à la table du Cardinal que pour sa nièce seule [1]. Le maigre n'était rien pour Bernis, qui depuis plusieurs années ne se nourrissait que de légumes; mais il avait dû renoncer à la chasse, et il l'avait fait de bon cœur; « la vue des bécasses et des perdrix ne lui causait plus de regrets [2] ». Il ne se contentait pas de résider dans son diocèse (ce n'était point déjà un médiocre sujet d'admiration pour tous les gens de sa connaissance [3]), il visitait toutes ses paroisses et poussait la préoccupation du bon exemple jus-

[1] « J'avais oublié de vous dire, écrit-il, qu'il ne faut plus les jours maigres que vous fassiez gras à la grande table. On vous servira, ainsi qu'à tous ceux qui sont incommodés du maigre, dans votre chambre. Il n'y aura de gras à ma table que pour ma nièce seule. »

[2] L'Infant de Parme lui écrit, le 21 décembre 1764 : « Quand on a l'esprit aussi bien fait que vous, Monsieur, on s'accoutume plus facilement à la privation des choses qui nous ont fait le plus de plaisir. Je vois avec admiration que la vue des bécasses et des perdrix ne vous cause plus de regrets. Je crois qu'il me faudrait plus de temps pour m'y accoutumer. »

[3] L'Infant, écrivait : « Vous êtes donc, Monsieur, dans la résolution de passer une année entière à Alby; cela est admirable et digne d'un bon archevêque. » Joly de Fleury, parlant au Cardinal d'une de leurs amies qui regrettait d'être revenue de la campagne et se plaignait des nuées d'orage qui grondaient toujours sur Paris, ajoutait : « Cette manière de penser n'est pas dissonante avec celle d'un grand archevêque qui, revêtu de la pourpre, aime mieux visiter son diocèse albigeois que de recevoir dans la capitale les respects de tout le monde. »

qu'à ne point vouloir être en route un jour de fête. « Bien faire ma besogne et me faire respecter et aimer de mes diocésains est, disait-il, mon but unique. »

C'est pour cela qu'il ne perdit point de temps pour affirmer devant les peuples sa doctrine religieuse. Moins d'un an après sa nomination, il publia le catéchisme qu'il voulait qu'on enseignât dans son diocèse [1]. Dans ce petit livre, il est difficile de méconnaître la main qui a écrit les *Mémoires*. C'est le même esprit modéré et droit qui estimait à bon droit que, en matière religieuse, toute controverse sur les dogmes, toute discussion approfondie des points litigieux n'est que pour obscurcir les croyances et diminuer la foi. Des définitions d'une netteté extrême, des questions précises, des réponses simples et formelles, une doctrine inattaquable par les ultramontains, mais où certaines réticences habiles réservent les droits particuliers de l'Église de France et sauvegardent les prétentions gallicanes, voilà ce qui fait l'intérêt et la valeur de ce catéchisme.

Ainsi, dans l'explication du *Credo,* lorsque Bernis arrive au paragraphe concernant la *sainte Église catholique,* il commente chaque mot, mais il n'en introduit aucun mot nouveau. « *Sous la conduite de ses pasteurs légitimes* », dit-il, et cela suffit. Lorsque, une fois seulement, il invoque une autorité à l'appui de sa théorie sur l'attrition, c'est l'autorité de l'Assemblée du clergé de France de l'année 1700.

Nulle trace de jansénisme à l'article de la Grâce, mais nulle concession dans tout le livre aux nouveautés ultramontaines. Bernis a fait effort pour se conformer exactement à la doctrine exposée par Bossuet, à celle que les grands pasteurs de l'Église de France, forts de leur bon sens, sûrs de leur foi, convaincus des vérités qu'ils enseignent, ont établie et maintenue sous le contrôle et avec la participation des Rois Très-Chrétiens, évêques de l'extérieur.

[1] *Catéchisme ou abrégé de la foi, publié par ordre de S. E. Mgr François-Joachim de Pierre de Bernis, cardinal diacre de la Sainte Église Romaine, archevêque et seigneur d'Alby, comte de Lyon, commandeur de l'Ordre du*

Un article qui a disparu depuis près d'un siècle de l'enseignement religieux et que le Cardinal fut obligé d'aborder dans son catéchisme, puisque l'Église en avait fait un de ses commandements [1], était la dîme.

Payeras la dîme justement,

disait l'Église, et Bernis n'hésita point à déclarer que, de droit divin, il était dû un honoraire aux prêtres, et que cette obligation était aussi ancienne que l'Église [2]. Ce point n'a pas sans doute été pour peu de chose dans les résistances du clergé au moment de la Révolution.

Le Cardinal n'avait point seulement pour mission de résumer la doctrine qu'il voulait être enseignée par les prêtres de son diocèse, il avait encore à former ces prêtres, et surtout, au lendemain de l'expulsion des Jésuites, qui avaient eu jusque-là presque le monopole de l'instruction secondaire, il était nécessaire d'ouvrir une institution où les jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise fussent assurés de trouver un enseignement orthodoxe. A défaut des Jésuites, qui de 1684 jusqu'au moment de leur expulsion avaient eu la direction du séminaire diocésain en même temps que du collége d'Albi [3], devait-on rappeler les sulpiciens qui, les premiers, sous la direction de M. du Ferrier,

Saint-Esprit, ministre d'État, etc., pour être seul enseigné dans son diocèse. Alby, 1765, in-18. Je dois communication de cette pièce d'une insigne rareté à M. le comte de Combette du Luc.

[1] Ce commandement a été supprimé par le Concordat, ainsi que celui-ci :

Hors le temps nopces ne feras.

[2] « R. L'Église a fait ce commandement pour rappeler aux chrétiens que, de droit divin, il est dû un honoraire plus ou moins abondant à tous les ministres de l'Évangile qui travaillent suivant l'ordre et la distribution des saintes fonctions du sacerdoce qu'il a plu à l'Église de distribuer à un chacun d'entre eux pour la plus grande gloire de Dieu et l'avantage spirituel des fidèles.

« Q. Ce commandement est-il ancien dans l'Église?

« R. Ce commandement dans son principe est aussi ancien que l'Église, car l'apôtre saint Paul ordonne à toute personne qui reçoit les instructions sur la foi et la religion d'assister de ses biens en toute manière celui qui l'instruit, et les chrétiens remplissent cette obligation en payant la dîme exactement. »

[3] M. de Serroni, premier archevêque d'Alby, confia en 1684 la direction du séminaire aux Jésuites, les installa dans un vaste enclos en dehors des murs, au lieu dit le Théron de la Salvagne, et assura leur existence par l'union au séminaire de nombreux prieurés.

avaient tenté au temps de M. du Lude de fonder un séminaire à Albi [1]? Le Cardinal n'aimait guère Saint-Sulpice et avait gardé un médiocre souvenir de l'enseignement qu'il y avait reçu. Lors donc qu'il fut parvenu à débrouiller les comptes fort peu clairs du séminaire et du collége, qu'il eut liquidé les dettes, fait entre les deux établissements le partage des biens et des revenus, et obtenu des lettres patentes qui légalisaient cette séparation nécessaire [2], il fit appel à la congrégation de la mission de Saint-Vincent de Paul, aux Lazaristes, dont il connaissait l'esprit de piété, d'humilité et de détachement.

Quant au mode d'enseignement qu'il adopta, il n'est point difficile de s'en faire l'idée. Le Cardinal n'aimait point les querelles sur le dogme, il dédaignait la scolastique et préférait qu'on poussât les élèves dans la connaissance de l'Écriture, des Canons et de l'histoire ecclésiastique. Pour faire de bons prêtres, il croyait qu'il fallait leur apprendre plus de religion que de rhétorique. Il ne négligeait pourtant pas la culture de l'éloquence, car « il avait toujours désiré qu'en prêchant on unît la solidité des raisonnements aux charmes du style, et qu'on sût également prouver et faire aimer la religion et la vertu [3] » ; mais on peut être assuré qu'il bannit surtout la superstition dans les pratiques de piété et l'hypocrisie dans les relations habituelles.

Après les prêtres, les églises. Son prédécesseur, M. de Stainville, lui en avait laissé un grand nombre à réparer, plus de soixante, et, de ce chef, Bernis avait encore plus de 30,000 livres à payer, cinq ans après son installation.

S'il n'avait pu encore s'acquitter à cette époque, c'est que les pauvres avaient mangé le meilleur de son revenu. Des désastres inattendus avaient fondu sur son diocèse : d'abord une inondation qui détruisit toutes les usines construites sur le Tarn, l'église des Carmes et un grand nombre de maisons; ensuite le

[1] V. *Vie de M. Olier. Mémoire de Du Ferrier*, p. 384.
[2] Lettres patentes du 21 mai 1768, enregistrées le 13 juin suivant au parlement de Toulouse. Toulouse, veuve Pijon, in-4°.
[3] Lettre à l'abbé Poulle dans *OEuvres*, éd. Lottin, in-4°, t. I, p. 70.

terrible hiver de 1766, qui réduisit au désespoir la plus grande partie de la population [1]. Bernis non-seulement donna aux pauvres ce qu'il possédait, mais il s'endetta pour eux sans compter. Au 1er mars 1769, il devait 207,643 livres, dont les deux tiers, 147,000 livres, avaient été dépensés en aumônes. Cela est un fait acquis, et qui du reste n'a point été contesté même par les ennemis du Cardinal [2].

L'instruction publique se rattachait par un lien intime aux fonctions épiscopales que Bernis avait à exercer, et son double caractère de seigneur d'Albi et de président des États lui donnait les moyens d'y veiller de près. Aussi y consacra-t-il ses premiers soins. Pour l'instruction primaire il y avait peu à faire. Depuis 1748, deux Frères Ignorantins étaient établis à Albi, et dès l'année 1754, ils réunissaient deux cent cinquante élèves. Leur enseignement, peu onéreux à la ville et au diocèse, se continua sans interruption jusqu'à la Révolution. Les filles étaient moins bien traitées : vers 1750, on avait songé à établir à Albi trois *dames noires,* mais ce projet ne s'était pas réalisé : le Cardinal ouvrit une école gratuite tenue par une maîtresse d'école dite *de la Marmite,* à qui il assura un traitement suffisant.

Pour l'enseignement secondaire, tout était à faire; car le collége tenu depuis 1623 par les Jésuites avait, malgré la protes-

[1] Le setier de blé, qui se vend 14 livres sur la place d'Albi en 1762, se vend en 1765 24 livres, et 23 livres en 1766. Le setier de méteil coûte 13 livres en 1764, 21 livres en 1765, 19 livres 10 sous en 1766. (D'Auriac, *loc. cit., in fine*, p. 276.)

[2] L'abbé Georgel, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 133), dit : « Le Cardinal depuis sa disgrâce était devenu archevêque d'Albi : soit politique, soit persuasion et retour aux vrais principes, il portait dans le gouvernement de son diocèse cet esprit de religion et de zèle qui a illustré les Bossuet et les Fénelon; sa résidence forcée ne paraissait pas lui déplaire; il vivait paternellement avec son clergé; ses abondantes aumônes le rendaient le père des pauvres; ses diocésains ne cessaient de bénir son nom. » L'*Annual Register for* 1767 (Londres, 1768, in-8o, p. 113) dit : « Le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, a donné dernièrement une grande preuve de son humanité en renvoyant tous ses domestiques, excepté trois, à cause du prix élevé des provisions qui lui rendait impossible l'exercice de sa charité accoutumée à l'égard des pauvres. Il secourt chaque jour deux cents pauvres gens qui viennent dans ce but à son palais, sans compter les malades et autres malheureux qu'il soulage dans sa métropole et dans les autres villes de son diocèse. »

tation du *conseil renforcé*[1], été fermé le 26 février 1763. La ville avait tenté d'y suppléer en subventionnant quelques écoles particulières, mais ces efforts individuels n'avaient pas abouti. Dès son arrivée, le Cardinal s'employa avec un zèle méritoire à remédier à cet état de choses. Dès 1766, il rétablit provisoirement, de son chef, les classes élémentaires, et le 21 mai 1768, il parvint, après de nombreuses sollicitations, à obtenir des lettres patentes, portant confirmation du collége d'Albi, organisant l'enseignement *gratuit* et réglant dans le plus minutieux délai les appointements du principal, des professeurs et des régents. La prospérité du collége sous l'administration de Bernis fut telle que, en 1790 par exemple, l'excédant de recettes ne fut pas moindre de 14,799 livres[2]. La ville, par l'organe du corps consulaire, ne se fit pas faute de reconnaître qu'elle devait à l'Archevêque le maintien et la prospérité de son collége[3].

L'effort fut moindre pour l'instruction supérieure : néanmoins, le Cardinal rétablit une école de chirurgie, qui, fondée en 1751, n'avait point réussi à cette époque, et il fonda une école gratuite d'accouchement, où quarante-trois femmes assistaient régulièrement aux cours.

Dans sa seigneurie d'Albi, l'Archevêque porta le même esprit de sagesse, de conciliation et de prévoyance. L'administration de la commune était aux mains de six consuls composant le *conseil politique* et de vingt-quatre conseillers formant le *conseil renforcé*. L'archevêque avait le droit de présider les assemblées,

[1] En date du 6 novembre 1761, par laquelle il réclamait le maintien des Jésuites et sollicitait la protection de l'archevêque pour appuyer cette requête auprès du Roi.

[2] Dépenses : 12,482 livres. Recettes : 28,282 livres. Un pensionnat payant avait, suivant l'autorisation donnée par les lettres patentes, été joint à l'externat *gratuit*.

[3] « C'est à Votre Éminence, disait le consul Philippe Boyer en complimentant le Cardinal aux fêtes de Noël de l'année 1768, que cette ville, cette contrée, doivent l'instruction publique que l'autorité du plus chéri des Rois vient d'y fixer. Heureuse cette ville dans l'impuissance de peindre à Votre Éminence la vive reconnaissance qu'un bienfait si distingué lui inspire; heureuse cette ville de pouvoir lui présenter la reconnaissance des générations futures qui béniront d'âge en âge le nom illustre, le nom cher à tous les cœurs albigeois qui perpétuera dans son sein la lumière, le goût des sciences et des arts »

mais les conseillers n'étaient pas nommés par lui, non plus que le maire, le lieutenant de maire et le syndic des syndiqués. Les membres du conseil étaient élus par un mode de suffrage restreint qui tendait à assurer de plus en plus la prépondérance des bourgeois [1]. Les artisans dont on prétendait réduire le nombre dans les conseils durent réclamer la protection de leur seigneur dès l'arrivée de Bernis à Albi, et le Cardinal trancha la question en faveur « des artisans malheureux, ses plus fidèles sujets ».

Plus tard, le Cardinal eut à maintenir son droit de présidence contre les usurpations du syndic des syndiqués; mais, à ce moment, il ne résidait plus à Albi, et cette tentative dénotait l'approche de la Révolution. Elle fut d'ailleurs isolée : en toute occasion, on voit au contraire l'Archevêque et le corps consulaire agir dans une parfaite entente. Bernis n'intervient que pour apaiser les différends entre les deux conseils [2], ou pour édicter des règlements nécessaires au maintien du bon ordre [3].

Dans la commune d'Albi, le rôle de l'Archevêque était surtout de protection et de surveillance; c'est aux États d'Albigeois qu'on peut juger l'administrateur.

Les petits États n'exerçaient leur droit de vote que sur les impôts diocésains. Pour les impôts royaux et provinciaux, ils étaient seulement chargés d'en établir la répartition, l'*assiette*. De 1762 à 1788, les impôts directs payés par le diocèse varient de 800,000 livres en 1762 à 1,134,000 livres en 1788. Sur ces 1,100,000 livres, 300,000 à peine revenaient à l'État;

[1] Au treizième siècle, les consuls au nombre de douze pour chaque conseil étaient nommés par le suffrage universel; chaque gache ou quartier nommait deux consuls et deux conseillers; au quinzième siècle, le suffrage restreint prévalut. Les conseillers désignaient quatre candidats par gache pour les fonctions consulaires, puis ils élisaient quinze électeurs dans chaque gache, et le corps électoral ainsi formé n'avait le droit de donner ses suffrages qu'aux candidats désignés.

[2] Par exemple dans l'affaire de l'union des paroisses Saint-Julien et Saint-Affric, le Cardinal dut prendre une décision contraire à celle que sollicitait M. Gosse, régent, parce que les habitants des deux paroisses faisant partie du conseil renforcé s'opposaient à la réunion, que les curés protestaient et que l'Archevêque, en bon administrateur, ne voulait point obérer les finances de la ville en la chargeant des réparations considérables à faire dans l'église de Saint-Affric.

[3] Arrêté relatif aux troupes en garnison à Albi. (Albi, imp. J. B. Baurens, f°.)

tout le reste était affecté aux besoins de la province et du diocèse. Quant aux impôts indirects, le seul département de la pezade (imposition sur chaque setier de grain, bête de charge ou âne) coûtait au diocèse 17,700 livres. Le Languedoc étant pays de petite gabelle, le quintal de sel n'était fixé qu'à 33 livres 10 sols, et la consommation obligée n'était que de onze livres de sel par tête; mais la province entière était assujettie à l'impôt dit d'équivalent et de préciput de l'équivalent qui allait à 1,112,000 livres par an. Or le diocèse, qui ne s'était point relevé du coup que lui avait porté, suivant Baville, l'ouverture du canal de Languedoc, était incapable de supporter des charges aussi considérables. Quantité de biens étaient abandonnés par leurs propriétaires qui ne pouvaient payer la taille, et, depuis 1717, le Roi était obligé de tenir compte au diocèse d'une somme de 50,000 livres, réduite graduellement (de 1717 à 1742) à 12,000 livres pour la taille des terres en friche.

Le diocèse était de plus chargé de dettes « provenant des guerres de religion, de diverses calamités, des contributions extraordinaires et de plusieurs procès », et montant à 729,979 livres, dont on payait l'intérêt à 3 pour 100.

La situation était donc médiocre, et l'on comprend quel intérêt présentait dans ces conditions la bonne répartition de l'impôt; combien il était désirable que les députés des villes, plus nombreux dans les États que les députés ruraux, ne fussent pas tentés de ménager leurs commettants aux dépens des habitants de la campagne. Bernis croyait à la vérité que chaque citoyen devait au Roi sa fortune tout entière, si l'État en avait besoin; mais le Roi seul pouvait demander ce sacrifice, et il ne se fit pas faute de rappeler aux collecteurs de l'impôt que toute préférence, toute partialité [1] leur était interdite, et que ceux

[1] « Il n'est pas besoin de vous exhorter, messieurs, dit-il aux États de 1766, à sacrifier sans murmure le reste de vos facultés échappé au malheur des temps; le Roi est le chef d'une grande famille, tout se partage, tout est commun entre le père et les enfants. Le vrai patriote ne refuse rien à l'État qui lui demande; il se donne lui-même quand ses ressources sont épuisées. Mais en louant votre zèle, je ne saurais me dispenser d'encourager votre justice à répartir avec la plus scrupuleuse exactitude les charges de l'imposition. Toute préférence, toute par-

qu'il fallait ménager bien plus que les bourgeois, c'étaient les artisans et les cultivateurs. Dans ses discours d'ouverture qui ont le ton et comme l'allure de discours du trône, il se fit avec une grande hauteur de vues et une véritable éloquence l'interprète de ces pensées généreuses [1].

On ne pouvait songer à augmenter considérablement des charges déjà si lourdes, et pourtant Bernis emprunta; il n'hésita point à charger le diocèse d'une dette de 339,317 livres; mais le fonds de remboursement de ces emprunts avait été si bien calculé

tialité, toute fausse compassion en ce genre est un vol sacrilége dont Dieu se réserve spécialement et d'autant plus expressément la punition qu'une forme légale en apparence lui assure presque toujours l'impunité. »

[1] « N'oubliez jamais dans la répartition des charges publiques, dit-il, que l'homme aisé ne met dans la balance économique que son argent, tandis que le laboureur et l'artisan y mettent leurs sueurs; que de ménager la richesse seule, c'est dépouiller le pauvre. Ah! messieurs, nous sommes tous frères comme chrétiens, amis comme hommes et membres du même corps comme citoyens. Non! les différentes productions du sol ne constituent pas nos véritables richesses; ce sont les mains nerveuses, brûlées par le soleil, endurcies par le travail, ce sont les bras infatigables qu'on ose nommer mercenaires qui fécondent la terre et qui nous enrichissent. Souffrirons-nous que la misère, cause principale de la dépopulation, affaiblisse, énerve et dévore la classe d'hommes qui nourrit tous les hommes?

« Quoi! nous ne ferions pas vivre ceux qui alimentent notre vie!... Ah! si l'humanité, si le patriotisme cessent de parler à nos cœurs, du moins ne soyons pas sourds à la voix de notre intérêt! Les temps sont malheureux, disons-nous; et pourquoi notre luxe s'accroît-il en proportion de la misère publique? Ce que nous donnons à la vanité, donnons-le aux cultivateurs, répandons-le dans le sein de la terre. Elle ne produit d'elle-même que des ronces; c'est en la retournant, en l'engraissant, en l'arrosant, qu'elle nous rend au centuple ce qu'elle a reçu de nous. Couvrons-la d'arbres utiles : enlevons à l'Italie ces peupliers qui croissent rapidement sous la main qui les plante et qui payent avec usure les frais de leur éducation. Démêlons dans l'habitude et la coutume qui nous asservissent ce qui est fondé par l'expérience ou par le préjugé. Défions-nous des nouveautés, mais embrassons-les quand nos voisins ont reconnu leurs avantages. Tournons notre effort du côté de l'augmentation des productions rurales. Le prix d'un seul festin, où l'ennui règne encore plus que le faste, nourrirait toute l'année une famille de cultivateurs. Que le pain soit le salaire du travail et non la récompense de l'oisiveté; que l'aumône ne prodigue ses ressources qu'aux seuls infirmes et aux vieillards. Facilitons, multiplions les mariages champêtres; réfléchissons qu'en dotant les filles de nos laboureurs, nous augmentons la force primitive de nos biens; qu'il est doux de penser que notre nom sera béni dans les chaumières, derniers asiles de la vérité; que le père de famille apprendra à ses enfants à le prononcer et à y joindre les noms de sauveur et de père!

« On n'est bon, on n'est grand, on n'est heureux que lorsqu'on aime la patrie et qu'on nourrit dans son cœur le désir et le courage de se sacrifier pour elle! »

que, en 1788, le diocèse ne devait plus de ce chef que 41,666 livres qui auraient été remboursées l'année suivante.

Cette somme considérable avait passé presque entière à la confection des routes et à la canalisation du Tarn et de la Vère. Le réseau des chemins de terre en Albigeois fut l'œuvre presque exclusive de l'administration de Bernis [1]. Établies au moyen d'ateliers de charité, où les indigents trouvaient des secours assurés, les grandes voies étaient terminées quand la Révolution survint, et ce sont les projets des Petits États que l'on a repris plus tard pour compléter le système des routes dans le diocèse.

Le Cardinal assura leur sécurité en triplant le nombre des brigades de maréchaussée [2], pour qui il fit bâtir des casernes spacieuses et à qui il fit allouer à diverses reprises des gratifications extraordinaires.

En même temps que, par les ateliers de charité, il fournissait du pain aux indigents valides, il s'occupa de débarrasser les campagnes des aliénés que leurs parents laissaient vaguer sans secours et à qui (1776) il ouvrit un asile à l'hôpital d'Albi. Dans les années si fréquentes de mauvaises récoltes, il amena les États à subvenir aux besoins urgents des cultivateurs et à leur fournir des semences dont ils s'engageaient à rendre la valeur après la récolte. Ce n'étaient là pourtant que des remèdes passagers, et le Cardinal se préoccupait surtout d'assurer la prospérité future de son diocèse et de prévenir ainsi les misères à venir. C'est pourquoi il prétendait changer les procédés de

[1] « Vous devez, disait-il aux États de 1766, prêter une attention particulière à la confection prompte et solide des différentes routes de communication qui sont ouvertes. Le flux et le reflux des denrées d'abord converties en argent, métamorphosées ensuite par l'industrie, échangées par le commerce, rapportées au sein de la terre et reproduites enfin par le travail, nous ouvriront dans ce diocèse une source abondante pour fournir aux besoins ou pour augmenter les richesses. » Il disait aux États de 1767 : « Portons une attention particulière non-seulement à la confection, à l'entretien des grandes routes, mais aussi à la réparation des chemins des communautés. Les routes sont les veines du corps économique; ce n'est qu'en les désobstruant qu'on peut rendre la circulation libre et générale. »

[2] Le nombre des brigades fut porté de un à trois. Elles eurent des casernes à Albi, à Rabastens et à Monestiès. Les troupes régulières avaient leurs casernes depuis le commencement du dix-huitième siècle dans les principales villes; le Cardinal n'eut à faire voter que les frais d'entretien.

culture, introduire des assolements nouveaux, favoriser l'établissement de nouvelles industries. Tantôt il fait semer de la graine de mûriers blancs, et distribue à bas prix la pourette et les jeunes arbres aux habitants qui en demandent [1]; tantôt ce sont des graines de chanvre, de lin, de pastel et de safran qu'il fait venir et qu'il distribue. Il recommande les ruches à miel; il encourage les efforts des éleveurs du haut Albigeois et fonde pour les cultivateurs du diocèse des concours qui sont de véritables comices agricoles. Il obtient des États de Languedoc des secours en faveur de la manufacture des bougies d'Albi, et de différentes filatures nouvellement établies; il appelle d'Angleterre une maîtresse fileuse qui apporte des procédés perfectionnés; il prêche la substitution du charbon au bois de chauffage; il établit un dépôt de taureaux et de béliers, subventionne un haras, entretient des élèves à l'école vétérinaire de Lyon; s'acharne à développer les ressources du pays et y parvient.

Pourquoi Bernis faisait-il tout cela? par ambition? Il est permis de croire qu'il n'en avait plus pour la Cour. Si, en toute occasion, par ses discours et par ses actes, il se plaît à affirmer son dévouement à la Monarchie et au Roi, ce n'est point par flatterie, c'est par conviction. La royauté est pour lui un dogme religieux, une nécessité sociale, un fait qui n'a point été contesté et qui ne peut pas l'être. Le Roi est son bienfaiteur; Bernis lui doit tout, et il n'a point l'âme si basse qu'il évite de le reconnaître. « Notre première ambition, dit-il aux États de 1766, est de plaire au Roi; le sentiment le plus impétueux et le plus incorruptible de nos cœurs est de le servir aux dépens de nos biens et de nos vies. » Ce n'est point là encore tout le fond de sa pensée. Il faut entendre son discours de 1767; c'est l'année où les querelles des parlements et l'affaire de Bretagne semblent devoir porter un coup sensible à la royauté : « Messieurs, dit le Cardinal, vous venez d'entendre les volontés du

[1] En 1766, après le terrible hiver qui a détruit les vignobles, le Cardinal, pour déterminer les cultivateurs à planter des mûriers qui ne pouvaient être d'un rapport immédiat, obtient des États qu'ils payeront une gratification de trois sols pour chaque pied de mûrier ayant poussé la première feuille.

Roi; je ne vous exhorterai pas à accorder unanimement les secours que Sa Majesté attend encore plus de votre zèle que de votre obéissance. Où règne l'amour patriotique, les exhortations sont inutiles. Il offre ce que la soumission accorde; il ne compare point l'étendue de ses dons avec celle de ses forces; il laisse au Chef paternel de la nation le soin de calculer les produits et les charges, de concilier les besoins des peuples avec les nécessités de l'État. Il n'examine pas si de nouveaux tributs sont nécessaires lorsqu'un Prince juste les demande : sa confiance dans le Souverain est le vrai caractère du patriote : elle fait sa gloire, elle est presque toujours sa récompense... » « Le Languedoc, dit-il plus loin, ne séparera jamais la Monarchie du Monarque. Il regardera toujours le Souverain comme la tête du corps politique. C'est d'elle que doivent partir le mouvement, la direction, l'action et le concours de tous les membres; résister au Chef, c'est rompre l'harmonie des parties constitutives de l'État, c'est conduire son Guide et commander à son Maître. Obéir et représenter avec respect, voilà le devoir d'un sujet fidèle et la ressource d'un citoyen libre et patriotique. Telle a été, messieurs, la marche constante des États de cette province. Leur confiance dans la bonté de nos maîtres ne les a jamais trompés [1]. »

Si l'on trouve quelque emphase dans les termes dont se sert le Cardinal, c'est que cette fin du dix-huitième siècle est déjà le règne de l'emphase; si l'on peut y critiquer quelque exagération, c'est que tout discours officiel comporte une dose néces-

[1] Il ajoute : « Si par des secours prompts et efficaces, ils ont souvent favorisé les opérations les plus importantes du gouvernement, à son tour le gouvernement a ranimé leur crédit, défendu, protégé et maintenu leur sage administration. Ainsi par un concours réciproque de zèle et de bienfaisance, les États en assurant au Roi des moyens puissants nous concilient sa protection et sa bienveillance. L'audace et la déclamation répètent trop souvent que les princes sont ingrats et que leur indifférence insulte sans cesse à l'infortune publique : reproches outrés, accusations injustes; en effet, quel souverain est insensible aux services qu'on lui rend? Quel monarque refuse d'essuyer les larmes qu'il voit répandre? Les tyrans sont encore plus rares que les bons rois. Tous les princes sont hommes : ils font des fautes par ignorance ou par séduction; il est rare qu'ils résistent à la vérité quand on a l'art et le courage de la présenter. Bénissons le ciel de nous avoir donné un maître qui la recherche et la récompense. »

saire de rhétorique; mais lès idées que Bernis a exprimées sont bien celles qu'il a retenues et qu'il professe. Les louanges qu'il donne au Roi sont un tribut naturel, en quelque façon obligé, de même que les louanges que le prêtre donne à son Dieu. Le Roi n'est point Dieu, mais il est envoyé de Dieu, il a été désigné par Dieu, il a été sacré par Dieu. L'onction de Reims a achevé ce que la naissance avait commencé. Jusqu'au sacre, il n'y a qu'un dauphin, un homme qui, à la vérité, est propre à devenir un Roi, mais à partir du sacre, il y a un Roi. Alors le caractère du souverain est plus qu'humain; l'obéissance qu'on lui doit est presque religieuse; l'attentat contre sa personne est sacrilége.

Tels étaient les sentiments de Bernis pour le Roi. Pour la Reine et pour les princes, c'était de l'affection, de l'amour, du respect à coup sûr, mais non plus de l'adoration. La distance était moindre; l'intimité était possible, permise même, et l'abbé de Bernis l'avait éprouvé au temps où il était à Venise. A Albi, il ne manqua point une occasion d'affirmer le dévouement qu'il professait pour la Famille Royale. Lorsque le 20 décembre 1765, le Dauphin mourut, le Cardinal ne se contenta point d'écrire à tous les princes pour leur témoigner sa douleur [1], il fonda à perpétuité un service solennel dans son église métropolitaine. Chaque année, il y officiait pontificalement, et le 23 décembre 1766, l'abbé Rousseau, prédicateur du Roi, y prononça l'oraison funèbre. A l'ouverture des états de 1766, Bernis lui-même consacra une grande partie de son discours à l'éloge de celui qui, dit-on, voulait l'appeler au premier ministère.

[1] Le roi Stanislas lui répondit la lettre suivante :

« C'est une consolation véritable, autant que je suis capable d'en sentir dans ma cruelle douleur, que le souvenir de Votre Éminence à l'occasion de ce funeste événement. Personne ne pouvait mieux juger d'une perte si irréparable. Votre souvenir, à cette triste occasion, adoucit ma douleur et m'oblige à vous marquer l'estime infinie et l'amitié avec laquelle je suis, de tout cœur,

« De Votre Éminence,

« Le très-affectionné cousin,

« STANISLAS, ROI.

« Le 9 de janvier 176?. (*Archives de Saint-Marcel.*)

Cette lettre doit être une des dernières qu'écrivit le roi Stanislas, qui mourut, comme on sait, le 23 février 1766.

Cet éloge prit même de telles proportions qu'il peut passer pour une déclaration de principes, pour une éclatante affirmation de l'intimité du Cardinal avec la Famille Royale. Peut-être Bernis qui croyait, à ce moment, avoir à se plaindre des lenteurs qu'apportait le duc de Choiseul à rendre libre l'ambassade de Rome n'était-il pas fâché de nommer les protecteurs dont il entendait se servir au cas échéant [1].

Cette intimité, au surplus, n'est point affectée; elle est bien véritable : les continuelles correspondances avec l'Infant et

[1] « La plaie profonde faite au cœur de l'État se rouvre tout entière à nos yeux. Le temps, ce consolateur, ce médecin de nos âmes, n'a pu encore les guérir; la nation a payé son tribut par nos larmes; les convulsions de la douleur sont passées, la pompe funèbre est finie; l'encens de nos prières s'est perdu dans le ciel, pourquoi donc l'affliction est-elle encore peinte sur nos visages? pourquoi règne-t-elle si profondément dans nos cœurs? Le Roi dont les jours nous sont si chers n'est-il pas dans l'âge de la maturité et de la force? Ses petits-fils croissent comme des plants d'olivier autour de la table royale; ils apprendront de lui à régner par l'amour; leur auguste mère les formera à la vertu et au courage; tout nous annonce, tout nous promet un règne long et des jours tranquilles. Oui, messieurs, telles sont nos espérances, mais l'espoir du bonheur console-t-il de la perte? Non, jamais la France n'oubliera que le Roi avait un successeur digne du trône, que la religion a perdu un disciple et un appui, le Conseil un ministre sage et instruit, la vertu un ami, le vice un juge, les malheureux un consolateur, les lettres et les arts un protecteur éclairé, les princes un guide, les hommes enfin un modèle de toutes les vertus sensibles!

« O grand prince! les Français, les étrangers, les ennemis eux-mêmes ont pleuré ensemble sur votre tombeau. Votre mort sera à jamais une calamité publique; tout ce qui honore la vertu se plaindra au ciel de votre perte; la corruption seule avait le droit de vous haïr; qu'elle seule triomphe de votre mort, mais tout insolente qu'elle est, sa joie n'osera éclater que dans les ténèbres.

« Grand Dieu! qui tenez dans vos mains la destinée des rois et le sort des nations, ne rejetez plus nos vœux, daignez rendre la Reine à notre amour! La mort d'un fils adoré de la France, la mort d'un père admiré de l'Europe ont tour à tour déchiré son cœur; elle est tombée au pied de leur tombeau; la mort n'attend plus que votre ordre pour le frapper. Oh! Seigneur, n'épuisez pas la source de nos larmes; conservez sur le trône une princesse courageuse dans l'adversité, modeste au sein des grandeurs, humble au pied de vos autels, sensible sans faiblesse, instruite, éclairée, mais toujours soumise à vos lois. Laissez-nous encore jouir de ses bienfaits et profiter longtemps de son exemple [1]. »

[1] Marie Leczinska mourut le 25 juin 1768. Bernis écrivit à cette occasion à Mesdames, et Madame Adélaïde lui répondit la lettre suivante :

« A Compiègne, le 5 août 1768.

« Je suis bien persuadée, Monsieur, je vous assure, de la part que vous prenez à la perte que nous venons de faire : je connais depuis longtemps vos sentiments, et on ne peut en être plus touchée que je le suis. Je vous prie en même temps d'être bien convaincu de ceux d'estime et d'amitié que j'ai pour vous et qui ne changeront jamais.

« MARIE ADÉLAIDE. »

avec le duc de Penthièvre le prouvent d'une façon péremptoire; mais, si le Cardinal se proclame ainsi le serviteur de la Famille Royale, il ne dit rien qui puisse faire penser qu'il se rattache aux idées politiques ou religieuses de Mesdames. Il ne se compromet pas plus de ce côté que d'un autre, n'écrivant rien qui ne puisse être lu à la poste, ne disant rien dont on puisse retenir une arme contre lui.

Ainsi, il a conservé ses relations avec Voltaire; mais s'il était réservé jadis quand il écrivait au *vieux Suisse,* combien l'est-il plus encore à présent! Il a soin d'indiquer à son interlocuteur que Babet est bien morte, que l'Abbé s'est métamorphosé en Cardinal et que le Cardinal est devenu Archevêque. « J'espère, dit-il, que vous me ferez part de tous les petits ouvrages qu'il sera convenable d'envoyer à un *cardinal-archevêque.* » Et ailleurs faisant finement sentir la rêne à un correspondant toujours prêt à s'émanciper : « Si vous m'envoyez des vers, écrit-il, faites en sorte que je puisse m'en vanter; je ne suis ni pédant ni hypocrite, mais sûrement vous seriez bien fâché que je ne fusse pas ce que je dois être et paraître. » Un jour que Voltaire se permet une incartade contre la religion et les prêtres, contre le fanatisme, « l'horrible fanatisme du peuple qui séduit quelquefois jusqu'aux magistrats », Bernis répond : « Je ne veux pas croire que votre projet soit de bannir la religion de la surface de la terre : vous avez toujours été l'ennemi du fanatisme, et vous pensez sûrement que si le fanatisme qui s'arme en faveur de la religion est dangereux, celui qui s'élève pour la détruire n'est pas moins funeste. »

L'ennemi de l'*Infâme* supportait fort bien ces petites leçons, de même que celles qui portaient sur ses œuvres. Bernis disait franchement que les *Scythes* lui semblaient un peu jeunes, qu'il trouvait les commentaires sur Corneille fort sévères, qu'il était loin d'accepter les certificats de renommée que Voltaire délivrait à ses jeunes adorateurs, ces lettres de change sur la postérité, que la postérité a presque toutes protestées [1].

[1] Dans la correspondance de Bernis avec Voltaire (éd. Bourgoing), comparer

Et pourtant ils restaient bons amis. C'est peut-être qu'ils avaient besoin l'un de l'autre : le Cardinal n'ignorait point la puissance de ce grand faiseur de gazettes; Voltaire, dans sa vanité sans mesure, ajoutait avec plaisir un prince de l'Église à la liste des autres princes, ducs et marquis qu'il avait pour correspondants. Cela faisait bien à dire et pouvait servir à l'occasion.

Si le Cardinal ne se livrait point avec Voltaire, il ne se livrait pas davantage dans ses lettres à Joly de Fleury et à Paris-Duvernay : il se renfermait obstinément dans les banalités de santé, de littérature et de société. C'était le moyen de faire croire qu'il ne pensait pas à autre chose, et c'était la meilleure façon de plaire au Roi.

Pendant les deux années 1765 et 1766, le Cardinal résida à Albi, soit à la Besbia, soit au Petit Lude, ne s'écartant que pour les affaires du diocèse et la tenue des États de Languedoc. Il avait commencé à restaurer ses deux palais, apparemment assez négligés par ses prédécesseurs, et poursuivait en même temps la démolition de Combefa. Les matériaux du vieux château servaient à la reconstruction des demeures épiscopales. Bernis avait de tout temps aimé à bâtir : c'est un goût de gentilhomme et de prêtre; pour les prêtres, les bâtisses sont comme une descendance qui témoigne d'eux à défaut de race. Le Cardinal avait toujours aimé de même les installations commodes et les recherches de mobilier : on l'a vu à Venise. A Albi, il n'y avait pas apporté moins de soins, et les procès-verbaux des ventes faites à Albi en juin 1793, vendémiaire an III et vendémiaire an IV, témoignent de la quantité de meubles accumulés dans les deux palais : encore n'est-ce que le fretin qu'on vendit à Albi.

Tous ses meubles ont été dispersés; il n'en est pas même resté un inventaire exact et détaillé. Cela en valait-il la peine? Le prix des vacations de l'expert n'eût point été couvert par les enchères : toute une galerie, cent soixante-neuf tableaux, que

la lettre du 11 janvier 1767 avec les deux chapitres des *Mémoires* sur les gens de lettres et sur la noblesse.

le citoyen agent national n'a pas pris la peine de désigner autrement, sont vendus moins de 800 livres. Que devait être pourtant le bureau du Cardinal qui atteignait 1,200 livres le 17e jour de vendémiaire an III, et ce cabinet poussé jusqu'à 600 livres? On voit passer dans les procès-verbaux de vente les lustres, les tables de marbre, les encoignures de laque, les toiles peintes, les grands portraits du Roi, les fauteuils couverts de velours cramoisi, de velours écarlate, de velours noir, de satin rouge et jaune, de panne rouge, blanche, verte, bleue, de panne à fleurs; les fauteuils couverts de velours écarlate garnis en or; toutes les sortes de siéges : dormeuses, dauphines, crapauds, bergères; les écrans de toute espèce, les grands armoriaux dorés, les bras de bronze doré, tout cela pêle-mêle, si bien que le commissaire-priseur inscrit côte à côte ces deux articles :

Un christ et quatre chandeliers bois doré.

Une paire de bottes fortes.

Et de tout cela, il n'est resté à Albi que quatre jolis groupes de biscuit qui font un des ornements du Musée et la chaise à porteurs du Cardinal, toute dorée et peinte, avec ses armoiries et sa devise.

Malgré ce désordre, on devine le cadre que Bernis s'était fait. L'existence était grandiose; l'intérieur était princier. Ce n'est point une raison pourtant pour que le Cardinal s'y plût. On a dit même qu'il s'y ennuyait fort, qu'il passait une partie de sa journée à végéter dans sa chambre sur une chaise; qu'il disait « Je ne sais que faire, je ne puis faire un vers, et la lecture me répugne [1]. » Mais cela est-il vraisemblable? Si Bernis ne faisait plus de vers, pouvait-il le regretter après ce qu'il avait écrit à Voltaire? Il dictait ses *Mémoires* juste à ce moment, et le ton enjoué de certains chapitres, le détachement des affaires qu'on sent à chaque page, jusqu'à cette satisfaction parfois exagérée de soi-même, ne sont pas d'un homme qui

[1] Affaires Étrangères, *fonds France, Mss.* nos 220 et 221. Volume contenant les copies des lettres de Bernis à Choiseul. Introduction faite sans doute par un premier commis de M. de Choiseul.

s'ennuie. Quant aux lectures, elles étaient infinies : chaque brochure que publiait Voltaire, tout ce qui paraissait à Paris, les pamphlets, les pièces de théâtre, tout lui était bon, et il allait aussi au sérieux; il se fait envoyer à la campagne l'*Histoire de la noblesse de Provence* et l'*Histoire des variations de la monarchie*. « Cela nous amusera », écrivait-il. Sa bibliothèque à présent n'était plus un simple cabinet comme à Vic; il y avait un bibliothécaire, et à juger du fonds par les débris qui s'en trouvent à Albi et à Toulouse, on ne croirait vraiment pas que l'ancien propriétaire n'ait point aimé lire [1].

Outre la lecture, la correspondance et les affaires qui, comme on l'a vu, n'étaient pas sans être pressantes et nombreuses, le Cardinal avait une occupation et une société dans sa famille. La société était douce, et l'occupation fut souvent très-réelle. Dès la première année de son séjour à Albi, il eut à pleurer son neveu, le dernier des Narbonne, le chevalier, enseigne de vaisseau dans l'escadre de M. du Chaffault, tué à l'affaire désastreuse de Larrache le 27 juin 1765 [2]. Il n'y eut personne,

[1] Le Cardinal écrit le 7 août 1768 à l'abbé Gabriel : « Je voudrais que vous fussiez rendu à Albi vers le 10, afin de mettre en ordre ma bibliothèque et de disposer tout pour en faire un catalogue en laissant à chaque article de la place pour inscrire les livres nouveaux. Je voudrais aussi que les *in-douze* qui valent la peine d'être reliés fussent remis au relieur d'Albi, les *in-quarto* et les *in-folio* au relieur de Toulouse. Vous joindrez ensemble les brochures analogues et qui méritent d'être reliées. Tout cela demande votre présence et votre intelligence. Sans un catalogue, mes livres s'égareront, et on aura de la peine à se reconnaître dans la bibliothèque. » Les livres n'en furent pas moins égarés. En 1791, les plus précieux furent transportés à Toulouse où ils furent confisqués; « 776 volumes et une quantité de livres dépareillés » furent laissés à Alby et attribués en 1792 à l'évêque constitutionnel.

[2] François-Augustin de Narbonne-Pelet, dit le chevalier de Narbonne, fut nommé à son arrivée de Malte, en 1755, garde de la marine au département de Toulon. Embarqué en avril 1756 sur l'*Hippopotame,* aux ordres de M. de Rochemore, il assista au combat de Minorque. Enseigne de vaisseau le 1er mai 1757, il prit part à toute la guerre (sept campagnes) et assista à trois combats. Embarqué en 1764 sur la *Terpsichore,* il fut de l'expédition de M. du Chaffault contre les Saletins et périt glorieusement au combat de Larrache le 27 juin 1765. (*Archives de la Marine.*) L'éditeur des lettres de Bernis à Paris-Duvernay ignorait qu'il y eût une expédition contre Salé et suppose que le chevalier de Narbonne périt dans une querelle particulière (t. II, lettre du 19 août 1765). On peut consulter sur ce combat où trente officiers de la marine furent pris ou tués, la *Gazette de France* du 5 août 1765, p. 496.

ni dans la Famille Royale, ni parmi les anciens amis de Bernis, qui ne s'associât à sa douleur [1]. Cette épreuve ne fit que le rapprocher plus intimement de sa sœur et de son frère. On a vu que sa nièce, madame du Puy-Montbrun, avait l'habitude de sa confiance et lui servait de secrétaire. C'était madame de Narbonne qui, installée tantôt à la Besbia, tantôt au Petit Lude, faisait les honneurs du salon. C'était chez elle, au château de Salgas, que le Cardinal allait passer la belle saison. Il y demeura en belle santé et en belle humeur pendant tout l'été de 1768, fort occupé de caser les siens, les Bernis et les La Fare, cousins et petit-cousins, sollicitant pour les uns, conférant à d'autres des bénéfices, gai, recevant, ayant parfois cinquante maîtres à table, et ne craignant point le propos salé, comme quand il écrit à l'abbé Gabriel : « Il y a plus de vingt-quatre heures qu'il pleut, et mon croupion s'en ressent. »

Son frère était moins l'ami du cœur sans doute que ne l'était sa sœur ; mais le Cardinal n'en avait pas moins une vive affection pour lui et pour sa femme, mademoiselle de la Cassagne [2]. Il l'avait fixé près de lui, en le déterminant à acheter le droit d'entrée aux États de Languedoc de la baronnie de Castelnau de Bonnefonds, mais, par malheur, ce marquis n'avait point

[1] Voici seulement une lettre du duc de Penthièvre :

A Crécy, le 20 septembre 1765.

« Votre Éminence n'a point encore entendu parler de moi au sujet de la triste affaire de Salé, parce que j'avais toujours voulu conserver quelque espérance. Je serais bien fâché de renouveler sa douleur, mais je ne puis m'empêcher de lui répéter en toute occasion que personne ne partage plus que moi les événements qui la touchent. »

[2] On nous permettra de citer ici la très-jolie lettre par laquelle l'abbé de Bernis, demeurant à Paris, cul-de-sac Saint-Vincent, fait son compliment de bienvenue à sa nouvelle belle-sœur :

« A Paris, cul-de-sac Saint-Vincent, ce 12 septembre 1746.

« J'ai dit à tout le monde, ma chère sœur, que vous m'aviez écrit la première. Je ne suis pas fâché qu'on sache qu'une jolie femme m'a fait des avances. Cela a bon air dans tous les pays du monde, mais surtout dans celui-ci, et je n'ai pas été fâché de m'en faire honneur. Vos procédés avec moi sont si bons que vous jugez bien qu'indépendamment de vos grâces, je dois vous aimer beaucoup. Aussi, j'ai ennui de ne point faire connaissance avec vous. Je savais en gros que vous êtes très-aimable, et je vous aimerai en héros de roman. Peut-être de plus près ne serais-je plus en sûreté avec vous. On m'a dit que vous aviez de grands

d'enfants. A quoi bon avoir élevé la famille, l'avoir décorée d'un marquisat et d'une baronnie, l'avoir illustrée, l'avoir enrichie, si tout cela devait s'éteindre? Le Cardinal, s'il professait la religion de la royauté, professait en même temps la religion de la noblesse. Il ne voulait point que son nom s'éteignît, et, pour en assurer la perpétuation, il reporta sur une branche collatérale de sa famille toutes ses vues d'avenir. Déjà, il avait fait épouser à Pons-Simon-Frédéric de Pierre de Bernis, de la branche des Ports, sa nièce, l'aînée des filles de madame de Narbonne. Ce mariage n'avait point été heureux; la jeune femme était morte moins d'un an après ses noces. Le Cardinal se rejeta alors sur le rameau de la Loubatière, qui, bien que séparé au commencement du seizième siècle, avait été fréquemment allié aux autres branches. Son chef avait épousé une demoiselle de la Cassagne, sœur de la marquise de Bernis, mais cette alliance ne faisait point une parenté. Le Cardinal parvint par des mariages avec ses petites-nièces de Puy-Montbrun à faire héritiers de sa fortune ceux qui portaient son nom, à fondre tous les Bernis existants en une seule famille dont il fut le chef, car tous se trouvèrent être ses neveux ou ses petits-neveux [1].

Ce grand amour que l'Archevêque avait pour les siens ne le

yeux noirs et de belles paupières. Voilà mon écueil. Il n'est pas sage de s'y exposer. Cependant, si vous m'assurez, ma chère sœur, que vous aurez plus de soin de ma tête que vous n'en avez eu de celle de mon frère, je viendrai vous voir cet hiver. En attendant, je vous prie très-instamment de ne point faire de fausses couches, de vous bien porter mais surtout de ne point embellir, car je veux vous aimer tranquillement. Si même vous vouliez me faire grand plaisir, vous devriez vous enlaidir un peu : vous seriez encore assez jolie, et je serais tout à fait en sûreté. J'envoie ma lettre à votre mari toute décachetée; c'est pour établir la confiance. Nous l'accoutumerons à un commerce de galanterie qui deviendra dans la suite un commerce de sentiment. En attendant que je vous adore, je vous assure bien sincèrement, ma chère sœur, qu'on ne peut être plus prévenu que je ne le suis en votre faveur, que j'estime mon frère fort heureux de vous posséder, que je souhaite et que j'espère qu'il vous rendra aussi heureuse que vous le méritez. Du bonheur de l'un et de l'autre dépendra celui de ma vie. »

L'Abbé était depuis deux ans entré à l'Académie, mais sa lettre n'était-elle pas galamment tournée, même pour un académicien?

[1] Pons-Simon de Pierre de Bernis, de la branche de la Loubatière, épousa successivement les deux petites-nièces du Cardinal, mesdemoiselles du Puy-Montbrun. C'est de l'aînée que descendent les rameaux subsistants de la famille de Bernis.

rendait faible pourtant que lorsqu'il lui plaisait de l'être. Il n'abandonnait à personne la conduite des affaires et ne laissait point volontiers prendre d'influence sur ses décisions. Il entendait demeurer le maître et au besoin ne se faisait point faute de le dire[1]. Il était donc bien le chef de famille, non par droit de naissance, mais par droit de bienfaits. Cela l'obligeait d'autant plus et lui était sans doute d'autant plus doux.

Quant à sortir de cette vie calme et heureuse pour rentrer dans la politique, et se remettre à courir les dangers inséparables des grandes fonctions, il n'y songeait point. Lorsque quelques prélats de sa région, et en particulier l'évêque d'Apt, M. Bocon de la Merlière, songèrent à lui pour la présidence de l'Assemblée du Clergé, il se défendit avec une sincérité qui ne peut être jouée : « Je suis bon serviteur de l'Église, du Roi et de l'État, écrivit-il, mais je ne désirerai jamais et j'éviterai toujours, autant qu'il me sera possible, de jouer les grands rôles. Le mieux quand on est évêque, dans des circonstances orageuses, est de n'être chargé que des seuls soins de son diocèse. »

C'est pour cela qu'il redoutait particulièrement que la mort du pape Clément XIII ne l'appelât à exercer ses fonctions d'électeur dans le Sacré Collége. Sa vie était à présent organisée, il s'y était fait et en était content. Il en avait été de même dans toutes les périodes de sa vie; à chaque station de sa carrière, il s'était installé et ne désirait rien de plus.

[1] Il écrit à l'abbé Gabriel le 24 juillet 1768 :

« Ma sœur qui s'intéresse à vous me laisse entendre quelquefois que vous êtes inquiet sur mes dispositions à votre égard. Vous ne me connaissez pas, mon cher abbé. Je me déterminerai toujours par des principes : mes idées sont arrangées ; les sollicitations et les entours sont inutiles avec moi. Il y a plus à perdre qu'à gagner à employer tous ces moyens si puissants vis-à-vis de presque tout le monde et si inutiles vis-à-vis de moi. Je vous estime, je connais votre mérite; vos défauts ne sont point en proportion de vos bonnes qualités. J'ai un plan pour ce qui vous concerne. Il faut me laisser le temps de le remplir et m'en laisser la liberté, et, si vous voulez que je vous donne un bon conseil, il ne faut employer auprès de moi que moi-même. Pour être heureux dans votre situation, il faut comparer le passé avec le présent et même avec ce que raisonnablement vous pouviez attendre de l'avenir. Voyez MM. Deshaises! Ils ne m'ont jamais rien demandé ni fait demander directement ni indirectement. Ils m'ont assez connu pour croire que plus on s'attachait à moi seul, plus on avait de droits à mon amitié et à ma confiance. »

Sans ses dettes qui l'avaient contraint à un effort pour se libérer, parce qu'il était honnête homme, il aurait trouvé fort bonne la vie d'académie. A Venise, il se plaisait fort, et il aurait voulu demeurer à Parme près de Madame Infante. A Versailles, il s'étonnait d'entrer au Conseil et en était fort aise, mais n'aspirait nullement à un portefeuille. Ce portefeuille lui tomba, il le prit, mais s'en débarrassa le plus tôt qu'il pût. L'exil même, les premières rigueurs passées, ne le trouva point revêche. Pourquoi cette existence nouvelle et princière n'aurait-elle point eu d'agréments pour lui? Il s'était vite fait à ses fonctions nouvelles, étant de nature facile et un peu molle, aimant à regarder de préférence le bon côté des choses. Il avait près de lui ceux qu'il affectionnait; sa représentation était grande, sa réputation considérable; on l'estimait à la Cour et dans son diocèse. Cela n'était-il pas pour lui suffire? Aussi le voyage de Rome, dans l'éventualité d'un conclave, lui apparaissait-il, maintenant qu'il n'espérait plus y aller ministre du Roi, comme une corvée onéreuse et fatigante.

Dès 1766, sur le bruit qui courait d'accidents arrivés au Pape, il écrivit au duc de Choiseul pour être dispensé du voyage : mauvaise santé, toux opiniâtre, rhumatisme universel, asthme goutteux, il avait toutes les maladies, et les médecins de Paris et de Montpellier le certifieraient au besoin. Il lui fallait, pour le moins, quelques saisons de Baréges et de Cauterets pour se remettre, et en attendant il demandait que le Roi le dispensât d'aller à Rome [1]. Choiseul ne se paya point de ces raisons. « Le Pape est mieux, répondit-il, soignez-vous donc; mais lorsqu'il sera question de procéder à l'élection d'un Souverain Pontife, le Roi attend du zèle de Votre Éminence qu'elle se rendra à Rome, où sa présence sera d'autant plus nécessaire qu'il n'y aura vraisemblablement que MM. les cardinaux de Luynes et de Choiseul qui seront en état de faire le voyage. »

Il ne fallait donc pas songer à se dispenser du conclave. Ce fut là désormais une inquiétude : Bernis dut se considérer

[1] AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, vol. 841.

comme à la merci de la santé du Pape. Lui qui aimait les choses fixes et précises, qui volontiers se faisait pour toutes choses des plans qu'il suivait plus ou moins, d'ailleurs, il se trouvait par sa dignité même l'esclave d'un incident. Il faut bien que les honneurs se payent.

CHAPITRE III

LE CONCLAVE DE 1769 [1].

Mort de Clément XIII. — État de l'Église. — Les Jésuites. — L'Infant de Parme. — Occupation du Comtat et de Bénévent. — Le Roi d'Espagne. — Instances pour la suppression des Jésuites. — Clément XIII meurt à temps. — Quel sera son successeur? — Cardinaux romains et étrangers. — Cardinaux français. — Luynes et Bernis partent pour Rome. — Sentiments de Bernis. — Quel appui trouvera-il à Rome? — L'Ambassadeur de France et son secrétaire. — D'Aubeterre empêche l'élection précipitée. — Joseph II à Rome. — Sa visite au conclave. — Voyage de Bernis. — Ses instructions. — Les idées de la cour d'Espagne. — Lettres de Choiseul. — Bernis entre au conclave. — Lutte contre d'Aubeterre et les Espagnols. — Les cardinaux français approuvés par Choiseul. — Négociations des cardinaux espagnols. — Inquiétudes de Bernis. — La négociation espagnole aboutit. — Ganganelli. — Bernis et Ganganelli. — Convention conclue. — Exaltation de Clément XIV.

Le carnaval avait été ouvert à Rome le samedi 28 janvier 1769 : il y avait eu courses de chevaux au Corso le 28, le 30 et le 31; peu de masques dans les rues, parce que le temps était orageux et qu'il faisait grand vent. Le 2 février, jour de la Purification, Sa Sainteté le Pape Clément XIII alla comme d'ordinaire à la Pauline, où vingt-quatre cardinaux lui ren-

[1] Sources : Sur ce sujet fréquemment traité par les historiens, en particulier par M. le comte de Saint-Priest, le Père Theiner et M. Crétineau-Joly, je n'ai voulu me servir que de pièces originales dont l'authenticité ne pouvait être suspectée. Je n'ai donc employé pour ce récit que les documents conservés aux archives des Affaires Étrangères, au château de Mouchy et dans les archives de Bernis. La gravité de certaines allégations m'a contraint à noter, en assez grand nombre, mes références en bas de pages. Les principaux ouvrages consultés en dehors des livres cités plus haut sont : les *Gazettes de Leyde, d'Amsterdam* et *de France*, Clément, *Journal de voyages et de correspondances pour la paix de l'Église*, 3 vol. in-8°. Dans les dépôts publics, les manuscrits les plus fréquemment consultés sont aux Affaires Étrangères, *Rome* (*Corresp.*), vol. 848, 849 et 850. *Mémoires et Documents*, vol. 9 et 93. *France et divers États*, vol. 178 et 179. *Papiers de finances* (Carton Rome). *Madrid*, vol. 524 et 525.

dirent l'obédience; il bénit et distribua les cierges de la Chandeleur et, le cierge allumé, suivit la procession, assis sur la sedia, sous un dais porté par huit prélats référendaires de la signature. Après la messe, la bénédiction, la publication d'une indulgence de trente années pour les assistants, Clément XIII rentra dans ses appartements. Il soupa avec un de ses neveux, se coucha et bientôt se sentit incommodé. Un chirurgien accourut, tenta deux saignées. A onze heures du soir, le Pape était mort.

En temps ordinaire, c'est sans doute un événement considérable que la mort d'un pape, mais la mort de Clément XIII pouvait avoir des conséquences incalculables. Sous son pontificat, le Saint-Siége s'était mis en lutte ouverte avec la plupart des gouvernements catholiques, avec le Portugal, avec la France, avec l'Espagne, avec les Deux-Siciles, avec l'Infant duc de Parme, avec la République de Venise. La Bavière fermentait. Dans le rire narquois de Joseph II, on pouvait deviner que l'hostilité de la maison d'Autriche n'était retardée que jusqu'à la mort de Marie-Thérèse. Si Clément XIII trouvait un continuateur dans son successeur, un schisme était probable, le domaine spirituel du Saint-Siége pouvait se trouver réduit au patrimoine de saint Pierre, et ce patrimoine lui-même n'était pas sans courir de grands risques. Le successeur du Pape persévérerait-il à refuser aux souverains européens l'abolition de la société des Jésuites?

Ce n'est point le lieu de rechercher par quelles causes l'ancienne et universelle domination s'était changée en une universelle proscription. Jadis, la Compagnie confessait les Rois, et les Rois lui obéissaient. Jadis, elle instruisait la jeunesse, et ses élèves, à travers la vie, gardaient pour elle cette reconnaissance craintive qu'on a pour ses premiers maîtres. Jadis, elle conquérait des empires par ses missionnaires, fondait des colonies et subjuguait des peuples. Il semblait que le monde lui appartînt et que son règne dût toujours durer. Ses triomphes furent sans mesure; sa tyrannie finit par peser aux consciences; aux anciens adversaires : les jansénistes, de nouveaux ennemis : les philo-

sophes, vinrent se joindre. Des scandales éclatèrent qu'on ne sut pas étouffer à temps. Étant depuis trop longtemps puissante et se croyant assurée de l'être toujours, la Compagnie ne voulut point s'abaisser à des ménagements : son sort lui sembla définitivement lié au sort de la Papauté, à laquelle elle s'imaginait avoir rendu assez de services pour avoir droit à quelque chose de mieux que de la reconnaissance. N'avait-elle pas sacrifié à la volonté de la Papauté les missions florissantes de la Chine et l'espoir même de convertir l'immense empire? N'était-elle point la milice toujours fidèle, toujours prête, plus papaline que le Pape si l'on peut dire, ne reconnaissant point d'autre maître, et *perinde ac cadaver*, exécutant les ordres du Général, cet assistant du Saint-Siége dont le titre militaire indiquait assez le pouvoir et la subordination?

Et pourtant, de tous côtés, autour de la Compagnie, les nuages s'amoncelaient. Le premier, le Roi Très-Fidèle avait engagé le combat. Les Jésuites avaient-ils ou non la main dans l'attentat dirigé contre la personne de Joseph Ier? N'aurait-on pas pu y trouver des causes plus naturelles, telles que la vengeance d'un mari trompé? N'était-ce point la volonté de supprimer des obstacles gênants qui découvrait à Pombal tant de complicités dans un crime si simple et en même temps si peu démontré? Il n'importe : il s'agissait du monde américain catéchisé par les Jésuites; il s'agissait du pouvoir suprême assuré : les biens des Jésuites furent confisqués, et eux-mêmes, embarqués à la hâte, furent jetés sur les côtes d'Italie. Le Nonce qui avait essayé quelques remontrances fut expulsé du royaume (1759), et le ministre de Portugal rappelé de Rome. Une rupture s'ensuivit qui durait encore en 1769.

En France, le Roi Très-Chrétien n'avait point envie à coup sûr de renouveler, sur un nouveau terrain, la querelle toujours pendante du molinisme et du jansénisme, mais les parlements ne trouvaient point les ruines de Port-Royal assez vengées ni leurs victoires sur la bulle *Unigenitus* assez complètes. La banqueroute du Père Lavallette offrit une occasion : ils ne la laissèrent pas échapper, et l'enregistrement des édits bursaux était

entre leurs mains une arme toujours prête pour contraindre le Roi à céder. Ils s'en servirent pour paralyser les influences de Cour. Madame de Pompadour, elle aussi, avait une vengeance à tirer de ces confesseurs trop scrupuleux qui avaient failli lui enlever la place de dame du palais de la Reine. Elle se flatta de regagner les philosophes en leur jetant cette proie : on laissa donc faire. De 1753 à 1761, le Parlement chemina pas à pas; puis, les événements qui se produisaient en Espagne lui fournissant l'appui d'un souverain de la Maison de France, il mit le feu à la mine, et bientôt retentirent du haut du prétoire les réquisitoires de Monclar, de Didon et de La Chalotais. Tout n'était pas conquis pourtant; les évêques (cinquante et un d'entre eux au moins) protestaient. Le Roi tenta avec le Pape un accommodement qui pouvait sauver la Société : il s'agissait que le Général nommât un vicaire résident en France; on sait la réponse de Ricci : *Sint ut sunt aut non sint*. En 1763, la Compagnie fut dissoute en France par arrêt du Parlement.

Le Pape avait répondu à l'expulsion des Jésuites de Portugal, à la dissolution de la Société en France par la Bulle : *Apostolicum pascendi* (7 janvier 1765), qui, rédigée, dit-on, par Ricci lui-même, était une apologie formelle de l'Institut. Le Sacré Collége n'en eut connaissance que lorsqu'elle fut publique; vingt-trois évêques seulement, dans le monde entier, y adhérèrent, et, au lieu de sauver la Société, elle acheva de la perdre. Dans toute l'Italie, à Naples, à Venise, à Florence, à Parme, à Modène, en France et dans chaque parlement de France, la publication de la Bulle fut interdite, la Bulle fut condamnée, et dans les Deux-Siciles, Tanucci en prit occasion pour ordonner un examen attentif des Constitutions de la Compagnie.

L'Espagne était donc l'unique refuge des Jésuites, et, aux nationaux, des Français étaient venus se joindre en grand nombre. Ils se croyaient là dans leur citadelle et traitaient la Péninsule en terre conquise. Charles III leur déplaisait; ils l'attaquèrent dans des pamphlets où ils exaltaient en même temps leurs actes et les persécutions qu'on dirigeait contre eux. Une émeute, dont on les prétendit les instigateurs, éclata à

Madrid ; un trouble vague, une inquiétude générale s'empara de l'Espagne : il semblait qu'on fût à la veille d'une révolution. Le Roi Catholique, dominé par des moines [1], examina scrupuleusement et pesa les charges. Le 27 mars 1767, les Jésuites furent chassés des terres de sa domination, soit en Espagne, soit en Amérique. Ceux d'Espagne devaient être transportés dans les États du Pape, mais Clément XIII, sur le conseil de Ricci, refusa de les recevoir.

Désormais, pour le duc de Choiseul, la question des Jésuites fut surtout un moyen de flatter l'Espagne, l'Espagne du Pacte de famille. Jadis, il avait cédé au Parlement parce qu'il avait besoin du Parlement; aujourd'hui, pour maintenir l'unique alliance, base de sa politique extérieure, que n'était-il point disposé à faire? C'était l'union de la Maison de France qui, à la fin de la guerre de Sept ans, avait apporté le salut. Cette union, la lutte commune engagée contre les Jésuites la resserrait encore. D'ailleurs, Choiseul ne demandait point un éclat; il avait tout fait pour amener, par la douceur, le Pape à la solution nécessaire à la politique française. La nationalisation de la Province jésuitique de France n'avait en soi, au début, rien de contraire aux statuts de la Compagnie ; si la souveraineté temporelle du Roi s'était ensuite exercée dans la mesure du Droit Régalien, la souveraineté spirituelle du Pape n'avait jamais été contestée ; si les Jésuites, qui n'avaient point voulu se soumettre aux ordres du Roi, avaient été expulsés du royaume, c'était là un fait de police intérieure qui n'atteignait en rien la religion catholique. Le Saint-Siége avait eu, en d'autres occasions, des difficultés bien plus graves avec la France pour des questions intéressant bien autrement le spirituel. Les négociations avec la cour de Rome restaient ouvertes ; elles étaient loin d'avoir pris un caractère aigu, et il pouvait facilement en sortir un de ces *modus vivendi* familiers à la Papauté, qui, réservant à

[1] On sait l'influence exercée sur Charles III par son confesseur, Fray Joaquin d'Eleta, appelé ordinairement le Père Osma, moine Récollet qui fut plus tard archevêque de Thèbes *in partibus*. Cf. Coxe Muriel, *Histoire d'Espagne*, t. V, p. 45.

la fois les droits et même les prétentions de chacune des parties, aurait laissé subsister le fait; mais ce fut ce moment même que choisit Clément XIII pour attaquer avec une violence inouïe, dans sa souveraineté temporelle, l'Infant Ferdinand, duc de Parme.

C'était le petit-fils de Louis XV, le fils de la fille chérie : Madame Infante; c'était le neveu de Charles III d'Espagne, le cousin germain de Ferdinand IV de Naples, le futur gendre de Marie-Thérèse d'Autriche. L'Infant, élève de l'abbé de Condillac, avait sinon de lui-même, au moins du fait de ses ministres, prétendu réformer dans ses États la juridiction ecclésiastique, imposer une borne aux priviléges du Saint-Siége qui faisaient de ses duchés une sorte d'annexe tributaire des États de l'Église. Le Pape saisit cette occasion de se venger sur un faible et de répéter, à la fois, des droits spirituels qu'il prétendait lésés et les droits temporels que la Papauté réclamait sur l'héritage des Farnèse démembré en 1545 du domaine pontifical. Par un bref du 30 janvier 1768, il annula tous les décrets de l'Infant, rétablit dans les États de Parme la juridiction ecclésiastique, menaça d'excommunication le Prince et ses ministres, revendiqua hautement Parme et Plaisance, déclara la guerre non pas seulement à l'Infant, mais à toute la Maison de France signataire du traité d'Aix-la-Chapelle, à tous les souverains, contre qui se trouvait renouvelée par une échelle minuscule, mais avec les mêmes prétentions et les mêmes violences, une sorte de querelle des Investitures.

Clément XIII pouvait avoir la foi de Grégoire VII, mais les adversaires qu'il rencontrait n'avaient rien de Henri IV, et sept siècles avaient passé depuis que l'Empereur d'Allemagne était venu à Canossa. En face de cette royauté spirituelle qui prétendait briser les Rois, il vit se dresser cette royauté temporelle que la Papauté aurait dû pourtant connaître, car, dans chacun de ses périls, elle lui a adressé un appel qui n'a jamais été en vain; dans chacun de ses empiètements, elle l'a rencontrée, barrant la route et revendiquant le droit de César. Au Pape contestant le traité d'Aix-la-Chapelle, Ferdinand de Parme

répondit par l'expulsion des Jésuites. Les cours de Bourbon l'appuyèrent d'abord par des protestations formelles, puis par une convention en vertu de laquelle Avignon et le Comtat Venaissin devaient être occupés par les troupes françaises, Bénévent et Ponte-Corvo par les troupes napolitaines, Castro et Ronciglione par les troupes espagnoles. Toute relation fut rompue entre les ambassadeurs de la Maison de France et le cardinal Torregiani, secrétaire d'État de Sa Sainteté, auquel Negroni fut substitué pour les rapports diplomatiques. Negroni ou Torregiani, peu importait : c'étaient, de la part du Pape, les mêmes protestations hautaines et obstinées ; aux mémoires des trois cours, aux notes, aux ultimatums, Clément XIII répondait par des affirmations sans preuves ou des divagations sans suite. Si les ambassadeurs refusaient de transmettre ses lettres à leurs souverains, il essayait de les faire remettre par ses Nonces. « Les violences, écrivait Torregiani, ne l'empêcheront pas de parler toujours hautement avec une liberté apostolique et de rappeler les Rois, ses fils, à leur devoir. »

Devant cette résistance, Choiseul pensait qu'il n'y avait qu'à attendre un nouveau pontificat que les soixante-quinze ans de Clément XIII ne semblaient pas rendre très-lointain, mais la cour de Madrid, emportée par la lutte, n'admettait point de répit et ne consentait pas à ce quasi-désarmement. C'était aux Jésuites que Charles III attribuait toutes les répliques et toutes les violences du Saint-Siége. Il les rendait responsables aussi bien des affaires de Parme que des troubles intérieurs qui agitaient les Espagnes ; et puis, il songeait aux Rois assassinés. Esprit étroit et court, Charles III, catholique fervent, voyait dans l'abolition des Jésuites prononcée par le Pape, à la fois le salut de ses États et de son âme. L'ardeur qu'il portait dans la poursuite de son but était la preuve la plus éclatante de sa foi. Combien d'autres eussent simplement prononcé l'expulsion, se fussent contentés de l'assurer et eussent ensuite vécu tranquilles? Le Roi d'Espagne ne se contentait pas d'agir ; il était si convaincu de l'excellence des motifs qui l'avaient déterminé, qu'il voulait convertir à sa thèse non-seulement les Rois ses frères dont

l'appui lui était utile et l'alliance nécessaire pour l'accomplissement de ses desseins, mais surtout le Père commun des fidèles, celui à qui sa conscience de catholique demandait l'absolution, l'approbation de l'acte d'expulsion. Maintenant cette approbation du Pape, qu'on l'obtînt de gré ou de force, peu importait, pourvu qu'on l'eût.

Louis XV laisse aller les choses, cède aux Parlements, cède à l'Espagne, obéit à la double nécessité qu'il rencontre à la fois dans sa politique intérieure et dans sa politique extérieure. Il trouve dans les droits de sa souveraineté temporelle la justification suffisante de ses actes. Sa conscience n'est pas d'ailleurs si facilement alarmée, son confesseur n'a pas avec lui tant d'habitude, l'approche des sacrements ne lui est pas si fréquente, que les scrupules religieux soient de nature à contre-balancer en lui les nécessités de la politique. Charles III porte dans sa conduite l'ardeur d'un Espagnol, le fanatisme d'un moine, le despotisme d'un petit-fils de Louis XIV. Pour Louis XV, chef de la Maison de France, le grief principal contre le pape Rezzonico, c'est l'insulte faite au duc de Parme. Pour Charles III le grief capital, c'est le maintien des Jésuites. Tandis qu'aux revendications temporelles du Saint-Siége, Louis XV répond par l'occupation temporelle du Comtat Venaissin et d'Avignon, Charles III continue son travail, pousse avec une invincible ardeur les princes de sa Maison à exiger, d'accord avec lui, l'abolition de la Compagnie, envoie à Versailles mémoire sur mémoire, obtient enfin que d'Aubeterre, l'ambassadeur de France, et le cardinal Orsini, ministre des Deux-Siciles, présenteront au Pape un mémoire identique avec celui que remettra Azpuru, chargé d'affaires d'Espagne. Azpuru a audience le 16 janvier (1769); Orsini le 20; d'Aubeterre le 24. Le mémoire présenté est net, clair et formel[1]. Cette fois, il n'y a plus à reculer, tant la mise en demeure est positive. Le Pape pourtant n'eut pas à répondre : sa mort, survenue le 2 février, cette mort qu'on a voulu attribuer aux persécutions exercées

[1] Voir le Mémoire d'Espagne dans la *Gazette de Leyde* du 3 mars; le Mémoire de Naples dans la *Gazette* du 7 mars.

contre lui, que l'âge et l'apoplexie suffisent à expliquer, épargna vraisemblablement à l'Église catholique de terribles dissensions et peut-être un schisme.

Restait à savoir si le successeur de Clément XIII conserverait à l'égard des princes de la maison de Bourbon l'attitude de son prédécesseur; si, dans le conclave qui allait s'ouvrir, le parti des *zélés*, celui qui avait dominé pendant le pontificat de Rezzonico, garderait son influence et constituerait son règne sous le nom d'un autre pape. Le moment était solennel, car, battue par le flot montant de l'incrédulité philosophique; chaque jour harcelée par les brochures de Voltaire ou canonnée par les in-folio de l'*Encyclopédie;* seule contre cette ligue où les fermiers généraux comme Helvétius donnaient la main aux parlementaires, à Montesquieu comme à la Chalotais; seule contre cette école où les Rois, comme Frédéric et Catherine, débauchaient des précepteurs pour leurs peuples, et, comme Stanislas-Auguste, venaient eux-mêmes s'inscrire en disciples; seule contre tous, et n'étant point même assurée des soldats qu'elle payait, l'Église romaine, depuis trop longtemps florissante, endormie dans son luxe, dans l'ignorance peut-être préméditée du monde extérieur, se figurait pouvoir encore ce qu'elle pouvait au moyen âge, être au moins ce qu'elle était au temps de la lutte avec Louis XIV, avoir maintenu intact ce pouvoir de lier et de délier que Jésus-Christ avait conféré à son Vicaire. Pour les cardinaux *zélés,* Rome seule existait. Dans la ville qui vit passer César et Constantin, qui vit régner Grégoire VII, cela est une illusion naturelle de croire que rien ne peut-être hors la Ville, l'*Urbs*. Les cardinaux n'étaient point pour la plupart sortis de Rome; ils ne savaient rien du reste du Monde, le centre était là, le centre du Monde, le Monde même. Parfois, à de longs intervalles, chaque fois qu'un pape mourait, des étrangers, revêtus aussi de la robe rouge, venaient des pays lointains, parlant une langue inconnue, armés de prétentions étranges, ne sachant rien des finesses exquises, des démêlés intimes, des factions singulières dans lesquelles s'usait et s'amusait la vie des cardinaux romains. Quel plaisir de les tromper,

ces barbares, de les jouer habilement, de leur faire exiger ce qu'on ne voulait point demander soi-même, de les voir exclure ceux-là dont on souhaitait l'exclusion! Quelles belles parties d'intrigue, contre ces nouveaux venus, mal renseignés, mal éduqués, mal accompagnés, tombant deux mois après la clôture première en pleine activité du conclave, s'embrouillant dans les fils tendus et se prenant aux filets préparés!

Ce plaisir, pourtant, n'était pas pour payer la mortification de partager avec eux le pouvoir suprême. Ils étaient les étrangers, les barbares, les ennemis; ils reconnaissaient un autre souverain que le Pape et prenaient ses ordres; ils professaient des doctrines qui faisaient horreur et que la peur seule empêchait de déclarer hérétiques; et c'était la peur aussi qui forçait à les convoquer, bien plus que les constitutions de Nicolas II qui ont remis aux seuls cardinaux le droit de suffrage. Si l'on ne convoquait point les cardinaux leurs sujets, les Rois reconnaîtraient-ils l'élection? continueraient-ils à remplir le trésor apostolique? respecteraient-ils les États de l'Église? Les Ultramontains donc se sentaient obligés d'admettre les cardinaux étrangers, mais tout leur rêve, en tout conclave, était d'avoir fait le Pape avant que les étrangers fussent arrivés.

Et pourtant, d'élection en élection, de conclave en conclave, les étrangers étaient moins nombreux. Le voyage, si long, si cher, si fatigant pour des vieillards, en arrêtait un grand nombre. Les uns ne se sentaient point le courage de se mettre en route et attendaient tranquillement dans leurs palais épiscopaux ou dans leurs hôtels de Paris que le Sacré Collége leur eût donné un pape. D'autres se disaient qu'ils arriveraient trop tard, et ne partaient point. D'autres enfin, cardinaux par la grâce du Roi de Pologne ou du prétendant d'Angleterre, cardinaux français pourtant, n'étaient point de ceux dont le Roi pût désirer le voyage.

Ainsi, en 1769, il y avait en France six cardinaux : Paul d'Albert de Luynes, archevêque de Sens; Étienne-René Potier de Gesvres, évêque de Beauvais; François-Joachim de Pierre de Bernis, archevêque d'Albi; Antoine-Clériadus de Choiseul-

Beaupré, archevêque de Besançon; Jean-François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon, et Louis-Constantin, Prince de Rohan, évêque de Strasbourg. Or, les cardinaux de Gesvres et de Rohan avaient soixante-douze ans; le cardinal de Rochechouart, ambassadeur à Rome pendant huit ans, ne pouvait venir au conclave qu'à condition d'être chargé du secret du Roi. Il ne restait donc que Choiseul, Luynes et Bernis; mais le cardinal de Choiseul tomba malade fort opportunément pour les cent mille écus que lui eût coûté son entrée publique. De Paris, un seul se mit en route : Luynes, dont les soixante-six ans étaient fort ingambes; qui, au début de sa vie, s'était endurci dans le métier militaire et qui avait à se faire pardonner aussi bien l'opposition qu'il avait faite aux Parlements, que la protection accordée aux Jésuites sur son instigation par le haut clergé. Quant à Bernis, la nouvelle de la mort du Pape et la lettre qui lui ordonnait de se rendre au conclave lui parvinrent, à Albi, le 21 février; il écrivit immédiatement au duc de Choiseul que, malgré les chemins affreux, la neige dont les montagnes étaient couvertes et les rivières débordées, il partirait le 25 et marcherait avec toute la diligence possible [1].

Bernis n'avait point pris parti dans la lutte que certains membres de l'épiscopat avaient soutenue en faveur des Jésuites [2].

[1] Lettre du 22 février 1769. (*Arch. de Mouchy.*)

[2] Le Cardinal n'avait, comme on l'a vu dans ses *Mémoires,* aucune hostilité formelle contre les Jésuites. Il avait même, au temps de son ministère, été en correspondance avec Ricci. Le général des Jésuites lui écrivait de Rome le 11 octobre 1758 :

« Monseigneur, le haut rang auquel vos talents, vos vertus, l'estime de la cour de France et de Vienne vous ont élevé, exige de ma part les plus sincères félicitations. La reconnaissance même m'impose ce devoir. Je sais, Monsieur, que vous honorez la Compagnie de votre bienveillance et de votre protection. Je sollicite plus que jamais l'une et l'autre. Ne nous refusez pas, je vous en supplie, cette double grâce, surtout dans des circonstances où la Compagnie a à essuyer de violentes tempêtes. J'espère, Monseigneur, que vous écouterez nos humbles prières; nous redoublerons nos vœux pour la conservation et la prospérité de Votre Éminence. Telles sont les dispositions d'un corps qui vous est dévoué et qui s'empressera toujours de vous rendre ses plus respectueux hommages.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* Laurens RICCI. »

Bernis répondit le 31 octobre :

« Je suis véritablement touché, mon Très-Révérend Père, des sentiments que

En 1762, lors des représentations de l'Assemblée du Clergé, il était encore en exil. Le Pape, il est vrai, avait par son bref du 6 septembre 1762 fait appel aux cardinaux français, mais ce bref avait-il été envoyé? Bernis l'avait-il reçu? Il est permis d'en douter [1]; ce qui est certain, c'est que le Cardinal ne fit pas de réponse. En 1768, lors du monitoire du Pape contre l'Infant de Parme, il envoya à Avignon un de ses affidés pour se tenir au courant des nouvelles, mais il se garda de se compromettre [2]. Il n'avait d'ailleurs point à émettre d'opinion dans une querelle qui n'intéressait en rien le pouvoir spirituel du Pape, et quand, le 22 juin 1768, Clément XIII adressa aux cardinaux français un bref par lequel il se plaignait de l'occupation d'Avignon, Bernis ne crut pouvoir rien faire de mieux que de renvoyer au Ministre l'original du bref et de prendre les ordres du Roi. Sur la réponse à faire, Choiseul lui manda qu'il devait écrire « qu'occupé dans son diocèse au ministère sacré

vous m'avez fait l'honneur de me témoigner au sujet de ma promotion au cardinalat. Je dois mon éducation aux Pères de votre Compagnie, et je conserverai toujours pour eux l'estime, l'affection et la reconnaissance qu'ils m'ont inspirées. Ils pourront toujours s'adresser à moi avec confiance, et je profiterai avec plaisir des occasions de leur prouver l'intérêt que je prends aux avantages de votre Compagnie. Je serais très-flatté de pouvoir vous marquer en particulier la considération distinguée et tous les sentiments avec lesquels je fais profession, mon Très-Révérend Père, de vous honorer très-parfaitement. » (AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome, Mémoires*, vol. 23.)

[1] Lettres du 23 septembre, 11 octobre 1762. AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, vol. 833. Correspondance de M. de la Houze, chargé d'affaires.

[2] On pourrait supposer que Bernis fut pour quelque chose dans la composition faite par l'abbé de Joubert, fils du président de la Cour des aides et finances de Montpellier, ancien syndic des États de Languedoc, d'un ouvrage intitulé : *Jugement impartial sur les lettres en forme de Bref que la cour de Rome a fait publier, où elle entreprend de déroger à quelques édits du Sérénissime Infant, duc de Parme, et de lui disputer à cette occasion sa souveraineté temporelle;* mais ce remarquable ouvrage, dont je possède plusieurs copies manuscrites, est un peu trop janséniste pour Bernis. Sa véritable opinion, il l'exprime dans la lettre suivante adressée à l'abbé Gabriel : « Les raisonnements d'Avignon ne sont pas trop bons, écrit-il le 3 juillet. L'accommodement avec le Portugal n'est pas fait. Le roi de Naples s'est emparé des duchés de Spolète et de Bénévent. Il y a apparence que Castro et Ronciglione seront également pris, sans compter peut-être le duché de Ferrare. Le Pape est affligé et point ébranlé. Le noviciat des Jésuites où il va souvent entretient son courage. Il fait jouer gros jeu à l'État ecclésiastique et même à la religion. Il est difficile que tant de malheurs ne portent pas le coup mortel à Sa Sainteté. Voilà ce qui m'intéresse plus personnellement à cause du conclave. »

et éloigné de la Cour, il ne pouvait répondre pertinemment au Pape, mais que, connaissant la piété véritable du Roi, son respect pour la Religion et pour l'Église, son attachement au Saint-Siége, il était persuadé que le Saint-Père, profitant de sentiments aussi heureux qu'ils étaient vrais, trouverait dans le cœur de Sa Majesté la consolation qu'il désirait [1] ».

Cette réponse officielle n'avait point été sans doute pour plaire aux *zélés*. Bernis, soupçonné jadis de jansénisme, atteint et convaincu à présent de tiédeur, était au moins suspect à Rome. De plus, il y était nouveau. S'il avait eu jadis quelques correspondances pour terminer l'affaire du décret de Venise, ce n'était point de quoi le mettre au courant de la cour pontificale qu'on n'apprend que par l'usage. Depuis dix ans, il n'était mêlé à rien de la politique; il était épuisé d'argent et ne pouvait guère en attendre du Roi. Enfin, on lui ordonnait de partir directement d'Albi, sans passer par Paris, sans venir prendre langue au ministère, près de Choiseul et de l'abbé de la Ville. Échouer, c'était se perdre sans espoir; c'en serait fait de toute carrière politique et de cette ambassade de Rome promise depuis dix ans comme une compensation de l'exil.

Ainsi, deux cardinaux pour la France; sur trois Espagnols, Charles III n'en pouvait envoyer que deux. Il était à craindre qu'il n'en vînt point de Portugal et d'Allemagne : c'étaient pour la Maison de France quatre voix, à qui il fallait joindre la voix du duc d'York et les cinq voix napolitaines, en admettant que les Napolitains fussent fidèles.

Au moins, à Rome, les deux Français, dont l'un, au jugement de Bernis, n'avait point grande valeur intellectuelle [2], allaient-ils trouver en l'ambassadeur de France un homme capable de les diriger dans le dédale du conclave? Certes, ce n'était pas un homme vulgaire que Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre. Gentilhomme de bonne race, il avait, comme il convient, bien servi à la guerre; à Vienne, où

[1] *Archives de Mouchy* et *de Saint-Marcel*. Lettre de Bernis du 20 juillet. — Réponse de Choiseul en date du 6 août.

[2] *Mémoires et Lettres*, t. II, p. 310.

il avait déployé le caractère de ministre plénipotentiaire (1753 à 1756); à Madrid, où il avait été envoyé ambassadeur extraordinaire (1757 à 1760), il s'était fait hautement apprécier; mais, bien qu'il résidât à Rome depuis 1763, il ne semble pas qu'il eût pris le tour et l'habitude d'esprit nécessaires pour y réussir. Il était trop soldat, trop net, trop franc, trop porté aux extrémités, trop disposé à ces mesures violentes qui gâtent tout; trop dépourvu des finesses lentes qui sont le fait des femmes et des prêtres. Pour peu qu'on hésitât à lui céder, qu'on laissât passer le temps sans lui répondre, il s'emportait et se préparait aux coups d'éclat. De théologie, il ne savait que ce que savent d'ordinaire les lieutenants généraux et trouvait que c'était bien assez. Il semble que, pressentant son prochain départ, il aimât peu ouvrir sa bourse et ne se prêtât qu'avec une peine infinie à ces cérémonies grandioses et coûteuses qui flattaient la cour pontificale, et où les envoyés des souverains, en déployant leur magnificence, affirmaient par leur luxe la grandeur et la richesse de leurs maîtres. Peu ou point de relations nouées avec les membres du Sacré Collége, sauf nécessairement avec Orsini, ministre du roi des Deux-Siciles, et le cardinal d'York, protégé de la France; point de canaux ménagés parmi les *amis de cœur*, point de rapports établis avec la domesticité : tout au plus, un ou deux agents entretenus, et encore d'infime espèce : au surplus, point d'argent pour les dépenses secrètes, et cela dit tout.

Pour secrétaire, il n'avait pas non plus un de ces anciens serviteurs du département, qui, immobilisé à son poste depuis des années, pût lui servir de guide et corriger ses fausses impressions. C'était avec lui, en 1763 seulement, que Jean-Henry Melon, ci-devant commis à la régie des droits réunis, avait débuté comme secrétaire particulier dans la carrière des ambassades [1].

La France avait depuis plus de quinze ans abandonné Rome.

[1] Il convient d'insister, car le Père Theiner lui donne du *Monseigneur*, et cette fausse indication pourrait induire en erreur. Jean-Henry Melon, fils de Jean Melon, bourgeois de Paris, qui, d'après quelques renseignements, serait l'auteur de l'*Essai politique sur le commerce*, Paris, 1734 (voir QUÉRARD, *France littéraire*, t. VI, p. 29), naquit à Paris le 14 septembre 1731. Il entra à la régie des droits réunis en 1759, fut secrétaire de M. d'Aubeterre de 1763 à 1769, chargé

Elle avait laissé grandir dans le Sacré Collége une génération qui l'ignorait ou la détestait. Pourrait-elle avec les éléments dont elle disposait, sinon reprendre entièrement sa légitime influence, du moins empêcher qu'un pape, résolûment hostile aux Couronnes de la Maison de France, vînt porter un coup suprême aux liens qui les attachaient au Saint-Siége et déterminer un schisme dont l'esprit timoré de Louis XV ne voyait que les inconvénients ?

M. d'Aubeterre ne devait avoir qu'un but : gagner du temps. Il fallait donner aux cardinaux des Couronnes le moyen d'arriver à Rome ; il fallait empêcher l'élection précipitée que méditaient les *dévots* et les Jésuites. Ce résultat, il fallait l'obtenir coûte que coûte, en négociant d'abord, et, si les négociations échouaient, en menaçant de sortir de Rome. Dès le 6 février, tel était le plan de l'Ambassadeur, mais il se lassa vite de négocier, et, devant les instances que Ricci adressait aux cardinaux pour qu'ils procédassent immédiatement à l'élection, ce fut le mode comminatoire qui se présenta de préférence à son esprit [1]. Le conclave n'était pas encore fermé qu'il songeait à des mesures de violence. Suivait-il en cela les conseils d'Azpuru, le chargé d'affaires d'Espagne, ou d'Azara, l'agent d'Espagne ? En tout cas, ses déclarations menaçantes produisirent l'effet qu'il en espérait. Les cardinaux romains protestèrent qu'ils attendraient les cardinaux des Couronnes et qu'ils n'avaient nulle intention de précipiter l'élection.

Le conclave n'avait été fermé que le 15, vers deux heures de la nuit, et, à ce moment, les cardinaux n'étaient qu'au nombre de vingt-huit sur cinquante-sept vivants. Ce n'était qu'une minorité. Il est vrai que le 21, on ouvrit les portes pour le car-

d'affaires à Liége en 1771 ; puis, après avoir accompagné M. d'Aubeterre aux États de Bretagne de 1775 à 1779, il fut, en 1784, commissaire du Roi aux îles de France et de Bourbon pour l'extinction du papier-monnaie. Il avait obtenu, par décision du 20 mars 1774, une pension de 4,000 livres sur les Affaires Étrangères, et, par lettre en date du 1er mars 1787, un traitement de 6,000 livres sur le Trésor. Melon vivait encore en 1792.

[1] Dépêches des 6 et 15 février. (Theiner, t. I, p. 179 et 183.) Dépêche de Saint-Odil au comte de Rozemberg dans Petrucelli della Gastina, *Histoire des Conclaves*, t. IV, p. 179.

dinal des Lances, mais, bientôt, l'arrivée à Rome du grand-duc de Toscane[1], suivi quelques jours plus tard par l'Empereur, son frère[2], jeta dans le Sacré Collége et dans la ville une animation qui paralysa les entreprenants. L'Empereur se montra déférent pour les cardinaux, dont quelques-uns poussèrent vis-à-vis de lui la flatterie à ses dernières limites. Il visita, l'épée au côté, en petit uniforme de son régiment, les cellules et la chapelle du scrutin, se fit expliquer chaque cérémonie, et, sceptique, passa, lui l'empereur romain, comme devant le spectacle d'un mystère antique, dans cette assemblée qui jadis avait fait trembler les empereurs[3]. Point d'éclat, point de négation hardie, point de déclaration hautaine, mais quelque mot pointu comme celui dit à Ricci qui montrait les richesses du *Gesu* provenant « de la piété des fidèles » : « *Dites plutôt des profits des Indes.* » Ce n'était que par un sourire, à peine de temps en temps par un mot qui semblait échappé, que le fils de Marie-Thérèse, encore retenu par la piété de sa mère, laissait deviner l'ardent champion avec qui l'ultramontanisme allait avoir à se mesurer. Parfaitement correct d'ailleurs, mais à la façon d'un souverain moderne modelé sur Frédéric II, pour qui la religion est affaire de convenance comme la royauté affaire de naissance; rien d'un empereur, hors le despotisme déjà transparent : un type étrange à tout prendre et qui devait singulièrement modifier les idées que les cardinaux romains s'étaient faites de la toute-puissance impériale.

L'incident du voyage de Joseph II n'en servit pas moins les cardinaux des Couronnes. Luynes était à Lyon le 27 février e

[1] Incognito sous le nom de comte de Petigliano. Dép. de d'Aubeterre du 8 mars.

[2] Dépêche du 15 mars. L'Empereur prit à Rome le nom de comte de Falckenstein.

[3] Voir les dépêches de d'Aubeterre citées par THEINER, et particulièrement celle du 31 mars 1769 (t. I, p. 206). Joseph II écrit à sa mère le 18 mars 1769 : « Nous avons vu le conclave. Priés par tous les cardinaux, nous nous sommes laissé persuader d'y entrer. Cela est assez curieux à voir, mais plus parce qu'on le voit rarement que par la chose elle-même. J'ai tenu différents propos à ces Éminences dont j'espère qu'ils ne seront pas mécontents. » (A. RITTER VON ARNETH, *Maria Teresia und Joseph II. Ihre Correspondenz,* Vienne, 1867, t. I, p. 243.)

faisait diligence [1]. Quant à Bernis [2], outre que les chemins étaient moins bien entretenus à mesure qu'on s'éloignait de Paris, il ne se dissimulait pas que son séjour à Rome allait l'endetter de nouveau, grever d'une dépense de près de cent mille écus des revenus déjà fort engagés. Depuis sa nomination à Albi, il avait, pour les besoins de son diocèse, emprunté près de 200,000 livres; or, disait-il, un honnête homme et un évêque ne peuvent en honneur et en conscience prendre des engagements sans avoir la certitude de les remplir [3]. Il prétendait donc obtenir du Roi quelque promesse formelle, quelque assurance positive au sujet de ses dettes, avant de s'embarquer dans des énormes dépenses qu'occasionnait, non pas le voyage, mais l'entrée d'un cardinal venant pour la première fois à Rome.

C'était là sans doute le motif principal de sa lenteur. La question des passe-ports que Choiseul avait omis d'envoyer, qui ne furent signés que le 1er mars [4] et ne furent expédiés que le 4 [5], les mauvais chemins et une impression de goutte qu'avait ressentie le Cardinal, suffisaient d'ailleurs à expliquer le retard. Bernis n'arriva à Lyon que le 3 mars; les visites à ses confrères du Chapitre le retinrent jusqu'au 5 ; le 8, il alla de Montmélian à Aiguebelle; le 15, il arriva à Parme, où il ne s'arrêta point;

[1] Choiseul à d'Aubeterre, 4 mars.

[2] Je trouve dans un manuscrit du dix-huitième siècle, en ma possession, les vers suivants, adressés par M. de la Louptière à Bernis au sujet de son départ :

Illustre cardinal qui fûtes à la fois
L'oracle des auteurs et l'organe des rois,
Qu'un destin prospère vous guide
Dans cet agréable pays
Où les mânes fameux de Tibulle et d'Ovide
Seront jaloux du talent de Bernis.
Que la plus aimable guirlande
Orne toujours votre chapeau.
Rome orpheline vous demande.
Le choix d'un pontife nouveau;
Si son propre intérêt le touche,
S'il veut qu'un consistoire ait pour lui des attraits,
Qu'il vous ouvre toujours la bouche
Et ne vous la ferme jamais.

[3] Lettre du 4 mars citée incomplétement par M. Crétineau-Joly, qui essaye d'en tirer des armes contre Bernis : il aurait pu méditer cette phrase : « J'ai été obligé depuis cinq ans de nourrir pour ainsi dire en entier mon diocèse accablé par les mauvaises récoltes et les inondations. »

[4] Registre des passe-ports à la bibliothèque du ministère des Affaires Étrangères.

[5] Dépêche de Choiseul du 4 mars.

le 21, il était à Rome et vint à huit heures du soir descendre chez le marquis d'Aubeterre [1].

Pendant ce voyage où son incognito avait été respecté partout, sauf dans les États du roi de Sardaigne [2], Bernis avait eu le temps de méditer les instructions que Choiseul lui avait adressées le 4 et qui lui étaient parvenues le 8 à Montmélian [3].

L'abbé de la Ville, qui les avait rédigées, débutait par exposer sommairement les origines de la querelle entre les cours et le Saint-Siége; il insistait particulièrement sur celle des conditions d'accommodement proposées au pape Clément XIII qui était relative à la cession d'Avignon et du Comtat à la France. Il recommandait aux deux Cardinaux chargés conjointement du secret de la Cour, une union étroite avec le marquis d'Aubeterre et avec les cardinaux espagnols et napolitains. « Les cardinaux de Luynes et de Bernis, disait-il, doivent parler et agir dans une parfaite conformité de principes, de sentiments et de vues avec les cardinaux espagnols et siciliens, qui auront de leur côté les ordres les plus formels de leurs cours respectives, de se conduire de concert, soit conjointement, soit séparément, et dans la plus intime confiance avec les Cardinaux français, non-seulement par rapport aux objets dont on a parlé ci-dessus, mais aussi relativement au choix du prélat qui doit remplacer Clément XIII. »

Quant à ce choix en lui-même, le Roi s'en déclarait fort désintéressé. Il se contentait de recommander l'élection « d'un homme assez sage pour diriger sa conduite par les règles de modération, de prudence et de douceur qui sont également conformes à la religion divine et à la politique humaine ». Il désignait bien le cardinal de Sersale, archevêque de Naples, candidat des rois d'Espagne et des Deux-Siciles, mais cette invi-

[1] Lettres de Bernis des 4, 8, 22 mars, de d'Aubeterre du 22 mars. *Gazette de France. Gazette de Leyde*, n° XXXI; *Gazette d'Amsterdam*, n° XXX.

[2] Lettre de Bernis, d'Aiguebelle, le 8 mars soir.

[3] Dépêche de Choiseul du 4. Lettre de Bernis du 8. Les instructions ont été publiées *in extenso* par le P. DE RAVIGNAN, *Clément XIII et Clément XIV*, vol. supplém. Paris, 1854, p. 363.

tation glissée par Choiseul dans les instructions [1] après l'affirmation que le Roi n'avait point de préférence, ne constituait nullement un ordre. Les Cardinaux devaient de même éviter les exclusions authentiques et ne se servir de ce moyen suprême que contre Torregiani, Boschi, Buonacorsi et Castelli. D'ailleurs, le duc de Choiseul s'en remettait à d'Aubeterre pour fournir des notions particulières sur le caractère, le talent, les affections et le crédit de chacun des membres du Sacré Collége.

D'Aubeterre avait, à coup sûr, ses renseignements sur les cardinaux papables, mais ceux qu'il avait transmis à sa Cour en 1765 et qui avaient probablement été fournis par un agent secret nommé l'abbé Dufour [2], ne furent même pas communiqués à Luynes et à Bernis, bien que, dans l'opinion de Choiseul, ils eussent conservé leur valeur. C'est que le Ministre du Pacte de Famille voulait laisser à la cour de Madrid à la fois l'embarras et l'honneur de faire le pape. Par le désintéressement de la France, il donnait des preuves péremptoires de sa bonne volonté et de sa bonne foi; en même temps, il occupait le Roi Catholique, le passionnait pour une affaire que lui, Choiseul, trouvait relativement peu importante et qui, si l'Espagne eu obtenait le succès par la France, consoliderait d'une façon définitive l'alliance entre les deux puissances. Il laissait donc Grimaldi, le ministre de Charles III, proposer les candidats. Il laissait Azpuru débattre leurs titres avec d'Aubeterre et le cardinal Orsini [3]. Il se contentait d'annoter légèrement la liste d'Espagne, d'en retrancher un nom, d'y ajouter quelques notes, tantôt ironiques, tantôt prophétiques [4]. La cour

[1] Dans la minute (*Affaires Étrangères*), la note relative au cardinal Sersale est en surcharge et de la main du duc de Choiseul.

[2] Grand vicaire d'Angers employé à Rome par le ministère des Affaires étrangères de 1760 à 1767. Ces renseignements ont été publiés par Saint-Priest, éd. de 1846. Appendice V. La rédaction est de Melon.

[3] Ces documents ont été publiés exactement par le P. Theiner (t. I, p. 199 et suivantes).

[4] Dans la liste de 1765, on insistait sur Ganganelli : « Il est l'ami de M. l'évêque d'Orléans, écrivait-on; il a toujours marqué de l'affection pour la France, et cherche à lui rendre des services. Il est théologien, et ses principes de modération et de sagesse conviennent fort. » En 1769, Grimaldi écrivait de lui : « Il

d'Espagne excluait vingt et un cardinaux. « D'accord sur la deuxième classe », écrivait Choiseul, et aux vingt et un noms proscrits il en ajoutait simplement un vingt-deuxième, celui de Durini.

La question pour lui n'était pas une question de personne, mais une question de principes : ce n'était pas l'élection de tel ou tel cardinal qu'il souhaitait, mais, quel que fût l'élu du Sacré Collége, un changement radical dans la politique du Saint-Siége. « Il serait dangereux pour la religion et pour le centre d'unité, écrivait-il [1], qu'il y eût sur la chaire de Saint-Pierre un pontife dans les mêmes principes que Clément XIII et un ministre comme Torregiani. Tout le monde ne pense pas comme moi à cet égard, et les fanatiques contraires à la cour de Rome, qui, selon moi, sont aussi à craindre que les Jésuites, regrettent le Cardinal Torregiani et auraient voulu que Clément XIII régnât encore dix ans. Il est plus que vraisemblable que, dans ce cas, il y aurait eu un schisme et même la destruction temporelle de la puissance papale..... Il faut sans contredit pour pape, ajoutait-il, un homme qui connaisse l'esprit des cours et l'esprit actuel, tout différent de celui du dernier siècle. Il faut un homme qui, en conservant la dignité et l'apparence de la puissance, tâche de se prêter aux circonstances et accorde même des fantaisies pour ne pas perdre des réalités; il faut créer un nouvel ordre de choses et de conduite, avec sagesse, sans entêtement et sans prévention. L'on doit penser que le règne du futur pape sera une époque mémorable dans la catholicité; s'il se conduit sur les anciens principes romains, tout est perdu pour lui. »

Quant aux Jésuites, Choiseul n'avait contre eux nulle animosité personnelle : il s'abstenait de les juger; il se contentait de constater que, à tort ou à raison, ils avaient encouru

y a des lettres qui disent qu'il est Jésuite », ce qui n'empêchait pas Choiseul de mettre : *Très-bon* en face de son nom. Au surplus, Ganganelli était de longue date en relation avec l'Ambassade de France. Ainsi en 1767, d'Aubeterre écrit que Ganganelli lui a fait dire qu'il trouvait l'affaire de l'union de l'Ordre de Saint-Ruf, à laquelle Clément XIII s'opposait, absolument conforme aux règles de l'Église. (Aff. Étr., *Rome,* vol. 843. Dépêche du 27 mai.)

[1] Lettre particulière au cardinal de Bernis, en date de Versailles le 10 avril 1769. (*Arch. Bernis.*)

l'animadversion de presque toutes les cours catholiques, et que leur existence devenait dans ces conditions aussi nuisible à la religion même qu'aux souverains qui les avaient proscrits. Il demandait si, toutes les puissances étant d'accord pour demander la dissolution de la Compagnie, « le Pape ne pourrait pas, sans inconvénient et avec avantage, produire ce bien réel aux Couronnes et à la Papauté[1] ».

Au surplus, cette dernière question lui paraissait secondaire. Il ne doutait pas un instant qu'il ne triomphât, pourvu que le Pape fût un peu raisonnable : ce n'était pas d'ailleurs qu'il y tînt : qu'on abolît les Jésuites ou qu'on les transformât, peu lui importait, pourvu que l'Espagne fût satisfaite.

Ce qui lui tenait bien plus à cœur, c'était Avignon et le Comtat. Aux douteux résultats que pouvait produire l'abolition des Jésuites, il préférait infiniment un avantage immédiat et tangible tel que cette annexion, qui, outre la gloire d'avoir joint une province nouvelle aux États du Roi, lui assurerait l'alliance définitive des Parlements, qui, par la voix de Monclar, insistaient pour que le Roi maintînt l'occupation et démontraient ses droits formels. « Par considération plutôt que par justice, Choiseul était déterminé à payer à la cour de Rome un prix qui lui donnerait une aisance qui lui était nécessaire sans qu'elle aliénât un fonds qui ne lui appartenait pas[2]. »

Ainsi, pour tout ce qui était religieux, Choiseul laissait la direction à l'Espagne, se réservant uniquement un point politique. Néanmoins, il ne fallait pas que les conditions imposées par l'Espagne aux Cardinaux français allassent jusqu'à choquer la religion et l'honneur.

Le 25 mars, Bernis entra au conclave où se trouvaient alors trente-neuf cardinaux[3]. Il fut mis par le cardinal de Luynes au courant de ce qui s'était passé avant son arrivée[4], et reçut de tous un excellent accueil. L'Empereur, qui vint voir les Émi-

[1] Lettre particulière du 9 mai. (*Arch. Bernis.*)
[2] Lettre particulière du 9 mai. (*Arch. Bernis.*)
[3] Bernis à Choiseul, 25 mars. (A. E.)
[4] Luynes à Choiseul, 28 mars. (A. E.)

nences entrées au conclave depuis sa première visite, le traita avec une distinction particulière[1]. La faction des Couronnes comptait maintenant presque assez de membres, non pour faire le Pape, mais pour empêcher qu'on le fît. Si elle ne pouvait s'assurer l'*Inclusive*, c'est-à-dire cette majorité d'où dépendait l'élection, elle avait à sa disposition dix-neuf et même vingt et une voix, et il n'en fallait que seize pour l'*Exclusive*[2]. Bernis pensa donc qu'il suffisait de négocier, de gagner du temps; on ferait tomber l'un après l'autre les candidats hostiles, et, sans recourir aux grands moyens, c'est-à-dire aux exclusions prononcées et au départ des ambassadeurs, on arriverait au but. « Le temps et la patience, écrivait-il, seront les meilleures armes[3]. » Le Pape ainsi élu serait un modéré ou aurait passé pour tel dans le conclave; car pouvait-on deviner ce que deviendraient ses idées après son exaltation? On pouvait obtenir qu'il ne fût ni *zelante,* ni Jésuite déclaré, mais c'était tout. Les souverains de la Maison de France négligeaient depuis trop longtemps le Sacré Collége pour y avoir une influence sérieuse. Après le conclave où l'on ferait pour le mieux, ce serait affaire aux Couronnes de maintenir leur union, d'agir sur le Pape, de s'attacher dans Rome des fidèles par des récompenses ou des distinctions bien placées[4].

Ces réflexions et ce mode de conduite n'étaient pas pour plaire à l'Espagne. L'Espagne prétendait qu'on négociât, dès à présent, avec le conclave, les demandes soumises à Clément XIII par les Couronnes, qu'on obtînt du Pape futur une promesse par écrit ou devant témoins qu'il abolirait la Société des Jésuites.

[1] Bernis à Choiseul, 30 mars. Dépêche n° 1. (A. E.) Joseph dans sa lettre à Marie-Thérèse du 29 mars dit : « J'ai déjà, avant d'avoir reçu les ordres de Votre Majesté, exécuté vis-à-vis du cardinal de Bernis, avec la modération requise pour un ministre disgracié, ses désirs, et j'espère qu'il sera content de moi. » (D'Arneth, *loc. cit.*)

[2] Bernis à Choiseul, 5 avril. (A. E.) Voir *Traité de l'élection du Pape,* par Jérôme Bignon, réimpression faite en 1874, avec un soin particulier et une science remarquable, par Auguste Pégoul, p. 26 et 95. Le Pape ne peut être élu que par la majorité des deux tiers des suffrages des cardinaux présents au conclave.

[3] 5 avril. D'Aubeterre dit la même chose à la même date. (Theiner, t. I, p. 216.)

[4] Bernis à Choiseul, 30 mars. (A. E.)

Bernis n'eut pas de peine à démontrer qu'il était impossible d'admettre la première condition : la base même de l'organisation du conclave, la constitution *Ubi periculum,* promulguée par Grégoire X en 1274, interdisant formellement aux cardinaux assemblés de s'occuper d'autre chose que de l'élection.

L'Espagne dut donc céder sur ce point; mais sur celui de la promesse à exiger, elle ne voulut point entendre raison; elle entraîna à sa remorque l'Ambassadeur de France, et, dès que les cardinaux de Luynes et de Bernis furent arrivés à Rome, d'Aubeterre, secondé par Azpuru et par Azara, tenta de les convertir à cette théorie. Il échoua et jugea à propos d'en référer à sa cour et d'exposer ses motifs à Choiseul, qui, sans doute, connaissait déjà les instructions données par Grimaldi aux agents d'Espagne [1].

« Je voudrais, écrivit-il le 12 avril, s'il est possible d'y parvenir, et l'Espagne le désire ainsi, qu'avant que l'élection fût décidée, on tâchât d'engager le sujet qui devrait être élu à donner une promesse par écrit que, dans un temps limité, il séculariserait en entier et par toute la terre la Société des Jésuites. C'est là le moment le plus favorable pour obtenir d'un pape ce qu'on veut, et c'est ainsi que les Templiers ont été détruits : mais nos deux cardinaux français s'y refusent, par scrupule de conscience, prétendant qu'un tel pacte tiendrait de la simonie et de la confidence. Pour moi, qui ne connais que la théologie naturelle, je n'entendrai jamais qu'un pacte qui n'a pour objet que la sécularisation d'un Ordre religieux, qu'on ne saurait nier devoir entretenir la division et le trouble dans l'Église tant qu'il subsistera, puisse être regardé comme un pacte illicite. Au contraire, une telle démarche ne saurait être envisagée que comme méritante et tendante au bien de la religion et du Saint-Siége, d'autant qu'il ne s'agit ici d'aucun avantage temporel, mais d'une pure spiritualité, d'une chose déjà demandée et qu'on peut demander dans tous les temps. Je sens bien que deux cardinaux-évêques ne sont pas faits pour

[1] Dépêche de Grimaldi à Azpuru, ap. PETRUCELLI, *Conclaves,* t. IV, p. 172.

s'en rapporter sur pareille matière à mes raisonnements, mais je leur propose de s'en ouvrir confidemment au cardinal Ganganelli, un des célèbres théologiens de ce pays-ci, et qui n'a jamais passé assurément pour avoir une morale relâchée [1]. »

La réponse de Bernis avait été très-nette et paraissait définitive : « Demander au Pape futur, avait-il écrit à Choiseul [2], la promesse, par écrit ou devant témoins, de la destruction des Jésuites serait exposer visiblement l'honneur des Couronnes par la violation de toutes les règles canoniques. Si un cardinal était capable de faire un tel marché, on devrait le croire encore plus capable d'y manquer. Un prêtre, un évêque instruits ne peuvent accepter, ni proposer de pareilles conditions. »

Devant l'insistance de d'Aubeterre, qui ne voulait pas en démordre, Bernis crut devoir plaider sa cause devant le Roi et la plaider avec développements : « Sa Majesté a vu, écrivit-il [3], que MM. les cardinaux de Luynes, Orsini et moi, pensions que l'arrangement proposé par le ministère de Madrid pour obtenir du Pape futur une promesse par écrit ne peut s'accorder avec les lois canoniques, adoptées en ce point par les tribunaux séculiers et confirmées par plusieurs ordonnances de nos Rois. M. le cardinal de Luynes a communiqué ses réflexions sur cette matière délicate à M. le marquis d'Aubeterre dans plusieurs *Mémoires* qui nous ont paru aussi sensés que théologiques.

« Le Roi ne nous ayant remis aucune instruction à ce sujet, sa religion et celle de son Conseil nous est trop connue pour craindre jamais que Sa Majesté nous donne des ordres contraires aux règles de la conscience.

« L'espérance de procurer aux États catholiques un repos assuré par la sécularisation des Jésuites a pu faire croire au ministère de Madrid que cette intention rectifierait l'irrégularité d'un pareil pacte. Cette même raison a pu frapper aussi M. le marquis d'Aubeterre et M. Azpuru, mais il est de prin-

[1] D'Aubeterre à Choiseul, 12 avril. (A. E.) Cette dépêche n'a été publiée que par fragments. (Theiner, t. I, p. 222.)
[2] Bernis à Choiseul, 12 avril. (A. E.)
[3] Bernis à Choiseul, 19 avril. (A. E.)

cipe qu'on ne doit pas violer des règles positives dans l'intention de procurer un bien. S'il était permis de se mettre ainsi au-dessus des lois canoniques, on rendrait leur observation arbitraire. Les intentions justifieraient toujours les infractions, et les abus prendraient la place des règles. Les exemples qu'on peut citer de pareils engagements prouvent seulement que l'ambition est bien forte et les hommes bien faibles. Clément V, en détruisant l'Ordre des Templiers, n'a pu dérober aux yeux de la postérité, malgré l'appareil des procédures juridiques et la tenue d'un Concile, le secret de cette affaire. D'autres exemples plus récents doivent inspirer d'autant plus d'éloignement pour de pareils moyens que l'honneur des souverains se trouve lié dans ces sortes de pactes avec celui des cardinaux chargés de leurs ordres. »

Si Choiseul avait laissé agir l'Espagne, s'il avait permis que cette proposition fût faite aux Cardinaux français, il ne se sentait aucun goût pour contraindre leur conscience et leur imposer une obligation qu'ils jugeaient contraire à l'honneur. Il écrivit donc à d'Aubeterre le 2 mai : « C'est aux casuistes à décider s'il y aurait un pacte illicite et simoniaque à exiger, comme une condition *sine qua non,* du sujet qu'on se proposerait d'élever au souverain pontificat, l'engagement formel d'abolir dans l'univers entier la Société des Jésuites ; mais je suis très-persuadé que les cardinaux qui sont les plus dignes de la tiare la refuseraient si on ne la leur offrait qu'à cette condition qu'ils regarderaient comme une tache originelle qui déshonorerait leur personne et leur règne. Ceux mêmes qui pourraient être intérieurement les plus disposés à se porter eux-mêmes à ce qu'on désirerait d'eux à cet égard ne voudraient pas y être forcés et encore moins y paraître déterminés par un motif personnel d'ambition. Au reste, je crois que l'exécution de ce projet souffrirait des difficultés et des obstacles insurmontables, si j'en juge par la manière dont les deux Cardinaux français pensent sur ce sujet. »

D'Aubeterre ne se tint point encore pour battu ; il avait pour lui d'abord sa *théologie naturelle,* dont il faisait si grand cas,

puis la théologie d'Azpuru et d'Azara, celle de tous les Espagnols à la suite, et enfin, ce qui était plus grave, celle des cardinaux espagnols qui venaient enfin d'arriver à Rome, après un voyage qui avait été une véritable Odyssée : ils devaient en effet venir par mer, et Charles III avait mis un vaisseau de guerre à leur disposition, mais, à Alicante, le bruit des vagues leur avait fait peur [1]. On avait dû les débarquer [2]. Ils avaient pris la route de terre et ne purent entrer au conclave qu'à la fin d'avril [3].

Or, le cardinal de Solis, chargé du secret de la cour de Madrid, avait déclaré aux ministres de France, d'Espagne et de Naples qu'il était déterminé à ne laisser tomber l'élection que sur un cardinal qui se serait engagé à la destruction des Jésuites par un écrit signé, ou tout au moins par une déclaration faite en présence des cardinaux des Couronnes, et que ceux-ci certifieraient immédiatement à leurs cours [4]. D'Aubeterre, se sentant appuyé, tenta sur Bernis un effort suprême. Il mit en réquisition des théologiens pour démontrer que l'extinction de la Société des Jésuites, étant nécessaire au bien de la religion, entrait essentiellement dans l'ordre des devoirs du Pape futur, et que, par suite, la promesse faite à cet égard ne pouvait être regardée comme un pacte simoniaque. Bernis et Luynes, las de cette discussion, s'adressèrent de nouveau à Choiseul. Ils lui déclarèrent que ne pouvant agir contre les règles de l'Église, ni donner des leçons aux cardinaux espagnols qui étaient évêques comme eux, ils ne s'opposeraient pas à leurs démarches, mais qu'ils n'emploieraient pas eux-mêmes un moyen qui leur paraissait réprouvé par les canons et impossible à mettre à exécution. « Dieu veuille, ajoutait Bernis, que le secret ne s'en divulgue pas ! Nous perdrions dans un moment toutes nos forces et toute notre considération. » Choiseul eut le bon esprit de donner pleinement raison à l'honorable résistance des Cardi-

[1] D'Aubeterre à Choiseul, 12 avril. (A. E.)
[2] D'Aubeterre à Choiseul, 19 avril. (A. E.).
[3] D'Aubeterre à Choiseul, 3 mai (A. E.), *Gazette d'Amsterdam*, 19 et 30 mai.
[4] Luynes à Choiseul, 2 mai. Bernis à Choiseul, 3 mai. (A. E.)

naux français. « Il serait extrêmement fâcheux, répondit-il, que les cardinaux espagnols ne se réunissent pas de principes et de vues avec Vos Éminences, mais j'espère qu'elles seront parvenues à leur démontrer qu'il serait également contraire aux lois de l'Église et même de l'honnêteté de prétendre exiger du Pape futur l'engagement simoniaque qu'on voulait lui proposer de contracter relativement à la Société des Jésuites; le Roi persiste à regarder cette abolition comme utile et nécessaire au bien de la religion, au repos des États catholiques et aux individus qui composent cette société religieuse, mais Sa Majesté ne veut faire usage pour cet effet que des moyens qui sont compatibles avec les lois canoniques et qui ne peuvent compromettre ni la dignité, ni la considération de sa Couronne et des souverains de sa Maison [1]. »

Même en admettant que les Espagnols parvinssent à obtenir d'un cardinal cet engagement déshonorant et simoniaque, Bernis ne voyait pas où cela les mènerait : le conclave était ouvert depuis plus de deux mois; depuis ce temps la lutte entre les *zélants* et les Couronnes avait été quotidienne : d'abord, lutte soutenue par d'Aubeterre pour qu'on attendît les Français; puis, lutte soutenue par les Français pour qu'on attendît les Espagnols; or, malgré ces renforts, le parti des Couronnes n'était qu'à l'état de minorité et de minorité qui ne devait plus grossir. Cette minorité, il est vrai, était imposante, puisqu'elle disposait de dix-huit voix, qu'elle s'appuyait sur l'extérieur, sur le bras séculier, sur la terreur qu'inspirait la Maison de France; mais elle n'en était que plus odieuse aux Romains véritables : elle pouvait exclure les candidats de la majorité; elle ne pouvait faire un pape. Et, dans les cellules du conclave, avec l'été survenant, l'air s'épaississait, « la clôture devenait chaque jour plus pénible pour les vieillards et plus encore pour les jeunes cardinaux [2] ». La liste des exclus, à qui les Espagnols ajoutaient chaque jour quelques noms, était si longue qu'il ne restait, pour ainsi dire, plus de cardinaux passables. Les candidats, que les

[1] Choiseul à Luynes et Bernis, 23 mai. (A. E.)
[2] Bernis à Choiseul, 19 avril. (A. E.)

Couronnes consentaient à admettre, étaient pour la plupart d'une absolue médiocrité, fort pieux, fort édifiants sans doute, mais ignorant tout de l'extérieur, renfermant toute leur politique dans l'enceinte de Monte-Cavallo, ne s'occupant que de l'intrigue et ne sachant qu'elle [1].

Qui d'entre eux avait une valeur? Stoppani? Mais Stoppani que Choiseul regardait comme devant être élu, avait-il le caractère assez décidé pour ce qu'on attendait du Pape? Cavalchini? mais ses quatre-vingt-six ans ne promettaient pas un long règne, et avait-il oublié l'exclusion dont la France l'avait frappé au précédent conclave? Spinola déplaisait à l'Espagne; de Rossi était douteux, Torregiani impossible; Malvezzi semblait trop attaché aux Couronnes; Pozzobonelli était chargé du secret de la cour de Vienne et exclu par cela même; Pallavicini était désigné pour secrétaire d'État, non pour pape, et, d'ailleurs, on le disait lié aux Jésuites. Pourtant c'était dans cette assemblée qu'il fallait trouver un homme qui eût le courage de détruire un ordre dévoué au Saint-Siége [2]. A force de faire tomber l'un après l'autre tous les candidats, ne pouvait-il pas, quelque jour, par surprise, surgir un pape, grâce à la lassitude des uns et à la complicité des autres? Pourquoi s'obstiner à la poursuite d'un idéal impossible? En dehors des quatre cardinaux formellement exclus, on ne rencontrait chez les autres ni grands vices ni grands talents. « Un peu plus ou moins de fanatisme en faveur des maximes ultramontaines était la seule nuance qui distinguât les acteurs du conclave. Ils ne voulaient pour pape ni des jeunes gens, ni des vieillards, ni des imbéciles. Cette volonté arrêtée de leur part rend l'élection du Pape fort difficile, disait Bernis [3]. »

D'ailleurs, que savait-on? Était-on plus sûr de ceux qu'on préférait que de ceux qu'on proscrivait [4]? Il faudrait finir quelque jour, et l'on s'arrêterait sur un partisan secret des Jésuites

[1] Bernis à Choiseul, 12 avril. (A. E.)
[2] Bernis à Choiseul, 19 avril. (A. E.)
[3] Bernis à Choiseul, 19 avril. (A. E.)
[4] Bernis à Choiseul, 26 avril. (A. E.)

ou sur quelque homme faible à qui les amis des Jésuites feraient peur [1]. Était-on si sûr des candidats qu'on soutenait? Sans parler de Sersale qu'on n'avait jamais appuyé sérieusement, qui n'avait d'ailleurs ni valeur ni réputation, que penser de Ganganelli, le favori de M. d'Aubeterre? Il avait certes du mérite et du savoir théologique, mais n'appréhendait-il pas toute communication apparente avec les Français [2]? N'était-il pas moine, donc secret, craint, peu considéré? Pourquoi ne pas accepter simplement le premier candidat passable qui se présenterait? Pourquoi, après avoir fait tomber le cardinal Fantuzzi, ne pas le relever [3]? « Il est à craindre, écrivait Bernis, qu'à force de proscription nous ne perdions les voix qui font notre Exclusive. »

Bernis désespérait donc. Quant aux cardinaux espagnols, qui avaient senti dès le début l'hostilité des Français contre leur projet, et qui avaient été mis au courant par les ministres de la résistance opposée, ils avaient, pour la forme, tenté un dernier assaut contre la conscience de Luynes, de Bernis et d'Orsini, puis s'étaient, sinon séparés de leurs confrères, au moins retirés de leurs conciliabules [4]. Pendant que les *zélés* proposaient successivement Fantuzzi et Colonna, qu'on faisait échouer l'un en disant que son élection ne serait pas reconnue par les Couronnes, l'autre en ébruitant le secret de sa présentation, un coup de désespoir des Jésuites qu'avait trahi J. F. Albani, les Espagnols négociaient à force avec les Albani, dont le parti volant pouvait donner la majorité aux Couronnes [5].

Solis et la Cerda avaient trouvé un candidat : Ganganelli; c'était de sa valeur qu'ils convainquaient les Albani, au moyen, dit-on, d'arguments de bon poids. Ganganelli était toujours le candidat favori de M. d'Aubeterre, et l'on se souvient que c'était lui que l'Ambassadeur proposait de consulter sur la légitimité

[1] Bernis à Choiseul, 10 mai. (A. E.), Crétineau-Joly donne à cette dépêche la date fausse du 3 mai.
[2] Bernis à Choiseul, 12-19 avril. (A.E.)
[3] 10 mai.
[4] Don Antonio Ferrer del Rio, *Histoire de Charles III*, citée par Viardot, *les Jésuites jugés, etc.*, Paris, 1857, in-12, p. 55.
[5] Bernis à Choiseul, 10-17 mai. (A. E.)

du fameux pacte. Grimaldi, dans la première note qu'il avait communiquée à Choiseul, avait signalé que quelques lettres le disaient Jésuite. Bernis lui reconnaissait de l'esprit, des connaissances et un caractère décidé : il le sentait ambitieux, et dès le commencement du conclave il l'avait ménagé, car c'était lui qui, à chaque scrutin, faisait, par le cardinal André Corsini, donner quatre voix à Ganganelli[1]. Néanmoins, il était loin de se fier à ce moine, et, lorsque la négociation entre les Espagnols et les Albani commença à prendre tournure, lorsque le bruit courut que Rezzonico lui-même allait proposer Ganganelli, Bernis crut devoir se dégager vis-à-vis de Choiseul en motivant son opinion : « Comme Ganganelli se trouve sur la liste des bons sujets, écrit Bernis le 17 mai, nous seconderons son élection ; mais comme aussi nous devons la vérité au Roi, nous ne pouvons lui cacher que ce Cardinal par sa vie mystérieuse nous a donné des soupçons, et qu'il est impossible non-seulement de répondre affirmativement de ses principes, mais même de deviner quel serait son système de gouvernement. Sa liaison avec Jean-François Albani est certaine, mais nous aurons une règle infaillible pour juger si le cardinal Ganganelli est lié avec nos ennemis. Le nombre de suffrages qu'il réunira dans le parti contraire prouvera démonstrativement la justesse ou la fausseté du jugement que nous avons porté sur la manière de penser de cette Éminence. Au reste, ajoute-t-il, si les Espagnols ont gagné les Albani et qu'ils se soient assurés des sentiments de Ganganelli, tout s'explique. Je n'ai point cherché à approfondir les négociations mystérieuses des cardinaux espagnols : ils ont sans doute leurs raisons de ne nous parler que par énigme ; nous irons d'accord avec eux, et nous suivrons à la lettre nos instructions sur ce point-là. »

Bernis se dégageait donc de toute responsabilité au point de vue des opinions du candidat ; il ne tenait point à être mis dans le secret d'un pacte qu'il soupçonnait, mais dont il fût devenu complice s'il l'avait connu[2]. Il constatait que les Albani,

[1] Bernis à Choiseul, 28 juin. (A. E.)

[2] Plus tard, Bernis eut par le Pape lui-même connaissance formelle de l'écrit

qui passaient pour Jésuites, que Rezzonico lui-même, le chef de la faction, se prononçaient pour Ganganelli. Qui allait-on jouer? Les Couronnes ou les Jésuites? Les Espagnols semblaient avoir pris leurs précautions, mais ils ne s'ouvraient pas aux Français, qui avaient bien l'ordre de les suivre, mais non la défense de les éclairer. Bernis voulut avoir le cœur net de tous ces doutes et s'expliquer avec le candidat (17 mai). Comme il avait eu l'attention d'envoyer souvent chez Ganganelli son conclaviste, l'abbé Deshaises [1], il songea à l'y faire aller dans le jour même. Ayant rencontré Ganganelli

signé par Ganganelli. Dans une lettre particulière à Choiseul en date du 28 juillet 1769, il écrit : « Il y a longtemps que je sais qu'on se défie de moi en Espagne. Les cardinaux de Solis et de la Cerda, avant d'entrer au conclave, avaient dit assez imprudemment qu'ils ne seraient pas la dupe des Français. Ils ont voulu que nous fussions la leur. Le contraire est arrivé : L'ÉCRIT QU'ILS ONT FAIT SIGNER AU PAPE N'EST NULLEMENT OBLIGATOIRE ; LE PAPE LUI-MÊME M'EN A DIT LA TENEUR. » Dans la dépêche officielle n° 28, en date du 20 novembre 1769, il dit : « Les cardinaux espagnols..... s'étaient contentés d'un écrit par lequel le cardinal Ganganelli, en qualité de théologien, disait qu'il pensait que *le Souverain Pontife pouvait en conscience éteindre la Société des Jésuites en observant les règles canoniques et celles de la prudence et de la justice.* » On sait que le billet original de Ganganelli a disparu des Archives Espagnoles, et que M. Crétineau-Joly a affirmé l'avoir eu entre les mains; mais, à défaut de ce document dont l'authenticité est discutable du moment qu'on ne peut en indiquer la provenance, les témoignages officiels de Bernis ont la valeur historique la plus probante. Je dois faire remarquer que les historiens se sont extrêmement divisés sur cette question que je ne discute point ici, puisqu'il est en tout cas démontré que Bernis et Luynes n'ont eu aucune part à la signature du pacte. Ainsi, l'écrivain espagnol qui s'est le plus récemment occupé de la question, don Ferrer del Rio, nie absolument le pacte et prétend que c'est Bernis, avec sa proverbiale légèreté, qui a inventé cette histoire. Le P. Collombet, dans son *Histoire critique et générale de la suppression des Jésuites au dix-huitième siècle,* est extrêmement ardent dans le même sens (t. II, *pass.*). M. de Saint-Priest lui-même (éd. de 1846, p. 102) s'abstient de se prononcer. Theiner naturellement nie absolument. Restent donc uniquement, affirmant le pacte, Crétineau-Joly (*Clément XIV et les Jésuites*) et le P. Carayon (*le Père Ricci*). Encore M. Crétineau-Joly, après avoir établi, dans l'ouvrage cité, la réalité du pacte, a-t-il cherché dans sa *Polémique avec le Père Theiner* à en atténuer certaines conséquences.

[1] M. de Saint-Priest a eu connaissance de cette dépêche, mais il la rapporte inexactement et, à ce qu'il semble, de mémoire. Crétineau-Joly et le P. Carayon n'en parlent pas, non plus que le P. Theiner. Ils savent par un billet de Bernis à d'Aubeterre qu'une entrevue a eu lieu entre Ganganelli et le conclaviste de Bernis ; mais ils ignorent ce qui a été dit et ne savent point qu'une seconde entrevue a eu lieu. Ils veulent que ce conclaviste soit l'abbé de Lestache, tandis que c'est Deshaises. Le document ici a, à mes yeux, une si grande importance, que je le donne presque *in extenso.*

dans les corridors, il lui annonça cette visite pour le soir; puis il alla trouver les cardinaux espagnols, leur déclara qu'il était au courant de leur négociation; enfin, il appela à lui le cardinal Pozzobonelli, chargé du secret de la cour de Vienne, se laissa questionner par lui sur Ganganelli, lui affirma que les Cours n'élevaient aucune difficulté au sujet de ce candidat, et le chargea de s'entendre avec Rezzonico. Rendez-vous fut pris pour Rezzonico et Bernis chez Pozzobonelli à une heure de la nuit.

« Pendant que l'on agissait avant-hier dans les différentes factions, écrit Bernis le 19 mai, l'abbé Deshaises était de ma part chez le cardinal Ganganelli qui lui montra la plus grande reconnaissance de ce que les Couronnes le portaient au pontificat. Il se défendit avec modestie et parlait même de se refuser à être proposé. L'abbé Deshaises, après avoir combattu ce dessein et le félicitant sur ce qu'il paraissait devoir réunir les voix, lui déclara en mon nom que les trois Couronnes et le Roi plus particulièrement devaient attendre de sa reconnaissance qu'il ferait les choses qui pourraient leur être agréables et s'occuperait d'abord de la destruction des Jésuites et de la satisfaction à donner au duc de Parme : il répondit qu'il avait un moyen pour contenter la Maison de France sur ce dernier article, que, quant aux Jésuites, il était convaincu que leur destruction était nécessaire, et qu'il y travaillerait avec les formes indispensables. L'abbé Deshaises lui ayant demandé quelles formes il voulait y mettre, le Cardinal lui répondit qu'il demanderait le consentement des puissances catholiques et de leur clergé. Après avoir traité ces deux principaux points et parlé de l'élection projetée, mon conclaviste se retira et vint me rendre compte de la conférence.

« D'après son récit et ne voulant laisser aucun doute au cardinal Ganganelli que la France avait joué le principal rôle dans la négociation, pour fixer aussi, d'une manière formelle, non-seulement les deux points essentiels qui sont rapportés ci-dessus, mais encore plusieurs autres points qui peuvent intéresser l'Église et la France, j'ai fait hier[1] un mémoire que l'abbé

[1] 18 mai.

Deshaises lui a porté hier au soir, dans lequel il est d'abord démontré que tout ce qui s'est fait de la part des Cardinaux français a contribué essentiellement à placer ce Cardinal sur la chaire de Saint-Pierre, et que cette Éminence doit conserver éternellement le souvenir de cette faveur; sur quoi, elle a répondu qu'elle avait toujours été dévouée à la France, qu'elle portait le Roi dans son cœur, le cardinal de Bernis dans sa main droite : ce sont ses propres paroles.

« Par rapport aux Jésuites, je lui faisais sentir le risque qu'il courrait, en prenant des voies de forme pour les éteindre, de faire soupçonner qu'il voudrait éterniser cette affaire et par là laisser subsister cette société, qu'il était important pour son honneur et pour sa gloire de marquer promptement ses vraies dispositions par un coup d'éclat. A quoi il a répondu qu'il ne s'en tiendrait pas aux paroles, et que les faits justifieraient bientôt ses intentions.

« Sur l'affaire de Parme, en s'expliquant comme je l'en faisais prier, il a dit confidemment et en demandant le secret qu'il se proposait d'engager l'Infant à venir épouser à Rome l'Archiduchesse, et qu'il ferait lui-même la cérémonie du mariage.

« Mon mémoire lui annonçait que le Roi voulait user des droits imprescriptibles de la Couronne sur Avignon, et, pour le bien de la police du Royaume et du commerce, se proposait, de concert avec les trois monarques, de traiter cette affaire et celle de Bénévent amiablement avec le Saint-Siége. A quoi le Cardinal a dit pour toute réponse qu'il s'en remettrait entièrement à la conscience du Roi : ce qu'il a répété plusieurs fois.

« Comme je parlais aussi dans ce mémoire du besoin qu'a l'Église de France que le Souverain Pontife, à l'appui de la loi que le Roi a établie, dirige dans la voie de la concorde et du silence les deux partis qui l'ont divisée, le Cardinal a promis de donner à ce plan si sage de Sa Majesté les soins les plus efficaces.

« J'ai trouvé comme vous voyez, Monsieur le Duc, dans un espace de temps très-court, le moyen d'annoncer et de préparer les affaires recommandées par nos instructions. »

Ce n'était pas tout encore : restaient les questions de personnes. Bernis demandait la secrétairerie d'État pour le cardinal Pallavicini, la daterie pour Cavalchini et après lui pour Malvezzi, la secrétaire des Brefs pour Negroni, la légation de Bologne pour Branciforte; il demandait, au nom de d'Aubeterre, la destitution d'Antonelli, prélat employé au Saint-Office, et de Garampi, secrétaire du Chiffre; il demandait la préfecturie des signatures pour André Corsini; il demandait des grâces particulières pour des personnes recommandées par l'Ambassadeur, pour d'autres qui s'étaient adressées directement à lui.

Et à chaque demande nouvelle Ganganelli acquiesçait. Il tentait de disputer un instant la secrétairerie d'État, disait que « ce serait un pacte de convenir de mettre Pallavicini à cette place » ; alléguait qu'il avait déjà promis à Albani de faire son ami Spinola secrétaire d'État; proposait d'en faire deux : un pour l'extérieur et un pour l'intérieur; et, finalement, déclarait qu'il ne donnait nulle exclusion à Pallavicini, que tout ce qui regarderait cette place ne s'arrangerait que de concert avec Bernis. Aussi bien, sous son pontificat, la secrétairerie d'État n'aurait que peu d'importance; il était décidé à faire tout par lui-même.

Sauf ce point où la mollesse de la défense annonçait une capitulation prochaine, Ganganelli accordait tout, et la daterie, et la secrétairerie des Brefs, et la légation de Bologne, et la préfecture des signatures, et les destitutions, et les grâces particulières. Bien plus, cherchant à prendre le négociateur lui-même, il réclamait Bernis comme chargé des affaires du Roi à Rome et recommandait expressément à l'abbé Deshaises d'exprimer ce désir au Cardinal.

Bernis n'avait donc plus à hésiter : s'il ignorait encore quelles garanties avaient obtenues les Espagnols, n'avait-il pas conquis des promesses verbales autrement explicites et complètes que les petits billets que le cardinal de Solis avait pu faire signer? C'était à la France, à Bernis, que Ganganelli devait son élection : c'était la France qui avait imposé au conclave l'obli-

gation d'attendre les étrangers; c'était Bernis qui, sans violence, sans simonie, par cela seul qu'il savait profiter des circonstances, avait peu à peu et sourdement élevé ce candidat, qui avait tiré de lui toutes les promesses compatibles avec son état, et qui, en s'assurant toutes les garanties raisonnables, avait prouvé une fois de plus que, en diplomatie, l'honnêteté est la meilleure des habiletés. C'était avec Bernis que Ganganelli avait eu les seules communications qu'il pût avouer. Enfin, c'était Bernis qui, s'étant avec sa modération et sa douceur habituelles ménagé des relations avec les diverses factions[1], pouvait seul à présent les grouper : mais il fallait se hâter si l'on ne voulait tout perdre. La place était à demi ouverte, c'était le moment de donner l'assaut.

Bernis, assuré de Ganganelli, se rend à une heure de nuit dans la cellule de Pozzobonelli, où il trouve le cardinal Rezzonico. Rezzonico croyait-il encore jouer Bernis? faisait-il contre fortune bon cœur? avait-il reçu quelque gage, quelque promesse qui le rassurât et le mît en joie? Quoi qu'il en soit, on tombe d'accord. Les Couronnes et Rezzonico voteront pour Ganganelli. On est assuré des Albani; tout est conquis; c'est l'unanimité. Bernis court chez les Espagnols, puis chez Orsini; il pousse les uns, il excite les autres : si l'affaire n'est point enlevée cette nuit même, une cabale peut se former, et tout sera remis en question : mais non, Bernis triomphe : sortant bruyamment de leur cellule, tous les cardinaux vont baiser la main du Pape désigné, et aux Cardinaux des Couronnes qui reviennent encore lui demander la secrétairerie d'État pour Pallavicini, Ganganelli répond « qu'il ne peut parler en Pape avant que de l'être, mais qu'ils seront contents ».

[1] M. Crétineau-Joly (p. 202, 3e édition) produit contre Bernis une prétendue injure que lui aurait adressée le cardinal Alexandre Albani. Il fait un grand homme de cet Albani dont les Espagnols surent le prix, et il se figure qu'un cardinal ayant le secret de France, un ministre du Roi, un archevêque, un gentilhomme aurait toléré une insulte qui ne se serait pas moins adressée au Roi qu'à Bernis lui-même. J'ignore où M. Crétineau avait pu trouver cette anecdote que je ne veux même pas rapporter. On sait par le livre de l'abbé Maynard de quelle façon on lui procurait des documents : on pouvait bien inventer pour lui des anecdotes, de même qu'on volait pour lui des papiers.

Le scrutin du lendemain était de pure forme [1]. Sur quarante-sept bulletins, Ganganelli eut quarante-six suffrages : lui-même avait donné sa voix au cardinal Rezzonico.

Alors, pendant que le nouveau Pape se dépouillait de ses habits de cardinal pour revêtir la soutane de sergette blanche, la ceinture blanche à glands d'or, le rochet de dentelles, la mosette de soie rouge et l'étole, pour chausser les bas blancs et les souliers de velours rouge à croix brodée d'or, pour se coiffer de la calotte blanche, le premier cardinal diacre, précédé d'un maître des cérémonies portant la croix, montait à la loge de la Bénédiction au-dessus du grand portail de Saint-Pierre, et, par la fenêtre grande ouverte, il jetait à l'immense place pleine de foule, à Rome frémissante, au monde attentif, les paroles sacramentelles : ANNUNTIO VOBIS GAUDIUM MAGNUM, PAPAM HABEMUS : EMINENTISSIMUM AC REVERENDISSIMUM DOMINUM FRANCISCUM LAURENTIUM SANCTÆ ROMANÆ ECCLESIÆ PRESBYTERUM TITULI S. S. XII APOSTOLORUM, CARDINALEM GANGANELLI, QUI SIBI NOMEN IMPOSUIT CLEMENS XIV.

[1] Le lecteur pourra comparer le texte ci-dessus de la dépêche de Bernis avec le récit du P. Theiner (t. I, p. 239 et 240). Le P. Theiner a eu entre les mains les dépêches de d'Aubeterre; il a donc eu aussi celles de Bernis qui, au dépôt de Saint-Louis des Français comme au dépôt des Affaires Étrangères, sont reliées dans les mêmes volumes : comment expliquer qu'il ait passé sous silence ce document, le plus important de la correspondance?

CHAPITRE IV

LE MINISTÈRE DE ROME [1].

Le Cardinal n'avait point l'idée de rester à Rome. — Ses projets. — Choiseul lui propose la légation de Rome. — Conditions mises par Bernis à l'acceptation. — Choiseul veut se réconcilier avec le Cardinal. — Lettre du Roi. — Quelles étaient les négociations à suivre. — Effet produit par la nomination de Bernis. — Affaire du Nonce Giraud. — Installation à Rome : le logement. — Personnel et domestiques. — Carrosses. — Réceptions. — Traitement du Cardinal. — Le protectorat des églises de France. — Auditeur de Rote. — Consul. — Poste française. — Pieux établissements. — Académie de France. — La remise du chapeau. — La *Facciata*. — Première audience du Pape. — Remise des lettres de créance.

Lorsque le Cardinal partit pour le conclave, il n'avait nulle idée qu'il dût rester à Rome. Les projets dont le duc de Choiseul l'avait entretenu semblaient abandonnés. Albi n'était point une résidence désagréable; Bernis y avait commencé des travaux en vue d'une installation définitive; il avait contracté, pour soulager ses diocésains, des dettes qu'il ne pouvait éteindre que par des économies bien entendues; le climat allait à sa santé; sa famille était dans le voisinage : son frère venait de s'y fixer. Il était si loin de penser que le Roi pût l'appeler à résider à Rome, qu'il avait bataillé pour se rendre au conclave. De Lyon il écrivait encore « qu'il suppliait Sa Majesté, si Elle n'était pas dans l'intention de subvenir aux dépenses qui sui-

[1] Sources : AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, vol. 849 et suiv., *passim*. Il se trouve beaucoup de renseignements dans le vol. 918. *Papiers de finances. Mémoires et Documents. Dossiers personnels. Espagne*, vol. 524. Pour les imprimés, je citerai seulement : Pierre LACROIX, *Mémoire historique sur les institutions de France à Rome*, Paris, 1868, in-8°. HÉRY, *Institution nationale de Saint-Louis des Français à Rome*, Paris, 1853, in-8°. CASTAN, *la Confrérie, l'église et l'hôpital de Saint-Claude des Bourguignons à Rome*, Besançon, 1881, in-8°. LECOY DE LA MARCHE, *l'Académie de France à Rome*, Paris, 1878, in-12. J'ai utilisé de plus la plupart des relations de voyages en Italie.

vent le conclave, de le rappeler sous quelque prétexte d'affaires après l'élection du Pape, afin de lui épargner des dépenses excessives qui ne pouvaient dans sa situation s'accorder avec l'honneur ni la probité ». Le jour même de son arrivée à Rome, le 25 mars, en prévision de l'entrée qu'il serait obligé de faire après le conclave, il demandait que M. d'Aubeterre fût autorisé à lui prêter les carrosses qui appartenaient au Roi, afin qu'il n'eût pas à en acheter qui lui coûteraient fort cher. Le 26 avril, il mettait, par une longue lettre, le duc de Choiseul au courant de ses projets : il fallait après le conclave qu'il fît son entrée, qu'il prît possession de son titre et séance au consistoire et aux congrégations, qu'il reçût et rendît *in fiocchi* quantité de visites. Il ne pourrait donc partir que plus de deux mois après Luynes, et, dans ces conditions, il était inutile qu'il se rendît à Versailles, où « l'histoire du conclave serait bien refroidie ». D'ailleurs, il avait à prendre les eaux et à présider les États d'Albigeois dont, en son absence, le procès-verbal pourrait être chargé de quelque matière inutile ou dangereuse à remuer. A son retour, il comptait arrêter le marché de réparations urgentes à faire dans une soixantaine d'églises du diocèse, terminer ainsi une affaire qui intéressait aussi son prédécesseur, M. de Stainville [1], passer l'hiver à Albi, achever de payer ses dettes; puis, à l'été, il viendrait à Versailles faire sa cour et irait jouir un peu de sa maison de Vic-sur-Aisne [2].

Son plan était donc fait; mais, au moment même où il écrivait cette lettre, il reçut du duc de Choiseul une dépêche en date du 10 avril dans laquelle il trouva, non sans étonnement, l'offre du ministère de Rome. Le Ministre lui rappelait ses anciennes propositions, lui exposait qu'il trouvait les affaires du Roi mal conduites, et lui demandait s'il lui conviendrait de passer deux ou trois années à Rome et d'y être chargé d'affaires. Il attendait une réponse du Cardinal pour parler au Roi et terminait sa lettre par l'assurance qu'il n'avait en vue que de plaire à

[1] Bernis s'était chargé des réparations en échange des meubles de M. de Stainville. Il restait environ 60,000 livres à payer en 1769.

[2] *Archives Bernis.*

Bernis, « de lui marquer, disait-il, mon attachement très-tendre, très-ancien et très-vrai, que Votre Éminence a méconnu longtemps, mais que j'aurai toute ma vie pour elle ».

Cette lettre du 10 avril, arrivée le 26, contenait la première ouverture qui eût été faite à Bernis, et déjà pourtant, dans la ville, le bruit courait que le Cardinal était chargé des affaires de France. D'Aubeterre, à qui Bernis fait confidence de la dépêche du Ministre, lui écrit le 27 avril : « Le secret que m'a confié Votre Éminence est déjà connu depuis plusieurs jours [1]. » Le principal intéressé ne le connaissait, lui, que de la veille, et il n'avait point encore accepté. Dans une longue lettre écrite à Choiseul dès le 26, il avait détaillé ses répugnances et posé ses conditions : sûreté pour ses dettes, rétablissement de sa pension de Ministre, « sinon, comme il le disait à d'Aubeterre, il rejoindrait avec plaisir ses moutons [2] ».

Le 10 mai, c'est au Roi lui-même qu'il se détermine à écrire : « Je ne désire rien, dit-il, que de pouvoir payer mes dettes, soutenir ma famille, faire du bien à mon diocèse et vivre tranquille. Les affaires à traiter avec le Saint-Siége sont très-importantes, très-difficiles et très-délicates surtout pour un Cardinal qui est évêque. Tous les moyens politiques ne sont pas praticables pour les gens de mon état. Il faut se concilier le ministère des trois Cours ; il y a donc plus à perdre qu'à gagner au point de vue de la réputation » ; de plus, il faut à Rome une grande dépense ; l'air est fort épais ; le Cardinal est habitué à vivre avec sa famille et désire l'avoir près de lui ; il se sacrifiera pourtant, à condition que le Roi lui permette de mener la même vie et de recourir directement à lui dans les cas nécessaires, qu'il lui donne des assurances pour ses dettes, et lui rétablisse la pension de Ministre « qui est le gage de sa fidélité, qui tient à l'honneur et à la considération [3] ».

Ce n'est point là de l'ambition ; mais on a dit que c'était de

[1] Billet publ. par CARAYON, *Ricci*, p. 169. Dans ce recueil se trouvent par ordre chronologique la plupart des extraits publiés des documents diplomatiques.

[2] CARAYON, p. 169.

[3] La qualité de Ministre d'État était indélébile. Les Ministres recevaient une pension de 20,000 livres, mais cette pension pouvait être suspendue par le Roi.

l'avidité; on a trouvé que Bernis s'occupait trop de la question d'argent. Il est vrai que, dans ses lettres, l'argent revient à chaque page : au contraire des grands seigneurs à la Guéméné qui, sans honte, font des banqueroutes de 33,000,000 de livres, au contraire des ducs et pairs à la Saint-Simon qui meurent insolvables, Bernis, qui est de famille pauvre et qui n'a point eu de patrimoine, est hanté par l'idée bourgeoise de payer des dettes dont il a la petitesse de savoir le chiffre. Des dettes! en ce temps-là, la plupart des grands seigneurs en ont, mais Bernis est une exception, parce qu'il les paye [1].

Par une lettre du 16 mai, le duc de Choiseul régla avec le Cardinal cette question qui lui tenait tant à cœur : le Roi promit de payer à M. de la Borde les 150,000 livres que Bernis devait d'ancienne date. Le traitement de ministre à Rome fut fixé à 100,000 livres par an, plus les propines, c'est-à-dire la taxe attribué au cardinal protecteur sur chaque évêché ou bénéfice préconisé ou proposé au consistoire : ce qui pouvait aller à 50,000 livres. La question de la pension fut réservée, mais Bernis fut autorisé à faire venir à Rome ceux de ses parents qu'il lui plairait d'appeler.

Choiseul saisit cette occasion pour essayer de convaincre Bernis qu'il ne lui avait fait que du bien et pour dissiper les nuages qu'on avait élevés entre eux. Il s'appuya sur le témoignage du Roi : « Le Roi sait parfaitement et se l'est rappelé, dit-il, que c'est moi qui lui ai parlé le premier du retour de ses bonnes grâces pour Votre Éminence. Il se ressouvient de tout ce que j'ai fait pour qu'on ne lui ôtât pas ces mêmes bonnes grâces;

[1] M. Crétineau-Joly fait grand bruit de ces dettes. Il s'est procuré, on ne sait comment, tous les papiers de Bernis, « jusqu'à ses passe-ports français, sarde et milanais, jusqu'aux minutes même de ses lettres les plus secrètes », et il s'esclaffe de rire à la pensée que Bernis ne voulait pas mourir banqueroutier. Cette gaieté sied à l'apologiste des Jésuites. Il affirme que Bernis, avant son départ d'Albi, avait reçu du Roi 130,000 livres. Le Cardinal avait eu en effet de M. de La Borde des lettres de crédit pour 130,000 livres, mais non pas du Roi. Le Roi donnait à chaque cardinal allant au conclave par ses ordres 50,000 livres. Ces 50,000 livres furent comprises dans les 150,000 livres que Louis XV donna au Cardinal postérieurement, et, sur ses fonds personnels, Bernis remboursa les 130,000 livres à M. de La Borde qui était son banquier en même temps qu'il était le banquier du Roi. (Cf. Crétineau-Joly, p. 215.)

enfin, de lui-même, il m'a dit qu'il avait très-présent à l'esprit que c'était moi qui avais demandé et obtenu pour Votre Éminence l'archevêché d'Albi. » Il se plaignit d'être calomnié par les gens qui se donnaient pour être attachés au Cardinal; « mais, ajouta-t-il, comme je sais qu'un ministre est livré aux imputations les plus injustes et aux spéculations les plus fausses, je prends patience avec la sûreté intérieure que je ne veux point faire de mal, que je ne suis ni jaloux, ni envieux, ni craintif, ni intrigant, et surtout on ne peut moins attaché aux places et au crédit, et ennemi de tous les arrangements pour cet objet. Je me suis aperçu, sans être bien fin, que j'étais mal avec vous; j'ai vu, et je m'en suis tenu là, que je n'avais pas l'honneur d'être connu de Votre Éminence, et que je ne me ferais pas connaître à elle d'aussi loin. Je me suis tenu tranquille... Je supplie Votre Éminence, dit-il en terminant, si elle veut savoir le vrai et juger d'après lui, d'être persuadée que je n'ai d'autres vues secondes relativement à elle que le désir du service du Roi et celui de marquer à Votre Éminence mon véritable et sincère attachement. »

Bernis n'avait plus de raisons ni pour refuser, puisqu'on lui accordait tout ce qu'il avait demandé, sauf la pension de Ministre; ni pour continuer à bouder Choiseul après cette lettre vraiment belle. Il accepta donc le 31 mai la légation de Rome, en insistant encore néanmoins sur le rétablissement de la pension, et répondit franchement aux assurances d'amitié que lui avait données le Ministre. Il admit que ses amis avaient cherché à lui inspirer de la défiance, mais cette défiance, les amis de Choiseul avaient bien fait tout ce qu'il fallait pour l'augmenter. « Comme je n'ai aucune espèce de vue pour l'avenir, ajoutait-il, que celle de vivre tranquille avec quelque considération, que je ne suis point défiant et que j'ai toujours eu pour vous beaucoup d'attrait, beaucoup de goût pour votre esprit et une véritable estime de vos talents, j'aime mieux croire à ce que vous me faites l'honneur de me dire qu'à ce que pensent quelques-uns de vos amis et les miens; ainsi, je renouvelle bien volontiers et de tout mon cœur avec vous un bail d'amitié qui ne finira

qu'avec ma vie. Vous pouvez me parler avec confiance, parce que vous devez être sûr de ma fidélité et de mon honnêteté, et tout aussi sûr que je n'ai ni n'aurai aucune autre ambition que celle d'être estimé et aimé. »

Choiseul se considérait comme assuré de l'acceptation du Cardinal, car, dès le 30 mai, il avait fait expédier les lettres de recréance du marquis d'Aubeterre et les lettres de créance de Bernis. Néanmoins, ce ne fut que le 18 juin que le Roi, par la lettre suivante écrite tout entière de sa main, donna ses ordres au nouveau Ministre [1] :

« A Marly, ce 18 juin 1769.

« *Mon cousin, celle-cy sera différente de la dernière que je vous ai écrit* [2]. *Le bien de mon service et celui de la religion exige que vous restiés à Rome où vous scaurés concilier le sacerdoce et l'Empire, puisque vous avés été Ministre de l'un et que vous estes celuy de l'autre, et je m'en repose sur vous. Je vous permets aussy de m'escrire, et je serai très-aise d'avoir un commerce de lettres direct avec vous. Je ne vous laisseray pas mourir banqueroutier. Reposés vous en sur moy. Si je ne vous ay pas continué votre pension de Ministre, c'est que j'ay cru que les bénéfices que je vous ay donnés en estaient bien l'équivalent, et de plus vous scavés l'estat du Trésor Royal, qui me prescrit de me restreindre autant qu'il m'est possible. Ainsy, ne vous en prenés à personne. Je vous ay rendu mes bontés. Vous venés de rendre, j'espère, un grand service à la Religion. Comptés sur moy.*

« *Signé :* LOUIS. »

Le matériel de la mission avait été ainsi réglé, mais il ne faudrait point penser que l'on eût omis de se mettre d'accord sur le moral, c'est-à-dire sur les négociations que le Cardinal aurait à poursuivre avec le nouveau Pape et sur le but qu'il était chargé d'atteindre. Au conclave, avec Ganganelli, Bernis avait abordé quatre questions : celle des Jésuites, celle de

[1] *Archives Bernis,* orthographe conservée.
[2] La lettre du 13 décembre 1758. (*Mémoires,* t. II, p. 346.)

Parme, celle d'Avignon, celle de Bénévent. C'était sur ces quatre points que devaient se concentrer ses efforts. « Les Cours veulent, écrit Choiseul le 9 mai[1], et veulent d'une manière qui n'admet aucune modification, que le pape tel qu'il soit : 1° anéantisse par une dissolution l'Ordre des Jésuites. 2° La cour d'Espagne veut réunir Bénévent et Ponte-Corvo au royaume des Deux-Siciles en abandonnant absolument et irrévocablement au Saint-Siége les droits de Castro et Ronciglione, droits incontestables lorsque la maison Farnèse rendra le faible prix de l'engagement. 3° La France veut conserver la possession et la jouissance de ses droits sur le Comtat Venaissin et la ville d'Avignon; mais, par considération plutôt que par justice, le Roi est déterminé à payer le prix du Comtat et de la ville d'Avignon au Saint-Siége, et ce prix sera convenu amiablement entre les deux Cours. 4° Enfin, les trois Cours demandent au Pape une satisfaction ou un arrangement satisfaisant relativement à l'Infant duc de Parme. »

Ces quatre conditions étaient incommutables. Choiseul n'admettait pas la discussion sur l'affaire des Jésuites. « Il est aisé de sentir, disait-il, que l'existence d'un corps de religieux qui, à tort ou à raison, a encouru l'animadversion de presque toutes les cours catholiques, devient presque aussi nuisible à la religion même qu'aux Souverains qui l'ont proscrit. » Les Jésuites n'existaient plus qu'à Rome, dans les États de la maison d'Autriche, en Pologne, et dans une partie de l'Allemagne. Or, la Pologne avait à s'occuper d'autre chose que d'un Ordre Religieux; l'Impératrice Reine ne refuserait pas son consentement à l'abolition, et l'Allemagne y applaudirait. Tout se trouvait donc dépendre du Pape, qui n'avait besoin de l'agrément de personne pour résoudre les trois autres questions.

« Si le Pape, ajoutait Choiseul, suit les principes de Clément XIII et de Torregiani, les Couronnes feront par la force ce qu'elles demandent de la bonne volonté du Saint-Père : les demandes des puissances sont trop politiques et trop néces-

[1] *Archives Bernis.*

saires pour qu'elles puissent reculer, mais, en employant la force et le mépris, ce qui ne peut manquer d'arriver quand la force n'est pas repoussée par la force, la Religion souffrira, et le Pape en sera la cause et en aura été prévenu. »

Ainsi, les demandes de la Maison de France étaient si nettes et si formelles qu'elles revêtaient sous la plume de Choiseul, avant même que l'on connût à Versailles la nouvelle de l'exaltation du nouveau Pape, l'aspect d'un *ultimatum*. Ce que les Couronnes n'obtiendraient pas de gré, elles le prendraient de force. Or, l'emploi de la force ne pouvait manquer d'amener une rupture violente dans la catholicité et un schisme religieux. D'autre part, aucune des quatre conditions exigées par les Cours ne touchait aux dogmes ou à la discipline de l'Église. A Avignon, à Bénévent et à Parme, les intérêts temporels de la papauté étaient seuls en jeu. Bernis ne voyait donc nulle difficulté à présenter ces demandes : il voyait, au contraire, un immense avantage à écarter le péril qui aurait menacé l'Église si le Pape n'avait point cédé; et il se flattait d'obtenir par la douceur ce que les Puissances étaient résolues de prendre au besoin par la force.

Quant aux Jésuites, Bernis, d'accord avec son confrère français, avait eu l'occasion d'écrire à Choiseul, le 19 avril, qu'il « était bien convaincu, d'après la conduite que les trois Monarques avaient tenue à l'égard des Jésuites, conduite dont ils ne devaient compte qu'à eux-mêmes, qu'il serait très-avantageux au repos des États catholiques et à la tranquillité du Saint-Siége que le Pape se décidât à séculariser les Jésuites. La politique, avait-il ajouté, exige qu'on coupe la racine de l'arbre dont on a cru devoir couper les branches. »

Bernis était donc tombé d'accord avec le Ministre. Agent d'exécution, il n'avait point à examiner si l'impulsion générale donnée à la politique était bonne ou mauvaise. Dans la sphère restreinte où il avait à évoluer, il pouvait prévenir des malheurs irréparables pour la Religion, en obtenant de la papauté des sacrifices qu'il s'efforcerait de rendre le plus modérés qu'il pourrait. Par sa douceur, par sa flexibilité, par son adresse, par

sa haine des moyens violents, par l'attachement qu'il professait pour le Roi et pour l'Église, il était à coup sûr un des meilleurs négociateurs qu'on pût employer. Sa nomination était de nature à satisfaire tous les esprits modérés, tous ceux qui souhaitaient sincèrement une réconciliation entre la Papauté et la Maison de France, et qui ne préféraient point les Jésuites à la Religion. Les parlementaires comme Joly de Fleury[1] et les politiques comme l'abbé de la Ville[2], les catholiques comme Mesdames de France et les philosophes même comme Voltaire[3], tout le monde applaudit ou parut applaudir : tout le monde en effet croyait avoir Bernis à soi; il était assez modéré pour que chacun pût le réclamer; il était assez habile pour n'appartenir à personne qu'au Roi et à lui-même.

Au dehors, on n'éprouva point la même satisfaction. A Rome, les amis des Jésuites sentirent le coup et comprirent que, pour l'Institut, un Bernis avec sa douceur était plus redoutable

[1] Joly de Fleury écrit au Cardinal le 5 juin 1769 : « Il faut avant tout que la chose publique soit satisfaite, et personne ne peut mieux concilier tous les intérêts qui se trouvent réunis; l'affaire de Parme, celle de Portugal et celle de France qui frappent et touchent différents objets; les pauvres Jésuites, Avignon et des principes raisonnables à greffer dans les têtes de certains membres du clergé français. On se bat et on se dispute sur des mots, et ces mots donnent occasion à toutes sortes de plaies... Je vois en tout cela du désordre, et j'ai peine à me persuader que le désordre soit bon à quelque chose. Un Pontife sage doit aimer l'ordre et chercher à le rétablir partout. Lorsque la foi est à couvert, il faut être flexible dans toute chose. Tous nos liens avec la Papauté, disait-il le 19 juin, sont furieusement affaiblis, et en vérité on ne peut les fortifier que par cette bonne et entière intelligence. Il faut être soigneux de les entretenir, dit le dernier article de nos Libertés, par les mêmes moyens qui les ont fait durer jusqu'ici. Il faut supporter les imperfections qui pourraient y être, plutôt que de roidir outre mesure les cordes d'un nœud si franc et si volontaire. Je trouve ce style de nos pères mâle et énergique. Ils ne donnèrent point dans la philosophie du jour qui gâte tout, qui gâtera et perdra tout, si l'on n'y prend garde. » (*Arch. Bernis.*)

[2] L'abbé de la Ville (ex-Jésuite) écrit au Cardinal le 17 juillet : « C'est avec les sentiments d'un ancien serviteur du Roi dans le département des Affaires étrangères et d'un citoyen zélé que j'applaudis au ministère que Votre Éminence exerce à Rome. Les intérêts de la Couronne de Sa Majesté ne pouvaient dans des circonstances aussi délicates être confiés à des talents plus sublimes et à des sentiments plus élevés que ceux de Votre Éminence. Vous négociez, Monseigneur, avec la noblesse, la franchise et la dignité qui conviennent à un aussi grand seigneur que Votre Éminence l'est par sa naissance et par ses dignités », etc. (*Arch. Bernis.*)

[3] Voir *Correspondance*, publ. par Bourgoing.

peut-être qu'un Aubeterre avec ses violences. A Madrid, on s'imagina que le Cardinal n'apporterait pas assez de volonté, de persistance et de passion dans la poursuite des Jésuites[1]. M. d'Ossun, ambassadeur de France, écrivit même à Choiseul que Sa Majesté Catholique trouvait fort dangereux qu'on employât un cardinal auprès du Saint-Siége. Charles III disait qu'il en avait l'expérience, et avait chargé d'Ossun d'en informer confidemment le Ministre (12 juin). Il fallut que Choiseul rassurât le Roi d'Espagne et répondît de la fidélité de Bernis. « Si les cardinaux sont mauvais, écrivit-il, c'est à cause de leur caractère et non à cause de leur dignité. »

Ces défiances et ces hostilités, Bernis devait les rencontrer pendant tout le temps que dura la négociation.

Cet échange de lettres avec Choiseul, la discussion des conditions, l'acceptation définitive avaient pris plus d'un mois qui avait été perdu pour les affaires. Bernis, après une première audience, dans laquelle il n'avait naturellement pu aborder le fond des choses, s'était abstenu de demander au Pape de nouveaux entretiens, afin de ménager l'esprit soupçonneux des autres Ministres et de ne point empiéter sur les droits du marquis d'Aubeterre. Il s'était appliqué à faire connaissance avec le pays et à y plaire. Les dîners, les concerts en son honneur se succédaient chaque jour, tantôt chez M. d'Aubeterre, tantôt chez les cardinaux, tantôt chez le prince de Kaunitz. Au milieu de ces fêtes, il n'était point question des Jésuites.

M. d'Aubeterre de son côté n'avait obtenu du nouveau Pape que des assurances vagues, des politesses exagérées, des

[1] Leur destruction était en effet le but unique du roi d'Espagne Charles III écrivait à Louis XV dès le 7 juin : « Nous avons un pape; nos cardinaux et nos ministres à Rome paraissent contents de ce choix. C'est leur concours principalement qui a contribué à son élection. Je désire ardemment que ce nouveau pontife se détermine à éteindre l'Ordre des Jésuites : l'esprit de parti qu'ils ont laissé dans les États mêmes d'où ils ont été expulsés est certainement contraire à la Religion et également préjudiciable à la tranquillité de nos royaumes. Cela fait, je me flatte que tous les autres petits différents avec la cour de Rome seront bien arrangés, afin d'affermir de plus en plus cette union avec le chef de l'Église qui est si nécessaire pour la conservation de notre sainte religion. » (*Original Autogr.*, Aff. Étr., *Espagne*, 524.)

affectations d'humilité et d'intimité, mais, sauf pour l'affaire de Parme, aucune affirmation [1]. D'ailleurs, averti de son rappel, il n'avait point à engager la négociation dont Bernis serait chargé dès qu'il aurait reçu ses lettres de créance.

Avant qu'il fût accrédité, le Cardinal eut pourtant à traiter une affaire particulière à laquelle le Roi paraissait s'intéresser singulièrement et qui mérite l'attention à cause des développements qu'elle prit par la suite. Depuis le 22 avril, un astre nouveau s'était levé officiellement sur Versailles. Madame la comtesse du Barry avait été présentée à Sa Majesté et à la Famille Royale. La nouvelle maîtresse eut dès le début, pour son courtisan le plus empressé, le Nonce du Pape [2]. C'était un nommé Giraud, fils d'un négociant de Lyon, à ce que disait le prince Doria. Il avait été auditeur de Rote et, proposé au Roi, comme ambassadeur, par la Cour de Rome le 19 mai 1766, il avait été agréé le 1er juin [3]. Choiseul n'avait pas tardé à se dégoûter de lui. Il était excédé « de ce sot Nonce qui certainement ne pouvait être bon dans aucun temps en France », au point que, pour se débarrasser de lui, il avait songé à le faire faire secrétaire d'État à la place du cardinal Torregiani [4]. Tant que madame du Barry resta dans la coulisse, Giraud ne fut pas dangereux; mais il flaira vite, dans la nouvelle favorite, l'instrument de sa fortune et l'auxiliaire de son parti. Madame du Barry, élevée

[1] Dépêche du 20 mai, publ. par Theiner, t. I, p. 287 et 321.

[2] J'avais espéré que M. Vate, dans son *Histoire de madame du Barry* (Versailles, 1882 et suiv., 3 vol. in-12), apporterait quelques documents intéressants sur le rôle politique de la favorite : mais je n'ai rencontré dans cette compilation apologétique ni un seul fait à retenir, ni une seule indication dont l'histoire puisse profiter.

[3] D'Aubeterre écrit le 1er janvier 1766 : « A l'égard de M. Giraudi, il a été fort connu de M. le duc de Choiseul lorsqu'il était ambassadeur à Rome. Je le connais aussi beaucoup. Je puis vous dire que c'est un très-honnête homme. Il a de l'esprit et de la capacité; son caractère est modéré. Je le crois propre à entretenir la paix et l'union, et à diminuer autant qu'il sera en lui nos troubles ecclésiastiques. La seule chose qui lui manque est la naissance. La sienne est très-médiocre ; mais, outre qu'il est déjà auditeur de Rote, place d'une grande considération, le caractère de Nonce achèverait de tout couvrir. Il est très-lié avec le Cardinal, secrétaire d'État. (Torregiani.) » Affaires Étrangères, *Rome*, 841, n° 108.

[4] Dépêche du 27 décembre 1768. (Aff. Étr.)

contre les Choiseul et malgré eux, ennemie déclarée du premier Ministre, ennemie de ce passé qu'il représentait dans le cœur du Roi, c'est-à-dire du souvenir de madame de Pompadour, devait nécessairement être hostile aux entours de Choiseul, à ses prôneurs et ses amis, les philosophes, et devait songer à détruire ce qu'il avait édifié. Choiseul avait chassé les Jésuites; c'en devait être assez pour que, en manœuvrant bien, on amenât madame du Barry à désirer les rétablir. La maîtresse était un bon instrument entre des mains habiles : le meilleur, un instrument inconscient. Pour abattre Choiseul, on pouvait grouper une coalition; on pouvait réunir à la maîtresse du Roi Mesdames de France et le parti dévot. La fin excusait les moyens. Giraud sentit tout cela : ce qui n'est point d'un sot. Il n'hésita point à se prosterner devant l'idole; ce n'est point au figuré, si la fameuse anecdote des mules chaussées aux pieds nus de la Dubarry n'est point apocryphe. Il ne tarda point à avoir sa récompense, puisque, avant même qu'on connût à Versailles l'exaltation du Pape, Bernis fut chargé de solliciter le chapeau pour le Nonce de Paris.

Le Cardinal avait personnellement de nombreux griefs contre Giraud et éprouvait une vive répugnance à se faire le protecteur d'un tel candidat. Il exécuta les ordres qu'il avait reçus, mais y mit quelque mollesse : il se contenta d'envoyer l'abbé Deshaises à Monte-Cavallo, où le Pape s'était rendu, et le chargea de communiquer à Clément XIV le mémoire de la Cour.

Cette démarche que la favorite avait arrachée à Choiseul marquait l'influence que le parti jésuitique était en train de reprendre, mais n'indiquait pas encore une modification dans la conduite générale des affaires.

Les lettres de recréance de M. d'Aubeterre et les lettres de créance du Cardinal, expédiées de Versailles le 30 mai, parvinrent à Rome le 13 juin [1]. Mais Bernis dut encore attendre, pour remettre ses lettres, qu'il eût accompli certaines cérémonies qui tenaient à sa dignité, qu'il se fût installé d'une manière con-

[1] *Gazette de France* du 14 juin.

forme à son rang et qu'il eût pris une connaissance exacte des fonctions qu'il avait à remplir et des divers rôles qu'il était appelé à jouer.

La question de logement l'avait d'abord occupé. A son arrivée, avant d'entrer au conclave, il était descendu chez M. d'Aubeterre. Mais l'Ambassadeur étant logé trop à l'étroit pour donner place aux équipages et aux gens de ses hôtes, le prince de Palestrina avait offert aux Cardinaux français le palais Sciarra, qui se trouvait inhabité. Leur suite s'y était établie [1]. Lorsque Choiseul parla à Bernis du ministère de Rome, il lui proposa de prendre, au sortir du conclave, la maison de M. d'Aubeterre avec les meubles qu'elle renfermait ; c'était cette maison que Choiseul lui-même avait habitée au temps de son ambassade à Rome. Bernis la trouva d'une tristesse affreuse et préféra louer le palais qu'avait occupé jadis l'abbé de Canillac, auditeur de Rote pour la France de 1735 à 1761 [2], le palais de Carolis situé dans le Corso, vis-à-vis de la petite place Saint-Marcel. Construit à la fin du dix-septième siècle, pour les seigneurs de Carolis, sur les plans du célèbre architecte romain Alessandro Specchi, élève de Carlo Fontana, cette maison était devenue la propriété des Jésuites [3] ; elle ne devait être libre qu'au mois d'octobre, et le Cardinal profita jusqu'à cette époque de l'hospitalité du palais Sciarra.

Bernis, en même temps, sur le conseil de Choiseul, s'assura une maison de campagne : il loua une villa près de la porte Pia. Plus tard et jusqu'au moment où il établit sa résidence d'été à Albano, il habita pendant la saison chaude le palais du Vascello, hors de la porte de Saint-Pancrace. On sait par Mathieu Mayer et par J. P. Erico quelles curiosités singulières renfermait cette maison, embellie par l'abbé Elpidio Benedetti, agent de France à Rome, léguée par lui à Louis XIV, donnée

[1] D'Aubeterre à Choiseul, 19 avril. (Aff. Étr.)

[2] Le président de Brosses parle avec éloges de ce palais et de la chair qu'y faisait l'abbé de Camillac. (Éd. de l'an VII, t. III, p. 91.)

[3] Ce palais qui appartint ensuite au marquis Simonetti, dont il a gardé le nom, puis à don Félix de Aguirre, est depuis 1833 la propriété des princes Buoncompagni.

par le Roi aux Mancini, et presque entièrement détruite lors des deux siéges de Rome [1].

Le palais de Carolis une fois conquis, Bernis s'y installa : le premier étage fut entièrement consacré aux réceptions; le second servit à l'habitation du Cardinal et de sa famille [2]. On a vu que le Roi l'avait autorisé à faire venir à Rome ses parents; mais il fallut encore que le chevalier de Bernis obtînt son congé, et ce ne fut que le 25 juin que des passe-ports furent expédiés au chevalier de Bernis, à la marquise du Puy-Montbrun et à l'abbé Deshaises, prévôt de Marisy, le frère du secrétaire intime [3].

Pour le personnel et le domestique de l'Ambassade, le Cardinal avait amené ou trouvé sur place le nécessaire. L'abbé Deshaises, le fidèle compagnon de ses grandeurs et de ses disgrâces, était destiné aux fonctions de secrétaire, car Melon rentrait en France avec M. d'Aubeterre. Les autres employés étaient anciens à Rome : un des plus utiles était Alphonse-Timothée Bernard [4], qui comptait déjà dix-neuf ans de service : secrétaire de cabinet sous M. de Nivernois en 1750, il avait depuis 1763 [5] le brevet de secrétaire italien près les ambassadeurs de France à Rome.

L'étiquette romaine, si particulière et si difficile, demandait que les ambassadeurs comme les cardinaux eussent pour les commissions, les visites, les cortéges, tout le détail de la vie, un maître des cérémonies qui prenait le titre de maître de chambre. Cette place était remplie depuis 1764 par le chevalier de Laparelli, commandeur de l'ordre de Saint-Étienne [6].

Après le maître de chambre écuyer, venait le décan, officier subalterne qui dirigeait les gens de livrée et « influait immédiatement dans le cérémonial ». Depuis 1738, le décan de l'Ambassade se nommait François Torchiotti.

[1] Voir *Rapport de la Commission mixte, instituée à Rome pour constater les dégâts, etc.*, Paris, 1850, in-4°.

[2] Cela est contraire à l'habitude, si l'on en croit Luynes (Aff. Étr. *Rome. Mémoires et Documents*, t. XCV); mais cela semble résulter des documents.

[3] Bibliothèque des Affaires Étrangères, *Reg. des Passe-ports.*

[4] Né à Livourne le 13 mars 1728, fils de Joseph Bernard, de Marseille, et de Dorothée-Thérèse Barbet de Longpré, de Beauvais.

[5] 28 juillet.

[6] Affaires Étrangères, *Dossiers de finances.*

Les carrosses de l'Ambassade appartenaient au Roi; ils étaient au nombre de quatorze. Quatre, les plus beaux et les plus riches, avaient été envoyés de Paris en 1749 pour l'entrée de M. de Nivernois; les dix autres avaient été construits vers 1725 lors de l'ambassade du cardinal de Polignac. C'étaient des machines hautes, larges et pesantes, plus ou moins sculptées, dont la forme traditionnelle se perpétuait depuis l'invention des carrosses et qui ne pouvaient être guère fabriquées qu'à Rome. Elles servaient dans toutes les fonctions des cardinaux, des ambassadeurs et des princes romains, pour les entrées, les audiences, les chapelles, pour toutes les cérémonies qui faisaient la vie et la joie de Rome [1]. Ces carrosses étaient sous la garde d'un premier cocher payé par le Trésor royal, mais Bernis n'en avait pas moins, comme de juste, ses voitures particulières, et, chez lui, le domestique était en proportion des carrosses. Aussi bien, le domestique innombrable, la *famiglia*, était d'obligation pour un ambassadeur. Lorsqu'un ambassadeur du Roi faisait son entrée, il fallait qu'il habillât quatre-vingts personnes : valets de pied, coureurs, pages, suisses, cochers, postillons, palefreniers, etc. Son cortége, quand, suivant l'expression usitée, il se mettait en public, se composait de deux décans, trente-deux valets de pied, huit coureurs, huit

[1] Dans les grandes cérémonies, les quatres carrosses d'entrée marchaient les premiers, précédés de la berline où se trouvait le grand carreau de velours qu'exigeait l'étiquette romaine Dans les fonctions ordinaires, l'Ambassadeur n'avait qu'un cortége de dix carrosses. Il se plaçait dans le premier, appelé la *Stuffa*, avec cinq prélats : deux personnes s'asseyaient sur la banquette du fond, deux sur celle de devant, et deux se plaçaient au milieu, assises dos à dos sur un banc garni. Cette première voiture, peinte et dorée, coûtait extrêmement cher : on en citait qui avaient été payées 80,000 livres. Après elle, venaient deux carrosses contenant la maison cardinalice et les sept autres où prenaient place les personnes de la nation qui se trouvaient à Rome, les gentilshommes et les domestiques. Bien que ces carrosses eussent été renouvelés en 1772, et que le Cardinal eût fait construire à Rome quatre voitures moyennant 15,000 livres et l'échange des anciennes; bien qu'on eût envoyé à Rome les deux superbes carrosses qui avaient servi à M. de Durfort pour son entrée à Vienne, lors de son ambassade extraordinaire pour demander la main de l'Archiduchesse, un voyageur qui se trouvait à Rome en 1773 déclare que les voitures du Cardinal d'York effaçaient totalement celles du cardinal de Bernis en magnificence et en beauté. (*Lettres contenant le journal d'un voyage fait à Rome en* 1773, Genève, 1773, in-12, t. I, p. 208.)

pages, dix suisses, quatorze cochers, quatre postillons, huit palefreniers, un écuyer à cheval, un maître de chambre, quatre gentilshommes, deux chapelains et huit valets de chambre. C'est d'Aubeterre qui l'affirme [1], et il n'exagère point : lorsque le comte de Castelmaine, ambassadeur de Jacques II d'Angleterre près le pape Innocent XI, fit son entrée à Rome, son cortége, dont on a les représentations [2], se composait de plus de cent personnes, dont soixante en livrée, et de dix carrosses. Le Roi Très-Chrétien, fils aîné de l'Église, pouvait-il se laisser passer par le roi d'Angleterre?

Le Roi payait le maître de chambre, le décan et le premier cocher, mais tous les autres serviteurs étaient aux gages de l'ambassadeur. Or, au dire des contemporains, Bernis ne lésinait point sur ce chapitre. Un peuple de laquais emplissait la maison : il y en avait, dit Roland de la Platière, dans les portiques, les escaliers, les antichambres. On était annoncé successivement, et de pièce en pièce, par la livrée, par les décans, par les valets de chambre, par les gentilshommes et par le maître de chambre. Il faut avouer même que le passage d'un nom par tant de bouches donnait parfois lieu à d'étranges quiproquo [3].

Si encore cette livrée avait été comme chez les princes

[1] Dépêche des 29 mars et 12 avril 1769.

[2] *An account of H. E. Roger, Earl of Castelmaine's Embassy from H. S. M. James the 2d to H. H. Innocent XI*, published by M. Michael Wright, chief Steward of H. E. house at Rome, Londres, 1688, f° grav. L'abbé Richard (*Description historique de l'Italie*, t. VI, p. 59) dit qu'il faut à un cardinal de l'état le plus médiocre : un maître de chambre, deux gentilshommes, des chapelains, des secrétaires, une livrée nombreuse et au moins douze chevaux de carrosse.

[3] On sait ce qui arriva au président de Montesquieu, appelé successivement : *Montedieu-Montieu-Mordieu* et enfin : *Forbu!* Quand le docteur Tissot, ce spécialiste littéraire, vint chez le Cardinal, le premier domestique crie : *le docteur Tisson!* le second : *Tosson;* le troisième : *Tossodi,* et le quatrième : *Tassoni.* Voilà des annonces qui renseignaient aussi bien que des réclames. Voir : Gorani, *Mémoires*, t. II, p. 24. *Lettres d'Italie, etc.* (de Roland), t. V, p. 55. *Mémoires d'un vieil avocat*, par le comte A. de B., t. I, p. 140 et suiv. Bonstetten, *Mémoires, etc.* Je ne peux citer tous ceux qui ont parlé du Cardinal. Tous les voyageurs à Rome dont le journal a été publié, sauf Gœthe, lui ont consacré au moins un paragraphe ; mais, hélas! dans ce paragraphe, c'est toujours la même louange, et nulle part on ne trouve un détail descriptif.

romains presque gratuite! Mais Bernis, bien qu'il n'eût pu empêcher ses laquais d'aller mendier un pourboire chez les étrangers nouvellement présentés [1], — ce qui était, bien plus que les gages, le revenu de la domesticité romaine, — n'aurait pu se contenter, comme le faisaient les princes romains, de valets qui lui auraient donné leur présence dans ses antichambres et l'auraient accompagné dans ses sorties : au contraire de l'usage de Rome où presque personne ne donnait à manger, où c'était une nouvelle qu'un repas d'invitation, le Cardinal eut chez lui, dès le début, table ouverte [2]. Le lundi, il donnait à dîner aux ministres de la famille de Bourbon et aux princes romains particulièrement attachés à la France; le mardi, à tout le corps diplomatique et aux étrangers; le mercredi, à la Prélature; le dimanche, aux cardinaux et aux princes romains : chaque jour, de trente à quarante couverts pour le moins. Et ses dîners n'étaient pas de ceux qu'on oublie. Près d'un siècle après, le pape Pie IX disait au colonel de Bernis que la cuisine du Cardinal était encore à Rome en odeur de sainteté. Ce qui paraissait de plus beau sur les marchés de Rome était pour sa table, et, s'il se rencontrait quelque ambassadeur qui prétendît lutter de magnificence [3], le cuisinier de Bernis était si bien stylé et si bien armé qu'il assurait toujours la victoire à son maître. Au surplus, le Cardinal n'en faisait pas meilleure chère; quel que fût le menu présenté à ses invités, il ne touchait jamais qu'à deux petits plats de légumes. Ce luxe n'était pas pour lui; il n'en avait ni besoin, ni souci : il tenait comme il le disait lui-même l'auberge de France dans un carrefour de l'Europe.

Et ce n'était pas seulement la table : les mardis et vendredis soir, les salons de l'Ambassade étaient ouverts, et il y avait conversation sans jeu. Outre le peuple de laquais, une illumination éclatante et multipliée [4], on trouvait là des rafraîchissements sans nombre, toutes les glaces qu'a inventées la gour-

[1] Madame Vigée-Lebrun, *Souvenirs*, t. I, p. 157.
[2] Lettres à Choiseul (*Arch. Bernis*), *passim*.
[3] Voir l'anecdote contée par Archenholtz, dans ses *Lettres sur l'Italie*, à propos de la lutte entre les cuisiniers de Bernis et de Grimaldi.
[4] Roland, t. V, p. 56.

mandise italienne et que les officiers du Cardinal excellaient à préparer [1], des sucreries exquises et auxquelles certains invités ne se privaient pas de revenir [2]. Tout Rome était là : cardinaux, princes, princesses, ambassadeurs; tous les étrangers de passage : rois, princes, simples gentilshommes, ecclésiastiques, gens de lettres, quiconque avait une fois été présenté. La *conversation* commençait à six heures et finissait à neuf heures et demie [3]. Au reste, sauf les jours de musique [4], on s'y amusait médiocrement : les dames en grande toilette étaient rangées cérémonieusement autour des différentes pièces, et les hommes causaient au milieu de l'appartement; mais le Cardinal avait pour tous un mot gracieux, une attention, une flatterie particulière qui faisaient croire à chacun qu'il avait été le plus distingué.

Tous les jours, cette vie recommençait : le Cardinal levé à cinq heures du matin se couchait à minuit, et ce fut ainsi pendant vingt-deux ans; car le plan de vie qu'il exposait à M. de Choiseul le 5 juillet 1769, il le remplissait encore, sans changement pour ainsi dire, en 1791. Cette habitude de luxe, ce grand train de maison n'étaient point venus peu à peu : dès le mois de septembre 1769, les choses étaient si bien établies qu'on en jasait à Paris et à Versailles, et que le Cardinal se croyait obligé d'émettre à ce sujet une sorte de déclaration doctrinale [5].

Bernis était passé maître dans cet art difficile et perdu, d'être

[1] Voir *Mémoires de madame de Genlis* et plus loin à l'article du conclave de 1774.

[2] « J'ai vu un chanoine de Saint-Pierre prendre tous les jours à la conversation du cardinal de Bernis une douzaine de tasses de glace beaucoup plus fortes que les nôtres. » *Lettres sur l'Italie en* 1773, t. II, p. 128, note.

[3] *Mémoires Ms. du comte d'Espinchal.* (Bibliothèque de Clermont-Ferrand.)

[4] Je trouve dans *la Corte e la Societa romana nei Secoli XVIII e XIX,* de M. Silvagni (Florence, 1882, t. I, p. 291), l'indication des principaux artistes qui ont chanté aux concerts du Cardinal : la fameuse Gabrielli, qui plus tard fit courir tout Milan; Ruffina Battoni, la fille du peintre célèbre; Marchesi, Benucci, Babbini, etc.

[5] « Je vous promets, écrivait-il à M. de Choiseul, que j'éviterai toujours le faste et toute sorte d'excès en ce genre. Un bon ou mauvais cuisinier fait qu'on parle beaucoup de la dépense d'un ministre ou qu'on n'en dit mot; mais il n'en coûte pas moins d'être bien ou mal servi, quoique le résultat soit fort différent. » Choiseul mettait en marge, de son écriture gribouillée, cette annotation pointue : « Je n'ai jamais entendu parler de sa dépense que par lui. » (Arch. des Aff. Étr., *Rome,* 850.) Mais l'abbé de la Ville, dans une lettre particulière, s'employait à rassurer le Cardinal : « Je n'ai point entendu dire, Monseigneur, écrivait-il le 3 octobre, que Votre Éminence fit une dépense excessive à Rome; mais sans qu'on

grand seigneur. Il serait inutile d'y insister : on ne peut se donner une idée nette de ce qu'était le luxe déployé par les hommes qui avaient, en ce temps, l'honneur de représenter la France à l'étranger; toute comparaison prendrait des airs d'épigramme : mais les quelques détails fournis par les contemporains suffisent à montrer que ce n'était pas trop pour un tel train que 150,000 livres de traitement, en admettant même que la valeur de l'argent fût alors quatre fois ce qu'elle est de nos jours. Il est vrai que Bernis avait d'autres ressources : qu'en dehors de ses bénéfices et de son archevêché dont on connaît les revenus, il eut bientôt à remercier le Roi du rétablissement de sa pension de ministre [1], et que, pour lui tenir lieu d'ameublement [2], le département des Affaires étrangères lui accorda en 1769 une somme de 50,000 francs qui lui servit à acheter la plus grande partie du mobilier de M. d'Aubeterre.

Les fonctions que Bernis avait à remplir à Rome n'étaient point purement politiques; comme cardinal, il pouvait occuper certains offices qui ne pouvaient convenir à des ambassadeurs laïcs ou à des prélats non revêtus de la pourpre : ainsi des fonctions de protecteur des églises de France, qui n'étaient exercées par un Italien qu'à défaut d'un Français résidant à Rome [3]. Le protecteur était l'agent de la nation pour les affaires ecclésiastiques et bénéficiales, et en particulier pour

m'en ait parlé, je suis bien assuré qu'elle y tient sans faste et sans ostentation l'état convenable à sa naissance, à son rang et à la dignité du maître que Votre Éminence représente avec une si grande supériorité de vertus et de talents. » (*Arch. Bernis.*)

[1] Lettre au Roi du 26 juillet. (Aff. Étr., *Rome*, 849.)

[2] Le Roi ne possédait comme objets de mobilier à Rome, en dehors des carrosses, que vingt-huit pièces de tapisserie des Gobelins, huit portières de même tapisserie et deux petits tapis de pied de la Savonnerie.

[3] Ces fonctions étaient remplies par intérim par le cardinal Orsini, depuis la mort du cardinal Sciarra. Parmi les cardinaux qui ont occupé cette fonction, j'ai retrouvé :

Le cardinal Orsini, protecteur en 1616;
Le cardinal de Savoie, protecteur en 1624;
Le cardinal Barberini, coprotecteur en 1633;
Le cardinal Antoine, coprotecteur en 1636;
Le cardinal Barbani, protecteur en 1639;
Le cardinal d'Este, protecteur en 1645;
Le cardinal de Médicis, protecteur en 1680;
Le cardinal Ottoboni, protecteur en 1709;
Le cardinal Sciarra, protecteur en 17...

celles qui se décidaient en consistoire : il visait toutes les lettres de nomination du Roi, préconisait et proposait en consistoire les évêchés et les abbayes à la nomination du Roi, sollicitait la diminution et la condonation des taxes, poursuivait les suppressions et réunions, demandait la réforme, la rédaction des nouveaux statuts pour les Ordres religieux, veillait enfin aux atteintes contre les droits respectifs et surtout contre les maximes nationales. Réduites à un pur cérémonial quand elles étaient exercées par un ultramontain, ces fonctions pouvaient avoir une importance quand elles étaient aux mains d'un Français; mais on appréciait surtout les *propines* qui y étaient attachées [1]. Un secrétaire, appelé : Auditeur de la Protectorerie, était chargé des affaires spéciales. C'était en 1769 l'abbé Charles Ferri, lequel, cette même année, eut pour survivancier l'abbé Nardini, premier aide d'études de l'Auditeur de Rote français.

L'Auditeur de Rote pour la France ne relevait point de l'Ambassade pour les fonctions juridiques qu'il exerçait [2], mais il était parfois arrivé qu'il cumulât celles de chargé des affaires de France [3]. Bernis eut soin que le fait ne se renouvelât pas et sut maintenir à son rang cet employé dont le but était d'ordinaire de parvenir au chapeau par un moyen détourné, comme par exemple une nomination polonaise [4].

Le consul de France était nommé par le ministre de la Marine, et non par celui des Affaires étrangères; mais le titulaire du Consulat, le sieur Digne, était de plus conseiller secrétaire garde des Archives du Roi dans la ville de Rome [5] et

[1] Ce traitement ne sortait pas du Trésor royal. C'étaient des épices; c'est-à-dire une rétribution de quinze pour cent sur la taxe des bénéfices taxés en cour de Rome au-dessus de soixante-six ducats deux tiers.

[2] Il dépendait pourtant du ministère des Affaires Étrangères, et recevait sur les fonds de ce département un traitement de 9,000 livres. L'abbé de Veri occupait cette place en 1769; il est à penser que le Cardinal ne fut point satisfait de lui, car peu après il lui fit donner sa démission.

[3] Particulièrement en 1668, en 1742 et en 1748.

[4] Le rôle peu important et nullement politique du clerc national du Sacré Collége et du Consistoire pour la France me dispense d'entrer dans le détail à son sujet. De 1765 à 1814, cette place fut occupée par l'abbé Étienne Landot.

[5] La place d'archiviste avait été créée en 1670 pour un sieur de la Chausse. Joseph Digne lui avait succédé en 1733 et avait été chargé en même temps de

directeur de la poste française. L'utilité de la poste, établissement des plus anciens [1], n'était point douteuse, puisqu'on était assuré que toute lettre expédiée par d'autres courriers que les courriers de France était ouverte. Chaque grande puissance avait à Rome sa poste particulière, et le directeur de celle de France dépendait naturellement de l'Ambassade, bien que ce fût au directeur de la Ferme Générale qu'il rendît ses comptes financiers.

C'étaient là des établissements d'ordre politique; l'ambassadeur avait de plus à exercer une surveillance sur les *Pieux Établissements* appartenant à la nation et destinés, selon la pensée de leurs fondateurs, soit uniquement à un but religieux, comme la maison des Feuillants [2], le Couvent des Trinitaires de Provence [3], celui des Minimes français [4], celui des religieux du Tiers Ordre de Saint-François de la Congrégation Gallicane [5]; soit à un but à la fois religieux et hospitalier, comme l'Œuvre

l'installation et de la direction d'une imprimerie. « M. Digne, bonhomme très-officieux, mari d'une très-digne femme que je m'approprierais volontiers, dit le président de Brosses, si la place n'était déjà prise... Du reste, la plus grande preneuse de chocolat et la plus grande joueuse de Menthiales qui soit au monde. » (*Lettres*, III, 91.) Le fils succéda à son père en 1749; l'abbé Richard (V, 159) parle en excellents termes de lui et de sa maison, et se hasarde même à lui donner des titres auxquels il n'a aucun droit. Même éloge fait par Roland (V, 55). D'Aubeterre, dans ses dépêches, particulièrement celle du 22 mars 1769, se montre infiniment moins satisfait de Digne.

[1] Pendant la Ligue elle fut réunie à la poste papale, et rétablie en 1588 dans ses droits et priviléges par un *motu proprio* de Clément VII.

[2] Les Feuillants français possédaient à Rome une maison où habitait leur Procureur général, et un grand monastère où ils eurent la faiblesse d'admettre des moines italiens qui s'en rendirent maîtres moyennant une rente perpétuelle de 1,000 livres.

[3] Les Trinitaires de Provence de l'Ordre de la Merci possédaient depuis 1619 une église sous le vocable de saint Denis, un couvent et des biens-fonds d'un revenu de 7 à 8,000 livres tournois.

[4] Les Minimes français, établis à Rome par Charles VIII, enrichis par tous les rois de France, possédaient l'église du titre cardinalice de la Trinité du Mont-Pincio, des ornements sacerdotaux d'une richesse incomparable, des tableaux de maîtres, un très-grand couvent et des biens rapportant environ 100,000 livres tournois. Les minimes Jacquier et Leseur, mathématiciens célèbres, dont l'un fut le commensal habituel du Cardinal, recevaient du Roi une pension de 100 écus romains chacun.

[5] Depuis 1620, ces religieux, appelés vulgairement Picpus, possédaient à Rome un couvent et une église, près de la place du Peuple, mais ce couvent mal administré fit banqueroute peu avant la Révolution.

pie de Lorette [1], les hôpitaux et les églises de Saint-Nicolas des Lorrains, de Saint-Claude des Francs-Comtois [2], de Saint-Yves des Bretons [3]; surtout comme l'Institution nationale de Saint-Louis des Français, comprenant un hospice, un hôpital et une église [4].

Les Pieux Établissements, dont, dès le temps de Bernis, on avait oublié l'objet primitif, dont on recrutait difficilement les desservants, dont les administrateurs cherchaient surtout à se ménager de gros émoluments, des places honorifiques ou des agréments temporels, n'en étaient pas moins pour l'ambassadeur de puissants moyens d'action : ils lui assuraient une clientèle, mettaient à ses ordres, sans bourse délier, une quantité d'agents dévoués, augmentaient sa représentation et grossissaient son cortége.

L'Académie de France à Rome fondée en 1666 par le Roi Louis XIV « en vue de perfectionner dans leur art les jeunes gens qui avaient eu des succès dans la peinture, la sculpture et l'architecture [5] », ne relevait point directement de l'Ambas-

[1] Le cardinal de Joyeuse, par son testament du 22 août 1615, laissa 6,000 écus romains pour l'entretien de trois chapelains, chargés de célébrer chaque jour deux messes pour le repos de son âme dans la basilique de Lorette. Le surplus du revenu *devait* être employé en secours aux pauvres pèlerins français.

[2] Ces deux églises possédaient à elles deux environ 30,000 livres de revenu. L'église Saint-Claude était abandonnée à des prêtres italiens patentés par la province. On ne soignait plus les malades : on les envoyait simplement à l'hôpital général.

[3] L'hospice avait été supprimée, et les Bretons durent être admis à Saint-Louis.

[4] Pour les détails de fondation, voir : Pierre Lacroix, *Mémoire sur les Institutions de France à Rome,* Paris, 1866, in-8°. Je ne fais que rectifier d'après les documents des Affaires Étrangères certaines assertions de ce livre d'ailleurs estimable, et auquel je renvoie pour les détails relatifs au Chapitre de Saint-Jean de Latran. Les Oratoriens avaient longtemps dirigé Saint-Louis des Français, mais, sous prétexte de jansénisme, ils avaient peu à peu été supplantés par des prêtres libres; l'église est demeurée le monument national de la France religieuse à Rome, mais dès 1769 l'hôpital avait disparu : la maison de Saint-Louis avait abandonné à l'hôpital général du Saint-Esprit une créance de 12,000 écus romains, à condition qu'il recevrait les malades français. Quant aux pèlerins, on ne les logeait plus à l'hospice que pendant trois nuits, et l'on avait remplacé par une aumône en argent la feuillette et demie de vin, les deux pagnottes, les trois onces de fromage et la salade qu'on devait donner chaque jour aux voyageurs. Les revenus de Saint Louis, employés à des objets fort différents de la piété, étaient au moins de 60,000 livres.

[5] Voir Lecoy de la Marche, *l'Académie de France à Rome,* Paris, 1878, in-12.

sade. Le directeur, un des peintres du Roi (Charles Natoire en 1769), dépendait du directeur des bâtiments du Roi, mais il était souvent obligé de réclamer pour les pensionnaires et pour lui-même la protection du représentant de la France. Il était nécessaire, de plus, que les rapports de subordination fussent exactement maintenus, et que les jeunes gens de l'Académie gardassent vis-à-vis de l'ambassadeur le respect qu'ils devaient à son caractère. Bernis dut donc dès le début rompre avec certains usages qui avaient été introduits par Wleugels et le duc d'Antin, et qui tendaient à faire du palais de l'Académie, palais Mancini, fort bien situé d'ailleurs au coin du Corso et de la Via Lata, le palais officiel de la France [1]. C'était là en effet que, pendant les huit derniers jours du carnaval, l'ambassadeur offrait des rafraîchissements à la noblesse romaine [2]. Cette coutume pouvait avoir sa raison d'être lorsque l'ambassadeur n'habitait point sur le Corso, mais le palais de Carolis y était situé, et dès la première année, Bernis y transporta la réception du carnaval. Sans entrer dans le détail d'une administration dont il n'était pas chargé, il sut, durant tout son séjour, exercer, en grand seigneur ami des arts, une surveillance éclairée sur les directeurs et sur les pensionnaires. Il ne manqua point d'aller voir les expositions annuelles; il ouvrit aux jeunes artistes les salles les plus secrètes du Vatican, obtint pour eux des permis-

[1] M. Lecoy de la Marche dit (p. 31, 185, note 1, p. 223, note 1) que le palais Mancini, loué en 1725 pour le service de l'Académie, avait été acheté le 6 septembre 1737, moyennant la somme de 190,000 livres. Cela est exact, mais n'est pas complet : le palais Mancini était frappé par le testament du cardinal Mazarin (1661) d'une substitution au profit de la branche cadette, issue de Philippe-Julien Mazarini-Mancini, son neveu. Philippe-Julien eut pour second fils Jacques-Hippolyte Mancini, dit le marquis Mancini, lequel, de son mariage avec Anne-Louise de Noailles, veuve de Jean-François Le Tellier, marquis de Louvois, n'eut qu'une fille, Diane-Adélaïde-Marie-Zéphyrine, qui épousa le vicomte de Polignac. Par les contrats du 6 septembre 1737 et du 6 octobre 1740, le palais Mancini avait bien été acheté par le Roi, mais en tant qu'il pouvait être vendu, et la somme de 200,000 livres, prix de l'achat, restait entre les mains du Roi. Une somme de 100,000 livres fut accordée en 1777, en supplément, au comte Jules de Polignac, seul mâle descendu du marquis de Mancini.

[2] Le président de Brosses avait déjà constaté le ridicule que se donnait le directeur de l'Académie : « Detroye, directeur de l'Académie au palais de France, dit-il (t. III, p. 91), se pique surtout de faire les honneurs de la ville aux gens de la nation. C'est presque un seigneur. »

sions qui jusque-là avaient été obstinément refusées, les reçut dans ses salons et consacra même un jour pour les avoir à sa table, fit donner aux malades les soins de son médecin, et bien qu'il ne se fût point mis sur le pied d'avoir à Rome un cabinet et d'acheter des tableaux, ne manqua point d'acquérir les bons morceaux qui lui plaisaient [1] : c'est de sa maison et de sa domesticité qu'est sorti, grâce à ses encouragements, un des maîtres de l'école moderne : le peintre François Gérard.

Tous les détails d'aménagement avaient pris du temps : déjà une partie des cardinaux qui avaient assisté au conclave étaient dispersés ; les uns, comme Malvezzi, avaient regagné leurs villes épiscopales [2] ; les autres, comme Luynes, se disposaient au départ. M. d'Aubeterre avait eu, le 13 juin, son audience de congé [3] ; le 12 juin, au premier consistoire de Clément XIV, le cardinal Orsini avait suppléé pour la dernière fois les fonctions de protecteur des églises de France, et Bernis n'était point encore installé dans sa dignité cardinalice et n'avait point encore déployé de caractère ministériel.

Enfin, la cérémonie de la remise du chapeau fut fixée au consistoire public que le Pape devait tenir le 22 juin à Monte-Cavallo. Bernis, qui par une faveur particulière du Pape avait été dispensé de la cavalcade ordinaire et de la visite au Cardinal doyen [4], se rendit *in fiochi* au Palais avec ses confrères les cardinaux de Solis, de la Cerda et Molino. Il trouva sur la place les troupes papales rangées en bataille, qui rendirent les hon-

[1] Je relève dans le livre de M. Lecoy de la Marche les tableaux suivants achetés par le Cardinal ou par son neveu, l'abbé de Bernis : *Bélisaire*, par Peyron ; la *Charité*, par Lagrenée ; *Jacob ramenant Lia à Laban et lui demandant Rachel*, par Fabre, etc. ; de plus, le Cardinal achète à Gagnereaux l'*Éducation d'Achille*. V. BAUDOT, *Éloge de Gagnereaux*, Dijon, 1847, in-8°.

[2] Malvezzi, en arrivant à Bologne, le 12 juin, écrit à Bernis une lettre dont voici le post-scriptum en français : « Permettez-moi que je vous dise s'il a été facile après avoir sondé le fond de votre esprit prévoir le bonheur de la manoveur que vous avé usé dans l'exaltation du Clément XIV. Il a été aussi difficile de prévoir quel qu' vous mavé procuré. L'un farat que je publirai toujours votre mérite, l'autre rendra moi toujours très-affectionné et obligé serviteur et ami. »

[3] Sa dépêche publiée par THEINER, t. I, p. 321. *Gazette de France* du 14 juin. (Rome.)

[4] *Gazette de Leyde.*

neurs ; il fut conduit dans la chapelle où il préta le serment requis entre les mains du Cardinal doyen, puis dans la salle du consistoire où le Pape attendait revêtu de ses habits pontificaux. Il reçut le chapeau ainsi que les Espagnols, et, après un discours prononcé par un avocat consistorial, il embrassa tous les cardinaux, et baisa la main du Pape. Le Sacré Collége assista ensuite au *Te Deum* dans la chapelle papale; puis, Bernis et les Espagnols furent reconduits chez eux en carrosses. Dans l'après-midi, il fallut aller à l'église de l'Oratoire et à Saint-Pierre adorer le saint Sacrement, et, vers le soir, le maître de la garde-robe du Pape apporta à Bernis le chapeau dans une grande corbeille, doublée d'une soie rouge bordée de dentelle d'or, couverte d'un voile de taffetas rouge [1].

Il était d'usage que le soir de cette cérémonie, les cardinaux qui avaient reçu le chapeau, non-seulement illuminassent leur palais — ce que faisait toute la ville — mais y pratiquassent toute une décoration de peinture, y installassent des orchestres et y donnassent des rafraîchissements à Rome entière. C'était la *facciata*. Certaines, comme celle du cardinal de Rochechouart, en janvier 1762, sont demeurées célèbres [2]. On abattait des maisons, on perçait des murs, on nourrissait la ville; tout le quartier était illuminé, et une sorte de gigantesque décor transformait l'aspect de la rue et des rues avoisinantes : c'était une dépense excessive et où les cardinaux étrangers apportaient une émulation singulière. Bernis avait résolu de différer sa *facciata* jusqu'à ce qu'il fût installé au palais de Carolis, mais le cardinal de Solis dépensa tellement d'argent pour la sienne, que le Ministre de France, ne voulant pas être dépassé en splendeur, ne trouva, comme il le dit, d'autre moyen de s'en tirer que de donner 20,000 livres aux pauvres. Cela valait mieux que de brûler des chandelles; au moins en jugea-t-on ainsi en Europe [3].

[1] Les détails les plus curieux sur une entrée du Cardinal à Rome se trouvent dans un Ms. du cardinal de Luynes aux Affaires Étrangères. *Rome. Mémoires*, 95, pièce 42.

[2] Voir Richard, *Description historique de l'Italie*, V. p. 70 et suiv.

[3] *Gazette de Leyde*, Rome, 12 août 1769.

Le lundi 26 juin, le Pape, dans le consistoire secret, fit la cérémonie de fermer la bouche aux nouveaux cardinaux, puis, après avoir déclaré légat de Bologne le cardinal de Branciforte, il rouvrit la bouche à Bernis et à ses confrères, leur donna l'anneau cardinalice et leur assigna leurs églises titulaires. Bernis eut le titre de saint Sylvestre *in capite;* il passa le même jour dans l'ordre des cardinaux prêtres, et le Pape lui assigna les congrégations de la propagande, du cérémonial et du consistoire.

Le 27, Bernis eut enfin sa première audience comme ministre. Il se rendit en grande pompe au Vatican, accompagné de sa maison et des gentilshommes de la nation qui se trouvaient à Rome, et remit au Pape, en même temps que ses lettres de créance d'une forme inusitée et infiniment flatteuse [1], la lettre particulière que Louis XV avait écrite à Clément XIV sur son exaltation [2]. Le Roi n'avait point manqué d'y indiquer le terrain des négociations ultérieures. Il marquait son désir « de rétablir entre le sacerdoce et l'empire ce concert de pensées et de vues si convenable et si nécessaire, disait-il, à la gloire et au bonheur de deux puissances qui viennent également de Dieu et qu'elles ne peuvent franchir sans déranger l'ordre de sa providence » . Il insistait sur la nécessité que le Saint-Siége montrât plus de condescendance aux États qui lui étaient attachés, et terminait par cette phrase remarquable : « Il est du bien de la Religion d'accommoder les principes d'administration et de pure police aux désirs des souverains qui sont l'ornement et le soutien de cette Religion. »

Le Cardinal n'avait qu'à développer ces différents thèmes; mais le Pape ne lui en laissa pas le temps : avec une volubilité tout italienne, une exubérance de paroles, de gestes, de

[1] Les lettres de créance ont été publiées par THEINER (t. I, p. 320). En voici le passage le plus frappant : « Nous sommes persuadé qu'en nous donnant dans les fonctions qu'il va exercer de nouvelles preuves de son attachement à notre personne et à notre couronne, de son intelligence, de sa sagesse et de son zèle pour notre service, il cherchera à rendre son ministère agréable à Votre Sainteté et justifiera de plus en plus les sentiments particuliers d'estime, de confiance et d'affection que nous avons pour lui. »

[2] Publiée par THEINER, t. I, p. 319.

démonstrations, une humilité trop apparente pour n'être pas affectée ; avec les mots, les phrases, les allures d'un moine qui se trouve devant son supérieur et non avec la courtoisie d'un prince, d'un souverain, d'un pape qui s'adresse à l'ambassadeur d'un Roi ami, Ganganelli traduisit à haute voix en italien la lettre de Louis XV ; il la baisa plusieurs fois avec le plus grand respect ; il exalta la confiance qu'il avait dans le cœur du Roi ; il déclara qu'il se mettait sous sa protection, qu'il avait le cœur français et espagnol ; il revendiqua son origine, disant : « La Providence m'a choisi dans le peuple comme saint Pierre. Elle s'est servie de la Maison de France pour m'élever sur la chaire des apôtres. » Puis, le Cardinal eut sa part de caresses : « La Providence a permis, lui dit le Pape en l'embrassant, que vous fussiez le Ministre du Roi auprès du Saint-Siége », et ce furent sans fin des affirmations de confiance : « Je vous communiquerai tout ; je ne ferai rien par rapport à la France sans vous consulter. » Bernis « lui rappela qu'il lui avait promis de travailler à un plan sur les affaires de la Maison de France et de le concerter avec le Roi. Le Pape l'assura que c'était son intention et lui répéta plusieurs fois qu'il ne ferait rien sans sa participation [1]. » Puis, on parla de quelques affaires, entre autres du chapeau de Giraud. La conversation revint sur le conclave ; le Cardinal se vanta des quatre voix que depuis le 10 avril il faisait donner à Ganganelli, du coup d'audace de la déclaration dans la nuit : le Pape s'étendit sur sa reconnaissance éternelle, sur les obligations essentielles qu'il avait à la France et à l'Espagne.

L'audience dura plus d'une heure, et quand, après avoir présenté sa suite à Clément XIV, Bernis sortit pour rendre visite au secrétaire d'État, Pallavicini, il était comme enivré. Il se sentait ou se croyait le maître du Pape et de Rome. Ganganelli, de son côté, s'imaginait avoir conquis la France. Qui des deux avait raison ?

[1] Cette dépêche a été publiée par THEINER (t. I, p. 325), qui n'a omis que ce passage, le plus important.

CHAPITRE V

L'AFFAIRE DES JÉSUITES JUSQU'A LA CHUTE DU DUC DE CHOISEUL [1].

1769-1771

Clément XIV. — Son caractère. — Son entourage. — Les agents d'Espagne. — Le parti des Jésuites. — Diverses affaires à résoudre par le Pape. — La question des Jésuites prime tout. — Première démarche de l'Espagne. — Ce qu'on pense de Bernis à Madrid. — Bernis a ordre de présenter un mémoire. — Audience du Pape. — Réflexions du Cardinal. — Avignon. — Nouveaux soupçons du roi d'Espagne. — Ultimatum de Choiseul. — Son opinion sur les Jésuites. — Scène violente avec le nonce Giraud. — Le Pape promet de tout céder. — Il offre d'écrire au Roi. — Bernis lui demande un bref approuvant l'extinction. — Il le promet. — Bref adressé au Roi. — Nouveaux soupçons de l'Espagne contre le Cardinal. — Tanucci. — Centomani. — Condition mise par le Pape à l'expédition du bref d'approbation. — Choiseul la refuse; l'Espagne l'accepte. — Malentendu entre Rome, Madrid et Versailles. — Bernis, agissant de lui-même, obtient une lettre du Pape pour le roi d'Espagne. — Force de cet engagement. — Malgré cela, on retire à Bernis la conduite de la négociation. — Bernis subordonné aux agents de l'Espagne. — Il ne doit rien faire sans eux. — Le Pape demande que le bref d'approbation reste secret. — Négociation directe entre Charles III et Clément XIV. — L'*Immaculée Conception*. — Les Jésuites affectent de triompher. — Nouvelles attaques de l'Espagne contre Bernis. — Bernis pose le dilemme : ou les Jésuites, ou Avignon. — Réponse de Choiseul. — Difficultés entre l'Espagne et l'Angleterre. — Lettres de Choiseul. — Disgrâce de Choiseul. — La politique va-t-elle changer?

Giovanni-Vicenzo-Antonio Ganganelli était né le 31 octobre 1705 à Sant'Arcangelo près de Rimini, où son père était médecin. Il fit ses études chez les Jésuites de Rimini, puis chez les Piéristes d'Urbino, et, à Urbino même, il entra dans le noviciat des Cordeliers ou Frères Mineurs de saint François

[1] Sources : Affaires Étrangères, *Rome*, vol. 849, 850, 851, 852. *Espagne*, vol. 524, 525, 526. *Archives Bernis*. Les pièces exactement publiées par Theiner sont simplement notées pour indication.

d'Assise : il y prit l'habit le 17 mai 1723 et y fit profession solennelle le 18 mai 1724. Il n'est pas un Cordelier que ne hante le souvenir de Sixte IV et de Sixte V. Fra Lorenzo, c'était le nom que Ganganelli avait pris en religion, compléta ses études à l'Académie de San-Bonaventura, et après avoir reçu en 1731 le grade de docteur, il alla professer la théologie dans les principales écoles d'Italie. Rappelé à Rome en 1741, il fut bientôt nommé définiteur général de son Ordre. Benoît XIV le remarqua et, en 1746, le fit consulteur du Saint-Office. Cette charge pouvait mener Ganganelli au cardinalat, mais à condition qu'il parvînt à se soustraire aux dignités monacales : il refusa, en 1753 et en 1759, le généralat des Cordeliers, et, poursuivant déjà la tiare, il s'attacha aux Jésuites après la mort de Benoît XIV. Il semble avéré que ce fut sur la recommandation de Ricci que Clément XIII le déclara cardinal dans le consistoire secret du 24 septembre 1759. Ganganelli, cardinal, continua à mener dans son couvent la vie que menait Fra Lorenzo : même pauvreté, même négligence extérieure, même affectation d'humilité. Cette humilité était-elle jouée? il est permis d'en douter : le caractère est étrange : Ganganelli est un moine greffé sur un Italien. Le moine n'a point de vices, mais, malgré tout, il est moine, c'est-à-dire craintif, caché, retors, amateur des petits moyens et des médiocres finesses; il ignore le monde, la politique, le langage qu'il faut tenir, le point où il faut s'arrêter. L'Italien apporte son exubérance, sa profusion de mots, ses câlineries, sa dissimulation native, les traditions d'astuce qu'il tient des élèves de Machiavel.

A cet Italien et à ce moine, la dignité papale, l'égalité temporelle avec les Rois, la suprématie spirituelle sur le monde donnent un éblouissement. Fra Lorenzo a atteint le même but que Fra Felice Peretti; sera-t-il lui aussi un Sixte-Quint? Il faut vouloir pour cela, et Clément XIV ne sait pas vouloir. Il a peur de tout ce qui l'entoure, peur des cardinaux, peur de la noblesse, peur des Jésuites, peur des Rois; il n'a confiance qu'en lui-même. Alors, il ruse, il dissimule, il atermoie, il prend les loges du Vatican pour les corridors de son ancien couvent.

Les Rois lui écrivent, les Rois le cajolent, les Rois lui envoient des présents : le voilà ravi et transporté d'aise. Les Rois le menacent : il s'abat et se déconcerte. Il se croit plus fin que tous; il ne se fie à personne, il écrit lui-même : sa lettre est une arme qu'il donne. — Mais il a bien recommandé le secret; tout est mystère en ce qu'il accorde, et comme cette concession, il ne l'a faite qu'à l'oreille, il croit ne l'avoir point faite. Oui, mais c'est écrit; c'est lui-même qui a écrit : l'ongle est pris dans l'engrenage, il faut que le corps y passe tout entier.

A côté de lui, point de cour; point de cardinaux à conquérir, point d'intrigants à déjouer, point de neveux à gagner : Clément XIV va vivre seul. Il n'aura pour compagnons et pour confidents qu'un frère de son ancien couvent, qui fera sa cuisine, et son confesseur. Qu'on acquière ces deux hommes, et l'on a tout l'entourage; qu'on les tienne par la crainte ou l'intérêt, et l'on tient le Pape.

Clément XIV n'aime point les plaisirs luxueux, les représentations grandioses, les bâtiments gigantesques. Il est simple, pieux et honnête, il n'a point de vices et pour ainsi dire point de passions : sa joie est de galoper en habit court blanc, en bottes blanches, en chapeau rouge, si vite que ses écuyers ne peuvent le suivre, d'aller à la villa Patrizzi jouer au trucco ou de jouer au billard à Castel-Gandolfo. Là, dans la salle où il s'est fait peindre se promenant dans les paysages qu'il aime, accompagné des cardinaux et des prélats ses plus familiers, tous en habit de campagne et aveo l'attitude ou le geste le plus habituel à chacun d'eux [1], le successeur de Pierre se tient pour le plus heureux des hommes; mais il faut rentrer au Vatican, faire le pape, se replacer sous le joug. Et ce joug, si c'était le cardinal de Bernis, ce grand seigneur à la voix douce, à l'exquise politesse, aux rondeurs un peu grasses, qui était chargé de le conduire! Si c'était encore le cardinal Orsini, ministre de Sa Majesté Sicilienne, tout harcelé qu'il est par Tanucci, le premier ministre de son maître, c'est un grand seigneur au

[1] Roland, t. V, p 463.

moins, et il est des menaces où il ne voudrait pas s'abaisser! Mais Bernis et Orsini ne sont point seuls; voici M. Azpuru, auditeur de Rote pour l'Espagne, chargé des affaires de Sa Majesté Catholique, et son acolyte, Joseph-Nicolas d'Azara, agent d'Espagne près la Daterie. Ceux-là n'entendent point la politesse et n'admettent point les tempéraments. Ils dédaignent les paroles engageantes et les phrases mielleuses qui font trouver moins amer le breuvage qu'il faut boire. Ils vont, comme le cardinal de Solis, droit à leur but, soupçonneux, hargneux, impérieux, ayant en leur poche le fameux billet et ne se faisant pas faute de le rappeler. Leur Cour les pousse, leur fortune les presse, toute leur vie dépend d'un succès à conquérir. Qu'importe le Pape? il faut qu'ils vainquent.

Voilà en quelles mains Clément XIV est prisonnier. Il appartient aux étrangers et ne peut même songer à s'évader. Où irait-il d'ailleurs? En face d'eux, il n'y a que les cardinaux de la faction des *Zelanti*, ce qui tient de près ou de loin aux Jésuites, ce qui a horreur des barbares; nulle chance de trouver les éléments d'un tiers parti qui permette de se sauver sans se déshonorer. Tout est aux Jésuites : le cardinal Albani, qui, à ses dignités de protecteur des églises d'Allemagne et des églises de Sa Majesté le Roi de Sardaigne, joint la qualité de Ministre plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales et Royales; le marquis Antici, à la fois chargé des affaires du Roi et de la République de Pologne, agent de l'Électeur de Cologne et du prince-évêque de Liége et Ministre de l'Électeur Palatin; le comte de Rivera, Ministre plénipotentiaire du Roi de Sardaigne, toute la foule des prélats chargés *ad honores* d'une représentation princière, qui doivent pour la plupart cette faveur aux Révérends Pères [1]. Aux Jésuites, les administrations de l'État

[1] Voici pour n'y plus revenir quelle était, en 1769, la composition du corps diplomatique résidant à Rome, en dehors des ministres déjà cités :

Le chevalier Erizzo, ambassadeur ordinaire de la République de Venise; — le bailli de Breteuil, ambassadeur ordinaire de l'Ordre de Malte; — le commandeur d'Almada, ministre de Sa Majesté Très-Fidèle; — le baron de Saint-Odile, ministre de l'Archiduc Léopold, Grand-Duc de Toscane; — le comte Bianconi, résident de l'Électeur de Saxe; — le prélat Marchisio, ministre du

pontifical où ils ont été maîtres absolus sous Clément XIII; aux Jésuites, les salons de Rome, car ils sont les confesseurs de toutes les femmes et ils ont été les instituteurs de tous les hommes. Ils tiennent tout, ils disposent de tout, et qu'iraient-ils faire de fournir des armes au Pape pour les tuer?

Et ce n'est pourtant qu'en abandonnant les Jésuites que Clément XIV a chance de sauver ce qui tient le plus à son cœur de souverain; ce n'est qu'en cédant sur l'Institut qu'il peut essayer de rattraper les lambeaux arrachés à son domaine temporel et d'obtenir aux yeux des Romains et à ses propres yeux cette réhabilitation. Il est vrai que le Roi de France semble vouloir disjoindre complétement l'affaire d'Avignon de celle de la suppression, mais on peut espérer un bon mouvement, une effusion de cœur, une restitution généreuse. Les autres difficultés pendantes s'arrangeraient d'elles-mêmes si l'affaire des Jésuites était réglée : les démêlés avec le Portugal, les Deux-Siciles, l'Infant duc de Parme, s'y rattachent par un lien si étroit qu'elles y semblent connexes. La réforme des Ordres religieux en France, l'indult à accorder au Roi pour l'île de Corse, l'abandon même du droit de régale ne sont point des questions difficiles; les canonisations arrêtées par l'Espagne se poursuivraient si les Jésuites étaient abolis; et, quant aux affaires avec Venise et la Toscane, bien qu'elles prouvent un singulier esprit de résistance et de liberté, c'est le courant de la Chancellerie pontificale : le Pape n'a rien à cacher et rien à redouter[1]. Les Jésuites sont la grosse, l'unique question. Elle domine toute la politique, elle passionne tous les esprits, elle occupe

duc de Modène; — le comte de Lagnasco, agent du prince Clément de Saxe; — l'avocat Figari, agent de la République de Gênes; — M. Buonamici, agent de la République de Lucques; — M. Pfiffer, agent des cantons suisses catholiques; — l'abbé Cordieri, agent, chargé des affaires de l'Électeur de Bavière; — l'abbé Spedalieri, agent de l'Infant, duc de Parme; — le prélat Stay, agent de la République de Raguse; — l'abbé Ciofani, agent privé du Roi de Prusse; — le comte Isolani, ambassadeur de l'État de Bologne; — le prélat Tedeschi, ministre de l'État de Ferrare; — l'abbé Zampini, agent de la République de Saint-Marin; — l'abbé Alessandrini, agent privé de l'île de Corse. — La plupart des puissances catholiques avaient de plus des agents près de la daterie, et ces agents, fort remuants, actifs et intrigants, étaient d'ordinaire Romains.

[1] Dépêche de Bernis du 7 juin, d'Aubeterre, 7 juin. (Aff. Étr.)

seule tous les ambassadeurs. Ganganelli s'est engagé à la résoudre, comment s'y prendra Clément XIV ?

Dès les premières audiences qu'il a données, le Pape a fait entendre à d'Aubeterre, à Bernis, à Azpuru, à Almada, qu'il a pris son parti et qu'il est déterminé à abolir les Jésuites [1]. Il a dit avoir fait son plan et n'a demandé que du temps pour l'exécuter. Le Cardinal a cru raisonnable d'accorder du temps et a prétendu seulement obtenir que Clément XIV retranchât certaines formes qui paraissaient inutiles et dangereuses; mais, dès ce moment, Solis, Azpuru et Orsini s'impatientent et demandent pourquoi Bernis n'attaque point. Azpuru, qui a reçu d'Espagne l'ordre de marcher et de présenter au Pape un double du mémoire qu'il a remis à Clément XIII [2], écrit à Madrid que le Cardinal ne cherche qu'à traîner les choses en longueur. Sans le prévenir, il somme le Général des Jésuites de retirer les commissions de provincial, de recteur et de supérieur données aux Jésuites espagnols réfugiés à Rome, comme s'ils étaient encore établis dans leurs maisons d'Espagne et des Indes; il obtient du Pape qu'il ordonne au cardinal Boschi d'accorder aux Jésuites, qui la demanderont, la dispense des trois premiers vœux, et qu'il se réserve à lui-même d'accorder la dispense du quatrième vœu. Bernis trouve ce résultat déjà considérable, il y voit l'espérance d'une solution en quelque sorte normale de la difficulté, il juge que, par l'extinction graduelle de la Société, les Cours arriveront à leur but sans violence et sans éclat, et il se déclare ouvertement pour ce mode de procéder.

Il ne sait pas que la cour de Madrid se plaint de lui par chaque courrier, que M. d'Ossun n'est occupé qu'à transmettre les doléances du Roi Catholique, et que, chaque semaine, Choiseul doit fournir une justification en règle [3]. Il n'a pas encore

[1] Choiseul à d'Aubeterre, 17 juin. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Choiseul, 22 juin. (Aff. Étr.)
[3] *Espagne*, vol. 524. Dépêches de Choiseul à d'Ossun, 13, 20, 27 juin. Choiseul, dans une lettre particulière du 24 juin, écrit au Cardinal : « Quant aux affaires, il y a un marquis de Tanucci qui certainement brouillera tant qu'il pourra, car il ne sait que cela. La cour d'Espagne, de son côté, croit toujours, ainsi que celle de Portugal, que l'on ne presse pas assez l'extinction des Jésuites. L'on vous fera des reproches et l'on s'en prendra très-injustement à vous quand

eu sa première audience qu'il est atteint et convaincu à Madrid d'être l'ami des Jésuites. Qu'a-t-il fait? Quel crime a-t-il commis? Le 17 juin, Choiseul lui a écrit qu'on soupçonnait que la négociation avait été entamée par les Espagnols et qu'elle se suivrait en Espagne. Bernis a-t-il lâché cette information devant Azpuru? A-t-il insisté sur la nécessité de donner du temps au Pape et d'attendre son plan au lieu de lui en fournir un [1]? Quoi qu'il en soit, le 27 juillet, d'Ossun rapporte au Ministre ces paroles textuelles de Charles III : « Je crains fort que M. le cardinal de Bernis ne soit ami des Jésuites et qu'il ne cherche à éloigner la demande de l'extinction de cette Société. Il prétend que je fais suivre une négociation par un canal indirect et secret : cela est faux. Pourtant, l'affaire reste suspendue, et le Cardinal n'exécute point les ordres de sa Cour. »

D'ordres, le Cardinal n'en avait point. On n'avait point à Versailles cette hâte fiévreuse. Choiseul se préoccupait avant tout d'Avignon qu'il ne voulait pas rendre, et il craignait avec raison qu'on ne cherchât à Rome à établir une solidarité entre cette question et celle des Jésuites. Ce ne fut que le 4 juillet que, harcelé par l'Espagne, il prescrivit à Bernis de s'entendre avec les Espagnols pour remettre à Clément XIV un double du mémoire présenté à son prédécesseur, et qu'il lui envoya copie de la dépêche écrite de Madrid le 19 juin par M. de Grimaldi à M. de Fuentès, ambassadeur du Roi Catholique à Paris, pour demander que la France renouvelât son instance pour la suppression des Jésuites [2].

les choses n'iront pas aussi vite que l'imagination les présente en Espagne. Ne vous inquiétez pas, je vous en conjure, de toutes les picoteries qui vous entoureront : allons au but sagement, et je me charge de ramener l'Espagne et de donner sur les doigts à Tanucci quand il tracassera. Dans le fond, il faut l'extinction des Jésuites, car le roi d'Espagne vient encore depuis deux jours d'envoyer au Roi un courrier, par lequel il lui mande, par une lettre de sa main, que la tranquillité de son royaume et de *sa personne* est intéressée à cette extinction. Vous jugez de la chaleur de cette assertion pour un prince qui a une volonté décidée, comme le Roi d'Espagne. » (*Arch. Bernis.*)

[1] Bernis à Choiseul, 5 juillet, ap. THEINER, t. I, p. 354.

[2] Cette dépêche, expédiée de Versailles le 4, ne put parvenir à Rome avant le 19. Le roi d'Espagne ne pouvait donc savoir, le 27, si Bernis avait ou non exécuté les ordres de sa cour. Le 13 juillet, Bernis écrit à Choiseul dans une

Ainsi on se lançait ouvertement et publiquement dans la négociation, sans plan concerté, sans entente sur les moyens à employer, sans idée du chemin à parcourir. Dès le début, l'Espagne recourait à une sorte de mise en demeure officielle, à un quasi ultimatum. On traitait Clément XIV, qu'on avait fait élire, dont on n'avait point à se plaindre, qui avait tout promis, qui ne demandait qu'un peu de temps, exactement comme on avait traité Clément XIII après la bulle *Apostolicum,* après ses provocations sans nombre, après l'affaire de Parme. L'Espagne commandait, le Cardinal dut obéir : mais, au moins, fallait-il un clou pour accrocher ce mémoire qu'on lui ordonnait de remettre.

Ce clou, le Pape le fournit : le 12 juillet, sur la demande de Ricci, il accorda à des Jésuites qui partaient pour les Missions, les facultés qu'il était d'usage de donner aux missionnaires. Ce bref qui contenait certains termes affectueux, de style dans la chancellerie pontificale, fut imprimé à un grand nombre d'exemplaires et répandu à profusion par les Jésuites, qui cherchèrent ainsi à faire passer Clément XIV pour leur protecteur.

Le Cardinal ne pouvait rencontrer meilleure occasion. Le 19 juillet, il écrit au duc de Choiseul pour l'instruire de la démarche qu'il va tenter, et, le 22, après avoir conféré avec les ministres de Naples et d'Espagne, il remet au Pape un mémoire qu'il a rédigé et que ses collègues ont approuvé [1]. Le Pape se défend d'abord de le recevoir; il le trouve prématuré, il n'a eu nulle intention d'écrire dans le bref du 12 juillet ce que les Jésuites y ont lu; il donnera bientôt deux

lettre particulière : « M. Azpuru m'a montré aujourd'hui une lettre de M. le marquis de Grimaldi, qui dit que je dois avoir reçu des ordres pour renouveler la demande de l'extinction des Jésuites : cela ne s'accorde guère avec une négociation secrète, mais, d'un autre côté, je m'étonne qu'on n'envoie pas au ministre d'Espagne une instruction sur la manière de traiter cette affaire, qui doit être bien digérée avant d'être proposée au nouveau Pape. Pour moi, je dis toujours que lorsque l'Espagne aura décidé de la commencer, je ne resterai pas en arrière, mais qu'il faut décider auparavant si elle sera suivie secrètement avec le Pape ou avec cet éclat et cette publicité qui ne peuvent rien faire pour le succès et qui peuvent au contraire faire naître beaucoup d'ennemis et susciter beaucoup d'obstacles. »

[1] Publié par Theiner, t. I, p. 360.

autres brefs qui rabattront l'orgueil des Révérends Pères. S'il est obligé vis-à-vis de la Maison de France, ne doit-il pas des égards aux États qui ne réclament pas la suppression? Il offre d'approuver ce que les trois souverains ont fait dans leurs États, se réservant seulement de demander l'avis des clergés nationaux. Si le Général meurt, il ne le remplacera pas. Toutes ces tracasseries, il le sait, ne viennent pas de Bernis; Bernis est l'ami de Fra Lorenzo; c'est par Bernis qu'il veut que toute la négociation passe désormais : il veut que Bernis l'écrive au Roi, « *à notre Roi* » ; avec Orsini, il n'a point de sécurité; il a peur; on va l'empoisonner. Et il embrasse Bernis, il le reconduit à la porte de son cabinet; il l'assure de son respect; il lui dit qu'il est son serviteur et que Fra Lorenzo prouvera qu'il mérite sa confiance. Il croit avoir tout gagné, et peut-être au moins aurait-il gagné du temps s'il n'avait eu affaire qu'au Cardinal qui au moins avait pitié de lui, quoique, en rentrant dans son cabinet, il résumât fort nettement les points qu'il avait pu dégager de ce verbiage et qu'il écrivît : « Il y a toujours quelque chose de comique dans la manière de traiter des Italiens. »

Pour être flatteuse, la proposition que Clément XIV venait de faire à Bernis n'en était pas moins embarrassante. Se charger de toute la négociation alors qu'il était déjà suspect à l'Espagne et que la France ne faisait en réalité que suivre dans cette affaire l'impulsion de l'Espagne, c'était s'exposer à des soupçons et à des tracasseries sans fin, qui se termineraient sans doute par une nouvelle disgrâce. Loin de chercher à accaparer la direction, Bernis, dès le 26 juillet, écrivit au Roi pour lui rendre compte de la situation et pour demander que l'affaire se traitât en Espagne ou à Rome par les seuls ministres espagnols. Il ne consentait à s'en charger que « si la cour d'Espagne voulait bien lui rendre justice, adopter les principes de modération et de prudence qui conviennent si fort aux grandes puissances et lui donner une autorité raisonnable sur les ministres » . — « J'ai en horreur l'esprit de parti, disait-il; je déteste les intrigues, le despotisme et le fanatisme des Jésuites; je ne suis pas moins convaincu des dangers et des inconvénients sans nombre qui

résulteraient du triomphe du parti janséniste [1]. » — « On ne forcera pas le Pape d'un coup de main, ajoutait-il. Il est trop éclairé, trop prudent et trop peu affermi sur la chaire de Saint-Pierre pour s'y résoudre. » Avec Choiseul, Bernis était plus explicite encore. « L'écrit que les cardinaux espagnols ont fait signer au Pape, disait-il, n'est nullement obligatoire : le Pape lui-même m'en a dit la teneur. Sa Sainteté craint le *poison*. Elle se défie de tout ce qui l'entoure et ne se fie à personne [2]. » Cela revenait à dire que Clément XIV, entre l'arme émoussée que l'Espagne avait aux mains et celle qu'il croyait voir aux mains des Jésuites, hésiterait longtemps, chercherait à s'échapper, ruserait sans cesse pour gagner du temps, sacrifierait peut-être enfin les Couronnes aux Jésuites.

Le temps, Choiseul ne le comptait pas ; il n'avait rien à perdre à ce que du temps passât, car la domination française s'affermissait ainsi à Avignon. L'annexion définitive du Comtat était le but principal qu'il poursuivait, et la longue possession habituait l'Europe à cette idée. « Nous avons besoin de cette réunion, écrivait-il [3], et je vous confierai que j'ai fait passer au Conseil que *jamais* nous ne rendrions cet État au Pape. » La question, pour lui, n'était plus que de régler le prix à payer à Rome : cinq millions par exemple payables en cinq ans. Il se faisait vivement appuyer par les Parlements, commandait à M. de Monclar un mémoire sur les droits du Roi [4], le répandait par toute la France. La dignité ecclésiastique dont Bernis était revêtu lui permettait-elle de partager cette façon de voir? Il est permis d'en douter, car le Cardinal se refusa à engager la négociation, disant qu'il était sûr que le Pape répondrait comme au conclave : « Je laisse cette affaire sur la conscience du Roi » ;

[1] Plus tard, le 9 septembre, Bernis écrivait à Choiseul : « Sans toucher à la Religion, on peut supprimer un Ordre devenu redoutable par ses intrigues et qui est aujourd'hui fort décrié en Europe; mais je ne veux pas et je ne crois pas qu'à la place des Jésuites, il faille établir les Jansénistes, dont la théologie n'est pas exacte et dont la politique est de tendre à la république en rendant les parlements trop puissants et le clergé du second ordre l'égal des évêques. »

[2] Lettre particulière du 28 juillet. (Aff. Étr.)

[3] Lettre du 24 juin. (*Arch. Bernis.*)

[4] Lettre de Monclar du 7 juin. (Aff. Étr.)

conseillant au moins d'attendre que le Pape réclamât sa province [1].

Le Cardinal avait raison au point de vue diplomatique. Engager parallèlement les deux négociations, c'était les lier, et, si on les liait, il faudrait céder un point pour gagner l'autre. C'était, de même, à ce point de vue, une faute considérable que de charger un même négociateur des deux affaires. Pour réussir, le vrai moyen était que l'affaire des Jésuites fût traitée par les Espagnols avec le seul consentement de la France. Les Espagnols n'avaient rien à y perdre, et « le confesseur du Roi, ce moine ennemi des Jésuites qui soufflait sa haine monastique et croyait que tout devait céder à son impulsion [2] », n'aurait rien à dire.

Cependant, à Madrid, on vivait toujours sur l'impression que Bernis trahissait la cause des Couronnes. Par chaque courrier, d'Ossun transmettait les plaintes du Roi Catholique. Charles III en arrivait à douter de la sincérité de l'alliance française. Un jour, Choiseul, qui jusque-là avait traité de bagatelle cette affaire des Jésuites, s'aperçut qu'elle pouvait compromettre son système extérieur. Brusquement, le 7 août, il ordonna au Cardinal de présenter un nouveau mémoire et lui déclara que, si le Pape continuait à vouloir gagner du temps, le Roi serait obligé de retirer son ministre de Rome : l'affaire des Jésuites devait être terminée avant le terme obligatoire de deux mois [3].

La dépêche était à l'adresse de Madrid plus qu'à celle de Rome, car Choiseul savait bien qu'il demandait l'impossible, mais il était bien forcé d'agir : « Les Jésuites me persécutent depuis dix ans, écrivait-il au Cardinal dans une lettre intime [4].

[1] « Il y a trop peu de temps, ajoutait-il, que le Pape a juré de ne point aliéner de quelque manière que ce soit aucun de ses États pour qu'il ose dans ce moment échanger le comtat d'Avignon contre de l'argent. Mais dès que Sa Majesté est résolue de garder cette province et *qu'elle y est fondée en droit et en raison*, il faut, ce me semble, attendre que le Pape la réclame. Alors on établira les droits du Roi et sa volonté décidée. Un million de plus ou de moins terminera l'affaire. » (Lettre du 28 juillet. Aff. Étr.)

[2] Lettre particulière de Bernis à Choiseul en date du 28 juillet. (Aff. Étr.)

[3] Publ. par Theiner, t. I, p. 370.

[4] 2 août. (*Arch. Bernis.*

J'en ai par-dessus la tête. L'on dit en France et l'on est persuadé que je les ai fait chasser, etc., etc. En Espagne, l'on publie que je les aime, que je les soutiens; je crois même que je suis affilié. Ni les uns ni les autres ne disent vrai; je le jure à la face de l'univers. Rien au monde ne m'a été plus indifférent toute ma vie que les Jésuites; mais, à présent, je suis au terme d'en être excédé, car ils sont devenus la démence des cours, au point qu'à Madrid, on oublie l'Angleterre, M. Pitt, les intérêts les plus grands et les plus chers, pour songer aux Jésuites et m'en tracasser. Je les donne à tous les diables. J'y joindrai notre Pape s'il ne m'en débarrasse pas! »

C'était là le fond de sa pensée. Il voulait avant tout contenter l'Espagne, et le moyen de la satisfaire était d'aller plus loin qu'elle n'allait elle-même. Choiseul ne s'en tint donc pas même à la dépêche qu'il avait écrite à Bernis; il fit à Giraud, devant l'Ambassadeur d'Espagne, une scène d'une violence extrême à propos du bref du 12 juillet [1]. De cette façon, il espérait être quitte à la fois des soupçons de Charles III et des intrigues de Clément XIV [2].

Bernis de son côté n'avait point attendu les nouveaux ordres de sa Cour pour rappeler au Pape sa promesse de rabattre

[1] Voir la dépêche de Giraud dans Theiner, t. I, p. 369.

[2] Il écrit à Bernis dans une dépêche ostensible du 2 août dont la minute est entièrement de sa main : « Je ne serais pas étonné que le Pape, tenant beaucoup de la moinerie, embarrassé d'ailleurs des circonstances où il se trouve, avec la crainte pusillanime d'être empoisonné, ait entamé une petite négociation sourde avec le confesseur du roi d'Espagne, à qui il aurait pu faire entrevoir la calotte rouge. Quoi qu'il en soit, nous dérangerons par nos instances les négociations *degli Fratacci;* nous nous garantirons des tracasseries que l'on tente pour ce misérable objet entre les Cours, tracasseries qui deviendraient sérieuses si nous n'en coupions pas le nœud; nous empêcherons surtout celles de M. Tanucci; nous éteindrons à jamais les soupçons injurieux qu'on nous marque en Espagne, à Naples et même à Lisbonne sur notre indifférence pour l'extinction des Jésuites, nous opposerons des motifs de crainte à ceux du Pape, nous anéantirons les petites finesses, romaines et nous saurons à quoi nous en tenir bien décidément sur les sentiments du Saint-Père dont je me méfie beaucoup . car il est difficile qu'un moine ne soit pas toujours moine, et encore plus difficile qu'un moine italien traite les affaires avec franchise et honnêteté... Attachez-vous à Azpuru, dit-il encore : il a toute la confiance de M. de Grimaldi. Quant aux cardinaux espagnols, ce sont des espèces de singes qui ne sont bons à rien. » Une partie de cette dépêche a été publiée par Theiner, t. I, p. 371.

prochainement l'orgueil des Jésuites. Le 11 août, près de dix jours avant qu'il eût pu recevoir les ordres de sa Cour, il avait présenté un nouveau mémoire [1]. Le Pape avait répondu qu'il ferait bientôt paraître deux brefs où il serait parlé de la Compagnie.

Le Cardinal crut que cette réponse suffirait en ce moment au Roi Catholique; il s'imagina que la cour de Madrid approuvait sa conduite. D'ailleurs, Azpuru lui avait communiqué des dépêches de Grimaldi qui paraissaient formelles : « On laisserait au Pape tout le temps qu'il désirerait; le Ministre d'Espagne serait en quelque façon aux ordres de Bernis [2] ». Choiseul écrivait, d'autre part, que le Roi d'Espagne était « très-content des sentiments et de la conduite du Cardinal ». Bernis s'imagina donc qu'on n'avait prétendu, en le poussant, que détourner l'attention de la véritable négociation qui, suivant lui, se poursuivait en Espagne. Il croyait savoir que Charles III et son confesseur avaient avec le Pape une correspondance directe, et que celui-ci leur avait envoyé son plan. Il se reposa sur la démarche qu'il avait faite et qui constituait un gage suffisant de sa fidélité [3], ne prit point au sérieux le délai de deux mois imposé au Pape par la dépêche du 7 août, et continua à « espérer que sans y mettre d'humeur, de précipitation et encore moins d'éclat et de rupture, il viendrait à bout de satisfaire l'Espagne avec le temps [4] ».

C'est dans cette disposition d'esprit qu'il célébra en grande pompe la fête du Roi dans l'église nationale de Saint-Louis; qu'il jouit sans inquiétude des honneurs qu'on lui rendit, de la présence du Sacré Collége et de la noblesse romaine, de la musique exécutée par la Chapelle du Pape, de la grand'messe célébrée pontificalement par l'archevêque d'Athènes.

Quant au Pape, son anxiété était à son comble. Il pouvait à la rigueur se rassurer sur les menaces écrites par Choiseul à Bernis; mais la scène faite à Giraud à Versailles l'épouvantait.

[1] Voir ce *Mémoire,* Theiner, t. I, p. 368.
[2] Voir cette dépêche, Theiner, t. I, p. 374.
[3] Bernis à Choiseul, 23 août. (Aff. Étr.)
[4] Bernis à Choiseul, particulière, 23 août. (*Arch. Bernis.*)

Il se défiait du Nonce, il ne l'avait pas mis dans son secret, et voilà que non-seulement Choiseul lui avait lâché tout le projet de suppression, mais la dépêche de Giraud avait été communiquée aux Jésuites par le secrétaire du chiffre. Que venait-on lui parler de l'Espagne! disait-il [1]. Il avait dans sa poche une lettre d'Espagne qui lui accordait du temps. Or était-ce du temps que deux mois? C'était un manque d'égards vis-à-vis de lui, vis-à-vis des princes catholiques qui ne demandaient pas la suppression. Il lui fallait le concours de la France et de l'Espagne. Il allait défendre aux Jésuites de prêcher dans leurs églises pendant le jubilé, préparer la censure de leurs livres, la suppression de quelques-unes de leurs maisons : on n'obtiendrait rien de lui par la force, mais il serait toujours docile aux ordres du Roi. Il dit tout cela à l'abbé Deshaises que Bernis lui avait envoyé; il le répéta avec bien plus de véhémence au Cardinal lui-même, qui eut audience le 29 août. Bernis répondit que ce n'était pas lui qu'il fallait convaincre, mais les Rois de France et d'Espagne. « Que faut-il faire? répliqua Clément XIV; aller à Versailles et à Madrid en personne? Ce voyage ne me coûtera rien, et je rendrai l'hommage de mon respect à ces deux grands princes, et je les convaincrai de ma bonne foi et de la nécessité de procéder avec prudence, secret et pas à pas, dans une affaire de cette nature. Faut-il que j'écrive à *notre* Roi et au Roi d'Espagne mes vrais sentiments? J'écrirai de ma propre main, et je vous remettrai la lettre avec une copie pour le duc de Choiseul. »

Bernis accepta avec empressement. De lui-même, le Pape allait où l'on n'aurait osé le conduire. Il offrait de renouveler comme pape, solennellement et formellement, l'engagement, assez vague sans doute, qu'il avait pris comme cardinal. Cette fois la victoire était assez complète, et Bernis était déterminé à ne pas aller plus loin pour le moment, à ne point contraindre le Pape, par des moyens violents, à une décision immédiate. « Je vous avoue, écrivit-il à Choiseul, que si les choses s'aigrissaient, qu'on refusât au Pape le temps qu'il demande et qu'on

[1] Tout ceci extrait de la dépêche de Bernis à Choiseul en date du 30 août. (Aff. Étr.)

en vînt à une rupture, je ne pourrais me dispenser de demander au Roi, avec la dernière instance, de me rappeler avant cet éclat, parce que je serais au désespoir, étant prêtre, cardinal et évêque, d'être forcé de poser la première pierre de division entre la France et le Saint-Siége. »

Le plan qu'il se proposait de suivre était d'engager d'abord le Pape à approuver la suppression dans les États de la maison de Bourbon [1]. La lettre que Clément XIV avait offerte était un premier pas dans ce sens. Le 18 septembre, le Cardinal, qui entre temps avait obtenu que le bref contenant ouverture du jubilé ne contînt aucune mention de la bulle *In cœna Domini*, présenta un nouveau mémoire par lequel il demanda au nom des trois Cours que Clément XIV par un bref *motu proprio* approuvât tout ce qui s'était passé dans les trois Royaumes et dans les États de Parme relativement aux Jésuites. Il demanda de plus que la minute du bref lui fût communiquée avant qu'on l'expédiât. Le Pape répondit qu'il se souvenait de ses promesses, qu'il était résolu à les exécuter, mais il exprima le désir que les souverains de la Maison de France lui fissent remettre un mémoire sur les motifs de l'expulsion, et qu'on joignît à ce mémoire quelques témoignages d'évêques et de théologiens [2]. Muni de ces pièces, il parlerait en son propre nom, anéantirait la Société dans les trois Royaumes et approuverait l'usage qu'on avait fait de ses biens. Les brefs seraient dressés de concert avec les puissances; tout serait à leur gré, pourvu qu'on lui donnât du temps [3].

Pour témoigner de ses intentions, il remit à Bernis, huit jours après, le 25 septembre, la lettre suivante qu'il adressait au Roi :

CLEMENS P. P. XIV

CHARISSIMO IN CHRISTO FILIO NOSTRO LUDOVICO FRANCORUM REGI.

Charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem! — Le dernier projet nous manifesté au nom de Votre

[1] Bernis à Choiseul, 6 septembre. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Choiseul, 18 septembre. (Aff. Étr.)
[3] Bernis à Choiseul, 24 septembre. (Aff. Étr.)

Royale Majesté par le cardinal de Bernis touchant le commun connu affaire, a été par nous avec agréement accueilli : nous semblant beaucoup à propos pour le bien conduire à sa fin avec satisfaction réciproque. Cependant nous serons en attention de recevoir par le même Cardinal les monuments qui sont nécessaires pour cela, afin de pouvoir après examiner l'affaire : ce qui ayant été accompli, nous donnerons une marque constante de notre paternelle affection avec laquelle donnons à Votre Majesté et à la Royale sa famille l'apostolique notre bénédiction. Datum apud Sanctam Mariam Majorem pridie calendas octobris 1769, *Pontificatus nostri anno primo* [1].

« Ce style fera rire le Roi », écrivait Bernis. Peut-être aurait-il plutôt dû faire pleurer. Le Pape ne savait pas le français; il n'avait voulu consulter personne. Il avait craint d'en trop dire, car les Jésuites pouvaient surprendre sa lettre; d'autre part, il avait voulu faire à Louis XV la gracieuseté de lui écrire dans sa langue : de là un italien embrouillé traduit en un français inintelligible. Néanmoins, c'était un engagement, conditionnel à la vérité, mais dont les conditions paraissaient faciles à remplir. Enfin, c'était la marque positive d'une entente établie, la preuve que, dans cette négociation, Clément XIV et Bernis étaient de bonne foi.

Il était temps que le Cardinal remportât cette victoire, car, à Madrid, l'excitation contre lui, au moment même où Choiseul la croyait calmée, avait pris des proportions inouïes. Le 9 septembre, le comte de Fuentès avait, par ordre, communiqué au Ministre des Affaires Étrangères une dépêche de Grimaldi en date du 28 août, dans laquelle celui-ci s'exprimait dans les termes les plus durs sur le compte du Cardinal [2]. Grimaldi reconnaissait que le mémoire rédigé par Bernis et présenté par lui le 22 juillet était fort bien écrit, mais qu'importait cette démarche en face de sa lenteur, de son obstination à s'emparer de la négociation, des indignes propos qu'il tenait? Sa conduite pouvait troubler l'union intime qui régnait entre les deux cours;

[1] Original. (AFF. ÉTR.)
[2] AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Espagne*, 524.

Fuentès devait ouvrir les yeux à Choiseul. Puis après s'être longuement étendu sur les propos attribués à Bernis, Grimaldi terminait ainsi : « Tout cela marque bien dans ce Cardinal ou beaucoup d'ignorance ou beaucoup de malignité mêlée d'un intérêt caché. Il serait, je crois, bien mieux pour Son Éminence que nous pussions croire qu'il n'agit en cela que comme un sot. »

Choiseul s'était hâté de donner avis au Cardinal de cette reprise d'hostilités et lui avait recommandé de garder le plus profond silence sur la négociation directe engagée entre Madrid et Rome. En même temps, il avait écrit à d'Ossun une dépêche très-forte dans laquelle il justifiait Bernis, assurait que, d'après ses rapports mêmes, le Ministre de France à Rome vivait dans la plus étroite intimité avec celui d'Espagne. Ces accusations contre Bernis devaient donc émaner, non d'Azpuru, mais de quelque correspondant secret, ennemi du Cardinal, qui prenait à tâche de le déconsidérer à Madrid. Comme les idées et les intentions du Roi étaient entièrement conformes à celles de Sa Majesté Catholique, il était nécessaire qu'on lui confiât la source de ces ombrages mal fondés.

D'Ossun ne put obtenir cette communication [1]. Il eut seulement occasion de découvrir à ce moment que Bernis avait raison lorsqu'il disait qu'une correspondance secrète existait entre le Pape et le confesseur du Roi d'Espagne. Il est vrai que, selon lui, dans cette correspondance, il était surtout question de la béatification de Marie d'Agréda et de la déclaration de l'Immaculée Conception [2].

[1] « Le marquis d'Ossun, dit une relation contemporaine, réside aujourd'hui auprès du roi d'Espagne depuis plus de vingt ans, sans interruption et sans être revenu en France. Le roi d'Espagne s'accoutume facilement à ceux qui l'entourent. Il a, avec raison, bonne opinion de la droiture de M. d'Ossun ; il le traite bien personnellement et se l'est encore attaché par ses bienfaits. Une si longue habitude a rendu M. d'Ossun plus Espagnol que Français. Il regarde la protection particulière du roi d'Espagne comme l'appui le plus sûr pour conserver son ambassade, et elle lui a effectivement servi plus d'une fois à prévenir son rappel. En conséquence il ne s'occupe essentiellement, comme M. de Grimaldi, qu'à plaire aux Espagnols. » (Aff. Étr., Espagne, *Mémoires et Doc.*, 213 A.) Voir aussi un curieux portrait de M. d'Ossun dans la *Société béarnaise au dix-huitième siècle*, Pau, 1876, in-12.

[2] Dépêche du 2 octobre. (Aff. Étr.)

Bernis fut plus heureux : il reconnut d'où partaient ces rapports : le coup venait de Tanucci, premier ministre à Naples, qui poursuivait contre le Saint-Siége une campagne fort différente de celle que Grimaldi avait entreprise. Il voulait affranchir son pays de l'obédience religieuse et de la vassalité politique, enrichir le Trésor par des suppressions d'abbayes, agrandir le royaume par l'annexion définitive de Bénévent, rattacher au Roi les évêques, en enlevant au Pape le droit de nomination, et il redoutait que le Cardinal, en menant à bien la négociation des Jésuites, ne calmât l'eau trouble dans laquelle il se proposait de pêcher. Tanucci avait pour agent à Rome un certain Centomani, « homme de néant, dont, au dire du Cardinal, la vie et les intrigues étaient connues ». Ce Centomani, en correspondance réglée avec Emmanuel de Roda, ancien agent d'Espagne à Rome, n'avait pour objet que d'entraver la négociation; mais il commit la faute de trop se lâcher contre Bernis et, par suite, de se découvrir. Le cardinal Orsini, ministre de Naples, étant allé passer un mois à la campagne, Centomani fut accrédité par Tanucci comme chargé d'affaires. Il crut avoir ville gagnée, s'abstint de venir au palais de France et se répandit contre le Cardinal en propos odieux. Bernis ne crut point de sa dignité de tolérer les injures de « ce Centomani encore tout couvert de la boue dont il était sorti ». « Il faut tout sacrifier au service du Roi, écrit-il, mais Sa Majesté ne désapprouvera pas que j'apprenne à des subalternes le respect et les attentions qu'ils doivent à ses ministres [1]. » Il écrivit en même temps à Tanucci une lettre des plus vives, qui prouva au Premier Ministre de Naples que son intrigue était découverte.

Les intrigues de Naples déjouées, restait à savoir si les deux Cours accepteraient la condition imposée par le Pape, c'est-à-dire la remise d'un mémoire sur les motifs de l'expulsion des Jésuites. Choiseul s'y montra, dès le début, fort peu disposé. Il ne vit dans cette demande qu'un nouvel ajournement. D'ailleurs, dit-il, le Roi n'avait d'autres motifs que ceux qu'il avait donnés

[1] Dépêche du 4 octobre. (Aff. Étr.)

dans l'édit [1]. Le comte de Fuentès fut du même avis que Choiseul. « Il jeta feu et flamme contre la demande du Pape, dit que le Roi d'Espagne avait déclaré au feu Pape, qui lui demandait ce motif, que jamais il ne le dirait et qu'on serait bien étonné à Madrid de voir renaître sous ce pontificat les mêmes questions qui avaient été refusées à Clément XIII [2]. » Quel que fût l'avis de Fuentès, il fallait que Charles III décidât. Choiseul envoya à Madrid les dépêches du Cardinal et attendit une réponse pour régler la marche ultérieure de la négociation.

La France, donc, se subordonnait de plus en plus à l'Espagne, et voici les raisons que Choiseul en donnait : « Je serais très-aise, disait-il, qu'il n'y eût plus de Jésuites, mais je suis encore plus attaché à ce que le Roi d'Espagne n'ait pas à se plaindre de la France. Je crois que, dans la circonstance présente, l'intérêt du service du Roi nous oblige à ménager le désir effréné de l'Espagne sur l'abolition des Jésuites, et que le point de satisfaction que nous donnerons à Sa Majesté Catholique ne compensera pas encore la perte passée de la Havane et les pertes futures que l'Espagne pourra faire [3]. »

Au contraire de ce que supposait M. de Fuentès, la cour de Madrid se détermina à remettre au Pape un mémoire revêtu de l'approbation des évêques sur les motifs de l'expulsion [4]; mais, sans doute par suite d'une erreur de chancellerie, le Ministre d'Espagne à Rome reçut de M. de Grimaldi avis qu'il ne serait pas présenté de mémoire, et défense lui fut intimée en même temps de faire de nouvelles instances officielles pour obtenir le bref d'approbation [5].

Soit que les Ministres se fussent mal expliqués, soit qu'ils eussent été mal compris, il règne à partir de cette fin d'octobre, c'est-à-dire à partir du moment où les choses semblent devoir aller d'elles-mêmes, une obscurité et un malentendu complet dans la négociation. Chacun tire de son côté, et les contradic-

[1] Choiseul à Bernis, 9 octobre. (Aff. Étr.)
[2] Choiseul à Bernis, 9 octobre, particulière. (*Arch. Bernis.*)
[3] Même lettre particulière du 9 octobre.
[4] Dépêche de M. d'Ossun du 9 octobre. (Aff. Étr.)
[5] Bernis à Choiseul, 22 octobre. (Aff. Étr.)

tions abondent : en Espagne, on travaille à rédiger le mémoire demandé par le Pape et à obtenir les adhésions des évêques; en France, on est déterminé à refuser, et le mémoire, et les avis du clergé, et le Roi, en répondant au Pape, a soin de l'en informer [1]; à Rome, Bernis rédige, d'accord avec ses collègues d'Espagne et de Naples, des *réflexions* dans lesquelles il prétend démontrer qu'il est impossible de fournir les mémoires demandés, d'abord parce que c'est le Pape qui a proposé le bref, ensuite parce que les Rois n'ont agi que d'après l'avis des cours souveraines et des évêques; enfin, parce que, rédigé ainsi sur instance, le bref ne serait plus *motu proprio* [2]. Il présente au Pape ces réflexions et l'amène à renoncer à sa prétention [3]. Il obtient même que Clément XIV, sans plus s'occuper des mémoires et des avis du clergé, écrira directement au Roi d'Espagne [4].

Ce n'est pas sans peine qu'il est parvenu à ce résultat : le Pape est terrifié [5] : tous ses officiers, dit-il, sont vendus aux Jésuites; depuis que les Jésuites connaissent le secret de la négociation, ils font tout contre lui. Ils menacent tous les jours sa personne du fer et du poison. Le marquis Antici, que Choiseul a traité avec trop de dédain parce que, dit-il, « il n'y a ni Roi, ni République de Pologne », est vendu aux Jésuites. Il s'entend avec les officiers de la flotte russe qui hiverne en Toscane. Ceux-ci, d'accord avec les Jésuites, cherchent à soulever les Grecs. Alexandre Albani, qui est corps et âme aux Jésuites, reçoit de l'argent de l'Angleterre. On fait des enrôlements secrets, on accumule des armes; on cherche à fomenter la guerre entre les princes chrétiens. Le Pape voit des périls partout, nulle part de protection. Le Cardinal essaye de lui démontrer que tous ces dangers ne sont que des fantômes créés par les Jésuites. Clément XIV répond qu'il sait à quoi s'en tenir, qu'il exécutera ses promesses, mais qu'il faut que les monarques de la Maison de

[1] Voir cette lettre ap. Theiner, t. I.
[2] Dépêche et Mémoire du 25 octobre. (Aff. Étr.)
[3] Dépêche du 1er novembre. (Aff. Étr.)
[4] Dépêches des 20 et 22 novembre. (Aff. Étr.)
[5] Dépêche du 15 novembre. (Aff. Étr.)

France, dont il est la créature, le mettent à l'abri. « Il a trop examiné la profondeur du fossé qu'il a à franchir, écrit Bernis [1] ; il a perdu du temps à sentir la médecine au lieu de la prendre sur-le-champ. » Aussi, pendant tout ce mois, ses hésitations ont été continuelles : tantôt, il s'engage, il donne des lettres, il est courageux, il rêve à Sixte-Quint ; tantôt, il essaye de se retirer, interprète ses promesses, veut en restreindre l'effet, considérer les lettres qu'il a écrites comme de vagues assurances de dévouement ; il a peur, il parle des périls qu'il court, de la nécessité d'obtenir le consentement des grandes puissances et surtout de l'Autriche [2]. « C'est la fièvre tierce, dit le Cardinal, un jour bon, un jour mauvais. »

Enfin cette lettre à Charles III, le Pape se décide à la signer le 30 novembre [3]. Cette fois, l'engagement est formel et de telle

[1] Bernis à Choiseul, 15 novembre, particulière. (*Arch. Bernis.*)

[2] Bernis à Choiseul, 22 et 29 novembre. (Aff. Étr.)

[3] L'original est en italien. Voici la traduction française d'après la copie des Affaires Étrangères : « Nous pensons qu'il est de notre devoir de faire part à Votre Majesté de nos intentions, dont l'objet a toujours été de lui donner des preuves manifestes du désir que nous avons de remplir nos obligations. Nous avons eu soin de rassembler les pièces dont nous devons faire usage pour composer le *motu proprio* convenu, lequel servira à justifier aux yeux du monde entier la sagesse de la conduite que Votre Majesté a tenue dans l'expulsion des turbulents et dangereux Jésuites. Comme nous supportons seul tout le poids de cette affaire et que nous sommes accablé d'un autre côté de beaucoup d'autres embarras, c'est ce qui est cause, non pas d'aucune négligence de notre part, mais d'un retardement qui, d'ailleurs, était nécessaire pour conduire heureusement à sa fin une affaire aussi intéressante. Nous supplions Votre Majesté de ne pas concevoir de méfiance contre nous, attendu que c'est notre résolution, comme en effet nous nous y préparons, de donner au public un témoignage incontestable de notre véracité. Nous soumettrons ensuite un plan que nous avons aux lumières et à la sagesse de Votre Majesté touchant l'extinction totale de cette Société, et il ne se passera pas beaucoup de temps avant que nous le lui fassions parvenir. Nous terminerons encore d'autres affaires dont a été chargé notre cher Azpuru, Ministre plénipotentiaire de Votre Majesté ; enfin nous ne cesserons de signaler notre zèle et notre attachement pour Votre Majesté, à laquelle nous donnons avec l'abondance de notre affection paternelle notre bénédiction apostolique pour qu'elle se répande sur toute la Famille Royale. » Le Roi d'Espagne répondit, le 26 décembre : « Très-Saint Père, la lettre de Votre Sainteté en date du 30 du mois dernier, dans laquelle elle daigne me donner les assurances les plus positives du désir qu'elle a de satisfaire à la demande que je lui ai faite avec les Rois, mon cousin et mon fils, a rempli mon cœur de consolation. Je rends grâces à Votre Sainteté de la peine qu'elle a bien voulu prendre, de réunir et d'examiner elle-même les pièces dont elle doit faire usage pour l'expédition du *motu proprio*

nature qu'il ne peut être esquivé. Clément XIV approuve explicitement l'expulsion des Jésuites d'Espagne, s'excuse de ses retards, promet de la façon la plus absolue l'extinction totale de la Société et s'engage à présenter un plan à ce sujet dans le plus bref délai. « Je trouve, écrivit Choiseul [1], que le Pape s'est fort engagé avec le Roi d'Espagne, et d'une telle manière qu'il lui sera impossible de reculer, car il faut le prévenir que Sa Majesté Catholique est l'homme le plus exact que j'aie connu et à qui il est fort dangereux de manquer de parole. A la place du Pape, je me tirerais cette épine du pied et je détruirais ces moines pour n'en entendre plus parler. Il n'y a qu'à leur donner des constitutions un peu différentes, les habiller de blanc et les vouer à la Vierge, gagner les supérieurs pour cette métamorphose. Ceux qui voudraient conserver les Jésuites dans leurs États les auront sous le nom de Virginiens; nous n'en recevrons ni en France ni en Espagne, et tout serait dit. »

Si cet engagement existait, c'était bien à Bernis qu'on le devait : c'était bien lui qui avait déterminé Clément XIV à écrire à Charles III, de même qu'il l'avait amené à écrire à Louis XV. Cette lettre qu'il avait obtenue, on lui en cacha le texte pendant deux mois; on lui retira la conduite de la négociation, et on le subordonna entièrement pour le fonds et pour la forme au Ministère espagnol. « Je ne suis plus responsable des événements », écrit Bernis le 27 décembre. « Le Roi, dit Choiseul [2], laisse avec une entière confiance aux lumières et à la prudence de Sa Majesté Catholique le soin de conduire ainsi

convenu, et la formation du plan concernant l'extinction entière de la Société que Votre Sainteté promet de me communiquer. Si la paix et l'union sont le souverain bien de l'Église et celui dont je souhaite avec le plus d'ardeur de la voir jouir, nous serons redevables à Votre Sainteté par l'extinction de cette Société du rétablissement d'une félicité dont on ne jouissait plus. La confiance que je mets dans Votre Sainteté est si grande que je crois déjà que nous possédons ce bonheur depuis que Votre Sainteté elle-même a pris la peine de me l'annoncer. Je prie Votre Sainteté d'être persuadée de ma plus vive reconnaissance et d'écouter favorablement ce que don Thomas Azpuru est chargé de lui dire en mon nom. Je demande de nouveau à Votre Sainteté pour moi et pour toute ma famille la bénédiction apostolique. »

[1] Lettre particulière du 16 janvier. (*Arch. Bernis.*)

[2] Choiseul à d'Ossun, 16 janvier 1770. (Aff. Étr.)

qu'elle le jugera convenable la négociation que les trois cours suivent de concert à Rome [1]. »

Bernis n'a donc pas d'opinion à émettre et d'opposition à formuler lorsque Azpuru qui, le 13 novembre, a contre-signé avec ses collègues de France et de Naples le mémoire en forme de réflexions pour refuser au Pape les pièces qu'il demandait, qui, quelques jours après, a déclaré au Pape qu'on rédigeait ces pièces à Madrid et qu'on allait les lui envoyer, prévient Clément XIV qu'on a interrompu la rédaction de ces pièces et que la cour d'Espagne refuse de les remettre tant que le Pape n'aura pas donné son bref d'approbation et communiqué le plan d'extinction totale [2]. Pourtant, voyant que la négociation ne fait plus un pas, que l'Espagne ne donne plus signe de vie, qu'Azpuru, nommé archevêque de Valence, mais maintenu à Rome par son gouvernement [3], vient de tomber malade et est en danger [4], Bernis sort de la passivité qui lui est commandée, et, à l'occasion du nouvel attentat commis contre le Roi de Portugal [5], attentat que l'on attribue à l'instigation des Jésuites, il présente au Pape un mémoire dans lequel il lui rappelle ses promesses. La cour de Madrid approuve le mémoire, mais ne donne aucun ordre pour une instance sérieuse.

Le mois de janvier passe, puis le mois de février. Azpuru ne reçoit que les lettres signées par trente-quatre évêques d'Espagne ayant pour objet de démontrer la nécessité de l'extinction totale [6]. L'affaire se traîne interrompue par la réconciliation du Pape avec le Portugal. Par chaque courrier,

[1] Choiseul à Bernis, 26 décembre 1769. (Aff. Étr.)

[2] Bernis à Choiseul, 3 janvier 1770. (Aff. Étr.)

[3] Bernis à Choiseul, 10 janvier 1770. (Aff. Étr.)

[4] Bernis à Choiseul, 24 janvier 1770. (Aff. Étr.)

[5] Voici en quels termes Choiseul en informe le Cardinal : « J'ai reçu, par un paquebot, une lettre de Lisbonne qui me mande que le roi de Portugal a été attaqué le 4, étant à la chasse, par un homme déguisé en paysan qui lui a voulu donner un coup de massue sur la tête. Le Roi l'a évité, mais il est gravement blessé aux deux bras. On ne sait pas les suites de cet attentat affreux. M. de Clermont me mande que ce paysan a été arrêté et qu'il a été conduit à Lisbonne. Votre Éminence ne doute pas que l'on publie en Portugal que le crime a été commis par les Jésuites. » (Sans date. *Arch. Bernis.*)

[6] Choiseul à Bernis, 6 février 1770. (Aff. Étr.)

Bernis rapporte de nouvelles promesses du Pape, de nouvelles déclarations au sujet du bref *motu proprio* [1], mais on ne voit venir aucun résultat. Le Cardinal fournit au Pape une copie du bref de Clément XI sur la suppression de Port-Royal; il annonce que le prélat Marefoschi, sur qui il croit pouvoir compter, a ordre de travailler au fameux bref [2], mais tout cela n'est point ce qu'on demande. Tout ce qu'il a obtenu en trois mois, c'est que le cardinal d'York reçoive un bref enlevant aux Jésuites le séminaire et le collége de Frascati, et interdisant leurs catéchismes ordinaires pendant le carême. « C'est une dérision, griffonne Choiseul en marge d'une dépêche où le Cardinal affirme pour la dixième fois que le Pape travaille toujours au bref [3] : c'est une dérision que cette espérance donnée, depuis quatre mois, tous les huit jours, de l'envoi d'un bref *proprio motu* dont la substance est convenue. On ne peut pas se dissimuler que le Pape par ces délais donne à soupçonner au moins sa résolution. Quoi qu'il en soit, j'en écris en Espagne afin que Sa Majesté Catholique soit prévenue qu'il est très-possible qu'on amuse sa bonne foi. »

Pas de réponse d'Espagne. A la fin de mars, le Pape annonce que la rédaction du bref touche à sa fin, que la minute sera communiquée au Roi d'Espagne qui l'enverra à Louis XV. Seulement, il demande que le bref reste secret jusqu'à ce que le plan d'extinction soit convenu [4]. C'est retirer au bref toute valeur, toute utilité. L'Espagne pourtant consent à garder le secret et à ne point publier le bref [5]. Avril se passe, et à la fin du mois le Pape déclare qu'il est mécontent du style du bref, et qu'il va le refaire lui-même [6]. L'Espagne ne réclame pas. Bernis, qui commence à n'y plus rien comprendre, adresse au Pape des billets pour le presser d'en finir [7]. Choiseul désapprouve cette démarche. Il

[1] Dépêches des 14 et 20 février 1770. (Aff. Étr.)
[2] Dépêche du 14 mars 1770. (Aff. Étr.)
[3] Dépêche du 21 mars 1770. (Aff. Étr.)
[4] Bernis à Choiseul, 28 mars 1770. (Aff. Étr.)
[5] D'Ossun à Choiseul, 16, 23 avril 1770. (Aff. Étr.)
[6] Bernis à Choiseul, 25 avril 1770. (Aff. Étr.)
[7] 29 avril, 9 juin 1770.

rappelle au Cardinal que la négociation est remise entièrement au Roi d'Espagne, que lui seul doit prescrire l'attitude des Ministres, et qu'en attendant ses ordres, il faut adopter une conduite purement passive; l'Espagne ne demande rien; donc il ne faut rien faire [1].

On finit à la mi-juillet par avoir le secret de ce singulier changement. A Rome, Bernis découvre que le Pape a obtenu du temps du Roi d'Espagne par le moyen de son confesseur [2]. La correspondance que la France a soupçonnée l'année précédente continue à exister : le confesseur de Charles III n'a point cessé ses démarches en vue d'obtenir, avec l'approbation du livre de Marie d'Agréda sur la *mysticité de Dieu* [3], la canonisation de cette Religieuse et la déclaration, comme mystère de foi, de l'Immaculée Conception de la Vierge. On prétend, écrit d'Ossun, qu'il a réussi : « Les Franciscains professent un fanatisme étrange au sujet de l'Immaculée Conception. » Le Pape en est imbu, et il a su se servir près du Roi d'Espagne des espérances qu'il donne au Confesseur.

Choiseul, quelle que fût sa légèreté native et quelque désir qu'il eût de plaire au Roi d'Espagne, crut devoir déclarer de la façon la plus nette que toute tentative d'introduire dans la religion catholique un dogme nouveau était inadmissible pour la France; que, en 1696, un grand nombre de propositions extraites de cette vie de la Vierge avaient été condamnées par la Sorbonne, et qu'il lui était impossible de penser qu'on pût songer sérieusement à cette affaire de l'Immaculée Conception [4]. Quant au Cardinal, il se contenta de lui répéter que le Roi d'Espagne était juge du temps à accorder, et ne lui

[1] Choiseul à Bernis, 3 juillet. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Choiseul, 18 juillet 1770. (Aff. Étr.)
[3] *Mystique Cité de Dieu, miracle de sa toute-puissance et abîme de sa grâce. Histoire divine de la Très-Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, notre reine et maîtresse, manifestée dans ces derniers siècles par la Sainte Vierge à la Sœur Marie de Jésus, du couvent de l'Immaculée Conception de la ville d'Agréda de l'Ordre de Saint-François, et écrite par cette même Sœur, par ordre de ses supérieurs et de ses confesseurs.* L'édition que j'ai vue, traduite par le Père Thomas Crozet, est de Marseille, 1696, 3 vol. in-4°.
[4] Choiseul à d'Ossun, 30 juillet (Aff. Étr.)

donna point part à la communication reçue de d'Ossun [1].

Cependant à Rome, les Jésuites très-bien informés de ce qui se passe dans les cours et surtout en Espagne ont repris courage. « Depuis quelque temps, écrit le Cardinal le 1er août [2], ils affectent une grande gaieté et marchent la tête fort haute. Je ne sais si c'est eux qui répandent sourdement que la conscience timorée de Sa Majesté Catholique commence à être alarmée de porter le dernier coup à leur Société, que le confesseur de ce Prince fortifie de pareils scrupules, que le Pape est d'accord avec le Confesseur, et que le Roi d'Espagne finira par abandonner l'instance formée contre ces Religieux. » Bernis ajoute que, Charles III ayant laissé au Pape tout le temps que celui-ci avait désiré, il sera nécessaire de parler ferme après ce délai; que, si l'Espagne ne le fait point, la France pourra, en maintenant l'instance, conserver Avignon et le Comtat, ce qui est un objet secondaire pour la cour de Madrid. Il termine par dire que Marefoschi lui a fait confidence de la fermeté inébranlable de la cour d'Espagne, et qu'Azpuru le lui a confirmé.

C'était là une dépêche d'information dans laquelle le Cardinal, comme c'était son devoir, avait simplement noté les bruits qui couraient à Rome. Choiseul eut la légèreté d'envoyer à d'Ossun, le 20 août, un extrait de cette lettre; il lui recommanda de n'en faire usage qu'avec beaucoup de ménagement et de circonspection, et il ajouta qu'il attendrait de nouvelles instructions du Roi d'Espagne pour envoyer des ordres à Rome. Par sottise, par jalousie, ou simplement par faiblesse, d'Ossun communiqua tel quel à Grimaldi l'extrait envoyé par Choiseul. Ce fut comme une émeute à Madrid : non-seulement le Roi chargea d'Ossun de témoigner son étonnement qu'on eût pu le soupçonner d'avoir changé d'avis alors que l'Espagne n'avait fait que mettre dans cette affaire les ménagements indispensables [3], mais Grimaldi écrivit au comte de Fuentès une longue dépêche dont copie fut laissée à Choiseul :

[1] Choiseul à Bernis, 30 juillet. (Aff. Étr.)
[2] Affaires Étrangères.
[3] D'Ossun à Choiseul, 3 septembre. (Aff. Étr.)

après avoir exposé que le plan de son maître n'avait subi aucune variation, le Ministre espagnol ajoutait qu'il ne pouvait dissimuler les sentiments que lui avait inspirés la dépêche de Bernis. Bernis était vendu à la cabale qui avait pour point d'appui madame du Barry. Il se proposait de brouiller l'Espagne avec la France pour renverser Choiseul. Le Roi Catholique avait été sur le point de demander son rappel; s'il ne l'avait pas fait, c'était par égard pour Choiseul, par crainte d'un échec qui aurait déterminé une rupture avec la France, pour ménager enfin une ressource à Choiseul au cas d'un péril extrême. Grimaldi s'exprimait sur le compte de Bernis en termes aussi contraires au flegme espagnol qu'aux usages diplomatiques [1].

Et pourtant qu'avait fait le Cardinal? Rien que son devoir d'observateur. De même qu'il avait noté dans ses lettres pré-

[1] « Nous remarquâmes très-bien dans cette dépêche, écrit Grimaldi, en premier lieu, la bavarderie du Cardinal et ensuite les impostures dont il nous charge, et nous découvrîmes qu'il vise ses idées à s'emparer d'abord des affaires de Rome, et peut-être ensuite de toutes les affaires de la Monarchie, en retournant au ministère. A cet effet, le Cardinal a imaginé sans doute qu'il lui conviendrait de détruire la confiance qui règne entre nos deux cours, et de discréditer le duc de Choiseul en discréditant le système que ce Ministre tient si fort à cœur; et nous croyons par conséquent que ledit Cardinal aura bien quelqu'un avec qui s'entendre à la Cour à ce sujet, attendu la cabale qui a pour point d'appui madame du Barry. Si comme le Roi se fixa d'abord dans cette idée, s'eût laissé entraîner par son premier mouvement, Sa Majesté aurait écrit au Roi son cousin, pour lui demander ouvertement de retirer les affaires de Rome d'entre les mains du cardinal de Bernis, en satisfaction des impostures offensantes dont ce Cardinal est l'inventeur; et celui qui les a fait courir, ayant ajouté à l'imposture de la négociation secrète celle de dire que le Ministère espagnol était fâché que la France fût réintégrée dans le comtat d'Avignon, sans que je vous rapporte ici d'autres inventions du même Cardinal, non moins ridicules et infondées; mais Sa Majesté s'arrêta et pensa que ce serait compromettre le duc de Choiseul, qui nous avait confié la susdite dépêche. Elle réfléchit aussi que, la passion du Roi, son cousin, pour madame du Barry étant si vive, il pourrait arriver que Sa Majesté ne réussît pas dans sa demande, ce qui lui causerait un vrai regret qu'il faudrait bien témoigner. Sa Majesté s'arrêta à faire savoir au Roi, son cousin, qu'Elle n'était nullement satisfaite dudit Cardinal et qu'Elle serait très-fâchée qu'il pût retourner près de sa personne. Sa Majesté se réserva donc pour un cas plus urgent de demander formellement la séparation du Cardinal. » La dépêche se terminait par des vœux en faveur du duc de Choiseul pour lequel, disait Grimaldi, nous ferons tout ce qu'il y aura à faire. « Nous croyons, ajoutait-il encore, que ce Ministre connaît le Cardinal aussi bien ou mieux que nous, mais nous sentons aussi qu'en bonne politique, il ne peut l'attaquer à découvert comme il le mériterait. » Affaires Étrangères, *Espagne,* 527, dépêche sans date, mais probablement du 3 septembre.

cédentes l'interruption des démarches de l'Espagne, il annonça, le 15 août, qu'Azpuru lui avait communiqué des ordres pour suivre avec activité l'effet des promesses du Pape; il manda, le 29 août, que, d'après les instructions de M. de Grimaldi, il avait vivement pressé le Pape dans sa dernière audience; enfin, le 5 septembre, dans une longue dépêche, il rappela l'historique de la négociation et exposa quel était le véritable moyen d'obtenir une solution. « Ce n'était point sa faute, disait-il, si les choses n'avaient point marché plus vite. On l'avait tenu pendant deux mois dans l'ignorance du texte du bref adressé par Clément XIV au Roi d'Espagne le 30 novembre précédent; on l'avait subordonné à un ministre valétudinaire, exact à la vérité et fidèle à sa cour, fort jaloux de lui faire jouer le premier rôle sans être en état de lui en indiquer les moyens. » Ces moyens, quels étaient-ils? Ce n'étaient pas seulement des créations de cardinaux qui donneraient au Pape des appuis dans le Sacré Collége; cela était utile, mais facile, et ne dépendait que du Pape; ce n'était pas non plus la disgrâce de quelques individus ouvertement partisans des Jésuites; cela pouvait être fait sans attendre; mais le Roi de Prusse, l'Angleterre et les protestants agissaient sérieusement en faveur de la Société; à Vienne, on désirait la conserver [1], et à Rome on l'adorait. Vienne, disait le Cardinal, on en aurait raison; et, d'ailleurs, qu'importait que la Cour Impériale continuât à se servir des Jésuites? Sans institut, sans général, sans règle, sans vœux, ils ne seraient plus qu'une assemblée de prêtres tels que ceux de Saint-Sulpice. Mais restait Rome, et Rome était toute aux Jésuites : Rome ne pardonnerait au Pape la suppression, que s'il obtenait la restitution d'Avignon et de Bénévent.

Cela, dans la dépêche du Cardinal, était entortillé et noyé dans des apologies personnelles; mais c'était le fond de sa politique. Il n'ignorait pas que Choiseul avait affirmé dès le début qu'il entendait avant tout conserver Avignon; mais, dès le début

[1] Le Cardinal ne savait pas que, comme je l'explique plus loin, la cour de Vienne avait, depuis le 23 janvier 1770, donné son consentement formel à la suppression.

aussi, Bernis s'était refusé à discuter la question. Il n'avait ni approuvé, ni blâmé, s'était incliné devant la volonté du Roi, s'était réservé seulement l'avenir. Aujourd'hui, le dilemme lui apparaissait avec une netteté absolue : il fallait ou conserver Avignon, ou poursuivre la suppression : on n'aurait l'un que moyennant l'autre. Si l'on ne rendait pas Avignon, ce seraient des lenteurs interminables ; le Pape pouvait mourir, et qui garantissait les bonnes intentions de son successeur?

Cette idée ne pouvait entrer dans la tête de Choiseul : il voulait que les deux points demeurassent absolument distincts. Sur l'affaire des Jésuites, il s'en rapportait entièrement à l'Espagne ; quant au Comtat, il ne le rendrait jamais [1]. Le Cardinal dut se le tenir pour dit.

Il venait d'ailleurs de recevoir de Choiseul l'extrait de la dépêche de M. d'Ossun en date du 3 septembre [2], et, fort ému de l'idée qu'on l'avait perdu à Madrid, bien qu'on ne lui eût point communiqué la terrible dépêche de Grimaldi, il n'avait d'autre pensée que de satisfaire l'Espagne, d'aider Bernard del Campo, un des premiers commis de Grimaldi qui était venu, disait-on, pour traiter directement avec Marefoschi [3], d'obtenir victoire de son côté dans l'affaire d'Avignon. Le 24 octobre, il demande des instructions pour traiter du Comtat, puisque le Roi est déterminé à le garder.

Mais, à ce moment, l'attention de l'Espagne est violemment détournée de Rome par l'occupation des Malouines et la possibilité d'une guerre avec l'Angleterre. Charles III a pris cette affaire fort vivement, et bien qu'il ne perde point de vue les Jésuites et qu'il continue à correspondre directement avec Clément XIV, il est hors d'état de pousser les choses avec l'énergie que donne une préoccupation unique. Peut-être a-t-on

[1] Dépêche du 25 septembre. (AFF. ÉTR.)

[2] Lettres particulières de Bernis à Choiseul du 19 octobre et de Choiseul à Bernis du 7 novembre. Choiseul se hâte de s'excuser, affirme au Cardinal qu'il a tort, lui reproche sa susceptibilité exagérée : « Vous avez si tort, lui écrit-il, qu'en recevant votre lettre je ne savais pas de quoi vous parliez. » Cela était fort de dissimulation. (*Arch. Bernis.*)

[3] Bernis à Choiseul, 17 octobre. (AFF. ÉTR.)

exagéré le désir que Choiseul a pu, à ce moment, avoir de la guerre; sa correspondance avec M. d'Ossun est toute pacifique, et cela est si vrai que, le 18 décembre, il songe à aller passer huit jours à Madrid pour arranger avec Grimaldi la querelle entre l'Angleterre et l'Espagne, et se disculper du désir qu'on lui prête de faire la guerre par ambition personnelle [1].

Un événement éclate alors, qu'on ne peut pas dire inattendu, mais qui, à force d'avoir été prévu et retardé, a fini par paraître douteux aux politiques les mieux avisés. Le 25 décembre, l'abbé de la Ville informe le Cardinal par un court billet que les ducs de Choiseul et de Praslin sont disgraciés et exilés [2].

Cette nouvelle n'était point pour surprendre Bernis : il ne manquait point d'amis à la Cour qui l'avaient tenu au courant de la mémorable lutte engagée entre Jeanne Bécu et le duc de Choiseul. Dès le temps de son arrivée à Rome, n'avait-il pas dû lui-même solliciter pour ce Giraud, ce plat valet de la favorite? N'avait-il pas dû continuer sans relâche ses démarches sur les pressantes instances de Choiseul, qui rêvait de se débar-

[1] Affaires Étrangères, *Espagne*, 528. Je me permets de penser que le tableau tracé par M. le duc de Broglie dans son livre : *le Secret du Roi* n'est pas peut-être tout à fait exact, non plus que l'anecdote qu'il rapporte d'après Besenval. Le Roi, dit-on, aurait fait rédiger par l'abbé de la Ville la minute d'une lettre au roi d'Espagne que Choiseul avait en quelque façon refusé de faire. Il existe, en effet, un projet de lettre du Roi au roi d'Espagne, rédigé par l'abbé de la Ville le 21 décembre; mais, de la même date, existe aussi la minute autographe d'une lettre de Louis XV à Charles III, que l'on trouvera plus loin. L'affaire des Malouines a été, je crois, pour fort peu dans la disgrâce de Choiseul. Peut-être sa réputation de brouillon lui nuisit-elle, et crut-on, en le renversant, renverser l'homme en qui l'on incarnait les projets de guerre, mais c'était alors une pure satisfaction donnée à l'opinion, à l'opinion anglaise. Ce qu'on peut dire, je crois, c'est que l'Espagne comptait sur Choiseul au cas où elle serait amenée à la guerre par les exigences inouïes de l'Angleterre, et que, devant la chute de Choiseul et les instances de Louis XV, elle se déterminera à faire à l'Angleterre des concessions qu'elle avait jugées jusque-là incompatibles avec la dignité nationale.

[2] « M. le duc de Choiseul donna hier sa démission de ses deux places de secrétaire d'État, et il se retira à Paris, d'où il doit aujourd'hui partir pour Chanteloup. M. le duc de Praslin a quitté également le ministère de la Marine et va se rendre à Praslin. Votre Éminence connaissait mon respectueux attachement à ces deux ministres et jugera aisément la douleur dont je suis affecté. Le Roi ne leur a pas encore nommé de successeurs. On croit cependant que M. le comte du Muy aura le département de la Guerre; quant aux Affaires Étrangères et à la Marine, Sa Majesté ne s'est pas encore expliquée à cet égard. » (*Arch. Bernis.*)

rasser de cet avide intrigant? Le duc lui-même, dans de longues lettres pleines de confiance, lui avait à diverses reprises raconté ses dégoûts, ses écœurements, ses colères[1]. Il l'avait

[1] Au temps où Choiseul et Bernis éclaircissaient leurs anciens griefs, le 24 juin 1769, Choiseul écrivait : « Je suis humilié qu'on m'attribue journellement très-mal à propos les défauts assez communs aux places que j'occupe. Cependant je sépare bien distinctement depuis dix ans mes sentimens de mes places. Je tiens infiniment aux premiers, et je ne porte la chaine des secondes qu'avec dégoût et horreur. Je vous prie de ne pas regarder ce que je vous mande comme un mot : rien n'est plus vrai. Je suis dans le cas des soldats qui ont la manie de déserter, mais votre exemple me fait frémir, et si je déserte, je crains pour ma liberté. Je passe ma vie à calculer ces deux précipices, et je reste dans celui où je me trouve, où vous m'avez placé en me rendant le plus mauvais de tous les services, et où j'attends un moment favorable, que mon étoile me présentera, j'espère, pour m'enfuir sain et sauf. » Bernis en lui répondant, le 5 juillet, ne lui dissimula pas que le *mezzo termine* lui paraissait impossible à trouver, et qu'il fallait ou rester ministre ou accepter l'exil : « Croyez-moi, lui dit-il, attachez-vous à votre place. Les gens médiocres peuvent quitter sans péril. Ceux qui ne le sont pas n'ont pas de sauvegarde que dans le siège qu'ils occupent. » Il revient encore sur ce sujet dans sa lettre du 25 octobre. Choiseul a écrit au Cardinal : « Les nouvelles faveurs ne paraissent pas produire de grands effets, et je doute qu'elles en produisent jamais... Je ne puis pas me plaindre qu'on empiète sur ce qui me concerne. Je le maintiendrai intact, je l'espère, tant que ma santé me le permettra, mais je deviens vieux, et je me trouve quelquefois fatigué du fardeau du jour. Quand je ne pourrai plus le porter, je le remettrai à des plus jeunes et plus forts que moi au moral et au physique. » Bernis répond : « Il n'est pas honnête à vous de me dire que vous devenez vieux, car si je m'en souviens, j'ai six ans plus que vous. Je n'ai jamais craint pour vous les nouvelles faveurs. M. d'Argenson, qui cependant avait de l'esprit, se serait soutenu s'il avait été un autre homme. Ne vous dégoûtez pas. Il en est de la sortie du ministère comme de celle de ce monde, la première couchée est embarrassante. Les gens médiocres peuvent se retirer tranquillement. Ceux de votre espèce risquent beaucoup à le tenter. » Les plaintes de Choiseul sont continuelles; chaque fois, le Cardinal essaye de le remonter. Lorsque M. d'Invau, le protégé du Premier Ministre, est remplacé par l'abbé Terray, Bernis, bien qu'il sente la défaite de Choiseul, essaye de prendre la chose plaisamment. « Je ne connaissais point du tout M. d'Invau, écrit-il le 31 janvier 1770, et presque point M. l'abbé Terray. Je suis ainsi que vous, Monsieur le Duc, et à l'exemple du maréchal de Villeroy, le serviteur né de tous les gens en place et l'ami seulement de ceux qui m'aiment et qui sont aimables. » Mais Choiseul n'entend point la plaisanterie : « La machine va mal, écrit-il le 6 février. Je trouve qu'elle va ignominieusement, ce qui est pire selon moi que d'aller mal, et quelquefois cette situation me révolte parce que je suis dans la machine. Si je n'y étais pas, je crois que je serais heureux. Il nous est arrivé ici un abbé Terray qui fait des choses incroyables. Il culbutera, mais il aura, avant sa chute, culbuté le crédit. Un grand État cependant ne peut subsister sans crédit, et comment ferons-nous la guerre, si on nous la fait? » Cette fois, le Cardinal s'émeut : « Je vous assure, écrit-il le 21 février, que je partage bien vivement le chagrin que vous donne l'état présent des choses. Il est impossible d'avoir un amour-propre

consulté sur des projets de démission dont Bernis l'avait sans cesse détourné. A mesure que croissaient ses embarras, que s'accentuaient ses échecs, il lui avait marqué plus d'ouverture.

L'affaire de la communication des dépêches du Cardinal à la cour de Madrid avait refroidi un peu, au mois d'octobre, l'intimité de la correspondance. D'ailleurs, la prolongation de la lutte rendait les bulletins moins intéressants. Choiseul, on peut le croire, s'habituait à vivre sur ce pied de guerre sans triomphe formel et sans défaite positive; le 28 décembre, attendait-il plus la lettre de cachet qu'il reçut le lendemain que ne l'avaient fait, la veille de leur chute, les ministres ses prédécesseurs depuis le duc de Bourbon jusqu'à Bernis lui-même? Ces coups d'État qui, par leur brutalité même, marquent si bien la singulière timidité du Roi, qui donnent si bien la clef de son caractère, ne sont annoncés par rien, sinon parfois par une apparence de redoublement de faveur. Brusquement, la bombe éclate : une simple note au bas des dépêches en fait part aux ministres du Roi à l'étranger[1]. Ce Ministre dont le crédit semble inébranlable, l'homme qui depuis dix ans tient sous sa main la France, qui a conclu le Pacte de famille, qui a marié le Dauphin, qui a des rois pour créatures; l'homme qui semble dans le royaume

honnête et de partager sans beaucoup souffrir la honte d'une mauvaise conduite. Je me souviens d'avoir été près d'en mourir en 1758. Soyez moins sensible que moi et rappelez-vous que les États, comme les hommes, sont sujets à des maladies violentes; mais quand la constitution est bonne, ils s'en tirent les uns et les autres. Toute l'Europe est malade comme la France. Toutes les finances sont dérangées, parce que, d'une part, le luxe est augmenté et qu'on est, en paix, armé à peu près comme en guerre. Les embarras de nos voisins nous sauveront des accidents qui ne sont que trop à craindre. » Ces désespoirs n'étaient pas dans le tempérament ordinaire de Choiseul. Volontiers, il laisse aller les choses; se fiant à l'avenir, au hasard, à son étoile. « Il faut espérer, écrit-il le 3 avril 1770, qu'à force d'aller mal, tout ira bien. J'en doute quand je me donne la peine de réfléchir sur les choses et les hommes, mais je crois que le mieux est de faire comme eux, de ne point réfléchir et de se bien porter. La barque ira comme elle pourra. Quand elle n'ira plus, elle s'arrêtera. » Toute la correspondance (*Arch. Bernis*) est pleine de ces alternatives.

[1] « M. le duc de Choiseul ayant donné hier la démission de ses places de secrétaire d'État, M. le duc de la Vrillière a signé par ordre du Roi les lettres qui étaient déjà expédiées, et fera les fonctions de Ministre des Affaires Étrangères jusqu'à ce que Sa Majesté ait nommé un successeur à M. le duc de Choiseul dans ce département. »

plus maître que son maître n'est plus qu'un exilé, et il n'a pas même, comme un mort, l'honneur d'une oraison funèbre.

Devant cette disgrâce, Bernis allait-il se jeter d'un bond aux victorieux? Allait-il tenter par Madame Adélaïde, avec laquelle il entretenait une correspondance [1], de se faire proposer au Roi pour le premier ministère? Après s'être réconcilié avec Choiseul, allait-il lui tourner le dos? Il ne fut point si vil. Il écrivit immédiatement au Ministre exilé à Chanteloup : « Si vous avez bien connu mon caractère, Monsieur le Duc, vous serez persuadé que personne n'a pris un intérêt plus sincère à ce qui vient d'arriver. Vous avez du courage et des ressources dans l'esprit; je suis sûr que vous en ferez usage, et que vous serez aussi tranquille et aussi heureux que je le désire. Soyez persuadé à jamais, Monsieur le Duc, de la sincérité de mes vœux et de la fidélité de l'attachement que je vous ai voué [2]. » Cette lettre, suivant l'usage reçu, le Cardinal dut la communiquer à son supérieur hiérarchique, le duc de la Vrillière, chargé par intérim des Affaires étrangères. Il le connaissait de longue date, ce comte de Saint-Florentin, duc de l'année précédente, le geôlier des ministres en exil; il savait trouver en lui un ennemi, mais il n'était point homme à reculer devant un danger

[1] Cette correspondance n'a pas été retrouvée. Elle a sans doute été rendue à Madame Adélaïde, à Rome, après la mort du Cardinal; mais elle existait d'une façon suivie. C'était Madame Adélaïde qui, en 1769, s'était chargée de remettre au Roi le mémoire dans lequel Bernis posait ses conditions pour l'ambassade de Rome. Le Cardinal ne cessait de faire ses commissions, de lui envoyer de petits cadeaux qui passaient par la valise diplomatique et devaient nécessairement être recommandés au Ministre.

[2] 9 janvier 1771. (Aff. Étr.) Le Cardinal écrit, le 10 janvier, au baron de Choiseul, ambassadeur à Turin : « Je vous assure que je partage sincèrement votre douleur. Un changement si considérable peut être dangereux dans les circonstances. Je connaissais et j'honorais M. le duc de Praslin depuis bien des années. Je croyais pouvoir compter sur l'amitié de M. le duc de Choiseul : il ne me voulait pas à Versailles; mais comme je pensais de la même façon, je ne pouvais lui en savoir mauvais gré. D'ailleurs, il m'a traité à Rome à merveille, et je lui en serai reconnaissant toute ma vie. Je puis juger par ce que m'a valu le traité de Versailles, de ce qu'a pu produire le Pacte de famille contre le Ministre qui l'a établi. Il faut être philosophe et voir ces révolutions comme des maladies du corps politique, et songer à se bien porter soi-même. Je ne sais quel sera notre supérieur. Quel qu'il soit, je le plaindrai et ne l'envierai point. Vous aurez en moi, Monsieur l'Ambassadeur, un serviteur bien inutile, mais qui vous sera fidèle. » (*Arch. Bernis.*)

probable pour accomplir un devoir nécessaire. Si cette lettre n'était qu'une politesse, Choiseul y répondit galamment : « Votre Éminence, écrit-il[1], n'aura pas de reproches de ma part de m'avoir engagé, il y a plus de douze ans, d'occuper un emploi qui conduit à l'exil. Je ne regrette rien, et je crois que si je recommençais avec l'expérience que j'ai, je me conduirais encore de même. Votre Éminence a dû s'apercevoir que je prévoyais depuis quelque temps ce qui est arrivé. Je puis l'assurer que je m'en tirerai à merveille, et que, de ma vie, je n'ai été plus heureux. Je la prie de me conserver son amitié. Si j'ai jamais l'honneur de la revoir, nous parlerons d'exil, car nous sommes profès dans cette matière. En attendant, je vous demande en grâce d'être persuadé que mon sincère attachement pour Votre Éminence durera toute ma vie. »

Le système du duc de Choiseul, celui au moins qu'on lui attribuait pour la politique extérieure, allait-il s'écrouler avec lui? Les dévots étaient victorieux des philosophes : par quelles armes? avec quel secours? avec quelle alliée? Il n'importe : la fin justifie les moyens. Si Choiseul était l'unique ennemi des Jésuites, si lui seul était encore leur persécuteur, on allait les rappeler, ils allaient rentrer en triomphateurs; on abandonnerait à Rome l'instance pour la suppression, et tout serait sauvé !

[1] De Chanteloup, le 14 février. (*Arch. Bernis.*)

CHAPITRE VI

LE DUC D'AIGUILLON ET ROME [1].

Décembre 1770. — Mars 1772.

Lettre de Louis XV au roi d'Espagne. — Réponse de Charles III. — Le Pacte de famille subsiste. — Que va devenir l'affaire des Jésuites? — Les Jésuites sont dans la joie. — Pourtant, Louis XV semble persister dans ses intentions. — L'Espagne complique la négociation des Jésuites de la canonisation de don Juan de Palafox. — Bernis revient à parler de la restitution d'Avignon. — Avignon réclamé par le Nonce. — On ne parle point à Bernis de cette démarche. Bernis reparle du bref d'approbation. — La cour de Versailles refuse de recevoir ce bref. — Bernis reparle d'Avignon. — On lui dévoile enfin la demande du Nonce, qu'on communique aussi à l'Espagne. — L'Espagne refuse nettement qu'on rende Avignon avant la suppression des Jésuites. — Le Pape ordonne la visite du Collége Romain. — Lutte entre Grimaldi et Giraud. — Puissance de Giraud à Versailles. — Giraud, néanmoins, vaincu par Grimaldi. Il faut en finir à Rome. — Nécessité de changer les agents. — Azpuru, très-malade, et séduit par un chapeau. — Bernis employé par d'Aiguillon à poursuivre un chapeau pour La Roche-Aymon et pour Giraud; — à obtenir quantité de grâces pour madame Louise. — Il n'a plus ni le temps ni le moyen de s'occuper des Jésuites. — Azpuru demande à être remplacé. — Le comte de Lavaña nommé ministre d'Espagne à Rome. Il meurt. — Clément XIV redouble de grâces pour Bernis et pour la France. — Don Joseph Moniño nommé ministre d'Espagne.

Le 21 décembre 1770, Louis XV écrit au Roi d'Espagne la lettre suivante :

« *Monsieur mon frère et cousin, Votre Majesté nignore pas combien l'esprit d'indépendance et de fanatisme c'est répandu dans mon royaume. La patience et la douceur mont conduit jusqu'a présent, mais poussé about et mes parlemens s'oubliant jusqu'a vouloir me disputer l'authorité souveraine que je ne tiens que de Dieu, je suis résolu a me faire obéir par toutes les voies*

[1] Sources : Affaires Étrangères, *Espagne*, volumes 528, 529. *Rome*, vol. 853 et suiv.

possible. La guerre dans cet état seroit un malheur affreux pour moy et pour mes peuples. Mais ma tendresse extresme pour Votre Majesté, l'union intime qui regne entre nous cimentée par notre pacte de famille me faira toujours tout oublier pour Elle. Mes ministres ne sont que mes organes; ainsy quand je me crois obligé d'en changer, rien ne peut apporter de changement dans nos affaires, et tant que je vivrai nous seronts unis. Si Votre Majesté peut faire quelques sacrifices pour conserver la paix sans blesser son honneur, Elle rendra un grand service au genre humain et à moy en particulier dans les circonstances pressantes où je me trouve. Sur ce je prie Dieu qu'il vous aie [1]... »

Cette lettre est expédiée à M. d'Ossun par un courrier extraordinaire. L'Ambassadeur de France a ordre de la remettre avec le plus grand secret et de garder avec tout le monde un silence absolu. Le courrier arrive à Madrid le 30 décembre; le 31, d'Ossun accuse réception, et, le 2 janvier 1771, Charles III répond par le canal de M. de Fuentès [2]. Il offre des secours pour mettre les parlements à la raison; il déclare qu'il fera tout ce qu'il pourra pour éviter la guerre, mais il craint que ses concessions ne fassent qu'augmenter les prétentions de l'Angleterre. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, il eût été heureux de pouvoir différer la juste résolution de Votre Majesté vis-à-vis des parlements jusques à passer ce moment si critique, et je suis bien fâché

[1] AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Espagne*, vol. 528. (*Orthogr. conservée.*) C'est la lettre dont il est question dans les *Mémoires du duc d'Aiguillon*, et à laquelle, sur la foi de ces mémoires, on assigne la fausse date du 23. L'original de la minute est de la main du Roi : il convient de comparer cette lettre à celle qu'avait rédigée l'abbé de la Ville. (BOUTARIC, *Correspondance secrète*, t. I, p. 412.) L'abbé de la Ville s'explique sur le danger prochain d'une nouvelle guerre, affirme le Pacte de famille et l'alliance intime, entre dans le détail des forces qu'on pourrait mettre à la disposition de l'Espagne, puis demande si le motif de guerre est suffisant, engage Charles III à accepter les propositions des Anglais pour prolonger la paix et donner le temps de se préparer. Puis il allègue l'épuisement des finances, le désordre et l'insubordination de l'intérieur, et termine ainsi : « Je n'ai communiqué à aucun de mes ministres la lettre que j'écris à Votre Majesté, et je lui demande de vouloir bien aussi en réserver la connaissance pour sa seule et secrète information. » La lettre rédigée par l'abbé de la Ville est d'un commis; celle de Louis XV est d'un roi. Cette lettre a été publiée par FEUILLET DE CONCHES, dans *Louis XVI, Marie-Antoinette, etc.*, t. I, p. 454.

[2] AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Espagne*, vol. 529.

aussi par la même raison que le Duc de Choiseul ait déplu à Votre Majesté dans ce moment-ci, puisque nos ennemis jugeront, quoique sans fondement, que comme il a été l'instrument du Pacte de famille, son éloignement du ministère puisse amener du refroidissement entre les deux Couronnes, que c'est à quoi ils aspirent depuis longtemps. » Le même jour, Charles III donne à Louis XV une preuve éclatante de son affection en acquiesçant aux propositions de l'Angleterre.

Malgré la chute de Choiseul, le Pacte de famille subsiste donc jusqu'à nouvel ordre, et l'on peut être assuré que l'Espagne, quelle que soit d'ailleurs la justice de ses griefs, n'entraînera pas la France dans une guerre européenne; mais, sur l'affaire des Jésuites, le Roi n'a donné aucune assurance nouvelle à son cousin. Or, l'avénement désormais certain d'un ministère appuyé à la fois par le parti dévot et par la favorite donne à penser que la France va abandonner l'instance pour la suppression et rappeler les Jésuites. « Depuis les changements que le Roi a jugé à propos de faire à la Cour, écrit Bernis le 16 janvier 1771, les partisans des Jésuites affectent de répandre que cette Société n'a plus rien à craindre, et la ville de Rome presque entière s'attend à la restitution d'Avignon. »

Ce n'est un secret pour personne que le chef du nouveau ministère sera le Duc d'Aiguillon, l'ami de madame du Barry, aussitôt que sa réputation aura été reblanchie par arrêt. « Il a passé et passe encore, écrit Giraud, non moins que le Chancelier, pour être un défenseur des Jésuites [1]. » Les Jésuites sont dans la joie : un d'eux écrit à d'Aiguillon pour lui rappeler ses anciennes promesses [2]. Personne ne doute des intentions du successeur de Choiseul.

[1] Theiner, t. II, p. 40. Theiner (t. II, p. 105) cite une longue lettre écrite au Pape par un sieur du Pinier pour lui faire part des espérances que donne aux Jésuites la chute de Choiseul.

[2] Le Père Croust, Jésuite, confesseur de feu madame la Dauphine, réfugié à Porentruy, écrit au duc d'Aiguillon : « Monseigneur, je voudrais être en état de vous exprimer, sur la fin de mes jours, combien je suis frappé des prodiges que vous opérez dans le royaume et que je regardais comme un songe. Lorsque nous revînmes de la table de la Reine et que vous y alliez, en vous faisant mes plaintes de ce que tout le monde nous abandonnait, vous me fîtes entendre que Dieu

Reste à savoir s'il lui sera matériellement possible de se soustraire aux promesses faites à l'Espagne; si, à ses yeux, l'intérêt de la Compagnie prévaudra sur celui de la France; s'il sacrifiera l'unique allié sur lequel le Roi puisse compter, dans un moment où la France épuisée peut avoir à lutter contre toute l'Europe.

Le Roi a bien donné l'ordre à M. de La Vrillière de témoigner à M. de Fuentès et d'écrire à M. d'Ossun que rien n'est changé dans ses intentions, et qu'il s'en tient pour les Jésuites aux promesses faites au Roi d'Espagne [1]. Malheureusement, l'Espagne a encore compliqué la négociation d'une négociation accessoire : le confesseur de Charles III ne se contente plus de demander la béatification de Marie d'Agréda et l'approbation de ses doctrines; il a inspiré à son royal pénitent une passion extraordinaire pour la gloire céleste de Don Juan de Palafox, évêque d'Angelopolis au Mexique et d'Osma en Espagne. Il est vrai que la canonisation de cet évêque, célèbre surtout par ses démêlés avec les Jésuites, peut paraître se rattacher à l'affaire de l'extinction, mais l'expédition du bref *motu proprio* ne s'en trouve pas moins subordonnée à l'issue d'un procès de canonisation, toujours fort long en soi, et où les délais s'offrent pour ainsi dire d'eux-mêmes à l'irrésolution et à la faiblesse du Pape.

Il résulte de ces délais et de l'absence de toute démarche nouvelle qu'on est convaincu à Rome du refroidissement de Charles III; Bernis a de bonnes raisons pour ne pas céder à l'opinion courante; mais, s'il n'abandonne point la négociation engagée, il ne cherche pas moins à donner une satisfaction à la faction qui vient de triompher à Versailles. Dans l'esprit de Choiseul, un point était absolument arrêté : la volonté de conserver Avignon. Plusieurs fois, Bernis avait insinué que la restitution faciliterait singulièrement l'abolition; mais, chaque fois, Choiseul avait très-vivement et très-nettement rejeté cette pensée. Aujourd'hui, le Cardinal la reprend : il propose à La Vrillière

nous avait encore conservé des amis et des protecteurs. Je vous répondis que je vous mettais de ce nombre, vous suppliant de ne pas nous oublier dans l'occasion, ce que vous m'avez fait espérer. » (Aff. Étr., *France*. Série ordinaire, vol. 631.)

[1] 7 janvier 1771.

de restituer Avignon au Pape ou d'échanger le Comtat contre la Corse [1]. Ce serait satisfaire le Pape et les Romains, par suite, les ultramontains de Paris; en échange, on obtiendrait l'abolition des Jésuites, ce qui plairait à l'Espagne, et tout le monde ainsi aurait sa victoire. Les parlements crieraient, mais n'allait-on pas les dissoudre, et Maupeou n'était-il pas chancelier? La France en souffrirait; mais, il faut l'avouer, Bernis ne semble pas plus songer aux avantages immédiats et certains que le Royaume peut tirer de l'annexion du Comtat qu'à ceux qui résultent de la possession de la Corse.

La Vrillière répond en enjoignant à Bernis de garder le silence. Si le Pape parle le premier d'Avignon, Bernis prendra *ad referendum* ce qu'on lui dira et répondra uniquement qu'il rendra compte au Roi et lui demandera ses ordres. (5 février.)

[1] « A l'égard de l'article d'Avignon, dont on espère à Rome la restitution, écrit le Cardinal le 16 janvier, j'ai eu ordre d'offrir au Pape, soit à titre de compensation, soit comme une simple marque de galanterie et de générosité de la part du Roi, une somme en premier lieu de cinq à six millions, en dernier lieu de quatre à cinq millions qui seraient fournis au Pape, million à million par an jusqu'à parfait payement. J'ai eu ordre pareillement d'attendre pour entamer cette affaire que le Pape m'en parlât de lui-même, ce que Sa Sainteté a évité jusques ici de faire. J'ai dû supposer que le Roi était pleinement convaincu que, par la force des droits que Sa Majesté a toujours conservés sur ce petit État, elle était autorisée à le garder, malgré une possession de plus de quatre cents ans de la part des Papes, possession qui peut avoir légitimé le vice du premier titre, malgré le traité de Pise et trois restitutions faites au Saint-Siége de ce même État par Louis XIV. J'ai dû croire pareillement qu'on avait regardé dans le Conseil du Roi cette affaire comme consommée sous le dernier pontificat, puisque le Pape présent ne s'est point refusé à donner une satisfaction raisonnable à l'Infant, duc de Parme, au sujet des censures qui avaient été prononcées contre lui et ses Ministres par Clément XIII. La France et l'Espagne ont pensé que lesdites censures étant nulles de plein droit, il était au moins inutile de réveiller cette affaire. » Dans le cas où le Roi se déterminerait à garder Avignon, le Cardinal fait observer que le Pape et le Sacré Collége paraissent fort peu disposés à admettre qu'on puisse le leur acheter, et il propose d'échanger le Comtat « contre la Corse, qui excite la jalousie des princes d'Italie, qui fournit des prétextes aux ennemis de la France, qui coûtera beaucoup pour la soumettre, la peupler et la défendre ». Dans le cas où le Roi se déterminerait à rendre Avignon, Bernis fait remarquer que le Pape ne se plaindra pas que la France garde Avignon tant qu'il n'aura pas rempli les promesses par rapport aux Jésuites, parce qu'il se regardera en ce cas comme débiteur des trois Couronnes avec lesquelles il a pris des engagements par écrit : « A coup sûr, ajoute-t-il, la négociation touchant les Jésuites n'a aucune relation ni dépendance avec celle d'Avignon, mais il est heureux que le Pape ne pense pas devoir demander la restitution du Comtat tant qu'il n'aura pas rempli ses engagements. »

Mais cette affaire de la restitution est tellement dans l'air, les Romains ont si grand'peur que le Roi n'en fasse une condition de la suppression, que, pour prendre les devants, dès le 11 février, le Nonce remet, avec le plus grand secret, au Ministre intérimaire des Affaires étrangères un mémoire destiné au Roi, et par lequel il réclame, au nom du Pape, les États d'Avignon et du Comtat [1]. Moins d'un mois après, le 3 mars, à l'occasion des fêtes de Pâques, Giraud insiste par une lettre singulièrement pressante [2].

Ni La Vrillière, ni le Pape ne disent mot à Bernis de ces démarches du Nonce. Le Cardinal doit croire, d'après la dépêche du 5 février, que son ouverture n'a pas été agréée. Il se rejette donc sur l'affaire du bref *motu proprio* dont il est chargé. Le Pape dit qu'il va l'expédier, mais il veut y insérer un paragraphe relatif à la France. C'est mettre en question le pouvoir juridique du Roi, répond La Vrillière; en effet, la Société a été dissoute en France; les Parlements ont prononcé sur les vœux des Jésuites, et le Roi a confirmé les arrêts des Parlements. En Espagne, dans les Deux-Siciles, dans le duché de Parme les Souverains ont simplement chassé les Jésuites. Il est possible que ces États aient besoin d'un bref qui prononce sur les vœux des Jésuites, la France n'en a nul besoin. Mais, objecte Bernis [3], « le Roi n'a prétendu délier les Jésuites de leurs vœux que par rapport au civil. Le lien spirituel subsiste, et il importe que les

[1] Je ne veux citer qu'une phrase de ce mémoire : « La détention des États de l'Église a toujours été préjudiciable aux souverains qui l'ont tentée... Votre Majesté, Sire, en cédant sans délai aux instances que l'archevêque de Damas (Giraud) est expressément chargé par le Saint-Père de lui faire à ce sujet, attirera sur Elle et sur la Famille Royale les dons célestes, qui mettront le comble à sa gloire et à sa félicité, et méritera qu'après un règne sur la terre le plus long et le plus heureux, Dieu, dans sa miséricorde, lui donne une couronne incorruptible dans le ciel. »

[2] « Nous sommes, dit-il, dans le temps de grâce, dans les jours de salut où le Dieu de miséricorde se plait à écouter plus favorablement les prières des fidèles. N'ai-je pas lieu d'espérer *que le Roi qui le représente sur la terre,* que le Roi Très-Chrétien voudra bien suivre son exemple et donner au chef visible de son Église un nouveau motif de réjouissance pour le grand jour que le Seigneur a fait le jour de son triomphe, où l'Église même invite ses enfants à participer à ses transports de joie et d'allégresse? »

[3] Dépêche du 20 février. (Aff. Étr.)

Jésuites en soient relevés. » Il faut donc un bref particulier pour la France [1], et Bernis propose une formule qui, dans sa pensée, répond à toutes les objections. A Versailles, on refuse absolument toute formule et tout bref : « En anéantissant dans son Royaume la Société des Jésuites, écrit le 12 mars l'abbé de la Ville, le Roi n'a fait qu'usage d'un droit qui appartient essentiellement à son autorité souveraine et indépendante, et ce n'est que par complaisance pour le Roi son cousin qu'il a donné ordre à son Ministre de joindre son instance à celle de Sa Majesté Catholique pour la suppression [2]. » Ainsi, ce bref que Bernis sollicitait depuis deux ans, à propos duquel il avait écrit des volumes, ce bref qui avait été l'objet de toutes ses négociations, il était chargé de le refuser.

Que lui restait-il à faire à Rome si l'affaire d'Avignon continuait à lui échapper? On tramait quelque chose : il le voyait bien ; mais il n'était pas dans le secret. Le 18 mars, il se détermine à renouveler sa demande d'instructions [3]. Il entre cette fois dans le détail des arguments, ne craint point d'indiquer

[1] Dépêche du 26 février. (Aff. Étr.)

[2] L'abbé de la Ville, chargé en réalité du portefeuille, écrit encore le 19 mars : « Le Roi a ordonné, par son édit du mois de novembre 1764, que la Société des Jésuites n'eût plus lieu dans ses États, mais elle a permis aux membres qui la composaient d'y vivre en particuliers, et comme bons et fidèles sujets sous l'autorité des évêques, et n'a absolument rien statué sur leurs vœux ni sur leur institut. Quant aux biens dont ils jouissaient en France, le Roi n'a rien prescrit à cet égard. Ils ont été destinés par les Parlements du royaume à acquitter les dettes de leur Société et ne suffiront pas pour remplir cet objet. Il n'y a certainement en tout cela rien que l'autorité souveraine ne soit en droit de faire indépendamment de la juridiction ecclésiastique. » On voit que c'est encore là une nouvelle théorie.

[3] « En usant de toute la rigueur du droit, dit-il, il est possible de justifier la retenue du Comtat Venaissin, mais la rigueur a toujours l'air de la violence quand elle est employée par le plus fort contre le plus faible. Une possession paisible de quatre cents ans peut bien ne pas détruire un droit primitif et naturel, mais on ne peut nier que cette même possession ne soit un titre bien fort, que tous les souverains ont intérêt qu'il soit respecté, sans quoi ils pourraient être inquiétés après plusieurs siècles sur une partie de leurs possessions. Il n'est pas moins vrai que les rois de France, fils aînés de l'Église et monarques très-chrétiens, se sont toujours fait gloire d'être ses bienfaiteurs, que les droits du Roi sur Avignon le mettront toujours dans le cas de se faire rendre justice par la cour de Rome quand elle s'écartera des règles et des égards ; qu'il serait heureux que le Pape voulût vendre Avignon au Roi, mais que le cœur de Sa Majesté s'opposera toujours à employer pour cet objet des moyens violents ni le droit du plus fort. »

« qu'il a eu de temps en temps quelques doutes » sur la décision ferme et constante du Roi de conserver Avignon; il en arrive à plaider directement la cause du Pape, à chercher à émouvoir le Roi, à lui inspirer des doutes sur la légitimité de sa possession. Il atténue à peine ses arguments en faveur de la restitution immédiate par un projet de négociation assez vague où il expose les difficultés sans indiquer le moyen de les résoudre.

Sur cette dépêche, La Vrillière sort enfin de son silence (9 avril), mais c'est simplement pour donner avis au Cardinal des démarches que le Nonce a faites deux mois auparavant et qu'il a encore réitérées le 30 mars, et pour l'informer que le Roi, avant de donner une réponse, désire connaître l'opinion du Roi d'Espagne.

Depuis le mois de janvier, la correspondance entre les deux cousins s'était un peu refroidie. Les lettres étaient encore fréquentes, les marques extérieures d'affection n'avaient jamais été plus grandes [1], mais les deux souverains n'avaient point abordé le sujet qui leur tenait le plus au cœur. Louis XV avait prodigué à Charles III ses remercîments au sujet de la terminaison pacifique de l'affaire de Port-Egmont (lettres des 24 et 27 janvier); mais Charles III avait marqué ouvertement son déplaisir de la chute de Choiseul en ne répondant pas Ce ne fut que le 16 mars, après deux mois presque entiers, qu'il se détermina à écrire à Louis XV [2]. Il commençait par exposer la nécessité de se mettre, par des armements sérieux, en état de lutter contre les Anglais; puis, passant à l'objet de ses préoccupations les plus vives, il demandait que le Roi affirmât à Rome que ses intentions n'avaient point changé; il insistait sur le

[1] Ainsi, le 21 janvier, l'envoi de la Toison d'Or au comte d'Artois.

[2] Il avait, à diverses reprises, chargé M. d'Ossun de nier la correspondance secrète qu'on prétendait exister entre le Pape et lui, et il avait communiqué à cet effet la lettre qu'il avait écrite le 5 février à Clément XIV, pour prouver qu'il n'en avait pas écrit d'autres. Dans cette lettre où il remerciait le Pape de lui avoir accordé des indulgences et de lui avoir envoyé un tableau de Guido Reni, il ajoutait : « Et je supplie Votre Sainteté de vouloir bien se souvenir des affaires auxquelles elle sait que je m'intéresse si particulièrement et qui deviennent tous les jours plus urgentes. »

regret qu'il avait de la disgrâce de Choiseul, et il exprimait le désir que la situation de l'exilé fût adoucie [1]. Louis XV répondit le 8 avril : il partageait les sentiments du Roi d'Espagne sur la nécessité de préparatifs contre l'Angleterre. Sur les affaires de Rome, ses principes étaient invariables et n'avaient pu être modifiés par le changement des ministres. Quant à Choiseul, il était impossible de le traiter plus doucement [2].

Dans cette lettre, pas un mot de l'affaire d'Avignon. D'Ossun avait pourtant, par dépêche en date du 2 avril, été chargé de pressentir la cour de Madrid sur l'opportunité de la restitution. Devant cette communication, l'étonnement de Charles III fut

[1] Voici le passage le plus important de cette lettre : « Le comte de Fuentès aura informé Votre Majesté des promesses que le Pape fait toujours d'éteindre l'Ordre des Jésuites sans jamais les remplir. Je ne suis pas plus informé du fond des intentions du Pape à ce sujet que Votre Majesté, malgré ce qu'on a voulu faire entendre. Mon Ministre à Rome a dit tout ce qu'il savait au cardinal de Bernis. Le Saint-Père pourtant a déclaré lui-même qu'il convenait au bien de la religion et des États catholiques de dissoudre cette Société. Je pense que cela est nécessaire pour la tranquillité de nos personnes et de nos royaumes, mais il me revient de Rome que le changement de ministère en France a fait penser à cette cour-là qu'on pouvait aussi changer de maximes à l'égard des Jésuites. Ils ignorent que Votre Majesté suit ses propres principes, et non ceux de ses ministres; l'habileté, le concert et une sage conduite de ceux-ci contribuent seulement à les faire réussir; ce sont les qualités que j'avais remarquées dans M. de Choiseul, et qui me le faisaient recommander à Votre Majesté en tant qu'il ne pût lui déplaire. Avec cette même réserve et eu égard à sa bonne conduite passée pour nos affaires politiques, j'ose encore intercéder auprès de Votre Majesté en sa faveur pour qu'il éprouve quelques traits de sa bonté et de son indulgence dans ce qu'il peut en être susceptible, et je fais des vœux pour que Votre Majesté le remplace avec un successeur qui ait la même élévation politique et qui acquière le même crédit chez l'étranger. »

[2] Voici le passage capital de cette lettre envoyée par un courrier extraordinaire : « A l'égard de nos affaires de Rome, l'Édit que j'ai rendu il y a quelques années abolit pour jamais l'Ordre et Société des Jésuites en France. Votre Majesté en a demandé l'extinction totale : je me suis joint à lui pour la demande à en faire au Pape, et j'ai donné au cardinal de Bernis les ordres les plus précis de concerter ses demandes avec les ministres de Votre Majesté. Les embarras où se trouve le Saint-Père au milieu de sa Cour et de son pays peuvent l'excuser jusqu'à présent dans ses délais, mais je le crois honnête homme. Il a promis à Votre Majesté, et il lui tiendra sûrement parole. Je voudrais que cela fût déjà fait, et je me flatte que cela ne tardera plus; en attendant, Votre Majesté peut être bien persuadée que je convaincrai la cour de Rome de l'invariabilité de mes principes et de leur indépendance des idées personnelles de mes ministres. Il faut que j'aie eu de bien fortes raisons pour prendre le parti que j'ai pris avec le duc de Choiseul. Il est dans sa terre avec ses parents, et je ne pouvais le traiter plus doucement. »

extrême. Il n'ignorait pas que, pour Choiseul, la conservation d'Avignon était en quelque façon un article de foi, et que le Conseil du Roi avait, à plusieurs reprises, dans des actes solennels, pris l'engagement de ne jamais délaisser le Comtat. D'autre part, si le Roi de France restituait Avignon, le Roi de Naples serait obligé de rendre Bénévent. Or, Charles III savait toute l'importance que son fils, le Roi des Deux-Siciles, et le Ministre dirigeant, Tanucci, attachaient à la possession de cette principauté. Pour obtenir qu'ils les remissent au Pape, il faudrait sans nul doute une pression énergique de sa part. Et, depuis deux mois, Clément XIV faisait des démarches à Versailles pour Avignon, et nulle instance n'avait encore été tentée ni à Madrid, ni à Naples, pour Bénévent et Ponte-Corvo. Il était impossible que Charles III ne vît pas dans la façon dont cette négociation avait été engagée une preuve nouvelle de cette duplicité dont il accusait la cour de Rome. Le Pape savait que l'affaire des Jésuites dépendait uniquement du Roi d'Espagne : il ne lui avait pas redemandé ses provinces parce qu'il craignait que, à Madrid, on ne fît de la suppression des Jésuites une condition formelle de la restitution ; mais il s'était, en grand secret, adressé à Versailles, espérant que Giraud, par ses canaux particuliers, obtiendrait de Louis XV une promesse formelle ou même un acte immédiat : du même coup, il mortifiait Bernis ; il refroidissait, s'il ne brisait pas, l'union entre les deux Cours, et il s'imaginait que, une fois l'union rompue, il lui serait loisible de traîner l'affaire en longueur et, au moyen de quelques menues douceurs qu'il glisserait sous le froc du confesseur, de faire perdre de vue à Charles III le but qu'il poursuivait.

Peu s'en fallut qu'il ne réussît ; car ce ne fut qu'après deux mois qu'on se décida à Versailles non pas à communiquer à Charles III les mémoires de Giraud, mais à lui donner avis des démarches du Nonce et à lui demander conseil.

La cour de Madrid prit les choses encore mieux qu'on n'eût pu l'attendre [1]. Sans s'engager à une restitution parallèle de

[1] Theiner (t. II, p. 61) me paraît ici complétement dans le faux. J'ignore où

Bénévent et de Ponte-Corvo par le Roi des Deux-Siciles, en maintenant même que le Roi Ferdinand aurait toute raison de conserver les principautés qu'il occupait, Grimaldi envisagea la restitution d'Avignon exactement au même point de vue que l'avait fait Bernis. L'extinction des Jésuites, répondit-il, n'est point faite malgré les promesses réitérées du Pape, et, si telle est la conduite du Pape quand ces territoires sont sous la main des puissances, que sera-t-elle quand ils lui auront été restitués? Donc, si Louis XV n'est pas décidé à garder Avignon, il faut au moins procéder à la restitution avec une lenteur qui fasse connaître au Pape que, pour obtenir ce qu'il désire, il faut qu'il commence par exécuter ses promesses. « Peut-être que par ce moyen, ajoute Grimaldi, nous obtiendrons le succès, qui devient tous les jours plus nécessaire, des justes instances que nous avons faites à ce sujet. »

On ignorait à Rome que la négociation se portât sur ce terrain; on était convaincu que la restitution aurait lieu dans un bref délai, et que Louis XV l'accorderait sans condition. On se tenait assuré de traîner en longueur le Roi d'Espagne : Azpuru se mourait; Bernis, devenu complétement passif, semblait acquis; d'Aiguillon allait arriver nominativement au ministère : les Jésuites étalèrent leur triomphe; ils saisirent une occasion pour établir dans Rome leur dévotion favorite et pour provoquer uue manifestation qui paraissait s'adresser au Sacré-Cœur de Jésus et profitait en réalité à la Compagnie [1].

il a pu trouver la lettre de d'Ossun en date du 1er mai 1771 sur laquelle il fonde son raisonnement.

[1] Il est nécessaire de relever le récit que fait Bernis de cette manifestation et l'appréciation qu'il donne : « On sait, écrit-il le 8 mai, que Benoît XIV à l'instigation de quelques personnes pieuses fit bâtir une chapelle au milieu du Colysée dans la vue de consacrer cette terre arrosée autrefois du sang des martyrs et profanée depuis par le libertinage des filles de mauvaise vie dont cet amphithéâtre était devenu le rendez-vous. Le cardinal de Rossi, ami, dit-on, des Jésuites, et qui passe ici pour avoir bien de l'intrigue et de la ruse, fut nommé préfet de cette institution. En conséquence, il obtint du pape Benoît XIV la permission (pour une fois seulement) de faire élever plusieurs autels dans le milieu du cirque, d'y établir des confessionaux et de distribuer la communion et des indulgences au peuple qui y viendrait faire ses dévotions le jour même de la fête. Ledit Cardinal, en citant l'exemple du passé, a obtenu dernièrement du Pape la permission de renouveler cette triste cérémonie. A cette occasion, il a été frappé un grand

Le Pape, averti que l'Espagne était au courant de l'affaire d'Avignon, ne pouvait partager ces illusions. Il sentit qu'il fallait marcher. Pendant que le Nonce renouvelait à tout propos ses instances pour la restitution [1], Clément XIV déclara visiteurs du Collége Romain, le collége par excellence des Jésuites, les cardinaux d'York, Colonna et Marefoschi. Les sentiments du duc d'York et de Marefoschi n'étaient pas plus douteux que ceux du prélat Carraffa de Colombrano, nommé secrétaire de la Visite [2]. Or, les Cardinaux avaient les pouvoirs les plus

nombre de médailles qui portent d'un côté les armes du pape Benoît XIV accompagnées du cœur de Jésus et de Marie, et de l'autre une légende qui annonce la protection qu'accorde à cette bonne œuvre le Pape actuel. Sur le principal autel élevé dans le Colysée, on a eu soin d'exposer un tableau du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, en sorte qu'il a paru au public que le principal motif de cette fête a été de solenniser la dévotion du Sacré-Cœur de la manière la plus éclatante et de pouvoir prouver un jour, par les médailles, que les papes Benoît XIV et Clément XIV avaient contribué à l'établir, tandis qu'il est notoire que Benoît XIV n'approuvait pas cette dévotion par l'abus qu'en pouvaient faire les peuples toujours trop attachés aux objets matériels qu'on leur présente. Il est également certain que, lorsque Clément XIII proposa dans une congrégation d'établir un office particulier en l'honneur du Sacré-Cœur, le Pape aujourd'hui régnant fut d'un avis contraire, mais les amis des Jésuites l'emportèrent sur les théologiens du Sacré Collége. Il est aisé de juger du bruit que cette dernière fonction a fait dans ces circonstances. On l'a regardée comme un triomphe public des Jésuites, et, comme il s'y est passé beaucoup d'indécences et de désordres à cause de la grande affluence du peuple, on dit que le Pape est très-fâché d'avoir donné dans le piége qu'on lui a tendu. » Le tableau exposé sur le principal autel, le jour de la fête, représentait Jésus-Christ la poitrine ouverte : de son cœur sortait une multitude d'hosties de l'une desquelles le Christ communiait une religieuse agenouillée à ses pieds : cette religieuse était Marie Alacoque. Le tableau avait été fourni par un nommé Collet, évêque *in partibus* d'Adras, qui, à la suite de la fête, reçut l'ordre de quitter Rome. Dans une dépêche postérieure (22 mai), Bernis rend compte de l'impression par ordre du Pape d'un livre sur la vraie dévotion au Sacré-Cœur. Dans ce livre, ajoute-t-il le 29 mai, on a soin d'exposer que l'office du cœur de Jésus a été approuvé sous Clément XIII par la Congrégation des Rites après avoir été rejeté sous Benoît XIV, et d'éclaircir les doutes qui pourraient naitre au sujet des médailles frappées sous Benoît XIV et sous le Pape régnant à l'occasion des deux fêtes célébrées au Colysée. « Rien n'est si facile pour le peuple, dit le Cardinal, que de se méprendre et de croire qu'on expose à sa vénération le cœur charnel de Jésus-Christ, tandis qu'il ne doit être question que de sa charité envers les hommes. » Et, après avoir expliqué les motifs religieux pour lesquels il désapprouve absolument l'établissement de cette dévotion, il ajoute : « Les hérétiques et les impies se moquent de ces nouveautés, et les fanatiques s'en servent pour grossir leur parti. » (Aff. Étr.)

[1] Mémoire remis le 14 mai, à l'occasion du mariage du comte de Provence; autre remis le 28 mai.

[2] Dépêche du 26 mai. (Aff. Étr.) Marefoschi créé cardinal *in petto*, au com-

amples : ils devaient inspecter la discipline, les études, l'administration temporelle et spirituelle : et l'on disait que des fonds considérables avaient été dissipés : il est vrai qu'on prétendait que les recteurs pouvaient se couvrir avec une bulle de Clément XIII légitimant l'emploi des biens affectés à l'entretien des séminaristes. Néanmoins, l'émotion fut très-vive à Rome, et, le jour où s'ouvrit la visite du collége, une foule considérable, qu'on disait armée, s'assembla dans la maison des Jésuites. Les Cardinaux ne reculèrent point devant les menaces; ils commencèrent résolûment leur besogne.

Elle devait être longue; et qui pouvait dire si l'on aurait à Versailles un sens assez exact de ce qu'on devait à l'Espagne pour ne pas se dessaisir du gage qu'on avait entre les mains? Ne se tiendrait-on pas satisfait de ce premier pas officiel vers la suppression, et ne s'empresserait-on pas de saisir cette occasion pour accomplir la restitution? C'était à craindre, car Bernis le conseillait [1], et d'Aiguillon, qu'on flattait infiniment à Rome [2],

mencement de 1770, est déclaré avec Borghese et Rezzonico, le 10 septembre 1770. Marefoschi honorait les grands solitaires de Port-Royal, pour qui il avait une vénération particulière.

[1] Il écrivait : « Sa Majesté sera toujours la maîtresse de l'État d'Avignon dans le cas où la cour romaine manquerait aux égards dus à sa Couronne. Par cette raison il est peut-être plus politique de rendre cette province au Saint-Siége que de la garder; il est du moins plus glorieux et plus juste de la restituer à un Pape qui ne désire que l'amitié du Roi et le bien spirituel et temporel de son royaume. » Cette dépêche, en date du 26 juin, est la première que Bernis adresse à d'Aiguillon; d'Aiguillon a annoncé à Bernis son arrivée aux affaires par la lettre suivante (*Arch. Bernis*), en date de Versailles, le 10 juin 1771 : « Le Roi vient de me confier une place dont Votre Éminence connait mieux que personne les dangers et les difficultés, malgré la gloire qu'elle a su y acquérir pendant qu'elle l'a occupée. Je ne me dissimule pas combien je suis peu capable de la remplir, et j'ai fait tout ce que je devais faire pour que le Roi ne jugeât pas mes talents sur mon zèle pour son service et mon dévouement pour sa personne, mais il a ordonné, et j'ai obéi. Je ne dois plus penser désormais qu'à faire tous mes efforts pour justifier son choix et mériter le suffrage de Votre Éminence. J'espère qu'elle voudra bien m'y aider elle-même, en me guidant dans la besogne qui m'est confiée. Je me ferai gloire de suivre exactement ses avis et les leçons qu'elle daignera me donner avec la déférence que je dois à la supériorité de ses lumières et de ses talents. J'ose dire qu'elle doit cette marque de bonté au désir bien sincère que j'ai de mériter l'estime dont elle veut bien m'honorer depuis longues années, à l'attachement inviolable que je lui ai voué et à mon respect pour elle. »

[2] Bernis lui écrit que « les bons principes qu'on lui connait sur les affaires de l'Église ont disposé la cour romaine en sa faveur, et que le Pape en particulier applaudi sincèrement au choix de Sa Majesté ».

pouvait s'y trouver porté, mais il fallait compter avec l'Espagne, et, le 21 juillet, Grimaldi chargea d'Ossun d'écrire que Sa Majesté Catholique n'approuvait pas la restitution prématurée, et qu'il ne convenait de la faire que lorsque le Pape aurait rempli ses engagements. Les deux restitutions, disait Charles III [1], c'est-à-dire celle de Bénévent et de Ponte-Corvo, et celle d'Avignon, doivent avoir lieu simultanément; elles sont nettement enchaînées à la suppression, soit qu'elles la précèdent, soit qu'elles la suivent. Au cas où elles la précéderaient, une clause résolutoire prévoirait le cas où le Pape ne remplirait pas ses engagements.

Giraud, qui était devenu une puissance à Versailles, s'imagina qu'il pouvait lutter de front avec l'Espagne, et, pendant que le Pape cherchait à gagner Charles III par des attentions de toutes sortes, comme de lui proposer d'être le parrain de l'enfant dont allait accoucher la Princesse des Asturies [2], le Nonce présenta au Roi un mémoire dans lequel on lisait cette phrase : « Si des raisons politiques continuaient à suspendre l'exécution d'un acte d'équité si convenable à deux si religieux Monarques, nous ne pourrions alors sans trahir les devoirs de notre ministère nous empêcher de rappeler à Votre Majesté que toute politique qui n'est pas conforme à la loi de Dieu, juge unique et suprême des Rois, expose ceux qui en usent à son indignation divine;

[1] Dépêche de M. d'Ossun du 21 août.

[2] Le roi d'Espagne accepta et offrit à Clément XIV d'être lui-même parrain en second. Voici la lettre par laquelle le prince des Asturies fait part à Louis XV des couches de sa femme, laquelle, comme on sait, était fille de Madame Infante, et par conséquent petite-fille du Roi, avec qui elle correspondait régulièrement chaque semaine : « Monsieur, ici, grâces à Dieu, tout continue à merveille, ma femme a commencé déjà à manger de la soupe, et le lait va très-bien. Elle vous demande pardon si elle ne vous a pas fait écrire ce qu'elle n'a pas osé, mais dorénavant je le fairai pour elle, ce qui m'est d'un grand plaisir. Le nouvellement né se porte à merveille, et de même que lui je suis, Monsieur, de Votre Majesté le très-affectionné frère et cousin.

« *Signé :* CHARLES.

« A l'Escurial, ce 23 septembre 1771.

« *Au roi de France, Monsieur mon frère et grand-père.* »

Cet enfant mourut en 1774. Bernis écrit à d'Aiguillon le 30 mars : « Le Pape est très-affligé de la mort du fils du prince des Asturies qui était son filleul. Ce lien avec le roi d'Espagne était cher à Sa Sainteté, et il est certain qu'il lui assurait plus de confiance et du crédit de la part de Sa Majesté Catholique. »

que les bonnes intentions qui demeurent inexécutées n'arrêtent pas l'effet de sa justice et, que ceux qui sont capables de suggérer des réflexions pareilles seront impuissants à protéger devant le tribunal de Dieu les consciences de ceux qui se seraient laissé induire à les adopter [1]. »

Il fallait que le Nonce fût bien sûr de ses appuis pour oser ainsi parler au Roi de France. Il est vrai que Giraud n'était point le premier venu pour l'intrigue. Dès l'année 1769, il était parvenu à obtenir de Choiseul que Bernis sollicitât pour lui le chapeau de cardinal, et Bernis avait eu à ce sujet une promesse formelle [2]. A chaque courrier, Choiseul, bien qu'il sût que Giraud était à Versailles l'agent des Jésuites [3], avait été contraint de revenir sur ce sujet, et de presser le Cardinal [4]. De tous côtés les lettres de recommandation pleuvaient. Bernis se défendait comme il pouvait [5], mais Giraud ne se lassait pas. Le Roi répond-il au Pape sur un bref contre les mauvais livres? Giraud fait insérer dans la lettre du Roi une recommandation expresse en sa faveur [6]. Madame Louise entre aux Carmélites; le Pape lui écrit; Madame Louise répond en parlant du chapeau de Giraud. Giraud donne le voile à Madame Louise : nouvelle recommandation, et cette fois ce n'est pas le chapeau seul qu'on demande, on veut que Giraud soit remboursé des frais qu'il a pu faire pour la prise de voile [7]. Le Pape enfin par le bref du 26 septembre 1770 s'engage à comprendre le Nonce dans une prochaine promotion [8]; Giraud ne se tient pas encore

[1] Mémoire remis le 25 août.

[2] « Clément XIV n'aime pas le Nonce; il a de lui et de ses mœurs l'opinion la plus désavantageuse; mais bien qu'il se défie de ses relations avec les Jésuites, il le fera cardinal par respect pour la volonté du Roi. » Dépêche de Bernis du 24 septembre. (Aff. Étr.)

[3] Dépêche de Bernis du 18 octobre 1769. (Aff. Étr.)

[4] Lettre du 16 janvier 1770.

[5] Dans la lettre du 7 février, Bernis demande instamment qu'on calme Giraud, dit que sa promotion est assurée, mais que le Pape ne veut point qu'il soit le chef de ses créatures, qu'il ait par suite une sorte d'autorité au conclave; le 14 février, Bernis dit que le Pape est embarrassé pour pourvoir Giraud, et qu'il faut attendre que certains bénéfices soient vacants.

[6] 24 avril.

[7] Dépêche de Choiseul du 18 septembre 1770.

[8] Theiner, *Epistolæ, etc.*, p. 112.

pour satisfait. La première dépêche que signe La Vrillière est uniquement consacrée à Giraud [1], et, à partir du 1er janvier 1771, il n'est pas un courrier qui ne porte à Rome de nouvelles lettres en sa faveur. Bernis vainement essaye d'arrêter le déluge en écrivant « qu'il espère que les fortes instances faites en faveur de M. Giraud ne lui nuiront pas près de Sa Sainteté [2] », Giraud ne comprend pas ces finesses. Toute occasion lui est bonne pour solliciter. Dans toute lettre que le Roi écrit au Pape, voici le paragraphe sur Giraud [3]; dans tout mémoire que Giraud remet au Roi, voici la sollicitation habituelle [4]. Si, par hasard, Giraud ne demande point qu'on écrive à Rome, si même il arrête les instances en sa faveur, c'est qu'il chasse quelque autre lièvre, par exemple l'abbaye de Gorze au diocèse de Metz, 70,000 livres de revenu [5], ou qu'il veut passer un hiver de plus à Paris [6]; ou qu'il craint que le Pape ne lui donne un emploi qui lui déplaise. Il ne veut point de l'archevêché de Ferrare [7] : lettres de d'Aiguillon, lettre du Roi [8], lettre de Madame Louise [9]; il ne veut point de l'Archevêché tout seul, mais il en veut bien si la Légation y est jointe [10]. On le voit, Giraud est le maître, il a pour secrétaire Louis XV et Madame Louise; il mène comme il lui plaît les ministres. Il est l'ami, le serviteur de madame du Barry : cela dit tout; il peut tout oser et il peut tout faire.

[1] 1er janvier 1771.
[2] 30 janvier 1771.
[3] Le Pape a félicité le Roi de la réconciliation entre l'Espagne et l'Angleterre. Le Roi va répondre : Giraud, le 14 mars, écrit à La Vrillière pour demander que dans sa réponse le Roi ajoute quelque chose en sa faveur. Louis XV insère le paragraphe demandé dans sa lettre du 18 mars.
[4] Mémoires des 30 mars et 28 mai pour la restitution d'Avignon.
[5] Le 31 mai, Giraud demande le secret sur la faveur qu'il vient d'obtenir du Roi, parce qu'il sollicite du Pape une autre pension. Il est probable qu'il l'obtient, car Bernis écrit le 26 juin : « M. Giraud sera le mieux traité des nonces. »
[6] D'Aiguillon écrit le 9 juillet : « M. Giraud désire qu'on suspende en ce moment les démarches en sa faveur. »
[7] Billet de Giraud en date du 13 septembre par lequel il demande d'urgence une audience à d'Aiguillon. Mémoire pour refuser l'archevêché de Ferrare. Lettre de d'Aiguillon à Bernis du 17 septembre.
[8] 17 septembre, en réponse au bref sur la profession de Madame Louise.
[9] 17 septembre.
[10] Bernis à d'Aiguillon.

A Versailles, soit, mais pas à Madrid. D'Aiguillon a communiqué à Grimaldi par l'intermédiaire de d'Ossun le mémoire du Nonce. Aussitôt, Grimaldi écrit à Fuentès : « Le Roi ayant entendu cette lecture a été frappé et fâché de quelques expressions qui ont blessé sa délicatesse et sa probité... Vous tâcherez de faire échouer ce Nonce dans l'objet de ses machinations et de faire les démarches convenables pour qu'on arrête les progrès des Jésuites qui sont déjà rentrés en France et même dans Paris [1]. »

Dès son entrée au ministère, au mois de juin, d'Aiguillon a en effet fait signer au Roi un édit qui rouvre la France aux prêtres exilés depuis 1756. Le Pape en a été fort satisfait [2], mais le Roi d'Espagne s'en est plaint amèrement. Grimaldi a demandé [3] que le Ministère déclarât au moins que les Jésuites n'étaient point compris dans ce rappel. D'Aiguillon a transmis la réclamation à Maupeou, qui a simplement répondu que l'édit n'avait rien à voir avec les Jésuites. Le Roi d'Espagne, à ce moment, a dû se contenter de cette explication. Depuis, les Jésuites sont rentrés en grand nombre : un d'eux même a prêché à Saint-Étienne des Grès. Charles III profita de l'occasion que fournissait le Nonce pour demander d'où pouvait venir cette tolérance. Il n'eut point raison sur ce point : d'Aiguillon répondit [4] que le Roi avait supprimé la Compagnie par son édit du mois de novembre 1764, mais, en même temps, Sa Majesté, qui n'avait à se plaindre d'aucun des individus, leur avait permis de continuer à résider sous l'habit séculier, en se conduisant en bons et fidèles sujets. Il n'y avait rien de commun entre la résidence en France « des ci-devant Jésuites qui y étaient sous la protection et sauvegarde du Roi, et les instances faites à Rome pour l'abolition de la Compagnie ». Ces instances continuaient à être suivies par le cardinal de Bernis, qui avait reçu l'ordre d'agir dans le plus étroit concert avec l'Ambassadeur

[1] Dépêche de Grimaldi du 16 septembre.
[2] Bernis à d'Aiguillon, 8 juillet.
[3] Lettre confidentielle au comte de Fuentès (juillet).
[4] 7 octobre.

du Roi d'Espagne, et, s'il y avait des retards, Bernis n'en était nullement responsable. « D'ailleurs, disait d'Aiguillon en terminant, c'est une partie de l'administration intérieure qu'il appartient au Roi seul de régler suivant qu'il le juge convenable à la justice et au bien de son royaume. »

La phrase était médiocrement courtoise et marquait une mauvaise humeur évidente; mais, quels que fussent les sentiments de d'Aiguillon sur l'Espagne [1], il ne pouvait, sur l'affaire du Nonce, opposer ainsi une fin de non-recevoir. Le mémoire remis par Grimaldi à d'Ossun était en effet des plus probants : « Sa Majesté, disait d'abord Grimaldi, voudrait que les ministres du Pape lorsqu'ils traitent de matières temporelles abusassent moins des termes de conscience, de religion, de scandale des hérétiques, parce qu'ils s'exposent à des répliques désagréables, mais méritées. » Le Ministre d'Espagne examinait ensuite chacun des points abordés par le Nonce; il disait que les Cours n'avaient point eu satisfaction de l'injure faite au Duc de Parme; que Rome n'avait donné avis de ses instances pour la restitution ni à Madrid, ni à Naples; que le Nonce outrageait le Roi de France lorsqu'il disait des Jésuites « qu'il eût été à désirer que la chose fût finie pour la satisfaction du Roi Catholique » : il ne s'agissait pas seulement de l'Espagne, mais des trois cours de la Maison de France et de la cour de Portugal. On voulait faire croire à Rome que le Roi de France ne suivait cette négociation que pour complaire au Roi Catholique. C'était une offense aussi bien pour la France que pour l'Espagne qu'on taxait de vengeance et non de raison. Grimaldi refusait nettement la restitution : « Cette matière exige du temps, disait-il, elle doit être traitée par les trois Cours; la religion et la décence n'y sont point aussi intéressées que le Nonce le suppose. » Il terminait par un réquisitoire extrêmement violent contre Giraud.

D'Aiguillon répondit [2] qu'il prendrait les ordres du Roi rela-

[1] Madame du Deffand (*Correspondance*, éd. Lescure, t. II, p. 186) rapporte, vers le mois de septembre 1771, que l'Ambassadeur d'Espagne refusait tous les dîners offerts au duc d'Aiguillon par les membres du corps diplomatique, et s'arrangeait pour ne jamais se rencontrer avec madame Dubarry.

[2] 7 octobre.

tivement à Avignon ; il déclara qu'on ne déciderait rien sur la restitution que de concert avec l'Espagne, et, au cas où Grimaldi désirerait que sa note fût communiquée au Nonce, il demanda la permission d'en adoucir les termes.

L'intrigue de Giraud avait donc échoué, et, grâce à la vigueur de l'Espagne, le gage restait aux mains des Rois. Il est vrai que Charles III avait dû constater que le gouvernement et le ministère non-seulement toléraient, mais protégeaient les Jésuites à l'intérieur; que le Nonce du Pape était assez puissant à Versailles pour outrager impunément les Rois de la Maison de France dans un mémoire officiel auquel il n'était pas permis de répondre; mais, au moins, il avait emporté l'assurance que les ordres donnés à Bernis n'avaient point été modifiés, et il avait gardé Avignon. Désormais, sans s'arrêter aux bagatelles, sans se soucier de ce qui se passait à l'intérieur de la France, il fallait, si l'on voulait un résultat, marcher crânement en avant et grimper à l'assaut de Rome : les instruments que l'Espagne avait employés étaient mauvais, il fallait d'abord les changer.

Azpuru était hors d'état de continuer sa gérance; il venait de subir une troisième attaque d'apoplexie; d'ailleurs le Pape, suivant l'usage de Rome, où il n'est guère de diplomate dont on n'ait raison avec quelque titre, faisait depuis deux ans danser un chapeau rouge sous les yeux de l'Archevêque de Valence. Cela n'avait pas peu contribué à l'adoucir sur l'article des Jésuites. En même temps, Clément XIV multipliait ses villégiatures à Castel-Gandolfo et s'y rendait invisible. Si Azpuru faisait mine de bouger, le Pape lui dépêchait son confesseur Buontempi qui garantissait à la fois le chapeau et la suppression; si le Portugal réclamait, il envoyait à d'Almada le Frère François, son cuisinier et son confident intime. Azpuru était satisfait, et le Portugal se tenait pour content.

Quant à Bernis, passif par ordre dans l'affaire de l'extinction, il ne recevait plus d'instructions d'Espagne et ne se souciait point de faire du zèle. Il se laissait bercer par les confidences du Pape, ses affections, ses caresses, et tâchait d'avancer certaines affaires

qui semblaient intéresser prodigieusement le duc d'Aiguillon. En dehors de Giraud, n'avait-il pas à s'occuper du chapeau de M. de la Roche-Aymon, de ce Grand aumônier de France, dont l'éclatante fortune était, comme dit madame du Deffand, le triomphe de la médiocrité. C'était, cet archevêque de Reims [1], le camarade de Giraud aux petits levers de madame du Barry [2], d'ailleurs un sot, le plus sot qui fût à Versailles et dont les naïvetés étaient pour égayer toute la Cour, mais point un sot lorsqu'il s'agissait de demander; à cela, il s'entendait mieux que qui que ce fût [3]. L'étonnement de Bernis n'avait pas été petit quand il avait reçu une dépêche de d'Aiguillon, en date du 29 juillet, lui annonçant que le Pape était dans l'intention d'accorder indépendamment de la promotion des Couronnes un chapeau de cardinal à l'Archevêque de Reims. C'était la première nouvelle qu'en avait sans doute le Pape lui-même; mais comme d'Aiguillon ne doutait point qu'il se disait assuré du consentement des cours de Vienne et de Madrid, qu'il chargeait Bernis d'engager le Pape à exécuter promptement ce projet, qu'il désignait même le comte Riva, auditeur du Nonce, pour porter la barrette à Versailles, il n'y avait point à hésiter : Bernis fit les démarches nécessaires, et le Pape promit, mais il fallait le consentement formel des puissances; d'Aiguillon disait l'avoir obtenu, et rien n'était moins exact [4]. Si le Pape donnait ce chapeau à la France,

[1] Parti de la sacristie des Minimes, suffragant de Limoges et évêque *in partibus* de Sarepte en 1725, évêque de Tarbes en 1729, abbé de Sorde en 1731, archevêque de Toulouse en 1740, archevêque de Narbonne, primat de la Gaule Narbonnaise, président-né des États de Languedoc en 1752, commandeur du Saint-Esprit en 1753, abbé de Beaulieu en 1757, grand aumônier de France en 1760, archevêque de Reims en 1762.

[2] Je ne garantis pas l'anecdote des mules présentées à madame du Barry (*Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 264. *Nouvelles à la main*, p. 263. *Anecdotes*, etc. (Londres. 1776), p. 223. Goncourt, *la du Barry*, p. 151), mais je déclare qu'elle me paraît absolument vraisemblable, et je ne doute pas que le lecteur ne partage mon avis.

[3] Il demande en 1774, pour son neveu, le comte de la Roche-Aymon, la faveur d'être otage de la Sainte-Ampoule au sacre de Louis XVI. « Monseigneur, lui dit M. de Maurepas, le feu Roi vous l'avait-il promis? — Sûrement, Monsieur le comte. » Après le sacre, au nouveau Roi qui lui dit : « Vous devez être bien fatigué. — Oh! non! Sire, prêt à recommencer. » (*Paris, Versailles et les Provinces*, t. I, p. 242.)

[4] Dépêches de Bernis des 14 août, 4, 25 septembre; de d'Aiguillon, 4 septembre. (Aff. Étr.)

il serait forcé d'en donner un à l'Espagne, un autre à l'Autriche. L'Autriche voulait que cette promotion fût celle des Couronnes [1]; elle consentait seulement à ce que le Pape avançât un peu la nomination de M. de la Roche-Aymon [2]. Le Portugal voulait aussi un chapeau [3] : avec un peu de temps, Vienne en voulait deux [4]. D'Aiguillon n'admettait point tous ces retards; dès le 24 septembre, il écrivait que la grâce perdrait tout son prix si le Pape différait de l'accorder : deux mois après, il en arrivait aux paroles aigres. C'était, disait-il, une humiliation pour M. de Reims : le Roi en était réellement affligé. Quant à Bernis, où donc était cette prétendue confiance que le Pape lui témoignait [5]? Jamais Lisbonne et Vienne n'avaient demandé de chapeau extraordinaire [6]. C'était vrai pourtant [7]. Mais d'Aiguillon ne le voulait point admettre. Pour ce chapeau, le chapeau de M. de la Roche-Aymon! il songeait à imiter Madrid et Lisbonne dans leur conduite vis-à-vis du Pape [8], et Bernis, excédé des lettres du Grand aumônier et de l'abbé de la Ville, voulait sérieusement demander son rappel. Devant ces menaces, Clément XIV s'exécuta. Le 11 décembre, il fit remettre à Bernis une lettre à cachet volant, adressée au Roi [9]. Le commencement et la fin étaient de sa main; le corps, de la main du Père Buontempi [10]. Il lui fallait d'abord un secret absolu. « Nous prévenons Votre Sacrée Majesté Royale, disait-il ensuite, que sous peu de jours nous créerons cardinal de la Sainte Église Romaine ce sujet qui se trouve chargé d'années et de mérite. » Il était peut-être inutile de chercher cette formule, pour désigner M. de la Roche-Aymon, car il fut créé cardinal au consistoire

[1] Bernis, 23 octobre. (Aff. Étr.)
[2] On trouvera l'explication de cette affaire dans une lettre de Marie-Thérèse au comte de Mercy du 10 février 1772, publiée par d'Arneth et Geoffroy (t. I, p. 270 et 289).
[3] Bernis, 6 novembre. (Aff. Étr.)
[4] Bernis, 13 novembre. (Aff. Étr.)
[5] D'Aiguillon, 11 novembre. (Aff. Étr.)
[6] D'Aiguillon, 26 novembre. (Aff. Étr.)
[7] Bernis, 27 novembre. (Aff. Étr.)
[8] D'Aiguillon à Bernis, 3 décembre. (Aff. Étr.)
[9] Bernis, 4 décembre. (Aff. Étr.)
[10] Omis par Theiner (*Epistolæ*); en original aux Aff. Étr.

du 16 décembre [1], et le comte Riva fut chargé de lui porter la barrette.

Et ce n'est point que la Roche-Aymon! Giraud, l'insatiable, l'incontentable Giraud, continue pendant toute cette fin de l'année 1771 à harceler le Cardinal. Son affaire de Ferrare est le cauchemar des nuits de Bernis. Il ne veut point de l'archevêché de Ferrare parce que le climat ne lui vaut rien, et il en veut bien si on lui donne l'archevêché et la légation. Il ne veut point être créé cardinal *in petto;* puis il veut bien, pourvu que le Pape en écrive formellement au Roi [2], puis à condition que sa promotion soit publique avant son départ de Paris. C'est, dit d'Aiguillon, le droit absolu du Nonce accrédité en France [3]. A chaque courrier, ce sont des instructions nouvelles, et, pour récompense des pas que fait Bernis, Giraud écrit à ses amis « qu'il espère que si Bernis ne fait point réussir ses démarches, il ne s'opposera point à leur succès [4] ». A peine une chose est-elle obtenue que Giraud change d'avis et veut autre chose [5]. Il faut agir comme il l'entend; obéir à ses ordres, harceler le Pape à sa convenance. Ce ne fut que le 12 octobre 1772 que Giraud céda *avec résignation,* qu'il daigna accepter l'archevêché de Ferrare qui valait 40,000 livres de rente. Il fut proposé le 15 mars 1773, mais il demeura à Versailles [6], il fut enfin déclaré cardinal au consistoire du 20 avril, et le Pape put alors se venger. Il est d'usage que le Souverain Pontife fasse l'éloge des sujets qu'il décore du chapeau. Clément XIV en parlant

[1] Bernis, 14, 16 décembre. (Aff. Étr.)

[2] D'Aiguillon à Bernis, 21 octobre. (Aff. Étr.)

[3] « Le Roi regarde comme un droit attaché à sa couronne que le Nonce qui réside auprès de lui ne quitte point son royaume sans avoir reçu cette dignité. » (D'Aiguillon à Bernis, 28 octobre.)

[4] Bernis à d'Aiguillon, 6 novembre. (Aff. Étr.)

[5] Le Cardinal obtient le 13 novembre que Giraud sera créé cardinal avant les Nonces de Vienne et de Lisbonne, seulement on ne lui enverra pas le billet de nomination avant qu'il soit parti de Versailles. Giraud de plus n'ira pas à Ferrare. Mais le 26 novembre, Giraud déclare qu'il acceptera Ferrare. Le 10 décembre, il écrit pour demander que le Roi s'abstienne de nouvelles démarches; il ne veut point revenir en Italie avant le printemps. Le 7 avril 1772, il recommence les sollicitations; le 10, il demande qu'on exige de Bernis qu'il fasse des démarches en sa faveur.

[6] Bernis, 17 mars 1773. (Aff. Etr.)

de Giraud insista sur sa dextérité et son adresse dans le maniement des affaires *et surtout des siennes propres*. En sortant, il dit à Bernis qu'il espérait qu'on ne l'ennuierait plus avec Giraud, mais que dans le cas où celui-ci ne serait pas content, il s'en expliquerait avec lui [1].

Ce n'est point assez de la Roche-Aymon et de Giraud, de ces deux individus qui occupent Versailles, pendant les deux plus brillantes années de madame du Barry, plus que les Jésuites, l'Angleterre et la Pologne ensemble : Bernis a encore sur les bras les affaires de Madame Louise de France : là, la correspondance est presque hebdomadaire; brefs, reliques, corps saints, permissions, réformes, indulgences, sécularisations, il faut à Madame Louise toutes les grâces que le Pape peut accorder [2]. Madame Louise est avec madame du Barry, tantôt avant, tantôt après, la grande puissance. Aussi n'est-ce rien quand elle demande des choses possibles ; mais l'impossible ne l'effraye pas : elle est possédée de la passion de canoniser : elle entreprend à la fois trois canonisations de Carmélites. Elle amène le Roi lui-même à reprendre un procès de béatification, à en écrire de sa main au Cardinal [3]. Tout est mis en branle pour découvrir les vertus héroïques de Jeanne de Valois, cette fille de Louis XI et de Charlotte de Savoie, cette épouse infortunée de Louis XII, dont le Pape Alexandre VI rompit le mariage et qui occupa son quasi-veuvage en fondant l'Ordre des Annonciades [4].

[1] Bernis, 21 avril 1773. (Aff. Étr.)

[2] Je n'insisterai que fort peu sur les relations de Madame Louise avec le Cardinal en ce qui touche la dévotion. Elles ont été suffisamment traitées dans un volume de M. l'abbé Gillet, *la Vénérable Louise de France*, Paris, 1880, in-8°.

[3] Le 9 décembre 1771, Louis XV, répondant au Cardinal qui lui a demandé son agrément pour le mariage du vicomte de Bernis avec mademoiselle du Puy-Montbrun, ajoute à sa lettre : « M. d'Aiguillon doit vous faire ressouvenir de ma part de la Bienheureuse Jeanne de Valois. La Reine s'y intéressait; Mesdames m'ont chargé de vous en écrire, et les Dames Annonciades le désirent vivement. » Le procès avait été entamé en 1739 par l'abbé Ozenne; le duc de Saint-Aignan, alors ambassadeur à Rome, avait été chargé par une lettre du Roi, en date du 4 mars, des premières démarches. L'affaire, suspendue en 1740 par la mort de Clément XII, fut reprise le 14 avril 1742 par Benoît XIV, mais ne put aboutir parce que le cardinal de Tencin refusa aux Annonciades une lettre du Roi.

[4] Pierquin de Gembloux, *Histoire de Jeanne de Valois, reine de France*, Paris, 1842, in-12.

Le trésor royal paye sans se plaindre le chocolat nécessaire pour découvrir les quatre miracles [1] : il est vrai que les religieuses de l'Annonciade ont envoyé à Madame Louise le chapelet de la Bienheureuse [2].

Faut-il croire que la fille de Louis XV ne se soit pas occupée seulement de canonisations et que, par scrupule de conscience, elle ait sérieusement songé à faire rompre le mariage de madame du Barry et à lui faire épouser le Roi? Ce ne sont pas des pamphlétaires seuls qui l'ont dit [3], les diplomates s'en sont émus et les souverains en ont été intrigués. Le 4 décembre 1771, le baron Pichler écrit au comte de Mercy : « On dit que le Roi et le duc d'Aiguillon ont de fréquents pourparlers avec Madame Louise, la carmélite, qui doit fortement travailler à engager le Pape à dissoudre le mariage de madame du Barry pour la mettre à portée d'épouser le Roi [4]. » Si ce bruit a été fondé, si une communication de cette nature a été faite à Bernis, le Cardinal eut la pudeur non-seulement de n'y pas répondre, mais d'en détruire toute trace.

On conçoit qu'au milieu de ces tracas divers, auxquels s'ajoutaient sans cesse une multitude de petites affaires [5], Bernis, même s'il en eût eu la volonté, n'aurait pu suivre attentivement

[1] En 1771, 186 écus romains pour le chocolat donné en présents; par année suivante environ 200 écus; à l'avocat chargé de la soutenance : 1,179 écus, 87 baïoques; trois chasubles pour les prélats employés dans la cause; un rochet pour le prélat non prêtre; au total 538 écus; de plus, on entretient à Paris le Père Bonhomme, Cordelier, correspondant de la cause.

[2] Pierquin de Gembloux, p. 305.

[3] *Mémoires de l'abbé Terray*, t. I, p. 97. — *Fastes de Louis XV*, t. II, p. 368. — *Lettres originales de madame du Barry*, VII[e] lettre, p. 163. — *Anecdotes sur madame la comtesse du Barry*, Londres, 1776, p. 178, 191. — *Nouvelles à la main de la comtesse du Barry*, p. 280. — *Cotillon III*, par G. d'Heylli, p. 141. — *La du Barry*, par Edmond de Goncourt, p. 168 et 169. — *Le Château de Versailles*, par Dussieux, t. I, p. 482. — *Mémoires de madame du Barry*, t. III, p. 53.

[4] *Marie-Thérèse et Marie-Antoinette. Correspondance du comte de Mercy-Argenteau*, t. I, p. 275.

[5] Bernis, voyant Buontempi et le Père François en intimité avec Azpuru et Almada, a voulu acquérir à la France quelqu'un des entours du Pape. Il a découvert un certain Bischi, mari d'une parente de Ganganelli et ami intime de Buontempi. Ce Bischi, sur lequel on consultera utilement Silvagni, *la Corte et la Societa Romana nei Secoli XVIII e XIX* (Florence, 1880, t. I), était chargé de

l'affaire des Jésuites. Au commencement de 1772, heureusement pour l'Espagne, l'occasion se présenta d'elle-même de remplacer Azpuru par un agent plus actif. L'Archevêque de Valence, de plus en plus malade, comprenant enfin que le chapeau qu'on lui promettait depuis si longtemps n'était qu'un leurre [1], eut une explication très-vive avec le Pape et le Père Buontempi, et demanda à Madrid qu'on lui donnât un remplaçant. Grimaldi, pour gagner du temps, songea d'abord à envoyer à Rome M. de Cevallos qui était à Parme pour les affaires de l'Infant [2], puis laissant courir le bruit que le cardinal Orsini allait remplacer Azpuru, il expédia des lettres de créance à M. de Lavaña, qui remplissait à Naples les fonctions de Ministre d'Espagne. M. de Lavaña, frère du prince de Masserano, était un homme sérieux, honnête dans le commerce de la vie, parfaitement instruit des choses d'Italie et qui avait à Rome beaucoup de parents. Il était en ce moment en congé en Espagne, mais il se mit en route aussitôt, comptant arriver à son nouveau poste à la fin de février [3].

La nouvelle de cette nomination troubla profondément le Pape. Azpuru, désespéré d'avoir tout perdu à la fois, préparait un mémoire dans lequel il cassait les vitres, prouvait que le Pape avait manqué à sa parole en ne finissant pas l'affaire des Jésuites avant la Congrégation préparatoire à la béatification de Palafox [4]. Ce mémoire pouvait dévoiler tout le jeu de la

la manutention des grains et n'avait garde d'oublier que les Papes sont mortels. Bernis se promit de profiter de la première occasion. (Dép. du 9 novembre 1771.) Cela vint à propos d'une extraction de grains que le Roi demanda au Pape. Bernis, d'abord repoussé par sa cour (3 décembre), revient à la charge et propose qu'on décore Bischi. D'Aiguillon propose la croix de Saint-Michel, mais le Cardinal veut une commanderie de Saint-Lazare ou une de Saint-Louis; les couleurs voyantes, dit-il, font plus d'effet à Rome; d'ailleurs, il ne s'agit que des insignes, rien de plus. Il obtient (7 avril 1772) la croix de Saint-Lazare. En 1773, la faveur de Bischi grandit; le Pape demande qu'il soit présenté aux *conversations*. Bernis sollicite pour lui et ses enfants, nés ou à naître, des lettres de naturalité qui le placent, lui et ses enfants, sous la protection de la France. Il les obtient (8 août 1773). On verra le rôle que jouera ce Bischi.

[1] On lui avait promis qu'il serait cardinal en même temps que la Roche-Aymon, et il l'avait annoncé dans tout Rome. Dépêche de Bernis du 8 janvier 1772. (Aff. Étr.)

[2] Bernis, 15 janvier. (Aff. Étr.)

[3] Bernis, 12 février. (Aff. Étr.)

[4] Bernis, 5 février. (Aff. Étr.)

cour romaine. Pourtant tout n'était pas encore perdu pour Clément XIV : le fond de l'affaire n'avait pas encore été traité avec l'Espagne; les Cours n'avaient pas encore sollicité la suppression totale de la Compagnie; le Pape leur avait offert le bref *motu proprio* et, depuis trois ans bientôt, les faisait courir après cette ombre; mais, en admettant même qu'il donnât le bref, en quoi le bref avançait-il la suppression? Il fallait le consentement des autres cours; ce serait long, difficile, presque impossible à obtenir : cela n'arriverait qu'après la béatification de Palafox. Or, dans un procès de cette nature, combien de moyens n'a-t-on pas de tirer en longueur? D'ailleurs, si le Pape était acculé à une décision, qui pouvait affirmer qu'il prononcerait la suppression? Une réforme semblait bien plus probable; le Pape diminuerait les pouvoirs du Général, interdirait le commerce aux Révérends Pères, les soumettrait aux évêques pour la théologie et la morale. Bernis ne voulait point qu'on en parlât à Madrid, mais telle lui semblait devoir être la solution à la fois utile et honorable pour les Jésuites, et satisfaisante pour les Couronnes [1].

Tout à coup, on apprend à Rome la mort du comte de Lavaña, qui, frappé d'apoplexie à Turin, y a succombé le 23 février. C'est encore du temps de gagné pour le Pape, qui redouble de grâce à l'égard de Louis XV et de son Ministre. Au Roi, il écrit un bref enthousiaste [2], à l'occasion de la suspension de l'arrêt du Parlement du 26 février 1768 sur la vérification de tous les actes, brefs et bulles venant de Rome. Il s'est imaginé que la suspension est définitive : mais dès le 8 mars, le Roi a rendu de nouvelles lettres patentes qui exceptent uniquement de la vérification en parlement les dispenses de mariage et les actes qui concernent le for intérieur [3]. Louis XV est obligé de ne pas répondre au bref. C'est une fausse démarche qu'a faite Clément XIV. Avec Bernis il est plus heureux. Il lui fait présent du Recueil des Bulles relatives à l'évêché d'Albi [4], et à cette

[1] Bernis, 17 février. (Aff. Étr.)
[2] 24 février 1772.
[3] D'Aiguillon à Bernis, 17 mars. (Aff. Étr.)
[4] Bullarium Sanctæ Ecclesiæ Albiensis. V. d'Auriac, *Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Albi*, p. 24.

occasion lui adresse un bref dans lequel il dépasse la limite des louanges permises; bref à d'Aiguillon qui a envoyé au Pape la suite des médailles frappées en l'honneur de Louis XV; brefs, cinq ou six brefs, à Madame Louise; compliments particuliers au vieux maréchal de Biron, colonel des Gardes françaises, qui a commandé son régiment de service pour la communion pascale, et, d'autorité, force ses soldats à faire leur salut : c'est la mode à Versailles d'être dévot, comme c'était la mode au début du règne d'être incrédule; le Pape en profite et s'imagine qu'avec des brefs il gagnera toute la Cour.

Mais, le 23 mars, d'Ossun annonce la nomination, comme ministre d'Espagne à Rome, de don Joseph Moniño, un des fiscaux du conseil de Castille. C'est un homme de peu, le fils d'un huissier de la Chambre épiscopale [1]; c'est un avocat célèbre, un défenseur obstiné des droits de la souveraineté royale, l'homme le plus décidé qui soit en Espagne sur la question des Jésuites [2]. Sa nomination marque la victoire définitive de Grimaldi sur le confesseur du Roi [3]. Moniño est de ceux qu'on n'intimide point et qui ne se laissent point acheter. La lutte, avec lui, va prendre une tout autre allure, et la suppression n'est plus désormais qu'une question de jours.

[1] V. Coxe Muriel, *Histoire d'Espagne,* V. 153. Don Joseph Moniño, né en 1728 à Hellin en Murcie, mourut à Séville en 1819.
[2] D'Aiguillon, 7 avril. (Aff. Étr.)
[3] D'Ossun, 30 mars. (Aff. Étr.)

CHAPITRE VII

LA SUPPRESSION DES JÉSUITES[1].

Mai 1772. — Août 1773.

Pouvoirs et instructions de Moniño. — Terreur à Rome à son approche. — Bernis a peur. — Le Pape cherche à se ménager des protecteurs. — Arrivée de Moniño. — Sa première entrevue avec Bernis. — Plan de Moniño. — Il remet ses lettres de créance. — Le Pape essaye de gagner du temps. — Première audience qu'il donne à Moniño. — Moniño remet le plan de suppression. — Rôle dont Bernis est chargé. — Rôle de Moniño. — Il offre la restitution d'Avignon. — Mesures prises contre les Jésuites. — Nouvelles instances de la cour de Madrid. — Ordres donnés par Louis XV. — La villégiature interrompt la négociation. — Le Pape annonce qu'il va communiquer son plan. — Attaques de Moniño. — Zelada chargé de travailler au plan de suppression. — Secret absolu recommandé. — Conférences de Moniño et de Zelada. — Ils rédigent le bref de suppression. — Fermeture de divers établissements des Jésuites. — Les archevêques des États Pontificaux et les Jésuites. — On ne croit pas que le Pape se décide. — Il se décide. — La copie du bref à Madrid, à Versailles, à Vienne. — Le consentement de Marie-Thérèse obtenu dès le mariage de Marie-Antoinette. — Quand doit se faire la restitution d'Avignon? — Expédients proposés. — L'Infant de Parme. — L'Espagne ne veut restituer Avignon qu'après la suppression. — Le bref est signé. — Nouveaux retards dans la publication. — Le secret éventé. — Le bref est enfin expédié aux diverses Cours. — Il est exécuté. — Analyse du bref : *Dominus ac redemptor*. — Effet en France. — Diverses opinions sur l'utilisation du bref. — Restitution d'Avignon. — Rôle de l'Infant de Parme. — Tanucci. — La restitution offerte par la France. — Conditions posées. — Bernis, trop empressé, annonce au Pape la restitution. — La restitution. — Les conditions mises par la France, violées trois jours après la restitution. — Réparations demandées.

Moniño emportait d'Espagne les pouvoirs les plus étendus. Ses instructions [2], rédigées de façon qu'elles pussent au besoin être communiquées à la cour de France, n'étaient remplies que

[1] Sources : AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, vol. 858 et suiv. *Espagne*, 552 et suiv. Dans le vol. *Rome*, 861, Correspondance interceptée du Nonce à Paris avec le Cardinal secrétaire d'État, et grand nombre de lettres curieuses relatives à Bernis. *France et div.*, 9; *France, série ordin.*, 631. *Rome. Mémoires et documents*, 9 et 95. Surtout : *Archives Bernis*.

[2] En date du 5 mai.

de généralités sur le concert à observer avec les autres puissances, sur le manque de sincérité du Pape [1]. Au fait, ce n'était pas des instructions qu'il fallait : on n'en chômait pas depuis le commencement de la négociation, mais de l'énergie et de la suite. C'étaient là les côtés dominants du caractère de Moniño; aussi, à Rome, tout trembla à son approche : le Pape, les cardinaux et Bernis lui-même. Chacun d'eux avait quelque peccadille sur la conscience. Bernis dans ses dernières dépêches n'avait ménagé ni Azpuru, ni la cour de Madrid. Il avait qualifié de radotage le mémoire qu'Azpuru voulait remettre au Pape [2], avait ajouté que l'idée de présenter ce mémoire était d'autant plus étrange que, à en croire Clément XIV lui-même, Charles III, dans une de ses dernières lettres, avait garanti au Pape qu'on ne l'importunerait plus par de nouvelles instances : c'était dire que la correspondance secrète continuait à exister entre le Pape et le Roi d'Espagne. D'Aiguillon avait communiqué cette dépêche de Bernis à Fuentès, et il n'en avait pas fallu davantage pour renouveler tous les soupçons qu'on avait eus à Madrid contre le Cardinal; Grimaldi en écrivit toute une lettre indignée, niant qu'Azpuru dût présenter un mémoire et que le Roi d'Espagne eût écrit au Pape [3]. Il chargea de plus Moniño de s'expliquer avec Bernis des paroles attribuées par lui au

[1] Elles visaient encore le procès de béatification de Palafox, le règlement du tribunal de la nonciature en Espagne et la réduction du nombre des asiles, mais c'étaient là des points secondaires, et qui d'ailleurs ne touchent pas à la France.

[2] Bernis à d'Aiguillon, 5 février. (Aff. Étr.)

[3] « Cet artifice étant si grossier, dit Grimaldi, on ne doit pas l'attribuer à Sa Sainteté, mais au cardinal de Bernis, lequel a bien fait voir par ses démarches précédentes qu'il a l'objet et le dessein de désunir nos deux Cours pour s'en faire un grand mérite vis-à-vis de celle de Rome. » M. Crétineau-Joly (p. 285) et M. de Saint-Priest (p. 133) sont d'accord pous affirmer que d'Aiguillon, afin de se ménager l'appui de Charles III, livra à l'ambassadeur d'Espagne les dépêches de Bernis. M. Crétineau-Joly ajoute : « Quand cette lâcheté fut consommée, Charles III et le duc d'Aiguillon concertèrent un nouveau plan de campagne. » — « Telle est, dit M. de Saint-Priest, l'allure des gouvernements faibles et par conséquent perfides. » Il n'y a là pourtant ni lâcheté, ni perfidie; tout au plus, imprudence. Depuis le début de la négociation commune, les dépêches de Bernis, placé sous la direction d'Azpuru, étaient communiquées à la cour de Madrid. Il en était résulté des inconvénients, parce que Charles III ne voulait pas admettre qu'un ambassadeur est un informateur et non un complaisant, mais l'usage n'en avait pas moins été maintenu. Quant à un plan nouveau, comment

Pape, et si le Cardinal affirmait que le Pape les eût prononcées, de s'en expliquer avec Clément XIV lui-même.

Le Cardinal n'y avait point mis tant de malice et n'avait point cru que les choses dussent aller si loin. Il avait pensé que cette communication ne déplairait point à Versailles, et l'envoi immédiat d'un nouveau ministre d'Espagne lui paraissait alors au moins problématique. Comprenant maintenant l'imprudence qu'il avait commise, il ne devait être que plus empressé à se conformer aux ordres que d'Aiguillon lui adressa le 5 mai : d'appuyer de tout son pouvoir les démarches de Moniño [1].

A Rome, on sentait que la terminaison était proche : une estampe circulait [2] parodiant la scène de l'*Ecce Homo*. Au centre, le Général des Jésuites, les mains liées; le Pape à côté de lui; à gauche, les Rois de la Maison de France; à droite, l'Empereur, le Roi de Sardaigne et le Roi de Prusse. *Quid ego faciam de Homine isto?* disait le Pape. *Crucifigatur! Crucifigatur!* criaient les Bourbons. *Quid enim mali fecit?* demandait Clément XIV. *Nullam causam mortis in eo invenio,* déclarait le Roi de Sardaigne. *Innocens sum a sanguine justi,* prononçait l'Empereur; et Frédéric : *Quid vultis mihi dare? et ego tradam eum vobis.* La conclusion : *Consilium tenuerunt ut eum dolo tenerent et occiderent.* Cette image, qui occupa toute la ville, en dit plus sur l'état des esprits que toutes les phrases.

A mesure que Moniño, parti de Madrid le 18 mai [3], appro-

peut-on dire qu'on en a arrêté un? Dès le 5 mai, Bernis avait reçu l'ordre le plus formel d'appuyer Moniño; cet ordre n'était que la répétition de tous les ordres précédents : jamais les instructions n'ont varié. Or la dépêche en date du 5 mai n'a pourtant pas pu être inspirée par cette lettre de Grimaldi, qui est en date du 18 mai et qui fut communiquée à d'Aiguillon le 1er juin.

[1] « Votre Éminence, écrit d'Aiguillon le 5 mai, sait d'avance les intentions du Roi par rapport aux affaires dont M. Moniño sera chargé, et elle ne lui laissera rien à désirer sur sa façon de penser conformément aux ordres de Sa Majesté Catholique. C'est par complaisance que le Roi a adopté le système de ce Prince relativement à la Société des Jésuites, et Sa Majesté persévérera constamment dans les mêmes principes jusqu'à la fin de cette affaire. » (Aff. Étr.)

[2] C'est le temps des estampes satiriques : à Bassano dans l'État Vénitien, on en imprimait une représentant le jugement dernier. Charles III était dans l'enfer, et Ricci dans le ciel. On exposa cette estampe à Rome, où elle fut saisie en février 1771, sur la plainte des ambassadeurs de la Maison de France.

[3] D'Aiguillon à Bernis. 2 juin. (Aff. Étr.)

chait de Rome, le Pape était plus inquiet. Il avait attendri Bernis, qui, à son tour, cherchait à émouvoir d'Aiguillon, garantissait les bonnes intentions de Clément XIV, déclarait que « si on violentait sa sensibilité, on pouvait le tuer ». A l'occasion de la Saint-Pierre, le Pape faisait frapper une médaille le représentant avec une femme qui lui offrait un enfant : en exergue : *Deus nova fœdera junxit;* c'était une allusion à son parrainage en Espagne : une flatterie à l'adresse de Charles III [1]. Sur la cassette contenant les médailles que Louis XV lui avait envoyées, il faisait graver une longue inscription témoignant de son amour pour le Roi de France [2].

Il n'était pas de petits moyens qu'il n'essayât. Il ne dédaignait point les grands : il cherchait partout des alliés et était prêt à se jeter dans les bras des Anglais pour peu que les Anglais s'y prêtassent. A Rome, tout ce qui était jésuite était anglais : il était de mode de détester la France. Le cardinal Albani disait hautement : *Nos bons amis les Anglais,* et poussait à un traité [3]. Caprara, Nonce à Cologne, partait pour l'Angleterre [4] ; tout était pour les princes anglais quand ils passaient à Rome ; c'étaient de bien autres réceptions qu'aux catholiques : on ne voyait d'appui contre les catholiques que chez les hérétiques.

Au milieu de ces inquiétudes, Moniño arrive à Rome : la date vaut d'être retenue : c'est le 4 juillet [5].

[1] Bernis, 17 juin. (Aff. Étr.)
[2] Voici cette inscription :

CLEMENS XIV P. M.
LUDOVICI REGIS CHRISTIANISSIMI
Aurea numismata
Sibi a Francisco Joachino S. R. E. card. de Bernis
Regio nomine oblata
Ad perenne nominis ejus mutuique amoris
Monumentum
Museo Vaticano addixit A. D. MDCCLXXII.
(Bernis, 3 juin. Aff. Étr.)

[3] Dutens, *Mémoire d'un voyageur qui se repose,* Londres, 1806, t. I, p. 255.
[4] Bernis, 24 juin. (Aff. Étr.)
[5] M. de Saint-Priest a publié en appendice la plupart des dépêches de Moniño à sa cour (éd. de 1846, app. VI). D'autre part, le Père Theiner a donné les extraits les plus importants des dépêches officielles de Bernis à d'Aiguillon. Je me contente donc de résumer rapidement cette première partie de la négociation.

On ne prit pas la peine de dissimuler la terreur qu'il inspirait : le Pape se cacha et prétexta un rhume ; le cardinal Orsini alla visiter un couvent de religieuses ; Bernis organisa une partie de campagne ; quant à Azpuru, il prit le bon moyen pour disparaître : il mourut le 7 juillet : on lui avait ordonné des fumigations aux jambes avec de l'esprit-de-vin ; l'étoupe qui entourait ses jambes prit feu, et il expira dans d'effroyables souffrances. Sa mort qui eût fait tant de bruit un an auparavant, dans laquelle on n'eût pas manqué de voir un châtiment céleste, passa inaperçue. Moniño trouva quelque peu étrange que tout le monde partît alors qu'il arrivait. Heureusement Bernis se ravisa et, sans attendre la visite du Ministre d'Espagne, il lui envoya les présents d'usage, lui fit demander son heure et se rendit chez lui.

L'entrevue de ces deux hommes fut décisive : l'un, froid, réservé, sec, savait son but et y allait irrésistiblement ; l'autre, beau parleur, aimable, gracieux, rond, ennemi de toutes les violences, partisan de tous les atermoiements, habitué par trois années de Rome aux lenteurs et aux minuties, ignorait ce que voulait au fond sa Cour, n'osait prendre sur lui d'interpréter des intentions, voulait tout sauver, tout calmer, tout pacifier, et se heurtait à des ordres formels qui lui commandaient d'obéir. Bernis crut avoir raison de son interlocuteur avec des politesses et des grâces : l'autre le laissa à son aise parler, se justifier, raconter la négociation dans ses menus détails, s'en donner tout l'avantage jusqu'au moment où elle lui avait été retirée. Puis, il l'interrogea, précisant ses questions : Où en était-on ? Que voulait le Pape ? S'il hésitait, était-ce par faiblesse ? Avait-il changé d'avis ? Alors Moniño « n'entendit plus qu'un galimatias, une volubilité et un flux de paroles qui ne signifiaient rien ». Bernis termina la conférence par une longue apologie de ses actes que personne ne lui demandait. C'était bien ce que le ministre de Portugal avait dit ; aux conférences des ministres des quatre Cours, on s'asseyait autour d'une table : Bernis disait : *Per omnia sæcula sæculorum ;* Orsini et Azpuru répondaient : *Amen,* et la séance était levée.

Le plan de Moniño fut immédiatement arrêté. Il déclara à Bernis que Sa Majesté Catholique ne changerait jamais d'avis sur l'affaire des Jésuites, et qu'il fallait la finir au plus tôt dans l'intérêt commun. Or, depuis trois ans, on était sur une fausse piste : il fallait reprendre les choses *ab ovo*, au lendemain du conclave, sauter à pieds joints sur ces incidents qui n'avaient fait qu'encombrer la négociation : le bref *motu proprio* et la canonisation de Palafox, et attaquer d'un coup droit le Pape qui cherchait à se dérober.

Le 7 juillet, Moniño devait avoir audience; le Pape prétexta un rhume. La remise des lettres de créance n'eut lieu que le 12 [1]. Ce ne pouvait être qu'une audience préparatoire; néanmoins, dès ce jour, le Pape put mesurer l'abîme. Le Ministre d'Espagne ouvrit le feu : Clément XIV répondit que tout dépendait du temps opportun, du secret, de la confiance. Il s'étendit sur les dangers qu'il courait, les individus dont il devait se méfier. Moniño, sans se laisser arrêter, poussa en avant, parla des promesses faites. Ganganelli se rejeta sur ses mystérieuses lettres au Roi d'Espagne et les réponses qu'il avait reçues. Moniño répliqua qu'il avait lu les lettres et les réponses. Le Pape alors chercha à l'intimider : « Le Roi mon maître, répondit Moniño, est un prince ferme, et si, par de trop longs retards, la défiance entrait dans son esprit, tout serait perdu [2]. » Il termina en demandant un jour fixe pour ses audiences hebdomadaires, mais le Pape allégua qu'il était obligé de prendre les eaux et qu'il ne pouvait par conséquent régler immédiatement ce détail.

C'était la seule échappatoire qui lui restât : il en usa, se dérobant à Moniño et essayant de le gagner par Buontempi, chargé de commissions secrètes; mais Moniño ne se laissa pas prendre. Pour s'assurer des alliés, il fit peur à Bernis de son rappel, lui prouva qu'il était joué, l'échauffa sur un refus d'audience du Pape, lui montra que sa place dépendait de sa

[1] Bernis, 15 juillet. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à d'Aiguillon, 15 juillet; Moniño à Grimaldi, 16 juillet. (Aff. Étr.)

bonne conduite. Dès le 22 juillet, Bernis était retourné[1], il ne se souciait point de servir de bouc émissaire, d'être le paravent derrière lequel se cacherait Clément XIV. Il comprit la nécessité d'en finir et écrivit à d'Aiguillon. Cette nécessité, on la sentit à Versailles; le Ministre écrivit que la volonté invariable du Roi était que l'affaire fût entièrement soumise à la direction de l'Espagne, et qu'il ne pouvait qu'approuver le silence gardé sur le bref *motu proprio,* puisque la France avait, de son côté, refusé de recevoir un bref analogue[2].

La fin de juillet, le mois d'août presque entier passent sans que Moniño puisse avoir audience. Le Pape prend toujours les eaux. Le Ministre d'Espagne emploie ce temps à reconnaître soigneusement son terrain; il remonte aux origines de la négociation, s'en fait raconter toutes les phases, inspire à ses auxiliaires une si grande confiance que Bernis écrit le 29 juillet : « Le moment de la crise est arrivé. » Pourtant Moniño n'a encore vu que Buontempi, mais il lui a déclaré[3] qu'il faut que le Pape s'explique franchement dans un sens ou dans l'autre. Buontempi a insinué qu'on pourrait remettre la solution de la question à une congrégation de cardinaux, mais Moniño s'y est opposé formellement comme à une violation absolue de la parole du Pape. Sachant à qui il a affaire, il a pris avec le confesseur le ton d'autorité, lui a demandé s'il voulait être ami ou ennemi de la Cour d'Espagne : il lui a dit que les risques d'un favori ne se bornaient point à une retraite, et que la protection

[1] « Je voudrais bien, écrit-il, que le Pape, pour sa propre gloire et peut-être pour son repos, changeât de méthode à l'avenir sur l'affaire concernant les Jésuites. Le style d'oracle n'a qu'un temps. Il faut parler avec franchise au bout de trois années de délai, et c'est la seule manière pour le Pape de sortir d'embarras en conservant sa réputation. On a pu croire que le Saint-Père s'entendait avec la cour d'Espagne, et alors la conduite mystérieuse de Sa Sainteté pouvait s'expliquer; mais aujourd'hui qu'il est clair que le roi d'Espagne n'a patienté que par respect pour le chef de l'Église, qu'il a mieux aimé soupçonner les Ministres qui traitaient cette affaire que la bonne foi du Souverain Pontife, qu'il persiste dans la volonté de faire accomplir au Pape ses promesses, Sa Sainteté se trouvera plus embarrassée que jamais si elle continue de vouloir encore temporiser. » (AFF. ÉTR.)

[2] Bernis à d'Aiguillon, 27 juillet. (AFF. ÉTR.)

[3] Bernis, 19 août; Moniño, 20 août. (AFF. ÉTR.)

d'un prince tel que le Roi d'Espagne valait infiniment mieux que toutes les autres liaisons. Buontempi, effrayé, s'est engagé à servir Moniño en tout ce qu'il voudrait : il amène le Pape à promettre audience; Bernis se remue de son côté, obtient des jours fixes où Ganganelli recevra le Ministre d'Espagne.

Le 28 août, le Pape se décide enfin à cette audience si souvent retardée [1]. Il promet à Moniño qu'il va terminer l'affaire de Palafox; puis, pour les Jésuites, il expose longuement ses embarras, propose de fermer le noviciat de Rome, d'interdire la réception des novices. C'est reprendre le plan d'Innocent XI, lequel supprimait le noviciat, les colléges et les congrégations, interdisait aux Jésuites la confession et la prédication, et abolissait le généralat. Moniño répond qu'il ne veut pas une réforme, mais la suppression. Le Pape, alors, se rejette sur ses craintes. On veut l'empoisonner; les évêques d'Allemagne protesteront. Il s'égare en plaintes « inconséquentes ». Moniño, avec le calme qui ne l'abandonne point, réplique que si le Pape veut lui expliquer ses intentions, il lui proposera un plan. Le Pape, croyant gagner du temps, accepte, après quelques résistances dont Bernis a raison [2].

Ganganelli a fait un faux calcul : dès le 6 septembre, Moniño lui remet le plan qu'il a rédigé. Ce plan, il ne l'a point communiqué à Bernis, non qu'il se défie de lui : il a hautement reconnu et déclaré que tous les soupçons qu'on a, à Madrid, contre Bernis et Orsini sont dénués de fondements [3]; mais Bernis est obligé de rendre compte à sa Cour, et Moniño sait que, à Versailles, on n'a point de secret pour le Nonce [4]. Aussi,

[1] Bernis, 23 août; Moniño, 27 août. (Aff. Étr.)

[2] Bernis, 2 septembre. (Aff. Étr.)

[3] Moniño, 6-13 août; Bernis, 6 septembre. (Aff. Étr.)

[4] Bernis écrit le 9 septembre : « Il y a des gens en France fort instruits et qui ont ici des relations intimes non-seulement avec le Cardinal secrétaire d'État, mais avec tous les préfets et secrétaires des congrégations, qui écrivent d'avance sur tous les objets que je dois traiter avec le Pape et qui font naître par leurs réflexions et leur attachement aux maximes romaines, des préventions, des objections qui se répandent ensuite dans le public, et que le Pape n'ose heurter de front de peur d'être accusé d'abandonner et de sacrifier les droits et les maximes du Saint-Siége à nos idées particulières. Voilà la véritable cause des irrésolutions du Pape sur nos affaires présentes. Dans peu de temps, comme m'a dit fort bien le Saint-Père, cette source des difficultés que j'éprouve n'existera plus. » (Aff. Étr.)

tout en faisant servir Bernis à ses démarches, ne lui dit-il que ce qu'il veut perdre, et lui cache-t-il ses dépêches avec le même soin que Grimaldi les cache à d'Ossun [1].

Bernis, pour le rôle qu'il a à jouer, n'a point à connaître le plan qu'il doit seconder. Il est chargé de provoquer les confidences du Pape, d'écouter ses doléances, de lui montrer que le seul moyen d'en finir est de bien traiter le Roi d'Espagne. Il lui inspire confiance en Moniño, le rassure sur les périls qu'il redoute, sur les dix mille Jésuites de ses États [2].

Moniño s'est réservé le rôle actif : c'est lui qui impose ses idées au Pape, qui lui fait peur, qui le menace. Il parle avec chaleur, il ne dissimule point son impatience : « Ce qu'on n'obtient pas par la douceur, dit il, on tentera de l'obtenir par la rigueur. » En même temps que la terreur, il fait agir l'intérêt. Il a bien compris que la restitution d'Avignon est le nœud de la question, et il ne pense point que Ganganelli, le Ganganelli du conclave, puisse s'indigner si on lui présente les deux affaires comme inséparables. Le Pape pourtant parut se récrier. « Il répondit sans hésitation qu'il ne trafiquait pas dans les affaires, et que jamais il ne ferait une chose pour en faire une autre [3]. » Néanmoins, on s'était entendu.

Le 16 septembre, le Pape suspend provisionnellement le séminaire et le pensionnat du Collége Romain, et, en même temps, enlève aux Jésuites l'administration du collége des Hibernois. Il paraît qu'au Collége Romain, les cardinaux chargés de la visite avaient découvert des abus inouïs et des dettes pour plus de deux millions [4]. C'était une carte de plus dans le jeu des Couronnes.

A Madrid, cependant, on s'impatientait : Charles III, assuré par Moniño que ce n'était point Bernis qui entravait la négociation [5], cherchait quel motif pouvait encore arrêter la Cour de

[1] D'Aiguillon à d'Ossun, 17 août. D'Ossun à d'Aiguillon, même date. Ce n'est que le 2 octobre que les dépêches de Moniño sont communiquées à Versailles. (Aff. Étr.)

[2] Bernis, 9 septembre. (Aff. Étr.)

[3] Bernis, 9 septembre; Moniño, 10 septembre. (Aff. Étr.)

[4] Bernis, 24 septembre; Moniño, 17 septembre. (Aff. Étr.)

[5] Moniño, 10 septembre; Grimaldi à Magallon, 21 septembre. (Aff. Étr.) Bernis explique dans une dépêche du 18 novembre que tous les soupçons qu'on

Rome. Il se prit à penser que l'on comptait, autour du Pape, sur l'irrésolution de Louis XV. Il écrivit donc au Roi son cousin pour lui demander d'envoyer à Bernis l'ordre formel de travailler « par tous les moyens possibles et équitables à obtenir l'extinction des Jésuites[1] ».

Louis XV répondit en donnant l'assurance la plus positive que ses ordres n'avaient jamais varié, et que Bernis devait se conformer entièrement aux instructions que lui transmettait Moniño[2].

avait contre lui à Madrid venait d'Azpuru, qui cherchait à se réserver le principal rôle dans la négociation pour forcer Charles III à lui donner le chapeau. Azpuru s'entendait avec le confesseur du Roi, fort désireux d'être cardinal et mêlant à ses ambitions personnelles les ambitions de son Ordre.

[1] Voici cette lettre : « Monsieur mon frère et cousin, le comte de Fuentès aura rendu compte à Votre Majesté des premières démarches de mon Ministre à Rome, pour obtenir l'extinction des Jésuites que le Saint-Père nous a promis tant de fois. J'ai ordonné que l'on communique également au ministère de Votre Majesté toutes les dépêches et conventions de M. de Moniño. Mais comme il paraît que le système qu'on a adopté à Rome sur cette affaire est de nous traîner avec de bonnes paroles sans rien conclure, j'espère que Votre Majesté voudra bien faire renouveler les mêmes ordres qu'elle avait déjà donnés au cardinal de Bernis, afin que ce Ministre travaille de concert avec le mien, emploie tous les moyens possibles et équitables pour parvenir à ce but. Ce qui me détermine à désirer avec autant d'empressement l'extinction du susdit Ordre religieux, ce n'est pas que je veuille aucun mal à leurs individus : au contraire, je voudrais contribuer à leur bien-être ; mais la connaissance que j'ai et dont je fais l'expérience, du désordre que peut causer dans un État l'esprit de parti et de division, me persuade que tant que cet Ordre existera, quoique hors de nos royaumes, nous ne parviendrons pas à éteindre cet esprit de parti et de division qui trouble et inquiète ; d'ailleurs le Pape lui-même nous a déclaré à plusieurs reprises que cela convenait au bien de la Religion et des États catholiques que cet Ordre n'existât plus. Je profite, etc. — Saint-Ildefonse, 21 septembre 1772. » (AFF. ÉTR.)

[2] Voici la réponse du Roi ; la minute est de l'abbé de la Ville, mais le Roi y a fait quelques corrections.

« 8 octobre 1772.

« Monsieur mon frère et cousin, *depuis que je me suis conformé aux désirs de Votre Majesté, qui demandait* au Pape l'extinction des Jésuites, j'ai cru devoir laisser aux lumières et à la prudence de Votre Majesté le soin de diriger cette négociation, mais j'ai constamment donné au cardinal de Bernis les ordres les plus précis de concourir en mon nom à toutes les démarches que Votre Majesté prescrirait à ses Ministres relativement à cet objet. Son premier devoir a été d'en prévenir le sieur de Moniño, qui en a sans doute rendu compte à Votre Majesté. Ce Cardinal est trop instruit de mes sentiments pour ne pas se conduire dans cette affaire conformément aux désirs de Votre Majesté. Elle sait que je regarde ses intérêts comme les miens, et elle doit compter sur le concours le plus entier et le plus constant de ma part à ses intentions et à ses vues. Ces dispositions seront toujours dans mon cœur une suite nécessaire du tendre et inviolable attachement avec lequel, etc. »

Bernis n'avait pas besoin de cette injonction nouvelle; mais, au moment où elle lui parvint, Rome était déserte; toute l'administration était en vacances; le Pape était parti pour Castel-Gandolfo, où il avait emporté, sur la demande expresse de Bernis, le plan que Moniño lui avait remis. Il fallait attendre le mois de novembre pour la reprise des affaires, et le Ministre d'Espagne put, sans inconvénients, aller passer quelques jours à Naples.

Au retour, dès la première audience, le Pape annonça qu'il communiquerait avant peu au Roi d'Espagne, qui en ferait part aux autres Cours, un plan qu'il avait conçu : il demanda seulement qu'on lui garantît que les puissances catholiques ne feraient pas d'opposition. Or, parmi ces puissances, il ne rangeait pas seulement Vienne, mais Turin, Venise, Gênes, Florence, Modène, tous les princes d'Italie. Il remettrait ce plan, disait-il, après qu'il aurait fait une promotion de cardinaux et frappé un coup d'éclat sur les Jésuites. Il termina en demandant à Moniño le secret le plus profond, *même pour la Cour de Madrid*. C'était demander l'impossible : Moniño ne se fit aucun scrupule de raconter cette conversation à Grimaldi et à Bernis[1].

Ces promesses nouvelles ne constituaient point un engagement, mais il était possible de leur donner cette tournure : Clément XIV devait réponse à une lettre par laquelle Charles III le remerciait d'un bref relatif aux lieux d'asile, lui rappelait la promesse d'extinction et y insistait vivement. Le Pape dans sa réponse pouvait être amené à répéter ce qu'il avait dit à Moniño.

Buontempi fut chargé de communiquer au Ministre d'Espagne la minute de cette réponse. Elle était conçue dans ces termes vagues que le Pape affectionnait. Les Jésuites n'y étaient même pas nommés. Ganganelli disait « qu'il était occupé de la consommation de l'ouvrage ». Moniño se fâcha, avertit le confesseur que si ces retards continuaient, si le Pape persistait dans

[1] Bernis, 11 novembre. (Aff. Étr.)

ce langage énigmatique, ce serait à lui, Buontempi, qu'on s'en prendrait; le dimanche suivant, 15 novembre, il mit résolûment Clément XIV au pied du mur. Le Pape avoua ses retards, les excusa par des motifs de conscience, dit qu'il ne voulait pas faire penser que la suppression des Jésuites eût été une condition de son exaltation. Moniño réfuta en riant ces scrupules, et le Pape finit par déclarer qu' « ayant mis en balance le bien qui pourrait résulter de la suppression des Jésuites et le mal qu'occasionnerait la conservation de cet Ordre, il s'était décidé à le supprimer ». C'était là une affirmation, mais en huit jours cette affirmation ne produisit qu'un ordre envoyé aux églises de Rome de faire des prières pour le besoin de l'Église.

Moniño revint donc à la charge et, dans son audience suivante (22 novembre)[1], menaça le Pape d'une rupture. Clément XIV s'avança alors un peu plus, parla de la bulle de suppression, indiqua en substance le préambule, dit qu'il communiquerait prochainement la minute au Roi d'Espagne. Avec Bernis il fut moins affirmatif : il lui raconterait tout, lui dit-il; le chemin était frayé; que Louis XV seulement daignât être son garant près de Charles III[2]. Louis XV ne s'en souciait point, et d'ailleurs Charles III ne voulait rien entendre; par chaque courrier, il renouvelait à Moniño l'ordre d'en finir[3].

Avant la fin de l'année de 1772, Clément XIV dut se déterminer à donner un gage public de ses intentions : il ôta aux Jésuites portugais la pension de 9,500 écus que Clément XIII leur avait assignée sur les fonds de la Chambre apostolique. En secret, il accomplit un acte bien autrement important[4] : il

[1] Bernis, 24 novembre. (Aff. Étr.)
[2] Bernis, 2 décembre. (Aff. Étr.)
[3] Bernis, 16 décembre (Aff. Étr.)
[4] A partir de cette date, les dépêches officielles ne sont plus qu'un paravent derrière lequel passe par lettres particulières la négociation secrète. Rien ne s'en trouve aux Affaires Étrangères; toutes les pièces citées, qui détruisent absolument le récit de Theiner, proviennent des Archives Bernis. Bernis écrit le 16 décembre : « Les ordres, Monsieur le Duc, que M. Moniño a reçus dernièrement d'Espagne, sont si instants que ce Ministre a fait sentir au Pape la necessité de prendre un parti qui dissipât les soupçons que le roi d'Espagne avait conçus de la conduite équivoque du Saint-Père sur cet objet. En conséquence, hier matin, le Pape envoya le Père Buontempi chez le Ministre d'Espagne pour lui dire qu'il

chargea le prélat Zelada de travailler dans la plus grande confidence avec Moniño à régler la suppression d'après le plan remis au mois de septembre par le Ministre d'Espagne.

C'était là un secret de véritable importance, et le Pape aussi bien que Zelada et Moniño avaient demandé avec insistance que la nouvelle ne fût pas ébruitée. Bernis n'en avait point dit mot dans ses dépêches ostensibles et avait supplié d'Aiguillon de n'en parler qu'au Roi *seul*[1]. Tout Paris ne le sut pas moins[2], et cela alla au point que Grimaldi écrivit au chargé d'affaires d'Espagne en France, M. de Magallon, qu'il eût à se plaindre de ces indiscrétions, et qu'il eût à demander à d'Aiguillon la plus absolue discrétion pour le présent et pour l'avenir sur les noms et qualités des personnes chargées de dresser le bref[3]. D'Aiguillon *jura* de n'en rien révéler ni au Nonce, ni à qui que ce fût[4].

Le 23 décembre, les négociateurs sont en présence, Moniño a remis à Zelada le plan de la suppression, et l'on semble d'accord[5].

ne pouvait seul travailler au projet de bulle de suppression, et qu'il lui fallait un aide qui fût agréable à la cour d'Espagne et au courant de ces sortes de rédactions; que le prélat Zelada, quoiqu'il ait eu anciennement des relations avec les Jésuites, lui paraissait l'homme le plus propre à bien remplir cette commission; que ledit prélat traiterait l'affaire à fond et dans les formes avec le Ministre d'Espagne, mais que Sa Sainteté exigeait le secret le plus absolu, qu'elle donnerait ses instructions à M. Zelada, et que la bulle se minuterait d'après le plan que M. Moniño présenta au Pape au mois de septembre dernier, et que je lui fis accepter. M. Moniño, après y avoir un peu réfléchi, est convenu de travailler avec M. Zelada, né sujet du roi d'Espagne, qui, à ce que je vois, irait assez vite en besogne, si le Pape ne lui ordonne pas secrètement de procéder avec lenteur. Aujourd'hui, le véritable secret de l'affaire commence; il est si fort recommandé par le Pape et par le Ministre d'Espagne que je prends le parti de vous instruire de tous ces détails par lettre particulière. » (*Arch. Bernis.*)

[1] « J'ai lu au Roi SEUL, écrit d'Aiguillon le 4 janvier 1773, la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 16 du mois dernier, et Sa Majesté m'a chargé de lui mander qu'elle apprend avec beaucoup de plaisir la fin de l'affaire des Jésuites, mais qu'elle la croyait encore fort éloignée, malgré les promesses du Pape. »

[2] Le Nonce (THEINER, t. II, p. 234) était arrivé à avoir communication de la plupart des lettres interceptées à la poste, même des dépêches que l'Ambassadeur des Deux-Siciles à Paris recevait de sa cour.

[3] Grimaldi à Magallon, 11 janvier. (AFF. ÉTR.)

[4] Magallon à Grimaldi, 15 février (dépêche interceptée à la poste). AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

[5] « Lundi dernier, après mon audience, écrit Bernis, dans le travail que le

Bernis n'a point eu communication de ce plan. Il laisse, dit-il, à l'Espagne tout l'honneur de la négociation, toute la responsabilité, devrait-il dire. Quant à Avignon, il propose, d'accord avec Moniño, que, aussitôt la suppression prononcée, le roi d'Espagne fasse auprès de Louis XV une démarche publique pour obtenir la restitution des États confisqués. Le Pape semble avoir été sondé sur cet arrangement et l'avoir approuvé [1]. Il n'ignore donc pas que la restitution dépend de la suppression. D'Aiguillon n'en disconvient pas, mais il diffère d'avis avec Moniño et Bernis sur l'intervention du roi d'Espagne : la restitution suivra la suppression, c'est une affaire entendue [2].

Pape a le même jour avec M. Zelada, Sa Sainteté exigea de lui un serment dans toutes les formes de ne rien dire à qui que ce soit sans exception de la négociation dont on le chargeait vis-à-vis du Ministre d'Espagne... L'archevêque de Petra (Zelada) fut un peu surpris du fond et de la forme de cette commission. Il se rendit hier chez M. Moniño, lequel lui remit le plan plus étendu dont il avait présenté l'abrégé au Pape au mois de septembre. Ce plan est assez goûté de Sa Sainteté, mais il faut convenir de la forme pour la rédaction de la Bulle. » (*Arch. Bernis.*)

[1] « Je ne me suis pas trompé, écrit Bernis, quand j'ai eu l'honneur de vous informer il y a quelque temps que le roi d'Espagne serait bien aise après la décision de l'affaire des Jésuites et en même temps que cette décision serait rendue publique, de jouer en quelque sorte le rôle de médiateur pour la restitution d'Avignon et de Bénévent. J'ai été confirmé dans mes premières idées par les confidences nouvelles de M. Moniño. Il me semble toujours que le Roi en bonne politique et avec décence et dignité pourrait s'arrêter à ce désir du roi d'Espagne et même le prévenir. Le Roi ne perdra rien auprès du Pape dans cet arrangement, Sa Sainteté étant bien persuadée par notre accord avec l'Espagne qu'à sa seule prière Sa Majesté aurait rendu Avignon au Saint-Siége. Au surplus, les trois monarques de la Maison de France satisfaits sur l'objet qui avait décidé de l'occupation des États d'Avignon et de Bénévent, il serait tout simple que Sa Majesté Catholique eût prié le Roi (qui, à l'exemple de ses glorieux ancêtres, s'était toujours fait gloire d'être le défenseur et le bienfaiteur du Saint-Siége) de donner à Clément XIV une nouvelle preuve de son attachement, de son respect filial et de son estime, en demandant la restitution d'Avignon et du Comtat Venaissin sur le pied du Traité de Pise. Un mémoire qui contiendrait la substance de ce peu de paroles tiendrait lieu d'une convention ou d'un traité. » (*Arch. Bernis.*)

[2] « Le Roi, écrit d'Aiguillon le 11 janvier, ne refusera jamais ni la médiation, ni les bons offices du Roi son cousin; mais je dois faire observer à Votre Éminence qu'il ne peut en être question relativement à la cession d'Avignon. Le Roi ne s'est emparé de cet État que parce que la Maison de Bourbon était mécontente des procédés du feu Pape envers l'Infant, et ne l'a gardé que parce que le roi d'Espagne l'a prié d'en différer la restitution jusqu'à ce qu'il eût eu satisfaction du Pape sur l'affaire des Jésuites. Dès qu'il l'aura obtenue, le Roi rendra

Le 30 décembre, Zelada, après avoir examiné le plan de suppression remis par Moniño, en rend compte au Pape, qui lui ordonne de travailler avec le Ministre d'Espagne à la rédaction de la bulle [1]. Le 6 janvier 1773, la rédaction est terminée, approuvée par Moniño et remise au Pape [2].

Il ne reste plus à régler que le mode de communication aux différentes cours, et ce n'est point sans quelque difficulté qu'on y parvient. Zelada, ancien protégé des Jésuites, veut à tout prix éviter d'être compromis; le Pape se défie des indiscrétions du cardinal Orsini et du commandeur d'Almada. Il redoute surtout ses Nonces : Giraud à Paris et Visconti à Vienne. Il croit que si l'affaire s'ébruite, tout sera perdu. On finit par s'arrêter à ce moyen : envoyer le projet de bulle à Charles III, qui le communiquera à Louis XV et au roi de Portugal. Le Pape veut encore changer le préambule et étendre davantage quelques articles [3]; mais, dès ce moment, les Ministres se tiennent assurés du succès, et Bernis demande à sa cour la récompense de Zelada : une abbaye de 12 à 15,000 livres de revenu [4].

Les Jésuites ont été prévenus, probablement par Giraud, de l'approche de la catastrophe; à défaut d'autres indices, la fermeture du Collége Romain, les humiliations de toute sorte que

Avignon et n'aura pas besoin d'y être incité par aucune sollicitation. Un simple consentement du roi d'Espagne suffira pour l'y déterminer, et le Pape doit se borner à demander ce consentement s'il veut absolument faire des démarches à ce sujet auprès du roi d'Espagne, ce qui me paraît superflu, mais à quoi le Roi ne mettra aucune opposition. » (*Arch. Bernis.*)

[1] Bernis écrit le 30 décembre : « Le Ministre d'Espagne ayant remis à M. Zelada, il y a dix jours, selon l'intention du Pape, le plan plus étendu de la Bulle de suppression des Jésuites, ce prélat l'a examiné sérieusement et n'y a trouvé que quelques difficultés auxquelles M. Moniño a répondu d'une manière satisfaisante. Lundi soir, le Pape a entendu le rapport de M. Zelada et en a été content. Le Pape a ordonné en conséquence à M. Zelada de travailler à la rédaction de la Bulle. Ce travail doit être un peu long. Il sera concerté avec M. Moniño et communiqué tous les lundis au soir à Sa Sainteté. » (*Arch. Bernis.*)

[2] Bernis écrit le 6 janvier : « Le prélat Zelada a achevé avec sa diligence et sa capacité ordinaire le projet de Bulle concernant la suppression des Jésuites. Le chevalier Moniño l'a approuvé autant qu'une lecture rapide a pu le lui permettre; et lundi passé, M. Zelada a remis ce projet au Pape, qui l'a gardé pour faire ses observations. » (*Arch. Bernis.*)

[3] Bernis, 20 janvier. (*Arch. Bernis.*)

[4] Bernis, 27 janvier. (*Arch. Bernis.*)

le Pape leur inflige et que Bernis blâme comme inutiles [1], la visite du collége Fucioli, le collége dirigé par le Général lui-méme [2], sont autant de présages auxquels il ne leur est pas permis de se tromper. Ils essayent donc de mettre à l'abri leurs effets les plus précieux; mais les archevêques des États de l'Église ne se soucient point de voir détourner des biens qu'ils convoitent et qui doivent leur revenir. L'Archevêque de Bologne, le cardinal Malvezzi, prévient le Pape que les Jésuites de son diocèse vendent jusqu'à l'argenterie de leurs églises. Clément XIV expédie immédiatement à Malvezzi un bref portant faculté de visiter les maisons des Jésuites et de séculariser ceux de ces religieux qui demandent à l'être.

Cela n'est point dans le plan de Moniño. Si ces visites s'étendent successivement à tous les diocèses de l'État pontifical, ce sera une nouvelle cause de retard. Le Pape reculerait-il? Le Ministre d'Espagne n'est pas loin de le penser. A Versailles, on en paraît convaincu. A Paris, les partisans des Jésuites semblent plus rassurés que jamais, et d'Aiguillon a peine à croire que leur extréme sécurité ne soit fondée sur les avis secrets de leurs correspondants à Rome, qui, dit-il [3], sont mieux informés que les nôtres des résolutions du Pape.

C'est une erreur. Le 17 février, Bernis écrit que le Pape a fait remettre par Buontempi à Moniño la copie du bref, et que cette copie a été expédiée le même jour à Madrid [4]. Dès le 5 mars, Grimaldi envoie à Magallon, à Paris, le projet de bref approuvé par le Roi d'Espagne, et que Charles III soumet pour la forme à l'approbation de Louis XV [5]. Le 14 mars, Louis XV,

[1] Bernis, 6 janvier. *Offic.* (Aff. Étr.)
[2] Bernis, 20 janvier. *Offic.* (Aff. Étr.)
[3] D'Aiguillon, 26 février. (*Arch. Bernis.*)
[4] « Enfin le Pape envoya jeudi dernier à M. Moniño par le Père Buontempi une copie du Bref portant suppression des Jésuites, et cette copie partit le même jour par le courrier ordinaire d'Espagne. Sa Sainteté a exigé que cette communication se fît de souverain à souverain, sans que les Ministres qui résident en eussent connaissance. »
[5] Voici la lettre du roi d'Espagne en date du Pardo, le 5 mars : « Monsieur mon frère et cousin, le Pape vient enfin d'achever son ouvrage pour l'extinction de l'Ordre des Jésuites; mais comme il croit nécessaire de conserver le plus grand secret jusques à l'exécution, il n'a pas voulu confier à personne la minute du

sans même examiner le bref, répond au Roi d'Espagne et lui témoigne sa joie que la négociation ait réussi [1]. De Paris, le bref est communiqué à Vienne. C'est la seule Cour qui puisse faire des objections, car Frédéric II, que les Jésuites ont sollicité de se faire leur protecteur, a déclaré par une lettre quasi publique adressée à d'Alembert qu'il ne se croit pas plus le droit d'intervenir près du Pape, s'il lui plaît de supprimer les Jésuites, que près de Louis XV, s'il plaisait au Roi de France de supprimer le régiment de Fitz-James; on est assuré à Madrid que la Cour de Turin ne s'opposera point; quant aux princes d'Allemagne, ils s'y attendent, et plusieurs ont déjà fait des arrangements en conséquence. Les Jésuites comptent sur l'Impératrice Marie-Thérèse, mais ils ont tort. Choiseul a obtenu son consentement : ç'a été les épingles de mariage de Marie-Antoi-

Bref, et il vient de me la remettre directement, me priant de la communiquer à Votre Majesté, au Roi de Naples, à celui de Portugal et à la cour de Vienne, qui nous avait déjà assuré qu'elle ne s'opposerait pas, pourvu qu'on l'instruisit préalablement du projet et de la forme qu'on suivrait pour cette extinction; je m'acquitte donc de cette commission envers Votre Majesté et avec les susdites cours, et je joins ici une copie de cette minute; j'espère qu'elle en sera satisfaite. Il me parait qu'elle remplit tout ce que nous pouvons désirer. Je me flatte aussi que la cour de Vienne n'y trouvera pas à redire, et que nous obtiendrons la conclusion de cette affaire qui doit procurer beaucoup de tranquillité dans nos États et éteindre l'esprit de parti. Je désire ce bonheur chez moi et chez Votre Majesté, à qui je renouvelle, etc. » (AFF. ÉTR.)

[1] D'Aiguillon écrivait le 25 janvier : « Si l'Espagne est contente, nous le serons, sa satisfaction étant notre seul et unique objet. C'est un système dont nous ne nous départirons jamais, et, en conséquence, nous n'entrerons ici dans aucune discussion sur la rédaction de la Bulle d'extinction. Nous l'approuverons sans la lire, si l'Espagne l'approuve. Votre Éminence ne peut trop le répéter au Pape et à M. Moniño. » D'Aiguillon renouvelle cette affirmation dans toutes ses lettres. Voici dans ces conditions la réponse du Roi au roi d'Espagne : « Monsieur mon frère et cousin, je reçois avec la lettre de Votre Majesté, du 5, la minute qu'elle a bien voulu me communiquer, à la demande du Pape, du bref qu'il a projeté concernant l'extinction de l'Ordre des Jésuites. J'ai toujours désiré trop sincèrement que Votre Majesté eût une entière satisfaction à cet égard pour ne pas approuver la résolution que le Pape vient de prendre. Votre Majesté a été exactement informée du zèle avec lequel le cardinal de Bernis a constamment dirigé sa conduite sur les démarches du Ministre de Votre Majesté. Je vois avec un vrai plaisir qu'elle a lieu d'être contente du dénoûment de cette affaire, et je suis persuadé qu'elle éprouvera les mêmes sentiments de la part des autres souverains. J'observerai le plus grand secret jusqu'à la parfaite exécution du bref qui doit rendre aux États de Votre Majesté la tranquillité qui fait l'objet de ses désirs et des miens. Je renouvelle à Votre Majesté, etc. » (AFF. ÉTR.)

nette d'Autriche avec le Dauphin. Mercy, qui à ce moment alla en congé à Vienne, a envoyé, dès le 28 janvier 1770, une déclaration assez positive pour que Choiseul pût écrire : « Nous avons des nouvelles formelles que leurs Majestés Impériales verront sans peine la dissolution des Jésuites[1]. » Mercy, de plus, a rapporté l'assurance officielle « que la Cour impériale ne s'opposerait pas à l'extinction, et que, lorsque le Pape leur en parlerait, l'Empereur et l'Impératrice condescendraient avec grand plaisir aux vues de Sa Sainteté et des Cours de France et d'Espagne[2] ». D'ailleurs, Marie-Thérèse est seule en question. Joseph II ne s'est point gêné pour cacher son opinion, lui qui écrit à son confident intime : « Nous serons enfin débarrassés de cette race et nous pourrons dire en prenant leurs biens : *Rediit ad Dominum quid ante fuit suum*[3]. » Les trois Cours sont d'accord depuis le 16 mars 1770 où il a été convenu entre Fuentès et Mercy que l'Impératrice consent d'avance à ce que le Pape voudra faire pour les Jésuites[4]. La communication du bref à Marie-Thérèse peut donc être considérée comme de pure forme. Magallon remet à Mercy le projet avec une lettre autographe de Charles III; et, le 17 avril, Mercy reçoit la réponse de l'Impératrice. Elle approuve dans tous ses points le bref de suppression et consent à son exécution, mais elle se réserve la faculté de disposer des biens que les Jésuites possèdent dans ses États[5]. Le 23 avril, Charles III a cette réponse et donne ordre à Moniño de faire les sollicitations nécessaires pour obtenir les changements demandés[6].

Reste à régler la forme et l'époque de la restitution d'Avignon.

[1] Choiseul à Bernis, 23 janvier 1770. (*Arch. Bernis.*)

[2] Choiseul à Bernis, sans date. (*Arch. Bernis.*)

[3] Le prince de Rohan, pendant son ambassade à Vienne, était parvenu à se procurer les documents les plus secrets de la Chancellerie Impériale et du Secrétariat privé de l'Empereur. Cela, peut-être, explique bien des choses. La pièce citée Affaires Étrangères, *Vienne,* vol. 303, pièce 169.

[4] Grimaldi à Magallon, 5 mars 1773 (Aff. Étr.). Dans ces conditions, je crois inutile d'insister sur le roman d'une confession divulguée qui aurait déterminé Marie-Thérèse à ne point s'opposer à la suppression.

[5] D'Aiguillon à Bernis, 18 avril. (*Arch. Bernis.*)

[6] Grimaldi à Magallon, 26 avril. (Aff. Étr.)

Bernis, dès qu'il a eu connaissance des résolutions du Pape, a émis l'avis de procéder immédiatement[1], et a trouvé d'Aiguillon parfaitement disposé. Mais la situation politique de l'Europe oblige Louis XV à d'extrêmes ménagements vis-à-vis de l'Espagne, la seule alliée de la France, dont le Roi a « trop à se louer pour ne pas lui donner dans toutes les occasions les preuves les plus signalées de sa sensibilité à ses procédés et de sa ferme résolution d'agir toujours avec elle dans le plus parfait concert[2] ». Il ne reste plus à Bernis qu'à espérer que Charles III ne se laissera pas vaincre en générosité : mais il ne tarde pas à apprendre[3] que le Roi d'Espagne ne veut intervenir pour la restitution de Bénévent qu'après la publication de la bulle. Or, il est de nécessité que les deux restitutions aient lieu simultanément. De plus, Moniño cherche le moyen de couvrir le Pape, d'empêcher qu'il ait l'air d'avoir fait un marché. Il prétend, non pas réduire au silence les mauvaises langues, mais mettre de la *décence* dans la restitution[4]. Il a conçu un projet « qui semble à Bernis bien délicat pour les Cours et bien honorable pour le Pape[5] ». Le duc de Parme est en ce moment, suivant son constant usage, brouillé avec le Roi d'Espagne. Le Pape s'offrira pour médiateur, et, cette affaire terminée, la restitution d'Avignon et de Bénévent s'effectuera naturellement et dignement. « Sans cet expédient ou tout autre convenable, écrit Bernis, le Pape aura toujours l'air et nous aussi d'avoir fait un marché pour la suppression des Jésuites. »

[1] « Le Pape, écrit Bernis le 17 février, a su, lorsque la négociation fut entamée par le Nonce, combien le Roi était porté à faire cette restitution si conforme à la piété de ce monarque. Il est au reste très-politique à la France d'avoir toujours un moyen sûr entre les mains de remettre la Cour de Rome dans la bonne voie si elle venait à s'en écarter. On prend Avignon quand on veut, et cette facilité en imposera toujours à ce pays-ci. Le Pape d'ailleurs, par ses sentiments pour Sa Majesté et sa conduite dans nos affaires ecclésiastiques, mérite que le Roi le traite favorablement. Un mot d'amitié et de confiance au Roi d'Espagne suffira pour terminer cette affaire. » (*Arch. Bernis.*)

[2] D'Aiguillon à Bernis, 8 mars. (*Arch. Bernis.*)

[3] Bernis à d'Aiguillon, 10 mars. (*Arch. Bernis.*)

[4] Moniño à Grimaldi, 15 avril. (Aff. Étr.)

[5] Bernis à d'Aiguillon, 24 avril. (*Arch. Bernis.*)

La Cour d'Espagne approuve l'idée de Moniño [1], car elle éprouve des scrupules analogues; mais, dès le premier abord, la pensée de faire intervenir Ganganelli dans les affaires de son petit-fils choque Louis XV. Du moment que l'Infant est déterminé à donner au Roi d'Espagne, son oncle, toute la satisfaction que celui-ci peut exiger, qu'a-t-on à faire de la médiation du Pape [2]? Bernis s'essaye vraiment à vaincre cette répugnance : dans la médiation proposée, dit-il, on ne cherche qu'une apparence; moins Sa Sainteté trouvera de difficultés, mieux ce sera; le public ne saura jamais où les choses en étaient quand le Pape aura employé sa médiation [3]; Louis XV persiste. L'Infant, répond-il, ayant autant de parents qu'il en a, ne doit pas recourir à un étranger, quelque respectable qu'il soit, pour rentrer dans les bonnes grâces du Roi son oncle : cette discussion doit être concentrée dans le sein de sa famille. Il est inutile d'ailleurs que l'Infant emploie ses bons offices pour déterminer la restitution d'Avignon et de Bénévent, dont l'occupation n'aura plus d'objet dès que le Pape aura donné satisfaction au Roi d'Espagne. Le Roi a donc enjoint à d'Aiguillon d'écrire à Madrid pour faire part à Charles III de ses réflexions, en subordonnant néanmoins sa résolution définitive au jugement de son cousin [4].

Pendant que Louis XV délibère, l'approbation donnée par la Cour d'Espagne est arrivée à Rome [5], et le Pape, qui n'a d'autre objectif que la restitution, a adhéré immédiatement au projet de Moniño. Il insiste vivement pour qu'il soit mis immédiatement en œuvre, de façon que la restitution précède la publication du bref [6]. Les pouvoirs du Ministre d'Espagne ne vont point jusque-là; son maître ne veut restituer qu'après l'extinction prononcée [7]. D'ailleurs, Charles III, devant les ré-

[1] D'Aiguillon à Bernis, 18 avril. (*Arch. Bernis.*) Grimaldi à Magallon, 20 mai. (Aff. Étr.)

[2] D'Aiguillon à Bernis, 1er mai. (Aff. Étr.)

[3] Bernis à d'Aiguillon, 19 mai. (*Arch. Bernis.*)

[4] D'Aiguillon à Bernis, 7 juin. (*Arch. Bernis.*)

[5] Bernis à d'Aiguillon, 26 mai. (*Arch. Bernis.*)

[6] Bernis à d'Aiguillon, 2 juin (*Arch. Bernis*), et surtout Moniño à Grimaldi, 2 juin, communiqué par Magallon le 11 juillet. (Aff. Étr.)

[7] Grimaldi à Moñino, 22 juin. (Aff. Étr.)

pugnances de Louis XV, a abandonné l'idée de la médiation [1]. Le Pape doit renoncer à l'espérance dont il s'est flatté.

Il faut en finir; car les événements de Bologne, où Malvezzi a expulsé les Jésuites de leur établissement de Santa Lucia, les a dépouillés de toutes leurs fonctions et même de l'administration de leurs biens, les a traités avec une dureté étrange [2], ont donné l'éveil. A Rome, les esprits fermentent, les personnes sages partent pour la campagne, le Pape est profondément inquiet [3].

Enfin, le 16 juin, Bernis écrit à d'Aiguillon : « Le Pape a signé le bref d'extinction des Jésuites [4]. » Il reste encore quelques mesures à prendre : il faut donc qu'on garde le secret. Le 25 juin, le prélat Alfani est chargé d'apposer les scellés sur les papiers du noviciat des Jésuites; le cardinal Borghèse, légat à Ferrare, le cardinal Parraccioni, le cardinal Acquaviva, président d'Urbino, reçoivent l'ordre de mettre en sûreté les archives des Jésuites dans leurs légations. Le Pape défend qu'on admette dans l'État ecclésiastique les Jésuites sécularisés des autres pays [5]. Toutes les excuses sont épuisées, mais le Pape ne publie pas encore le bref; il attend, il espère, il mendie la restitution; il a peur, s'il fait la suppression d'abord, que Tanucci trouve moyen ensuite de ne pas rendre Bénévent [6].

Moniño reparaît alors. Il sait que le Pape qui, à l'occasion de la Pentecôte, a déjà fait une retraite de piété, se dispose à en faire une autre pour la fête de Saint-Pierre, et qu'ensuite il

[1] Grimaldi à Magallon, 28 juin. (Aff. Étr.)

[2] Bernis, officiel, 16 et 23 juin. (Aff. Étr.)

[3] Bernis à d'Aiguillon, 9 juin. (*Arch. Bernis.*)

[4] On doit croire qu'il l'a signé le 8 juin. En effet, Bernis écrit le 9 : « Le Pape a promis à M. Moniño de signer hier le bref de la suppression des Jésuites. »

[5] Bernis à d'Aiguillon, 16 juin. (*Arch. Bernis.*)

[6] Le 26 juin, Bernis écrit : « Il est plus que vraisemblable que Sa Sainteté, à qui on a persuadé nouvellement que si la restitution de Bénévent ne précédait pas la suppression des Jésuites, le marquis Tanucci pourrait bien trouver les moyens de l'éluder, veut être assurée de ce point avant que de faire un coup d'État qui sera désapprouvé universellement dans Rome s'il n'est pas précédé ou accompagné de la restitution d'Avignon ou de Bénévent. M. de Moniño pense que c'est ce qui retarde aujourd'hui la publication du bref définitif qui est signé et prêt à paraître. Le Pape n'ose pas demander la restitution avant la suppression, mais il veut sans doute qu'on devine sa pensée à cet égard. » (*Arch. Bernis.*)

prendra les eaux pendant six semaines[1]. Il craint que ces visites ordonnées aux cardinaux légats, tous dévoués aux Jésuites, ne soient encore un moyen de gagner du temps[2]; il prend à part Buontempi et le secoue avec une telle violence que le Pape arrête l'envoi des brefs pour les visites aux évêques et aux légats de l'État ecclésiastique, et se détermine à instituer une congrégation composée au gré du Ministre d'Espagne et chargée de prendre aussitôt après la publication du bref toutes les mesures nécessaires[3].

Cela fait, le Pape attend encore. En Espagne, on ne comprend rien à ce retard, car, le 7 juillet, Bernis a annoncé de la part de Clément XIV « que, cette semaine, le bref qui doit être adressé à la Congrégation sera expédié, et que M. Moniño le confrontera avec le bref de suppression ». De fait, l'extinction des Jésuites s'opère, puisque l'ordre a été donné de faire à Ferrare, à Urbino et dans toutes les autres villes de l'État ecclésiastique, ce que Malvezzi a fait à Bologne, mais le tronc subsiste toujours[4]. Clément XIV ne peut se décider à prononcer la suppression sans avoir repris ses provinces.

Il est impossible pourtant qu'un secret confié à tant de monde soit bien gardé. Le grand-duc de Toscane, qui a eu copie

[1] Bernis, 30 juin, offic. (Aff. Étr.)

[2] Bernis à d'Aiguillon, 16 juin. (*Arch. Bernis.*)

[3] « Il serait trop long, écrit Bernis le 30 juin, de faire le détail de cette conversation, mais elle fut si offensante de la part du Ministre espagnol que le Pape, après en avoir été instruit, chargea le cardinal Zelada de dire à M. de Moniño qu'il n'enverrait plus de brefs aux évêques et légats des États ecclésiastiques pour faire les mêmes opérations qui ont été pratiquées à Bologne, qu'il ordonnait au cardinal Negroni, secrétaire des brefs, d'en dresser un pour établir une Congrégation composée de cinq cardinaux, à savoir du cardinal Marefoschi qui sera le président de cette Congrégation, du cardinal André Corsini, du cardinal de Zelada, du cardinal Casali et du cardinal Cazzoli Borghetto. Cette Congrégation des Jésuites sera instituée le même jour que le Bref d'extinction des Jésuites aura été signifié en forme au Général de cet Ordre. Tout de suite après cette signification, la Congrégation des cinq cardinaux ci-dessus sera assemblée. Le Bref de suppression des Jésuites leur sera adressé avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'exécution. Par ce moyen, le Pape sera délivré de tous les détails immenses qu'entraîne après elle la suppression d'un Ordre aussi étendu... Ce plan avait déjà été proposé par M. Moniño, mais le Pape, peut-être dans la vue de terminer en même temps l'affaire de la restitution d'Avignon et de Bénévent, cherchait des moyens de différer. » (*Arch. Bernis.*)

[4] Bernis, 7 juillet. (*Arch. Bernis.*)

du bref par sa mère, l'Impératrice, le communique publiquement à l'ambassadeur de Venise ; celui-ci en fait part à sa cour. Bientôt tout le monde est dans la confidence ; le Pape ne se détermine pas encore. Il allègue qu'il veut connaître la nature des biens que les Jésuites possèdent dans les États ecclésiastiques et s'en mettre en possession avec les formalités nécessaires [1]. Puis, il faut bien que les Jésuites célèbrent la fête de saint Ignace. Enfin, peut-on interrompre les études dans les colléges [2]? Il aime mieux qu'on connaisse sa résolution, qu'on s'y habitue : cela l'enhardit, dit-il. La semaine suivante, autre excuse : il faut que le bref soit imprimé, que l'Impératrice ait reçu réponse à la lettre par laquelle elle demande certaines modifications. Tout cela le conduit au temps des eaux, « où il compte se cacher dans un nuage, croyant peut-être que de cette manière les Jésuites le perdraient de vue [3] ».

Il faut encore que Moniño revienne à la charge. Il écrit un billet très-fort à Buontempi, auquel de son côté Bernis fait des observations [4]. Le 29 juillet, le confesseur apporte enfin au Ministre d'Espagne deux exemplaires imprimés, destinés à la cour de Madrid. Des paquets semblables sont expédiés à Versailles, à Naples, à Lisbonne, à Vienne. Cette fois le sort en est jeté [5], il faut que, avant quinze jours, le bref soit publié à Rome. Le Pape assemble chez lui les cardinaux Marefoschi, Casali, Zelada [6], Corsini et Caraffa, les cardinaux qui lui appartiennent, il leur fait prêter serment de garder un secret inviolable et leur remet un bref qui les déclare membres d'une congrégation particulière : Macedonio est secrétaire, Alfani assesseur, Mamachi et Christophe de Casal théologiens consulteurs [7].

Le lundi 16 août [8], au soir, le bref *Dominus ac Redemptor* est

[1] Bernis, 14 juillet. (*Arch. Bernis.*)
[2] Bernis, 21 juillet. (*Arch. Bernis.*)
[3] Bernis, 28 juillet. (*Arch. Bernis.*)
[4] Bernis, 4 août. (*Arch. Bernis.*)
[5] Le lecteur peut comparer THEINER, t. II, p. 334 et suiv. Il ne reste absolument rien de son récit.
[6] Zelada a eu le chapeau le 19 avril.
[7] Bernis, 4 août. (*Arch. Bernis.*)
[8] Bernis, 18 août, offic. (AFF. ÉTR.)

signifié au Général des Jésuites. Des détachements de soldats corses cernent le *Jésus*. Alfani et Macedonio y pénètrent et apposent les scellés; puis ils se transportent avec leur escorte au Collége Romain, au noviciat de Saint-André, à la pénitencerie de Saint-Pierre, à l'hospice des Portugais *in Trastevere*, au Collége Germanique, au Collége Grec, au Collége des Anglais. L'habit de Jésuite est proscrit à Rome, et les Pères ont défense de sortir jusqu'à ce qu'on leur ait confectionné les cinq cents habits d'étamine à dix-huit écus la pièce, avec lesquels on doit les habiller en séculiers et auxquels on travaille jour et nuit [1].

Dans le bref, Clément XIV, après avoir établi que son ministère est, avant tout, un ministère de réconciliation, insiste sur le droit que possède le Pape, d'arracher et de détruire, comme de construire et d'édifier, pour soutenir l'édifice de la religion chrétienne. Les Ordres religieux en sont, à coup sûr, un des fondements principaux, mais certains de ces Ordres, établis par le Saint-Siége, ont dû à diverses époques être réformés et même abolis. Clément XIV alors énumère les Ordres dissous et supprimés : la plénitude de puissance dont les Papes jouissent « comme vicaires de Jésus-Christ sur la terre et comme administrateurs suprêmes de la chrétienté » est donc aussi indiscutable que le droit qu'ils possèdent de dissoudre les Ordres religieux sans avoir à écouter leur justification.

Passant à la Société de Jésus, le Pape rappelle quel a été le but de son fondateur, énumère les priviléges qu'elle a reçus et les troubles dont elle a été l'objet. La nature et le caractère des vœux des Jésuites, le pouvoir conféré au Général d'admettre les novices à prononcer ces vœux, de les renvoyer ou de les élever aux Ordres sacrés sans qu'ils aient un titre et sans qu'ils aient prononcé des vœux solennels, la puissance absolue que le Général s'arroge, la prétention des Jésuites de se soustraire entièrement à l'ordinaire, ont amené des plaintes sans nombre de la part des princes chrétiens. Sixte-Quint fut sur le point

[1] *Gazette de Leyde* du 20 août

de réformer l'Institut sur la demande de Philippe II. Paul V ne l'a approuvé que moyennant l'adoption, par la cinquième congrégation générale, du statut par lequel la Société s'interdit et interdit expressément à tous ses membres de s'immiscer dans les affaires du siècle et celles qui concernent la politique et le gouvernement des États. Puis, après avoir indiqué les diverses constitutions que les Papes ont été obligés de donner pour arrêter les abus de la Société, soit dans la doctrine, soit dans la pratique, Clément XIV entre dans le détail de la querelle entre Clément XIII et les souverains de la Maison de France, et des instances faites en vue de l'abolition de l'Institut. Ces instances ont été renouvelées près de lui après son exaltation : il s'est donc déterminé à examiner avec le plus grand soin la Société des Jésuites, et, pour être éclairé par Dieu, il a fait appel aux prières de la chrétienté tout entière. Il a constaté qu'il est absolument inexact que le Concile de Trente ait approuvé et confirmé d'une manière solennelle l'Institut des clercs de la Compagnie de Jésus. Cette approbation n'existant pas, le droit qu'a le Pape de le supprimer n'est pas contestable : tant que cet Ordre subsistera, il est impossible que la chrétienté jouisse d'une paix solide et véritable. Donc, attendu le canon du Concile de Lyon interdisant l'établissement de nouveaux Ordres mendiants, le Pape « après un mûr examen, de sa certaine science et par la plénitude de sa puissance apostolique, supprime et abolit la Société de Jésus, anéantit et abroge tous et chacun de ses offices, fonctions et administrations, maisons, écoles, colléges, retraites, hospices et tous autres lieux qui lui appartiennent, de quelque manière que ce soit, en quelque province, royaume ou États qu'ils soient situés, tous ses statuts, usages, décrets, constitutions même confirmées par serment et par l'approbation du Saint-Siége ou autrement; ainsi que tous et chacun des priviléges et indults tant généraux que particuliers ». Il déclare cassée à perpétuité et éteinte à jamais l'autorité du Général, des provinciaux, des visiteurs et de tous les supérieurs, et transfère cette autorité, sans restrictrion aucune, aux ordinaires des lieux; il interdit de recevoir qui que ce soit dans la

Société, d'admettre personne au noviciat et de faire prendre l'habit; il ordonne que les novices soient immédiatement renvoyés; il délie des vœux simples tous ceux qui les ont prononcés; il permet à ceux qui ont été élevés aux ordres sacrés de quitter leurs maisons et d'entrer dans quelque Ordre approuvé par le Saint-Siége, ou, s'ils le préfèrent, de rester dans les maisons de la Compagnie, à la condition qu'ils n'y conservent aucune administration et qu'ils soient entièrement soumis à l'ordinaire des lieux. L'ordinaire pourra accorder ou refuser aux ex-Jésuites la permission de confesser et de prêcher, mais seulement à ceux qui auront quitté les maisons de l'Institut. Le Pape règle ensuite ce qui touche les colléges et réserve l'article des missions. Il déclare les ex-Jésuites propres à recevoir les bénéfices et les dignités, et leur permet de toucher les honoraires des messes. Enfin, il impose le silence à tous les ecclésiastiques sur la suppression de l'Institut, et interdit de même toute attaque contre la Compagnie supprimée; il fait appel aux souverains chrétiens qu'il prie d'exécuter le Bref; il recommande la paix à tous les catholiques, et, sous les menaces les plus sévères, en insistant de la façon la plus vive, il défend qu'on attaque le Bref, qu'on en sollicite l'invalidation, qu'on le rétracte, discute ou porte en justice, qu'on essaye de quelque manière que ce soit d'y porter la moindre atteinte.

Charles III avait triomphé. Le 20 septembre, il écrivit à Louis XV pour le remercier de l'appui qu'il lui avait prêté [1] et

[1] Lettre du Roi d'Espagne : « Monsieur mon frère et cousin, les lettres de Rome auront informé Votre Majesté non-seulement du Bref d'extinction de la Société des Jésuites expédié par le Pape, mais même de ce que la Congrégation des cardinaux et prélats établie pour régler l'exécution a découvert depuis sur la conduite de quelques-uns d'entre eux, et de ce qu'elle a jugé nécessaire de restreindre, même dans les États du Pape, les facultés ecclésiastiques qu'on laissait dans le Bref aux individus de cet Ordre; cette démarche d'une Congrégation dont une partie est encline et favorable aux Jésuites prouve bien l'équité et l'impartialité du Saint-Père dans la résolution qu'il a prise, et que le long examen qu'il en a fait l'a convaincu que le bien de l'Église et la tranquillité des États catholiques exigeaient cette suppression, comme il le déclare dans son Bref; je pense que nous devons en être bien contents, non que j'aie quelque animosité contre les personnes qui composaient cet Ordre, voulant au contraire que, quant à la vie et au temporel, tous ceux qui étaient de mes sujets soient bien traités et pourvus du nécessaire, mais parce qu'il me révèle que, pour leurs vues mondaines, ils

pour l'assurer de sa reconnaissance. Sa lettre était un chant de victoire. En France, on fut beaucoup moins enthousiaste. Louis XV se contenta, en répondant à son cousin [1], de lui exprimer par quelques phrases banales le plaisir qu'il avait eu à lui être agréable. A Bernis, d'Aiguillon fit compliment, mais de son habileté à mener la négociation bien plus que du résultat de cette négociation [2]. Au Pape, Louis XV devait un remercîment; mais, dans sa lettre (7 septembre), il ne parla pour ainsi dire que du Roi d'Espagne et de l'union de sentiments et de vues qu'il n'avait cessé d'avoir avec son très-cher frère et cousin [3].

C'est qu'en effet on ne savait trop à Versailles que faire de ce Bref. La congrégation chargée des affaires des Jésuites l'avait expédié aux évêques de France, d'Espagne et de Portugal avec une circulaire conçue dans les mêmes termes que celle adressée aux évêques des États Pontificaux. Dans cette circulaire, on réglait l'emploi des biens. C'était remettre en question ce qui était accompli de longue date. Bernis dut se plaindre officiellement [4]; le Pape s'excusa, disant que c'était une sottise de Caraffa; mais cette expédition faite directement aux évêques n'en compliquait pas moins étrangement les choses. Un Bref en France n'avait autorité légale, que lorsqu'il avait été reçu par l'autorité civile et enregistré aux parlements. Jusque-là, il était lettre morte. D'autre part, l'enregistrement du Bref *Dominus ac Redemptor* pouvait souffrir des difficultés; le Roi songea donc à l'accompagner de lettres patentes qui seraient enregistrées et qui donneraient satisfaction aux Gallicans sur les points où le Bref

fomentaient la division dans les États et soutenaient des principes et des maximes très-préjudiciables aux souverains et à la tranquillité des peuples. J'espère que le calme s'établira à cette heure, et je ne dois pas laisser de remercier Votre Majesté pour ce qu'elle a contribué à cet ouvrage salutaire, soit en découvrant le premier les maximes de cet Ordre et l'expulsant de son Royaume, comme par son concours, afin que le Père de l'Église examinât l'affaire et décidât ce qu'il croyait convenable. Je souhaite que Votre Majesté soit aussi persuadée de mes sentiments de reconnaissance comme de ceux du tendre et inviolable attachement », etc. (Aff. Étr.)

[1] 11 octobre.

[2] Lettres particulières des 4 juillet et 8 août.

[3] Theiner, t. II, p. 386.

[4] Bernis, 24 août, offic. (Aff. Étr.)

devait les choquer. Deux projets furent même rédigés à ce sujet [1]; mais on ne tarda point à y découvrir de nouveaux inconvénients. D'Aiguillon fit remarquer au Conseil [2] que la partie du Bref intéressant le for intérieur était la seule qui pût être applicable en France, parce qu'il y avait des Jésuites qui ne se croyaient pas suffisamment déliés de leurs vœux par les arrêts des cours, et qu'il se trouvait même des évêques qui pensaient comme eux. Quant au for extérieur, le seul objet qui intéressât la puissance temporelle, tout était terminé en France à l'égard des Jésuites; cet Ordre n'y existait plus, et le Roi s'était expliqué à ce sujet de la manière la plus précise par un édit qui avait été enregistré dans tous les parlements. « Les personnes les plus attachées aux maximes ultramontaines, ajoutait d'Aiguillon, n'ont jamais osé avancer qu'un Ordre peut exister dans le royaume sans le concours de l'autorité royale. » Les biens des Jésuites avaient été utilisés sans que le Pape eût eu à intervenir; d'autre part, les inconvénients qui résulteraient de l'enregistrement pouvaient être considérables [3]. Il proposa donc que le Roi adressât le Bref imprimé aux archevêques et aux évêques, et qu'il l'accompagnât d'une lettre où il expliquerait les raisons pour lesquelles le Bref, n'intéressant que le for intérieur, n'était point revêtu de lettres patentes et ne pouvait avoir dans le Royaume aucune exécution publique. On recommanderait en même temps la paix et le silence; car « les partisans des Jésuites dans le haut clergé commençaient à jeter les hauts cris contre l'extinction et prétendaient que le Pape n'avait pas le droit de détruire un institut déclaré pieux par le Concile de Trente [4] ». D'Aiguillon craignait même que les archevêques de Paris et d'Auch n'en appelassent au futur Concile. Le Conseil

[1] Affaires Étrangères, *France* (série ordinaire), vol. 631.

[2] D'Aiguillon à Bernis, 23 août. (*Arch. Bernis.*)

[3] « Il serait fort à craindre, disait d'Aiguillon, que chaque Cour ne voulût insérer dans son arrêt d'enregistrement des modifications conformes aux arrêts qu'elle aurait rendus à ce sujet. Il y en a eu de toutes sortes, et qui peut-être ont été un peu trop loin, mais dont l'exécution a été tempérée ou oubliée; enfin ce serait réveiller une affaire finie et renouveler des embarras et des difficultés qu'on ne peut trop éviter. »

[4] D'Aiguillon à Bernis, 30 août. (*Arch. Bernis.*)

décida dans le sens indiqué par d'Aiguillon : le Bref fut simplement communiqué aux évêques à titre officieux ; il n'eut en France aucune exécution, et sa publicité qu'il reçut, si grande qu'elle pût être, ne fut point légale. La suppression des Jésuites en France continua à dater de 1763.

Restait à régler la question d'Avignon. Sans nul doute il fallait restituer Avignon au Pape, puisqu'on l'avait promis ; mais en quel temps, de quelle façon, en quels termes la restitution devait-elle s'accomplir, on ne l'avait point encore réglé. Il fallait évidemment attendre quelques jours pour garder les convenances ; d'ailleurs, le Cardinal avait demandé un congé, et il n'y avait rien à faire en son absence.

Bernis, en effet, n'aimait pas à s'avouer la part qu'il avait prise au désastre des Jésuites : il plaignait les particuliers, et s'il ne plaignait point le Général et ses conseillers, c'est qu'ils avaient toujours embrassé les plus mauvais partis [1]. « Les moines, disait-il, devraient apprendre par cet exemple à être plus modestes et moins intrigants. » Il désapprouvait ce déploiement de sbires et de soldats autour des maisons des Jésuites ; « ce qui a l'air de la violence révolte toujours un peu », remarquait-il. Cette impression était partagée à Versailles : le Roi aurait désiré que le Pape eût employé des formes plus douces, qu'il n'eût point empêché les Jésuites de dire la messe dans leurs chapelles et oratoires intérieurs [2]. Bientôt, le Général fut transféré au château Saint-Ange ; on l'y garda à vue ; on le resserra chaque jour davantage. Bernis n'assistait pas sans ennui à ces cruautés inutiles. Il résolut de s'absenter de Rome pendant le mois d'octobre. D'ailleurs, bien d'autres motifs le poussaient à chercher des distractions. Il avait la goutte et pensait que le mouvement le soulagerait. Rome allait être vide, car le temps de la villégiature approchait, et le Pape allait partir pour Castel-Gandolfo ; enfin, il y avait à régler à Lorette la nouvelle organisation de l'Œuvre pie. Bernis, laissant les affaires à l'abbé Deshaises, partit donc le 23 septembre avec le cardinal Orsini,

[1] Bernis à d'Aiguillon, 18 août. (Aff. Étr.)
[2] D'Aiguillon à Bernis, 6 septembre. (Aff. Étr.)

la princesse de Santa-Croce[1] et quelques autres amis. De Pesaro, où il s'arrêta le 30 septembre, il alla à Ferrare et à Bologne, et visita les principales villes des légations. Il ne revint à Rome qu'au commencement de novembre. Il y trouva l'ordre de procéder sans retard à la restitution d'Avignon.

Louis XV n'avait point admis que le Pape pût servir de médiateur entre l'Infant, duc de Parme[2], et le Roi d'Espagne. Il pensait que les affaires de famille devaient se régler en famille. Il chargea d'Aiguillon de faire comprendre à l'Infant que, pour se réconcilier avec Charles III, il devait d'abord réparer ses torts envers lui, et rappeler dans son conseil M. de Llano, le Ministre que le Roi d'Espagne lui avait donné, après que l'Archiduchesse Infante[3], dont le caractère singulier n'a pour ainsi dire pas son semblable dans l'histoire, eût forcé M. du Tillot à se retirer. L'Infant consentit, mais il demanda que son oncle lui promît que le séjour de M. de Llano à Parme serait extrêmement court. Charles III en convint, mais il ne voulut point que le rappel de Llano en Espagne fût une des conditions de la négociation; la soumission de l'Infant devait être pure et simple[4]. Charles III pria Louis XV de faire une dernière tentative pour engager l'Infant à rentrer dans son devoir. Le Roi de France promit d'écrire au Prince son petit-fils avec la plus grande fermeté, en lui déclarant que, s'il ne donnait pas toute satisfaction au Roi d'Espagne, il l'abandonnerait entièrement et romprait à jamais avec lui toute correspondance quelconque[5]. D'Aiguillon invita en même temps Bernis

[1] « La princesse de Santa-Croce, fort liée avec ce prélat, l'accompagne, ainsi que le cardinal Orsini et plusieurs personnages de distinction. M. de Bernis fait tous les frais; ce voyage ne paraît être qu'une partie de plaisir. » (*Gazette de Leyde.*)

[2] Ferdinand-Louis-Marie, duc de Parme, était fils de Philippe Ier, duc de Parme, et d'Élisabeth de France (Madame Infante), fille de Louis XV. Philippe Ier, était le troisième fils du second mariage de Philippe V, Roi d'Espagne, avec Élisabeth Farnèse, et avait pour frère aîné Charles, d'abord duc de Parme, puis Roi des Deux-Siciles et enfin Roi d'Espagne sous le nom de Charles III.

[3] L'archiduchesse Marie-Amélie, fille de François Ier, Empereur d'Allemagne, et de Marie-Thérèse, et sœur de Marie-Antoinette de France.

[4] D'Aiguillon à Bernis, 12 juillet. (*Arch. Bernis.*)

[5] D'Aiguillon à Bernis, 17 juillet. (*Arch. Bernis.*)

à agir sur l'esprit de l'Infant au moyen d'un Dominicain, le Père Ferrari, qui avait été déjà exilé de Parme lorsque M. de Chauvelin y avait été envoyé par le Roi, et dont le crédit à Parme était incroyable. Ce religieux fut averti par le Père de Boxadoro, général des Dominicains, que s'il continuait à donner de mauvais conseils à l'Infant, il s'exposerait à éprouver des marques fâcheuses du mécontentement des Cours. L'effet fut immédiat : Ferrari donna toutes les assurances qu'on voulut [1]. Dès le 2 août, l'Infant écrivit au Roi d'Espagne pour lui demander de lui remettre M. de Llano [2]. Charles III se déclara satisfait. C'était d'ailleurs pure satisfaction d'amour-propre : il était décidé à laisser désormais l'Infant gouverner à sa façon. « Il vaut mieux, écrivait d'Aiguillon [3], que les finances de Parme soient dérangées, qu'il n'y ait ni règle dans l'administration, ni étiquette à la Cour, que de donner une nouvelle scène à l'Europe. »

Les choses s'étaient donc passées comme Louis XV l'avait désiré; le Pape n'avait pas eu à intervenir. Pourtant, pour couvrir la restitution, il fallait que Parme fournît le prétexte, puisque Parme avait été l'occasion de l'occupation. C'eût été procéder avec une grossièreté compromettante pour le Pape qu'agir comme avait fait Tanucci. Nul, si ce n'est Choiseul, n'avait été plus contraire que ce Ministre à toute idée de restitution [4]. Il avait déclaré qu'il ne se rendrait que sur les ordres positifs et réitérés du Roi d'Espagne; il avait chargé l'ambassadeur de Naples à Paris de tenter l'impossible pour détourner Louis XV de restituer Avignon; il ne s'était décidé à céder que devant une lettre impérative de Charles III à son fils [5]. Encore avait-il disputé, insinué qu'on pourrait au moins obtenir quelque compensation au sujet de Castro, de Ronciglione, et des autres prétentions de la Cour de Naples [6]. Repoussé encore sur ce point,

[1] Bernis à d'Aiguillon, 4, 18 août. (*Arch. Bernis.*)
[2] Bernis à d'Aiguillon, 25 août. (*Arch. Bernis.*)
[3] D'Aiguillon à Bernis, 6 septembre. (*Arch. Bernis.*)
[4] D'Aiguillon à Bernis, 17 juillet. (*Arch. Bernis.*)
[5] D'Aiguillon à Bernis, 8 août. (*Arch. Bernis.*)
[6] Bernis à d'Aiguillon, 11 août. (*Arch. Bernis.*)

car Charles III voulait agir noblement et restituer purement et simplement les possessions du Pape, Tanucci avait trouvé moyen de marquer par ses procédés la connexité des deux opérations et de prouver à la chrétienté que la restitution était bien la conséquence de la suppression. Le 23 août, le cardinal Orsini, après avoir demandé au Pape l'église de la maison professe des Jésuites pour église nationale des Deux-Siciles [1], lut à Clément XIV une lettre de Tanucci où le Ministre disait que le Roi des Deux-Siciles remerciait le Saint-Père d'avoir supprimé les Jésuites, et que, pour montrer sa reconnaissance à cet égard, il lui offrait la restitution de Bénévent et de Ponte-Corvo, en se réservant les droits qu'il avait sur ces États, ainsi que sur ceux de Castro et Ronciglione. Le Pape se débattit, déclara que cette restitution ne devait pas se faire sitôt, qu'elle devait être combinée avec la France et l'Espagne, qu'elle paraîtrait le prix des Jésuites, qu'à l'égard de la réserve dont parlait M. de Tanucci, le Roi de Naples était maître de la faire.

Orsini reprit alors qu'il ferait bientôt une instance formelle au Pape de la part de Sa Majesté Sicilienne pour la restitution de Castro, de Ronciglione et des autres effets de la succession Farnèse. M. Moniño, dit-il, avait ordre de protéger cette instance. Le Pape, surpris et alarmé, ne comprenant rien à cette déclaration nouvelle, répondit que le Roi de Naples était le maître de réclamer au Saint-Siége Castro et Ronciglione, mais que cette possession était garantie par les Cours de Versailles et de Vienne.

Tanucci, à ce qu'il semble, avait pour but de se venger d'abord, puis de brouiller les cartes. Peut-être espérait-il que Clément XIV, heureux de rentrer à Bénévent, se montrerait facile pour Castro et Ronciglione; en se servant du nom de Moniño, il comptait le rendre suspect au Pape; car, d'ailleurs, personne ne l'avait autorisé à se prévaloir de l'autorité de l'Espagne. A ce moment même où Orsini parlait, Moniño rédigeait un plan pour la restitution pure et simple, sans conditions, plan qui fut

[1] Cette église avait été construite par un Farnèse. Orsini la demande à l'audience du 22 août. (Bernis à d'Aiguillon, 25 août.)

expédié à Versailles par le courrier du 25 août. Louis XV ne refusa de l'accepter que parce que dans ce plan était comprise une déclaration où il était question des Jésuites [1]. Le Roi était d'ailleurs fort désireux d'en finir, et jugeant comme l'Espagne qu'il fallait un prétexte pour ôter à la restitution l'air d'un marché brutal, il n'était point éloigné de penser que l'Infant de Parme devait le fournir. L'Espagne proposa que l'Infant écrivît aux trois souverains pour le leur demander. Cela semblait d'autant plus facile, que le Roi des Deux-Siciles venait d'offrir au Pape par une lettre autographe la restitution sans conditions [2]. On ne s'arrêta pourtant pas encore à cette idée.

D'Aiguillon proposa alors que le Pape fît le premier pas et envoyât la Rose d'Or [3] à l'Infante de Parme, qui venait d'accoucher. Ce don serait accompagné des expressions les plus cordiales de la part de Clément XIV, et l'Infant se chargerait alors de solliciter la restitution. Le Pape refusa : ç'eût été reconnaître l'Infant pour duc de Parme, bien qu'il n'eût pas demandé l'investiture au Saint-Siége. Moniño, qui était un des auteurs de ce plan, se retourna. Il y eut des lettres de M. de Llano, de la part de l'Infant, qui furent très-agréables au Pape, des réponses de Clément XIV qui furent bien accueillies à Parme, des envois de chapelets à l'Infant, et, sur cela, sans négocier davantage, l'Infant écrivit à son grand-père, à son oncle et à

[1] « Sa Majesté ne pense pas, écrit d'Aiguillon le 13 septembre, qu'il soit juste d'attribuer aux Jésuites les procédés du feu Pape vis-à-vis de la Cour de Parme, d'autant que nous n'avons aucune preuve qu'ils y aient influé. »

[2] D'Aiguillon à Bernis, 27 septembre. A ce moment se place un incident assez singulier. L'Infante est accouchée, le 5 juillet 1773, d'un fils (Louis, le futur Roi d'Étrurie) auquel le Roi d'Espagne, en gage de réconciliation, a envoyé la Toison d'Or enrichie de diamants. Louis XV doit être parrain du petit prince. Bernis, sur les indications de Moniño, croit qu'il va être chargé de représenter le Roi au baptême. Bernis le désire-t-il, ou le craint-il? En tout cas, il en écrit des lettres fort longues à d'Aiguillon, qui se contente de répondre que des ordres ont été envoyés sur ce sujet à M. de Flavigny, Ministre du Roi à Parme.

[3] On sait que l'usage de la bénédiction de la Rose d'Or remonte au pontificat de Léon IX, en 1050. La Rose d'Or bénite par le Pape le quatrième dimanche de Carême est envoyée aux princes et princesses que le Pape veut particulièrement honorer, à moins qu'il ne se trouve à Rome quelque personne royale à qui Sa Sainteté veuille l'offrir. (Moroni, *Histoire des chapelles papales*, Paris, 1846, in-8°, p. 233.)

son cousin pour les prier de restituer Avignon et Bénévent au Pape [1]. Cet empressement satisfit médiocrement d'Aiguillon, qui avait adopté avec empressement l'expédient de la Rose bénite, parce que ce présent aurait constaté l'indépendance des souverains de Parme [2], mais l'Espagne était contente; Orsini avait offert de nouveau Bénévent et Ponte-Corvo [3]; le Pape s'était hâté de répondre à l'Infant par un Bref particulièrement élogieux et de prendre acte de ses offres, tout en lui refusant le titre de duc de Parme pour ne lui donner que celui d'Infant d'Espagne [4]; d'Aiguillon n'avait donc plus à hésiter : « Votre Éminence, écrivit-il à Bernis le 7 décembre, peut annoncer au Pape, dès qu'elle le jugera à propos, que le Roi est déterminé à lui rendre Avignon. » Il ajouta qu'il faisait travailler à la rédaction des déclarations nécessaires pour consommer légalement cette opération. Il promit d'envoyer ces projets à Rome aussitôt que le Roi les aurait approuvés [5].

Bernis, impatient d'en finir et de satisfaire le Pape, n'attendit pas de nouveaux ordres [6]. Il se concerta avec Moniño sur la forme de la déclaration à faire au Pape, et arrêta une formule qui, à son avis, sauvegardait les droits des deux parties [7]. Le

[1] Les lettres de l'Infant au Pape, du 6 novembre 1773, dans la *Gazette de Leyde* (art. Parme), 24 janvier 1774. Ces lettres furent envoyées à Moniño et ne furent remises au Pape qu'après qu'on se fut assuré d'une réponse convenable. (Bernis à d'Aiguillon, 24 novembre. Aff. Étr.)

[2] D'Aiguillon à Bernis, 6 décembre. (*Arch. Bernis.*)

[3] Bernis à d'Aiguillon, 17 novembre. (Aff. Étr.)

[4] Theiner, *Epistolæ*, p. 271.

[5] D'Aiguillon à Bernis, 6 décembre (*Arch. Bernis*), 7 décembre. (Aff. Étr.)

[6] Bernis à d'Aiguillon, 15 décembre. (*Arch. Bernis.*)

[7] « Le cardinal de Bernis déclare de vive voix au Pape, au nom du Roi, que tant par attachement et respect filial pour Sa Sainteté et pour le Saint-Siége que par égard pour la médiation de l'Infant, duc de Parme, Sa Majesté Très-Chrétienne est déterminée à remettre dès à présent Avignon et le Comtat Venaissin à tel des délégués du Pape qui sera nommé par le Saint-Père pour prendre possession de cet État au nom de Sa Sainteté, laquelle en jouira à l'avenir comme en ont joui ses prédécesseurs par le passé, *sans préjudice des droits de la Couronne de France.* » (Bernis, 21 décembre. Aff. Étr.) Dans sa lettre du 3 novembre, Bernis avait proposé cette autre version (*Arch. Bernis*) : « Les motifs qui avaient déterminé le Roi à se mettre en possession de l'État d'Avignon ne subsistant plus, et Sa Majesté ayant reçu des preuves multipliées de l'amitié du Pape, et pleine de vénération pour les vertus de ce pontife, d'amour et de dévouement filial pour le Saint-Siége, se détermine bien volontiers à restituer au Pape l'État

Pape auquel il la communiqua répondit qu'il tenait la déclaration pour faite, qu'il ne voulait pas donner un air de négociation à cet acte de pure générosité de la part du Roi, qu'il le remerciait, qu'il ferait chanter le *Te Deum* le 17 janvier à l'église des Saints Apôtres, le 18 à Saint-Pierre, et qu'il déclarerait trois Cardinaux réservés *in petto,* dont le président de la Légation d'Avignon. En effet, le bref de remerciment pour le Roi partit le 29 décembre [1]. Le Pape s'était arrangé de façon à rendre ainsi la restitution irrévocable [2].

Bernis avait en cette occasion singulièrement dépassé ses pouvoirs en prenant sur lui de rédiger des actes qui demandaient à être mûrement réfléchis et que d'Aiguillon lui avait enjoint d'attendre. Au moment même où il rendait compte à la Cour de la déclaration qu'il avait faite au Pape, le courrier, arrivant à Rome le 22 décembre, lui apporta des instructions rédigées le 7 décembre par l'abbé Terray, contrôleur général, et subordonnant la restitution d'Avignon au règlement de deux affaires difficiles : la gabelle du sel dans le Comtat, le transit du commerce d'Avignon par le Dauphiné [3]. Bernis dans son empressement avait oublié de stipuler quoi que ce fût, non-seulement sur ces deux points, mais sur la conservation ou l'abolition des institutions nouvellement établies, dans le Comtat comme dans toute la France, à la suite de la destruction des Parlements. Ce sont là des chicanes, répondit-il, et il n'était pas éloigné de voir dans ces réclamations de l'abbé Terray un

d'Avignon, pour qu'il en jouisse tranquillement comme par le passé, et sans préjudice cependant des droits de la Couronne de Sa Majesté. »

[1] Theiner, *Epistolæ*, p. 279.

[2] Bernis à d'Aiguillon, 21 décembre. (Aff. Étr.)

[3] Je n'ai pu insister ici comme il aurait convenu sur cette nécessité de garder Avignon à la France. Il est presque impossible d'imaginer à combien de difficultés Avignon a donné lieu pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle. Le Comtat était le refuge de tous les banqueroutiers du Midi, de tous les faillis, de tous les repris de justice; le repaire d'une colonie juive qui dévalisait le Midi (banqueroute des Juifs de Lisle), l'asile ouvert à tous les contrebandiers. Entre les Comtadins et les Français les rixes étaient de chaque jour, et jamais les Comtadins ne furent punis. Il serait nécessaire qu'un écrivain impartial écrivît l'histoire du gouvernement des Papes à Avignon.

moyen de se faire gratifier du chapeau [1]. Il avait pour lui l'opinion de Moniño, lequel ne se fit pas faute de déclarer que ces articles de la gabelle et du commerce étaient contraires aux engagements pris par la France, qu'il était possible d'en faire l'objet d'une négociation particulière, mais impossible d'en faire une condition *sine qua non* [2]. Le Pape, qui voulait avant tout qu'il n'y eût pas de retard, donna toutes les assurances de sa bonne volonté, dit qu'il envoyait à Avignon le prélat Durini parce qu'il était agréable au Roi, promit d'accorder tout ce qu'on lui demanderait, de donner des pensions, de supprimer toute contrebande [3]. Sans attendre la réponse de d'Aiguillon, il rendit publique la nouvelle de la restitution, et, le 17 janvier, après avoir assisté au *Te Deum* à l'église des Saints Apôtres, il l'annonça au Sacré Collége réuni en consistoire par un discours solennel [4]. Le 18, il se rendit au milieu des acclamations du peuple à l'église Saint-Pierre, où il assista à la grand'messe célébrée par le cardinal Braschi, et, au retour, il fit monter dans son carrosse les cardinaux de Bernis et Orsini [5]. En même temps qu'il prenait ainsi ses avantages en public, il faisait, en particulier, supplier le Roi de mettre toute la bonne grâce possible dans le dénoûment de cette affaire et de suspendre pendant quelque temps les arrangements que provoquaient les fermiers généraux [6]. Pourquoi négocier? disait-il. L'archevêque d'Avignon va prendre possession en mon nom. Durini se rendra à Versailles, où il arrangera tout au gré du Roi [7]. Durini ne sera que le subordonné de Bernis. Ce n'est pas moi qui lui donnerai des ordres, ce sera vous, disait-il au Cardinal [8]. Retarder la restitution d'Avignon, n'était-ce pas enfin retarder la remise de Bénevent? Tous les arguments,

[1] Ce bruit courut. Voir *Mémoires de l'abbé Terrai*. A la chancellerie, 1776, in-12, t. I, p. 283 et suiv.

[2] Bernis à d'Aiguillon, 26 décembre. (Aff. Étr.)

[3] Bernis à d'Aiguillon, 28 décembre. (Aff. Étr.)

[4] Theiner, *Clément XIV*, t. II, p. 461.

[5] Bernis à d'Aiguillon, 19 janvier. (Aff. Étr.)

[6] Bernis à d'Aiguillon, 19 janvier. (*Arch. Bernis.*)

[7] Bernis à d'Aiguillon, 26 janvier. (Aff. Étr.)

[8] Bernis à d'Aiguillon, 9 février. (Aff. Étr.)

toutes les supplications étaient successivement employés.

D'Aiguillon, certes, était bién disposé et l'avait prouvé; mais il ne pouvait admettre qu'on traitât à l'aveugle et sans prendre des arrangements préalables. Le Roi avait créé à Avignon de nombreux établissements; il avait changé la forme de la magistrature. Le Pape maintiendrait-il ces établissements? S'il devait les supprimer, il était plus convenable que le Roi fît lui-même cette révolution avant d'accomplir la restitution [1]. Sur les autres questions, d'Aiguillon consentait à s'entendre avec Durini, mais il trouvait que la dignité du Roi serait compromise si le Pape, en rentrant à Avignon, commençait par détruire ce que le Roi avait établi.

Pour Bernis, il n'y avait point là d'intérêt. Il n'y avait que l'opinion de Rome et de l'Italie : il n'y avait que Tanucci retardant la remise de Bénévent. « Au nom de Dieu, écrivait-il, terminons l'affaire d'Avignon. Comment peut-on craindre que le Pape dans les circonstances présentes se refuse à donner satisfaction au Roi sur des ordres introduits dans le Comtat? Les intérêts de Sa Majesté sur cet objet sont en sûreté : le Pape a donné sa parole [2]. » Cela était solennel, mais peu explicite. Bernis ne voulait donc pas se rendre compte, que, en restituant Avignon, le Roi violait les engagements qu'il avait pris vis-à-vis de son peuple, représenté par les parlements. Ces parlements étaient supprimés comme corps judiciaires, mais les anciens parlementaires existaient; ils étaient les plus ardents dans leur opposition contre d'Aiguillon, les maîtres de l'esprit public. Rendre Avignon, c'était détruire une œuvre qui leur était chère; mais si, dans Avignon rendu au Pape, le premier acte de Clément XIV était de détruire les Institutions Maupeou pour rétablir l'ancienne administration, quel nouveau triomphe pour les parlements! quel échec pour Maupeou! quelle honte pour d'Aiguillon! D'Aiguillon ne demandait au Pape qu'une réponse nette : conserverait-il ou détruirait-il? C'était là ce qu'on ne pouvait obtenir : et pendant ce temps on déchirait

[1] D'Aiguillon à Bernis, 15 février. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à d'Aiguillon, 2 mars. (*Arch. Bernis.*)

d'Aiguillon à Rome, on l'accusait à Naples de retarder indéfiniment; lui à qui, seul, le Pape devait la restitution, lui, qui se vantait de n'avoir consulté que la dignité du Roi, de n'avoir mis ni finesse ni trigauderie : lui enfin qui n'avait voulu que prendre les précautions indispensables [1].

Que Tanucci déblatérât, cela se comprenait. Il avait toujours été l'ennemi de la France, l'ennemi du Pacte de famille, encore plus l'ennemi de d'Aiguillon [2], mais Rome, mais le Pape lui-même! Enfin, sur une question plus catégorique encore et plus formelle [3], il obtint le 23 mars cette déclaration : Le Pape recevra des mains du Roi Avignon et le Comtat *in statu quo,* et l'administration présente subsistera après la restitution. Aussitôt, les ordres sont donnés : le 25 avril, le marquis de Rochechouart, commandant en chef en Provence, délie les habitants du Comtat du serment de fidélité qu'ils ont prêté au Roi, remplace les armes de France par celles du Pape, et après avoir signé le procès-verbal de la restitution faite à l'Archevêque d'Avignon, il se retire avec ses troupes.

Trois jours après, et pendant qu'à Rome le Pape accable de tendresses le Roi à qui il envoie un camée antique représentant le serpent d'airain élevé par Moïse dans le désert, l'archevêque d'Avignon, Manzi, sans tenir compte des représentations de Rochechouart, supprime toutes les institutions

[1] D'Aiguillon à Bernis, 1er et 8 mars. (*Arch. Bernis.*)

[2] D'Aiguillon à Bernis, 14 mars. (*Arch. Bernis.*) « Le Roi, écrivait d'Aiguillon le 21 mars, est personnellement très-mécontent de ce vieux Ministre et n'entend pas que Votre Éminence lui témoigne aucun égard. Je le lui ai fait déclarer très-positivement par M. de Caraccioli et par M. le baron de Breteuil, et le Roi d'Espagne en est instruit depuis longtemps. Il n'est sorte d'injustice qu'il ne fasse aux sujets du Roi et de mauvais propos qu'il ne tienne. Les Français sont mieux traités à Alger qu'à Naples, et si le Roi n'était pas aussi tendrement attaché qu'il l'est au Roi son neveu, les Napolitains s'en ressentiraient. C'est ce que Votre Éminence peut dire hautement au cardinal Orsini lorsqu'il lui parlera au nom de ce méchant et radoteur Ministre, dont la fin ne sera jamais aussi prompte que je le désire pour le bonheur de l'humanité. » D'Aiguillon écrit encore le 4 avril : « M. de Tanucci est le plus méchant, le plus menteur et le plus tracassier de tous les hommes. Il est impossible de négocier avec lui et d'y avoir la moindre confiance. » (*Arch. Bernis.*)

[3] Dès le 23 mars, la ville et le duché de Bénévent avaient été restitués par l'ordre formel du Roi d'Espagne.

nouvelles établies dans le Comtat et rétablit l'administration telle qu'elle était au 11 juin 1768.

Bernis qui, par la mort du cardinal Cavalchini, doyen du Sacré Collége, s'est trouvé en situation d'opter pour l'évêché d'Albano, peut, après cela, s'enorgueillir d'avoir fait, le jour de Pâques, les fonctions de cardinal-évêque assistant; d'avoir été proposé par le Pape lui-même pour l'évêché d'Albano au Consistoire du 17 avril; il peut se vanter de son évêché composé de neuf villages et rapportant 800 livres de rente, mais dont dépend Castel-Gandolfo, de sorte que Ganganelli appelle Bernis son évêque; il peut raconter que le jour où la restitution fut connue à Rome, le Pape est venu, accompagné de plusieurs prélats, le recevoir à la porte de son antichambre, et qu'il l'a conduit, en le prenant sous le bras, jusque dans son cabinet; l'échec, s'il ne le ressent pas, n'en est pas moins profond. La dignité du Roi et de la Couronne est blessée au vif, et d'Aiguillon, qui a cru prendre toutes les précautions nécessaires, en éprouve une mortification infinie. Il exige que les choses à Avignon soient rétablies telles qu'elles étaient, que l'Archevêque soit puni et destitué de son office de vice-président du Comtat. Bernis ne comprend pas encore : il est pour la douceur, pour que l'on se contente de la révocation des ordonnances [1]; mais d'Aiguillon ne cède point [2]. Manzi est exilé; Durini a ordre de se rendre à Compiègne pour régler avec d'Aiguillon les divers points relatifs au Comtat, pendant que Doria, le successeur de Giraud, ira à Avignon, cassera et annulera tous les actes de Manzi, remettra toutes choses comme elles étaient avant la restitution et établira un nouveau commissaire. Cette satisfaction si naturelle, d'Aiguillon ne l'obtient qu'à grand'peine, par des menaces; c'est là ce que lui a valu sa complaisance vis-à-vis de Rome [3]. Au reste, il n'en était plus, ce Ministre des dévots, à compter les embarras que les dévots lui avaient causés.

[1] Bernis, 11 mai. (Aff. Étr.)
[2] D'Aiguillon, 10-14 mai. (Aff. Étr.)
[3] L'affaire n'est point terminée à la mort du Roi. C'est Vergennes qui la termine en août 1774.

CHAPITRE VIII

TENTATIVES POUR LE RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES [1].

Août 1773. — Avril 1774.

Influence de Madame Louise. — Esprit du haut clergé. — D'Aiguillon essaye de gagner du temps. — Louis XV, ses filles. — Projet de rappel des Jésuites. — Bernis annonce l'envoi de pièces accusatrices. — Ses affirmations à ce sujet. — Les Jésuites de Silésie. — Le Pape demande au Roi de retarder la déclaration en faveur des Jésuites. — Les Jésuites sollicitent l'établissement d'une Congrégration où ils seront tous réunis. — Arguments opposés par Bernis. — La crise à Versailles. — Madame Louise et les chandeliers du Collége Romain. — Plan de la Congrégation à former. — Bernis défend le Bref de suppression. — Il demande une déclaration au Pape. — Le Pape promet d'adresser un Bref au Roi. — Il adresse le Bref à Bernis. — D'Aiguillon seul lutte à Versailles. — Il détourne les efforts des partisans des Jésuites. — Le Pape expédie enfin le Bref à Bernis. — Analyse du Bref. — Dépêche de Bernis sur le Bref. — On n'en fait rien à Versailles. — Puissance du duc d'Aiguillon. — Maladie et mort de Louis XV. — Retraite de d'Aiguillon.

Pendant les longs mois qu'avait duré la négociation d'Avignon, les affaires des Jésuites avaient pris un tour surprenant. Après avoir poursuivi avec tant d'ardeur la suppression de la

[1] Sources : ARCHIVES BERNIS. On ne trouve aux Archives des Affaires Étrangères qu'une seule pièce qui puisse faire soupçonner cette négociation. C'est la dépêche de d'Aiguillon n° 47 *bis,* en date du 23 novembre 1773, répondant à la lettre particulière de Bernis n° 42 *bis,* en date du 3 novembre. Le Cardinal ayant reçu par les bureaux réponse à sa lettre, s'en plaignit le 8 décembre, et d'Aiguillon répondit le 27 : « Je prie Votre Éminence d'être tranquille sur ses lettres particulières, elles ne sont lues que du Roi, et je ne parle au Conseil que des articles qui n'exigent pas le secret. Il est vrai que j'y ai répondu une ou deux fois dans la dépêche ordinaire. En voici la raison : l'abbé de la Ville est si prodigieusement tombé depuis quelque temps, et sa tête est quelquefois si embrouillée, que ses dépêches s'en ressentent, quoique j'en concerte toujours préalablement la substance avec lui. Je le tuerais si je les faisais refaire par un autre, et, pour éviter ce désagrément mortel, je prends alors le parti d'en écrire moi-même la minute, que je lui remets pour la faire mettre au net, en lui disant que j'ai pris cette peine pour former mon style, et que je soumets mon ouvrage à sa

Société, la Cour de France avait été sur le point d'en demander le rétablissement. L'influence que Madame Louise avait prise sur son père était devenue si puissante que la Carmélite n'avait point hésité à prendre en main cette cause que tout le monde devait croire perdue.

Le travail datait du lendemain de la publication du Bref. Pendant que les philosophes et les Jansénistes se réjouissaient, les gens de sens froid n'avaient point vu sans regret les mesures coercitives employées par le Pape pour s'assurer les biens de la Société supprimée. Cette impression, ressentie par Bernis lui-même, avait été partagée par le Roi et ses conseillers. Un certain mouvement s'était produit dans l'opinion : Clément XIV avait rendu les Jésuites intéressants en faisant d'eux des victimes.

Le haut clergé, pour sa part, n'avait point à changer d'opinion ; il comptait un nombre considérable de partisans des Jésuites : car, depuis un siècle, les doctrines ultramontaines avaient pris faveur, et les Gallicans avaient perdu chaque année du terrain. Or, les ultramontains français n'avaient jamais cru que le Pape pût être amené à signer la Bulle d'extinction [1]. La puissance des Jésuites semblait si bien établie, leur domination à Rome paraissait si solide, leurs correspondants se croyaient si bien informés, que jamais ils n'eurent sérieusement peur. Le secret fut si bien gardé que le Bref les surprit profondément. D'Aiguillon fut pour eux un traître, et ils se prirent à se demander s'ils n'auraient pas eu meilleur parti à garder M. de Choiseul. Choiseul n'eût point rendu Avignon, et sans Avignon point de suppression. Or, que leur importait à eux que le Pape rentrât dans le Comtat Venaissin et dans le duché de Bénévent? que

révision. C'est une attention que je crois devoir à ses longs services, à sa probité et à son amitié pour moi. Dans ces cas, j'ai répondu à la fois à la dépêche ordinaire et à la lettre particulière parce que j'avais l'une et l'autre sous les yeux, mais il n'en peut résulter aucun inconvénient, l'abbé et le copiste ignorant la teneur de cette dernière et ne pouvant pas la deviner sur le peu que je dis dans ma réponse. » Voilà l'explication de l'ignorance dans laquelle on est généralement resté de ces intrigues, auxquelles le Père Collombet (*Histoire de la suppression des Jesuites*, Paris, 1846, in-8°, t. II, p. 54 et suiv.) s'est contenté de faire une très-courte allusion.

[1] V. le P. Regnault, *Christophe de Beaumont*, t. II, p. 228. (Lettres de M. de la Motte, évêque d'Amiens, etc.)

leur importait le chapeau de M. Giraud et la robe rouge de M. de la Roche Aymon? ils n'avaient point d'autre ambition que celle de maintenir les Jésuites : cela, au moins, n'était ni temporel, ni personnel. Devant ce brusque dénoûment, ils jetèrent les hauts cris, prétendirent protester auprès du Pape, appeler au futur concile. D'Aiguillon ne jugea point que ce premier feu fût redoutable, pourvu que le Pape ne répondît point aux lettres des évêques [1]. Des brefs, en effet, étaient toujours susceptibles d'interprétations dangereuses, et la paix du Royaume en aurait pu être troublée. Il comptait que le temps suffirait pour apaiser cette fermentation, et il était d'avis que toute explication ne pourrait qu'embrouiller les questions. Il avait soin de rejeter sur l'Espagne, sur les nécessités de la politique extérieure, la part que la France avait prise dans la suppression, de se dégager lui-même, de dégager formellement Bernis [2]. Mais si ces finesses contentèrent les gens de la Cour, elles ne satisfirent point les sectaires. A la fin de septembre, la situation avait empiré; d'Aiguillon pourtant espérait encore qu'avec du temps et quelques douceurs, il aurait raison des opposants. L'Archevêque de Paris avait en effet promis de ne pas écrire au Pape et de contenir les prélats de sa connaissance [3].

[1] D'Aiguillon à Bernis. (*Arch. Bernis.*)

[2] « Il disait bien hautement que le Cardinal n'avait eu aucune part à la rédaction du Bref, et qu'il s'était borné à déclarer au Pape, conformément à ce qui lui était prescrit, que le Roi désirait que le Roi son neveu fût pleinement satisfait. » Lettre de d'Aiguillon, 6 septembre. (*Arch. Bernis.*)

[3] « Les partisans des Jésuites, écrit d'Aiguillon le 27 septembre, font tous leurs efforts pour engager les évêques qui pensent comme eux à écrire au Pape sur le Bref d'extinction, mais j'ai lieu d'espérer que si quelques-uns se déterminent à faire cette démarche imprudente, leur exemple ne sera pas suivi du plus grand nombre. *M. l'Archevêque de Paris, tout affecté qu'il est de la destruction de la Société, a promis de garder le silence et de contenir les prelats de sa connaissance qui voudraient écrire.* » (*Arch. Bernis.*) Le passage que je souligne ne permet guère d'admettre l'authenticité déjà contestée par Theiner (t. II, p. 475) de la lettre de M. de Beaumont au Pape que Crétineau-Joly a publiée (*Clément XIV*, p. 334), dont il a soutenu imperturbablement l'authenticité dans ses *Lettres au P. Theiner* et que le P. Regnault vient de republier (*Christophe de Beaumont*, t. II, p. 234) avec quelques restrictions. *Nulle part*, ni dans la correspondance officielle, ni dans la correspondance intime, dans aucun dépôt d'archives, je n'ai trouvé d'indication relative à cette lettre, et je suis amené à affirmer qu'elle est aussi apocryphe que la lettre attribuée à l'Archevêque d'Arles.

Le Roi pourtant était vivement préoccupé. On lui représentait sans cesse la triste position des Jésuites chassés de France. C'étaient de la part de Mesdames et surtout de Madame Louise des attaques continuelles. Devant lui, en chaire, dans sa chapelle, des prêtres prêchaient contre lui. Or, Louis XV était dévot : il l'avait toujours été. Sa dévotion, s'il parvenait parfois, à des moments opportuns, à la renforcer, ne disparaissait jamais entièrement et remontait vite à la surface. Enfant, il faisait des vœux; vieux, pour expier, il eût bâti des églises. Il n'en persévérait pas moins dans son péché qui, alors, s'appelait madame du Barry, mais il était toujours disposé à le racheter. Pour d'Aiguillon, il y avait donc habileté à contenter l'esprit du Roi, à lui ménager quelque bonne œuvre; de plus, il y avait nécessité de calmer les dévots, Mesdames, l'Archevêque de Paris, le haut clergé, et d'empêcher les protestations des évêques.

D'accord avec Maupeou, d'Aiguillon prépara une déclaration par laquelle le Roi rappelait les Jésuites expulsés par les arrêts des parlements et permettait qu'ils fussent employés, par les évêques et sous leur autorité, dans les fonctions du ministère ecclésiastique. Pour que le Roi pût en conscience et en honneur signer cette déclaration sans contredire tous ses actes antérieurs, et sans rompre formellement avec l'Espagne, il fallait qu'il pût croire que les Jésuites avaient formellement renoncé à être Jésuites, qu'ils s'étaient soumis au Bref, qu'ils n'avaient nulle intention de perpétuer la Société éteinte. Or, à ce moment même, Bernis écrivit à d'Aiguillon qu'on venait de découvrir à Rome une circulaire du Général invitant les Jésuites à suivre leurs constitutions et à recevoir des novices, et qu'on avait trouvé quantité de pièces terriblement accusatrices pour la Société détruite (22 septembre) [1]. Bernis le tenait du Pape lui-même.

[1] Bernis à d'Aiguillon, 22 septembre (*Arch. Bernis*) : « On a trouvé la minute d'une instruction du Général, qui ordonne à tous les Jésuites, en cas que la Compagnie soit supprimée, de vivre selon leurs constitutions et de continuer à recevoir des novices. *Je tiens ce fait bien extraordinaire du Pape lui-même.* On a découvert d'autres documents qui consoleront, lorsqu'ils seront connus, tous les

Le Roi, très-frappé de cet avis, se hâta de demander qu'on lui procurât ces documents, et suspendit la signature de la déclaration [1]; mais il fallait que Bernis se hâtât, car c'était la promesse de la déclaration qui seule avait arrêté les entreprises du haut clergé [2]. Or, Bernis s'était vraisemblablement trop avancé, car de courrier en courrier il devint moins affirmatif, et on a le droit de se demander si, prévenu par ses correspondants de Versailles des efforts des Jésuites, il n'avait pas pris sur lui de donner comme certains les bruits vagues qui couraient à Rome [3]. Il y avait bien, disait Moniño, une lettre de Ricci, mais datant du temps où la Société avait été dissoute en France : le Général avait ordonné aux Jésuites français de vivre toujours sous les lois de leur Institut et, autant qu'il se pourrait, d'agir sur les

honnêtes gens de la destruction d'un Ordre devenu remuant, ambitieux et superbe moins de quarante ans après son établissement. Philippe second, Roi d'Espagne, avait demandé à Sixte-Quint la réforme de cette Compagnie presque naissante. Toute la négociation (qui fut longue) se trouve ici dans les archives d'Espagne. Il est singulier que la cour de Madrid d'alors ait donné les mêmes instructions et presque les mêmes ordres qui ont été adressés à l'archevêque de Valence et à M. de Moniño, et que Sixte-Quint, religieux conventuel comme le Pape, ait fait à peu près les mêmes réponses que Clément XIV a faites aux Ministres actuels des Trois Couronnes. »

[1] « Le Roi a été très-frappé de l'avis que Votre Éminence m'a donné par la lettre particulière dont elle m'a honoré le 22 du mois dernier relativement à l'instruction dont on a trouvé la minute dans les papiers du Général des Jésuites. Sa Majesté m'a ordonné de mander à Votre Éminence qu'il est essentiel qu'elle se donne tous les soins possibles pour tâcher de se procurer une copie de cette instruction et de découvrir si elle a été envoyée aux Jésuites, et s'ils sont déterminés à s'y conformer. » D'Aiguillon, 11 octobre. (*Arch. Bernis.*)

[2] Même lettre : « On avait déjà commencé à faire une réfutation du Bref, mais j'en ai été heureusement averti avant qu'elle fût achevée, et l'auteur a abandonné son ouvrage et a promis de le jeter au feu. Il est vrai qu'il ne s'est déterminé à ce sacrifice que par l'espérance que je lui ai donnée que les Jésuites expulsés de France auraient bientôt la liberté d'y rentrer et y seraient employés en raison de la déclaration dont je viens de parler à Votre Éminence, et je ne pourrai pas lui tenir parole si l'instruction existe et doit être suivie. »

[3] Il écrit le 3 novembre : « Je n'ai de moyen d'avoir de véritables notions sur l'instruction qu'on prétend s'être trouvée dans les papiers du Général des Jésuites, qu'en priant le Pape de la communiquer au Roi, et je crois que Sa Sainteté ne s'y refusera pas *si la pièce existe comme on m'en a assuré*. Rien ne ferait plus de tort aux Jésuites qu'un semblable document. Les Jésuites ne reconnaissaient donc le Pape que lorsqu'il prononçait en leur faveur. Le Roi a raison de vouloir être instruit sur cet objet avant de rendre aucun édit ou déclaration trop favorable aux ex-Jésuites. » (*Arch. Bernis.*) Cf. le passage souligné au passage cité plus haut de la lettre du 22 septembre également souligné.

ordres des supérieurs qu'il leur nommerait [1], mais le Ministre d'Espagne n'avait pas connaissance d'une instruction nouvelle. Il est vrai qu'un ami intime du prélat Macedonio, secrétaire de la congrégation dite des Jésuites, avait affirmé qu'on avait trouvé une lettre de Ricci où il ordonnait à tous les supérieurs de son Ordre en tous pays de ne pas regarder la Société comme détruite si le Pape venait à la supprimer, de continuer à vivre selon les constitutions et à recevoir des novices. Une autre personne, qui se donnait pour bien instruite, avait ajouté que dans cette même lettre ou dans une autre, Ricci avait indiqué la manière de nommer son successeur si la mort venait à le surprendre. Mais ce n'était là que des *on dit* dont le Roi ne pouvait se contenter, et d'Aiguillon envoya à Bernis l'ordre formel de s'adresser au Pape pour obtenir des renseignements certains [2]. Le Pape se contenta de répondre qu'il avait des indices [3], qu'on n'avait pas encore « retrouvé ces prétendus ordres, mais bien une lettre du Général qui ordonnait, dans le cas de la suppression, de continuer à confesser malgré la révocation des pouvoirs. On interrogeait en ce moment le Père Ricci sur cette pièce, et le Pape ferait part au Roi, sous le secret, de tout ce qui aurait rapport à la conduite du Général. »

La conduite des Jésuites dans les États de Frédéric II donnait, il est vrai, une singulière probabilité à l'existence de ce document, mais en rendait aussi la découverte plus urgente. Au début, Bernis avait traité légèrement le refus que faisait le Roi de Prusse de laisser exécuter le Bref dans ses États. « C'était seulement, avait-il dit, parce que ce prince voulait que le Pape lui donnât le titre de Majesté Prussienne, et que les grandes cours le priassent [4]. » Mais les Jésuites se maintenaient néanmoins en Silésie, et l'on disait qu'ils avaient élu un vicaire général pour

[1] Cf. Interrogatoire de Ricci ap. Carayon, *le Père Ricci*, Paris, 1869, p. 108, et la lettre de Ricci aux Jésuites français ap. Collombet, *Histoire critique, etc.*, t. II, p. 107.

[2] D'Aiguillon à Bernis, 23 novembre (Aff. Étr.), publié par Carayon (*Ricci*, p. 273) avec la fausse date du 23 septembre.

[3] Bernis à d'Aiguillon, 10 novembre. (*Arch. Bernis.*)

[4] Bernis à d'Aiguillon, 3 novembre. (*Arch. Bernis.*)

le temps de la détention de Ricci. Si l'on parvenait à trouver la circulaire du Général autorisant cette résistance, quelle arme merveilleuse à opposer aux ultramontains de France!

A la fin du mois de novembre, le Pape n'avait pas encore la circulaire, mais il promettait de donner prochainement la copie d'une lettre attribuée à Clément XIII qu'on avait trouvée dans les papiers de Ricci et qui prouvait que le système des généraux était de croire ou de faire croire à leurs religieux que leur Ordre ne dépendait véritablement que de Dieu [1].

Cette pièce n'avait point de rapport avec celle que le Roi demandait, et il est probable que Louis XV, las d'attendre, eut fini par signer la fameuse déclaration, si quelque renfort n'était pas venu au Pape. D'abord la persistance des Jésuites de Silésie; la protection que les Jésuites de la Russie Blanche demandaient à Catherine II, laquelle calquait sa conduite sur celle du Roi de Prusse [2]; puis, certaines intrigues ourdies en Allemagne par des Jésuites français [3], fournirent à Clément XIV des arguments sérieux. Le Pape chargea donc Bernis de supplier le Roi d'attendre qu'il fût pleinement instruit du procès fait au Général et à ses assistants, avant de rendre un édit favorable aux Jésuites. Il n'en voulait point aux individus de la Société détruite; il désirait adoucir par tous les moyens leur situation comme particuliers [4]; il ne s'opposait point à ce qu'on les

[1] Bernis à d'Aiguillon, 24 novembre. (*Arch. Bernis.*)

[2] « La protection de ces deux Cours, écrit Bernis le 1er décembre, a ranimé tout le parti qui était au désespoir et qui était fort usé... Il serait pusillanime de s'effrayer des conséquences qui peuvent résulter de toutes ces intrigues sourdes, mais il serait également imprudent de ne pas y faire une sérieuse attention. Le Roi de Prusse et la Russie, en protégeant les Jésuites, ont acquis en France et dans les États de l'Impératrice-Reine six à sept mille espions qui les serviront mieux que s'ils étaient payés. » (*Arch. Bernis.*)

[3] L'électeur de Mayence envoie au Pape « une lettre qu'il a reçue écrite en français, timbrée et datée de Rome, signée *les Jésuites* et cachetée avec le cachet de la Société, dans laquelle avec mille éloges on l'exhortait à se déclarer contre le Bref de suppression et à s'opposer à cette violente injustice en l'assurant que deux cents évêques s'uniraient à lui ainsi que quelques puissances respectables ». (*Ut supra.*) Cette lettre avait été attribuée à l'ex-Jésuite Forestier.

[4] Le 3 novembre, Bernis envoie à d'Aiguillon la liste des Jésuites français et corses qui se trouvent dans les États du Pape. Dans ses lettres suivantes, il recommande à la charité et à la grandeur d'âme du Roi les membres de la Société détruite, dont la plupart ne savaient pas ce qui se passait dans le cabinet de leur

employât dans les diocèses, mais à ce qu'ils fussent réunis en corps de communauté ou de confrérie. Si on les établissait dans les séminaires, il fallait au moins que les supérieurs ne fussent jamais choisis parmi eux [1].

Or, c'était là maintenant le champ de bataille; les Jésuites ne se contentaient plus d'une déclaration leur rouvrant la France comme particuliers; il leur fallait l'établissement d'une congrégation où ils seraient tous réunis [2]. Devant cette prétention nouvelle dont il comprenait tout le danger, d'Aiguillon demanda avec instance (6 décembre) qu'on lui fournît enfin les armes qu'on lui promettait depuis si longtemps; qu'on lui envoyât une consultation du Pape qu'il pût mettre sous les yeux du Roi et qui réduisît au silence Madame Louise et l'Archevêque de Paris, qu'on lui donnât surtout copie des instructions de Ricci, le seul document qui pût convaincre Louis XV.

Bernis n'avait à sa disposition que des appréciations, des bruits et pas un fait. Il répondit (29 décembre) que la congrégation ne serait jamais approuvée à Rome, qu'elle déplairait profondément au Roi d'Espagne, qu'elle ranimerait en France toutes les querelles théologiques [3]. Il annonça que le Pape

Général (10 novembre). Il insiste au nom du Pape pour que le Roi continue à les traiter avec bonté, etc.

[1] Bernis à d'Aiguillon, 24 novembre. (*Arch. Bernis.*)

[2] « Il y a scission, écrit d'Aiguillon le 6 décembre, entre les ex-Jésuites et leurs partisans relativement au parti que le Roi a à prendre pour décider définitivement et irrévocablement leur sort. Les uns demandent une déclaration qui annule les arrêts rendus contre eux par les anciens parlements et leur permette de vivre en France sous les conditions prescrites par le bref d'extinction. Les autres à la tête desquels sont Madame Louise et M. l'Archevêque de Paris ne veulent point de cette déclaration, dans l'espérance d'obtenir l'établissement d'une congrégation dans laquelle tous les ex-Jésuites seraient réunis. Votre Éminence sentira parfaitement l'objet et le danger de cette congrégation, et je ne pense pas que le Roi y consente. Je crois que la prudence exige que nous nous tenions en paix jusqu'à ce que cette fermentation soit calmée, et il me paraît que Votre Éminence est de cet avis. Elle voudra bien me le mander positivement dans ses lettres particulières que le Roi lit toujours avec attention et y ajouter que c'est celui du Pape, s'il l'est effectivement comme je l'imagine, et que Sa Sainteté serait fort éloignée d'approuver la congrégation projetée. » En terminant, d'Aiguillon dit qu'il informera Bernis des manœuvres des Jésuites en Russie : « On doit tout attendre, écrit-il, de gens aussi intrigants, réduits au désespoir. » (*Arch. Bernis.*)

[3] « Une déclaration, écrit-il, aurait beaucoup de dangers dans les circon-

fournirait bientôt des éclaircissements utiles, insista sur l'affaire des Jésuites de Russie qui suffisait, selon lui, à prouver la culpabilité de ces religieux; raconta l'arrestation à Rome même d'un Jésuite qui cabalait; mais, pour l'instruction de Ricci, le Pape ne l'avait pas encore. Il passe pour constant, disait Bernis, que les Jésuites romains ont, avant la publication du Bref, renouvelé entre les mains de leurs supérieurs la promesse d'être toujours fidèles à l'Institut [1]; mais de tout cela point de preuves! Le Cardinal avait attendu toute une semaine pour répondre à d'Aiguillon [2], et il ne lui envoyait que des mots.

Pendant ce temps, on est à Versailles en pleine crise : « la fermentation du parti jésuitique » est arrivée à sa période la plus violente. D'Aiguillon, attaqué de toutes parts, n'ayant avec lui que le cardinal de la Roche-Guyon, lutte encore, mais s'attend à être prochainement vaincu si le Pape ne l'aide pas à défendre son Bref, si Clément XIV ne témoigne pas de sa constante volonté par un acte de vigueur, par une explication

stances présentes. Elle réveillerait peut-être la fermentation des anciens parlements et le fanatisme des Jansénistes. Il serait encore plus dangereux de réunir les ex-Jésuites en congrégation; on courrait risque de n'avoir plus de paix dans le royaume. Toutes les anciennes disputes et querelles théologipues se ranimeraient aussitôt. Le Pape n'approuverait jamais l'établissement d'une pareille congrégation. Il me l'a dit formellement. Cette même congrégation serait diamétralement opposée à l'esprit et à la lettre de son bref. Je connais la façon de penser de Sa Sainteté à cet égard, et je vous assure qu'elle ne changera pas. D'ailleurs, le Roi d'Espagne ne pourrait que désapprouver un établissement qui ferait renaître en France les Jésuites sous une autre forme. Le meilleur parti, ce me semble, ce serait de laisser bien évaporer tout ce feu en temporisant. » (*Arch. Bernis.*)

[1] « Qui répondra, ajoutait-il, que la même protestation n'ait pas été faite à l'ancien Général par les Jésuites des autres pays?... L'intérieur du Royaume ne peut être tranquille que lorsque le jansénisme et le molinisme ne seront plus en fermentation. Le concile, de Trente, me disait l'autre jour le Pape, en matière de dogme est la règle qu'il faut suivre; il a décidé de toutes les questions sur lesquelles on se débat encore en France depuis plus de cent ans. Il faut s'en tenir aux décisions de ce concile et non aux systèmes opposés des écoles jésuitique et augustinienne. Faites-y attention, Monsieur le Duc, et vous verrez que les ex-Jésuites sont plus remuants que jamais. Ils soutiennent hautement que le Pape n'avait pas le pouvoir de supprimer leur Ordre, que le Bref est nul. Ces messieurs ne reconnaissent donc l'autorité du Pape (qu'ils soutenaient autrefois être au-dessus des conciles) que lorsqu'elle leur est favorable. » (*Ut supra.*)

[2] D'Aiguillon a écrit le 6 décembre; sa lettre est parvenue à Rome le 21, avant le départ du courrier pour la France; Bernis ne répond que le 29.

haute et claire. Il faut que le Pape instruise le Roi de tout ce qu'il a pu découvrir des intrigues des Jésuites, qu'il lui fasse sentir le danger de l'établissement projeté, qu'il tonne contre ceux qui, malgré lui, veulent se soutenir dans les États russe et prussien. « Le mal est trop pressant pour user de temporisation, et un acte de vigueur est absolument indispensable [1]. »

On en est au point à Versailles ou plutôt à Saint-Denis, car c'est du Carmel de Saint-Denis que part toute l'intrigue, que l'on y est tenté de regarder comme relique ce qui vient des Jésuites. C'est dans cet esprit que Madame Louise demande officiellement la croix et les chandeliers qui étaient sur le maître-autel du Collége Romain et dont elle veut orner son église. Bernis, à qui Madame Louise n'écrit plus parce qu'elle le trouve hostile aux Jésuites, est chargé de faire réussir cette négociation, ce à quoi il ne parvient point sans des difficultés de divers ordres et de grosses dépenses [2].

[1] « Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Éminence, écrit-il, que la fermentation du parti jésuitique est plus violente que jamais, et que je commence à en craindre les suites. On persécute le Roi pour le faire consentir à l'établissement d'une congrégation dans laquelle tous les ex-Jésuites seront rassemblés; on excite les évêques à les employer dans leurs diocèses, à les y faire prêcher, confesser, diriger les couvents; on déclame hautement contre le Pape, on fait scission avec son Nonce et on en parle indécemment. Votre Éminence est trop bien instruite pour ignorer les personnes puissantes qui sont à la tête de ce parti fanatique. Je lutte seul contre eux avec le faible secours du cardinal de la Roche-Guyon, et je l'ai contrarié jusqu'à présent; mais je ne serais pas étonné que le clergé, échauffé et poussé comme il l'est, ne se portât à quelque éclat scandaleux dans sa première Assemblée. Je confie sous le plus grand secret à Votre Éminence mes embarras et mes inquiétudes, et j'espère qu'elle voudra bien m'aider de ses sages conseils et de son secours. Si elle juge à propos d'en parler confidentiellement au Pape, je l'en laisse absolument la maîtresse. C'est l'ouvrage du Saint-Père, c'est son autorité que je défends. Il est juste qu'il y concourre en annonçant la plus grande fermeté et sa résolution invariable de soutenir ce qu'il a fait en grande connaissance de cause et après l'examen le plus réfléchi. Il faut absolument qu'il instruise le Roi sans plus de délai, etc... Tant qu'il ne s'expliquera pas hautement et clairement, on espérera de lui faire peur et on aura l'air de croire qu'il ne s'est porté à ce qu'il a fait contre les Jésuites que par déférence pour le Roi d'Espagne et qu'il s'en repent... Je n'ai jamais été l'ennemi des Jésuites, dit encore d'Aiguillon, mais je déteste les gens de parti, les fanatiques et les cabaleurs, et sans être fort dévot, je crois qu'il faut être soumis aux décisions du chef de la religion, et qu'on ne peut pas penser autrement quand on a des principes d'administration. » (*Arch. Bernis.*)

[2] Je voudrais pouvoir donner les très-nombreuses lettres que j'ai sur cette affaire et entrer dans le détail des démarches auxquelles la Princesse oblige

La question des chandeliers est un hors-d'œuvre. Si d'Aiguillon a cru détourner de ce côté l'attention de Madame Louise, il doit vite reconnaître qu'il s'est trompé. Le 24 janvier, il annonce au Cardinal que la bombe a éclaté. « Il n'est plus question de déclaration en faveur des ex-Jésuites. Leurs partisans l'ont rejetée avec la plus grande hauteur, et persistent à demander une congrégation. » L'Archevêque de Paris a remis un projet à cet égard que d'Aiguillon envoie à Bernis, non pour avoir son avis, mais pour lui faire voir à quel point ce parti pousse l'extravagance. Madame Louise l'appuie fortement. « Comme elle me témoigne assez de confiance depuis quelque temps, ajoute le Ministre, quoiqu'elle sache bien que je ne suis pas de sa religion, j'ai pris le parti de combattre son opinion, et j'ai fini par lui dire que je ne conseillerais jamais au Roi de consentir à cet établissement s'il n'était préalablement approuvé par le Pape : ce qui ne lui a pas plu et me fait persécuter par tous les ex-Jésuites qui m'obsèdent continuellement. Le Roi ne faiblira point, mais il n'imposera pas silence et se bornera à répondre comme il fait que c'est son affaire. Mes confrères se tiennent à l'écart, le clergé se tait, et tout roule sur nous. Je ne suis point alarmé de ma position, surtout dans le moment pré-

Bernis. Je me contente d'affirmer que ces pièces, dont je ne citerai qu'une seule, donnent un démenti absolu aux assertions de l'abbé Gillet (*la Vénérable Louise de France*, p. 420), qui prétend que le don du Pape n'a nullement été provoqué. Le même document montre ce qu'il faut penser de l'insinuation du P. Collombet (*Histoire de la suppression*, t. I, p. 230), qui, d'après l'*Ami de la Religion* (XVII, 275) et le livre du P. Cahour (*Des Jésuites*, 2e partie, p. 291), dit que ce fut pour empêcher la réussite du projet du rétablissement de l'Institut que les ennemis des Jésuites envoyèrent à Madame Louise les magnifiques chandeliers du Collége romain. Voici la lettre de d'Aiguillon du 11 janvier :

« Madame Louise désire vivement d'avoir la croix et les chandeliers qui étaient sur le maître-autel du Collége romain, dont on lui a dit que le travail était admirable, pour en décorer son église. On l'a assurée qu'ils avaient été portés au mont-de-piété et qu'on pouvait les en retirer en payant leur valeur. Je prie Votre Éminence de vouloir bien se donner les soins nécessaires pour remplir les désirs de cette princesse à cet égard et d'en garder le plus profond secret, attendu qu'elle me l'a expressément recommandé. Je l'ai cependant prévenue que je devais le confier à Votre Éminence, ne pouvant espérer de réussir dans cette négociation que par son moyen. Si elle y réussissait, comme je n'en doute pas, elle aurait la bonté d'ordonner qu'ils me soient envoyés par Marseille et de porter sur l'état de ses frais extraordinaires le prix de l'acquisition, de l'emballage, etc. » (*Archives Bernis.*)

sent, mais j'ai besoin que le Pape vienne à mon secours, et il me le doit, puisque je combats pour lui [1]. »

Le projet [2] que d'Aiguillon envoyait à Bernis, et qui lui avait été remis par M. de Beaumont, comprenait six articles : les deux premiers rétablissaient les maisons des Jésuites sous l'autorité des provinciaux ; le troisième instituait un supérieur général ; le quatrième autorisait l'admission des novices : c'était, purement et simplement, le rétablissement des Jésuites avec un supérieur spécial pour la France : c'est-à-dire que les Jésuites réclamaient à présent ce qui avait été refusé si brutalement à Louis XV au début de la négociation. M. de Beaumont, leur porte-parole, ne disait pas comme Ricci : *Sint ut sunt,* pourvu qu'ils fussent [3].

[1] « Je compte trop, ajoute d'Aiguillon, sur l'amitié de Votre Éminence pour n'être pas persuadé qu'elle le lui fera sentir (au Pape) et qu'elle voudra bien m'aider elle-même de ses bons et sages avis La nomination d'un vicaire général en Silésie a fait la plus forte impression sur ces fanatiques. Ils ont poussé l'audace jusqu'à vouloir justifier devant moi cette insolente et schismatique démarche, et me soutenir que le Pape ne pouvait pas la désapprouver. Ils prétendent également que le Roi n'a pas besoin de son consentement pour établir la congrégation qu'ils demandent, et que son autorité suffit. Ils ne parlaient pas de même il y a dix ans. Je ne discute point avec eux les limites des deux autorités, et je me borne à répondre que je suis soumis au chef de l'Église et que je penserai toujours qu'en pareille matière le Roi ne doit prendre de parti que de concert avec lui. » (*Arch. Bernis.*)

[2] C'est à ce projet que le P. Collombet fait allusion. (II, 86.) Il ajoute que pour parer le coup, Montazet, archevêque de Lyon, conseilla à d'Aiguillon de solliciter un Bref confirmatif. Je n'ai trouvé nulle part le nom de Montazet, dont d'Aiguillon n'eût pourtant pas manqué de parler à Bernis, son plus vieil ami. Quant aux conséquences que le Père Collombet veut tirer de la remise de ce projet, en faveur de sa Compagnie, elles me paraissent bien peu logiques, car la démarche de Madame Louise suffit pour prouver la désobéissance manifeste de ses protégés et leur résistance au Bref dogmatique.

[3] Je publie ici ce document, que je considère comme d'une importance considérable, et qui est absolument inédit :

PLAN D'UNE CONGRÉGATION A FORMER EN FRANCE POUR TIRER UTILITÉ DES ANCIENS JÉSUITES.

Il s'agirait pour cela de les ériger et établir en congrégation sous l'autorité des évêques ; ainsi :

1° On distribuerait le partage en six provinces, de Paris, de Lyon, de Toulouse, de Bordeaux, de Champagne et de Flandre, et l'on rassemblerait les Jésuites de chaque province dans les principales maisons, car, vu la diminution de leur nombre, ils ne sont pas en état de remplir celles qu'ils ont perdues ; cela ne se peut faire que peu à peu, à mesure qu'ils recevront des sujets.

2° Chaque province aura son provincial et autres supérieurs.

3° Afin de conserver l'unité d'esprit et de gouvernement, on établirait un

Lorsque le Cardinal reçut cette lettre, il en était encore à chercher des arguments contre cette déclaration dont il n'était déjà plus question à Versailles [1], et à réunir la preuve des intrigues des Jésuites en Silésie et à Vienne [2]. Dès qu'il eut entre les mains le projet de M. de Beaumont, il fit front vigoureusement. Pour arrêter l'Archevêque et Madame Louise, Bernis

supérieur général, de qui dépendrait toute la congrégation, qui créerait les provinciaux et autres supérieurs. L'élection de ce supérieur général se ferait dans une congrégation composée des votants des six provinces.

4° On ferait des maisons de noviciat, et les novices feraient au bout de deux ans les trois vœux simples. Ils ne pourraient en être relevés que par leurs supérieurs. Le vœu de chasteté ne serait pas perpétuel, mais seulement pour autant de temps qu'on demeurerait dans la congrégation. Il est clair que l'obligation de ce vœu cesserait par la sortie seule, et qu'il ne serait pas nécessaire de recourir au Pape pour en avoir la dispense.

5° Quant à la profession solennelle, il ne paraît pas que suivant le droit commun, elle puisse avoir lieu dans une congrégation qui n'est pas approuvée par le Saint-Siége comme formant un corps religieux.

6° Les provinciaux auraient la faculté de transporter les sujets d'une maison à une autre. (*Arch. Bernis.*)

[1] Bernis à d'Aiguillon, 5 janv. (*Arch. Bernis.*)

[2] Bernis à d'Aiguillon, 12 janvier. (*Arch. Bernis.*) « Le Pape donnera ordre au prélat Alfani de ne communiquer les pièces authentiques qui peuvent prouver qu'avant la suppression des Jésuites, leur ancien Général les avait autorisés à suivre leur institut, à recevoir des novices et à confesser même quand le Bref de suppression leur en interdirait le pouvoir. C'est ce que font aujourd'hui les ex-Jésuites de Silésie. Le Ministre d'Espagne m'a promis de m'envoyer la relation du Vicaire apostolique de Breslau qui donne une idée assez claire de cette conduite schismatique et des intrigues qui ont acquis en faveur des Jésuites la protection du Roi de Prusse. Je ne sais si je pourrai vous adresser par ce courrier la lettre du Vicaire apostolique dont le Ministre espagnol a fait une copie sur l'original certifié par le Pape. Sa Sainteté ignore que cette copie existe. On me communiquera successivement et sous le secret les pièces légales du procès fait à l'ex-Général de Ricci. Un prince d'Allemagne qu'on croit être l'électeur de Bavière a envoyé au Pape un livre ou plutôt un libelle sanglant contre le Bref de suppression. Il y a en tête de ce livre une estampe avec des citations des prophéties dont l'application fait horreur et prouve le fanatisme le plus violent. Ne pouvant avoir ce même livre, on m'a promis la description de l'estampe qui est à la tête. Le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, intrigant que le Pape connaît de longue main, cabale tant qu'il peut en faveur des Jésuites qu'il détestait autrefois. Toutes ces intrigues exigent de l'attention et surtout du flegme et de la patience. Le mieux pour la France, selon le sentiment du Pape, est de ne rien faire par rapport aux Jésuites, jusqu'à ce que la fermentation soit passée. Sa Sainteté prend l'intérêt le plus vif à la tranquillité et au bonheur du Roi. En général, on peut dire qu'il n'y a jamais eu de Pape qui ait désiré autant que celui-ci l'union entre les souverains et qui les ait respectés aussi sincèrement. Le Saint-Père me disait avant-hier à ce sujet que s'il faisait connaître ses véritables sentiments par rapport aux monarques, on le lapiderait à Rome. »

avait deux alliés : l'Espagne et le Pape. Rétablir les Jésuites en France, c'était blesser au cœur Sa Majesté Catholique, délicate sur l'article de la conscience et bien persuadée que les Jésuites avaient été les vrais auteurs de la sédition de Madrid . Il était inutile de déduire tous les inconvénients qu'aurait une brouille avec l'Espagne, mais y insister ne pouvait pas nuire, et Bernis n'y manqua point. Quant au Pape, il disait lui-même ne pouvoir comprendre « que le clergé de France n'eût fait aucune démarche contre les arrêts du Parlement et l'édit du Roi qui ordonnait la dissolution de la Société des Jésuites, et qu'il songeât actuellement à s'élever contre un Bref émané de l'autorité pontificale qui confirmait, quant au spirituel, l'ouvrage de l'autorité temporelle » . C'était pour lui une contradiction étrange, et il ne croyait point au danger, parce qu'il ne connaissait point la puissance de cette faction infime en France, mais maîtresse à la Cour. Aussi « se fiait-il entièrement à la piété, au bon esprit du Roi, à son amitié pour Sa Majesté Catholique, aux lumières et au courage de d'Aiguillon [1] » , et jugeait-il inutile de donner en ce moment une déclaration nouvelle.

Bernis, alors, s'imaginant peut-être un peu trop que son opinion avait la même valeur que celle du Pape, prenant au sérieux son titre de Ministre d'État, envoya à Versailles un mémoire fortement raisonné dans lequel il développa ses idées sur la conduite à suivre par rapport aux Jésuites [2]. Il écrivit en même

[1] Post-scriptum à la lettre du 12 janvier.

[2] Aff. Étr., *Rome, Mémoires et documents*, t. IX. Les Jésuites, dit-il, dissous par le Roi et relevés de leurs vœux par le Pape sont rebelles s'ils ne se soumettent point, et il faut les poursuivre sévèrement, eux et leurs adhérents. S'ils se soumettent, on peut les employer dans les diocèses, mais à condition de les surveiller exactement et de ne pas permettre qu'ils vivent en communauté. Le Pape permet pourtant à ceux qui ont prononcé les derniers vœux d'habiter ensemble, mais avec des supérieurs séculiers, reconnus non Jésuites, et sans former ni communauté, ni congrégation. Cela ne pourra durer que jusqu'à leur mort. Les évêques seront responsables. L'édit du Roi ne sera pas révoqué, et les ex-Jésuites ne seront que tolérés. « D'ailleurs, il faut leur assigner des pensions raisonnables et suffisantes, occuper ceux qui ont des talents au culte des lettres plus encore qu'à la théologie ; surtout il faut suivre leurs correspondances dans l'intérieur et au dehors du royaume. On y trouvera certainement des motifs de la plus grande réserve à leur égard. Il faut surtout défendre qu'il soit question du bref de suppression dans les assemblées provinciales ou générales du clergé.

temps lettres sur lettres, menaçant la vieillesse du Roi du réveil du fanatisme janséniste, si l'on favorisait en France le fanatisme des Jésuites [1]. Il ne négligea aucun moyen, et, secondé par le Ministre d'Espagne [2], il revint à la charge à chaque audience pour obtenir de Clément XIV la déclaration nécessaire.

Ce n'était point que le Pape fût indifférent sur l'exécution du Bref. Il prouvait l'intérêt qu'il y portait, par le Bref qu'il adressait le 22 janvier à l'Électeur de Saxe [3], par la lettre qu'il faisait écrire sur les Jésuites de Silésie au Vicaire apostolique de Breslau, par les démarches qu'il tentait auprès de l'Empereur et de l'Impératrice-Reine pour les déterminer à persuader au Roi de Prusse de faire exécuter dans ses États le Bref de suppression, par l'arrestation ordonnée à Rome de l'ex-Jésuite Forestier soupçonné d'intrigues en Allemagne.

Rien ne pouvait donc le choquer davantage que la conduite des Jésuites et de leurs partisans en France; mais si l'on ne se soumettait point à son premier Bref, pourquoi se soumettrait-on à un second où il ne pourrait que répéter les raisons déjà données [4]?

Enfin poussé par Moniño qui avait reçu de sa Cour l'ordre formel d'appuyer les démarches de la France, harcelé par Bernis qui voyait avec inquiétude approcher l'époque de l'Assemblée du clergé et qui craignait non sans raison que le Bref n'y fût discuté [5], le Pape promit « un écrit où il ne laisserait

Un silence absolu sur cette matière doit être prescrit dans le royaume, et les écrits soit pour et contre doivent être soigneusement réprimés. »

1 Bernis à d'Aiguillon, 19 janv. (*Arch. Bernis.*)

2 Bernis à d'Aiguillon, 2 fév. (*Arch. Bernis.*)

3 Theiner, *Epistolæ*, 289.

4 Bernis à d'Aiguillon, 9 février. (*Arch. Bernis.*)

5 9 février (2e suite). « Le silence ne doit pas s'imposer si l'on n'est sûr que les assemblées provinciales et générales du clergé ne se mêleront pas de l'affaire de la suppression des Jésuites et ne s'occuperont pas du projet insensé qui les ressuscite sous d'autres formes. Mais si plusieurs provinces ecclésiastiques donnaient des ordres ou des pouvoirs à leurs députés pour porter l'assemblée générale à examiner le Bref du Pape, vous pouvez vous attendre à une division affreuse dans le clergé. Le jansénisme se réveillera avec fureur, et tous les partis qui divisent la Cour et les sociétés se réuniront à celui des Jésuites ou à celui

aucun doute sur la fermeté de ses résolutions, ni sur les maximes que le Roi devait embrasser par rapport aux Jésuites ». Le 9 février, Bernis crut pouvoir annoncer qu'il enverrait bientôt *ministériellement* cette nouvelle déclaration.

Le cardinal Zelada avait en effet été chargé de la rédaction d'un Bref adressé à Louis XV « dans lequel les vrais sentiments du Pape par rapport au Bref de suppression, à la conduite des ex-Jésuites de Silésie et au projet peu réfléchi et dangereux d'établir des congrégations devaient être exposés avec force et dignité [1] ». La minute fut communiquée à Bernis, qui l'approuva, et remise au Pape le 15 février au soir. On devait donc compter sur une prompte solution. Le 23 février, le Cardinal s'imaginait expédier le Bref par le courrier de France : sa dépêche était faite ; il s'y félicitait d'avoir triomphé des incertitudes du Pape ; il ne manquait que la signature.

Tout à coup Clément XIV déclare qu'il n'enverra point de Bref au Roi. « Il a fait réflexion que ce Bref, s'il n'était pas publié, serait inutile pour faire connaître ses intentions invariables par rapport à l'exécution de la Bulle, et que, s'il était rendu public, il serait critiqué, mal interprété, et ne ferait qu'augmenter la fermentation des esprits et animer les contradictions et les disputes [2]. » Il s'est souvenu des troubles qu'ont excités la Constitution *Unigenitus,* et les différentes explications que le Saint-Siége en a données ; il renonce donc au Bref, mais il écrira à Bernis un billet qui contiendra ses véritables intentions, et il le chargera de faire connaître sa façon de penser au Roi, à son Conseil et à ceux des évêques du Royaume qui auraient besoin d'en être informés.

qui se déclarera en faveur du Pape. L'on verra alors un spectacle tout nouveau. Les Jansénistes défendront le Saint-Siége, et les Molinistes l'attaqueront : il faudrait du moins, sans parler de l'affaire des Jésuites, que le Roi s'assurât d'avance qu'il ne sera pas question du Bref dans les assemblées métropolitaines, ou qu'il ordonne aux archevêques de déclarer que Sa Majesté n'entend pas que dans les assemblées provinciales, il soit question de traiter aucune matière étrangère aux arrangements économiques du clergé. Quand les députés n'auront ni commission ni pouvoirs, il sera plus aisé d'empêcher l'assemblée générale de traiter l'affaire des Jésuites. » (*Arch. Bernis.*)

[1] Bernis à d'Aiguillon, 16 février. (*Arch. Bernis.*)

[2] Bernis à d'Aiguillon, 23 février. (*Arch. Bernis.*)

Cet expédient flattait la vanité de Bernis, mais il désappointa fort d'Aiguillon. Qu'avait-il besoin d'un billet secret, adressé au Ministre qui avait eu le plus de part à la suppression des Jésuites, d'un billet que tout le monde croirait dicté par Bernis? Et ce billet, quand viendrait-il? Décidément, le Pape l'abandonnait à « cette cabale jésuitique beaucoup plus dangereuse que la ligue du Nord [1] ». Il n'y avait aucun secours à attendre de sa part pour défendre sa propre autorité : eh bien! soit! D'Aiguillon la défendra seul; il se passera du Bref, comme de ces fameuses pièces promises depuis si longtemps, et la Société dissoute ne ressuscitera pas [2].

Sans plus s'occuper de Rome, d'Aiguillon dispose donc ses batteries. S'il attaque de front Madame Louise et l'Archevêque de Paris, le choc sera rude et la victoire est incertaine, mais ne peut-on les détourner sur d'autres pistes, leur faire prendre le change en donnant pâture à leurs vanités et en satisfaisant leurs fantaisies? Madame Louise ne se contente plus de solliciter la croix et les chandeliers du Collége romain, il lui faut aussi une lampe qu'on lui a dit être d'un travail admirable. Elle l'aura, et sans retard [3]. Madame Louise a sur la maison des Carmes de Charenton toutes sortes de projets : elle veut tout réformer, elle réforme, et sa réforme est médiocrement appréciée des Carmes, qui, sauf trois, quittent tous leur couvent; il y a alors nécessité de repeupler la maison. C'est une affaire à laquelle elle semble se donner tout entière. Si seulement on parvient à engager le Pape à lui faire renvoyer son confesseur Jésuite et à lui faire prendre, suivant la règle, le confesseur de la communauté, il n'y aura plus rien à craindre de ce côté [4]. Il

[1] D'Aiguillon à Bernis, 1er mars. (*Arch. Bernis.*)

[2] « Je vois, écrit-il le 14 mars, que le Pape n'écrira point au Roi, qu'il ne fera rien contre les Jésuites de Silésie, et que je ne dois attendre aucun secours de sa part pour défendre son autorité. Je suis affligé de cette pusillanimité, mais elle ne me gagnera pas et ne m'empêchera pas de soutenir de toutes mes forces l'exécution des définitions du Bref d'extinction. Je me borne à le prier de ne me point déjouer. » (*Arch. Bernis.*)

[3] « C'est une grande affaire pour cette religieuse princesse, écrit d'Aiguillon, et il serait à souhaiter qu'elle y donnât toute son attention. »

[4] « Madame Louise, écrit d'Aiguillon le 1er mars, a pris un peu de confiance en

n'y a à l'exécution des projets de Madame Louise sur les Carmes d'autre inconvénient que la destruction de cet Ordre, ce qui, au dire de d'Aiguillon, n'en est pas un bien grand en politique. On lui livre donc les Carmes [1].

Quant à M. de Beaumont, il s'est engagé dans une discussion relative à l'enregistrement de lettres patentes accordées au Séminaire des Missions Étrangères. Il fait rédiger mémoire sur mémoire, écrit lettre sur lettre; cette question sur laquelle on le chicane le passionne tout entier [2].

Reste à détruire l'argument sérieux invoqué par les protecteurs des Jésuites en faveur de leurs clients. Il est certain que, depuis l'expulsion, les colléges sont dans un état déplorable, que tout le monde reconnaît l'impossibilité de les soutenir sans de nouveaux moyens; que l'administration de l'enseignement par les parlementaires a donné les plus piteux résultats. On n'a nul besoin d'être partisan des Jésuites pour se plaindre de la direction donnée aux enfants. D'Aiguillon, pour y remédier, propose au Roi, de concert avec le cardinal de la Roche-Guyon, de créer une congrégation nouvelle qui sera uniquement destinée à former des sujets pour diriger les colléges. Louis XV approuve cette idée; l'Archevêque de Toulouse travaille à en faire le projet, et l'on annonce à Bernis qu'il aura bientôt à le présenter au Pape [3].

Les partisans des Jésuites semblaient donc battus, mais par d'Aiguillon seul; car, de Rome, on n'avait fourni que des paroles et des encouragements, pas une des armes qu'on avait promises. Ces fameuses pièces trouvées, disait-on, chez le Général des Jésuites et qu'on faisait attendre depuis six mois, on avait toujours quelque excuse pour ne les pas envoyer, et quelles

moi depuis quelque temps et se conduit mieux, relativement aux Jésuites, mais elle en a deux auprès d'elle qui l'obsèdent continuellement, et son confesseur est un terrible homme. Il serait bien à désirer que le Pape pût l'engager à le renvoyer et à prendre, suivant la règle, celui de la communauté. » (*Arch. Bernis.*)

[1] D'Aiguillon à Bernis, 28 mars. (*Arch. Bernis.*)

[2] D'Aiguillon à Bernis, 1er mars et suiv. (*Arch. Bernis.*)

[3] D'Aiguillon à Bernis, 12 février. (*Arch. Bernis.*) Dans la lettre du 1er mars, d'Aiguillon informe le Cardinal qu'on a adopté toutes ses idées pour l'Assemblée du clergé.

excuses! la maladie de la mère du cardinal Zelada, par exemple. Quant à ce Bref primitivement destiné au Roi, transformé en billet à l'adresse de Bernis, il était redevenu bref sur les supplications du Ministre de France; mais on ne l'avait point. A présent la Cour impériale en voulait un semblable pour déjouer les intrigues du cardinal Migazzi, archevêque de Vienne[1]. Le Pape le relisait, hésitait, prenait son temps, et, à mesure que le temps s'écoulait, le Bref perdait tout intérêt pour la France : il est vrai qu'il conservait tout son intérêt pour Bernis. Rien ne flattait plus sa vanité : le Bref lui serait adressé; « le Pape lui donnait des pouvoirs pour faire connaître ses sentiments au Roi et aux évêques de France. Il veut me faire en cette partie, écrivait-il, son interprète et son ministre plénipotentiaire pour parler en son nom quand cela sera nécessaire[2]. »

Le 9 mars, le Pape signa enfin ce fameux Bref[3] : il contenait l'affirmation la plus nette que le Pape entendait maintenir et faire rigoureusement exécuter le Bref *Dominus ac Redemptor*. « Vous exigerez en notre nom, disait Clément XIV, que les évêques de France ne souffrent rien dans leurs diocèses respectifs qui ne soit entièrement conforme auxdites lettres. Ce n'est pas que nous doutions de leur sagesse et de leur respect pour le Saint-Siége, ou que nous puissions nous défier qu'ils nous soient aussi soumis qu'ils l'ont été au Roi dans une semblable occasion; nous avons voulu seulement prévenir toute interprétation qui pourrait nuire à l'exécution de nos lettres apostoliques, que nous voulons être exécutées avec la plus grande ponctualité. »

Le Cardinal, prenant au sérieux le rôle que le Pape lui assignait, accompagna l'envoi du Bref à Versailles d'une longue dépêche dans laquelle, reprenant toute l'histoire de la négociation, tous les arguments invoqués par les souverains, il expliquait les motifs religieux qui avaient déterminé Clément XIV à signer le Bref de suppression[4].

[1] Bernis à d'Aiguillon, 2 mars. (*Arch. Bernis.*)

[2] Bernis à d'Aiguillon, 9 mars. (*Arch. Bernis.*)

[3] Aff. Étr. publié par Theiner, *Epistolæ*, p. 297, et récemment par Wallon, *Un collége de Jésuites*, Paris, 1880, p. 263.

[4] Cette dépêche fréquemment reproduite, notamment par Clément (*Journal*

Après avoir rappelé que par l'édit du mois de novembre 1764, le Roi s'était déterminé à dissoudre dans ses États la Société des Jésuites, que les tribunaux avaient prononcé que les Jésuites ne pourraient être employés dans les fonctions ecclésiastiques qu'après avoir prêté un serment conforme aux Maximes du Royaume, à cause de leur dépendance d'un Général étranger, Bernis établissait que les Jésuites liés par des vœux dont n'avait pu les relever le pouvoir temporel, avaient besoin d'être sécularisés par l'autorité pontificale, et que, dès lors, l'instance formée près de Clément XIII pour la suppression de la Compagnie l'avait été dans l'intérêt des Jésuites eux-mêmes. Le conclave était arrivé : Clément XIV avait été élu. Le nouveau Pape n'avait point contre les Jésuites d'animosité personnelle, mais il pensait d'eux ce qu'en pensait saint Charles Borromée, qui deux siècles avant avait annoncé la suppression nécessaire de la Société [1]. Les souverains avaient renouvelé leur demande. Clément XIV l'avait examinée; il avait compulsé dans les archives de la Propagande les documents secrets qui pouvaient éclairer son opinion sur les manœuvres qu'on reprochait aux Jésuites. Théologien, il connaissait leur doctrine; religieux, il savait leur puissance et leurs ressorts, et, bien que dès le début il fût convaincu de la nécessité d'une réforme, il avait employé quatre années à réfléchir, à balancer, à comparer le pour et le contre, et surtout à prier Dieu de lui inspirer le parti qu'il avait à prendre. Jamais il n'eût supprimé l'Institut, si les Jésuites, au lieu de se soumettre, n'avaient formellement et ouvertement engagé le combat avec les Rois d'Espagne et de Portugal, avec le Saint-Siége lui-même et la congrégation des

de voyages, etc.), Tabaraud, Silvy (*Henri IV et les Jésuites*, p. 21), Wallon (*loc. cit.*, 265, etc.), et dont l'authenticité n'est nullement douteuse, quoi qu'en dise le P. Collombet (II, 87), a été exactement reproduite à l'exception d'un paragraphe, omis par la plupart, sauf Clément. (Aff. Étr.)

[1] Il écrivait à son confesseur : « Que cette société deviendrait trop puissante pour conserver la modestie, l'obéissance et la modération nécessaires, que son crédit lui ferait des amis fanatiques et des ennemis irréconciliables, qu'elle voudrait gouverner les Rois et les Pontifes, régir le temporel et le spirituel; que cet esprit étranger et opposé à la religion altérerait l'institut pieux de saint Ignace, et qu'une société si utile serait enfin supprimée. »

Rites; mais le Pape avait compris que « des religieux proscrits des États les plus catholiques, violemment soupçonnés d'être entrés autrefois et récemment dans des trames criminelles, qui n'avaient en leur faveur que l'extérieur de la régularité, décriés dans leurs maximes, livrés pour se rendre plus puissants et plus redoutables au commerce, à l'agiotage, à la politique, ne pouvaient produire que des fruits de discussion et de discorde, qu'une réforme ne ferait que pallier le mal sans arracher la racine, et qu'il fallait préférer à tout la paix de l'Église universelle et du Saint-Siége, le repos et la satisfaction des princes catholiques qui en sont les soutiens ». Le Bref ne blâme point les constitutions de saint Ignace, mais l'esprit dans lequel elles étaient appliquées par le Général et le conseil politique. Ceux qui n'étaient point membres de ce conseil, qui n'en étaient que les instruments, n'étaient point coupables et ne sont pas frappés. Le Pape ne parle point de la doctrine : il ne la condamne point; il ne rompt pas la loi de silence imposée sur cet objet; il permet que les évêques emploient avec discernement les ex-Jésuites, mais il entend que jamais on ne puisse en former de congrégations, que jamais on ne puisse les nommer supérieurs d'aucun établissement pieux, d'aucun séminaire ni corps de missionnaires. « Quant à croire que le Pape est en secret partisan des Jésuites et qu'il ne serait pas fâché, après avoir satisfait les Souverains, que la Société conservée en Silésie pût renaître un jour et se rétablir, cette supposition est absurde, contradictoire et également opposée à la vérité et au respect dû au chef de l'Église. » Si le Pape n'a pas encore prononcé l'excommunication contre les rebelles, c'est qu'il craint de faire persécuter les catholiques de Prusse et de Russie. Loin de se repentir de ce qu'il a fait, « il en sent plus que jamais la justice », parce qu'il a trouvé dans les papiers du Général.

A coup sûr, nul mémoire ne pouvait être plus probant, et il est certain que si Louis XV eût permis qu'elle fût livrée au public, cette pièce eût produit un immense effet. Bernis voulait que sa dépêche fût le canevas d'une circulaire qu'il comptait envoyer à tous les évêques de France avec la copie du Bref que

le Pape lui avait adressé. Mais, d'une part, c'eût été réveiller une guerre qu'on pensait avoir momentanément calmée; d'autre part, c'eût été faire de Bernis l'intermédiaire entre le Pape et le clergé français, le reconnaître pour Ministre à la fois du Roi et du Pape, pour chef véritable de l'Église de France. Bernis prenait un peu trop au pied de la lettre ce que le Roi lui avait écrit jadis, qu'il le « chargeait de concilier le sacerdoce et l'empire ». On lui fit les plus grands compliments sur sa dépêche [1], que l'on tint soigneusement secrète, et on lui défendit d'envoyer aux évêques aucune circulaire.

En réalité, la dépêche était arrivée quand on n'avait plus qu'en faire : Madame Louise était toute à son nouveau projet, auquel d'Aiguillon se prêtait complaisamment. Les Jésuites se bornaient à attendre avec la plus grande confiance, mais avec tranquillité, leur résurrection dont d'Aiguillon, n'avait aucune inquiétude, au moins pour le moment [2]. Les membres du

[1] « Le Roi, écrit d'Aiguillon le 4 avril, a été parfaitement content de la dépêche aussi adroite qu'éloquente dont Votre Éminence m'a honoré en conséquence du Bref qu'elle a reçu du Pape, et m'a dit qu'il était impossible de traiter une matière aussi délicate avec plus d'art et de force, et de justifier plus complétement la conduite que le Saint-Père a tenue dans l'affaire des Jésuites. Le Conseil de Sa Majesté à qui j'en ai fait lecture par son ordre en a porté le même jugement, et elle m'a ordonné d'en informer Votre Éminence et de lui témoigner toute l'étendue de la satisfaction qu'elle en avait, mais elle m'a chargé de lui mander que quelque désir qu'elle ait que les évêques de son royaume soient instruits du contenu de cette dépêche, elle ne pense pas que Votre Éminence doive leur en écrire circulairement à ce sujet. Elle craint qu'accoutumés comme ils le sont à recevoir directement du Pape les décisions et avis, soit en corps, soit en particulier, ils ne commençassent à réclamer contre cette forme nouvelle, qu'ils ne voulussent contredire certains faits qui leur ont été exposés d'une manière toute différente et les conséquences qu'on en tire, et qu'il n'en résultât une controverse par écrit qui attiserait et rallumerait le feu que nous tâchons d'éteindre et qui pourrait s'étendre jusqu'à l'assemblée prochaine dans laquelle nous avons lieu d'espérer au moyen des précautions prises d'après les sages conseils de Votre Éminence qu'il ne sera pas question de l'affaire des Jésuites. Elle ne veut pas d'ailleurs embarquer Votre Éminence dans une discussion qui pourrait indisposer contre elle une partie considérable du clergé dont elle désire qu'elle acquière de plus en plus la confiance. D'après cette décision si sage et si honnête pour Votre Éminence, je me bornerai à communiquer confidentiellement sa sublime dépêche à ceux de nos prélats sur lesquels je suis sûr qu'elle fera l'impression que nous désirons, et si quelques-uns d'entre eux lui en écrivent, elle aura la bonté de leur répondre en conséquence. » (*Arch. Bernis.*)

[2] D'Aiguillon à Bernis, 10 avril. (*Arch. Bernis.*)

haut clergé s'étaient dégoûtés de suivre cette affaire et avaient passé à d'autres projets [1]; bref, à Paris, on avait tout gagné en gagnant du temps.

Au dehors, dans les Cours que le projet des Jésuites aurait pu inquiéter, l'habileté de d'Aiguillon avait fait merveille. A Naples, où l'on avait d'abord pris très-vivement l'alarme, les explications fournies à M. de Caraccioli avaient tout apaisé. A Madrid, il avait suffi d'un mot dit à M. d'Aranda pour dissiper toute crainte. Les Ambassadeurs de Famille ne cessaient à présent de chanter les louanges de d'Aiguillon. Après cette crise, il était plus fort qu'il n'avait été : il était parvenu à se dégager des liens qui au début l'attachaient aux dévots, faisaient de lui leur créature. Depuis le mois de janvier, il avait joint le portefeuille de la Guerre à celui des Affaires étrangères [2]. A la Marine, il avait mis un commis tout dévoué, M. de Boynes, et, sous ses ordres, la flotte était en train de se rétablir. Son oncle, La Vrillière, avait la Maison du Roi; Paris, les affaires de la Religion prétendue réformée : c'étaient les quatre secrétariats d'État entre ses mains. La grande réforme Maupeou, si attaquée au

[1] « Je crois, écrit d'Aiguillon le 17 avril, que le meilleur moyen de conduire les hommes et surtout les Français est de les laisser se dégoûter de leurs idées sans les contredire dans le premier moment. Comme il en est peu qui mettent de la suite dans leur conduite, qui prennent un intérêt réel aux affaires de l'État, ils s'ennuient bientôt de s'en occuper et finissent, après avoir bien bavardé, par se laisser mener par ceux qui ont le malheur de les gouverner. C'est d'après ce principe que j'ai écouté tous les beaux projets de congrégation. On n'en parle plus, et tout est dit à ce sujet. » (*Arch. Bernis.*)

[2] Il avait écrit à cette occasion à Bernis, le 31 janvier : « Le Roi a fait demander à M. de Monteynard sa démission et lui a défendu de paraître à la Cour. Votre Éminence n'ignore pas qu'il n'entendait rien à sa besoigne, et qu'il avait fomenté une intrigue dont l'objet était de nous entraîner dans une guerre que le Roi cherche depuis longtemps à prévenir et qui aurait eu lieu malgré tous mes soins à seconder les vues pacifiques de Sa Majesté, si elle n'eût heureusement découvert les menées qu'on faisait à cet effet tant en France que dans les pays étrangers; on applaudit généralement au parti qu'elle a pris à ce sujet. Elle s'est déterminée à me charger du département de la guerre en attendant qu'elle ait pu faire un choix digne d'elle. Cette nouvelle marque de sa confiance est très-flatteuse, mais j'avoue à Votre Éminence que je suis effrayé du poids et de l'étendue des devoirs qu'elle m'impose, et que j'ai bien de la peine à me soumettre à sa volonté. Les premiers embarras de cette nouvelle besoigne ne me permettent pas de répondre à la lettre particulière de Votre Éminence, etc. » (*Arch. Bernis.*)

début, pouvait passer pour établie; il ne fallait plus que du temps pour la consolider : c'était un organisme bien supérieur à celui des parlements, et avec lequel le ministère n'avait plus à compter. Enfin, à la Cour, le parti Choiseul n'avait plus d'influence [1], et le Roi, satisfait de la tournure que prenaient les affaires, se prêtait volontiers à l'étude de certains projets, qui, on n'en peut douter, eussent profondément modifié les événements postérieurs. Jamais, d'Aiguillon n'avait paru plus affermi dans son pouvoir qu'en ce mois d'avril 1774. Il était pourtant à la veille de sa chute.

Le 27 avril, Louis XV, quoique indisposé depuis la veille, veut néanmoins chasser à Trianon. Il ne peut monter à cheval, reste dans son carrosse et rentre à cinq heures et demie, se plaignant de violents maux de tête. La nuit, la fièvre se déclare; on appelle en toute hâte les médecins. Le 28, la Martinière, premier chirurgien du Dauphin, que son maître a envoyé près du Roi, décide le transport à Versailles. Le 29, malgré deux saignées, la fièvre persiste. Le 30, les douleurs augmentent, des rougeurs apparaissent sur la face; il n'y a point à douter : c'est la petite vérole [2]. C'est la mort : un vide se fait autour du lit du Roi; la peur chasse les uns; l'ambition entraîne les autres. Le 1er mai, on essaye des vésicatoires qui prennent mal : alors, le parti Choiseul songe à renouveler le coup de Metz, ce coup qui a failli tuer madame de Châteauroux,

[1] « Je méprise souverainement, écrit-il le 10 avril, les intrigues du parti expirant de mon antiprédécesseur, lorsqu'elles n'ont pour objet que de me faire perdre la confiance et les bontés du Roi. C'est presque toujours par lui que j'apprends les menées qu'on fait à cet effet, et la façon dont il m'en parle et la conduite qu'il tient avec moi ne me permettent pas de douter du peu d'impression qu'elles lui font. » (*Arch. Bernis.*)

[2] *Bulletin de la maladie du Roi.* 30 avril. — Le Roi étant mercredi dernier, 27 de ce mois, à Trianon, se trouva incommodé. Il alla néanmoins à la chasse, mais ne monta pas à cheval. Sa Majesté rentra de bonne heure et se coucha. Le lendemain jeudi, la fièvre continuant, le Roi revint à Versailles à cinq heures du soir. La nuit fut fort agitée, et la fièvre étant accompagnée de pesanteur de tête, Sa Majesté fut saignée au bras une première fois à quatre heures du matin, et une seconde fois à quatre heures du soir.

L'état du Roi est aussi bon aujourd'hui que les circonstances peuvent le permettre. Il a la tête libre et n'a de fièvre qu'autant qu'il en faut pour effectuer l'éruption. *Imp.* (Aff. Étr.) *France, série ord.*, vol. 636.

à amener le confesseur au lit du Roi, à chasser la du Barry; mais on n'a pas, comme à Metz, un Fitz-James sous la main; on ne peut, comme le jour de l'attentat de Damiens, mettre en avant le premier prêtre venu. La mission de parler des sacrements revient à M. de Beaumont. Or, M. de Beaumont, si refroidi qu'il soit avec d'Aiguillon, n'est pourtant pas aux Choiseul. Lui parla-t-on, comme on l'a dit, d'un chapeau? Fit-on appel à son ambition personnelle ou à son esprit de parti? Ce qui est sûr, c'est qu'il vint parce qu'il fallait qu'il vînt, mais qu'il ne parla point de sacrements. D'Aiguillon espère encore. Le 3 mai au matin, il l'écrit à Bernis[1], il n'y avait point à craindre la confession : le Grand aumônier, le cardinal de la Roche-Aymon est près du Roi et écarte les importuns : mais, dans la journée, les progrès du mal sont incroyables. La nuit, Louis XV est pris du délire : le matin du 4, il se sent perdu. Le soir, il fait venir madame du Barry, lui dit adieu, l'invite à se rendre à Rueil chez d'Aiguillon. Dans la nuit du 5 au 6, de lui-même, le Roi demande son confesseur, et après l'avoir vu, déclare qu'il recevra les sacrements. Le 6, à sept heures du matin, il reçoit la communion des mains de la Roche-Aymon. Le Grand aumônier se tourne ensuite vers les assistants : « Messieurs, dit-il, le Roi m'ordonne de vous dire, ne pouvant le faire lui-même, qu'il se repent de ses péchés, et que s'il a scandalisé son peuple, il en est bien fâché. » Le Roi fait répéter cette phrase. Le Cardinal ajoute : « Le Roi est dans la ferme résolution de rentrer dans les voies de sa jeunesse et d'employer tout ce qui lui reste de sa vie à défendre la religion. »

[1] « Votre Éminence apprendra par ma dépêche la situation cruelle dans laquelle nous sommes, et je suis bien sûr qu'elle partagera nos alarmes. Le Roi est aussi bien qu'il peut être, mais il n'est encore qu'au quart de la maladie, et nous ne pourrons être tranquilles qu'après le 9. Mesdames se sont enfermées avec le Roi et témoignent autant de courage que de tendresse, surtout Madame Adélaïde. Tout ce qui se pense et se dit dans ce moment à la Cour fait horreur à tous ceux qui aiment le Roi et l'État, et malheureusement ils ne sont pas le plus grand nombre. On ne peut répondre de rien dans cette affreuse maladie, mais les apparences sont très-favorables. Il n'y a eu jusqu'à présent aucun accident. Le Roi a toute sa tête, une force singulière, et j'espère que nous le conserverons. Votre Éminence ne s'étonnera pas si je ne lui parle pas d'autre chose aujourd'hui. » (*Arch. Bernis.*)

Tout semblait fini. L'agonie pourtant dura trois jours encore. Le 9 mai, à sept heures du matin, les dix médecins donnaient encore un bulletin imprimé. Ce fut le dernier. On se contenta d'ajouter à la main, avant que de le répandre : « Le Roi est mort le mardi 10 mai 1774, à trois heures vingt après midi. »

Le Roi de France se nommait Louis XVI. Avec lui, Choiseul, qui l'avait marié, allait-il revenir au pouvoir? Mesdames auraient-elles l'influence d'y pousser quelqu'un de leurs protégés? songeraient-elles à Bernis que le feu Dauphin avait recommandé si chaudement à son fils? Quel système, quel principe, quelle influence allait prévaloir? En tout cas, la réaction devait emporter Maupeou, Terrai et d'Aiguillon. Pour d'Aiguillon, il aurait pu peut-être se retenir au nouveau règne, s'appuyer sur son oncle Maurepas, que Louis XVI venait d'appeler au Conseil; sur son oncle, La Vrillière, qui gardait son portefeuille et son influence [1]; mais d'Aiguillon était resté fidèle à ses amitiés; il n'avait point abandonné madame du Barry; au lendemain des scandaleuses obsèques que Louis XVI avait permis qu'on fit à son grand-père, il avait pleuré ouvertement le Roi mort [2], et n'avait point voulu le renier. Il sentit bientôt que tout

[1] Le duc d'Aiguillon avait épousé Louise-Félicité de Bréhant-Mauron, fille unique de Louis-Robert-Hippolyte, comte de Plélo, ambassadeur de France en Danemark, le héros de Dantzick, et de Louise-Françoise Phélypeaux de La Vrillière; celle-ci était sœur : 1° du comte de Saint-Florentin, duc de La Vrillière en 1770; 2° de Marie-Jeanne Phélypeaux, mariée au comte de Maurepas.

[2] « Je connaissais trop bien, écrit-il à Bernis, l'attachement de Votre Éminence au feu Roi et les bontés qu'il avait pour elle, pour n'être pas bien persuadé qu'elle partage la douleur profonde que sa perte a causée dans tout le Royaume, et je suis bien convaincu qu'elle imagine aisément que personne n'en ressent une plus vive que moi. La confiance, et j'ose dire l'amitié dont il m'honorait souvent, surtout depuis quelque temps, et dont il m'a donné les preuves les plus étendues dans ses derniers moments, avaient fait sur mon cœur une impression si forte que je n'existais que pour lui. Je le regretterai le reste de ma vie, et j'avoue à Votre Éminence qu'il me sera bien difficile de me déterminer à continuer les pénibles fonctions dont il avait exigé que je me chargeasse, et dont il savait alléger le pesant fardeau par une confiance sans bornes, une facilité singulière dans son travail avec moi, et l'accès le plus libre auprès de lui à toutes les heures de la journée. Quelque attaché que je sois à la personne et au service de notre nouveau maître, je sens que je n'aurai pas le courage de continuer ma carrière si je ne puis espérer d'avoir les mêmes secours et les mêmes agréments, et j'ai cru devoir à l'amitié et à la confiance dont Votre Éminence m'honore de la prévenir de ma

dans le Royaume allait courber sous une domination qui lui était profondément hostile et qui ne pouvait être que désastreuse pour l'État. Il ne voulut point lutter. Le 2 juin, il donna la démission de ses deux charges de secrétaire d'État [1].

résolution. Je ne l'exécuterai cependant qu'après que le Roi aura eu le temps de choisir celui ou ceux qu'il jugera capables de me remplacer. Nous ne l'avons point vu depuis la mort du feu Roi, et nous ne pourrons le voir que jeudi prochain. En attendant, il nous a permis de prendre ses ordres par écrit, et il nous les donne avec autant de justesse que d'exactitude. Il s'est déterminé, dans l'embarras où l'a jeté sa séparation d'avec ses Ministres, à mander auprès de lui M. de Maurepas, qui s'y rendit hier et a été enfermé une heure avec Sa Majesté. J'ignore encore ce qui en résultera, le dégré de confiance qu'elle lui accordera et le titre sous lequel elle jugera à propos de l'employer si elle le garde auprès d'elle. Il m'a paru déterminé à n'en accepter aucun, et à se borner à donner son avis, soit dans le Conseil, soit dans le cabinet du Roi s'il y est appelé. Voilà notre position actuelle, et il est bien difficile de prévoir les changements qui pourront y survenir. Mais Votre Éminence en sait assez par ce détail pour pouvoir régler sa conduite en conséquence, et c'est l'objet et le motif de cette lettre particulière, dans laquelle je me borne à lui donner cette nouvelle preuve de l'attachement tendre, fidèle et respectueux que je lui ai voué pour la vie. » Le 23 mai, il écrit : « De nouveaux malheurs achèvent de nous accabler, et Votre Éminence partagera certainement le surcroit de douleur qu'ils me causent. Mesdames ont toutes trois la petite vérole. Leur état est dans ce moment aussi bon qu'il peut être, mais je suis bien éloigné d'être tranquille sur leur sort. Le Roi et la Famille Royale sont à la Muette depuis ce triste événement. Notre nouveau maître se conduit à merveille. Il travaille du matin au soir avec une patience admirable. Il cherche à s'instruire, affiche de ne rien vouloir changer dans le système et les arrangements de son grand-père, témoigne de la confiance et de l'honnêteté à tous ses Ministres, parait inaccessible à l'intrigue et montre beaucoup de bon sens, de justesse dans l'esprit et de désir de rendre ses sujets heureux. Si je n'avais à regretter qu'un Roi qui m'honorât de sa confiance et de ses bontés, je pourrais espérer de me consoler; mais j'ai perdu un ami, j'ose le dire, et cette perte irréparable fera à jamais le malheur de ma vie. » (*Arch. Bernis.*)

[1] Je n'ai point retrouvé la lettre que le Cardinal écrivit au duc d'Aiguillon au moment de sa retraite, mais voici la réponse de l'ancien Ministre :

« (S. L.) 10 juillet 1774.

« On ne peut être plus touché que je le suis des nouvelles assurances que Votre Éminence a la bonté de me donner des sentiments dont elle m'honore. Je me flatte qu'elle connait depuis longtemps le prix que j'y attache, et qu'elle me rend trop de justice pour n'être pas bien persuadée que je n'oublierai jamais les preuves que j'en ai reçues, et qu'elle doit autant compter sur ma reconnaissance que sur la fidélité invariable du tendre et respectueux attachement que je lui ai voué pour la vie. »

(*Arch. Bernis.*)

CHAPITRE IX

MORT DE CLÉMENT XIV[1].

Mai-septembre 1774.

Louis XV et le cardinal de Bernis. — Effet produit à Rome par la maladie et la mort du Roi. — Louis XVI et Bernis. — Service funèbre célébré à Rome. — Bernis et la nouvelle Cour. — Le Pape demande que Bernis conserve son ministère. — Bernis protecteur des églises de France. — Sa grande situation en Europe. — Les *affaires* ont plus que les grandes négociations établi sa réputation. — Détail des *affaires* de 1769 à 1774. — Les Stuarts. — La famille de Bernis. — La vie et la représentation du Cardinal. — Affluence de voyageurs. — Maladie de Clément XIV. — Origines de cette maladie. — État physique et moral du Pape. — L'agonie. — La mort. — On parle d'un empoisonnement. — Témoignages pour et contre l'empoisonnement. — Qui aurait eu intérêt à l'empoisonnement? — La mort de Clément XIV expliquée. — Clément XIV n'a pas été empoisonné.

La nouvelle de la maladie de Louis XV frappa douloureusement le Cardinal. Depuis plus de vingt ans, il était attaché à la personne du Roi; il lui devait toute sa fortune, et son âme n'était point si basse que la reconnaissance lui parût un fardeau et l'ingratitude une vertu. Royaliste par instinct, par éducation, par raisonnement, il avait la religion de la Royauté; ayant approché le Roi, l'ayant connu, ayant tout reçu de lui, il éprouvait de plus pour Louis XV un sentiment de dévouement passionné. Servir le Roi était pour Bernis le devoir; servir Louis XV était comme un plaisir. Toutes sortes de liens joignaient ce serviteur à son maître : les anciennes habitudes, l'âge presque pareil, les lointains souvenirs de personnes aimées et disparues, les épreuves passées, la fortune éclatante que l'un devait à l'autre et qui attache si fortement le bienfaiteur à

[1] Sources : Affaires Étrangères, *Rome, passim* depuis 1769, et vol. 868; *Gaz. de Leyde*, et surtout *Archives Bernis*. Pour les imprimés, voir les notes au bas des pages.

l'obligé, les longues correspondances[1], l'intimité familiale où Bernis s'était trouvé introduit. Il est des hommes qui en tout cela n'auraient vu que le moyen, le Cardinal y avait vu un but.

Les circonstances le lui avaient fait atteindre, et, à l'aurore d'un règne nouveau, il n'eut point la pensée de renier le Roi qui allait mourir. Il fit exposer le Saint Sacrement dans toutes les églises protégées par la France, dans toutes les églises du diocèse d'Albano. Il se fit imiter par tous les cardinaux attachés à la France; le Pape vint lui-même à Saint-Louis des Français et resta pendant trois quarts d'heure prosterné devant l'autel. Jusqu'au jour où l'on apprit la mort du Roi, Clément XIV dit chaque matin la messe pour sa conservation. Quant la triste nouvelle fut enfin arrivée à Rome, Bernis sut mettre en relief « la mort vraiment chrétienne de Sa Majesté[1]. » Il fit part de ce « grand malheur » au Pape, qui s'était flatté jusqu'à ce moment d'une prompte guérison, et il s'acquitta ensuite de son devoir envers son nouveau maître : mais ce ne fut point pour se jeter à sa tête, pour renier le passé, pour se poser en victime; ce fut pour affirmer devant cette jeune Cour, où on ne le connaissait que de réputation, le dévouement absolu qui l'attachait au mort. Il parla à Louis XVI et à Marie-Antoinette de la douleur qu'ils devaient éprouver[2].

[1] Ces lettres n'ont pas été toutes retrouvées, je n'en ai vu que six : quatre de 1769, une de 1771 et une de 1772, et je n'ai cité que celles qui présentaient un intérêt politique. Il faut croire pourtant qu'il en existait d'autres, car le Cardinal écrit à Louis XVI le 21 juin 1774 : « Vous cherchez la vérité, Sire; vous aimez à l'entendre. Je l'ai toujours dite au Roi votre aïeul, et je crois devoir instruire Votre Majesté qu'il m'avait ordonné depuis que je réside à Rome, de lui écrire directement non-seulement sur mes intérêts personnels et sur ceux de mes parents, mais encore sur les affaires les plus délicates que me confiait le Pape, sur de certains détails qui ne peuvent que difficilement entrer dans les dépêches. »

[2] Au Roi :

« Rome, ce 21 mai 1774.

« Sire, la vive affliction que me cause la mort du Roi, votre auguste grand-père, me laisse à peine la force d'exprimer à Votre Majesté combien je partage la douleur dont Elle est accablée. Je dois tout aux bontés du feu Roi, et je n'ai d'autre ambition que celle de mériter par mes services, par mon zèle et par mon obéissance à vos ordres que Votre Majesté me fasse l'honneur de me regarder comme le plus obéissant de ses sujets. »

A la Reine :

« Madame, la France vient de perdre un bon Roi, et Votre Majesté un père bien

Ce fut de leur douleur et non de leur pouvoir qu'il demanda sa part. Bernis avait à Versailles de chauds et de nombreux amis dont il eut pu se réclamer; il ne se réclama que de Louis XV. Quels que fussent les sentiments de Louis XVI, cette façon de faire ne nuisit pas au Cardinal. Le Roi lui répondit « qu'il connaissait l'estime que le feu Roi lui portait, qu'il était instruit de son dévouement et de son zèle, que son aïeul lui avait transmis ses sentiments ». La Reine, assurément plus froide [1], ne mit pourtant aucun obstacle aux grâces accordées à la famille de Bernis : à la nomination de la marquise de Narbonne comme dame de compagnie de madame la comtesse d'Artois, en remplacement de la marquise du Barry, née de Fumel; à la continuation en faveur de la marquise du Puy-Montbrun de la pension de 1,500 livres sur la cassette, la première faveur que Bernis eût reçue de Louis XV [2].

A Rome, les honneurs rendus à la mémoire du feu Roi furent plus grands certainement qu'à Versailles. Dans le consistoire du 6 juin, le Pape notifia au Sacré Collége la mort de Louis XV, prononça un discours plein de sensibilité et désigna l'abbé Lelio Falconieri pour faire l'oraison funèbre [3]. Le cardinal d'York et le prince son frère, les Palestrina, les Salviati, les Lante prirent le deuil. Toute la ville s'inscrivit au Palais de France. Le chapitre de Saint-Jean de Latran annonça

tendre. Qu'il soit permis à un ancien serviteur comblé de bienfaits d'offrir à Votre Majesté l'hommage de sa douleur, de son obéissance, de son admiration pour vos vertus et du profond respect avec lequel je suis, etc. »

[1] « Mon cousin, je suis plus touchée que je ne puis vous le dire, de l'intérêt que vous prenez aux événements qui m'arrivent; ce sentiment de votre part m'était déjà connu, et je vous rends à cet égard toute la justice que vous méritez. Vous devez de votre côté être bien persuadé du désir que j'ai de trouver des occasions de vous convaincre de l'estime particulière que je vous conserve. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

« Écrit à Compiègne, le 15 août 1774.

« *Signé :* Marie-Antoinette. » (*Arch. Bernis.*)

[2] Voir *Mémoires,* t. I, p. 115. Bernis avait d'abord fait passer cette pension sur la tête de ses neveux Narbonne, tués les uns et les autres à l'ennemi; puis il en avait obtenu la réversion sur la tête de la marquise du Puy-Montbrun.

[3] L'abbé Falconieri fut à cette occasion élevé à la dignité de prélat domestique. L'oraison funèbre de Louis XV prononcée en latin le 4 juillet eut le plus grand succès.

un service solennel, où l'abbé Borgia fut chargé du discours. Quant à Bernis, pour donner aux obsèques qu'il voulait faire en l'église Saint-Louis toute la pompe désirable, il dut, à cause des préparatifs, retarder jusqu'au 28 juillet. La façade de l'église nationale fut ce jour-là toute tendue d'étoffe noire avec des pentes d'hermine et de velours, garnies de galons et de crépines d'or. Au-dessus du grand portail, deux figures : la Force et la Prudence, soutenaient les écus accolés de France et de Navarre; des Renommées assises sur des trophées décoraient les portes latérales; au milieu de la nef, s'élevait une pyramide peinte, dorée et sculptée, ornée de bas-reliefs représentant les principaux faits de la vie du Roi, entourée de quatre statues symbolisant la Religion, la Justice, la Bienfaisance et la Paix, et terminée par un globe d'or portant les armes de France et de Navarre, sommées de la couronne fleurdelysée. Sur les quatre faces de la pyramide, la même inscription était répétée :

LUDOVICO XV
REGI CHRISTIANISSIMO
PATRI PATRIÆ.

Au-dessus, était jeté un immense dais noir, doublé d'hermine, garni de galons et de crépines d'or, supporté par des trophées et des génies. Une profusion de candélabres et de lustres, un immense chœur de musique, la messe célébrée par le prélat Mattei, archevêque de Rhodes, l'absoute donnée par deux archevêques et deux évêques; pour assistance, les cardinaux, les ambassadeurs, la noblesse romaine, telle fut la grandiose façon dont la Bernis témoigna son respect et ses regrets. La mauvaise santé du Pape ne lui avait point permis de se rendre à Saint-Louis : il s'en excusa par un Bref spécial par lequel il témoignait au Cardinal son affection particulière.

Clément XIV avait en effet le plus grand désir que Bernis continuât à être chargé des affaires de France. Il craignait que le nouveau règne n'amenât un changement, et, ignorant comme il était des choses de Versailles et de certains usages diplomatiques, il crut rendre service à son ami en saisissant l'occasion

d'un Bref qu'il adressait à Madame Louise [1] pour le recommander chaudement à la Cour : « Plus notre liaison avec lui est agréable et douce, disait-il, plus il nous paraît convenir et être utile au service du Roi dans les fonctions qu'il remplit actuellement, plus aussi nous désirons voir se prolonger son séjour à Rome et pouvoir nous flatter qu'il restera chargé du même ministère tant qu'il plaira à Dieu de nous conserver de jours. » C'était là une maladresse; l'intermédiaire était mal choisi; et Bernis lui-même, tout flatté qu'il fût du Bref que le prélat Stay lui avait communiqué, ne manqua point de se défendre de l'avoir provoqué, tant il sentit qu'une telle démarche était déplacée, contraire aux usages, et propre à éveiller les susceptibilités de la France [2]. M. de Vergennes, qui venait d'être appelé à la place de d'Aiguillon, écrivit en effet au Cardinal que le Bref adressé à Madame Louise serait d'un si dangereux exemple qu'il avait dû en suspendre la remise [3].

Clément XIV, malgré ses bonnes intentions, aurait donc pu causer à Bernis de sérieux embarras, si le Cardinal n'avait eu à Versailles des appuis véritablement puissants : Mesdames, d'abord, qui avaient songé à lui pour le premier ministère; puis Vergennes, qui avait été son subordonné, qui lui demandait en arrivant « la communication de ses opinions, l'appui de ses lumières, même sur des objets étrangers au ministère de Rome » ; toute la vieille Cour enfin, si influente encore à ce commencement de règne et dont il n'était guère de personnes en vue dont il ne fût parent ou ami. Aussi ne faut-il pas s'étonner si Bernis obtint bientôt une marque de la faveur royale : il reçut au mois d'octobre 1774 le brevet de Protecteur des Affaires de France en cour de Rome dont il n'avait jusque-là exercé les fonctions que par *intérim* [4].

[1] Theiner, *Epistolæ*, p. 323.
[2] Bernis à Vergennes, 17 août. (Aff. Étr.)
[3] Vergennes à Bernis, 6 septembre. (Aff. Étr.)
[4] Voici le texte de ce brevet : « Aujourd'hui, 3 octobre 1774, le Roi étant à Versailles, les preuves multipliées que le cardinal de Bernis a données au feu Roi de son attachement à sa personne et pour sa couronne, les services signalés qu'il a rendus dans les différents emplois qui lui ont été confiés, et le zèle, l'intel-

C'était la dernière dignité qu'il pût recevoir : cardinal, évêque, ambassadeur réputé inamovible du Roi Très-Chrétien, Ministre d'État, Protecteur des églises de France, aucune des grandeurs que l'Église et l'État peuvent donner à un homme ne lui manquait. A Venise, il était, comme jadis les Rois de France, inscrit sur le livre d'or de la noblesse [1] ; à Malte, il n'avait qu'à parler pour obtenir aux siens, aux Puy-Montbrun et aux Narbonne-Pelet, la grand'croix héréditaire. Il n'était point en Italie de compagnie littéraire qui ne cherchât sa protection : Académie de Rome, de Florence, de Cortone, de Bologne; Académie des Arcades où le Cardinal portait le nom pastoral de Lerino Cefisio, où sa nièce mademoiselle de Puy-Montbrun s'appelait Temira Ajacidense. En France, même empressement : en 1770, à la mort du duc de Villars, protecteur de l'Académie de Marseille, le Cardinal le remplace. « L'honneur qu'on lui fait flatte plus son amour-propre que toutes les dignités dont il est revêtu [2]. » Son portrait est dans la salle des réunions, et le suisse de l'Académie est vêtu d'une livrée que Bernis a envoyée. En 1771, à la mort du président Hénault, le Cardinal est tout d'une voix associé comme honoraire à l'Académie des Inscriptions, et son éloge retentit dans les salles du Louvre chaque fois qu'il s'agit de recherches à

ligence et la sagesse avec lesquels il remplit depuis plusieurs années les fonctions de chargé d'affaires auprès du Saint-Siége, ont déterminé Sa Majesté à lui donner une marque particulière de sa satisfaction ainsi que de son estime et de sa confiance, en lui accordant comme elle lui accorde par le présent brevet la charge de protecteur des affaires de France en cour de Rome, vacante par la mort du cardinal Sciarra Colonna, pour desservir ladite charge et en jouir à l'avenir aux mêmes honneurs, autorité, pouvoir, préséances, prééminences, droits, fruits, profits, revenus et émoluments qui y sont attachés, et tout ainsi qu'en a dû jouir le cardinal Sciarra Colonna, dernier pourvu de ladite charge, sans aucune difficulté, m'ayant Sa Majesté, pour assurance de sa volonté, commandé d'en expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contre-signer par moi, conseiller secrétaire d'Etat et des commandements et finances.

« *Signé :* LOUIS.
« *Contre-signé :* GRAVIER DE VERGENNES. »

[1] *Gaz. de Leyde.*

[2] Voir des détails vraiment intéressants à ce sujet dans l'excellent livre de M. J. B. LAUTARD (*Histoire de l'Académie de Marseille*, Marseille, 1826, 2 vol. in-8°). On y trouvera un grand nombre de lettres du Cardinal qui prouvent que sa protection ne fut point sans utilité pour les études historiques en Provence.

faire à Rome et pour lesquelles on ne s'adresse jamais en vain au Ministre de France [1]. Par toute l'Europe où les voyageurs répandent son nom, il est parvenu à un point de considération inusité [2] : c'est qu'il est poli et serviable pour tous, Français et étrangers, qu'il ne néglige aucune question, qu'il est à la fois le plus magnifique des grands seigneurs, et le plus appliqué des Ministres.

C'est que si les grandes négociations font la réputation d'un ambassadeur devant l'histoire, ce sont les petites affaires qui font sa popularité et son utilité dans le présent. Or, loin que la suppression des Jésuites ait été l'unique occupation de Bernis, depuis le moment où il a pu se décharger sur Moniño, il s'est presque uniquement consacré à des négociations moindres comme apparence, mais qui, par leur résultat, intéressent l'État et les particuliers. Qu'on essaye depuis 1769 d'en faire le compte : ce ne sont pas seulement les chapeaux de Giraud et de la Roche-Aymon, les chandeliers, les portraits, les reliques et tout le tracas de Madame Louise; ce n'est pas seulement la bulle *In Cœna Domini* qu'on ne cite plus dans la bulle de Jubilé, qu'on ne lit plus solennellement le jeudi saint; c'est l'Indult obtenu pour la Corse, ce sont des livres poursuivis [3], les dispenses sollicitées pour les mariages royaux, les places données aux protégés de la France, les nonciatures distribuées aux ennemis des Jésuites [4]; il faut avoir satisfaction des excès commis à Marseille par les matelots et les soldats des galères du

[1] Voir en particulier les rapports de La Porte du Theil sur ses missions à Rome (*Mém. de l'Ac. des Inscriptions*), et au British Museum, vol. 22885, de curieuses lettres de Bernis à propos de fragments inédits de Tite-Live.

[2] Je voudrais, pour en donner la preuve, pouvoir citer le portrait très-curieux, mais par malheur trop long, que fait de Bernis l'auteur inconnu d'une très-rare brochure intitulée : *La Cour et ses révolutions*, Cologne, 1771, in-4°. Je n'en donnerai que le dernier paragraphe : « Ceux qui déterminèrent sa chute ne purent point lui ôter l'estime du Roi et l'amour des Français. C'est le seul Ministre qui, après sa disgrâce, ait rendu des services à l'État. »

[3] Par exemple, le *Traité de la dévotion au bon larron*.

[4] En 1772, Bernis a la faiblesse de permettre l'envoi comme Nonce en Pologne du prélat Garampi, dont il avait exigé la destitution en 1769. Cette faute, grosse de conséquences, ne fut point pour peu dans la résistance des Jésuites de Pologne.

Pape; il faut empêcher l'envoi de visiteurs pour la réforme monastique et, en même temps, faire dresser des bulles pour la réunion ou la suppression d'Ordres qui n'ont plus d'objet ou qui ne parviennent plus à se recruter : ainsi, pendant toute l'année 1771, c'est une interminable négociation pour l'union de l'Ordre Saint-Ruff à l'Ordre de Saint-Lazare [1]; c'est une autre négociation pour la suppression de l'Ordre des Célestins; il faut enlever 25,000 livres de rentes à l'abbaye de Saint-Germain des Prés pour en doter les Carmélites de Saint-Denis; il s'agit des Cordeliers Conventuels, des Dominicains de l'Ordre de Grandmont [2]; c'est avec la commission des Réguliers une correspondance infinie. Ce n'est rien encore : d'avril 1772 à la fin du règne, il n'est question que de l'Édit qui soumet les Réguliers aux Ordinaires. L'affaire d'abord a été traitée par Giraud, mais la Roche-Aymon soutient avec une telle vivacité les droits des évêques que d'Aiguillon doit intervenir et renvoyer le projet à Bernis [3].

Il y a les nominations d'évêques *in partibus* dans les colonies, les affaires des missionnaires en Cochinchine, en Amérique, dans le Levant surtout où les différents Ordres se disputent les dépouilles des Jésuites. Il y a des extractions de blé à

[1] L'affaire de Saint-Ruff est des plus compliquées : la Cour sollicite un Bref d'union à Saint-Lazare, mais, ce Bref une fois obtenu, l'Assemblée du clergé y fait une telle opposition qu'il faut solliciter que le Pape le rapporte et y substitue une bulle déclarant Saint-Lazare incapable de posséder des biens d'Église. Il faut en même temps que le Pape renonce à sa juridiction sur un ordre exempt tel que Saint-Ruff. La bulle, telle qu'on la demande, est enfin, grâce à Zelada, obtenue le 16 décembre.

[2] M. Louis Guibert a publié tous les documents relatifs à cette affaire dans son livre : *Destruction de l'Ordre et de l'abbaye de Grandmont,* Limoges, 1877, in-8° de 1000 pages. M. Charles Gérin a publié dans la *Revue des questions historiques* (1875-1876) de très-savants articles sur les Bénédictins et Franciscains. Je n'insiste donc point sur ce sujet, bien que les conclusions que j'ai tirées de l'étude des documents soient diamétralement contraires à celles qu'en ont tirées ces deux écrivains.

[3] Ce projet est réfuté et annoté à Rome par Zelada, mais on répond à Paris que ce qu'on veut est un consentement tacite plus qu'une approbation formelle. On est pressé de faire enregistrer l'édit. C'est une simple consultation qu'on demande, et, sans tenir compte des observations du Pape, on se contentera de garder des ménagements dans le préambule et dans la rédaction, sans rien céder sur le fond.

demander au Pape, qui craint toujours la famine pour ses États : 20,000 rubbes en 1771 pour l'approvisionnement de Paris, 20,000 en 1772, 20,000 en 1773, et à ce sujet des correspondances immenses avec le sieur Pascaud et le sieur Guys, de la maison Guys Rémusat et compagnie de Marseille; il y a l'affaire des *Listes*, des quartiers privilégiés où les ambassadeurs, les cardinaux et les princes ont seuls droit de juridiction : affaire née à Venise où le Sénat veut les supprimer, et bientôt portée à Rome où les abus sont bien plus criants. Il y a la révocation de l'Édit d'août 1683 qui interdit en Alsace les mariages entre protestants et catholiques.

Certains grands seigneurs, les Rohan par exemple, demandent des brefs d'éligibilité qui leur permettent de posséder plusieurs évêchés à la fois : il faut les soutenir. Le comte de Provence est grand maître de l'Ordre de Saint-Lazare ; il lui faut des bulles. Sans cesse, il faut compter les chapeaux vacants, en attraper pour les Français, traverser les autres puissances qui en demandent. Il faut des dispenses de mariages et des dissolutions de mariage. Il faut surtout des diminutions sur le prix des bulles de nomination aux évêchés et aux abbayes. Chaque évêque ou abbé nouveau persécute le Cardinal : celui-ci invoque l'exemple de son prédécesseur qui a obtenu une diminution; celui-là ne veut point payer parce qu'il est parent d'un Ministre, parce qu'il a charge à la cour, parce qu'il a rendu, rend ou rendra service au Pape. Nul ne paye de bon cœur ce gros impôt qui chaque année fait sortir de France environ 600,000 livres [1]. Le Cardinal, à force d'instances, obtient une économie annuelle de près de 200,000 livres; mais ce n'est point sans peine, car partie de cet argent va au Sacré Collége, et les cardinaux romains se révoltent contre l'étranger qui refuse ce qu'ils sont habitués à regarder comme le tribut.

Ce n'est pas tout : le Roi est curieux de remèdes; Mesdames de France cherchent des distractions; le Pape aime les livres, les médailles, les bons vins, les belles étoffes. Il faut ménager

[1] En 1771, 768,719 livres; en 1772, 395,299 livres; en 1773, 443,300 livres.

au Pape les livres imprimés à l'imprimerie du Louvre, la suite des médailles d'or frappées par Louis XV, du vin de Bourgogne et des soieries de Lyon ; il faut envoyer à Mesdames des jeux de Minchiate et tous les joujoux qu'on fabrique en Italie [1] ; il faut procurer au Roi la recette de l'eau vulnéraire pour arrêter les hémorrhagies, une recette infaillible que Clément XIV fait copier dans sa secrétairerie privée et qu'il expédie avec des brefs explicatifs. Si le Pape fait un présent au Roi, c'est affaire à Bernis que son maître ne soit point en reste : il fournit des projets, donne des idées, insiste à chaque courrier, car il ne veut point que Louis XV soit passé en magnificence par les autres souverains.

Et ce n'est point seulement de France que viennent les requêtes. Les Bourbons ont à Rome des cousins dont l'illustre destinée s'achève dans de lamentables catastrophes. Triste fin que celle des Stuarts, race condamnée et proscrite qui après avoir promené par le monde ses ardeurs de vengeance, ses projets de conquêtes, ses entreprises, tantôt victorieuses, tantôt néfastes, mais toujours surprenantes, chassée de cette France où elle croyait au moins trouver un asile, est venue chercher un refuge auprès du chef de cette religion à qui elle a tout sacrifié, et se demande parfois si ce refuge ne lui sera pas enlevé. Au début, de la part du Pape, ç'avaient été des flatteries sans nombre, des honneurs sans mesure. Les Stuarts étaient traités en Rois, en souverains légitimes de la Grande-Bretagne. Le temps avait passé, et c'était tout au plus si on les tolérait à présent, si on leur permettait chez eux ces titres que jadis on leur prodiguait dans les palais pontificaux. La France, qui croyait n'avoir plus besoin d'eux, pensait s'acquitter avec une modeste pension. Un des fils de Jacques III, pour soulager et aider les siens, avait dû s'engager dans les Ordres : il était reçu et agréé comme cardinal, non comme duc d'York, et, quand il

[1] Je ne parle pas de Madame Louise : il lui faut tout. L'Ambassadeur est son commissionnaire. J'ai indiqué quelques traits, mais il faudrait des volumes pour montrer l'activité dévorante de la Carmélite qui s'est attribué le département des affaires ecclésiastiques.

plaisait aux fils hérétiques du Roi hérétique d'Angleterre de visiter Rome, c'était aux Stuarts que le Pape imposait l'*incognito*. Bernis était dans des termes de confiance et même d'intimité avec le cardinal d'York; c'est que le cardinal d'York semblait avoir pris son parti de sa déchéance, vivait en Italien et en cardinal, s'engageait dans les factions du conclave, prenait part aux congrégations, jouait son rôle dans l'affaire des Jésuites, se laissait désigner pour les besognes désagréables, comme la visite du Collége Romain, ne paraissait plus avoir, au moins pour le moment, d'autre ambition que de vivre à Rome et de satisfaire la France.

Avec le prince Édouard, ce *Prétendant* dont les aventures ont jadis ému toute l'Europe et passionné toute la France, les rapports sont tout autres. C'est un vieillard à présent, le vainqueur de Preston Pans, le vaincu de Culloden. Il n'a que cinquante et un ans, mais il est courbé sous le poids de la fatalité, bien plus que sous le fardeau des années. Il vit seul, triste, oublié [1]. Quand il vient à Rome, c'est sous le nom d'un baron écossais. Il mange à la table de son frère à la dernière place [2]. Nul ne s'occupe de lui, à peine veut-on savoir qu'il existe. N'est-il pas, lui, le vivant reproche adressé aux Rois, aux Papes, qui ont abandonné la cause de la légitimité royale? Il est plus simple de le calomnier que de le secourir, de le traiter d'ivrogne que de le recevoir en roi.

En 1771 [3], brusquement, le prince Édouard, qui vit habituellement en Toscane, part de Sienne dans une mauvaise chaise de poste, accompagné d'un seul valet de chambre. Il ne dit à personne, pas même à son frère, où il va. Il va en France; il en a fait demander permission par le duc de Fitz-James. Il arrive à Paris, descend dans un hôtel garni, et, après quelques entrevues avec M. de Fitz-James, repart pour Rome [4]. D'Aiguillon,

[1] Je ne trouve nulle part, ni dans la correspondance de Bernis, ni dans celle de Gustave III, ni dans aucun des documents français ou italiens que j'ai vus, la confirmation des calomnies lancées par les Ministres anglais contre le *Prétendant*. (Voir SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *la Comtesse d'Albany*, p. 31 et suiv.)

[2] Bernis à Choiseul, 28 juin 1769. (AFF. ÉTR.)

[3] Bernis à d'Aiguillon, 28 août 1771. (AFF. ÉTR.)

[4] D'Aiguillon à Bernis, 17 septembre 1771. Charles-Édouard à son passage à

qui pressent une reprise de la lutte avec l'Angleterre, qui s'y prépare en restaurant la marine et en relevant l'armée, a compris que ce nom de Stuart pèserait encore de quelque poids dans une guerre; il a résolu de perpétuer cette race dont l'existence seule est pour la maison de Hanovre à la fois un péril et un remords. Il a trouvé une femme à ce vaincu. Charles Édouard à son retour à Rome fait part à Bernis de ses projets : il destine sa main à la fille d'un petit prince allemand, prince dont les États ont quatre lieues de long et trois de large, mais prince souverain au moins : ce n'est point déroger; le fils d'une Sobieska peut épouser une Stolberg. Louise-Maximilienne-Caroline-Emmanuelle de Stolberg est chanoinesse du chapitre de Sainte-Waltrude de Mons[1]; elle est jeune, jolie, spirituelle, intelligente; elle est absolument pauvre. Ce n'est point la fortune ou la beauté que le *Prétendant* recherche, mais la continuation de son nom. Avant donc de conclure, il veut assurer un état à sa femme et aux enfants qu'il peut avoir d'elle.

Il demande au Pape, non pas de le reconnaître ouvertement pour Roi d'Angleterre et de lui faire donner de la *Majesté* par ses sujets, mais de le traiter en roi dans le tête-à-tête. Il demande à la France et à l'Espagne de lui assurer une pension. C'est Bernis qu'il charge d'exposer ses prétentions, mais Bernis y met peu d'entrain : combien le cardinal d'York est plus commode et plus facile à vivre! A coup sûr, le prince Édouard est fort dévoué à la France, « mais il ne sait pas se faire respecter et il se compromet[2] ». A Rome, le *Prétendant* échoue dans ses demandes; à Paris, il réussit un peu mieux, mais tout subside doit être secret; rien n'est assuré. Il passe sur tout : au mois de janvier 1772, il fait prévenir Bernis de son prochain mariage; il demande des dispenses au Pape, et Clément XIV tout entier aux flatteries qu'il prodigue au duc de Glocester qui à ce moment est à Rome, prétend que ces dispenses soient

Gênes rencontre le duc de Glocester. Il est de retour à Rome à la mi-octobre. (Bernis à d'Aiguillon, 16 octobre.) (Aff. Étr.)

[1] V. sa genealogie dans : Ducas, *les Chapitres nobles de Dames*, Paris, 1843, in-8°.

[2] Bernis à d'Aiguillon, 23 octobre. (Aff. Étr.)

expédiées par la voie ordinaire ; il faut que d'Aiguillon rappelle la Cour de Rome aux convenances pour que le dernier des Stuarts ne soit pas, à la daterie, traité comme un bourgeois quelconque. Bernis n'en a point été choqué : il a approuvé la prudence du Pape; comme il a mis toute sa maison aux ordres du duc de Glocester, il n'a qu'une seule idée, c'est que la princesse de Stolberg n'arrive à Rome qu'après le départ du Prince anglais; autrement, il pourrait en résulter un conflit gênant aux réceptions du palais de France. Bernis blâme toutes les prétentions de Charles Édouard; « la Majesté Royale, dit-il, s'avilit quand elle ne peut être soutenue avec éclat ». Il discute ce titre de Roi, le seul bien qui reste aux Stuarts. Le Pape, dit-il, ne peut le reconnaître; le mariage n'apporte au Prince aucun nouveau droit; le Prince n'a pu promettre à la princesse de Stolberg qu'on la reconnaîtra pour reine; cela ne dépend pas de lui; elle sera reine pour sa maison et pour la noblesse romaine, c'est bien assez. Et Bernis, sans se lasser, invoque le témoignage du cardinal d'York, qui critique et blâme toujours son frère, qui l'écrase de sa richesse, de ses pensions, de ses abbayes, de son cardinalat. Charles Édouard écrit à Louis XV pour lui faire part de son mariage[1] : point de réponse. Bien mieux, Bernis invite lord Carisle, l'homme de confiance du *Prétendant,* à s'abstenir de venir chez lui. Bernis est tout à Glocester qui ne manque pas une de ses assemblées, qui dîne chez lui, qui, des fenêtres du palais de France, voit les courses de chevaux barbes. Bernis trouve à redire à tout ce que fait

[1] « Monsieur mon frère et cousin, ayant pris la résolution de faire alliance avec la princesse Louise de Stolberg, mon premier soin est d'en faire part à Votre Majesté. L'amitié qui règne entre nous et le sang qui nous lie me font croire à l'intérêt qu'elle voudra bien prendre à cet événement. Votre Majesté doit sentir en même temps que la perte de mes royaumes me met hors d'état de soutenir le rang que ma naissance me donne, sans avoir des subsides capables de le maintenir. Ma reconnaissance ne peut être mise en doute, et je ne regretterai jamais que de ne pouvoir en donner des preuves aussi promptes et aussi effectives que je le voudrais.

« De Votre Majesté,

« Le très-affectionné frère et cousin,

« Charles R.

« A Rome, le 13 avril 1772. »

Charles Édouard. Il revient sans cesse sur ce titre de reine demandé pour la Princesse. Il a des sourires en annonçant que le 14 avril, le Prince va au-devant de sa fiancée; il insiste sur le mariage célébré, le vendredi saint, à Macerata, dans la chapelle domestique du cardinal Marefoschi, sur la lune de miel qu'on va passer à Albano dans une maison de campagne qui appartient au Saint-Siége. Quand le Prince revient à Rome, qu'il demande audience au Pape, Bernis admire la réponse de Ganganelli : « Qu'il se réjouit de l'arrivée du baron de Rinfron et de son épouse, et qu'il les fera avertir [1]. » Cela est superbe, le cardinal d'York en juge ainsi. La Princesse sera traitée de Majesté par la noblesse : « Elle est fort jolie, dit Bernis, et on viendra chez elle. »

Voilà tout ce qu'il y voit : le dernier représentant de cette race de Rois, à qui la religion catholique a coûté tant de sang et un trône, ne peut obtenir du chef de la religion catholique les égards qu'on prodigue au premier hérétique venu. L'Ambassadeur du Roi de France, du successeur de Louis XIV, met hors du palais de France l'envoyé, le confident, l'ami du petit-fils d'Henriette de France, et c'est pour mieux faire sa cour au duc de Glocester [2]. Le temps n'est pas loin où les Bourbons, eux aussi, erreront par le monde sans trouver une nation qui les accueille et un souverain qui les reconnaisse. Ils demanderont leur trône comme les Stuarts réclament le leur; leurs envoyés seront chassés par les ambassadeurs officiels des Rois qui jadis les nommaient leurs frères; ils mendieront des subsides comme en mendient les Stuarts, et la terre quelque jour semblera manquer à leur exil. Les Rois sont solidaires; Louis XIV avait donné un grand exemple. Ses descendants sont plus coupables encore de ne l'avoir point suivi.

[1] La seule faveur que le Pape accorde à la Princesse, c'est, suivant le *Gazettin de Rome*, de lui conserver son canonicat de Mons.

[2] D'Aiguillon est mieux inspiré : à propos du mariage de Charles-Édouard, il dit au Cardinal que « Sa Majesté ne répond pas, quelque part qu'elle prenne à tout ce qui peut intéresser le bonheur et la satisfaction de ce Prince, qui connaît aussi les raisons qui me privent de l'honneur de lui témoigner en cette occasion les sentiments de mon respect et de mon dévouement sans bornes ». (5 mai 1772, Aff. Étr.)

Bernis n'aimait point les tristesses même grandioses : ce Roi déchu lui semblait une gêne; cette Reine manquée lui parut un agrément : à condition qu'on n'eût point le mari, la femme était pour orner un salon. C'était là le principal. Quant à réfléchir sur cette décadence et à s'attendrir, c'eût été presque de la philosophie, et Bernis était cardinal.

Il avait d'ailleurs bien trop à faire : ne fallait-il pas qu'il poursuivît l'établissement et l'agrandissement de sa famille? La marquise du Puy-Montbrun, sa nièce, qui fait les honneurs du Palais de France, sera grand-croix héréditaire de Malte [1]. Le chevalier de Bernis, son neveu, sera colonel dans les grenadiers de France, brigadier d'infanterie pour venir à Rome, et, au retour, commandant en Vivarais; le vicomte de Bernis, premier page du Roi [2], aura une compagnie dans les dragons du Roi et sera gentilhomme d'honneur du comte de Provence. Le comte Jules de Narbonne, lieutenant général et Cordon rouge, commandera en Corse et recevra de Malte la croix de dévotion. Le marquis de Monteil va être Ministre à Gênes; il n'est point un La Fare ou un Narbonne, pas un parent, pas un allié des Bernis qui ne s'adresse au Cardinal, qui ne demande par lui les grâces de la Cour et qui ne les obtienne.

Et, après les parents, les relations et les connaissances : Bernis sollicite sans cesse à Versailles ou à Rome, et presque jamais il n'échoue. Que de soins aussi, que de pas et de démarches, quand il arrache par exemple en quelques jours les bulles d'évêques *in partibus* pour l'abbé de la Ville [3], ces bulles

[1] Le marquis de Puy-Montbrun était de la maison du premier Grand maître militaire de l'Ordre, Raymond du Puy. Le Cardinal obtient d'abord pour sa nièce la permission de porter la croix de Malte; en 1776, il revient à la charge, et enlève la grand'croix héréditaire.

[2] Pons-Simon de Pierre, qui épousa successivement les deux filles de madame de Puy-Montbrun. C'est du premier de ces deux mariages que descendent les branches actuellement existantes de la famille de Pierre de Bernis.

[3] Je ne résiste point à placer ici une lettre qui montre la façon dont les Ministres d'autrefois traitaient et récompensaient les vieux employés. Le 29 novembre 1773, le duc d'Aiguillon écrit : « Votre Éminence honore l'abbé de la Ville de ses bontés. Elle connaît ses bons et anciens services, et je suis persuadé qu'elle applaudira au parti que le Roi a pris de les récompenser convenablement et de lui procurer le repos et la tranquillité dont il est juste qu'il jouisse

qui, grâce à l'activité du Cardinal, arrivent à temps pour que le Directeur général des Affaires Étrangères puisse avant de mourir être sacré !

Enfin viennent, sans parler des devoirs du prêtre, de l'évêque, du cardinal, les obligations de cette représentation qui, à Rome, conservée par une étiquette étroite qui en règle minutieusement les détails, a comme les airs d'un culte : dîners à rendre et à recevoir, fêtes d'obligation et de circonstances, cérémonies nationales où à la Saint-Louis et à la Sainte-Luce il faut héberger toute la ville ; fonctions cardinalices à Saint-Sylvestre *in capite* [1]; envois de bassins de comestibles aux princes en voyage ; réceptions pour le baptême des enfants que le Roi nomme ou dont le Cardinal lui-même est parrain [2]. Pour chaque événement dans la Maison Royale — France, Espagne, Deux-Siciles, Parme, — dîners, illuminations, concerts ; à chaque promotion de cardinaux, illumination ; à chaque anniversaire du Pape, sa fête, son exaltation, la fête de Saint-Pierre, illumination simple, double ou triple, suivant l'importance du fait ; au carnaval, trois jours de réception, et, tous les soirs, tous les jours plutôt, le palais grand ouvert et l'Europe

après avoir travaillé aussi longtemps, sans cependant le mettre hors de portée de le servir encore autant que son grand âge peut le lui permettre. Pour remplir ce double objet, Sa Majesté est déterminée à le nommer directeur des Affaires étrangères, et elle désire qu'il soit en même temps décoré du titre d'évêque, pour le rendre plus susceptible de la place qu'elle se propose de créer en sa faveur. Le Roi m'a chargé en conséquence de mander à Votre Éminence que son intention est qu'elle demande en son nom au Pape de conférer à l'abbé de la Ville un évêché *in partibus*. Elle pourra, si elle le juge à propos, lui en expliquer les motifs et l'objet, mais je la prie d'en garder le silence vis-à-vis de tout autre que le Saint-Père, auquel elle aura la bonté de recommander de n'en point parler. » La lettre de remercîment de l'Abbé au Cardinal, en date du 4 avril, est d'une écriture presque indécise et toute tremblée : l'écriture d'un moribond. L'abbé fut sacré le 10 avril, mais mourut quatre jours après. (Voir plus haut, p. 240 [note], la lettre du 27 décembre 1773.)

[1] Chaque année, le Cardinal envoie aux religieuses de Sainte-Claire, au couvent de Saint-Sylvestre, vingt-cinq bassins de comestibles.

[2] Au nom du Roi, le Cardinal tient le fils du prince Lante. C'est lui qui nomme, le 4 juin 1770, le fils du prince Santa-Croce, Valère-Balthasar-Melchior-Marieu-Esprit-François-Jean-Baptiste, premier-né de doña Julienne Falconieri, princesse Santa-Croce. (*Gazette de Leyde* du 16 juin.) Le 17 mars 1771, la Princesse accoucha d'un second fils qui fut baptisé le 18 et nommé Scipion-Joseph-Marie-Vincent-François-Joachim-Pascal.

y passant : diplomates, marins, officiers, gentilshommes, gens de lettres, artistes, toutes les nations, toutes les professions, tous les partis : nul n'est un homme en ce temps-là s'il n'a fait son voyage d'Italie, s'il n'a vécu à Rome, s'il n'a fait son entrée dans les salons de Bernis. Comme si l'on eût senti que ces choses allaient disparaître, chacun s'empresse au spectacle. Rome est encore l'*Urbs,* la ville par excellence, la ville des pompes éclatantes, des cortéges grandioses, des entrées majestueuses, la ville où, parmi les débris de l'omnipotence antique, le Pape, souverain des âmes, promène, pour l'amusement de ses contemporains, les splendeurs du moyen âge et de la renaissance. Déjà l'édifice branle; déjà par les crevasses toutes prêtes à s'élargir, on sent passer le vent de l'esprit moderne, mais, d'extérieur, rien encore n'est changé. Les chapelles papales se tiennent avec la même régularité et le même cérémonial; les cavalcades des cardinaux parcourent la ville dans le même ordre ; les *facciate* avec leurs illuminations et leurs musiques étalent un luxe toujours croissant; les mêmes carrosses, aux formes antiques, tout chargés de dorures, tout encombrés de laquais aux livrées voyantes, vont par les rues au pas relevé des lourds chevaux caparaçonnés d'or. On supplée par une mise en scène chaque jour mieux réglée à la pièce que personne ne paraît plus écouter. La foi est partie, mais le culte est demeuré ; le fond a disparu, mais la forme subsiste, et c'est cette forme qui attire encore ceux qui déjà ne croient plus au fond. A ce carrefour de l'Europe, Bernis tient l'auberge de France, et nul ne sut la tenir comme lui, cette bonne auberge où chacun, même les Français, est assuré de trouver bon accueil et bon gîte, un sourire et un dîner [1], une protection le cas échéant, des facilités pour tout voir, un passe-port pour aller partout. On y rencontre tout

[1] Quelque luxe qu'il désire pour sa table, Bernis ne manque jamais aux règles religieuses. Ainsi, en 1774, quand le duc de Cumberland vient à Rome, le Cardinal écrit : « Je l'inviterai à dîner après Pâques, parce qu'on ne sert jamais de gras à ma table pendant les jours d'abstinence. » Il est vrai qu'on pouvait se contenter de ce maigre. Au surplus, rien n'arrêtait les réceptions, pas même quand on volait au cardinal, comme en novembre 1769, son linge, sa batterie de cuisine et sa vaisselle. Il écrivait seulement : « Un des voleurs est arrêté; il fera connaître ses camarades », et n'en parlait plus.

Rome, car si au début le Cardinal déclarait « les Romains et les Romaines assez plats, assez maussades et fort mal élevés », s'il se plaignait alors « de l'ignorance aussi générale que la corruption », s'il ne trouvait en ce temps-là personne qui sût aimer, il n'a point tardé à se faire des habitudes, des relations, des intimités [1]; il a compris ce qu'il faut pour réussir à Rome; il y a réussi et il s'y plaît.

Mais que de dîners ! Les récits qu'on en fait emplissent les *Gazettes de Hollande;* les dîners du Cardinal sont une des récréations de l'Europe : veut-on une idée des convives, non des Romains, mais des étrangers de passage : voici entre mille, en 1769, le duc de Bragance, frère du Roi de Portugal, le prince Xavier de Saxe [2], frère de la Dauphine, le marquis d'Havrincourt, le baron de Puységur, MM. Clément, Clément de Fallet, conseiller au Parlement de Paris, et son frère l'abbé du Tremblay, tous deux chefs du parti janséniste en France, tous deux éconduits dès qu'ils prétendent intriguer [3]; en 1770, c'est une foule d'Anglais, c'est Bernard del Campo, premier commis des Affaires Étrangères d'Espagne, le comte d'Osten, ancien Ministre en Danemark, M. Pattison, général d'artillerie au service de Venise, M. Husson, intendant de la marine à Toulon, qui depuis trente ans est lié d'amitié avec le Cardinal; c'est le comte de Kaunitz qui va et vient de Naples à Rome, le baron de Gleichen, l'ami des Choiseul [4], le comte de Bollogne, l'abbé de Flamarens, grand vicaire de Bourges, et son frère, grand vicaire de Chartres; c'est la princesse Jablonowska qui vient se démener en faveur des Jésuites, c'est M. de

[1] Voir dans le *Fanfulla della Dominica* du 24 février 1884 un très-curieux article de M. A. Adencollo sur la princesse Santa-Croce.

[2] V. Thévenot, *Correspondance du prince Xavier de Saxe*. Paris, 1875, in-8°.

[3] V. Clément, *Journal de correspondance et de voyages pour la paix de l'Église de* 1758 *à* 1771. Paris, an X, 3 vol. in-8°. Le père Collombet prétend, d'après ce livre, que Bernis était Janséniste. Il résulte au contraire des déclarations de Clément (t. III, p. 22, 33, 71, 98) que ce fut le Cardinal qui le fit sortir de Rome. Ces deux Clément, d'après une lettre de Choiseul du 20 décembre 1769, étaient fils d'un ancien accoucheur de la Reine.

[4] Il passe un mois en 1770. V. ses *Souvenirs*, publiés par Grimblot. Paris, 1868, in-12. Voir aussi sur la même année les *Mémoires de Casanova*, qui, il faut bien en croire M. Armand Baschet, sont décidément authentiques.

Trudaine, et le chevalier de la Colinière. En 1771, le prince de Saxe-Gotha, les princes d'Holstein-Gottorp, le duc de Glocester, le marquis de Fitz-James, la famille de Durfort, le comte de Montboissier, le vicomte de Choiseul; en 1772, l'Électrice de Saxe, qui veut marier sa fille au comte d'Artois et qui, rebutée, emporte de Rome des reliques de Ganganelli : un chapeau, une calotte et des pantoufles; après l'Électrice, le comte Alexis Orloff, le favori de Catherine, qui, sous couleur d'archéologie, surveille d'Italie la révolte des Grecs; puis le duc d'Arcos, le chevalier de Piolenc, le baron de Breteuil. La cour du Cardinal s'augmente cette année de l'abbé de Lattier de Bayanne, nommé auditeur de rote français en remplacement de l'abbé de Veri; ce Bayanne est promis aux plus hautes fonctions de l'Église et de l'État [1]. En 1773, le prince Pignatelli, fils du comte de Fuentès et gendre du comte d'Egmont, le marquis de Llano et sa femme [2], le comte de Flavigny et sa famille, milord Hamilton, le futur mari de cette miss Harte qui fut l'éblouissement et le scandale du Monde; le chevalier du Tillet, brigadier des armées du Roi; M. de la Borde, le banquier de la Cour, l'amateur éclairé des arts, l'homme aimable entre tous; en 1774, le duc de Cumberland avec sa famille, le duc de Luxembourg, le comte du Barry déguisé sous le nom du comte de Lisle; que dire? Tout un monde et tout le monde. Et nul salon à Rome pour faire concurrence à celui de Bernis : point de ces ambassadeurs grands seigneurs qui tiennent maison et dont la splendeur fait ombre. Moniño, tout comte de Florida Blanca qu'il est, est de trop petite race, trop pauvre, trop ambitieux; il s'attache à la réalité du pouvoir, laisse à Bernis les agréments extérieurs. Rien à craindre du côté de l'Autriche : Albani, perdu de dettes, est écrasé par la déroute de ses protégés; d'ailleurs, il est vieux et maniaque. La noblesse romaine ne

[1] Cardinal, sénateur et comte sous Napoléon 1er; duc et pair de France sous Louis XVIII. Il mourut en 1818.

[2] M. de Llano, comme on a vu, était ministre de l'Infant. Il écrit à Bernis pour lui annoncer les couches de sa femme : « Si mon fils pouvait, il dirait avec son père et sa mère qu'il n'a trouvé dans le monde une personne plus respectable, plus aimable que le cardinal de Bernis. » (*Arch. Bernis.*)

donne point à dîner, et sans dîners, point de salon. Bernis est donc seul. Depuis l'abolition des Jésuites, il semble établi pour tout le pontificat de Clément XIV dans une situation prépondérante. Tant que le Pape vivra, l'autorité du Cardinal, sa domination d'apparence sera sans partage ; mais, à Rome, peut-on jamais compter sur l'avenir ? Un conclave remet tout en question, bouleverse tout, change toutes les conditions de la vie, fait naître quelque rapide fortune, comme celle d'un neveu de Pape, d'autant plus bruyante qu'elle est plus neuve. Il importe à la Maison de France que Clément XIV vive pour continuer son œuvre et maintenir l'abolition ; il importe aussi à Bernis, car de la vie du Pape peut dépendre l'ambassade, avec sa renommée sans pareille et ses splendeurs sans rivales.

Le 16 août 1774, Bernis a audience. Il trouve Clément XIV maigri et même vieilli. Le Pape pourtant assure qu'il se porte bien, mais Bernis, d'après des avis positifs, écrit à sa Cour qu'il craint que l'humeur dartreuse qui ne s'est pas manifestée au dehors n'agisse intérieurement. D'ailleurs, le Pape est moins gai et moins actif qu'à l'ordinaire [1]. Bernis le voit deux fois dans cette semaine, et le 24 août, il écrit qu'il l'a trouvé maigri et abattu de corps. « L'humeur dartreuse qui le travaillait intérieurement s'est manifestée pourtant au-dessus de l'estomac, et le dévoiement qui ne l'a pas abandonné pendant les chaleurs excessives de l'été paraît s'être modéré. » L'air de la campagne lui fera grand bien, et le danger paraît si éloigné que le Cardinal demande la permission de s'absenter de Rome pendant que le Pape sera à Castel-Gandolfo [2]. Quatre jours après, la situation a empiré, et, malgré les rapports optimistes du médecin du Pape, Bernis demande des ordres pour le cas d'un conclave. En même temps il rend compte de l'origine et des progrès de la maladie : « La santé de Sa Sainteté, dit-il, a commencé à se déranger vers le mois de février dernier : le retardement de la restitution d'Avignon que le Saint-Père s'était trop pressé d'annoncer au public et la conduite singulière que tint en

[1] Bernis à Vergennes, 17 août. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Vergennes, 24 août. (Aff. Étr.)

conséquence le Ministre de Naples par rapport à Bénévent, causèrent au Pape un chagrin d'autant plus dangereux pour sa santé qu'il ne voulut pas le manifester; des prophéties fanatiques qui annoncèrent ensuite sa mort prochaine, de fréquentes menaces de fer et de poison qu'on eut l'imprudence de lui faire parvenir ajoutèrent encore aux vives impressions du chagrin qu'il avait trop renfermé en lui-même. L'affection dartreuse à laquelle il est sujet en fut aigrie et, au lieu de se porter à la peau, attaqua l'intérieur de sa bouche et les glandes de sa gorge; son humeur devint plus sombre et plus inquiète avec ses domestiques, car elle a paru toujours la même aux Ministres étrangers, lesquels ne furent instruits que bien tard de la légère altération de la santé du Souverain Pontife; mais tout le monde s'aperçut que Sa Sainteté qui, deux mois auparavant, marchait avec une grande légèreté, était devenue plus pesante et plus faible; cet état, qu'on pouvait attribuer aux grandes chaleurs, n'a pas inquiété jusqu'à ce que le Pape, renfermé pour prendre les eaux, ne s'est plus manifesté ni à ses propres Ministres, ni à ceux des cours étrangères. Il s'est pourtant montré au peuple tous les jours en allant se promener ou faire ses prières dans les églises. Pendant cette solitude, un parti nombreux a affecté de répandre avec intention et avec affectation que le Pape, livré à des terreurs ridicules et superstitieuses, ne jouissait plus ni de la même santé ni de la même humeur, et que sa tête était considérablement affectée. Depuis huit jours, Sa Sainteté se communique aux Ministres étrangers : aucun d'eux n'a aperçu ce prétendu changement que ses ennemis ont supposé, mais tous ont jugé que sa santé était notablement altérée, que sa maigreur était très-grande, et que cet état devait changer en mieux en peu de temps ou se déterminer par une mort plus ou moins prochaine, mais déjà annoncée par le dépérissement. C'est le jugement que je porte moi-même de l'état présent du Pape, quoiqu'il n'ait point de fièvre et qu'il mange avec assez d'appétit[1]. »

[1] Bernis à Vergennes, particulière, 28 août. (Aff. Étr.)

Cette maladie n'était donc point nouvelle ; le moral du patient l'avait aggravée, mais parce que le physique avait toujours eu les mêmes dispositions. De longue date, le Pape était obligé à des saignées périodiques [1]. En juin 1771, Bernis avait signalé des vapeurs, des vents, une humeur dartreuse qui se portait à la peau, et qui menaçait l'intérieur. Les nerfs étaient délicats ; la bile s'enflammait aisément ; un violent chagrin, surtout si le Pape le concentrait, pouvait, disait Bernis, avoir sur son organisme une action fatale [2]. Pour combattre cette humeur dartreuse, chaque année, pendant un mois, Clément XIV prenait les eaux : l'*aqua acetosa,* eau purgative naturelle, fort en usage à Rome [3]. Quand l'humeur, à la suite de cette médication, sortait sur les bras, sur les mains, et, comme il arrivait, sur tout le corps [4], le malade était sauvé ; mais, si l'humeur ne sortait pas, quel devait en être l'effet sur un corps de près de soixante-dix ans, débile et épuisé [5] ?

La maladie, en elle-même, aurait pu être bénigne si le Pape, depuis cinq ans, n'avait pas été en proie à des terreurs perpétuelles. Depuis le moment de son exaltation, il avait peur : en vain Bernis cherchait à le rassurer ; il ne se reprenait à la confiance que pour un jour, et la rechute en était d'autant plus pénible. En septembre et octobre 1769, il s'était remis un peu avec le grand air et l'exercice du cheval [6] ; mais à peine rentré à Rome, en novembre, il disait [7] que tous ses officiers étaient vendus aux Jésuites, que les Jésuites menaçaient chaque jour sa personne du fer et du poison, annonçaient chaque jour l'époque de sa mort. Pour obtenir la suppression, il fallait que les Couronnes lui fissent plus peur que les Jésuites [8], et, entre ces deux

[1] Bernis à d'Aiguillon, 1er mai 1771. (AFF. ÉTR.)
[2] Bernis à d'Aiguillon, 12 juin 1771. (AFF. ÉTR.)
[3] Voir sur cette eau et la façon dont on la prenait au dix-huitième siècle, RICHARD, *Description de l'Italie,* Paris, 1770, in-12, t. VI, p. 243.
[4] Bernis à d'Aiguillon, 29 juillet 1772. (AFF. ÉTR.)
[5] Je me trouve ici, sans l'avoir cherché, complétement d'abord avec PICOT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* Paris, 1815, in-8°, t. II, p. 600.
[6] Bernis à Choiseul, 27 septembre 1769. (AFF. ÉTR.)
[7] Bernis à Choiseul, 15 novembre 1769. (AFF. ÉTR.)
[8] Bernis à Choiseul, 20 novembre 1769. (AFF. ÉTR.)

terreurs, le malheureux vieillard, ballotté, sans parents, sans amis, sans confident, n'avait à choisir qu'entre la mort, dont il se voyait menacé par les Jésuites, et le déshonneur dont l'Espagne le menaçait. Puis des accidents lui arrivaient : le dimanche 26 novembre 1769, en allant prendre possession à Saint-Jean de Latran, il tomba de cheval sur le pavé, à la descente du Capitole : il ne se blessa point, mais une telle chute, dans ce lieu, dans ces circonstances, dut profondément l'impressionner [1]. Au mois de janvier 1770, l'attentat contre le Roi de Portugal l'épouvanta de nouveau. Les contrariétés, les douleurs lui arrivaient de tous côtés : lui qui fondait le musée Clémentin, qui aspirait à y réunir les débris artistiques de la Rome antique, il voyait en 1770 le Grand-Duc de Toscane dépouiller pour Florence le palais Médicis, et le Roi de Naples transporter dans sa capitale les trésors du palais Farnèse [2]. Ces terreurs continuelles auxquelles il était soumis l'énervaient, l'usaient, le tuaient. Il en arrivait à craindre la visite de Bernis comme celle d'un créancier implacable : il pensait par instants à abdiquer la papauté, à se retirer au château Saint-Ange [3]. Il avait peur de tout et de tout le monde, des Russes, des Grecs, des Jésuites, de Venise, de Naples, des cardinaux, des Princes romains [4]. Plus il avait peur, plus il se renfermait, ne se laissant plus approcher que par le Père Buontempi et le Père François [5]. Son alimentation était déplorable; sa nourriture indignement préparée par ce cuisinier de couvent [6] ; encore, l'idée du poison le poursuivait à tous ses repas. Choiseul ne voulait point admettre ses terreurs, disant qu'elles étaient jouées. Il se trompait. Le Pape, persécuté dans le sens médical du mot, voyait

[1] Bernis à Choiseul, 29 novembre 1769. (Aff. Étr.) Voir dans Silvagni, *La corte e la societa Romana nei secoli XVIII e XIX* (Florence, 1882, in-12), le récit de cette cavalcade. Malheureusement, M Silvagni, qui prétend écrire d'après des documents authentiques, fait figurer dans cette cérémonie « le machiavélique comte de Florida Blanca », lequel n'était alors que Moniño et n'arriva à Rome qu'en 1772. Cela retire quelque autorité à ses récits.

[2] Bernis à Choiseul, 7 mars 1770. (Aff. Étr.)

[3] Bernis à Choiseul, 7 mai 1770. (Aff. Étr.)

[4] Bernis à Choiseul, *passim* et surtout 20 juin. (Aff. Étr.)

[5] Bernis à Choiseul, 20 juin 1770. (Aff. Étr.)

[6] Bernis à Choiseul, 25 juillet 1770. (Aff. Étr.)

dans les Jésuites ses persécuteurs : il leur attribuait tout ce qui arrivait de fâcheux dans ses États, jusqu'à la révolte des forçats à Civita-Vecchia [1]. Il n'avait de bon que le mois qu'il passait à Castel-Gandolfo. En 1770, il prolongea sa villégiature du 26 septembre aux premiers jours de novembre : là, personne, point d'audiences, point de cérémonies, des promenades à cheval, des parties de billard, une alimentation meilleure. Il revint frais, gaillard, l'esprit ouvert; mais à peine à Rome, il se retrouve pris entre l'enclume des Jésuites et le marteau des Couronnes. Pour échapper, il rêve des voyages par l'Europe, à Madrid, à Versailles, les voyages d'un moine, non d'un Pape [2]. Partout il sent la trahison : le Préfet de l'Annone, par ses fausses mesures, amène à Rome la disette de bois, de charbon et d'huile [3]. De là, une émeute, des récriminations adressées au Pape quand il sort. Comment n'y pas voir la main des Jésuites? Puis, c'est l'affaire du chevalier du Verney, secrétaire de la légation de Portugal; on l'arrête, on trouve sur lui la preuve qu'il est vendu aux Jésuites [4]. Le Pape n'a-t-il donc pas raison?

En 1771, il écourta son séjour à Castel-Gandolfo [5], n'y resta que du 25 septembre au 28 octobre : la campagne ne pouvait plus guérir ces invincibles terreurs. Au retour à Rome, les acclamations du peuple ne purent le rassurer. En 1772, il eut Moniño et sa continuelle persécution [6]. Il n'y avait plus à hésiter, il fallait sauter. Son tremblement redoubla. Que fût-ce, quand, au commencement de 1773, les partisans des Jésuites se mirent à répandre les prophéties de la prétendue inspirée de Valentano, qui annonçaient sa mort prochaine [7]?

[1] Bernis à Choiseul, 29 août 1770. (Aff. Étr.) On prétendait qu'ils avaient des Jésuites pour confesseurs. (2 janv. 1771.)

[2] Bernis à Choiseul, 14-21 novembre 1770. (Aff. Étr.)

[3] Bernis à La Vrillière, 23 janvier 1771. (Aff. Étr.)

[4] Bernis à La Vrillière, 12 juin 1771. (Aff. Étr.)

[5] Bernis à d'Aiguillon, 25 septembre 1771. (Aff. Étr.)

[6] En particulier Bernis à d'Aiguillon, 9 septembre 1772. (Aff. Étr.)

[7] Bernis à d'Aiguillon, 3 février 1773. (Aff. Étr.) On trouvera ces prétendues prophéties dans Proyart, *Louis XVI détrôné avant d'être Roi*, Londres, 1800, in-8°, p. 240 et suiv., et de curieuses lettres de l'abbé Maury sur la prophétesse de Valentano dans Bouys, *Nouvelles Considérations sur les Oracles, les Sibylles et les Prophètes*, Paris, 1806, in-8°.

Pourtant, quand, après le Bref publié, il se vit en bonne santé, survivant à l'époque fixée par la prétendue prophétesse, débarrassé des Jésuites, sur le point de rendre à l'Église Avignon et Bénévent, il se crut sauvé. Lorsqu'il revint de Castel-Gandolfo le 28 octobre, sa gaieté était plus marquée qu'à l'ordinaire et sa santé était parfaite [1]. Mais, des émeutes qui durèrent pendant huit jours, au commencement de l'année nouvelle, le troublèrent profondément. Cela commença la nuit de Noël. « On insultait les femmes; on attaquait les passants sans les voler, on jetait des pierres dans les carrosses [2]. » C'étaient, suivant Bernis, les fanatiques qui tentaient de soulever le peuple. A plus forte raison, le Pape crut-il que c'étaient les Jésuites. On fit quelques exemples, et les désordres cessèrent, mais Clément XIV avait perdu toute confiance : il se crut dès lors formellement menacé.

Pendant la semaine sainte, il eut une fluxion à la joue : en même temps, une attaque de goutte [3]. Néanmoins, le 25 mars, il se rendit à cheval à l'église de la Minerve : une grosse pluie survint qui dispersa son cortége; il n'en continua pas moins sa route et, sans pouvoir changer de vêtements, assista à toute la fonction. Au mois de juin, l'humeur dartreuse, au lieu de se porter à la peau, attaqua à plusieurs reprises l'intérieur de la bouche [4]. A la fin de juillet, le Pape était malade, car il ne put se rendre aux obsèques de Louis XV. A partir de ce moment jusqu'au 16 août, les Ministres étrangers ne le virent point : il prit les eaux. On a vu quelle impression ressentit le Cardinal à la reprise des audiences. Cet état de santé de Clément XIV lui parut parfaitement explicable : il en résuma les causes qu'il connaissait de longue date et qui, d'ailleurs, étaient des causes naturelles. Il ne se permit alors aucune supposition, il ne laissa échapper aucune insinuation [5].

[1] Bernis à d'Aiguillon, 3 novembre 1773. (AFF. ÉTR.)
[2] Bernis à d'Aiguillon, 5 janvier 1774. (AFF. ÉTR.)
[3] Bernis à d'Aiguillon, 13 avril 1774. (AFF. ÉTR.)
[4] Bernis à Bertin (intérimaire en attendant l'arrivée de Vergennes), 15 juin 1774. (AFF. ÉTR.)
[5] Je ne saurais prendre pour une insinuation cette phrase dans la dépêche du

Le Pape n'était point alité; il sortait même : le 25 août, il vint à Saint-Louis des Français, après le *Te Deum* chanté en l'honneur de la fête du Roi, et fit longuement sa prière. Il n'était ni triste, ni enfermé en lui-même : il s'intéressait vivement aux présents que le Roi devait lui envoyer en échange des chandeliers et de la croix du Collége Romain. Bernis avait demandé à Versailles le portrait de Louis XVI, des tapis de la Savonnerie, un service de porcelaine de Sèvres, des livres, des estampes. Eût-il pensé à tout cela pour un moribond [1]? Le 7 septembre, il y avait encore amélioration, bien que grande faiblesse : le Pape se proposait de partir le 12 pour Castel-Gandolfo. « Jamais il n'avait eu l'esprit plus sain et la tête plus nette. » Le 8, il fut extrêmement fatigué de la fonction qu'il avait remplie à Sainte-Marie du Peuple [2]; mais il sortit encore le 9 à son ordinaire. Au retour de sa promenade, il fut surpris d'un frisson violent et d'une défaillance qui firent craindre pour sa vie. La fièvre se déclara, mais, moyennant une saignée et une sueur, on en eut raison. La fièvre tomba le dimanche soir, mais l'extrême faiblesse du patient empêcha de le transporter à la campagne. Son médecin ordinaire, qui passait pour le plus ignare de Rome [3], appela en consultation quelques-uns de ses confrères, entre autres le médecin de Bernis [4], mais, en quelques jours, la maladie fit des progrès inouïs. Le corps commença à enfler, la fièvre revint; on dut craindre une inflammation du bas-ventre [5]. On pratiqua une saignée le 19 au soir, mais alors on eut à redouter l'hydropisie. On fit pourtant une seconde saignée le 20 au matin. Clément XIV était tout à fait abattu : il avait défendu qu'on laissât pénétrer dans sa

28 août : « Ceux qui jugent avec imprudence ou malice ne voient rien de naturel dans l'état du Pape; on hasarde des raisonnements et des soupçons avec d'autant plus de facilité que certaines atrocités sont beaucoup moins rares dans ce pays-ci que dans beaucoup d'autres »

[1] Bernis à Vergennes, 31 août 1774. (Aff. Étr.)

[2] Chapelle papale pour la fête de la Nativité de la Sainte Vierge.

[3] *Lettres contenant le journal d'un voyage fait à Rome en* 1773. Genève, 1783, in-12, t. II, p. 56.

[4] Bernis à Vergennes, 14 septembre 1774. (Aff. Étr.)

[5] Bernis à Vergennes, 20 septembre 1774. (Aff. Étr.)

chambre aucun cardinal, pas même le Secrétaire d'État. Pourtant, le 20, Malvezzi força l'entrée, supplia le Pape de déclarer les cardinaux réservés *in petto*. Clément XIV ne répondit pas. Le 21 septembre, à sept heures du soir, il reçut l'extrême-onction; il avait toute sa connaissance, dit Bernis. On le saigna une troisième, une quatrième fois : le bas-ventre était entièrement pris. Il expira le 22 septembre, à huit heures du matin, ayant conservé, dit Bernis, sa présence d'esprit jusqu'au dernier moment. Il était âgé de soixante-neuf ans et onze mois, et avait régné cinq ans et quatre mois.

Le cadavre du Pape fut, dans la nuit du samedi au dimanche, transporté suivant l'usage à la chapelle Sixtine. Mais on ne put l'exposer à visage découvert, parce que dans un instant son corps tomba en lambeaux. Aussitôt, grand bruit : le Pape a été empoisonné. La joie des cardinaux, des nobles, de tous les partisans des Jésuites était indécente. Les satires d'une atrocité inouïe pleuvaient contre le mort. Il n'en fallait pas plus. « Le genre de la maladie du Pape et surtout les circonstances de sa mort, écrit Bernis [1], font croire communément qu'elle n'a pas été naturelle... Les médecins qui ont assisté à l'ouverture du cadavre s'expriment avec prudence, et les chirurgiens avec moins de circonspection. Il vaut mieux croire à la relation des premiers que de chercher à éclaircir une vérité trop affligeante et qu'il serait peut-être fâcheux de découvrir. » Bientôt cette insinuation ne suffit plus : Bernis affirme que le Pape a été empoisonné. Il le dit, il le répète, il y croit fermement, il ne cesse à aucun moment de sa longue carrière de le déclarer; son opinion, dit-il, est partagée par tous ceux qui ont pu s'instruire des circonstances de la mort de Clément XIV, particulièrement par son successeur, mais il n'en donne aucune preuve, ou, s'il en a donné, la dépêche où il a consigné « les vérités qu'il ne pouvait dissimuler au Roi » a disparu de tous les dépôts où elle pouvait être conservée [2].

[1] Bernis à Vergennes, 28 septembre 1774. (AFF. ÉTR.)

[2] Le 26 octobre 1774, Bernis écrit : « Les circonstances qui ont précédé et accompagné la mort du feu Pape excitent également l'horreur et la compassion.

Il n'est point à se dissimuler que ce sentiment fut partagé par un grand nombre de contemporains. Ainsi, le 29 septembre, Moniño, quoique moins affirmatif que Bernis, écrit pourtant à Grimaldi : « Je me suis procuré le rapport du médecin et des chirurgiens, lequel est si court qu'il m'a paru suspect, et quoique je me sois donné d'autres mouvements pour éclaircir l'affaire autant que je le pouvais, ils ont été jusqu'à présent sans effet. Je n'abandonnerai pas le projet de découvrir ce que je pourrai au moins pour notre repos et notre tranquillité [1]. » Le chargé d'affaires de France à Naples, M. Béranger, est bien plus net. Il écrit : « Le Père Parisi, Cordelier, qui a assisté le Pape dans ses derniers moments, écrit au chevalier Bottola, son ami, que le Général de l'Ordre lui a dit sous le sceau de la confession qu'il avait ordonné d'empoisonner le Pape, et par qui le poison avait été donné [2]. » Cette opinion est si accréditée que la *Gazette de Leyde* l'enregistre et y insiste d'une façon particu-

Soyez assuré qu'il faut bien du courage et du zèle pour le repos de l'Église et pour l'exécution des ordres du Roi pour s'opposer à la faction fanatique qui voudrait régner dans le conclave et qui est animée et excitée par d'autres fanatiques externes qui se communiquent leurs passions d'un bout du monde à l'autre. Je rassemble actuellement les vraies circonstances de la maladie et de la mort de Clément XIV, qui, vicaire de Jésus-Christ, a prié comme le Rédempteur pour ses plus implacables ennemis et qui a poussé la délicatesse de conscience au point de ne laisser échapper qu'à peine les cruels soupçons dont il était dévoré depuis la fin de la semaine sainte, époque de sa maladie. On ne peut dissimuler au Roi des vérités quelque tristes qu'elles soient qui seront consacrées par l'histoire. » J'ai vainement cherché la pièce qu'annonce ici Bernis. Elle n'est ni aux archives des Affaires Étrangères à Paris, ni au dépôt de Saint-Louis des Français à Rome, ni dans les archives de la famille de Bernis.

Le 28 octobre 1777, le Cardinal écrit : « Je sais mieux que personne jusqu'où s'étend l'affection de Pie VI en faveur des ex-Jésuites, mais il les ménage encore plus qu'il ne les aime, parce que la crainte a plus d'empire sur son esprit et sur son cœur que l'amitié. Le Pape a de certains moments de franchise dans lesquels ses vrais sentiments se développent. Je n'oublierai jamais trois ou quatre effusions de cœur qu'il a laissé échapper avec moi, par lesquelles j'ai jugé qu'il était fort instruit de la fin malheureuse de son prédécesseur et qu'il voudrait bien ne pas courir les mêmes risques. » Le 21 mars 1781, il écrit : « Il paraît que Pie VI ne doute pas de la vraie cause de la mort extraordinaire de son prédécesseur, et que cette crainte, encore plus qu'un peu de partialité, rendra toujours sa conduite envers les Jésuites faible et timide. » (Aff. Étr.)

[1] Affaires Étrangères, *Espagne*, vol. 541.

[2] Aff. Étr., *France et divers États*, vol. 179. Un certain nombre d'autres assertions relatives à l'empoisonnement et émanant, dit-on, de Tanucci, se rencontrent dans les *Jésuites jugés par les Rois, les évêques et le Pape*, Paris, 1857,

lière. Elle raconte même, le 22 mars 1775, que le successeur de Clément XIV a eu au sujet du prétendu empoisonnement un long entretien avec le médecin Adinolfi, un des consultants appelés dans la dernière maladie, le Frère François, cuisinier du Pape, et le Père Buontempi [1]. En vain le médecin Saliceti publie une brochure pour démontrer que la mort a été naturelle [2]. En 1775, à Paris, Caraccioli imprime avec approbation du Roi la *Vie de Clément XIV,* et parle ouvertement de l'empoisonnement. Il l'affirme dans les *Anecdotes relatives à la famille et à la personne de Clément XIV* qui se trouvent à la suite des prétendues *Lettres du Pape Clément XIV* imprimées aussi avec approbation et privilége du Roi [3].

Tout cela est vague comme accusation; mais voici des gens qui précisent : l'abbé Roman, qui se trouvait en Italie à cette époque, affirme que le Pape a été empoisonné le mercredi saint, à la communion, avec de l'*acquetta* [4].

Un autre prétend que c'est bien avec de l'*acquetta,* mais injectée dans des figues [5]. Mais voici Gorani qui n'est point suspect et qui déclare que le Pape n'a pas été empoisonné, qu'il est mort d'une fièvre putride occasionnée par ses insom-

in-12, p. 177, note 1, rapportées d'après Antonio Ferrer del Rio, *Histoire du règne de Charles III en Espagne.*

[1] La *Gazette de Leyde* donne un extrait curieux d'une lettre de Rome en date du 24 septembre : « Jusqu'à présent personne n'a pu déterminer le genre de maladie qui a conduit le Pape au tombeau. Les uns prétendent que c'est une affection dartreuse, d'autres une inflammation de poitrine, d'autres un dépérissement général des intestins. Mais cette incertitude de la cause de la mort prouve qu'on l'ignore. A l'inspection du cadavre qui a été faite à la réquisition du Cardinal camerlingue, on a trouvé le cœur rétréci, privé de tous ses vases lymphatiques et désséché, en sorte que son volume ne dépassait guère celui d'un demi-baïoque : un des poumons devenu solide comme une semelle de cuir et sans la moindre goutte d'humeur; les intestins en grande partie affectés; la vessie pleine de tumeurs où la gangrène avait commencé à se former, le cerveau pareillement desséché. » L'affirmation relative à l'empoisonnement se trouve dans une correspondance de Rome en date du 5 octobre.

[2] Cette déclaration se trouve dans le *Tartuffe épistolaïre démasqué, ou Épître très-familière à M. le marquis Caraccioli,* Liége, 1777, in-8°, p. 156. Ce très-curieux volume de l'abbé J. B. Bonnaud mérite une étude particulière.

[3] Tome III, p. 301.

[4] *Mémoires inédits et historiques,* etc., Paris, 1807, in-8°, p. 232.

[5] Santo Domingo, *Esprit des Papes,* Paris, 1839, in-8°, p. 321.

nies et l'état d'affaissement où la terreur l'avait réduit [1]. Son opinion est partagée par Roland, qui parle de plus des contre-poisons qui ont pu porter au Pape une atteinte mortelle. Or, Roland était à Rome deux ans après la mort de Clément XIV, et il paraît avoir fait une enquête sérieuse [2].

Ainsi, les témoignages se contredisent : Bernis affirme, Moniño nie [3]; l'abbé Roman est pour l'empoisonnement, Gorani contre. A Berlin, on nie; à Naples, on croit; à Madrid, on doute; à Paris, on affirme [4]. Démontrer scientifiquement l'empoisonnement est impossible [5]; déterminer nettement le genre de maladie, d'après des documents dénués d'exactitude, et en tenant compte des modifications qu'a dû produire un traitement contraire à tous les principes médicaux, est extrêmement difficile; mais, à défaut d'arguments scientifiques, restent les preuves morales.

Qui avait intérêt à empoisonner le Pape? Qu'on l'eût fait disparaître aussitôt après son exaltation, au moment où les Jésuites savaient que la pression des Couronnes allait amener leur suppression, cela pourrait se comprendre; mais, un an après la suppression, à quoi bon? La mort du Pape ne pouvait leur servir de rien, et l'on a tort de dire qu'en le tuant ils

[1] *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États d'Italie*, Paris, 1793, in-8°, t. III, p. 61.

[2] « Bien des gens, dit-il, prétendent que ce Pontife a été empoisonné, quelques-uns cependant avancent qu'il a cru l'être, qu'il est mort de cette crainte et des précautions qu'il a prises en conséquence. » *Lettres écrites de Suisse, etc., à mademoiselle *** à Paris en 1776, 1777 et 1778*, Amsterdam, 1780, in-12, t. V, p. 117.

[3] *Les Jésuites jugés*, etc., p. 176.

[4] J'essaye vainement de trouver une opinion anglaise : Moore, *A view of society and manners in Italy*, London, 1781, in-8°, qui était à Rome en 1775, parle longuement de Ganganelli qu'il appelle le *Pape protestant*, mais non point de sa mort.

[5] On n'a pour cela que la relation de Saliceti, la relation envoyée par le Ministre d'Espagne (publiée par l'abbé Roman, *in fine*) et les procès-verbaux d'autopsie : on a pourtant tenté en Allemagne de formuler une opinion, et voici la conclusion du docteur Maschka : « Les indications peu précises et entièrement dénuées de caractère scientifique des médecins relatives aux différentes phases de la maladie et aux résultats de l'autopsie ne permettent pas de donner un avis motivé sur le genre de mort du Pape. » (Huber, *les Jésuites*, Paris, 1875, in-8°, t. II, p. 370.) Il aurait fallu Littré pour éclaircir ce problème.

étaient assurés de conserver leurs établissements de Silésie et de Russie. Ne savaient-ils pas, comme tout le monde, que Clément XIV était retenu dans ses démarches près de Frédéric et Catherine par la crainte de nuire aux catholiques des deux États en insistant pour l'exécution du Bref? Les Jésuites de Silésie et de Russie étaient en révolte contre le Saint-Siége, mais le Saint-Siége n'avait aucun moyen de coercition contre un Roi hérétique et une Impératrice schismatique qu'il ne reconnaissait même pas. La preuve que le Pape n'a pas été empoisonné en 1774, c'est qu'il ne l'a été ni en 1770, ni en 1771, ni en 1773.

Faut-il admettre maintenant, avec les apologistes de l'Institut [1], que Clément XIV est mort fou, fou de douleur d'avoir détruit les Jésuites, fou de terreur de l'enfer? Faut-il discuter les phénomènes de bi-ambulation que les mêmes écrivains prêtent à saint Alphonse de Liguori [2]? Faut-il opposer les témoignages très-nets, très-positifs et très-concordants des témoins oculaires, aux assertions controuvées d'illuminés qui, peut-être, sont de bonne foi? Non. L'histoire a sa dignité.

Clément XIV, âme faible et esprit médiocre, s'est trouvé dans une place pour laquelle il n'était point fait. L'ambition l'a entraîné à des démarches compromettantes qui ont pesé sur toute sa conduite. Les responsabilités l'ont écrasé; les incertitudes au milieu desquelles il s'est débattu ont troublé profondément un organisme déjà épuisé par l'âge et par les obligations monastiques. Habitué à la vie du cloître, à l'existence retirée et paisible, humble et pauvre des Cordeliers, il s'est trouvé brusquement porté sur un théâtre où il a cru que ses finesses de couvent lui suffiraient pour se concilier tous les

[1] Crétineau-Joly, *Clément XIV et les Jésuites*, pass. in fine. Le Père de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, Paris, 1854, in-8°.

[2] On sait que, suivant le procès de canonisation d'Alphonse de Liguori, le 21 septembre 1774, le saint aurait éprouvé une sorte d'évanouissement qui dura deux jours, et que, étant revenu à lui, il annonça à ceux qui l'entouraient qu'il était allé assister le Pape. On semble un peu embarrassé de ce prodige dans la *Vie de saint Alphonse de Liguori*, la dernière publiée (Paris, 1879, in-8°). On y consacre à peine une page (p. 494). Il est bon de remarquer qu'Alphonse de Liguori était entièrement dévoué aux Jésuites.

partis et s'assurer tous les suffrages. Ses petites roueries ont échoué devant les volontés inébranlables des souverains. Il a eu affaire d'abord à des diplomates consommés, qui, sans qu'il s'en aperçût, l'ont peu à peu engagé au point qu'il lui fût impossible de rompre les chaînes dorées dont on l'avait chargé. Puis, quand il pensait que, avec ses promesses, il avait au moins gagné du temps, Moniño est arrivé, sec, sévère, froid, inflexible, qui a emporté de haute lutte la signature. Au moins, Ganganelli s'est flatté de rendre Avignon au Saint-Siége; mais que de temps ne lui faut-il pas pour que la restitution s'opère? Il sent dans tout Rome, la Rome des cardinaux et des princes, dans ce monde dont il n'est pas, où il n'est jamais entré, — car il était trop bas comme moine et il est trop haut comme Pape, — une haine féroce contre lui, le fils du médecin de campagne qui opprime Rome, les vrais Romains, au profit des étrangers. Et, pour lutter contre cette universelle hostilité, cette hostilité qui se marque aux Chapelles et aux Fonctions par l'absence de la plupart des cardinaux et des prélats, il est seul, tout seul, seul avec Buontempi qui est aux gages de l'Espagne, le Frère François qui est payé par le Portugal, et Bischi qui se vend à tout le monde. Il est honnête, il est pieux, il est modeste, il est probe, il est économe : vertus de moine; il ne sait point donner, s'entourer, se faire une cour, s'attirer des dévouements. Et c'est lui qui a touché à l'Arche sainte, à la milice fidèle, à cette Société des Jésuites, l'avant-garde de l'armée catholique : c'est lui qui l'a supprimée. Ignore-t-il donc leur pouvoir? Ne sait-il pas leur puissance? Comme homme, ne doit-il pas les craindre? comme Pape, les respecter? Les remords lui viennent, la peur le torture. Et personne pour le rassurer, personne que des hommes vendus ou les Ministres des Couronnes. Et ses ennemis, s'amusant de ses terreurs, sèment par la ville les prophéties menteuses; et cette mort qu'il redoute est chaque jour escomptée, annoncée, promise. Le peuple qu'il aime, dont il espère être aimé, car il a fait tout pour lui et il a cru être le Pape du peuple, lui échappe comme le reste et, fanatisé ou abusé, n'a plus pour lui d'acclamations. Il cherche

le poison partout et il le trouve partout. Son tempérament est épuisé, son âme est flétrie, son corps est malade : la proie est bonne pour la mort.

Voilà pourquoi Clément XIV est mort. L'empoisonnement est une hypothèse dont l'histoire n'a pas besoin, qu'elle doit absolument et nettement rejeter. Les Jésuites et leurs partisans n'ont pas commis ce crime inutile : le jugement de Choiseul est équitable, et il convient de le répéter : « La Société des Jésuites, écrivait-il le 13 août 1770, a été regardée par ses doctrines, son Institut et ses intrigues comme dangereuse dans les pays d'où elle a été expulsée, mais on ne l'a point accusée d'être composée d'empoisonneurs, et il n'y a que la basse jalousie ou la haine fanatique de quelques moines qui puisse l'en soupçonner [1]. »

[1] Choiseul à Bernis, 13 août 1770. (Aff. Étr.) Quelqu'un qui connaissait bien Choiseul, qui a vu Bernis, le baron de Gleichen, Ministre de Danemark, a écrit ce jugement qui me paraît absolument exact : « On croit presque généralement que Clément XIV a été empoisonné par les Jésuites. Pour moi, je n'en crois rien. Ils n'étaient pas gens à commettre des crimes inutiles. Ce poison aurait été moutarde après dîner. Le marquis de Pombal, Charles III et le duc de Choiseul sont morts fort naturellement. Voilà les preuves de mon opinion. Clément XIV est mort de la peur de mourir; son idée fixe était le poison, et la putréfaction subite de son cadavre n'a été que l'effet de l'angoisse horrible qui l'a tué. » (*Souvenirs Ed. Grimblot*, p. 33.)

CHAPITRE X

EXALTATION DE PIE VI[1].

Septembre 1774 — février 1775.

Insultes à la mémoire de Clément XIV. — Persécutions contre ses confidents. — Quel parti a eu intérêt à accréditer le bruit de l'empoisonnement. — Obsèques du Pape. — Plan de campagne de Bernis. — Opinion des Souverains. — Intrigues pour une élection précipitée. — Bernis se défend. — Arrivée de Luynes. — Formation de l'*Exclusive*. — Pamphlets. — Leur répression. — Négociations. — Bernis propose Braschi. — Bernis reçoit l'ambassadeur extraordinaire de l'Empereur. — Il faut renoncer à Braschi. — État du conclave au 1er janvier 1775. — Conférences pour l'examen des candidats. — On revient à Braschi. — Son élection. — Pie VI. — Triomphe de Bernis. — Calomnies contre lui. — Nécessité d'une victoire pour conserver le Ministère de Rome. — On ne songe plus à le lui disputer.

Aussitôt après la mort de Clément XIV, les insulteurs se donnèrent carrière. On ne pouvait accuser le Pape d'avoir thésaurisé, d'avoir, comme tant d'autres, enrichi ses neveux et gorgé ses partisans. Ses neveux, il ne leur avait rien donné de son vivant, il ne leur laissa pas même les effets qu'on trouva

[1] Sources : Affaires Étrangères, *Rome*, vol. 869 à 872; *Espagne*, vol. 541 et suiv., *Rome : Mémoires et documents*, vol. 77. *Rome*, *consulats; Mss. sans numéro contenant des copies de lettres de Vergennes faites par M. de Beauchesne*. Archives nationales : *Correspondance du Cardinal avec M. Marquet, receveur général des Finances* (K. 1368). Archives Bernis : *Correspondance particulière avec Vergennes*, et surtout *Lettres à l'abbé Deshaises*. Cette source, de beaucoup la plus importante, permet de suivre heure par heure les impressions du Cardinal. *Gazette de Leyde*. Les renseignements sur Rome pendant le conclave y abondent. Bourgoing a eu communication pour ses *Mémoires philosophiques sur Pie VI*, Paris, an VII, 2 vol. in-8°, de la Correspondance officielle. On peut consulter encore : *Fasti del S. P. Pio VI con note critiche*, etc., del Dott. Gio. Battista Tavanti. Italia, 1804, 3 in-f°. *Oraison funèbre de Pie VI*, par Mgr de Brancadoro, trad. par d'Hesmivy d'Auribeau. Venise, 1800, in-f°. *Histoire civile, politique et religieuse de Pie VI*, par un Français catholique romain. Avignon, s. d., in-8°. *Storia imparziale di Pio VI Braschi*. Poschiavo. Anno 1° della Republica cisalpina. In-8°. Etc.

dans son appartement au couvent des Saints-Apôtres : 538 billets des monts-de-piété, 1,500 écus, quelques tableaux, trois cents onces d'argent travaillé, quatre caisses de tabac d'Espagne, quelques porcelaines de diverses fabriques [1] ; c'était là le trésor du Pape défunt. A défaut des neveux, on se rabattit sur ceux qu'on appelait les favoris, sur Buontempi et Bischi. Des sonnets lancés contre eux, on pourrait faire des volumes [2]. L'insulte alla déterrer leurs parents morts, fouetter leurs ambitions prétendues : le chapeau qui avait échappé à Buontempi, le titre de duchesse qu'avait vainement espéré Vittoria Bischi. En prose, en vers, en italien, en latin, on accusa la Bischi d'avoir été la maîtresse du Pape, de s'être vendue à un banquier juif nommé Cohen. On bafoua Buontempi, on le désigna aux vengeances du peuple. Lui et Bischi étaient les accapareurs, les oppresseurs, les traîtres enrichis par la misère et la famine de Rome. Bien leur en prit alors de s'être mis sous la protection des Rois de la Maison de France, car au moment où l'on allait passer des paroles aux actes, Bernis et Moniño déclarèrent qu'ils prenaient l'ancien confesseur et son ami sous leur sauvegarde.

Clément XIV, lui, resta sans défense : nul ne songea à protéger sa mémoire. Il n'avait point laissé de créatures qui le soutinssent, de faction qui se réclamât de lui. Les cardinaux qu'il avait faits étaient en trop petit nombre pour s'organiser et combattre. Pourquoi n'avait-il pas nommé les onze réservés *in petto?* Voici qu'on attaque ses mœurs. Il avait une maîtresse, ce vieillard débile, que rongeait la maladie. Voici qu'on attaque sa doctrine, qu'on met dans la bouche de saint Pierre un discours en quarante *octaves* où on lui reproche chacun des actes de son pontificat, de « n'avoir point fait de largesses à son propre sang ! » C'est un crime pour Ganganelli de n'avoir point pratiqué le népotisme !

C'est bon de piétiner sur un mort, mais on garde autre chose

[1] *Gazette de Leyde.*

[2] J'ai en ma possession un manuscrit in-4° de plus de cinq cents pages écrit par un Espagnol et renfermant une partie des satires qui ont couru à Rome. On consultera utilement sur ce sujet SILVAGNI, ouvr. cité.

pour les vivants. Partout, des vers courent qui disent que le Pape a été empoisonné. Sont-ce les partisans ou les ennemis des Couronnes qui les répandent? Les Couronnes ne peuvent rien gagner à laisser ou à faire croire que Clément XIV n'est pas mort naturellement. Comment obtiendraient-elles du Pape futur qu'il maintînt l'œuvre de Ganganelli, s'il était avéré que Clément XIV est mort pour leur avoir cédé? Cette vague terreur qui plane sur les États après la mort mystérieuse d'un personnage éminent, cette terreur qui met si facilement dans la bouche du peuple des accusations d'empoisonnement, tient en ce moment à la gorge tous ceux qui habitent Rome, les plus sots comme les plus éclairés : ce n'est un doute pour personne : Clément XIV a été empoisonné; il a été empoisonné par les Jésuites, et les Jésuites laissent dire; ils n'ont garde de se justifier. Qui donc à présent osera lever la main contre eux?

Comme pour donner raison à la foule, et prêter une réalité à tous ces bruits, les obsèques ne peuvent être faites avec le cérémonial accoutumé. On ne peut exposer le cadavre à visage découvert, tant la corruption a été rapide [1]. On le transporte la nuit de Mont-Cavallo à la Sixtine; on prétend même un instant le priver des suprêmes honneurs. On les restreint au moins autant qu'on le peut. Les *Zelanti* sont redevenus les maîtres : c'est Rezzonico, le neveu de Clément XIII, qui est camerlingue; c'est lui qui rédige les inscriptions du catafalque; qui charge un de ses affidés, le prélat Buonamici, de prononcer l'oraison funèbre. On n'ose point aller jusqu'au bout, Bernis et Moniño se sont fâchés, ont fait, d'autorité, enlever du cénotaphe un bas-relief insultant pour les Princes de la Maison de France [2] : les choses au moins se passent à peu près convenablement. Ce n'est point sur ce terrain qu'on veut attaquer. On réserve pour le conclave le suprême effort du parti jésuitique.

La bataille qui va s'engager a donc pour les Couronnes un

[1] Bernis à Vergennes, 28 septembre. (Aff. Étr.)

[2] Bernis à Vergennes, 4 octobre. (Aff. Étr.) Le bas-relief symbolisant la restitution d'Avignon montrait un homme, en manteau royal fleurdelysé, à genoux devant le Pape.

intérêt essentiel, et Bernis, qui doit y jouer un rôle principal, a de longue date préparé son plan de campagne et fait le dénombrement des forces respectives. Dès le 20 septembre, il a envoyé à Versailles deux mémoires sur ces diverses questions. Il y a, dit-il, trois partis à prendre : ou laisser faire le conclave sans s'embarrasser du choix du Pape ; ou se rendre maître par la force ouverte ; ou renoncer à l'*inclusive* pour s'assurer l'*exclusive*, c'est-à-dire, renoncer à faire le Pape, mais empêcher qu'on en fasse un qui déplaise. Le premier parti peut convenir à des philosophes, mais ne convient pas à des chrétiens ; le second offre beaucoup de dangers, et le succès en est peu probable ; le troisième, à condition qu'on s'assure le concours de Naples, de Madrid, de Vienne et de Turin, est de beaucoup préférable : mais il faut alors entrer dans tout le détail des questions de personnes, obtenir que les cours de Vienne et de Turin empêchent certains cardinaux de venir au conclave. Enfin il faut de l'argent, car on n'aura Albani, le doyen du Sacré Collége, qu'en l'achetant.

Quels sont les candidats à soutenir [1] ? Bernis et Moniño en sont tombés d'accord. Nul des cardinaux dont ils disposent ne peut réunir les suffrages : Stoppani se meurt depuis quatre mois ; Zelada n'a aucun parti ; Malvezzi a soulevé trop de haines ; Marefoschi est d'une inconséquence terrible ; Casale et Simone sont impossibles : reste Negroni, qui est pacifique, condescendant et honnête [2]. Son secret est profond, sa sagacité extrême. Il est extrêmement lié avec Moniño, mais il n'y a point à espérer qu'il puisse passer. Il faut donc se rabattre sur les moins mauvais des *Zelanti*, sur Boschi par exemple. Braschi aussi est à ménager ; c'est une créature de Torregiani, et Ganganelli l'a élevé à la pourpre : « Il est suffisamment lettré ; il a une conduite régulière, et la vie retirée qu'il mène lui a donné une sorte de crédit. Cependant, dit Moniño, malgré l'union qui a subsisté entre ce Cardinal et moi, et quoiqu'il

[1] Second mémoire du 20 septembre. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Vergennes, 15 septembre. (Aff. Étr.) On trouvera des extraits dans Bourgoing, *loc. cit.*

m'ait donné la plus grande preuve d'attachement et d'amitié, je ne me fierai jamais à lui relativement aux Jésuites et aux Immunités, tant à cause de ses liaisons que de l'idée que m'ont donnée de lui la nature de sa doctrine et l'espèce d'études auxquelles il s'est livré. »

Que conclure? Qu'il faut tout craindre d'un coup d'audace des *Zelanti* qui vont essayer d'enlever l'élection par surprise, qu'il faut gagner du temps, obtenir qu'on attende les cardinaux étrangers, porter tout son effort sur le candidat quel qu'il soit qui promettra « un pape prudent, impartial et pacifique ».

Ce sentiment des Ministres est partagé par leurs Souverains [1]. Charles III écrit le 15 octobre cette phrase remarquable : « Je n'ai ni affection ni aversion pour aucun des candidats, pourvu que celui qu'on choisira ait les qualités requises pour bien gouverner l'Église sans troubler les puissances séculières dans leurs justes droits. Nos intentions à cet égard peuvent être publiques, et on ne pourra que les approuver [2]. » C'est dans cet ordre d'idées que sont rédigées les instructions données aux cardinaux français. Louis XVI n'exclut personne; il se confie absolument à Bernis pour la marche à suivre.

Bernis n'a donc qu'à former son *exclusive* et, pour cela, à obtenir du Sacré Collége qu'on attende les étrangers. De France, Luynes viendra seul; mais on espère deux Espagnols, et, étant donné le petit nombre des cardinaux, trois voix ont une importance. Bernis croit être assuré, le 4 octobre, que l'on attendra, et que l'élection se fera de concert avec les Cou-

[1] Louis XVI écrit à Charles III, le 1er octobre 1774 : « Monsieur mon frère et oncle, je viens d'apprendre que le Pape est très-mal et qu'on a grand'peur pour lui. La parfaite intelligence que je désire maintenir toujours avec Votre Majesté m'engage à lui mander cette nouvelle pour lui dire que dans le cas où Sa Sainteté viendrait à mourir, mon choix, et je pense aussi le bien de la chrétienté, me porte à m'unir avec elle pour le choix du successeur. Les liens d'union qui me joignent à Votre Majesté sont profondément gravés dans mon cœur, et je vois avec le plus grand plaisir que cela contribue au bonheur de nos sujets respectifs et à la tranquillité de l'Europe. » (AFF. ÉTR.)

[2] Malgré cela, Charles III exclut formellement Castelli, Rossi, Buffalini, Pamphili, Paracciani, Borromei, Spinola, Calini, Torregiani, Buonacorsi, Giraud et des Lances.

ronnes [1]. Mais, à peine est-il entré au conclave, dont les portes ferment le 5 à dix heures du soir, à peine est-il dans « son tombeau », comme il appelle sa cellule (la cellule n° 46), que la scène change brusquement. Les Albani, qu'il croyait tenir, sont d'accord avec les *Zelanti*, et les deux factions unies pour élire un Pape par surprise et d'acclamation, malgré les Couronnes, se croient tellement sûres du succès que, pour justifier leur procédé, elles ont fait imprimer une longue liste des Papes élus de cette façon. Bernis est averti; il se fâche, démasque les Albani; mais, pour se venger, c'est Bernis, ce sont les partisans des Couronnes, que les *Zelanti* accusent d'avoir voulu surprendre l'élection. Ils emplissent les gazettes de cette calomnie [2]. Ils ajoutent qu'une discussion violente a eu lieu entre Rezzonico et Bernis, que le prince Chigi, maréchal du conclave, a été obligé de s'interposer, que, chaque nuit, les épigrammes les plus injurieuses sont affichées sur la porte de la cellule n° 46. Ils espèrent ainsi ôter quelque autorité à Bernis, sinon dans le conclave, au moins dans les Cours.

Ils ne peuvent point faire qu'il n'ait gagné la première manche. Bernis a réglé sa conduite, établi avec Orsini et Moniño le concert le plus absolu, désigné les candidats contre lesquels il faut prononcer l'exclusion [3]; il est décidé à ne proposer aucun sujet, à attendre que les *Zelanti* aient épuisé leurs ressources; il a institué dans sa cellule des *conversations* où viennent tous les cardinaux, attirés par les friandises, les corbeilles de pains d'Espagne, de gaufres, de pâtisseries de toute espèce, les sucreries à la mode d'Italie, le café, le chocolat, la limonade sciolta à la glace, que Cournault et Marque, ses deux maîtres d'hôtel, apportent chaque jour au tour : malgré la concurrence qu'essayent de lui faire le prélat Archinto, gouverneur du conclave, et le prince Chigi, qui tiennent tous deux des tables

[1] Bernis à Vergennes, 4 octobre. (Aff. Étr.)
[2] *Gazette de Leyde*, passim à partir du 8 octobre.
[3] Il s'est réduit à Torregiani, Castelli, Buonacorsi, Rezzonico, Pamphili, et aux deux Colonna.

magnifiquement servies, sa cellule est chaque soir aussi pleine que pourrait l'être son salon.

Tout cela n'est que l'extérieur, et si l'on s'endort, tout est perdu. Brusquement, le 13 octobre, Colonna, un de ceux qu'il faut exclure, monte à neuf voix au scrutin. Dix-sept voix lui sont acquises, et il en suffit de vingt pour faire le pape. Sans hésiter, Bernis rédige un mémoire qu'il fait approuver à Moniño et à Orsini, et qu'il remet signé au Cardinal doyen. C'est un acte inusité, une forme nouvelle. En même temps, Moniño enjoint à Orsini de donner au nom des deux cours, Madrid et Naples, l'exclusion à tout candidat dont on voudrait faire une élection précipitée. Au besoin, le Ministre d'Espagne est décidé à quitter Rome. Tout le feu des *Zelanti* tombe alors. Corsini vient déclarer que son parti attendra, « mais qu'à la vérité, on ne peut répondre qu'une inspiration instantanée n'opère la réunion de plusieurs suffrages ». Bernis répond poliment que les inspirations divines ne peuvent jamais être à craindre, mais il tient pour suspect ce langage mystique; il répugne aux moyens extrêmes, et pourtant il sent la faiblesse et l'isolement du parti des Couronnes. Voici Migazzi, un Autrichien, qui arrive. Il a reçu l'ordre formel de suivre les avis de Bernis, mais il est tout Jésuite, et la preuve que la faction peut compter sur lui, c'est qu'il vient, quelque effort que la Cour de Vienne ait fait pour le retenir, au point de lui refuser les six mille écus d'usage, de donner son secret non à Migazzi, cardinal et archevêque, mais à l'abbé de Herzan, auditeur de rote.

Se voyant découverts pour Colonna, les *Zelanti* se retournent, et dès le 21 octobre pensent à Braschi. Cela se fait timidement : quatre voix qu'on lui ménage : mais ce n'est que pour tâter; le 25, après l'entrée de Buffalini, le nom de Braschi disparaît des scrutins. Cela ne peut durer : si Bernis ne reçoit point de renfort, il est perdu. Heureusement Luynes annonce sa prochaine arrivée. Il est parti aussitôt qu'il en a reçu l'ordre [1]; s'est arrêté un jour à Sens pour les affaires de son diocèse,

[1] Vergennes à Bernis, 2 octobre. (Aff. Étr.)

et, le 24 octobre, il est à Turin; mais ses voitures sont brisées, il faut qu'il attende. Ce n'est que le 4 novembre qu'il entre à Rome dans la belle berline attelée de six chevaux que Bernis lui a envoyée au delà de Ponte-Molle. Il descend au Palais de France où Deshaises lui a préparé une splendide réception, où, le 6, on lui donne un grand dîner[1]. Mais Luynes voudra-t-il se suborbonner, ne point inventer quelque négociation? L'abbé Deshaises et Moniño le sermonnent, et, le 8, tout à fait acquis, mis en garde contre les Jésuites, convaincu que Bernis « doit avoir dans le conclave toute l'autorité du Ministre de Sa Majesté[2] », mais désireux pourtant de jouer un rôle et de tenir sa place, — ce qui plonge Bernis dans des terreurs incroyables, — Luynes entre au conclave.

La physionomie des partis s'est un peu modifiée : Castelli, le chef des *Inspirés*, est sorti le 2 novembre, sous prétexte de santé, peut-être parce qu'il a senti l'impossibilité de donner la loi aux Couronnes. Buffalini le remplace, comme chef de la faction; mais c'est une voix perdue pour les *Zelanti*. Or, suivant le compte de Bernis, il ne viendra pas plus de quarante-quatre cardinaux : donc, il faut trente voix pour l'inclusive, quinze pour l'exclusive. Dès à présent, Bernis en a dix-sept : bientôt il en aura vingt. Les *Zelanti* peuvent proposer qui il leur plaît, pousser Colonna, qui, le 6 novembre, arrive à douze voix, peu importe. Les Couronnes qui ne proposent personne sont sûres de faire tomber leurs adversaires.

La certitude d'un échec redouble les violences du parti jésuitique[3]. Rome est inondée de satires et de pasquinades : le *Sermon de Saint-Pierre*, le *Secrétaire*, le *Songe*, surtout le *Conclave de* 1774, *drame en musique, pour être représenté sur le Théâtre des Dames pendant le Carnaval de* 1775. On l'affiche pendant la nuit : les sbires ont beau l'enlever, le placard reparaît audacieusement, et la foule empêche qu'on l'arrache.

[1] *Gazette de France* à la date.
[2] Correspondance de Luynes. (Aff. Étr.)
[3] Le 10 novembre, le courrier de France est dévalisé. Bernis est convaincu que c'est un coup du parti jésuitique, qu'on a voulu prendre ses dépêches.

Bernis y est pris directement à partie, et, par allusion à son intimité avec une princesse romaine, il a toujours la *Santa-Croce* entre les bras : et, à ce moment, la princesse de Santa-Croce est si malade qu'on désespère de sa vie. Dans ce pamphlet, les cardinaux de la faction des Couronnes sont insultés de la façon la plus basse, Zelada surtout, et cela, avec cette forme comique du libretto italien, dans des duos, des trios, des chœurs, avec des ballets coupant les airs : des ballets que dansent les monsignors, les conclavistes et les abbés. Rien de si perfide, rien qui soit plus pénétré de cet esprit pointu du dix-huitième siècle italien ; rien qui porte mieux.

Aussi, quand, le 16 novembre, Bernis est, à son tour, chef d'Ordre et, comme tel, chargé du gouvernement, « il donne une bonne poussée aux satires qui inondent le public ». D'accord avec les cardinaux Casali et Giraud qui forment avec lui la Congrégation, il ordonne que la *Comédie du Conclave* et les autres principales satires soient brûlées le 19, à midi, sur la place Colonne, par la main du bourreau. Il menace le Barigel de destitution s'il ne découvre pas la source de ces pamphlets dont on paye les copies jusqu'à vingt-cinq écus. Il fait arrêter le docteur Gaëtan Sartori, prêtre florentin, soupçonné d'en être l'auteur.

Il est vrai que ces mesures énergiques amènent contre Bernis une recrudescence d'injures. On répand que le cardinal Fantuzzi, préfet de l'Immunité, a prononcé la censure contre les cardinaux chefs d'Ordres qui ont agi sans consulter le Sacré Collége ; on prétend que Bernis est excommunié *ipso facto* pour avoir procédé contre un prêtre, ce que le cardinal vicaire a seul le droit de faire, et que, par suite, sa voix est nulle dans le conclave ; on affirme que le cardinal Marefoschi, le prince Chigi et le duc d'Arco se plaignent qu'on ait choisi pour le lieu de l'exécution la place Colonne, où sont situés leurs palais. Bernis a fait son devoir : il laisse les gens crier.

D'ailleurs, il a entamé en ce moment une négociation qui mérite toute son attention : les Albani ont formé un parti *volant* qui se porte tantôt vers les Couronnes, tantôt vers les

inspirés, et qui sert d'intermédiaire. Ils reçoivent de toutes mains et ne se font craindre que pour grossir leur prix : c'est le *centre* du conclave. Or, en ce moment, ils semblent se rapprocher de Bernis. Buffalini, de son côté, a fait des ouvertures à Luynes, et voici Borghèse qui paraît traitable. Ne pourrait-on tirer parti de tout cela? Bernis songe à Braschi : « C'est un homme d'esprit et de mérite; le cardinal Giraud, qui est son ami, désirerait bien qu'il parvînt à la papauté. C'est un des sujets du parti des Rezzonico qui pourraient le mieux convenir. Il est des amis de Bernis, et le Ministre d'Espagne en a assez bonne opinion; la réverbération des Rezzonico dont il est la créature est ce qui le rend suspect [1] », mais on peut prendre ses précautions. Vergennes tombe d'accord avec Bernis que Braschi, à cause de ses vertus et de ses qualités, mérite la préférence sur les autres *Zelanti,* mais il subordonne toutes les démarches du Ministre de France aux vues et aux désirs du Roi d'Espagne [2]. Il faut donc, pour continuer la négociation, l'aveu formel de Moniño. Voilà encore Bernis en tutelle, et, bien qu'il écrive qu'il laissera volontiers la gloire de l'élection au Ministre d'Espagne, son ami [3], il n'eût point été fâché de jouer authentiquement le premier rôle. Il s'incline pourtant, prend l'avis de son collègue : Moniño n'a pas lieu d'être opposé à Braschi, qui, à Velletri, lorsqu'il était auditeur de l'évêque, a rendu à Charles III le signalé service de sauver ses archives et sa correspondance; plus tard, à Naples, à propos d'un procès de l'Inquisition, il a montré un esprit éclairé et une certaine largeur d'esprit. Moniño consent à ce qu'on porte Braschi. Bernis alors dresse toutes ses batteries. Migazzi, l'Autrichien dont il avait si grand'peur, va être, pour correspondre avec les *Zelanti,* un intermédiaire précieux. Ceux-ci d'ailleurs sont découragés : Colonna, leur candidat, est définitivement écarté; Boschi qu'ils ont proposé est tombé, le 21 novembre, sur une déclaration de Bernis. Les Albani eux aussi sont usés, se déclarent las et fatigués. Le moment est donc

[1] Bernis à Vergennes, 16 novembre. (AFF. ÉTR.)
[2] Vergennes à Bernis, 6 décembre. (AFF. ÉTR.)
[3] Bernis à Vergennes, 14 décembre. (*Arch. Bernis.*)

propice pour lancer la candidature de Braschi, d'autant que le cardinal de Solis va entrer au conclave (14 décembre) et que, tous les étrangers étant arrivés, il faudra que l'inaction cesse.

Ce sera donc Bernis qui aura inventé le Pape et qui le fera; quelle satisfaction pour son orgueil! Et, pour combler sa vanité, c'est lui qui, comme cardinal-évêque, est à la tête de la Congrégation des Chefs d'Ordres lorsque, le 18 décembre, le prince Corsini, ambassadeur de Leurs Majestés Impériales près le Sacré Collége, vient faire son compliment à la porte du conclave [1]. C'est donc à lui que s'adressent les splendeurs déployées par Corsini : ce cortége, où figure d'abord une riche diligence neuve, tirée par deux chevaux et entourée de quatre laquais; puis, trente pas plus loin, l'*Ombrello* avec ses ornements d'or; puis le premier carrosse, une berline à sept glaces ornée de peintures représentant les noces de Psyché et de l'Amour; puis la foule des serviteurs des prélats; puis les laquais de l'Ambassadeur, en livrée rouge galonnée d'argent, un bâton d'argent à la main, le bonnet brodé des armoiries des Corsini et orné d'un panache blanc, rouge et vert; puis une foule de domestiques, les uns en livrée verte, d'autres portant des bandoulières; puis la voiture de l'Ambassadeur, un char de triomphe au-dessus duquel s'envole, doré et peint, l'aigle impérial avec la couronne, le sceptre et l'épée : six chevaux frisons le traînent; vingt pages, vêtus de velours ponceau, l'entourent; à la portière, l'écuyer de Son Excellence escorté de quatre estafiers, parade sur un cheval superbement harnaché. Deux carrosses contenant la suite viennent encore.

Au bas de la Scala Regia, le prince Chigi, maréchal du conclave, à la tête des gentilshommes et des gardes, reçoit l'Ambassadeur : les tambours battent; le prince Corsini, vêtu d'un habit de velours noir à l'impériale, garni des plus riches dentelles, l'épée au flanc, un panache blanc au chapeau, tout éclatant de nœuds et de boutons de diamant, monte à l'apparte-

[1] *Relazione dell'udienze publiche che la mattina de 15 e 18 decembre del 1774 ebbe del Sacre Collegio in conclave Sua Excellenza il signor principe D. Bartolomeo Corsini, grande di Spagna, principe di Sizmano.* Rome, 1774, in-4°.

ment du Maréchal. De là, il se rend à la porte du conclave derrière laquelle attend le Sacré Collége. Il fait devant la fenêtre la génuflexion ordinaire que les cardinaux lui rendent en ôtant leur barrette. Il remet à Bernis ses lettres de créance, et c'est à lui qu'il adresse son discours en langue latine. Bernis répond en italien, et dans ce discours, bien qu'il parle au nom de ses confrères, il ne peut s'empêcher de se mettre en scène : il parle de lui ; c'est sa propre gloire qu'il célèbre, et jamais, on le sent, il ne fut plus heureux. « La divine Providence, dit-il, qui a permis que l'honneur de parler au nom du Sacré Collége, dans cette fonction solennelle, me fût réservé, aurait pu choisir un interprète plus éloquent des sentiments du Sacré Collége. Je parle, il est vrai, une langue qui m'est étrangère, mais je parle d'une grande Reine dont personne n'a été plus à portée que moi de connaître l'étendue des lumières, la générosité des sentiments, l'humanité, le courage, la fidélité à ses alliés et à ses amis, et qui, la première de son sexe par les grâces, a mérité d'être placée parmi les grands hommes, soit par la supériorité de son génie, soit par la sublimité de ses vertus. »

Quelle journée, et quel beau rêve Bernis fait ce jour-là tout éveillé ! Mais le lendemain, quelle chute ! Migazzi, d'après les ordres de sa Cour, soulève la candidature de Visconti, ancien Nonce à Vienne [1] ; Moniño n'est pas fort loin de l'accepter, et Vergennes n'y contredit pas. Braschi, à qui Bernis fait, comme invite, donner une voix à chaque scrutin depuis le 16 décembre, est convenu de tout avec Solis et a promis de maintenir l'œuvre de Clément XIV et de conserver les titulaires en charge, mais Jean-François Albani ébruite la négociation. Tout Rome en parle. Le Ministre de Portugal qui croit Braschi jésuite parce qu'il est créature des Rezzonico, et le prince Corsini qui a de vieilles querelles avec lui, vont trouver Moniño, se plaignent avec aigreur. Moniño, qui n'a été convaincu qu'à demi par Bernis, se retourne, déclare qu'il faut renoncer à Braschi, ordonne de proposer Pallavicini, cousin germain de son *princi-*

[1] Bernis, 30 novembre ; Vergennes, 20 décembre. (Aff. Étr.)

pal, le marquis de Grimaldi [1]. Toute l'œuvre de Bernis s'effondre. Il faut recommencer tout le travail, et pour un candidat médiocre, peu sûr, sans valeur, sans amis, qui n'est recommandé que par sa parenté, pour un Génois! On comprend que Bernis écrive à l'abbé Deshaises : « Le Ministre d'Espagne est honnête homme et homme d'esprit, mais il est tenace dans ses idées et veut toujours gouverner [2]. »

Ainsi, au 1er janvier 1775, après trois mois passés, on n'est pas plus avancé que le premier jour. Migazzi travaille pour Visconti; Solis, qui veut plaire à Grimaldi, négocie pour Pallavicini; Bernis attend. De temps en temps, un candidat nouveau apparaît pour amuser le tapis : tantôt Borromei, cousin des Albani, tantôt Caracciolo Santobone, un pur imbécile qui adopte sans exception le sens littéral de toutes les bulles avec autant de foi que l'Évangile même. On est si las, que le parti des Couronnes songe à le porter, « cet honnête gentilhomme », parce qu'il faut bien en finir. La clôture menace d'être éternelle : les cardinaux tombent malades : Luynes est fort incommodé; le Cardinal-vicaire est obligé de sortir; Bernis souffrant lui-même a dû renvoyer son domestique de confiance dont l'état était grave. De plus, il sent qu'on s'égare; il voit qu'on manque le but; quoi qu'on dise de Braschi [3], il le regrette. Il revient dans chaque dépêche, dans chaque billet sur son candidat. Hors Braschi, point de salut; car l'Espagne exclut tous les candidats que les *zélés* désirent, et les *zélés* excluent les candidats que l'Espagne recommande. Après Colonna, voici Giraud qui va, peut-être, être obligé de quitter sa place. Bernis lui-même n'est pas en bon point; ses yeux sont malades : la cellule où il dort

[1] Bernis à Vergennes, 28 décembre. (Aff. Étr.)

[2] Bernis à Deshaises, 28 décembre. (*Arch. Bernis.*)

[3] Digne, le consul à Rome, que les affaires politiques ne regardent point, se permet d'écrire le 4 janvier au Ministre de la Marine : « Il eût été étonnant, Monseigneur, que dans les circonstances présentes on eût fait choix d'un pareil sujet. Grand partisan des Jésuites, il a désapprouvé publiquement la suppression de cet Ordre et peu ménagé les cours qui l'ont demandée. Ingrat envers ceux qui ont toujours été les moteurs de sa fortune, il aurait oublié en un moment ce qu'on aurait fait pour l'élever au pontificat. Homme violent et plein de projets, il aurait tout bouleversé sans faire aucun bien à cet État. » (Aff. Étr.)

est très-petite, très-malsaine, sans air, empestée par la braise de la petite cuisine. Bernis est fort enrhumé; il doit se faire soigner. Tout cela ne peut durer : il faut en finir.

Le 17 janvier, Bernis lâche Zelada sur les Albani et sur les Rezzonico. Un rapprochement s'opère : on se parle à présent; on sent la nécessité de s'entendre; il y a un air de confiance et d'harmonie entre les deux partis. Bref, on se détermine à une conférence, où l'on examinera de concert les chances de chacun des candidats (21 janvier). A la conférence se trouvent Zelada, les deux Rezzonico, Torregiani et Jean-François Albani. On fait l'examen secret par la voie des suffrages : on prend d'abord six candidats, trois pour les *Zelanti :* Colonna, Pamphili, Torregiani; trois pour les Couronnes : Simone, Negroni, Casali. Aucun ne peut réussir : celui qui a obtenu le plus de voix est Colonna, mais il n'arrive pas à l'Inclusive : vingt et une voix seulement. Quant au candidat des Couronnes, celui qui a le plus de voix, Negroni, en a seize.

On recommence la recherche avec six autres candidats : même échec. Il n'y a décidément qu'une solution : c'est Braschi. Le Ministre d'Espagne y revient, mais il veut avant de le proposer tenter un dernier effort pour Pallavicini. Cette marche peut être dangereuse, car elle peut amener une coalition contre Braschi, mais Bernis agit; il pousse Pallavicini qui le 10 février déclare qu'il ne veut pas être élu et laisse la place libre. Solis incline à Braschi; quant à Bernis, il ne se lasse pas de vanter son candidat « qui est porté par inclination comme par système à respecter les souverains et à ménager leur appui au Saint-Siége; qui, quoique créature de Rezzonico, est élève de Benoît XIV et plus décidé pour les maximes de son maître que pour celles de son créateur[1] ».

Une nouvelle négociation est entamée avec les *zélés* par Giraud et Zelada. Braschi se réconcilie avec le cardinal Corsini et, par lui, avec le prince son frère. Rezzonico, qui croit tenir Braschi, recueille les suffrages de son parti : tous ou presque

[1] Bernis à Vergennes, 8 février. (Aff. Étr.)

tous se réunissent sur Braschi. Le 14, la distribution du suffrage du matin ne varie point, mais, dans la journée, Bernis annonce au Sacré Collége que les Couronnes consentent à l'élection de Braschi; le soir, tous les cardinaux vont baiser la main du nouveau Pape. Le 15, après la messe du Saint-Esprit, le scrutin a lieu pour la forme : Braschi a toutes les voix. Quand les cardinaux des Couronnes viennent le complimenter, il leur accorde la Secrétairerie d'État pour Pallavicini, la Secrétairerie des Brefs pour Negroni, la Légation de Bologne pour Branciforte. Malvezzi aura la Daterie, mais seulement dans quelque temps; Giraud sera auditeur; Conti aura de l'influence; quant à Bernis, il sera l'ami du Pape, de Pie VI, car Braschi prend ce nom à cause de sa dévotion pour saint Pie V, et aussi parce qu'il prétend être allié à la famille Ghislièri.

« Sire, écrivent à Louis XVI les deux Cardinaux français[1], après cent trente-sept jours de demeure dans le conclave, le cardinal Braschi vient enfin d'être placé par le vœu unanime du Sacré Collége sur la chaire de Saint-Pierre. Le caractère qui sied si bien à la papauté est peint sur son visage. Il est issu d'une famille noble qui était établie à Césenne, ville située dans la Romagne et dont la noblesse est très-ancienne. Il est le dernier de son nom : ainsi, il n'y a point de népotisme à craindre. Il est édifiant dans ses mœurs et dans sa conduite. Il a été à portée d'acquérir les connaissances nécessaires pour bien gouverner. Il a une tête bien faite, de la fermeté dans l'esprit, d'excellentes intentions, et désire beaucoup de mériter la bienveillance et la protection des souverains catholiques. Il joint à ces avantages celui de n'avoir que cinquante-sept ans révolus du 27 décembre dernier. Il n'est point évêque, mais il ne manquera point ici d'évêques et d'archevêques pour le sacrer. » C'est là le style de Luynes à qui Bernis a laissé l'honneur d'écrire au Roi : pour lui, il est moins enthousiaste et plus réservé : « Le règne du nouveau Pape, écrit-il, fera juger si avant son élection on avait vu son visage ou son masque. »

[1] Luynes et Bernis au Roi, 15 février. (Aff. Étr.)

Il n'a point tort, car la responsabilité est grande : c'est lui seul qui a fait le Pape. C'est lui qui au début l'a inventé; c'est lui qui l'a soutenu envers et contre tous, contre l'Autriche qui prônait un autre candidat, contre l'Espagne même, à qui pourtant il avait ordre de se soumettre. C'est lui « qui l'a ressuscité alors que chacun le croyait mort », et qui, par son habileté, a amené tous les partis à se ranger à son opinion. Il peut être modeste, enjoindre à Deshaises « qu'on parle modestement dans sa maison » du rôle qu'il a joué, faire tomber les éloges sur Moniño et Migazzi. C'est lui seul qui a fait le Pape. « Il a donné la loi au point de fixer à son gré le jour de l'élection qu'il a retardé de vingt-quatre heures à cet effet. » Les *Zelanti* ne s'y trompent pas. Ils comblent Bernis de louanges. Il a tout concilié. Quand il sort du Conclave, la prélature, les cardinaux, les princes romains viennent lui faire compliment. Le 17 février, il a audience du Pape. A eux deux, ils arrangent les places; Bernis fait des concessions, le Pape en fait d'autres : c'est un assaut de courtoisie. On convient que Malvezzi n'aura pas la Daterie, que Négroni l'aura. Conti sera secrétaire des Brefs. Bernis avait deux conclavistes : l'un sera camérier secret, l'autre aura une pension. Saliceti, le médecin de Bernis, sera médecin du Pape. Le chirurgien de Bernis sera chirurgien du Pape. Le prince de Santa-Croce sera capitaine honoraire des chevau-légers de la Garde. Ce n'est point assez : Pie VI veut rendre de Bernis un témoignage public, et dans la lettre qu'il écrit le 22 février à Louis XVI pour lui donner part de son exaltation, il insère cette phrase : « Notre très-aimé le cardinal de Bernis à qui nous protestons avoir les plus grandes obligations. »

En Europe c'est un concert d'éloges. Marie-Thérèse, qui jadis a critiqué Bernis lors de l'affaire du chapeau de la Roche-Aymon, est retournée aujourd'hui par Migazzi qui est tout à Bernis et qui mange chez lui régulièrement. Elle écrit à Mercy pour témoigner la satisfaction entière qu'elle a de la conduite du Cardinal. Elle écrit même à la Reine sa fille, « quelque éloignée qu'elle soit d'ailleurs de s'intéresser pour aucun sujet

étranger. Mais, dit-elle, je crois devoir en excepter M. le cardinal de Bernis que je regarde toujours comme le premier auteur de l'heureuse union entre ma Maison et celle de Bourbon [1]. »

Que sera-ce quand tous ces voyageurs venus à Rome pour le conclave seront dispersés et raconteront non-seulement la gloire politique de Bernis, mais le luxe qu'il a déployé? car, pendant les cent quarante jours de claustration, sa maison a été ouverte, sa table a été servie comme s'il eût été présent. Et ce n'étaient point de médiocres convives que l'Électeur Palatin, le duc de Wurtemberg, le duc de Luxembourg, pour ne citer que les plus grands, et sans parler de l' « inondation d'abbés français » les plus nobles qui soient en France, l'abbé de Beauvau, l'abbé de Villevieille, l'abbé de Clermont-Tonnerre, l'abbé de Pleumartin, l'abbé de Beaumont, l'abbé de Séguiran, l'abbé de Caux, qui, après avoir mangé à sa table, lui font cortége aux audiences et aux cérémonies, et qui tous, par son canal, demandent et obtiennent quelque grâce.

Bernis avait besoin de ce grand succès, car pendant le conclave l'envie s'était déchaînée contre lui. Dans les gazettes de Hollande, la chronique scandaleuse de Rome avait sa place toute marquée. Un trou ayant été fait dans la clôture du conclave vis-à-vis le couloir de Cléopâtre, on prétendit (on prétend encore à Rome) que le Cardinal y passa pour aller voir son amie la princesse Santa-Croce; or, la princesse était tombée malade au mois de janvier et chaque jour on attendait sa mort. Par des insinuations d'une perfidie achevée, le gazetier trouva moyen de désigner Bernis [2]. Bernis se plaignit à Ver-

[1] Marie-Thérèse à Migazzi, 3 mars. (Aff. Étr.)

[2] Le gazetier écrit entre autres choses : « On tâchera d'assoupir cette affaire d'autant plus scandaleuse qu'on ne craint pas dans le public, vu plusieurs circonstances rapprochées, de faire tomber les soupçons sur deux personnes éminentes que pourtant il serait téméraire de nommer. » Ceci expliqué, l'anecdote est-elle vraisemblable? Deux fois, trois fois par jour, Bernis écrit du conclave à l'abbé Deshaises. Certes, il lui parle de la princesse et de sa maladie, mais d'un ton tout paternel et amical. « Dites-lui de ma part, écrit-il le 23 janvier, que je ne la reconnaîtrai plus pour ma fille, si elle m'écrit deux lignes tant que la fièvre subsistera, et que je ne lui ferai de réponse que quand elle sera sans fièvre. » Le 25,

gennes, qui donna sur les doigts au pamphlétaire, mais qui ne put « imposer silence aux bulletins de Paris, lesquels, dit-il, semblables aux insectes prenant leur origine dans la fange, échappent à l'observation et aux recherches de ceux qui pourraient les réprimer ».

Ces sottes calomnies avaient leur danger. Bernis se sentait quelque peu miné à Versailles. L'arrivée au pouvoir de M. de Maurepas n'avait point été pour le rassurer. Il avait été trop des amis de madame de Pompadour pour être beaucoup de ceux du nouveau Ministre. Il savait qu'il avait été question de le transférer d'Albi à Cambrai, pour lui enlever Rome que de très-grands seigneurs désiraient. Le brevet de Protecteur ne signifiait pas grand'chose : ce pouvait être une compensation : on alléguerait le cumul, l'incompatibilité des fonctions. Pour garder Rome et toutes ses places à Rome, il fallait qu'il affirmât sa puissance avec un tel éclat que nul ne pût songer à le remplacer. Le Pape fait, et fait par Bernis, c'était la partie définitivement gagnée. Vergennes, qui à certains moments avait peut-être hésité, écrivit que « ce succès était plus qu'humain. Vous devez être content, ajouta-t-il, de la justice qu'on

il écrit : « Si on n'applique pas des vésicatoires à temps à cette pauvre femme, elle mourra. » Le 30, il ordonne à Deshaises de remplir, « après le triste événement qui se prépare, tout ce qu'il doit au prince de Santa-Croce et à la famille Falconieri. Vous assurerez le Prince, dit-il, de la continuation de mon affection et de mon amitié pour toujours. » Le 31, la Princesse va mieux, elle est sauvée : Bernis s'en réjouit, cela est vrai, mais faut-il lui faire un crime d'aimer ses amies? Autre chose serait aller, comme le veut la légende, chez une maîtresse bien portante et aller chez une amie mourante : mais cela même n'est point vrai : faire un trou dans la clôture du Conclave, risquer sa considération, sa place, l'honneur des Couronnes, l'élection même du Pape pour un tel objet, cela n'est pas croyable. Mais est-ce possible? Bernis a soixante ans, il est fort gros et peu leste. Il est affligé, juste à cette fin de janvier, de fluxions sur les yeux; on lui a, le 14, tiré dix-huit onces de sang. Il est accablé d'écritures, tiraillé par tous les partis, obligé d'être toujours présent, car, à tout instant, il est à la merci d'une surprise. Il a dû changer sa cellule pour celle du cardinal Stoppani, afin d'avoir un peu d'air pour respirer. Il est épouvantablement enrhumé, et voilà l'amoureux qu'on fait courir, passer par des brèches, et revenir, en se cachant, prendre sa place au scrutin. Je dois signaler dans le *Fanfulla della dominica* du 24 février 1884 un très-curieux article de A. Ademollo sur la princesse Santa-Croce. Il y a à prendre et à laisser dans des assertions trop souvent appuyées uniquement sur le témoignage de Casanova, mais ce n'en est pas moins la première étude sur cette curieuse figure.

vous rend ici. Il en imposera aux contradicteurs dont vous savez que les cours ne manquent jamais, et vous ne pouviez détruire plus victorieusement tous les abominables pamphlets dont on a inondé le public et qui ne pouvaient que faire gémir la raison et l'honnêteté[1]. » La lettre que Louis XVI adressa le 7 mars aux Cardinaux français vint affirmer cette victoire définitive; ce passage, en effet, visait directement Bernis : « La conduite sage, éclairée et habile que vous avez tenue dans cette circonstance, disait le Roi, a mérité une entière approbation de ma part, et ces nouvelles preuves de zèle et d'attachement ne peuvent que fortifier les sentiments d'estime et de bienveillance que je vous porte et dont je vous donnerai toujours avec plaisir des marques particulières[2]. »

[1] Vergennes à Bernis, 27 février 1775. (*Arch. Bernis.*)
[2] Le Roi à Luynes et à Bernis, 7 mars. (Aff. Étr.)

CHAPITRE XI

LES JÉSUITES SOUS LE PONTIFICAT DE PIE VI[1].

1775-1786.

Pie VI. — Son caractère. — Affaires pendantes avec la France : Avignon; les Jésuites. — Solution de l'affaire d'Avignon. — Les Jésuites. — Pie VI et l'empoisonnement de Clément XIV. — Le procès de l'ex-général Ricci. — Mort de Ricci. — Punitions infligées aux autres accusés. — La mémoire de Ganganelli. — Fabri Ganganelli. — Procès de Bischi. — Les Jésuites de Silésie et de Russie. — Garampi. — Pouvoirs donnés aux Jésuites insoumis. — Lettres et contre-lettres. — Opinion de Vergennes. — Poursuites contre les Oratoriens de Rome. — Rescrits donnés aux Jésuites. — Protestations de l'Espagne. — Suppression de la Haquenée. — Les Rescrits sont retirés. — Disgrâce de Tanucci. — Florida Blanca, premier Ministre à Madrid, remplacé à Rome par Grimaldi et Azara. — Disgrâce de Pombal. — Les Jésuites reprennent la lutte. — Affaire de Palafox. — Les Jésuites de Pologne. — Leur marche. — Vergennes ouvre les yeux à Bernis. — Promesses du Pape. — Expédients proposés par Vergennes. — L'Espagne se fâche. — Le Pape a l'air de céder. — Ses actes. — Grimaldi à Rome. — Nouvelles promesses de Pie VI. — Nouveaux actes. — Révolte des Cours catholiques. — Nouvelles promesses du Pape. — L'Espagne essaye de le tenir. — Consistoire du 25 décembre 1778. — La daterie et l'Espagne. — Maladie de Pie VI. — Éventualité d'un conclave. — Union projetée entre les Couronnes. — Noviciat des Jésuites en Russie. — Négociation mal conduite par Vergennes. — La Ligue des neutres. — Inaction de la maison de France. — Correspondance de Pie VI avec Catherine. — Promesses du Pape. — Lettre à la Czarine. — Bref aux souverains catholiques. — Les Jésuites rétablis de fait. — Labre. — Sa vie. — Sa mort. — Labre opposé à Palafox et canonisé par les Jésuites.

Jean-Ange Braschi n'a que cinquante-sept ans et quelques mois lorsqu'il s'assied sur le trône pontifical. C'est un homme robuste, d'une haute stature, d'une santé admirable; la tête est

[1] Sources : Affaires Étrangères : *Rome*, vol. 873 à 903. *Archives Bernis :* Correspondance du cardinal de Bernis avec le comte de Vergennes. *La Compagnie de Jésus conservée en Russie après la suppression de 1772. Récit d'un Jésuite de la Russie Blanche.* Paris, 1872, in-12. *Un Nonce du Pape à la cour de Catherine II, Mémoires d'Archetti.* Paris, 1872, in-12. Ouvrages sur Pie VI cités aux *sources* du précédent chapitre.

belle, le port majestueux, les habitudes de corps lentes et comme rhythmées. Ses mœurs sont pures; sa table est relativement frugale. Là n'est point son vice : son vice, c'est la vanité; il aime et veut qu'on l'admire : déployer dans les cérémonies ses grâces pontificales, se montrer aux Romains et aux étrangers dans sa gloire de Vicaire du Christ, étonner par sa souplesse, surprendre par l'éclat de sa voix, charmer par la beauté de son visage, jouer au Pape comme d'autres jouent au Roi, voilà son goût dominant. Il est coquet, mais d'une coquetterie de Pape, coquet de sa calvitie, de ses cheveux blancs, longs et soyeux, qui tombent de deux côtés de ses tempes, coquet de son costume traditionnel qu'il porte exactement, mais en relevant un peu la soutane pour laisser voir sa jambe qu'il a belle. Il aime les inscriptions à sa gloire, les monuments sur qui l'on met son nom, les entreprises qui doivent l'immortaliser. Il se croit grand architecte, grand ingénieur, grand savant, protecteur des lettres et des arts. Il joue au Léon X et parfois même au Jules II. A quoi ne joue-t-il pas, ce glorieux, qui, non satisfait de son modeste écusson familial[1], a pris ces armoiries étranges et presque prophétiques : *De gueules, au lys au naturel courbé sous le souffle d'argent d'un borée de carnation issant d'un nimbe d'argent.* Il veut être seul maître, n'admet ni contrôle, ni conseil, non pas comme Clément XIV, par défiance ou par crainte, par cette haine des nobles qui perce à des instants chez l'ancien moine, mais par confiance en soi, parce que, élu Pape, il se sent autocrate, qu'il n'admet rien au-dessus de lui, qu'il est l'émanation directe de la Divinité. Il ne laisse rien à faire au secrétaire d'État qui lui a été imposé par les Couronnes; il craindrait de lui abandonner une parcelle du pouvoir dont il n'a pas assez pour lui seul. Il sent devant lui de longues années, car jamais, pour ainsi dire, Pape n'a été

[1] Braschi porte : *écartelé au 1 et au 4 d'or, à l'aigle à deux têtes éployée, de sable, couronnée d'or. Au 2 et au 3 d'azur à la fasce d'argent chargée de trois étoiles d'or et accompagnée de deux lys du même posés un et un.* Je laisse les fautes de blason à l'*Annuario dellà nobilità Italiana,* anno 1880, Pise, 1879, in-12.

élu à son âge, avec une santé pareille à la sienne. Il peut donc entreprendre, car il a un lendemain, mais ses entreprises sont mal conçues ou mal exécutées. Elles n'ont d'ordinaire pour but que sa vanité, et c'est pour la satisfaire qu'il ruine son État. Il est vrai qu'il enrichit ses neveux, car jamais plus que sous son pontificat le népotisme n'a fleuri à Rome; mais ce que le Pape fait dans le patrimoine de saint Pierre ne regarde point la France, et Bernis n'a à s'inquiéter que de ce qui a rapport aux Couronnes.

Or, au moment de l'exaltation de Pie VI, les affaires qui avaient occupé les pontificats de Clément XIII et de Clément XIV, étaient pour ainsi dire réglées. Les querelles avec la Maison de France étaient terminées; le Saint-Siége était rétabli dans la souveraineté du Comtat; il ne s'agissait plus, pour ramener les choses en l'état où elles étaient avant l'occupation française, que d'abolir à Avignon les institutions du chancelier Maupeou, qui n'avaient plus de raison d'être depuis que Louis XVI avait détruit en France l'œuvre de son aïeul et rappelé les parlements. La cour de Versailles voulait qu'on sauvegardât sa dignité, qu'on évitât surtout que les Avignonnais pussent appeler au Pape des arrêts rendus contre eux en dernier ressort par le parlement de Provence, ce qui aurait réveillé d'anciennes querelles, aurait mis en doute le droit souverain du Roi sur le Comtat et aurait frappé de nullité toutes les décisions rendues entre les parties pendant dix ans. Le Nonce en France, Doria, fut chargé de traiter cette affaire, mais Pie VI ne lui envoya les pouvoirs nécessaires pour conclure qu'après que tout fut définitivement arrêté. Il en résulta donc des allées et venues interminables. Enfin, la France proposa que le *Conseil des Parties* fût juge suprême des demandes en cassation formées par les Comtadins [1]. Le Pape accepta, et vers le mois de mai 1776, le Roi donna son consentement à la

[1] Le conseil privé ou conseil des parties, composé du chancelier, d'un certain nombre de conseillers d'État et de maîtres des requêtes qui rapportaient les procès instruits par les avocats du Conseil, connaissait, comme on sait, des évocations sur parentés et alliances, des règlements de juges, etc.

suppression des sénéchaussées. L'ancienne administration papale fut rétablie à Avignon.

Pour que rien ne vînt désormais troubler les relations de la maison de France avec le Saint-Siége, il suffisait que Pie VI maintînt fermement l'œuvre de Clément XIV. Les *Zélanti* étaient, il est vrai, très-puissants, les Jésuites avaient de nombreux amis, et Braschi leur devait beaucoup : mais Ganganelli, aussi, avait été leur protégé, ce qui ne l'avait pas empêché de les détruire. La paix de la catholicité valait bien le sacrifice de sentiments personnels. Mais si, comme il ne cessait de le répéter, Pie VI croyait fermement que son prédécesseur avait été empoisonné, il avait de bonnes raisons pour ne pas suivre son exemple : en tout cas, l'empoisonnement de Clément XIV fut pour lui le meilleur des arguments pour se défendre contre les violences, prouver l'impossibilité de pousser les Jésuites dans leurs derniers retranchements. Ainsi, il parvint à ménager l'Espagne et à ne point se brouiller avec les Jésuites. Que pouvait, en effet, répliquer l'Espagne, lorsque le Pape disait qu'il ne voulait point mourir comme Ganganelli?

En 1775, deux affaires se rattachant à la suppression des Jésuites étaient encore pendantes et exigeaient une solution : le procès iustruit contre l'ex-général Ricci et ses assistants, et le maintien de la Compagnie dans la Silésie et la Russie Blanche.

Sur le premier article, les Cours étaient certaines que Clément XIV ne se serait point relâché. Il avait déclaré, à plusieurs reprises, que certaines pièces trouvées dans les papiers de Ricci justifiaient entièrement le Bref. Il avait promis de communiquer ces documents aux Couronnes : quelque retard qu'il y eût apporté, il aurait bien fallu qu'il les fournît. Il avait un intérêt de conscience à trouver la vérité; il avait un intérêt d'honneur à la dire. Le procès du Général était la conséquence nécessaire de la suppression : renvoyer Ricci absous, le renvoyer sans jugement, c'était condamner le Pape qui l'avait emprisonné. Les Jésuites pouvaient-ils compter qu'ils forceraient Pie VI à flétrir la mémoire du Pape, son prédécesseur et son créateur?

Dans le conclave, Braschi n'avait point pris d'engagements. Il avait accordé les places que les Couronnes lui avaient demandées, mais il n'avait rien promis relativement aux Jésuites. Il est vrai qu'en ne publiant pas la bulle *In Cœna* au lendemain de son exaltation, il avait paru se rattacher aux doctrines de Ganganelli, mais, de ce qu'il n'affichait point la prétention de dominer tous les trônes du haut de la chaire de Saint-Pierre, était-ce à dire qu'il y renonçât? La bulle *In Cœna* était l'ombre qu'il abandonnait volontiers aux Couronnes. Les Jésuites étaient la proie, qu'il se réservait. Dès le mois de mars, le bruit courut qu'il allait faire élargir Ricci et les prisonniers du château Saint-Ange. Bernis considéra presque comme une victoire que, pour les mettre en liberté, Pie VI demandât le consentement de Moniño; d'ailleurs, il trouva tout simple que, sans autre forme de procès, si l'on jugeait l'ex-Général assez puni, on lui ouvrît sa prison et qu'on se contentât de le bannir de Rome[1]. C'était une large concession faite aux *zélés* que Bernis avait fréquentés au conclave; le Ministre d'Espagne fut plus ferme, et grâce à lui le projet n'eut point de suite. Au mois de mai, les prisonniers obtinrent pourtant une liberté presque complète dans l'enceinte du château, mais, avant de faire sortir définitivement Ricci, on voulait être assuré qu'il n'irait pas se mettre à la tête des Jésuites d'Allemagne, de Silésie et de Russie; on pensait à l'obliger à vivre en Toscane, sa patrie, sous la surveillance du Grand-Duc.

Moniño se mit encore à la traverse, et disputa le terrain pas à pas. L'Espagne, appuyée par la France dont la politique sous le nouveau règne était demeurée traditionnelle, en ce point du moins[2], voulait que le Pape maintînt le bref de suppression, respectât la mémoire de Clément XIV, laissât en paix ses créatures et ménageât les droits des Couronnes. Pie VI déclara

[1] Bernis à Vergennes, 5 avril 1775. (Aff. Étr.)

[2] « Quand il serait démontré, écrit Vergennes le 1er mai 1775, que l'extinction de cette société aurait été faite contre toute raison et convenance, je maintiendrais encore qu'il serait contre les règles d'une saine politique de rétablir un corps qui, ayant des ressentiments à satisfaire et des passions à venger, allumerait le feu de la discorde d'un bout de l'univers à l'autre. » (*Arch. Bernis.*)

« qu'il ne se prêterait sous aucune forme au rétablissement de la Société » ; pour prouver sa bonne foi, il communiqua à Moniño les pièces de la procédure instruite contre Ricci et les prophétesses de Valentano, mais il insinua ensuite qu'il fallait remplir avec justice et prudence ce que la charité ordonnait envers les personnes : s'il ne le faisait point, c'est-à-dire s'il ne relâchait pas Ricci, n'aurait-il pas le sort de Ganganelli? Moniño ne se laissa point surprendre. Il établit dans un mémoire, d'après les pièces mêmes que le Pape lui avait remises, quels soupçons il y avait lieu de faire peser sur les prisonniers du château Saint-Ange. Le Pape, battu, dut convenir que la Congrégation de cardinaux, dite des Jésuites, à laquelle Giraud avait été adjoint, reprendrait l'information et donnerait son avis, qui ne pourrait être exécuté qu'avec l'approbation de l'Espagne et le consentement des autres Cours. Par contre, il obtint que l'Espagne ne s'opposerait pas à la mise en liberté de quelques individus que Bernis, pour diminuer la concession, traite d' « imbéciles visionnaires[1] ».

L'activité rendue à la Congrégation obligea de reprendre le procès de Ricci. Les charges ne manquaient pas. « Il n'y a peut-être pas assez de preuves pour des juges, écrit Bernis le 5 juillet, mais il y en a assez pour les honnêtes gens et les gens raisonnables. » Néanmoins, serait-il possible de vaincre les sentiments qui avaient été inspirés au Pape dès son enfance : « le respect et la crainte des Jésuites? » Serait-il possible de conjurer la terreur vraie ou feinte qu'il disait éprouver[2]? Pie VI était « sagement favorable » aux Jésuites; il était *leur amant hon-*

[1] Bernis à Vergennes, 14 juin 1775. (Aff. Étr.)

[2] Bernis à Vergennes, 5 juillet 1775 (*Arch. Bernis.*) Vergennes répond le 24 juillet : « Si tout ce qu'on a débité, Monseigneur, au sujet de la mort du dernier Pape n'est pas fabuleux, je ne suis pas surpris que le régnant, en diminuant du respect auquel il était accoutumé pour la Compagnie des Jésuites, conserve encore la crainte qu'elle a pu lui inspirer dans les temps de son influence. Le sort d'un Souverain Pontife n'est pas si peu agréable qu'il lui soit indifférent de multiplier le nombre des Parques, et comme notre intérêt propre doit nécessairement influer sur nos actions et sur nos vues, il ne me paraît point du tout étonnant que Sa Sainteté cherche à concilier celui de sa sûreté personnelle avec les ménagements qu'elle doit aux grandes puissances. » (*Arch. Bernis.*)

teux[1]. Il ne s'indignait pas de la rébellion schismatique des Jésuites du Nord. Il discutait tranquillement avec Moniño et Bernis, laissant s'user l'ardeur déjà bien ralentie des deux Ministres qui, satisfaits du résultat obtenu, se gardaient de le compromettre en engageant une négociation nouvelle et se contentaient à peu de frais.

Bernis avait pour cela de bonnes raisons; si la France avait sollicité la suppression des Jésuites, ç'avait été par complaisance pour l'Espagne; d'Aiguillon n'avait cessé de le répéter, et cette politique était encore celle de Louis XVI et de Vergennes. Vergennes même y apportait de plus une pointe d'ironie et de scepticisme, une sorte de laisser-aller philosophique qui ne pouvait laisser aucun doute sur son indifférence. Même lassitude en France, où les Parlements rétablis n'étaient nullement disposés à entamer une lutte nouvelle. A la Cour, on ne s'occupait point de ce genre de questions. Dans l'Assemblée du clergé, les doctrines ultramontaines étaient en faveur, et l'Archevêque de Toulouse, dans le discours qu'il avait adressé au Roi, comme président, avait déploré la suppression des Jésuites[2]; cela n'avait point même ému les *gens du Roi,* tous philosophes à présent. A quoi bon Bernis se serait-il donné du mal? Cela était fort triste, à coup sûr, et « si M. Bossuet ressuscitait, il serait étonné de bien des choses[3] », mais cela était si bon de se reposer et de ne se point faire d'ennemis : « Il faut songer à la tranquillité publique, écrivait-il[4], et ne pas faire la guerre aux individus. »

Il est vrai que si l'on ne faisait point la guerre aux individus, c'est-à-dire si l'on relâchait Ricci et ses assistants, la victoire obtenue sur les Jésuites devenait assez problématique, puisque la Société continuait à exister et pouvait se prévaloir de l'assentiment tacite du Pape. Il est encore vrai que dans le cours du procès des prophétesses de Valentano, on avait découvert des

[1] Bernis à Vergennes, 19 juillet 1775. (*Arch. Bernis.*)
[2] C'est Loménie de Brienne, celui qui plus que tout autre devait contribuer à la perte de la monarchie. Bernis à Vergennes, 11 octobre 1775. (*Arch. Bernis.*)
[3] *Ibid.*
[4] Bernis à Vergennes, 9 août 1775. (*Arch. Bernis.*)

choses étranges : que le directeur de ces prophétesses était en correspondance avec deux Jésuites, à qui il faisait passer leurs prétendues révélations ; que le Général était instruit de cette correspondance, qu'il s'était entretenu avec ce directeur et l'avait affilié aux prières de sa Société : cela suffisait à coup sûr « pour ne pas se méprendre au compère qui faisait agir ces marionnettes [1], » mais cela était bien dangereux à montrer, « même en coupant le fil de correspondance de ces prophétesses avec les Jésuites ». Il valait infiniment mieux faire suivre cette odieuse affaire par le tribunal du Saint-Office, dont au moins toutes les opérations étaient secrètes. « Il serait très-imprudent, écrivait Bernis [2], de mettre sous les yeux du public un texte si abominable et dont les ennemis de la religion ne manqueraient pas de profiter. » Le Cardinal se connaissait bien quand il disait : « J'ai eu de mon temps le zèle qui fait les martyrs, je me contente, aujourd'hui que j'ai plus d'expérience, de celui qui fait les confesseurs [3]. »

Donc, Moniño n'exigeant rien, Bernis se garda bien de rien presser. Le juge chargé de l'instruction dans le procès Ricci put tout à son gré suspendre les interrogatoires pendant six semaines [4], faire traîner la procédure de mois en mois ; le Ministre de France ne fit aucune remontrance. La mort de Ricci, survenue le 24 novembre, aurait été un malheur irréparable si l'on avait eu à cœur de laver entièrement la mémoire de Clément XIV. A Bernis, elle parut une délivrance. « Le Pape, se contenta-t-il de dire, ne doit pas être fâché de la mort d'un homme fort embarrassant [5] ; la Providence arrange tout pour le mieux [6]. »

La mort du principal accusé rendait le procès à peu près impossible. Pie VI ordonna bientôt la mise en liberté des assistants du Général [7] : il ne resta au château Saint-Ange que deux

[1] Bernis à Vergennes, 20 septembre 1775. (*Arch. Bernis.*)
[2] Bernis à Vergennes, 25 octobre 1775. (*Arch. Bernis.*)
[3] Bernis à Vergennes, 16 août 1775. (*Arch. Bernis.*)
[4] Bernis à Vergennes, 31 octobre 1775. (*Arch. Bernis.*)
[5] Bernis à Vergennes, 22 novembre 1775. (*Arch. Bernis.*)
[6] Bernis à Vergennes, 21 novembre 1775. (Aff. Étr.)
[7] Bernis à Vergennes, 7 et 14 février 1776. (Aff. Étr.)

Jésuites et deux prêtres compromis dans l'affaire des prophé-tesses de Valentano : ils furent renvoyés devant le Saint-Office et en furent quittes pour quelques peines et pénitences [1].

Telle fut la fin de cette première affaire : si Clément XIV a été empoisonné, il faut avouer que sa mort fut médiocrement vengée. Qu'il l'eût été ou non, il avait été indignement outragé par des fanatiques, et à coup sûr les Cours de Bourbon mirent peu d'empressement à défendre sa mémoire. Au reste, ce ne fut point la seule marque d'ingratitude envers Ganganelli. Il n'avait point enrichi sa famille, ne lui avait rien donné, n'avait rien demandé pour elle. Aussi, point de chapeaux pour ses neveux, malgré l'usage constamment suivi, point de pensions et point de titre : tout au plus, en 1778, une de ces petites missions qui, si l'on était poussé, donnaient entrée dans la prélature, sinon, rapportaient un peu d'argent. L'abbé Fabri Ganganelli fut chargé, lors de la promotion des Couronnes, de porter la barrette à l'archevêque de Séville, patriarche des Indes [2] : encore reçut-il de Vergennes la défense de passer par Paris, de crainte qu'il ne rencontrât et qu'il ne gênât le comte Onesti, le neveu de Pie VI, qui portait la barrette au cardinal de La Rochefoucauld et au cardinal de Guéméné [3]. Fabri ne tira de sa mission que les présents du Patriarche des Indes; il en eut pour 50,000 écus [4], et peut-être obtint-il une abbaye en Espagne.

Si Pie VI ne fit pas de bien à Fabri, au moins ne lui fit-il pas de mal : mais il n'en alla pas de même pour Nicolas Bischi, un des seuls hommes auxquels Clément XIV eût témoigné quelque confiance, et que la France et l'Espagne avaient cherché à s'attacher en lui donnant, l'une la croix de Saint-Lazare et des lettres de naturalité, l'autre la clef de gentilhomme ordinaire. Dès les premiers jours de son pontificat, Pie VI autorisa le préfet Livizzani, préfet de l'Annone, à répéter contre Bischi des

[1] Bernis à Vergennes, 6 mars 1776. (AFF. ÉTR.)
[2] Bernis à Vergennes, juin 1778. (AFF. ÉTR.)
[3] Vergennes à Bernis, 30 juin 1778. (AFF. ÉTR.)
[4] Bernis à Vergennes, 30 décembre 1778. (AFF. ÉTR.)

sommes importantes qu'on l'accusait d'avoir détournées de l'approvisionnement des États Pontificaux. En août 1777, le jugement allait être rendu sans que Bischi eût été entendu; le Ministre d'Espagne dut intervenir et eut grand'peine à obtenir un délai de deux mois pour permettre à l'accusé de fournir ses réponses [1]. Bischi produisait un bref *motu proprio* par lequel Clément XIV l'avait chargé de l'administration des blés dans Rome et dans tout l'État ecclésiastique, et l'avait dispensé de rendre des comptes à tout autre qu'à lui-même. Croyant, dès lors, qu'il n'avait à fournir au tribunal de l'Annone qu'un aperçu sommaire, Bischi démontrait que ses cinq années d'administration avaient été les moins dispendieuses dans tout l'espace d'un demi-siècle. Mais Livizzani, préfet de l'Annone, était le familier de Torregiani, le frère de deux Jésuites. Pie VI, au temps où il était trésorier de la Chambre apostolique, croyait avoir eu à se plaindre de Vittoria Bischi. Le Pape autorisa le tribunal de l'Annone à exiger un compte détaillé. Alors, il n'y eut plus de mesure : les mémoires publiés contre Bischi par le tribunal furent de véritables réquisitoires contre le dernier pontificat. Bischi eut grand'peine à trouver un avocat, et cet avocat dut apporter dans ses répliques une modération infinie. Le compte, quelque effort qu'on fit, ne put être fourni que le 19 janvier 1778. Le jugement devait être rendu le 20, et Livizzani avait trouvé un prétexte pour obtenir du Pape que Pallavicini, qui, comme secrétaire d'État, avait seul connu les intentions de Clément XIV, ne siégeât point comme juge. L'injustice était criante : les Ministres de France et d'Espagne sollicitèrent pour Bischi un délai de huit jours : tout délai fut refusé. Le 20 janvier, la congrégation condamna sans appel Bischi à payer la somme de 282,000 écus romains [2], réservant en outre de prononcer sur divers autres articles [3].

Le Roi d'Espagne ne pouvait sauver la fortune de Bischi, il sauva du moins sa tête. Mais, s'il interdit à Livizzani toute place

[1] Bernis à Vergennes, 27 août 1777. (Aff. Étr.)
[2] Plus de quatorze cent mille livres de France.
[3] Bernis à Vergennes, 20 janvier 1778. (Aff. Étr.)

cardinalice [1], il ne put empêcher que les meubles de Bischi ne fussent vendus sur la place publique [2], que le Pape pour marquer sa satisfaction ne nommât promoteur de la foi l'avocat Campanella [3], l'auteur des mémoires contre Clément XIV. Charles III n'eut d'autre ressource que d'accorder à son protégé [4] une pension de 7,500 livres et de nommer son défenseur, l'avocat Zanobetti, avocat consultant de l'Ambassade d'Espagne avec mille écus de traitement [5]. De satisfaction, il n'y eut point à en espérer du Pape. Un jour vint pourtant où les Bischi trouvèrent moyen de se venger de Pie VI. Ils furent parmi les plus ardents partisans de la révolution et ne contribuèrent pas peu à détrôner le Pape qui les avait ruinés [6].

La conclusion donnée par le Pape au procès des Jésuites de Rome indiquait d'avance la marche qu'il devait suivre dans l'affaire des Jésuites de Silésie et de Russie.

Dès le 26 septembre 1775, Vergennes fut averti qu'une négociation secrète était engagée entre le Pape et le Roi de Prusse relativement aux Jésuites [7]. Le fait était si hors des usages de la cour de Rome qu'il sembla incroyable à Bernis. Le Saint-Siége ne reconnaissait point le Roi de Prusse comme Roi; le Pape n'avait point d'agent accrédité à Berlin; Frédéric n'entretenait à Rome qu'un agent officieux, un certain abbé Ciofani, tout livré aux Jésuites, il est vrai, mais trop bas placé pour qu'on négociât avec lui. Néanmoins, une fois, cet abbé avait parlé au Pape par ordre de sa Cour, et l'avait entretenu des idées de son maître sur les Jésuites de Silésie. « Le Pape affirma qu'il n'avait répondu que des choses générales, en faisant comprendre à

[1] Bernis à Vergennes, 8 avril 1778. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Vergennes, 3 juin 1778. (Aff. Étr.)
[3] Il fut depuis auditeur du Pape et cardinal. Bernis à Vergennes, 29 juillet 1778. (Aff. Étr.)
[4] Vergennes à Bernis, 4 août 1778. (Aff. Étr.)
[5] Bernis à Vergennes, 9 septembre 1778. (Aff. Étr.)
[6] Voir sur Bischi en 1793 mon livre : *les Diplomates de la Révolution*. Paris, Charavay, 1882, p. 252. M. Silvagni, dans son ouvrage : *La Corte*, etc., nous apprend que l'aîné des fils de Bischi fut secrétaire général de la mairie de Rome et conseiller de préfecture du département du Tibre. Un autre, soldat dans les armées de Napoléon, fut tué en Espagne.
[7] Vergennes à Bernis, 26 septembre 1775. (Aff. Étr.)

l'Envoyé qu'il ne changerait rien à ce qui avait été décidé par son prédécesseur[1]. »

Ce n'était pas à Rome qu'il fallait chercher : c'était à Varsovie. Là était installé comme Nonce une créature de Clément XIII, un affilié des Jésuites, Garampi, ce prélat dont, en 1769, la France et l'Espagne avaient exigé la destitution et dont, par une singulière faiblesse, Bernis et Moniño avaient permis en 1772 la nomination en Pologne[2]. C'était lui qui était chargé des communications du Pape « aux Princes hérétiques ou schismatiques chez qui la Société avait recherché un asile ou une protection qu'elle n'avait pu obtenir dans aucun des États catholiques[3] ». Le négociateur était bien choisi, et l'on pouvait être assuré que ce ne serait point lui qui exigerait la soumission des rebelles.

Non-seulement cette soumission, le Pape ne la poursuivit pas, mais il approuva en quelque façon la révolte : par le Bref même, les Jésuites qui ne se soumettaient point formellement étaient interdits de toutes les fonctions sacerdotales. Lorsqu'ils se soumettaient, il leur fallait pour exercer leurs fonctions des pouvoirs donnés par l'Ordinaire du lieu. Or, le Pape, par l'intermédiaire de Garampi, autorisa les évêques de Silésie et de Pologne prussienne à donner des pouvoirs aux Jésuites malgré qu'ils refusassent de se soumettre au Bref[4].

C'était la violation la plus formelle du décret de Clément XIV : mais Bernis trouva au Pape toutes sortes d'excuses : Pie VI devait-il donc abandonner les catholiques? Les Jésuites, c'était incontestable, subsistaient comme corps religieux; le Roi de Prusse les considérait comme tels dans des actes publics, comme sa lettre au supérieur de Wartemberg, et le nouveau plan d'études qu'il avait ordonné dans ses États. Les Jésuites rece-

[1] Bernis à Vergennes, 11 octobre 1775. (Aff. Étr.)

[2] Voir la curieuse notice sur le cardinal Giuseppe Garampi, dans Ciampi, *Bibliografia critica delle antiche reciproche corrispondenze dell'Italia colla Russia, colla Polonia*, etc. Florence, 1834, in-8°, t. I, p. 113. On y trouve un passage des Commentaires inédits du Jésuite Jules-César Cordara extrêmement précis sur les relations intimes de Garampi avec les Jésuites.

[3] Bernis à Vergennes, 8 novembre 1775. (Aff. Étr.)

[4] Bernis à Vergennes, 15 et 27 novembre 1775. (Aff. Étr.)

vaient des novices, et, à la mort de Ricci, allaient, dit-on, procéder à l'élection d'un Général, mais il n'y a, disait Bernis, qu'à les envisager comme particuliers, et alors, tout devient facile. On exagère, ajoutait-il; on abuse de paroles de pitié qui sont échappées au Pape dans la chaleur de la conversation. « Le Pape a cru que, ne touchant pas à l'essentiel du Bref, il ne déplairait pas aux Cours et satisferait en même temps le Roi de Prusse et le parti des Jésuites. » D'ailleurs, il est tout disposé à révoquer les ordres qu'il a donnés à Garampi. Déjà Moniño a entre les mains copie d'une lettre que Pallavicini doit adresser au Nonce de Pologne, et dans cette lettre, tout à fait conforme aux idées de Bernis, le Secrétaire d'État déclare qu'il ne peut admettre que les Jésuites subsistent comme Ordre religieux [1]. Pie VI écrira une nouvelle lettre au Nonce, si on le désire. L'abbé Ciofani n'a rien dit. Le Pape est prêt à tout. Bref, Bernis est heureux : « Tout est éclairci, dit-il, et le mal est réparé. Il résulte même de tout cela une plus grande sécurité pour l'avenir [2]. »

De fait, Pie VI n'avait rien révoqué de ses ordres, et Garampi savait ce qu'il devait penser de certaines lettres. Peut-être Bernis le savait-il aussi, mais il n'ignorait pas que pourvu que ces intrigues ne déplussent pas au Roi d'Espagne, Vergennes considérait que « la forme sous laquelle les Jésuites existaient en Prusse et en Russie devait être parfaitement indifférente au Roi [3] ». Or, l'Espagne s'étant contentée d'un projet de circulaire [4], que Moniño avait présenté, que le Pape s'était hâté d'accepter, et par lequel le Souverain Pontife, sans rien révoquer, se contentait d'imposer sur la Suppression le silence prescrit par Clément XIV, Bernis n'avait plus rien à demander et se félicitait de rester tranquille [5].

[1] Bernis à Vergennes, 8 novembre 1775, et lettre de Pallavicini à Garampi de même date. (Aff. Étr.)

[2] Bernis à Vergennes, 6 décembre 1775. (Aff. Étr.) Bernis à Vergennes, même date (*Arch. Bernis.*)

[3] Vergennes à Bernis, 5 et 19 décembre 1775. (Aff. Étr.) 18 décembre. (*Arch. Bernis.*)

[4] Bernis à Vergennes, 13, 20, 27 décembre 1775. (Aff. Étr.)

[5] « L'Espagne, écrit-il, a toujours été ma règle dans les affaires des Jésuites... J'ai moins pensé aux Jésuites dans tout le cours de cette négociation qu'à l'impor-

En un an, quoi qu'en dît le Cardinal, et malgré le décret rendu par Frédéric pour séculariser les Jésuites de ses États [1], le terrain gagné par les partisans de la Compagnie avait été considérable. Si les Jésuites avaient disparu en Prusse, ils avaient en Russie conquis une sorte d'existence légale. Le Pape n'avait rien fait contre eux, rien dit, rien ordonné qui montrât s'il partageait ou non les opinions de son prédéceseur. La Cour d'Espagne avait donc bien raison de commencer à le tenir pour suspect. D'ailleurs, les Jésuites n'étaient pas gens à se contenter de cette première victoire.

Au mois d'avril 1776, Bernis est obligé d'intervenir pour empêcher une grave condamnation contre trois Oratoriens suspects de jansénisme; malgré ses instincts pacifiques, il est contraint d'écrire que « les partisans des Jésuites ont toujours les armes à la main [2] ».

Au mois de juin, on voit paraître à Rome des copies de prétendus rescrits, émanés de la Secrétairerie des mémoriaux dont J. B. Rezzonico est président; ces rescrits permettent aux ex-Jésuites de réciter l'office propre de leur société *comme si le Pape la regardait encore comme existante.* Les Ministres de la Maison de France réclament; Pie VI leur communique la copie du rescrit authentique en date du 11 mai, dans lequel il est dit expressément que la Société est éteinte. Mais les rescrits contraires au Bref de suppression n'en ont pas moins pu être expédiés, car les Ministres subalternes des mémoriaux sont tous vendus aux Jésuites, et on cite des rescrits encore plus extraordinaires en faveur des Jésuites de Gênes. Moniño présente un mémoire à ce sujet [3], mais le Pape proteste que ses intentions sont pures, annonce qu'il va donner ordre à la Secrétairerie des mémoriaux d'être plus circonspecte à l'avenir et de refuser aux Jésuites les grâces collectives. Il faut, à moins de briser les

tance de notre parfaite harmonie avec Sa Majesté Catholique. » 3 janvier 1776. (*Arch. Bernis.*)

[1] Bernis à Vergennes, 13 mars 1776. (Aff. Étr.) La nouvelle est fausse : ce n'est qu'en 1780 que le Bref fut promulgué en Prusse.

[2] Bernis à Vergennes, 5 juin 1776. (Aff. Étr.)

[3] Bernis à Vergennes, 3 et 10 juillet 1776. (Aff. Étr.)

vitres, se contenter de ces déclarations officielles, et c'est ce que fait Bernis dans ses dépêches ostensibles, mais dans ses lettres particulières, il montre qu'il voit clair : « Le Pape, dit-il, ne tentera pas *le miracle de la résurrection des morts,* mais il fera bien des choses qui en nourriront l'espérance, et cela suffit pour entretenir la fermentation du fanatisme [1]. »

C'était à l'Espagne de décider si elle voulait être prise pour dupe : ce rôle ne lui convint point. Sans attendre même les instructions du Ministère espagnol, la Cour de Naples, se tenant assurée qu'elle serait suivie et prenant prétexte d'une insulte faite à Rome à Moniño, lors de la présentation de la haquenée [2], déclara « que pour éviter toutes les occasions qui pouvaient amener quelque refroidissement entre elle et la Cour de Rome, elle ne ferait plus présenter à Sa Sainteté par le connétable Colonne, revêtu le jour de la fête de saint Pierre du caractère d'ambassadeur extraordinaire, la haquenée et les dix mille écus romains que le Roi des deux-Siciles, uniquement par dévotion pour les apôtres saint Pierre et saint Paul, était dans l'usage de faire remettre tous les ans à la Chambre apostolique; l'agent de Naples serait désormais chargé de cette fonction, ou tel autre procureur que nommerait le Ministre de Sa Majesté Sicilienne ».

Nul désagrément qui pût être plus sensible au Pape et surtout à Pie VI, si amoureux de la représentation, que la suppression de la pompe qui entourait la présentation de la haquenée :

[1] Bernis à Vergennes, 3 juillet 1776. (*Arch. Bernis.*)

[2] « Le jour de la fête de saint Pierre, le connétable Colonne allant en grand cortége au Vatican, les gentilshommes du prélat Cornaro, gouverneur de Rome, disputèrent le pas, contre l'usage, aux gentilshommes du Ministre d'Espagne. Cette contestation dura assez de temps, interrompit l'ordre de la marche, et finit par une espèce d'insulte que fit au cortége du comte de Floride-Blanche un officier suisse envoyé exprès pour déclarer aux Espagnols de céder le pas ou de retourner chez eux. Le connétable Colonne prétend avoir chargé cet officier de dire aux contendants des deux partis que pour ne pas faire attendre le Pape, ils eussent à finir leur contestation, sans quoi il les remerciait et les priait de s'en aller. » (Bernis à Vergennes, 17 juillet 1776. Aff. Étr.) On trouvera un très-curieux et très-complet tableau de la cérémonie de la présentation de la haquenée dans la *Promenade utile et récréative de deux Parisiens en cent soixante-cinq jours.* Avignon, 1768, in-12, t. II, p. 8. On sait que la cour de Rome voyait dans la présentation de la haquenée le tribut de vassalité du royaume des Deux-Siciles.

aussi, dès que la déclaration de la Cour de Naples lui eut été remise, il s'empressa de demander à Moniño de s'interposer. Moniño répondit qu'il ne pouvait garantir le succès de ses démarches, que sa Cour n'était nullement satisfaite de la conduite du Pape à l'égard des Jésuites. Le Pape répliqua qu'il chargerait son Nonce à Madrid de faire une déclaration formelle de ses intentions, que cette déclaration, il la minuterait lui-même et la communiquerait aux Ministres de la Maison de France; mais il supplia qu'on ne supprimât point la cérémonie.

La démarche de la Cour de Naples avait été approuvée à Madrid, d'où Grimaldi envoyait des « dépêches fulminantes [1] » ; à Versailles, où Vergennes applaudissait à l'excellente leçon donnée à l'arrogance romaine [2]; à Lisbonne, où l'on suspendait le payement de la pension des Jésuites portugais. Le Pape, devant cette unanimité, retira les rescrits en faveur des Jésuites. Comme l'écrivait Bernis : « Quand ce Pape serait assez insensé pour travailler au rétablissement de la Compagnie, il trouverait une opposition universelle et invincible de la part des Cours ennemies ou amies des Jésuites. »

Si donc Pie VI ne rencontrait plus cette résistance unanime, n'y avait-il pas lieu de tout craindre? Or, à la fin de l'année 1776, trois des principaux adversaires des Jésuites disparaissent de la scène politique : à Naples, Tanucci tombe et est remplacé par le marquis de la Sambucca [3]. On est aussi heureux de ce changement à Versailles qu'à Rome, car Tanucci a tout fait pour refroidir les relations entre la France et les Deux-Siciles [4]. Mais à Madrid, Grimaldi demande sa retraite et obtient l'ambassade de Rome en échange du premier ministère où Moniño est appelé, Moniño, le principal sinon l'unique auteur de la suppression. D'Espagne, il ne pourra plus continuer cette exacte et nécessaire surveillance qui a tant gêné Pie VI. Il ne sera plus là pour fouetter Bernis et le réveiller. Grimaldi ne regarde Rome

[1] Bernis à Vergennes, 24 juillet 1776. (Aff. Étr.)
[2] Vergennes à Bernis, 6 août 1776. (Aff. Étr.)
[3] Bernis à Vergennes, 6 novembre 1776. (Aff. Étr.)
[4] Vergennes à Bernis, 26 novembre 1776. (Aff. Étr.)

que comme une sinécure agréable, où il ne compte s'occuper d'affaires que le moins possible. Moniño laisse, il est vrai, derrière lui, un homme adroit, intelligent, qui a son chemin à faire, qui ne négligera point les occasions de parvenir, et qui sera le vrai ministre d'Espagne : mais don Nicolas de Azara, malgré son intelligence, son instruction [1], sa connaissance de Rome, où il réside depuis 1765 comme agent d'Espagne, n'a point comme Moniño une autorité indiscutée, conquise par une victoire mémorable. Ses commencements n'ont point été parfaitement honorables, et, à diverses reprises, Bernis, qui depuis est devenu son ami, s'est plaint de lui en termes assez forts. Il ne porte point à tout cette attention scrupuleuse qui dans un fait insignifiant fait deviner la relation avec d'autres faits et prévoir les conséquences; il parle beaucoup et il aime à parler : Moniño, lui, ne parlait qu'à coup sûr. Ce n'est point un mauvais choix, c'est peut-être le meilleur qu'on puisse faire; mais pour traiter avec Rome, ce n'est rien qu'un homme soit distingué, instruit, aimable; avant tout, il faut qu'il se fasse craindre.

Tanucci tombé, Moniño éloigné [2], ce n'est rien encore : la mort du Roi de Portugal va amener la disgrâce, cette fois terrible, du marquis de Pombal. Celui-là, de tous les adversaires des Jésuites, est le plus détesté : c'est lui qui a donné le branle. Il s'est montré violent, passionné, peut-être injuste. Le Roi mort, la Reine, toute livrée aux moines, va faire payer cher à Pombal l'expulsion des Jésuites; elle fera de sa Cour « une véritable capucinière », et qui peut dire si bien-

[1] Azara était d'une instruction peu ordinaire : en dehors de son ouvrage sur Mengs (*Opere di Antonio Raffaello Mengs, primo pittore della maesta di Carlo III, re di Spagna, pubblicate da D. Giuseppe Niccola d'Azara*. Parme, 1790, in-4°), il a publié un certain nombre de travaux dont on trouvera la liste dans la *Notice* anonyme *sur le chevalier don J. N. d'Azara*. Paris, an XII, in-8° (en français et en italien). J'ai ouï dire que d'Azara avait laissé des Mémoires. Il serait bien digne de l'Académie royale d'histoire d'Espagne de retrouver et de publier cet important document.

[2] Je lui ai conservé jusqu'ici, pour la clarté du récit, le nom de Moniño, qu'il porta à son arrivée à Rome et jusqu'à la fin de 1773; mais dans l'histoire le premier Ministre d'Espagne n'est connu que sous son titre de comte de Florida-Blanca. C'est par ce titre que je le désignerai désormais.

tôt elle ne demandera pas le rétablissement de l'Institut[1]?

Ainsi, les cartes sont brouillées et l'Europe paraît retournée. Bernis reste seul à Rome pour soutenir l'effort, et de la société romaine, où l'on n'aurait pas trouvé trente personnes qui ne fussent pas livrées aux Jésuites, et du Portugal, et de la Pologne, et de toutes les puissances hérétiques, car l'Angleterre s'en mêle, et, pour apaiser les catholiques d'Irlande, elle va dépêcher au Pape un évêque anglican tout dévoué aux Jésuites : et Bernis ne peut pas même compter qu'à Versailles on prendra grand intérêt à ses efforts : on y dédaigne les questions religieuses, et l'on croit y faire de la politique.

Au mois de janvier 1777, la lutte recommence ; et dès ce moment, les Jésuites la portent sur deux terrains différents. Ils recherchent contre l'Espagne une satisfaction d'amour-propre, une victoire théologique en empêchant la béatification de Palafox à laquelle Charles III n'a nullement renoncé. Ils poursuivent en Russie le rétablissement authentique de la Compagnie, et ils ont trouvé en Catherine II un protecteur infiniment plus sérieux que Frédéric, qui est vraiment trop sceptique, qu'on ne prend point avec des phrases et qui se soucie peu des inscriptions latines.

L'affaire de Palafox, il suffit de la traîner en longueur, de lâcher aux moments opportuns des libelles contre la mémoire de l'évêque d'Osma. La congrégation générale des Rites assemblée devant le Pape pour juger les vertus du Vénérable[2] *in gradu heroico* se partage : vingt-six consulteurs, dont cinq cardinaux, se déclarent *pour;* quinze, dont quatre cardinaux, se déclarent *contre*[3]. Mais ces quinze ne ménagent rien : ils concluent qu'il faut recommencer tout le procès, examiner à nouveau les quinze in-folio[4], renfermant les écrits de Palafox, déjà approuvés par Benoît XIV, Clément XIII et Clément XIV. Le Pape laisse échapper quelques paroles qui font soupçonner sa partialité : il

[1] Bernis à Vergennes, 30 juillet 1777. (Aff. Étr.)
[2] *Vie du vénérable don Jean de Palafox, dédiée à Sa Majesté Catholique,* Cologne, 1767, gr. in-8°, et *Morale pratique des Jésuites,* t. IV, p. 6, 1690, in-12.
[3] Bernis à Vergennes, 29 janvier et 5 février 1777. (Aff. Étr.)
[4] Madrid, 1762.

dit à Azara qu'il veut examiner de nouveau toute l'affaire. Azara, inquiet, troublé, qui sait l'importance que sa Cour et les évêques d'Espagne attachent à cette béatification, va trouver Bernis, le prie d'écrire au Pape. Le Cardinal envoie à Pie VI une lettre d'un ton pathétique, où il lui parle « comme au lit de la mort » des dangers auxquels le Saint-Siége s'expose en mécontentant la Cour d'Espagne. Le Pape défend qu'on touche au procès [1] et déclare qu'il se décidera par les principes de l'équité et de l'impartialité [2]. Cela dit, il se renferme dans un mutisme complet. Si Bernis l'interroge, il répond qu'il ne s'agit que de prouver les vertus *in gradu heroico* [3]. Deux mois se passent : le Pape ne promet plus que vaguement d'examiner l'affaire et n'indique plus de congrégations [4]. On fait courir le bruit que le Roi d'Espagne ne tient point à Palafox [5]. Il faut qu'un démenti vienne de Madrid, et c'est encore un mois de gagné [6]. L'année s'écoule, et rien n'est fait.

On a su marcher d'un autre pas en Russie [7].

Lors du partage de la Pologne, les Jésuites établis dans la Russie Blanche et la Livonie, provinces dévolues à Catherine, étaient au nombre de deux cent un, répartis entre quatre colléges, deux résidences et plusieurs missions. On ignorait quel serait leur sort, car un ukase de Pierre I[er] interdisait aux Jésuites l'entrée de l'empire, mais ils surent s'attirer la bienveillance des conquérants en prêtant les premiers le serment de fidélité à la Czarine. Leur exemple entraîna les populations polonaises : on leur en sut gré; leurs supérieurs [8] furent de la

[1] Bernis à Vergennes, 5 mars 1777. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Vergennes, 19 mars 1777. (Aff. Étr.)
[3] Bernis à Vergennes, 2 juillet 1777. (Aff. Étr.)
[4] Bernis à Vergennes, 27 août 1777. (Aff. Étr.)
[5] Bernis à Vergennes, 17 septembre et 1[er] octobre 1777. (Aff. Étr.)
[6] Bernis à Vergennes, 28 octobre 1777. (Aff. Étr.)
[7] En dehors de la correspondance de Bernis, les documents les plus importants à ce sujet ont été publiés par le Père Gagarin. (Vide *supra* aux *sources*.) Je désignerai dans les citations par le mot : *Jésuite*, le livre intitulé : *la Compagnie de Jésus conservée en Russie;* par le mot *Archetti*, le livre intitulé : *Un Nonce du Pape à la cour de Catherine II.*
[8] Le Père Czerniewicz, recteur du collége de Poloçk, les Pères Lenkiewicz et Katenbring.

députation qui alla à Pétersbourg renouveler à l'Impératrice en personne l'hommage de la Pologne conquise. Ils furent bien reçus et surent s'acquérir la bienveillance du gouverneur de la Russie Blanche, le général Tchernychef. Lorsque parut le Bref de Clément XIV, Tchernychef défendit sous les peines les plus terribles qu'on introduisît en Russie aucun décret émané de Rome. Les Jésuites n'en eurent pas moins connaissance de la suppression de leur Ordre; mais, se fondant sur une lettre écrite au nom de l'évêque de Vilna, ils continuèrent à vivre en communauté, sans tenir aucun compte du Bref. Le Nonce Garampi ne les pressa point, ne répondit point à leurs lettres. Ils firent, disent-ils, une tentative auprès de Catherine *pour obtenir la permission de se soumettre aux ordres du Pape;* mais l'Impératrice orthodoxe leur ayant fait répondre qu'elle entendait conserver la Compagnie telle qu'elle existait, ils obéirent à l'Impératrice..

Elle savait bien qu'il en serait ainsi, car à ce moment même elle demandait à Garampi qu'un nommé Stanislas Siestrzencewicz fût nommé évêque de Mallo *in partibus*, et visiteur apostolique dans la Russie Blanche. Or, cet individu qui, né calviniste, s'était converti au catholicisme et avait été ordonné prêtre après la mort de sa femme, avait signé entre les mains de Catherine la promesse formelle de maintenir les Jésuites dans l'intégrité de leur état [1]. Sacré par Garampi à Varsovie, il se mit aussitôt à l'œuvre. Non-seulement la Russie devint un refuge pour les Jésuites expulsés de Pologne, d'Allemagne et d'Italie, mais l'évêque de Mallo ordonna prêtres un certain nombre de scolastiques [2]. C'était, dit Bernis, un acte de schisme formel.

Il est vrai que pour se mettre à couvert du côté de Rome, le vice-provincial Czerniewicz avait envoyé, le 15 octobre 1775, au cardinal J. B. Rezzonico, un mémoire par lequel il demandait qu'il lui fût permis d'agréger aux Jésuites de Russie

[1] *Jésuite*, p. 29.

[2] La Compagnie comprend : des prêtres, des scolastiques et des coadjuteurs temporels. Bernis dit que l'Évêque de Mallo ordonna prêtres vingt scolastiques : Gagarin (*Jésuite*, p. 49) dit qu'il en ordonna deux : peu importe. L'acte est identique.

quelques anciens Jésuites, et que le Pape indiquât par un signe quelconque qu'il ne voyait pas avec déplaisir la Compagnie se maintenir en Russie. Il est encore vrai que, le 15 janvier 1776, Rezzonico répondit un billet dans lequel se trouvait cette phrase, que les Jésuites trouvèrent significative : *Precum tuarum, ut auguro et exoptas, felix exitus.* Ce billet du Secrétaire des mémoriaux suffisait, paraît-il, pour infirmer le Bref de Clément XIV.

Telle était, en 1777, la situation dont Bernis ne connaissait que quelques points. Il savait que des ordinations schismatiques avaient été faites par un évêque de la Lithuanie moscovite ; il ignorait ce qu'avait fait Garampi et ce qu'avait écrit Rezzonico. Par contre, il était au courant de toutes sortes de bruits vrais ou faux, mis en circulation à dessein : ainsi, on parlait de l'arrestation à Milan d'un individu porteur d'une encyclique d'un prétendu nouveau général des Jésuites ; on disait que le marquis Antici, un des plus furieux partisans des Jésuites, déjà ministre du Roi de Pologne, de l'Électeur de Cologne, de l'Électeur de Bavière et de l'Électeur Palatin, avait obtenu du Roi de Prusse le titre de conseiller intime, et allait revenir à Rome, chargé des affaires ecclésiastiques de Sa Majesté Prussienne, pour donner aux Jésuites un coup d'épaule. Des libelles paraissaient où l'on prétendait démontrer la nullité du Bref, entre autres la *Lettera del vescovo di N. in Francia al cardinale N. in Roma,* où le Ministre de France était directement pris à partie. On faisait tout pour persuader au public que Clément XIV avait commencé par la simonie et fini par l'insanité [1]. On racontait ouvertement les circonstances de l'empoisonnement. On annonçait que la prophétesse de Valentano avait prédit qu'au mois de juin, Pie VI mourrait [2]. Tout était en fermentation : Bernis devinait une intrigue formidable, mais il ignorait sur quel point allait précisément se porter l'attaque.

Le 24 janvier, un numéro de la *Gazette de Cologne* vint

[1] Bernis à Vergennes, 29 janvier, 19 février 1777. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Vergennes, 26 février 1777. (Aff. Étr.)

apporter une brusque lumière dans ces ténèbres. On y lisait une lettre du comte Tchernycheff « annonçant de la manière la plus précise au prétendu provincial des soi-disant Jésuites dans cette province ci-devant polonaise, l'intention où était l'Impératrice de Russie de laisser subsister cette société éteinte, et, pour cet effet, de l'autoriser à établir une maison de noviciat[1]. » En transmettant cette pièce à Rome, Vergennes écrivit « qu'il était impossible que cette entreprise si irrégulière fût autorisée même tacitement par le Saint-Père, et par conséquent que Sa Sainteté ne prît pas les mesures les plus fortes pour faire avorter un dessein qui, très-naturel de la part d'une Souveraine qui n'était pas en communion avec Rome, ne pouvait être regardé que comme un acte schismatique de la part des religieux réfractaires[2] ». Ce document éveilla en même temps l'attention du Ministre sur une sorte d'association qu'on prétendait qui se renouvelait en France en faveur des Jésuites. « Nous savons à peu près où en est le foyer, écrivit-il à Bernis[3]; nous sommes après à le dépister, et il y sera porté un prompt remède[4]. » L'intrigue était partout, car on parlait de l'élection d'un Général qui aurait eu lieu à Raguse. Le Ministre recommanda au Cardinal « d'y avoir l'œil ».

Il se chargeait des Jésuites de France, c'était au Pape à se charger de ceux de Russie.

Pie VI, quand Bernis l'entretint de cette affaire, répondit qu'il userait des moyens qu'il avait sur les vicaires apostoliques et sur les évêques, mais qu'il n'avait aucun pouvoir à exercer chez des princes schismatiques ou protestants. Il promit pourtant d'écrire au Nonce en Pologne, et de communiquer sa

[1] Gagarin (*Jésuite,* p. 59) place cette lettre au 8 mars; comment se fait-il qu'elle ait été publiée le 24 janvier à Cologne?

[2] Vergennes à Bernis, 4 février 1777. (Aff. Étr.)

[3] Vergennes à Bernis, 10 février 1777. (*Arch. Bernis.*)

[4] Il s'agit ici du fameux séminaire des aumôniers des armées du Roi fondé par Saint-Germain, ex-Jésuite, devenu comme on sait, ministre de la Guerre, de concert avec l'archevêque de Paris, Beaumont. Voir *Mémoires de M. le comte de Saint-Germain,* Amsterdam, 1779, in-8°, p. 40; *Commentaires des Mémoires de M. le comte de Saint-Germain,* Londres, 1780, p. 75, et surtout Régnault, *Christophe de Beaumont,* t. II, p. 336 et suiv.

lettre[1]. Bernis insista sur la nécessité d'employer des procédés plus énergiques, mais le Pape allégua qu'il ne pouvait laisser les catholiques de la Russie Blanche sans prêtres et sans instruction : c'était à la France et à l'Autriche de guérir la Czarine de cette fantaisie; pour lui, il avait fait arrêter les auteurs des libelles contre Clément XIV, et si chaque souverain faisait ce qu'il faisait, la paix de l'Église ne serait que légèrement troublée. Ce n'était pas sa faute si Clément XIV n'avait pas suivi les formes ordinaires et légales. Bref, il n'y pouvait rien. Bernis vit bien d'où partait le coup : J. B. Rezzonico, écarté pendant quelque temps, était rentré pleinement en faveur. C'était lui qui menait le Pape. Bernis ne put que se désespérer[2].

Vergennes ne comprenait pas encore : Qu'a-t-on à s'embarrasser? disait-il. Le Pape ne peut négocier avec la Russie, État schismatique; qu'à cela ne tienne! Les catholiques de Russie sont catholiques. Si les Jésuites contreviennent au bref de Clément XIV, il faut d'abord tenter de les ramener par la douceur; puis, au besoin, les juger à la rigueur et les déclarer schismatiques, puisqu'ils adoptent pour règle de leur conduite la volonté du chef de l'Église grecque[3]. Aussi ne pouvait-il admettre que la lettre que Pie VI écrivit au Nonce de Pologne, quoique approuvée par Bernis[4], ne fût pas embarrassée et confuse. Le Pape « cherchait à y allier ses sentiments secrets avec l'obéissance due au bref ». — « La charité envers les Jésuites, écrivait-il, a un terme au delà duquel elle n'est plus qu'une faiblesse[5]. »

Bernis ne se dissimulait point ces vérités, mais il ne voulait pas avouer que le Pape, le Pape qu'il avait fait, cherchait à tromper les Couronnes. Il se rejetait sur les difficultés qu'on

[1] Bernis à Vergennes, 19 février 1777. (Aff. Étr.)
[2] « L'affaire des Jésuites, écrit-il, est pour moi un purgatoire anticipé... J'ai été destiné à combattre un fanatisme toujours renaissant, moi qui suis peut-être de tous les hommes le plus éloigné de toute espèce de fanatisme. » Bernis à Vergennes, 5 mars 1777. (Aff. Étr.)
[3] Vergennes à Bernis, 11 mars 1777. (Aff. Étr.)
[4] Bernis à Vergennes, 26 février 1777. (Aff. Étr.)
[5] Vergennes à Bernis, 18 mars 1777. (Aff. Étr.)

rencontrait, sur la nécessité de ne pas employer les grands moyens. « La persécution, disait-il, ferait des martyrs, et les martyrs feraient des prosélytes. » Il expliquait que Pie VI ne pouvait rien à Pétersbourg, qu'il fallait une action commune de tous les États européens. Il ne dissimulait point la puissance des Jésuites, qui, disait-on, s'étaient choisi pour général un nommé Andria, natif de l'île de Chio et demeurant à Rome [1]. Il avouait que leur audace et leur fanatisme étaient au comble [2]; mais que pouvait-il y faire? Le Pape répondait à toutes les observations qu'il ne voulait point être empoisonné comme son prédécesseur [3], et comment forcer la main à un homme qui, en signant l'excommunication des Jésuites de Russie, aurait cru ou fait croire qu'il signait son arrêt de mort?

Vergennes ne voit plus qu'une issue pour le Pape, c'est qu'il confie au Roi Catholique ses embarras et ses craintes [4]. Quant à lui, le conseil qu'il a donné a épuisé l'attention qu'il veut porter aux Jésuites. Il se demande si « le moyen le plus efficace de faire tomber cette affaire n'est pas de s'y montrer extérieurement très-indifférent » ; il met cet axiome en pratique, et, tout en empêchant en France la création du séminaire d'aumôniers militaires, qui fait ombrage aux Parlements, il favorise ouvertement les Jésuites des Échelles, et répond par des fins de non-recevoir aux plaintes que Bernis est chargé d'en porter [5].

[1] Bernis à Vergennes, 2 avril 1777. (Aff. Étr.)

[2] Bernis à Vergennes, 15 avril 1777. (Aff. Étr.)

[3] « Il serait très-possible, écrit Bernis, ou que la peur que l'on cherche à inspirer au Pape par des menaces atroces ou des moyens indignes ne lui fît trop d'impression et ne finît par le compromettre avec l'Espagne, ou que le fanatisme ne se portât comme il l'a fait tant de fois à quelque résolution funeste très-aisée à exécuter ici avec la certitude de l'impunité. Si le Pape Pie VI avait fait quelque exemple de sévérité et de justice à l'égard du malheureux Ganganelli, il aurait intimidé ceux qui osent menacer sa vie par des placards, des prophéties et des lettres anonymes où on le prévient *qu'il reste encore de la liqueur donnée à Clément XIV*. Quelque accoutumé que je sois à ces horreurs, j'avoue que, sans les craindre, elles me noircissent bien souvent l'imagination, non par rapport à moi, car il y a longtemps que j'ai pris mon parti, mais par rapport au Pape qu'on rendra malheureux, faible et vacillant, et peut-être tout différent de ce qu'il est par nature. » Bernis à Vergennes, 15 avril 1777. (*Arch. Bernis.*)

[4] Vergennes à Bernis, 5 mai 1777. (*Arch. Bernis.*)

[5] Bernis écrit le 23 avril que les Jésuites des Échelles se flattent de n'être

Bernis en arrive à penser que la résurrection de la Société est proche, et il s'en console rapidement. « Comme je n'ai jamais été homme de parti, écrit-il, je verrai sans surprise et sans passion le flux et le reflux des intrigues de ce siècle[1]. »

Tout dépendait de l'Espagne : elle se mit en travers; mais Moniño n'était plus à Rome, et en prenant le ministère, le comte de Florida-Blanca semblait avoir perdu la juste notion de la manière dont il convient de négocier avec le Saint-Siége. A la première demande du Pape, il avait fait rétablir par le Roi de Naples l'hommage de la haquenée[2]. Il avait toléré que Pie VI donnât, dans un Bref, au connétable Colonne le titre d'Ambassadeur extraordinaire pour la présentation de la haquenée, lorsque la Cour des Deux-Siciles lui avait retiré ses pouvoirs. Tout cela n'avait servi de rien, et l'on ne lui en avait su aucun gré. Il reconnut alors la faute qu'il avait commise, et, revenant à son ancien système, il menaça de supprimer la pension des Jésuites espagnols résidant dans l'État Écclésiastique. Aussitôt le Pape fait, en paroles, toutes les concessions désirables. Il dit à Azara « qu'il ne voit pas la nécessité de renouveler tous les quinze jours des déclarations si catégoriques; que, si l'on doute de ses premières paroles, on pourra tout aussi bien douter de celles qu'il donnera de nouveau ». Il a déclaré publiquement qu'il ne permettra pas qu'on donne atteinte au Bref de suppression : il le déclare de nouveau. Les Jésuites, auteurs de libelles, seront enfermés dans des forteresses jusqu'à ce que le Roi Catholique

point supprimés, et qu'ils se font des querelles avec les autres moines. Vergennes répond le 12 mai qu'il connaît l'esprit des moines que la Congrégation envoie au Levant; que la conduite des Jésuites, leurs travaux, leur assiduité à l'observation de leur règle fait une critique trop amère de la manière de vivre peu régulière des autres religieux pour que ceux-ci ne soient pas ardents à les déprimer. « Vous pouvez être assuré, Monseigneur, ajoute-t-il, que les Jésuites du Levant ont cessé d'être, mais ils continuent leurs fonctions de missionnaires à titre de prêtres séculiers. C'est ce qui ne plaît pas aux Ordres qui voudraient leur succéder. Ils trouvent de l'appui auprès de la Congrégation qui voudrait fort s'emparer de nos missions à titre de déchéance. » (*Arch. Bernis.*) Ce que Vergennes affirmait n'était pas absolument exact; mais il parlait en homme qui a été ambassadeur à Constantinople; les impressions qu'il avait reçues là, presque au début de sa carrière, ne s'étaient point effacées, et, par malheur, il n'avait jamais résidé à Rome!

[1] Bernis à Vergennes, 23 avril 1777. (*Arch. Bernis.*)

[2] Bernis à Vergennes, juin 1777. (Aff. Étr.)

demande leur liberté. Quant aux Jésuites espagnols, les plus remuants de tous, il demande en grâce que Charles III les rappelle dans ses États [1]. Avec Bernis, il est tout aussi affirmatif; il se dit résolu à laisser les Jésuites dans la situation où il les a trouvés, à ne pas les persécuter, mais à punir leurs excès. Il n'a rien fait, il ne fera rien contre le Bref; il renouvelle toutes les promesses faites à Azara [2].

C'est pour remplir ces promesses que Archetti, qui, en avril 1776, a succédé comme Nonce en Pologne à Garampi, récompensé par la nonciature de Vienne, autorise, le 14 avril 1777, l'évêque de Mallo à donner aux Jésuites la permission d'exercer le ministère bien qu'ils vivent dans leur colléges, en communauté, sous l'habit et dans la règle de Saint-Ignace [3]. C'est là l'exécution, paraît-il, de la lettre dont Bernis a été si satisfait au mois de février. Pour remplir ses promesses, le Pape disperse les Oratoriens de Rome, renvoie brusquement le Père Belloni soupçonné de doctrines antijésuitiques, fait travailler à un nouveau plan pour la maison de l'Oratoire en vue d'en faire un Institut à la jésuite [4]. Dans le même but, sur le bruit que le crédit de Florida-Blanca semble baisser à Madrid, le Pape lui manque d'égards et donne tous les désagréments imaginables au prince Pio, ami du Ministre d'Espagne [5]. Chaque fois qu'on revient sur Braschi, qu'on le met en face de ses actes, il proteste de ses bonnes intentions et s'indigne qu'on le soupçonne : aussitôt qu'il croit échapper à la surveillance, il se rejette aux Jésuites : « Son cœur est aux Jésuites autant qu'il peut l'être, écrit Bernis [6], mais, en lui parlant avec fermeté, nous lui avons jusqu'ici fait changer ou modifier sa résolutions » : simple apparence que ces changements; le vrai, c'est que, comme le dit encore le Cardinal, « le Pape sait parfaitement jouer la comédie quand il veut ».

[1] Bernis à Vergennes, 2 juillet 1777. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Vergennes, 13 août 1777. (Aff. Étr.)
[3] *Jésuite*, p. 60.
[4] Bernis à Vergennes, 3 septembre 1777. (Aff. Étr.)
[5] Bernis à Vergennes, 17 septembre 1777. (Aff. Étr.)
[6] Bernis à Vergennes, 29 octobre 1777. (*Arch. Bernis.*)

Heureusement, au commencement de décembre, Grimaldi arrive pour prendre possession de son ambassade. C'est un grand seigneur qui ne se laisse point intimider; il sait assez de politique pour ne point être pris pour dupe; et sa parenté avec le secrétaire d'État Pallavicini doit lui faciliter les affaires. On lui a recommandé avant tout la bonne harmonie avec Bernis, et au début il s'entend, on ne peut mieux, avec le Ministre de France.

Grimaldi, donc, mis au courant de la situation, parle très-vivement au Secrétaire d'État des tentatives dirigées contre l'Oratoire; d'accord avec Bernis, il sait augmenter et bientôt rendre insurmontables les difficultés que rencontre la négociation engagée par M. Harvey, évêque anglican, au sujet des catholiques d'Irlande [1]. Bientôt, il se sent assez fort pour s'attaquer à l'entourage du Pape, en imposer aux *zelanti*. Le marquis Antici, le *Ministre œcuménique,* comme l'appelle Bernis, se démène pour obtenir, sur la demande de l'Électeur de Cologne, un Bref qui permette à des Jésuites qui vivent à Cologne dans une sorte de communauté, d'administrer les Sacrements, d'enseigner et de prêcher. Déjà la demande a été présentée et rejetée grâce à Azara, mais cette fois Antici est sur le point de l'emporter. Par J. B. Rezzonico, par Livizzani, préfet de l'Annone, l'ennemi acharné de Bischi, il obtient le Bref. Grimaldi alors élève le ton, Bernis vient à la rescousse, et Pallavicini, demandant pardon, déchire le rescrit en présence de Bernis [2]. Ce n'est là qu'un premier pas; il faut profiter de l'occasion pour marcher sur la camarilla et la réduire. C'est J. B. Rezzonico qui dresse les décrets furtifs et les présente au Pape; c'est l'ex-Jésuite Zaccaria, celui que Pie VI considère comme le premier théologien de Rome et qu'il a nommé lecteur d'histoire ecclésiastique et directeur des études dans le nouveau séminaire, qui conseille la signature; ce sont Antici et Livizzani qui cher-

[1] Bernis à Vergennes, décembre 1777. Vergennes par dépêche du 23 décembre a ordonné de faire échouer une négociation qui diminuerait les embarras de l'Angleterre. (Aff. Étr.)

[2] Bernis à Vergennes, 3 février 1778. (Aff. Étr.)

chent tous les moyens d'atteindre la mémoire de Clément XIV ou de ménager quelque faveur aux Jésuites. Il faut que Livizzani soit renvoyé de la Congrégation, qu'Antici, qui poursuit un chapeau, apprenne que sans les Cours il n'y parviendra jamais [1]. Grimaldi, au nom de son maître, déclare au Pape que l'Espagne interdit à Livizzani toute place cardinalice, et qu'elle ne consentira jamais à ce qu'il soit cardinal [2]. Pie VI proteste, dit que l'exclusion de toute charge pour Livizzani serait une injure faite à la Congrégation des cardinaux [3], mais il consent à faire dépendre sa promotion du consentement des Couronnes, et il demande à le faire passer à la présidence d'Urbin où il n'y a point d'affaires de cette nature [4]. Comme Florida-Blanca lui a écrit une lettre où tous les griefs de l'Espagne se trouvent réunis, le Pape répond, et, dans sa réponse, il renouvelle authentiquement, formellement, absolument, les promesses qu'il a faites au sujet des Jésuites [5]. Ces promesses, jusqu'ici, n'ont été que verbales; les voilà écrites. L'Espagne a un gage; elle tient le Pape : elle croit le tenir.

Ce n'est point assez d'une lettre : la correspondance continue entre Pie VI et Florida-Blanca. Le Pape écrit qu'il ne décidera désormais les affaires des Jésuites que d'accord avec Bernis et Grimaldi [6]. Comme l'Espagne consent que Livizzani passe à la présidence d'Urbin, le Pape, avec une grâce particulière, avance de quelques jours la promotion des Couronnes [7]. Ce sont de sa part des flatteries sans fin, toutes sortes de belles paroles, et, pendant ce temps, à Rome, les pamphlets contre la mémoire de Clément XIV se vendent publiquement; la Secrétairerie des Mémoriaux expédie en faveur des Jésuites qui vivent en communauté au Gesu des rescrits qui infirment le Bref de suppression; les Jésuites de Liége ont l'autorisation de recevoir des novices [8].

[1] Bernis à Vergennes, 18 février 1778. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Vergennes, 17 mars 1778. (Aff. Étr.)
[3] Bernis à Vergennes, 25 mars 1778. (Aff. Étr.)
[4] Bernis à Vergennes, 7 avril 1778. (Aff. Étr.)
[5] Lettre du Pape en date du 2 avril en copie aux Affaires Etrangères.
[6] Bernis à Vergennes, 20 mai 1778. (Aff. Étr.)
[7] Bernis à Vergennes, 1er juin 1778. (Aff. Étr.)
[8] Bernis à Vergennes, 17-24 juin 1778. (Aff. Étr.)

et c'est là ce qu'on sait ; ce qu'on ignore, ce qu'on découvrira plus tard est autrement grave.

Bernis essaye des représentations à propos de l'affaire du Gesu ; mais, avec Bernis, le Pape a un argument tout prêt. Il lui parle de la mort de Clément XIV et des dangers que court sa propre vie. Il ne veut pas ôter aux Jésuites toute espérance : il est bien assuré de ne se prêter jamais à leur résurrection, mais cette illusion leur fait prendre patience, et chaque jour leurs chefs meurent[1]. D'ailleurs, Bernis a bien raison à propos du Gesu : comment le Pape n'a-t-il pas vu cela ? Jamais désormais on ne donnera aux Jésuites du Gesu que des permissions particulières de prêcher ou de confesser au dehors[2]. C'est fini, absolument fini.

Le lendemain, la place de Commandeur du grand hôpital du Saint-Esprit vient à vaquer. Elle est aussitôt donnée à M. Sampieri, promoteur de la Foi, celui qui a fait échouer la béatification de Palafox. La place de Sampieri est donnée à l'avocat Campanella, le rédacteur des mémoires contre Bischi. Le Pape fait cela au moment même où il demande à Florida-Blanca ses bons offices pour la haquenée. Pourquoi le fait-il ? Parce que les *zelanti* le veulent. « Leur système est de pousser tous les ultramontains vigoureux dans les places pour arriver au Conclave à défier toutes les exclusives. Si un pareil système n'est pas contrarié, écrit Bernis, toutes les places appartiendront aux ennemis des Cours, qui n'auront plus pour ressources que les partis violents, que je redoute surtout dans ce siècle, dont l'esprit ne tend trop qu'à toute espèce d'affranchissement[3]. »

Cette fois, Grimaldi se fâche tout de bon, prend la promotion comme une insulte faite à l'Espagne, dit au Pape qu'il tremble pour lui. Vergennes lui-même, abandonnant sa belle indifférence, écrit une dépêche très-vive[4] : « Si la Cour d'Es-

[1] Bernis à Vergennes, 1er juillet 1778. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Vergennes, 22 juillet 1778. (Aff. Étr.)
[3] Bernis à Vergennes, 29 juillet 1778. (Aff. Étr.)
[4] Vergennes à Bernis, 18 août 1778. (Aff. Étr.)

pagne exige, dit-il, que la France fasse des démarches d'éclat, le Roi ne les refusera pas, et Pie VI éprouvera le chagrin de se voir dicter la loi. » L'Espagne avant tout veut une satisfaction complète sur l'affaire du Gesu; Bernis écrit au Pape une longue lettre dans laquelle il lui montre les dangers auxquels il s'expose [1], et Pie VI répond : « Nous avons fait appeler le Président de la maison du Gesu et nous lui avons ordonné de signifier à tous les Jésuites qui y demeurent de se désister de confesser et de prêcher, ou de décamper de cette maison. On verra par là s'il y a de la partialité dans notre fait, ou si nous avons agi pour tranquilliser l'esprit de quelques particuliers [2]. »

Cela semble une victoire des Couronnes : nul événement n'a fait plus de bruit depuis la suppression; le Cardinal-vicaire en est malade; plusieurs couvents de religieuses menacent de ne plus se confesser si on ne leur rend pas leurs Jésuites; mais ce n'est là qu'un incident; cela ne change ni les idées, ni les tendances du Pape. Cela ne lui enlève point son grand argument que Bernis résume ainsi : « La mort de Clément XIV épouvantera toujours ses successeurs [3]. »

A Madrid pourtant, on est las de ces infractions continuelles faites au Bref; on emploie enfin le bon moyen : le Roi d'Espagne ordonne au Conseil de Castille de rechercher les abus qui ont pu se glisser dans les frais des procès de canonisation, des bulles, des indults, des dispenses, et, en attendant, il suspend tous les procès de canonisation en cours [4]. Or, de ce chef, il sort d'Espagne et il entre à Rome chaque année plus d'un million de livres. Cette suppression doit être d'autant plus sensible à la Cour pontificale, qu'une autre source de ses revenus va

[1] Bernis à Vergennes, 18 août 1778. (Aff. Étr.)

[2] Billet de Pie VI à Bernis en date du 12 août 1778. En copie. (Aff. Étr.)

[3] Il ajoute : « Il faut considérer que le parti de cette société éteinte est plus fort à Rome qu'il ne l'a jamais été, et que s'il perdait l'espoir d'être protégé par Pie VI, il lui serait très-aisé de s'en défaire : tout ce qui approche le Pape, tout ce qui travaille dans ses offices et ses cuisines est totalement vendu au parti des Jésuites et dépend de lui. Je dois dire de plus que tous ces gens-là ont été tirés de la lie du petit peuple. Quand un pape est mort, on ne recherche jamais ici les causes de sa maladie, et tout le monde se réjouit du changement. » Bernis à Vergennes, 18 août 1778. (Aff. Étr.)

[4] Bernis à Vergennes, 9 septembre 1778. (Aff. Étr.)

peut-être se trouver tarie, si la Pologne adopte les lois nouvelles rédigées par l'ex-grand chancelier, le comte Zamoyski; lois qui, outre qu'elles introduisent les maximes gallicanes, abolissent le tribunal de la Nonciature, interdisent les appels à Rome, coupent les vivres à la Daterie.

Le Pape essaye de faire adoucir Florida-Blanca par Bernís, mais Florida-Blanca se souvient du temps où il était Moniño. « Il sait qu'on ne peut venir à bout de Rome qu'en lui montrant les enfers ouverts [1]. » Le Pape se débat, dit que, à moins qu'il n'obéisse comme un enfant à toutes les lois que la Cour de Madrid voudra lui imposer, l'Espagne ne sera jamais contente, se détermine à faire déclarer à Grimaldi par le cardinal Conti qu'il est prêt à entrer en explication sur tous les griefs de la Cour de Madrid, dès qu'elle lui en fera connaître les objets et les motifs [2]. On entre donc en négociation; on cherche les moyens de corriger les abus de la Daterie : c'est un travail infini, qui exige beaucoup de temps, une attention soutenue. Or, ce n'est plus Moniño qui est là, mais Grimaldi. Grimaldi se lasse de ce long travail; après avoir obtenu un semblant de satisfaction pour les dispenses, il laisse reprendre les procès de canonisation. Il ne demande plus rien. L'argent espagnol commence à rentrer dans le Trésor pontifical, épuisé par les gigantesques travaux que le Pape a entrepris. Tout est pacifié du côté de l'Espagne, c'est le moment de faire quelque chose pour les *zélés*.

Pie VI indique un consistoire pour le 25 décembre, pour le jour de Noël [3] : c'est un fait pour ainsi dire sans exemple : un seul consistoire a été tenu le jour de Noël, celui où Sixte V a fulminé l'excommunication contre les meurtriers du cardinal de Lorraine et du duc de Guise. Il y a, ce jour-là, les fonctions

[1] Bernis à Vergennes, 30 septembre 1778. (Aff. Étr.)

[2] Dans la dépêche du 7 octobre 1778 (Aff. Étr.), Bernis revient sur l'existence tolérée par la France, non plus aux Échelles, mais à la Chine, de Jésuites protégés et pensionnés, qui reçoivent des novices. Vergennes répond le 27 octobre en se justifiant, mais non de façon à détruire les faits allégués par le Pape et par la Propagande.

[3] Bernis à Vergennes, 29 décembre 1778. (Aff. Étr.)

des vêpres de la fête de la Nativité, les matines de Noël, la messe de la nuit, la grand'messe pontificale que le Pape doit chanter. Il n'importe : après la messe, Pie VI, revêtu de ses habits pontificaux, passe, encore tout en sueur, dans la chapelle de Saint-Léon, préparée pour le consistoire. Il y trouve les cardinaux-évêques en chapes, les cardinaux-prêtres en chasubles, les cardinaux-diacres en dalmatiques; il s'assied sur son trône et y prononce avec une force incroyable et d'une voix de tonnerre un discours dans lequel il annonce que l'évêque suffragant de Trèves, celui qui, sous le nom emprunté de Febronius, a écrit depuis quinze ans des livres contraires à la juridiction papale et aux maximes et usages de la Cour romaine, s'est volontairement rétracté, et qu'il confesse ses erreurs dans un écrit raisonné. Benoît Stay, secrétaire des Brefs aux princes, lit les pièces; le Pape reprend la parole pour dire que tous ces documents vont être imprimés, puis il rentre au Vatican d'un air de triomphe.

Qu'est-ce que Febronius? se demanda-t-on : un particulier nommé Hontheim, qui a fait des livres qui ne contiennent rien de nouveau; « ce qu'il y a de bon est conforme aux doctrines gallicanes ». C'est donc de ces doctrines que le Pape a voulu triompher, c'est pour cela qu'il a machiné cette cérémonie dans laquelle on n'eût pu mettre plus de pompe s'il se fût agi de célébrer la réunion des protestants ou des schismatiques. Que diront les Parlements de cette fastueuse apologie des doctrines ultramontaines, de cette attaque déguisée contre les maximes de l'Église de France? Penseront-ils, comme Bernis, « que cette scène prête plus au ridicule et au mépris qu'elle ne peut ni ne doit exciter d'indignation »? Diront-ils seulement, comme Vergennes, « qu'il est très-fâcheux que Pie VI se soit permis ce coup de tête dans un moment où tout Paris prétend qu'il la perd[1] »? Il n'en est pas plus en effet. « Le Pape, qui, après avoir donné ce grand coup d'épée dans l'eau, meurt de peur[2] », peut se rassurer. Malheureusement, les Parlements ne s'occupent

[1] Vergennes à Bernis, 19 janvier 1779. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Vergennes, 6 janvier 1779. (Aff. Étr.)

plus des questions religieuses, et, en Espagne, personne ne sait si Febronius existe, personne n'a lu les cinq volumes in-8° imprimés à Bouillon : *De statu presenti Ecclesiæ et de legitima potestate Romani Pontificis, Liber singularis cum appendicibus et operis vindictis*. Peut-être quelque philosophe se plaira-t-il à les feuilleter à présent [1].

Après cet éclat qui termine si singulièrement l'année 1778, un silence pendant les deux premiers mois de 1779. L'Espagne continue à négocier avec la Daterie, mais cela passe par Azara et non par Grimaldi. Ce sont toutes sortes de petites chicanes, un débat honteux sur les tarifs. Bernis que, comme prêtre, ce genre de marchandage révolte, conseille au Pape d'en agir noblement, de mettre fin à l'agiotage de grâces que le Concile de Trente a déclaré devoir être accordées gratis. Mais Pie VI répond que c'est impossible, que pas un Pape ne l'osera. « Il faut se borner, dit Bernis en rendant compte de cette conversation, à tirer le meilleur parti d'un pays où le *pharisaïsme* (s'il m'est permis de me servir de ce terme) règne plus que partout ailleurs [2]. » La Daterie traîne, consulte, ne veut point céder. En attendant, Azara retient par devers lui les demandes qui viennent d'Espagne; il espère prendre les Romains par la famine; mais le Portugal fournit infiniment : en moins d'un an, on y a expédié plus de sept mille Brefs pour grâces spirituelles [3] : cela permet au Pape d'être patient.

Vers le 15 mars, brusquement, le bruit se répand que Pie VI est très-malade, qu'il est pris d'un rhumatisme universel. Des prophéties sinistres circulent, on se rappelle Clément XIV. Mais pourquoi le Pape, qui a tant ménagé les Jésuites, serait-il empoisonné? « C'est, dit Bernis, que quand on ne fait qu'à demi les choses, on ne contente personne [4]. » Les médecins s'empressent : en une nuit, ils pratiquent quatre saignées. Il y a un peu d'amélioration, mais on ne peut encore répondre du malade, et

[1] Voir *Correspondance de Grimm*, éd. Tourneux, t. VII, p. 308, 387.
[2] Bernis à Vergennes, 20 janvier 1779. (AFF. ÉTR.)
[3] Bernis à Vergennes, 24 février 1779. (AFF. ÉTR.)
[4] Bernis à Vergennes, 17 mars 1779. (AFF. ÉTR.)

au cas où Pie VI mourrait, qu'arriverait-il d'un conclave? Il y a quelque refroidissement entre le Ministre de France et l'Ambassadeur d'Espagne. Ce n'est pas que Grimaldi ne soit pas fort attaché à l'union des Couronnes, « mais il a plus d'adresse de courtisan que de sagacité de Ministre; d'ailleurs, il n'est nullement secret et confie tout au Secrétaire d'État, son cousin ». Il s'est éloigné du chevalier d'Azara, « qui a bien plus de lumières, bien plus d'instruction et de nerf, et qui a pour les affaires de Rome la confiance de Florida-Blanca[1] ». C'est un premier point noir pour Bernis. Puis, il s'agit de savoir qui la France enverrait au conclave. M. de la Rochefoucauld et M. de Guéméné, sans doute : M. de la Rochefouchauld est bon : Bernis le connaît depuis le séminaire; mais pour M. de Guéméné, le prince Louis de Rohan, outre qu'il est entièrement livré aux Jésuites, il a, au moment de sa nomination, lui qui devait son chapeau, dans la promotion des Couronnes, au pouvoir expirant du Roi de Pologne[2], traité Bernis avec une hauteur si insultante,

[1] Bernis à Vergennes, 17 juin 1779. (Aff. Étr.)

[2] Le prince Louis de Rohan, celui qui devint si fâcheusement célèbre, voulait que le Pape lui adressât son bref de nomination avec cette suscription contraire à toutes les bulles et à tous les précédents : *Ludovicum ex principibus de Rohan.* Bernis ayant démontré que c'était impossible, M. de Rohan l'accusa d'être l'ennemi de sa Maison, etc. Pour terminer l'affaire, il écrivit à M. de Vergennes la lettre suivante, qui mérite d'être gardée comme un chef-d'œuvre d'infatuation :

« Je vous remercie, Monsieur le comte, de m'avoir communiqué la lettre de M. le cardinal de Bernis. Ce grand ambassadeur donne bien de l'importance aux plus petites choses, et ce grand bruit qu'il annonce pourrait être traduit par le *parturient montes.* Du reste, tout a été terminé poste pour poste. J'ai écrit à mon agent de ne pas donner suite à la prétention qu'il avait élevée, en lui faisant sentir la différence qu'il y avait entre les Brefs adressés aux cardinaux et les Brefs que l'on m'adressait avant que je fusse cardinal... Les exemples que l'on cite ne seraient pas une raison déterminante, et, de ce que mes parents auraient été trompés ou se seraient trompés, je n'en conclurais pas que je dusse renoncer à une distinction qui m'appartiendrait. J'aurai l'honneur de vous voir, Monsieur le comte, un de ces jours, soit à Marly, soit à Versailles, où j'irai vous chercher, et je vous prierai, dans votre réponse au cardinal de Bernis, de vouloir bien y insérer un mot pour que cet Ambassadeur sente que vous n'avez pas adopté l'impression de tort qu'il voudrait me donner. Je vous demande aussi, Monsieur le comte, si vous approuverez que je mande à M. le cardinal de Bernis que vous m'avez donné communication de sa lettre et de son mémoire.

« Je vous prie, etc.

« Le card. de Guéméné. »

(Aff. Étr.)

que Bernis a dû s'en plaindre à la Cour, et d'un ton qui ne lui est pas ordinaire. « Le bien des affaires, a-t-il écrit, me fera tout oublier, et je suis disposé d'être bon serviteur comme par le passé de M. le cardinal de Guéméné, mais en même temps je dois me souvenir que je suis gentilhomme, et que, jusqu'ici, je n'ai jamais fait de bassesses, ni souffert d'injures [1]. » Le prince Louis a dû céder, mais il l'a fait de mauvaise grâce; il n'a point cessé de dire du mal de Bernis; sa haine personnelle est encore fomentée par son confident intime, l'ex-Jésuite Georgel. Comment, avec un tel auxiliaire, se tirer d'un conclave? et, pour achever le désastre, Bernis n'a plus son vieil ami, l'abbé Deshaises, mort le 15 février.

L'état du Pape empire : « ce sera un miracle s'il échappe à cette maladie extraordinaire. Il a autant à craindre des médecins qui l'entourent que des domestiques qui le servent. Les détails intérieurs de ce qui se passe autour de lui font sur les âmes honnêtes l'effet d'une bonne tragédie : *horreur et pitié.* On avait espéré que le Pape se laisserait gouverner par ses anciens amis, et qu'il rétablirait les Jésuites : il n'a pas voulu ni osé le faire. Il faut que son règne finisse [2]. » Nul ne s'intéresse au Pape dans Rome; ceux qui ne sont pas indifférents sont satisfaits [3].

A la fin de mars, le malade est un peu mieux, mais il est affaibli, aigri par le mal, inquiet, livré à la superstition des petites gens qui l'entourent. Même s'il réchappe, il est à craindre qu'il ne revienne jamais dans son état ordinaire [4]. Le régime auquel on le soumet est d'ailleurs des plus étranges : après une médication extrêmement violente dans laquelle on a prodigué les saignées et les vésicatoires, on l'alimente avec des

[1] Bernis à Vergennes, 16 mars 1778. (Aff. Étr.)

[2] Bernis écrit encore : « Tout ce qui l'entoure est gagné et concourt de son mieux à l'exécution de ce projet. On écarte ses Ministres de sa chambre. Ce n'est qu'au bout de douze jours qu'il en a vu quelques-uns un moment pour leur donner les facultés ordinaires. Les prélats qui devraient commander dans sa chambre n'y entrent que de loin en loin; il reste livré à des médecins politiques et ignorants qui ne connaissent de remèdes que ceux qui peuvent l'affaiblir. Je vous dépêcherai un courrier aussitôt que le Saint-Père aura reçu le Viatique. » Bernis à Vergennes, 24 mars 1779. (*Arch. Bernis.*)

[3] Bernis à Vergennes, 24 mars 1779. (Aff. Étr.)

[4] Bernis à Vergennes, 7 avril 1779. (Aff. Étr.)

potages au riz, du lait coupé, du sirop de pavot et de la limonade glacée. La maladie d'ailleurs pouvait être venue des antidotes que le Pape avait pris en grande quantité et dans lesquels il entrait beaucoup de mercure. Cela expliquerait la similitude des accidents qu'avaient éprouvés Clément XIV et Pie VI; tous deux, par crainte d'être empoisonnés, s'étaient empoisonnés eux-mêmes : seulement, grâce à son âge et à la force de sa constitution, Braschi avait résisté[1].

Au moment où le Pape entra en convalescence, les négociations relatives à l'union des Couronnes dans le conclave qu'on croyait si prochain, avaient abouti.

Malgré l'indifférence et même la mauvaise volonté du premier commis, chargé au Ministère des Affaires Étrangères de la correspondance de Rome[2], malgré les singulières théories qui semblaient prévaloir dès ce moment à Versailles et qui ont amené à bref délai la ruine de l'Église gallicane[3], Vergennes, pour donner satisfaction à l'Espagne, avait dû se prêter à former, d'accord avec les Cours de Vienne et de Turin, un parti des Couronnes. Il n'avait point, à coup sûr, porté à cette négociation

[1] Bernis à Vergennes, avril, *passim*. (Aff. Étr.)

[2] J'ai parlé longuement de P. M. Hennin dans mon livre *le Département des Affaires Étrangères pendant la Révolution*, Paris 1877, in-8°, auquel je me permets de renvoyer le lecteur. Un trait pourtant n'avait point assez attiré mon attention : c'est la haine de Hennin contre la religion catholique. Correspondant de Voltaire, marié sans dispense, et, je ne sais trop comment, à une protestante (fait presque inouï au dix-huitième siècle), il ne manque point une occasion, dans la correspondance de Rome, de lâcher quelque boutade contre le Pape. Vergennes les bâtonne d'ordinaire, mais le Ministre a en ce moment tant d'affaires sur les bras qu'il laisse passer cette singulière théorie sur le conclave. Hennin, chargé de la correspondance de Rome de mars 1778 jusqu'à l'époque de la rupture, a joué un rôle plus important qu'on ne croit dans la direction des affaires.

[3] « Si nous étions seuls, écrivait Hennin au nom du Ministre, je crois que nous offririons l'exemple d'une politique nouvelle relativement à l'élection du Pape. Assuré de n'avoir rien à craindre d'un Pape quel qu'il fût, et de le mettre à la raison quand il serait le pire de tous, le Roi donnerait pour instructions à Votre Éminence ce peu de mots : « Laissez faire le Sacré Collége. » Dès lors, aucune exclusion, aucune contre-batterie; les Romains seraient bien étonnés, et peut-être, en nous épargnant bien des peines, obtiendrions-nous par ménagement et par reconnaissance un Pape à notre gré. » Vergennes à Bernis, 17 avril 1779. (Aff. Étr.) Je m'abstiens de tout rapprochement entre ces doctrines et celles qui ont prévalu, de nos jours, au concile du Vatican.

l'ardeur qu'on y mettait en 1769 et même en 1774, il s'en était rapporté entièrement à Bernis, ne lui avait pas même donné d'instructions, et Bernis, fort éprouvé par la mort de sa nièce, la marquise du Puy-Montbrun, n'envisageait pas sans terreur la perspective d'une affaire aussi longue et que les circonstances rendaient particulièrement difficile. Pourtant, quand le Pape fut rétabli, le Ministre de France résolut de profiter de cette entente ménagée entre les puissances catholiques en vue du conclave, pour imprimer une action commune à leur politique à Rome. Il voulut prendre ses précautions pour ne pas être surpris une seconde fois par une nouvelle maladie du Pape et déblayer les obstacles qu'il avait rencontrés et qu'il devait rencontrer de nouveau si une semblable occasion se présentait[1]. Il prétendit surtout se débarrasser de Grimaldi de plus en plus livré aux *zelanti*, qui étaient parvenus à lui donner pour confident un ex-Jésuite. La base de la politique de la France à Rome était l'alliance intime avec l'Espagne. Bernis démontra[2] que cette alliance était compromise par Grimaldi, et il traça en même temps tout un plan de conduite en vue d'empêcher que le Pape pût, sans que les Cours y missent obstacle, continuer à prodiguer ses faveurs aux Jésuites. Malheureusement, Vergennes, tout entier en ce moment aux affaires d'Amérique, ne porta point son attention sur le mémoire que Bernis avait envoyé[3] : il le laissa à un commis philosophe qui avait sur les questions religieuses des idées étranges et qui le mit au panier. La proposition de Bernis fut enterrée, et cela juste au moment où un fait très-grave démontrait son utilité.

Les Jésuites de Russie, pour n'avoir pas fait parler d'eux depuis quelque temps, n'en avaient pas moins continué leur mine. Leur établissement était précaire tant qu'ils n'y auraient point ajouté un noviciat[4]. Dès 1777, Catherine avait ordonné l'ouverture de ce noviciat; mais, pour avoir l'air de procéder cano-

[1] Bernis à Vergennes, 14 juillet 1779. (Aff. Étr.)
[2] Mémoire en date du 4 août 1779. (Aff. Étr.)
[3] Vergennes à Bernis, 24 août 1779. (Aff. Étr.)
[4] *Jésuite*, p. 60 et suiv. *Archetti*, p. 12 et suiv.

niquement, les Jésuites avaient besoin de l'autorisation de l'Ordinaire; et, pour que l'Ordinaire, c'est-à-dire l'Évêque de Mallo, pût, à peu près, donner cette autorisation, il lui fallait un semblant de pouvoir venant de Rome. Donc, l'Évêque de Mallo sollicita un rescrit qui lui donnât la faculté d'exercer sur les religieux la juridiction ordinaire; Archetti demanda le rescrit à la Propagande, et la Propagande l'expédia. Seulement, en l'expédiant, elle y introduisit l'autorisation de réformer, modifier, fonder à nouveau les Ordres religieux existants en Russie : *corrigere, mutare, de novo condere.* Ce rescrit est en date du 15 août 1778, postérieur par conséquent de trois jours au billet adressé par Pie VI à Bernis au sujet des Jésuites du Gesu. Après sa lettre à Florida-Blanca du 2 avril, après son billet à Bernis du 12 août, le Pape avait-il, en connaissance de cause, signé le rescrit du 15 août? Il ne convient pas de le supposer.

Quoi qu'il en soit, le rescrit fut envoyé à Archetti par les soins de Borgia, secrétaire de la Propagande, transmis par Archetti à l'Évêque de Mallo, qui le promulgua solennellement dans la Russie Blanche au mois de mars 1779. Le 30 juin de la même année, Siestrzenciewicz publia un mandement dans lequel le rescrit était inséré textuellement, et par lequel il autorisait les Jésuites à ouvrir un noviciat.

Ces faits ne semblent avoir été connus du Pape que le 24 août. Les Ministres des Couronnes ne pouvaient manquer d'en être promptement informés; Pie VI eut l'habileté de prendre les devants. Il écrivit à Grimaldi qu'il avait appris avec le plus grand chagrin l'acte de l'Évêque de Mallo; il affirma que cet évêque ne pouvait justifier sa conduite par des instructions, des ordres ou des pouvoirs émanés de Rome; il annonça qu'il communiquerait à Grimaldi et à Bernis toutes les lettres qu'il écrirait à Archetti et à Siestrzenciewicz; il demanda le concours de la France et de l'Espagne pour détourner la Russie d'accorder à cet évêque aucune protection [1].

Que devaient faire les Cours? Elles ne devaient point

[1] Bernis à Vergennes, 25 août 1779. (Aff. Étr.)

admettre que le Pape eût été de connivence avec l'Évêque; elles devaient s'en prendre à celui-ci, à ses protecteurs à Rome, traiter l'affaire directement avec Pie VI, lui faire renouveler ses anciennes promesses, l'aider auprès de la Cour de Russie dans le cas où l'Évêque refuserait de se rétracter, et, si Catherine ne voulait point céder, obtenir un décret du Pape, dressé par son ordre, concerté par les Cours et approuvé de la Propagande, qui improuverait l'Évêque et les Jésuites, serait envoyé à tous les Nonces, publié dans les Gazettes et communiqué au Roi de Prusse et à la Czarine. Le Pape annulerait tout ce qui avait été fait d'irrégulier et déclarerait que si les Jésuites persistaient, ils étaient schismatiques [1].

Pour l'exécution de ce plan que Bernis venait de tracer, il fallait le concours de trois volontés, de deux au moins. Il fallait que l'Espagne et la France s'accordassent pour obliger le Pape à respecter ses promesses. Dès le 11 septembre, sans attendre d'instructions, Bernis obtient l'insertion dans le *Diario Ordinario* de Rome [2] d'un démenti officiel « au bruit du rétablissement des Jésuites », mais il est contraint de suspendre ses démarches, parce que l'Ambassadeur d'Espagne refuse de les appuyer. Grimaldi s'est en effet presque absolument brouillé avec Bernis. La rivalité d'influence qui était entre eux s'est doublée d'une rivalité de représentation [3]. Grimaldi n'ignore point la liaison du Ministre de France avec Azara qu'il déteste. Il connaît les tentatives faites pour l'écarter, et il sait que Florida-Blanca, dont il a fait la fortune, ne peut honorablement le déplacer. Les Jésuites qui l'entourent profitent de ces picoteries, enveniment des blessures déjà saignantes, s'efforcent d'amener une rupture ouverte qui ne peut servir qu'à leurs intérêts. Au lieu d'insister auprès du Pape et de suivre le plan tracé par Bernis, Grimaldi réclame de nouvelles instructions à Madrid.

[1] Bernis à Vergennes, 14 septembre 1779. (Aff. Étr.)
[2] *Diario ordinario*, n° 490.
[3] Voir l'histoire d'un certain poisson, marchandé par le cuisinier de Grimaldi, acheté par le cuisinier de Bernis, dans Archenholtz, *Tableau de l'Angleterre et de l'Italie*, Gotha, 1788, in-12, p. 163.

Or, à Madrid et à Versailles, on est fort embarrassé. La grande guerre dans laquelle les deux puissances sont engagées les oblige à ménager avec un soin extrême les puissances du Nord. Si les Ministres de France et d'Espagne à Rome avaient agi d'eux-mêmes, et enlevé, d'autorité, l'annulation par le Pape de l'ordonnance de l'Évêque de Mallo, tout eût été pour le mieux; on aurait rejeté sur Pie VI le désagrément occasionné à Catherine; mais, du jour où l'affaire entre en négociation, ce sont la France et l'Espagne qui deviennent responsables vis-à-vis de la Russie, et quelles conséquences ne peut-il pas en résulter pour la politique générale?

Le Pape comprit rapidement le parti qu'il pouvait tirer de cette situation nouvelle. « Il n'était point fâché qu'on conservât de la graine des Jésuites dans les pays éloignés [1] », et il en voyait le moyen. Au lieu d'agir vigoureusement contre Siestrzenciewicz, il fit écrire à Archetti qu'il eût à obtenir la rétractation de l'Évêque de Mallo, et quand Bernis se présenta pour réclamer le décret d'annulation, il lui opposa qu'il fallait attendre les réponses de Varsovie.

Or, l'Évêque de Mallo ne répondit pas. L'Espagne et la France avaient chargé leurs agents d'agir auprès de l'Impératrice, mais ceux-ci ne trouvèrent sans doute pas la commission assez importante, et ils s'abstinrent. Ce fut par Antici, devenu le très-humble serviteur des Cours depuis qu'on l'avait menacé dans son ambition, que Bernis apprit, au milieu de décembre [2], les termes de la réponse faite à Archetti, non par l'Évêque de Mallo, mais par M. de Stackelberg, Ministre de Russie à Varsovie. Catherine déclarait que Siestrzenciewicz n'avait rien fait que par ses ordres formels, qu'elle trouvait les Jésuites plus propres que d'autres à l'enseignement et que leur établissement était purement civil et n'appartenait pas au dogme.

Désormais, il était impossible au Pape, à moins de rompre entièrement avec l'Impératrice et de sacrifier les catholiques

[1] Bernis à Vergennes, 1er septembre 1779. (Aff. Étr.)

[2] Bernis à Vergennes, 21 décembre 1779 (Aff. Étr.) Confirmé par *Archetti*, p. 20.

de Russie, de fulminer un décret destructif des actes de l'Évêque de Mallo.

Sans aller jusqu'au décret d'annulation, ne pouvait-on du moins trouver un *modus vivendi* qui donnât satisfaction à tout le monde? Antici, qui se disait chargé de la négociation, proposa que Catherine abolît le nom des Jésuites dans ses États, et, le Bref une fois publié, qu'on formât avec les ex-Jésuites retirés en Russie un nouvel Ordre pour perpétuer l'enseignement de la jeunesse catholique. Il invoqua l'exemple du Roi de Prusse qui avait permis à l'évêque de Culm de publier le Bref, avait autorisé le changement d'habit et de dénomination, mais avait ajouté que « pour le reste de l'Institut, il fallait qu'il restât intact et sur le même pied qu'en Silésie [1] ».

Vergennes trompé par les renseignements erronés et tardifs que lui avait envoyés Corberon, chargé d'affaires de France à Pétersbourg, convaincu « que la Russie n'avait nulle intention de soutenir les Jésuites et que rien n'était plus simple que d'obtenir satisfaction », rejeta absolument ce projet d'Antici; si on l'admettait, le Bref d'extinction, dit-il, deviendrait nul. Il voulut que le Pape agît de lui-même et qu'il fulminât un décret contre l'Évêque, si l'Évêque ne se rétractait pas [2]. En même temps, il enleva la négociation à Antici et la fit remettre entre les mains d'Archetti.

Nulle faute ne pouvait être plus grossière. Archetti était à Varsovie où personne ne pouvait le surveiller. Il n'avait rien à attendre des Couronnes et pouvait se ménager ailleurs des protecteurs efficaces. Antici était à Rome, sous la main des Ministres des Cours; il avait tout à craindre pour son chapeau et était disposé à tout faire pour l'obtenir. C'était un grotesque, « un arlequin » ; il était dangereux de lui donner trop d'importance, soit [3] ! mais Archetti était la cheville ouvrière de l'intrigue; depuis qu'il était à Varsovie, il n'avait point discontinué son travail en faveur des Jésuites, et c'était à lui qu'on se confiait!

[1] Bernis à Vergennes, 12 décembre 1779. (Aff. Étr.)
[2] Vergennes à Bernis, janvier, février 1780. (Aff. Étr.)
[3] Bernis à Vergennes, janvier 1780. (Aff. Étr.)

Le Pape, se sentant maître de la situation, n'exige plus de l'Évêque de Mallo une rétractation formelle, il lui demande un simple mandement destructif du premier [1]. Il charge Archetti de l'obtenir. Mais avant que cette nouvelle demande ait pu parvenir à Varsovie, avant que la négociation soit rouverte, Catherine fait dire officiellement au Nonce qu'il ne lui plaît point de discuter, que l'Évêque de Mallo a simplement exécuté les ordres qu'elle lui a donnés, et que rien ne la fera changer d'opinion. C'est contre l'Espagne qu'est dirigée cette déclaration. Des vaisseaux russes ont été arrêtés à Cadix par les Espagnols qui les soupçonnaient de porter de la contrebande de guerre aux Anglais. Il est résulté de ce petit fait, d'une part, la Ligue des Neutres qui groupe presque toute l'Europe autour de la Russie, devenue puissance dirigeante [2]; d'autre part, le rejet absolu par l'Impératrice des demandes formées par le Ministre d'Espagne à Pétersbourg contre les Jésuites.

On craignit à Paris que cette affaire n'eût des conséquences encore plus graves. Vergennes se hâta d'écrire à Bernis qu'il ne poussât point l'affaire de l'Évêque de Mallo avec trop de vivacité, qu'il n'insistât pas pour obtenir une réponse décisive de l'Impératrice. Il lui ordonna de modérer l'empressement du Pape [3]. L'Espagne, de son côté, ne dit rien [4], et Bernis fut chargé d'empêcher qu'elle dît quelque chose. L'affaire sembla donc presque abandonnée. « Il résultera de tout cela, écrivit Bernis, que, dans les pays catholiques soumis à des princes qui ne sont pas de notre communion, il subsistera un jésuitisme bâtard et, dans le fond, schismatique, qui attendra des circonstances favorables pour s'étendre de proche en proche, qu'il entretiendra une liaison et correspondance étroite avec les autres membres dispersés de l'ancienne Société et surtout avec ceux qui résident à Rome, dans l'espérance d'obtenir

[1] Bernis à Vergennes, 15 février 1780. (Aff. Étr.)

[2] La première déclaration est en date du 28 février 1780 : ligue des Neutres entre le Danemark, la Russie, la Suède, la Prusse, l'Autriche, le Portugal et les Deux-Siciles.

[3] Vergennes à Bernis, 4 avril 1780. (Aff. Étr.)

[4] Vergennes à Bernis, 12 avril 1780. (Aff. Étr.)

un jour leur légitimation et leur rétablissement légal [1]. »

Ces considérations, dont la justesse prophétique n'est que trop frappante, n'avaient aucune influence sur Vergennes, uniquement absorbé par la guerre contre l'Angleterre. Il était décidé à voir les choses en beau; il s'imaginait que la Russie allait suivre l'exemple de la Prusse; il se disait que, si les Jésuites n'avaient plus de Général, mais un administrateur provincial, si leurs vœux, leur hiérarchie, leur nom, leur habit étaient dénaturés ou disparus, ils n'auraient plus aucun moyen de rentrer dans les pays catholiques; il se berçait de l'idée que les puissances seraient toujours en état d'empêcher la résurrection [2]. Il ne voulait point voir.

Pendant ce temps, Catherine, parcourant ses États, venait à Polotzk. Elle y vit « en arrivant ce qu'elle n'avait jamais vu, des Jésuites, des Dominicains et des Juifs rangés en parade; les derniers horriblement crasseux, les autres faisant une auguste mascarade [3] ». Elle alla visiter le collége des Jésuites, et ceux-ci, pour montrer « leur grande allégresse », entonnèrent le *Te Deum,* quand la Czarine entra dans leur église; ils firent, l'official à la tête, une procession dans l'intérieur de l'église, passèrent trois fois avec le Saint Sacrement devant l'Impératrice, et chaque fois ils la saluèrent avec l'ostensoir [4].

Vergennes écrivait : « Le séjour de l'Impératrice à Mohilow décidera l'affaire des Jésuites. » Il la décida en effet. Le noviciat avait été ouvert par les Jésuites le jour de la Purification (2 février) : quatre jeunes gens échappés du noviciat de Wilna y prononcèrent leurs premiers vœux; tous les profès renouvelèrent en même temps leur profession. Bernis avait espéré que la gravité de ce nouvel attentat déterminerait le Pape à publier de lui-même le décret abolissant ce qui avait été fait en Russie Blanche,

[1] Bernis à Vergennes, 19 avril 1780. (Aff. Étr.)

[2] Vergennes à Bernis, 9 mai 1780. (Aff. Étr.)

[3] *Mémoires de la Société Impériale d'Histoire russe,* t. V, Saint-Pétersbourg, in-8°. Lettres de Catherine au Grand-Duc.

[4] « Ils passèrent trois fois devant la place qu'ils avaient dressée pour moi avec le Sacrement; tous les catholiques se mettaient à genoux, et nous les saluions parce qu'ils en faisaient autant. » (*Ibid.*)

mais tout se réduisit à une nouvelle lettre adressée par Archetti à Siestrzenciewicz, le mettant en demeure de se rétracter et de représenter à l'Impératrice qu'il n'avait nul pouvoir pour ouvrir un noviciat [1]. L'Évêque de Mallo ne répondit pas plus que par le passé. Peut-être s'y attendait-on à Rome.

L'année 1780 ne devait pas se terminer sans que le Pape eût affirmé par une démarche d'autant plus éclatante qu'elle était contraire à tous les usages, la singulière duplicité dont il avait fait preuve dans toute cette affaire. Le 16 septembre, il écrit de sa main *à Sa Majesté Impériale* Catherine II, pour lui demander d'accorder aux catholiques du rite grec la même protection qu'elle accorde aux catholiques du rite latin. Il ne parle de ce Bref ni à Bernis, ni aux Ministres d'Espagne ; ce n'est que le 23 novembre que Bernis en est informé, au moment même où il se demande si le Pape ne pourrait pas écrire à la Czarine pour lui demander l'abolition des Jésuites, et où il est arrêté par des questions de forme et d'étiquette, résolues depuis deux mois [2]. Ce n'est qu'au milieu de mars 1781 que le Ministre de France apprend que Catherine a répondu de sa main à Pie VI le 31 décembre précédent. Il ne parvient même pas à avoir communication du texte de cette lettre : il sait seulement que l'Impératrice demande l'érection de Mohilew en archevêché en faveur de l'Évêque de Mallo, avec juridiction sur tous les catholiques de Russie, qu'elle demande le Pallium pour Siestrzenciewicz, qu'elle demande en outre qu'un suffragant qu'elle désignera soit donné au nouvel archevêque de Mohilew.

De telles faveurs seraient l'approbation non plus secrète, mais publique et solennelle, du rétablissement des Jésuites en Russie. Bernis ne manque pas de le dire [3] : il fait observer que « pendant la guerre, ces affaires semblent petites, qu'à la paix

[1] Bernis à Vergennes, 15 août 1780. (Aff. Étr.)

[2] L'influence de Bernis se borne à présent à faire supprimer des pamphlets injurieux pour la France, comme le *Mémoire catholique qui doit être présenté au Pape*, ou l'*Histoire de la Société des Jésuites* (sans doute *Histoire du Paraguay sous les Jésuites*, Amsterdam, 1780, 3 vol. in-8°, indiquée par Carayon, *Bibliographie*, etc., n° 3780) ; encore ne peut-il pas en faire poursuivre les auteurs. Bernis à Vergennes, 10 et 24 janvier 1781. (Aff. Étr.)

[3] Bernis à Vergennes, 4 avril 1771. (Aff. Étr.)

elles géneront, et qu'il sera trop tard » ; mais Vergennes, dans chaque dépêche, répond « qu'un intérêt majeur impose le silence sur les affaires catholiques en Russie » ; on verra ; il y aura peut-être un moment ; d'ailleurs, la question des Jésuites et celle de l'archevêché de Mohilew sont fort distinctes aux yeux de la Cour de France ; il n'y a aucune connexion entre elles : comme si l'une n'était point la conséquence, la récompense de l'autre [1] ! Il est impossible qu'on soit *involontairement* si naïf à Versailles !

Néanmoins, Bernis espère encore que l'érection de Mohilew en métropole sera subordonnée à la destruction préalable des Jésuites ; mais, à la fin d'avril, il apprend que l'Impératrice parle seulement de certains avantages à faire aux Grecs-Unis. Alors, il essaye d'intervenir : il écrit au Pape un billet privé dans lequel il lui rappelle ses promesses, lui montre quel sera le juste ressentiment des grandes Cours, si l'Évêque de Mallo devient métropolitain sans avoir donné la moindre satisfaction [2]. Pie VI répond qu'il a toujours tenu toutes les promesses qu'il a faites, qu'il est né honnête homme et qu'il avait cette qualité avant d'être Pape ; il dit qu'il n'a traité avec l'Impératrice que l'affaire des Grecs-Unis, et que, quant à la demande d'un archevêché, il n'a rien répondu. Bernis, alors, conseille au Pape de gagner du temps, de ne rien faire sans le consulter, de tenir ferme, de ne pas accorder l'érection tant que l'Évêque de Mallo ne se sera pas rétracté.

Il faut avouer que dans la lettre qu'il répond à l'Impératrice, le 27 octobre, Pie VI n'accorde pas encore les demandes qu'on lui a faites, mais, symptôme caractéristique, il ne communique point au Ministre de France le Bref qu'il vient d'expédier. Le 26 décembre, lorsque Bernis lui demande s'il a écrit à l'Impératrice, il répond qu'il faut d'abord que l'Évêque de Mallo se range à son devoir. Ce n'est que le 9 janvier 1782 que le Cardinal obtient par Antici une copie de la lettre du Pape.

Pie VI, à ce moment de son pontificat, n'admet plus qu'on

[1] *Jésuite*, p. 73.
[2] Bernis à Pie VI, 29 avril 1781. (Aff. Étr.)

le conseille. Flatté de cette correspondance qu'il a engagée avec la Czarine, se figurant que nul ne pourra résister à son esprit et à ses charmes, il a imaginé, non-seulement de faire ses affaires lui-même, mais de négocier directement avec les souverains. Il décide, sans prendre avis de personne, ce fameux voyage à Vienne où Braschi satisfit sa vanité, mais où le Saint-Siége trouva tant de déboires. Avant de partir en Autriche, il voit à Rome le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Russie, qui font le tour de l'Italie; il les comble d'attention, il croit que par eux il va conquérir l'Impératrice; qui sait? qu'il va réconcilier les deux Églises.

Or le Comte et la Comtesse du Nord, — c'est sous ce nom que voyagent le grand-duc Paul et sa femme, — arrivent à Rome le 6 février 1782, et, huit jours avant, le 27 janvier, Catherine a publié un ukase en vertu duquel l'Église de Mohilew est déclarée archiépiscopale, l'évêque de Mallo est promu archevêque, et un nommé Benislawski, ex-Jésuite, lui est donné comme coadjuteur. Elle a fait cela, de son autorité privée, sans aucun concert avec Rome, et, le 30 janvier, elle répond au Pape, simplement, qu'elle maintient toutes ses demandes [1].

Vergennes écrit alors qu'il est impossible que Pie VI laisse passer cette affaire sans protester, « que le Roi désire que le Pape prenne le meilleur parti pour constater les principes de l'union, sans lesquels il n'y a plus de catholicisme [2] ». Tout ce que Bernis peut obtenir, c'est que le Pape ne reconnaisse pas l'Archevêque de Mallo jusqu'à ce qu'il ait rempli son devoir envers le chef de l'Église. Il y a des difficultés insurmontables à un éclat : ce serait un schisme; l'Église perdrait la Pologne; mais, au moins, le Bref de Clément XIV est immuable et irrévocable. Le Pape le déclarera expressément; Bernis est chargé d'en informer les Cours [3].

Pendant que Vergennes s'applaudit d'avoir arraché cette promesse, les Jésuites de Russie obtiennent, le 4 juillet, de

[1] Bernis à Vergennes, 9 et 16 avril 1782. (Aff. Étr.)
[2] Vergennes à Bernis, 14 mai 1782. (Aff. Étr.)
[3] Bernis à Vergennes, 28 août 1782. (Aff. Étr.)

Catherine II, le pouvoir d'élire un vicaire général; le 9 octobre, ils se réunissent en congrégation à Polotzk, et élisent pour vicaire général, avec tous les pouvoirs du Général, jusqu'à ce que celui-ci puisse être élu à Rome, le Père Stanislas Czerniewicz. Bernis, sur cette nouvelle, demande que le Pape sorte de son silence, qu'il fasse la déclaration qu'il a promise : Pie VI répond que c'est inutile. Tout ce qu'obtient Grimaldi, c'est un article dans les gazettes de Rome pour démentir la connivence avec l'Évêque de Mallo [1].

Cette fois, à Versailles et à Madrid, on est déterminé à ne point laisser passer un acte qui non-seulement invalide le Bref de Clément XIV, mais porte atteinte à la doctrine catholique. Vergennes déclare qu'il faut que le Pape parle non-seulement à la Cour de Russie, mais à la chrétienté tout entière; sans cela, les Cours de Bourbon seraient obligées de se faire justice elles-mêmes [2]. Il faut, dit-il, que ce scandale finisse avant que les deux Cours, débarrassées de soins plus importants, ne se réunissent pour l'exiger [3]. Florida-Blanca n'est pas moins net : il réclame pour le Roi Très-Chrétien et pour le Roi Catholique des Brefs confirmatifs du Bref de suppression, Brefs qu'on rendra publics à l'occasion [4]. Les deux Cours semblent déterminées à employer tous les moyens nécessaires pour obtenir ce qu'elles demandent.

Or, à ce moment même (31 décembre 1782), arrive la réponse de l'Impératrice [5]. Elle est dure et menaçante. Si le Pape n'accorde pas les demandes présentées, Catherine retirera à ses sujets la liberté de faire profession publique de la religion catholique.

Voilà donc le dilemme posé : ou céder les Jésuites et maintenir les bonnes relations de la Papauté avec les puissances catholiques; ou se jeter, avec les Jésuites, dans les bras de l'Impératrice schismatique. Il n'y a point à hésiter, car Catherine ne

[1] Bernis à Vergennes, 13 et 26 novembre 1782. (AFF. ÉTR.)
[2] Vergennes à Bernis, 3 décembre 1782. (AFF. ÉTR.)
[3] Vergennes à Bernis, 24 décembre 1782. (AFF. ÉTR.)
[4] Bernis à Vergennes, 24 décembre 1782. (AFF. ÉTR.)
[5] En date du 15 novembre 1782. V. *Archetti*, p. 47.

menace point en vain, et, d'autre part, Bernis, d'accord avec les Espagnols, ne demande plus, mais exige un Bref confirmatif [1].

Il semble qu'il n'y ait que ces deux solutions : le Pape en trouve une troisième : comme *il est brave jusqu'à dégaîner* [2], il cède des deux côtés.

Le 11 janvier 1783, il écrit à l'Impératrice de Russie une lettre suppliante : il implore son pardon ; il déclare qu'il va élever l'église de Mohilew à la dignité épiscopale, nommer Siestrzenciewicz archevêque et Benislawski évêque, qu'il va envoyer à Pétersbourg un ambassadeur spécial chargé de terminer toutes ces affaires sous les yeux de l'Impératrice ; il espère qu'en échange, Catherine voudra bien donner aux Grecs-Unis un archevêque de leur communion.

Le 29 janvier 1783, il adresse au Roi de France et au Roi d'Espagne un Bref par lequel il confirme de la manière la plus solennelle le Bref *Dominus ac redemptor,* et par lequel il condamne en termes formels les actes de l'Évêque de Mallo contraires au Bref de suppression [3].

Les deux Cours n'avaient qu'à publier ce Bref du 29 janvier pour enlever au Pape toute considération en Europe. Vergennes fut sérieusement tenté de le faire [4] ; mais Florida-Blanca, soit pour éviter de nouveaux démêlés avec la Russie, soit plutôt par un sentiment de pitié religieuse, conseilla l'ajournement [5]. Les Brefs demeurèrent secrets, et, chose étrange, ce mystère ne transpira point. Sauf pour Pie VI et sa conscience, le triomphe des Jésuites fut éclatant.

Pour le rendre plus complet encore, Benislawski, le coadjuteur donné par Catherine à l'Archevêque de Mohilew, arriva à Rome. Il avait pour instructions de ne céder sur aucune des demandes antérieures de l'Impératrice et de réclamer, de plus, la ratification de tous les actes des Jésuites dans la Russie

[1] Bernis à Vergennes, 31 décembre 1782. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Vergennes, 28 janvier 1783. (Aff. Étr.)
[3] Le texte *in extenso* ap. Theiner, *Epistolæ,* p. 378. Des Brefs analogues sont envoyés le 20 février 1783 au Roi des Deux-Siciles et à Sa Majesté Très-Fidèle.
[4] Vergennes à Bernis, 29 janvier, 15 février 1783. (Aff. Étr.)
[5] Bernis à Vergennes, 12 février 1783. (Aff. Étr.)

Blanche[1]. Il fut conduit à l'audience par l'agent de Russie, et là, — suivant ce que Pie VI dit à Bernis[2], — le Pape lui reprocha la conduite de l'Évêque de Mallo et déclara qu'il ne lui accorderait rien avant d'avoir reçu une réponse de Catherine. Benislawski raconta l'entrevue d'une tout autre façon : il annonça partout qu'il avait tout obtenu : deux ans plus tard, il affirmera par serment que Pie VI lui a dit par trois fois : *Approbo Rossos Jesuitas*[3].

Et l'on rédige à Rome les lettres d'ambassadeur pour Archetti ; on lui envoie les pouvoirs de légat *a latere*. Archetti va à Pétersbourg donner le Pallium à Siestrzenciewicz ; il va sacrer Benislawski ; il va se rendre le spectacle de la Cour de Catherine, humilier le Pape catholique devant l'Impératrice orthodoxe, mais, et c'est ce qui importe, prouver à tous la victoire des Jésuites. Il aura le chapeau ; il l'aura avant les Nonces près les Cours catholiques. Peu s'en faudra que Catherine ne veuille s'amuser à lui mettre la barrette ; peu s'en faudra qu'elle n'exige la pourpre pour le nouvel Archevêque de Mohilew[4]. Elle se contenta du chapeau d'Archetti. C'est qu'elle le voulut bien.

La victoire des Jésuites ne pouvait être plus brillante. On ne sut point — ou l'on ne voulut point savoir, — à Rome, à quel prix elle avait été obtenue : que le Pape avait dit à la fois blanc et noir, qu'il avait signé son propre déshonneur, et qu'il suffisait pour le perdre aux yeux de tous les honnêtes gens, d'une indiscrétion commise dans une des quatre Cours, de Versailles, de Madrid, de Lisbonne ou de Naples. Mais, l'eût-on su, il est douteux qu'à Rome, on eût considéré sa conduite autrement que comme une habileté. Il avait trompé les Barbares, cela était de bonne guerre, il les avait leurrés avec une ombre,

[1] *Jésuite*, p. 92.
[2] Bernis à Vergennes, 4 et 12 mars 1783. (Aff. Étr.)
[3] *Jésuite*, p. 98.
[4] Stanislas Siestrzenciewicz prit plus tard le titre de : Unique métropolitain des églises catholiques romaines en Russie, et envoya à Grégoire, avec ses œuvres, un portrait où il est représenté décoré de la pourpre comme les cardinaux. On trouvera sur cet individu, qui ne mourut que le 13 décembre 1826, de curieux détails dans Mahul, *Annales biographiques*, année 1826, p. 251. Je ne serais pas étonné que l'article fût de Grégoire.

tandis qu'il donnait la proie aux Jésuites : cela était du bien joué, tout uniment. Il y avait trop longtemps que ce joug des Couronnes françaises pesait aux Romains : ils en étaient enfin débarrassés. Pie VI les avait vengés de Clément XIV.

Les Jésuites rétablis, ce n'était pas tout encore. Depuis cinq ans, on faisait le silence sur l'affaire de Palafox : plus de congrégations préparatoires, plus de réunions des consulteurs de la cause [1]. Cela était bon et avait réussi, mais il ne fallait point se contenter de cet échec indirect donné au Roi d'Espagne : en face de ce prétendu saint, victime des Jésuites, qu'on faisait attendre depuis si longtemps aux portes du paradis, il fallait élever un autre saint, véritable celui-là, créature bien authentique des Jésuites et qui, lui, entrât tout droit au paradis. Cela montrerait bien à ces Espagnols que c'était fini d'eux et de leur règne; cela les mortifierait plus encore que le rétablissement des Jésuites dans la Russie Blanche; cela se passerait sous les yeux de l'Europe entière; cela aurait, à travers les temps, un retentissement singulier; cela scellerait la victoire et achèverait le triomphe.

Depuis neuf ans vivait à Rome un mendiant français nommé Benoît-Joseph Labre [2], qui, par le désordre de ses habits, sa malpropreté, ses longues stations aux portes des églises, avait peu à peu attiré l'attention et s'était fait une façon de réputation. Cet individu mourut le 16 avril 1783. Aussitôt, comme sur un mot d'ordre, Rome s'agite : on déclare que ce mendiant est un saint, qu'il a lui-même prédit sa mort, qu'il fait des miracles. On transporte le cadavre à l'église de la Madonna de Monti. Le cadavre a gardé toute sa flexibilité et ne dégage aucune odeur.

[1] En janvier 1786, l'Espagne semble vouloir reprendre la cause avec vivacité. Elle déclare même que si le Pape se refuse, elle n'aura recours qu'aux évêques et se passera de la Congrégation des Rites.

[2] Il existe sur Labre toute une bibliographie, mais je crois que le seul livre contemporain, celui sur lequel tous les autres me semblent copiés, est la *Vie de Benoît-Joseph Labre,* par Marconi, dont les éditions furent extrêmement multipliées. La première française est, je crois, celle de Paris, 1784, gr. in-12, J'ai suivi pour moi, uniquement, les dépêches de Bernis qui pour la plupart ont été publiées par M. de Saint-Priest, *Histoire de la chute des Jésuites,* éd. de 1846, app. XIV, p. 335.

La foule s'empresse, si considérable qu'on est obligé d'envoyer une garde : bientôt, la garde ne suffit plus pour contenir la multitude; il faut fermer l'église pendant quatre jours, établir une balustrade autour du tombeau et y mettre des soldats en faction. Alors, de nouveaux miracles s'accomplissent; le confesseur de Labre annonce qu'il va publier des prophéties que le mendiant lui a confiées avant sa mort. Avant le temps prescrit, avant d'avoir reçu des informations de France, le Pape autorise l'introduction de la cause de béatification. On presse la Congrégation des Rites de rendre un décret; on quête pour le procès dans toutes les maisons de Rome; quiconque doute des miracles du *Saint français* est un impie. Le Cardinal-vicaire, le chef des *zélants*, est à la tête de cette intrigue; Marconi, le confesseur de Labre, est un adhérent dévoué des Jésuites; c'est l'ex-Jésuite Zaccaria qui écrit la vie du Saint avec une liste de ses « prétendus miracles ». Labre est la chose des Jésuites, et « Rome, comme le dit Bernis, est tout entière la maison professe des Jésuites ».

De Rome, le mot d'ordre est donné à tous les amis que les Jésuites ont en France : Madame Louise est tout enflammée [1]. Elle a, comme il est juste, été informée des premières; elle a reçu de Rome des médaillons du Saint Pauvre, mais cela ne lui suffit pas, il lui faut des détails, toutes sortes de détails. L'évêque de Boulogne, M. de Partz de Pressy, connu pour ses opinions ultramontaines et ses relations avec les Jésuites, publie un mandement enthousiaste. Tous les parents de Labre dont beaucoup sont dans les Ordres, prévoyant de bonnes aubaines, se donnent un mouvement infini. L'affaire est lancée.

Pourtant il se trouve un temps d'arrêt. Par une curiosité, à coup sûr déplacée, Vergennes demande qu'on lui procure quelques lignes de la main du mendiant. « Quelqu'un croit avoir une lettre de lui de juillet 1766 : elle n'est pas signée, mais parle de son dessein prochain de se retirer à Sept-Fonds. Elle est écrite de Nancy. On fait des recherches pour s'assurer

[1] Gillet, *Vie de Madame Louise*, p. 500.

de l'identité du personnage qui écrivait avec celui qui vient de mourir à Rome. En attendant, dit Vergennes, on ferait bien de suspendre la canonisation, parce que cette lettre rendue publique pourrait jeter un ridicule sur la Cour de Rome et même sur la religion [1]. »

A Rome, il est *impossible* [2] de découvrir une ligne de l'écriture de Labre : c'est le cardinal Archinto, préfet de la congrégation des Rites, qui le certifie à Bernis; mais en France on trouve une lettre que le mendiant a écrite à ses parents le 2 octobre 1769. Grand émoi : Labre, dans cette lettre, recommande vivement les ouvrages d'un certain Père Lejeune, ami du Père Quesnel et de M. Arnauld, et fortement suspect de jansénisme [3]. Cela refroidit les Jésuites; la foule diminue autour du tombeau; Zaccaria retire son manuscrit des mains de l'imprimeur.

[1] Voici cette lettre (Aff. Étr., *Rome*, vol. 842) : « Monsieur, voici quelques lignes que je prends la liberté de vous faire tenir par obéissance et pour faire la volonté de Dieu. C'est à vos pieds que je me jette pour obtenir mon pardon. C'est moi qui vous a servi, dont vous m'avez pris à Vienne, et je vous ai quitté la veille de votre départ pour Genève par une dispute causée par ma faute avec le valet de chambre et Étienne contre moi, qui, voyant que cela ne pourrait jamais bien réussir ensemble, cela m'a déterminé à prendre mon parti dont j'en ai été très-fâché de quitter un maître aussi bon et aussi affable que vous. C'est moi qui a le plus perdu, quoique cette dispute ait été très-violente pour moi; l'on m'a jugé d'avoir cassé plusieurs couteaux de chasse et épées, mais cela est faux, car je n'en ai cassé qu'un qui appartenait à Étienne dont il m'en avait menacé; je vous avais écrit une lettre dont je vous avais marqué que Faber vous avait été infidèle dans ses mémoires et vous avait marqué quelque chose de plus; c'est pour vous dire que j'en ignorais et que je n'ai pas dit la vérité dont j'en imposais, et moi je ne vous ai pas été fidèle. Je vous ai fait infidélité sur quelque petit mémoire et n'avoir pas eu soin de votre intérêt : la valeur de six livres au moins. J'ai la volonté de vous les réparer. Je désirerais bien que vous m'écrivissiez quelques lignes de votre consentement si vous voulez me pardonner ou de les donner aux pauvres à votre intention, car pour moi, je n'ai plus besoin que de la grâce et miséricorde de Dieu pour m'aider dans une très-grande entreprise. Septfonds en Bourbonnais est l'endroit où je destine de faire pénitence le reste de mes jours, dont j'y suis déjà été neuf mois et j'en suis sorti pour régler quelque affaire. J'espère, Monsieur, que vous me pardonnerez. Si mes vœux et prières sont agréables à Dieu, je ne cesserai de prier qu'il comble de bénédictions ses bons et fidèles serviteurs. Je suis pour quelque temps à Nancy, chez M. Leusin, maître tailleur, rue Saint-Michel, à Nancy.

[2] Cf. *Vie populaire de saint Benoît-Joseph Labre*, par un prêtre mariste, Paris, s. d., in-12, p. 61-65.

[3] Voir cette lettre, *Vie*, etc. (*ut suprà*), p. 38. Les *Œuvres du Père Lejeune*, Toulouse, 1662 et suiv., forment dix volumes in-8°.

Le curé de Saint-Martin aux Monts, paroisse de Labre, voyant que l'enthousiasme se calme un peu, explique pourquoi il ne s'est point soucié de revendiquer le corps du mendiant : il dit que Labre n'a jamais voulu faire ses pâques à l'église paroissiale, qu'il approchait très-rarement des sacrements, et que, loin de pratiquer l'abstinence, il allait souvent manger et boire à une hôtellerie où cet homme si austère ne donnait point des marques de sa frugalité. On est assuré que Marconi, qui se dit son confesseur, ne l'a entendu que deux fois en confession : bref, il y a lieu d'espérer qu'on pourra « éviter à la Congrégation des Rites le ridicule et la honte d'être induite en erreur par l'enthousiasme et le fanatisme ».

Mais, soit que les Jésuites aient craint que, à leur défaut, les Jansénistes ne reprisent l'affaire à leur compte, soit que le mouvement fût trop bien donné pour pouvoir être supprimé, ce temps d'arrêt dans l'enthousiasme est fort court, et on ne le ressent pas hors de Rome. Bientôt les miracles abondent : Labre n'en fait pas seulement à Notre-Dame des Monts, mais par toute la France. Un Bostonien se convertit : c'est un miracle[1]; M. Fontaine, procureur général de la mission dite de Saint-Lazare, l'affirme[1]. Une religieuse de Boullène en Comtat est guérie : autre miracle; l'Évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux l'atteste par un mandement spécial. De tous côtés on demande des médailles du Saint; les évêques attachés aux Jésuites veulent tous quelque relique. Plus de règle, plus de loi : le Pape lui-même, transgressant tous les décrets d'Urbain VIII et de Benoît XIV sur les canonisations, engage de fait le procès de béatification en octroyant à un libraire le privilége exclusif d'imprimer la vie de Labre et tout ce qui a rapport au procès.

Bernis tente un dernier effort pour « couper s'il est possible le fil d'une intrigue qui peut avoir en France des suites encore plus fâcheuses qu'en Italie[2] ». Il propose qu'une personne judi-

[1] « L'Américain, dit Bernis, nie que son abjuration ait eu un pareil motif. Les Anglais disent que c'est un incrédule qui ne s'est fait catholique que pour avoir de l'argent dont il avait un besoin extrême. »

[2] Bernis à Vergennes, 16 septembre 1783. (Aff. Étr.)

cieuse et active soit chargée de faire une enquête sérieuse sur la vie du mendiant. Vergennes convient que cette instruction est nécessaire, et il en charge un ecclésiastique sur la prudence duquel il peut compter. En attendant que ce travail soit fait, il n'y a point lieu pour la France d'intervenir.

Ce ne fut que le 31 mars 1792 que Pie VI, par un décret, ouvrit le procès apostolique et déclara Labre vénérable. A ce moment, il n'y avait plus de Ministre de France auprès du Saint-Siége. La politique de la Maison de Bourbon était morte, le Pacte de famille était déchiré, l'Eglise gallicane se préparait au martyre. Les Jésuites purent compléter leur triomphe. Le 7 mars 1801, ils furent rétablis en Russie. Le 7 août 1814, quand se fut écroulée la puissance de l'auteur du Concordat, quand Napoléon Ier, le dernier soutien des doctrines gallicanes, le dernier appui du Bref bourbonnien de Clément XIV, fut tombé sous l'effort de la Sainte-Alliance, la Société de Jésus fut solennellement restaurée aux applaudissements de ces Bourbons qui jadis avaient poursuivi sa suppression et qui, maintenant, par un singulier oubli de leurs traditions et de leurs principes, allaient lier leur cause à celle des Jésuites.

Dernier triomphe : Benoît-Joseph Labre a été canonisé le 8 décembre 1881 [1].

[1] Il avait été béatifié le 20 mai 1860.

CHAPITRE XII

L'AUBERGE DE FRANCE AU CARREFOUR DE L'EUROPE[1].

1775-1787.

Le rôle de Bernis comme Ministre d'État. — Sa correspondance avec M. de Vergennes. — Informations qu'il est à même de recueillir. — Les voyageurs français. — La duchesse de Chartres. — Le duc de Chartres. — Projets de voyages en Italie des Princes du sang. — Le chevalier de Pougens. — L'abbé de Bourbon. — Relations de Bernis avec la Cour de Versailles. — Fêtes qu'il donne à l'occasion de la naissance du Dauphin. — Bernis et les princes d'Espagne. — Bernis et les princes de Russie. — Bernis et les princes de Suède. — Gustave III. — Ses démarches en faveur de l'évêque d'Apollonie. — Bernis et les princes de la maison régnante d'Angleterre. — Les Stuarts. — Les Allemands. — Joseph II. — Bernis n'intervient point dans la lutte engagée entre l'Empereur et le Pape. — Son opinion sur le voyage de Pie VI à Vienne. — La France obligée d'arrêter les empiétements de l'Autriche. — Les coadjutoreries. — Parme et l'Archiduchesse infante. — Affaires de Naples. — Marie-Caroline. — Brouille avec l'Espagne. — Voyage de Bernis à Naples. — Correspondance avec la reine de Naples. — Changement de scène. — Marie-Antoinette et le Pacte de famille. — Bernis lutte en vain. — Triomphe de l'influence autrichienne.

De toutes les affaires que le Cardinal eut à traiter à Rome, la plus importante, politiquement, fut sans contredit celle des Jésuites, qui rattacha si étroitement l'Espagne à la France, que Charles III n'hésita pas plus tard à suivre Louis XVI dans une guerre où il n'avait rien à gagner et tout à perdre. Une telle négociation, par l'influence qu'elle avait sur les affaires générales, devait déjà donner à celui qui en était chargé un droit de conseil et une autorité; mais, à partir du moment où Florida-Blanca fut chargé à Madrid du premier ministère, l'influence de

[1] *Sources :* AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome,* vol. 874 à 907. *Naples,* vol. 94 et suiv., 110.

ARCHIVES BERNIS, *Correspondance avec M. de Vergennes, avec Gustave III,* etc.

Bernis s'accrut d'une façon singulière. Il fut entre Vergennes et Florida-Blanca l'intermédiaire nécessaire, dissipant les soupçons et les jalousies, arrondissant les angles, rapportant à l'un le bien que l'autre en avait dit, flattant leurs vanités, excitant leur patriotisme, resserrant chaque semaine avec une ingéniosité et une grâce particulières les liens de l'alliance entre les branches de la Maison de Bourbon. Il fut comme le directeur de conscience du Pacte de famille, et cette position que les circonstances plus encore que le caractère de Ministre d'État, lui avait donnée, l'amena, dans la correspondance intime qu'il entretint pendant treize ans avec M. de Vergennes, à formuler son avis sur toutes les questions qui pouvaient intéresser la France, assurer sa sécurité et préparer sa grandeur.

Comme tous les hommes qui ont fait leur étude principale des affaires étrangères, Bernis est disposé d'ordinaire à juger un peu trop les actes de l'administration intérieure au point de vue de la politique extérieure. L'armée le préoccupe; la marine l'inquiète. Il voudrait avant tout que l'on mît la France en état de faire figure au dehors. Il suit d'un œil attentif les tentatives du comte de Saint-Germain, et il n'est point malaisé de retrouver dans ses jugements d'homme d'État le sens des choses militaires qu'il tient de ses ancêtres, tous soldats; parfois, il s'indigne contre les lésineries qui atteignent l'honneur du Royaume et compromettent son avenir; il ne veut point compter avec les embarras financiers, et, par le fait même de son long éloignement, il ne connaît point les idées qui depuis dix ans ont fait en France un si rapide chemin. Mais s'il est sujet à s'égarer dans les conseils qu'il donne sur le dedans du Royaume, personne n'est mieux placé que lui pour parler de ce qui se passe ou se prépare en Europe.

A cette fin du dix-huitième siècle, comme si l'on pressentait que cette Rome pontificale allait bientôt disparaître, les Rois, les Princes, les Ministres, les personnages élevés en dignité dans tous les pays, viennent regarder le vieil édifice, encore imposant malgré les lézardes profondes qui annoncent sa ruine prochaine. A certaines époques, c'est une affluence de voya-

geurs ; ils arrivent en quelque sorte par troupes, et tous sans exception se retrouvent chez Bernis.

A coup sûr, dans le nombre des passants, il en est beaucoup qui se contentent de remercier des bons dîners et des belles soirées, et qui ne sont pas d'autre usage. Il en faut pour remplir les appartements et donner au palais de Carolis cet air de fête qu'il a comme de nature. Il y a bien des Français qui, à bon droit, réclament leur place et qui n'ont point d'autre raison d'être là que le fait qu'ils sont Français. Il y a bien des intrigants qui se faufilent : ils apportent de belles lettres de recommandation : on les présente comme diplomates, et il se trouve que ce sont des gens de lettres, de ces correspondants à tant la ligne qui inondent l'Allemagne de calomnies contre la France et qui servent de trompettes à la gloire prussienne ou à la gloire russe [1].

Ceux-là sont l'exception, et ce n'est point cette vilenie d'âme qu'on rencontre d'ordinaire chez les hôtes du Cardinal : mais, de tous les passants, il convient à l'histoire de ne garder que ceux qui ont joué un rôle historique. S'il plaît à la chronique d'apprendre qu'en 1775, par exemple, le comte de Boisgelin, le comte de Gramont, le vicomte de la Bourdonnaie, M. et madame de Ramsay, le marquis et le comte de Cassini [2] ont séjourné à Rome et dîné chez le Cardinal, une semblable énumération pour chacune des vingt années que Bernis tint maison serait fastidieuse.

Les rapports établis entre le Cardinal et la plupart des princes de l'Europe ont un autre intérêt. Il faut d'abord parler de la France ; sans la mode des voyages en Italie, personne ne connaîtrait le Cardinal, et grâce aux voyages il a maintenant même dans la Famille Royale de nouveaux amis.

[1] Voir *Correspondance de Grimm*, éd. Tourneux, t. I, p. 118; t. II, p. 19; t. IV, p. 232; t. V, p. 22, 354, 459. Le voyage de Grimm est d'avril 1776. Bernis écrit à Vergennes le 10 avril : « Je vous ai une véritable obligation de m'avoir procuré la connaissance et l'amitié de M. Grimm; c'est un homme aussi honnête que spirituel et instruit; il est de plus très-reconnaissant. » Vergennes répond en parlant « du grand fonds d'honnêteté de Grimm, qui l'a toujours rendu cher à ses amis ». (*Arch. Bernis.*)

[2] Je signalerai pourtant dans Devic, *Histoire de la vie et des travaux de J. D. Cassini IV*, Clermont (Oise), 1851, in-8°, p. 64, un passage assez curieux.

En 1776 [1], sans prévenir qui que ce soit, pas même son père, le duc de Penthièvre, la duchesse de Chartres, poussée par cette madame de Genlis qu'elle croit son amie et qui a toute influence sur elle, fait une escapade en Italie [2]. Elle n'a que dix-huit personnes de suite, et pour compagnons M. et madame de Genlis et la comtesse de Rully, née de Blot. C'est le Nonce qui donne cette belle nouvelle. Bernis, aussitôt, emprunte, pour se tenir en mesure, le palais Sciarra et le fait meubler. Bien lui en prend, car ce n'est que deux jours avant l'arrivée de la Duchesse qu'il reçoit une lettre de la Genlis lui annonçant qu'on vient à Rome : n'importe, tout est prêt : à Terni, la fille du duc de Penthièvre trouve le chevalier de Bernis avec deux carrosses, l'un superbe, qui servira pour entrer à Rome, l'autre plus modeste, mais chargé d'un excellent dîner. A Primaporta, le Cardinal l'attend avec tous ses parents et le prince de Palestrine. Les carrosses de l'Ambassade, ceux des Doria et des Palestrina font cortége pour l'entrée [3], et pourtant, la Princesse garde un *incognito* absolu. Bernis l'a demandé en grâce et le duc d'Orléans l'a prescrit : c'est que, outre la dépense excessive, les présents considérables auxquels elle serait obligée si elle *se mettait en public*, elle risquerait de compromettre les prérogatives des Princes du sang, qui prétendent au même traitement que les Archiducs. Or, à Rome, outre qu'on hait la France, on n'est disposé à rien accorder aux Princes français, vu le fâcheux précédent du duc de Penthièvre [4], et, de plus, l'ignorance est au point que fort peu de gens savent que le duc de Chartres est le fils du duc d'Orléans.

Malgré l'*incognito*, le duc et la duchesse de Glocester, toute

[1] Voir *Mémoires de madame de Genlis*, t. III, p. 39.

[2] La Duchesse, dans l'*Explication de l'énigme du roman intitulé Histoire de la conjuration de Louis-Philippe Egalité*, dit que son mari devait à ce moment être envoyé avec l'escadre sur les côtes d'Italie, et qu'elle était partie pour le rejoindre, que la Cour changea la destination de l'escadre pour être désagréable au duc d'Orléans.

[3] 5 juin 1776.

[4] Lors du voyage du Duc à Rome, le comte de Choiseul-Stainville, alors ambassadeur du Roi, avait pris la main sur lui en public et en particulier, et l'avait présenté à Benoit XIV comme un simple voyageur.

la noblesse, tous les cardinaux, se font inscrire chez la Princesse, mais elle ne reçoit que quelques dames attachées à la France. De même, à Saint-Pierre, le jour de la Fête-Dieu, elle refuse la tribune réservée que le Pape lui a fait offrir, mais elle est partout escortée d'officiers et de soldats. Elle s'appelle la comtesse de Joinville, mais Bernis la reçoit en reine. Tous les jours ce sont des dîners dont madame de Genlis est demeurée éblouie [1]; dans les appartements, c'est une profusion de rafraîchissements sans cesse renouvelés; c'est chez Bernis une amabilité pleine de finesse et de bonhomie, de magnificence et de simplicité; ce sont des petits soins presque féminins, et, avec cette grâce infinie de conversation et de langage, une bonne grâce aussi presque physique, de rondeur, d'éclat, de fraîcheur qui, dans le Cardinal de soixante-six ans, fait retrouver les belles couleurs de la Babet d'autrefois.

C'était une charmante femme que cette duchesse de Chartres, « véritablement charmante par la douceur, la sensibilité et

[1] J'ignore si les relations du Cardinal avec la Genlis furent très-suivies, mais voici une lettre d'elle qui touche à des faits historiques et qui mérite d'être publiée : « Vous m'avez témoigné tant de bonté, Monseigneur, et le souvenir m'en est si cher que j'ose me flatter que vous voudrez bien prendre quelque part à un événement très-intéressant pour moi. Je suis depuis trois ans gouvernante de Mesdemoiselles d'Orléans, et dans cet instant M. le duc de Chartres vient de me charger encore de l'éducation des trois Princes, ses fils, dont l'aîné est âgé de dix-huit ans. Ainsi jamais ces Princes n'auront de gouverneur, puisque je leur en tiendrai lieu. Je passerai tous les ans huit mois avec eux à la campagne; les quatre mois d'hiver, ils resteront à Paris, et tous les jours on me les amènera à Bellechasse, et je les garderai trois heures chaque jour pour leur donner les instructions dont je me charge personnellement. Du reste, je dirigerai toutes leurs études, je conduirai leur maison et j'aurai la même autorité que j'ai dans celle des Princesses, leurs sœurs. Quand ils seront en âge d'aller à la Cour, M. le duc de Chartres nommera deux personnes pour les suivre, mais qui n'auront aucun titre et aucun droit sur l'éducation. En acceptant cette marque de confiance jusqu'ici sans exemple, je n'ai demandé que deux choses : d'être maîtresse absolue et de n'accepter pour prix d'un semblable dévouement que l'honneur si distingué qui s'y trouve attaché. Je me flatte que Monseigneur daignera me pardonner ces détails. Je mets un si grand prix à son estime, qu'il m'est impossible de ne pas l'instruire de tout ce qui m'y donne de nouveaux droits. Adieu, Monseigneur, daignez me donner quelquefois de vos nouvelles et ne pas oublier entièrement une personne qui vous conserve l'attachement le plus vrai et le plus tendre que vous ayez jamais inspiré.

« De Bellechasse, ce 4 janvier 1782. »

(*Archives Bernis.*)

l'honnêteté de son caractère ». Le Cardinal la jugea ainsi, et dès lors ce fut entre eux et jusqu'à ce qu'ils fussent séparés par la mort, une amitié confiante, une correspondance intime qui, chez la Duchesse, prend à quelques moments des allures de confession. Elle est encore, cette jeune femme, dans toute l'illusion de la jeunesse : elle croit à l'amour de son mari; elle croit à l'amitié des gens qui l'entourent; elle croit au bonheur. Viennent les jours de désespérance où tout sera perdu pour elle jusqu'à l'honneur de son nom, elle se souviendra de ce vieillard qui a été son hôte, et, dans une plainte éloquente comme la vérité, elle lui dira ce qu'elle a souffert.

Après la Duchesse, le Duc : celui-ci arrive à son tour à Rome le 7 décembre 1782[1]. Il a rencontré sur sa route le prince de Guéméné[2], et le mène avec lui. « Je vous avoue, écrit Bernis, que mon cœur français est à la torture! Comment paraître sur le théâtre de Rome qui est aujourd'hui celui de l'Europe dans de pareilles circonstances[3]! » A son débotté, le Prince, qui n'a point accepté de logement au palais de France, vient y dîner; c'est dès lors une habitude prise : il y dîne tous les jours pen-

[1] Vergennes avertit Bernis, le 21 octobre 1782, dans les termes suivants : « M. le duc de Chartres m'envoie en ce moment demander des passe-ports pour l'Italie où le Roi lui permet de voyager. Il mène avec lui M. le duc de Fitz-James et quelques autres jeunes seigneurs. Je ne sais si cette noble compagnie laissera une grande opinion de régularité dans les lieux où elle passera. » Dans la lettre du 2 décembre, il dit encore : « Ce ne sera pas pour le cérémonial, Monseigneur, que M. le duc de Chartres vous embarrassera. Ce n'est probablement pas l'envie de voir le Pape qui le conduit en Italie. » Et le 31 décembre : « Il paraît que le duc de Chartres ne veut pas vieillir en Italie. Il a déjà demandé qu'on lui envoie un bâtiment à Livourne, d'où il compte revenir par mer dans la fin de janvier. » (*Arch. Bernis.*)

[2] La banqueroute était toute récente; Bernis écrit le 30 octobre 1782 : « La fameuse banqueroute me fait rougir et gémir sur nos mœurs et sur l'aveuglement de tant de personnes ruinées de tous états. » Et le 19 novembre : « La banqueroute de la maison de Rohan produit le plus mauvais effet au dehors, et elle retombera par cascades au dedans sur tout le monde. » (*Arch. Bernis.*)

[3] Il écrit encore : « M. le duc de Chartres choisit bien mal son moment pour venir en Italie. En temps de guerre et n'étant pas employé, il sera témoin de l'anglicisme de Rome, il s'ennuiera ici, et s'il veut s'amuser, il n'édifiera pas la Cour romaine. D'ailleurs, la compagnie qu'il s'est choisie est déjà trop connue à Rome. Tout cela m'afflige et dérange mes plans de conduite et de finance. Louis XIV avait raison de ne pas permettre aux princes de son sang de voyager. » (6 novembre.) Comme le Duc n'a pas retenu de logement à Rome, Bernis lui offre sa maison, « mais sans instances ». (*Arch. Bernis.*)

dant un mois « avec les cardinaux, les ministres, la principale prélature et noblesse de Rome, etc., etc. » Les ambassadeurs et les ministres s'empressent à faire la première visite, mais les cardinaux ne viennent pas, à cause du strict *incognito*. Pourtant, le *comte de Joinville* voit le Pape sans cérémonie. Il a une audience qui dure trois quarts d'heure et où il est accompagné par le duc de Fitz-James et le comte de Genlis. Pie VI est fort aimable ; il ordonne qu'on illumine, dans l'église de Saint-Pierrre, une grande croix qu'on n'allume que les jeudi et vendredi saints ; il enjoint au Sacré Collége de faire au Prince la première visite ; il fait avancer l'époque ordinaire de l'ouverture des théâtres, et, tout le temps de l'audience, il donne de l'Altesse au duc de Chartres : tout est donc au mieux. Le Prince a pour divertissements la Chapelle cardinalice tenue pour la fête de saint Luce dans la basilique de Latran [1] ; les chapelles papales pour les fêtes de Noël, les dîners et les conversations du palais de France. Ce n'était point là son goût ordinaire, mais Bernis ne pouvait faire mieux. Malheureusement, à l'une des assemblées du vendredi, le cocher du duc de Chartres fut insulté dans la cour par deux cochers de la maison Ciojà. L'un empêcha de force le carrosse de prendre place dans la cour ; l'autre tira un couteau de chasse et en donna de si furieux coups sur la tête des chevaux qu'il les obligea à sortir. Le marquis Ciojà fit le soir même des excuses, mais Bernis ne s'en contenta pas et exigea que les deux cochers fussent condamnés aux galères.

Le comte de Joinville part pour Naples le 26 décembre ; il en revient le 15 janvier 1783, et la même existence recommence pour Bernis : tous les jours, matin et soir, quarante personnes à table, sans compter les domestiques à contenter, et ils sont plus difficiles que leurs maîtres. Quand le Prince part, il faut charger ses carrosses de provisions d'après la note qu'il a lui-même fournie. Au reste, ce second séjour fut court. « Je m'estime heureux d'être quitte de ce passage sans désagrément », écrit Bernis : il y a loin de cette réflexion aux

[1] Le 13 décembre, jour anniversaire de la naissance de Henri IV, qui avait donné l'abbaye de Clairac au chapitre de Saint-Jean de Latran.

éloges si justement prodigués à la duchesse de Chartres.

Heureusement pour la bourse du Cardinal, les autres Princes de la Maison de France ne suivirent pas l'exemple du duc de Chartres. Encore, il aurait passé l'argent, car cette plaie n'est point mortelle; mais si le duc de Chartres ne tenait point au cérémonial, il n'en était point de même de Monsieur, Comte de Provence, et, à ses heures, de Monseigneur le comte d'Artois. Aussi Bernis redoutait-il fort que l'idée ne prît à ces Princes de venir en Italie. Il savait que la question des priviléges de la Maison de France était de celles sur qui Vergennes n'admettait pas de transaction, et, un jour qu'il était question d'un voyage du comte d'Artois, il avait reçu une lettre où, à propos de l'étiquette du Vatican, le Ministre des Affaires Étrangères menaçait le Pape « de le réduire à l'état d'un vieux prêtre, qui ne mérite ni égard ni ménagement[1] ». Le Cardinal ne vit donc point sans satisfaction s'écarter ce danger; mais lorsque ces difficultés n'existaient pas, il était tout au plaisir de recevoir ceux qui lui étaient recommandés et de leur faire les honneurs de Rome.

Quel bon accueil fait pendant trois années, de 1776 à 1779, au chevalier de Pougens, fils naturel du Prince de Conti, ce même Pougens qui, devenu aveugle, ayant tout perdu par suite de la Révolution, sut se créer une situation personnelle et mérita d'entrer à l'Institut! Quant Pougens tomba malade de la petite vérole, non-seulement le Cardinal envoya savoir de ses nouvelles toutes les deux heures, mais madame du Puy-Montbrun et l'abbé Deshaises vinrent le voir et le soigner[2]. Ce fut peut-être à son chevet que la Marquise gagna la petite vérole dont elle mourut le 3 mai 1779, au grand désespoir de Bernis, qui

[1] Vergennes à Bernis, 9 décembre 1782. (*Arch. Bernis.*) « Si la férule de l'Empereur lui fait une impression flatteuse, ajoute le Ministre, nous en prendrons une encore plus pesante pour captiver son cœur. Je prie Votre Éminence de ne point être indulgente pour ces absurdités du Souverain Pontife; trop de bonté nuit quelquefois, et je vous préviens que nous ne sommes nullement disposés à souffrir et à dissimuler des écarts, surtout ceux qui attaqueraient la dignité de la Maison de France. »

[2] *Mémoires et souvenirs de Charles de Pougens*, Paris, 1834, in-8°.

avait vu disparaître la même année (13 février) son fidèle compagnon Deshaises.

Quelle réception faite au fils authentique et quasi reconnu de Louis XV, à cet abbé de Bourbon, le fils de mademoiselle de Romans, le seul entre les bâtards du Roi bien-aimé qui portât le nom de la Maison [1] et eût approché de la légitimation! C'étaient Mesdames de France qui s'étaient chargées de sa fortune : seulement, elles comptaient la faire aux dépens de l'Église. Déjà il était (faveur médiocre!) chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris. Ce fut sûrement pour l'approcher du chapeau que Madame Louise le fit partir pour Rome au mois d'octobre 1785 [2]. Le Cardinal, qui n'avait pas été consulté sur l'opportunité du voyage, et qui y aurait peut-être fait des objections, n'admit point que l'abbé de Bourbon eût à Rome d'autre maison que la sienne [3], et se fit scrupule de marquer sa reconnaissance envers le feu Roi en dirigeant de son mieux la conduite du jeune prélat [4]. Il n'y eut pas grand mérite, car, malgré les inquiétudes de Madame Louise [5], malgré quelques petites vanités bien naturelles, l'Abbé était plein de franchise, de

[1] Néanmoins Vergennes écrit le 19 septembre 1785 : « M. l'abbé de Bourbon n'a rien à prétendre en raison de son nom; c'est un homme de qualité qui a droit aux égards, aux attentions, mais à nulle autre pérogative. » (*Arch. Bernis.*) On prétendait que sa mère, sur qui il faut consulter Edmond et Jules DE GONCOURT, *Portraits intimes*, Paris, 1881, in-12, lui inspirait des idées singulières sur ses prérogatives.

[2] Voir la lettre de Madame Louise à Bernis, publiée par le P. SOMMERVOGEL, *Gustave III et le cardinal de Bernis*, dans les *Études religieuses, etc., par des Pères de la Compagnie de Jésus*, 4e série, t. IV, p. 197, et republiée dans le même recueil par le P. RÉGNAULT, *la Vénérable Louise-Marie de France*, 5e série, t. IV, p. 837. Ménageot, le futur directeur de l'Académie, accompagnait l'abbé de Bourbon.

[3] « Le quartier des voyageurs, écrit Bernis à Vergennes, est fort éloigné et entouré de filles de joie, de filous et d'espions. Il aurait été indécent de placer ainsi un jeune homme. » (*Arch. Bernis.*)

[4] « Je dois tant à l'auteur de ses jours, écrit-il, que je marquerai bien volontiers la reconnaissance que je dois à ce monarque en dirigeant de mon mieux la conduite de ce jeune prélat. » (*Ibid.*)

[5] « Préservez-le, Monsieur, écrivait-elle, des sentiments chimériques de la religion en grand qu'on lui a persuadés depuis qu'il est au monde. Persuadez-lui qu'il ne doit avoir d'autre ambition que d'être bon prêtre, devenir bon évêque un jour. Quelle gloire peut-il avoir de sa naissance?... hélas!... Des richesses, elles ne peuvent que le perdre. » (SOMMERVOGEL, *loc. cit.*)

noblesse, de droiture, d'honneur, de la plus exacte probité; il travaillait beaucoup, et le Pape disait qu'il voudrait bien que tous les ecclésiastiques de Rome le prissent pour modèle. Bernis demanda même qu'on le lui laissât à Rome jusqu'à ce que le Roi l'eût nommé a un évêché ou à une coadjutorerie, car, disait-il, « si on le laisse à Paris, les bras ballants, dans la foule des abbés aspirants, il pourrait se laisser entraîner ».

Pendant tout un an, Bernis, sans se lasser, répète ses éloges [1], mais le pauvre abbé ne semble plus avoir de protecteurs à Versailles. L'évêque d'Autun qui est chargé de la feuille des bénéfices se refuse à toute proposition; Mesdames et même Madame Louise sont tout absorbées par un nouveau favori, l'abbé Le Duc,

[1] « Plus j'étudie le caractère et la façon de penser de M. l'abbé de Bourbon, écrit-il à Vergennes le 20 décembre 1785, plus j'y trouve de la franchise, de la noblesse, de la droiture, de l'honneur et la plus exacte probité. Le séjour de Rome à son âge aurait pu être dangereux pour lui s'il ne m'avait pas fait l'honneur de loger chez moi et de me demander mes conseils. Le grand point sera de lui donner le plus tôt possible de l'occupation. Il n'a rien à faire au cloître Notre-Dame. L'oisiveté est à craindre partout pour un jeune homme, et surtout à Paris. Je ne connais pas de compagnie plus dangereuse pour un jeune ecclésiastique que les camarades du même état. Leurs jalousies sont aussi à craindre que leurs exemples. La plupart ne songent qu'à plaire dans les sociétés par un ton et un maintien plus faits pour de jeunes colonels que pour des grands vicaires. L'ambition les dévore; ils ne se font pas scrupule de desservir par des noirceurs leurs camarades quand ils peuvent être leurs concurrents et d'abuser de leurs confidences. D'ailleurs, il n'est que trop commun dans notre jeune clergé de préférer la lecture des philosophes modernes à celle des Bossuet, des Fénelon et des anciens Pères de l'Église dont il ne connaît plus les noms. Ici, au contraire, M. l'abbé de Bourbon a trois fois la semaine de longues conférences sur les objets les plus intéressants de l'Église avec le célèbre Père Jacquier. Il ne saurait avoir un maître plus savant, ni un guide plus sûr... Je vois qu'il attend toujours avec impatience l'heure de ses conférences, et qu'il m'écoute avec attention et intérêt lorsque je le mets au fait des affaires importantes dont il n'avait que des notions imparfaites. » (*Arch. Bernis.*) Je relève encore ce témoignage dans une lettre du 1er février 1786 : « M. l'abbé de Bourbon m'étonne et m'édifie. Il craint l'ennui, et la vie que je lui fais mener est fort ennuyeuse. Je craindrais moi-même pour sa santé à la longue; ainsi, ce ne sera qu'après y avoir bien réfléchi que je vous manderai s'il conviendrait de lui faire encore passer l'hiver prochain à Rome. Il ne sort jamais le soir; les sociétés de Rome sont dangereuses pour un jeune homme; les Romaines sont agaçantes, et quand on est sérieux avec elles, elles font des histoires que les bavards et les écrivains répandent partout. » (*Arch. Bernis.*) De cela, le Cardinal en savait quelque chose. Voir le *Philosophe cynique*, imprimé dans une île qui fait trembler la terre ferme, s. d., in-8°, p. 78, et Robiquet, *Theveneau de Morande*, Paris, 1882, in-8°, p. 97.

fils de Louis XV et de mademoiselle Tiercelin [1], pour qui l'on demande toutes sortes de dispenses. Les absents ont tort, l'abbé de Bourbon s'en aperçoit. Mais comment retourner en France, pour rentrer simple chanoine au cloître Notre-Dame alors qu'on a pensé revenir évêque et cardinal? Qu'il voyage en Italie, répond-on. Le pauvre Abbé s'en va (avril 1786) de Rome à Naples, de Naples à Venise. A Venise, les banquiers lui refusent de l'argent : on a oublié à Bellevue d'en envoyer; de Venise, il va à Gênes, à Turin, à Lausanne (août) : rien n'arrive : Vergennes promet, l'évêque d'Autun refuse; et Rome même ne va-t-elle pas être fermée à l'abbé de Bourbon, s'il plaît à l'abbé Le Duc de venir y montrer sa nouvelle fortune? Heureusement Bernis prouve l'inconvenance qu'il y aurait à cette rencontre, la disparité qu'il serait obligé de mettre dans le traitement des deux abbés à cause du nom de Bourbon. L'abbé Le Duc ne vient pas à Rome. L'abbé de Bourbon peut donc y rentrer. Il repasse par Turin, Milan, Florence. « C'est le Juif errant. Je souffre, écrit Bernis, de voir un homme d'un tel nom promener son oisiveté dans toutes les auberges d'Italie; il fallait ou lui défendre de porter un nom auguste, ou le faire plus respecter dans sa personne. J'avoue que sur ce point-là et sur quelques autres je pense un peu à l'antique, mais je suis antique moi-même. »

Le 20 novembre, l'abbé de Bourbon est à Rome. Va-t-on enfin le placer, ou devra-t-il encore « postillonner » en Italie? Il n'est question de rien. « Les ennemis et les jaloux » l'emportent. Le 20 décembre, il part pour Naples, et là, seul, quasi abandonné, il meurt de la petite vérole le 27 février 1787 [2]. On l'enterra à l'église de Santa Maria Nova, et il ne fut plus question du fils de la « *grande* [3] ». Madame Louise écrivit pour-

[1] Voir BACHAUMONT, t. XIV, p. 109, et t. XXX, p. 12. Dans une dépêche de Vergennes en date du 1er février 1785, je relève ce passage à propos d'une dispense demandée pour l'abbé Le Duc : « Ce jeune ecclésiastique dont Votre Éminence ignore peut-être l'existence appartient à la Famille Royale à un titre qui l'empêcherait de se vouer à l'Église si Sa Sainteté ne lui accordait pas la grâce qu'il demande. Il aura vingt et un ans le 7 de ce mois. »

[2] Bernis transmet le 7 mars à Madame Adélaïde une lettre qui contient les dernières volontés de l'abbé de Bourbon.

[3] C'est le nom dont Louis XV appelait mademoiselle de Romans.

tant au Cardinal une lettre attristée[1], mais elle se consola en pensant que « le Seigneur avait des vues de miséricorde sur lui, et qu'il avait cueilli cette jeune plante de crainte que le grand air ne lui fît tort ». Elle songea à lui faire « faire une petite épitaphe seulement pour qu'on sût qu'il avait existé » ; mais c'était un danger, paraît-il, de parler de ce pauvre mort. La Carmélite n'osa dire à personne son idée d'épitaphe.

Voilà passés à Rome tous les membres de la Famille Royale qui doivent y venir pendant qu'il y a une Royauté. Ce ne sont pas des personnages bien importants, ni dont l'amitié puisse beaucoup servir. Le duc de Chartres est déjà odieux autant que méprisé; la Duchesse n'eut jamais aucune influence, et elle est obligée de faire passer par sa belle-sœur, la princesse de Lamballe, les requêtes du Cardinal. Il n'y a point à parler de Mesdames : si, au début du règne, elles ont eu quelque puissance, depuis 1778 elles sont reléguées à Bellevue et ne paraissent plus guère à la Cour. Leur liaison avec Bernis est toujours aussi intime, mais cette amitié n'est point pour être utile. Elles donnent à mademoiselle du Puy-Montbrun, devenue la vicomtesse de Bernis, une place de dame pour accompagner Madame Victoire (1775). Elles procurent au vicomte de Bernis une charge de gentilhomme d'honneur de Monsieur, comte de Provence (1771), mais ce n'est point là de la politique.

Avec la vieille Cour, Bernis a des liens intimes et amicaux, il n'en a aucun avec la nouvelle Cour, dont plus d'une fois il a à combattre les projets et dont il déplore les extravagances. Le Roi, par respect pour la mémoire du Dauphin son père, lui témoigne, il est vrai, de la considération; Vergennes professe une grande confiance en ses lumières; Bernis est depuis trop longtemps en possession de sa place pour qu'on puisse le rappeler sans lui donner une éclatante compensation ; néanmoins, pendant ces vingt années qu'il demeure à Rome, il n'est jamais assuré du lendemain. Les bruits de son rappel, enregis-

[1] Sommervogel, *loc. cit.*, p. 198.

trés avec soin par les nouvellistes [1], sont presque continuels et, quoiqu'il s'en inquiète souvent, bien plus sérieux encore qu'il ne le croit lui-même.

Ce n'est pas pourtant qu'il manque à marquer en toute occasion, par des démonstrations éclatantes, son respect pour le Roi. A la Saint-Louis, à la Sainte-Luce, ce sont des dîners et des réceptions merveilleuses. On a gardé mémoire des fêtes qu'il a données à l'occasion du sacre de Louis XVI et de la naissance du Dauphin : celles-ci surtout. Il a employé à trois cents dots distribuées aux jeunes filles pauvres des paroisses françaises de Rome et du diocèse d'Albano, les 60,000 livres que la Cour a allouées pour la célébration « de l'heureux jour qui a comblé les vœux de la France ». Les trois cents couples, vêtus uniformément, ont été bénis par l'évêque d'Apollonie. Puis, aux frais du Cardinal, il y a eu *Te Deum* à l'Église Nationale, décorée pour la circonstance de frises de velours cramoisi garnies de crépines d'or et de tentures de damas cramoisi. Au palais de France, pendant deux jours [2] illumination des trois étages avec de grands flambeaux de cire blanche. Sur la place Saint-Marcel, interdite à la circulation, se dresse un portique, portant les chiffres du Roi et de la Reine, des emblèmes de toutes sortes : des dauphins, des lys, des aigles impériales. Tout le quartier, jusqu'à la place Colonne, est éclairé par des pots de feu portés sur des pals, ornés de fleurs de lys et de dauphins. Trois orchestres de quatre-vingts musiciens amusent le peuple jusqu'à minuit. A l'intérieur, après avoir traversé le grand appartement, on pénètre dans une immense salle carrée, construite tout exprès. Dans les intervalles d'une quantité de glaces pendues aux murs, sont peints en camaïeu sur un fond d'or « des emblèmes allusifs au bonheur de la France sous le règne du meilleur des Rois et de son auguste épouse ». De la salle, on passe dans une galerie également ornée de glaces et de peintures, dont le plafond

[1] Voir *Correspondance secrète inédite,* publiée par M. DE LESCURE, Paris, Plon, 2 vol. in-8°, *passim.*

[2] Les 2 et 3 mars 1782. Il y avait eu déjà, à l'occasion de la naissance du Dauphin, illumination les 10 et 13 décembre 1781.

revêtu de stuc est parsemé de fleurs de lys, d'aigles et de dauphins dorés. Au fond de la galerie, s'élève un amphithéâtre, dont les gradins et la balustrade sont dorés, et sur lequel quarante musiciens en uniforme *bleu, rouge* et *argent* exécutent une cantate. Le premier jour, les paroles sont de Monti et la musique de Buroni; le second jour, les paroles sont encore de Monti et la musique de Cimarosa. Après la cantate, concert et bal.

Cela, certes, est assez élégant, et c'est modestie au Cardinal lorsqu'il se plaint « de ne pouvoir faire du beau à cause de la comparaison avec les fêtes données jadis en pareilles occasions par le cardinal de Polignac et le duc de Nivernois » ; pourtant cela ne fait pas grand bruit à Versailles. La *Gazette de France* en enregistre à peine la nouvelle, et c'est comme à contre-cœur que Vergennes en fait compliment.

Peut-être Bernis paraissait-il trop puissant, trop grand, trop roi de Rome. On ne l'y laissait que parce qu'il y était moins gênant qu'ailleurs ; mais lorsque, après ces dépenses énormes, ces réceptions sans fin, ces hospitalités données aux Princes, il demandait non une augmentation de traitement, mais quelque abbaye régulière en Flandre ou quelque pension sur les économats, comme en avaient tous les cardinaux français, on le traînait en longueur et, finalement, on le refusait. Pour les plus petites grâces, il faut à présent qu'il revienne à la charge, qu'il insiste, qu'il supplie. Ce n'est point par lui-même et pour ses services qu'il obtient les faveurs, c'est par quelque souverain étranger qui a agréé son hospitalité et qui se souvient.

Bernis a pour lui le Roi d'Espagne à qui il n'a demandé ni grandesse, ni Toison, et qui sait que le Cardinal est un ami fidèle, un partisan dévoué du Pacte de famille qu'il a été le premier à nouer [1]. Tout est de politique en cette relation, car les princes espagnols ne voyagent pas, mais Bernis peut compter sur Madrid, comme, à Madrid, Charles III compte sur Bernis.

Il a la Russie, non Catherine, mais le Grand-Duc héritier, Paul Petrowitz, et la Grande-Duchesse, Sophie-Dorothée de

[1] Voir *Mémoires*, t. II, p. 97.

Wurtemberg [1]. Le 5 février 1782, ils ont traversé Rome sans que le Cardinal ait eu le temps de leur présenter ses hommages [2]; mais à leur retour, le 23 février, il est reçu par eux avant les autres Ministres, a une audience de deux heures, invite les Princes russes aux fêtes qu'il donne pour la naissance du Dauphin. C'est de chez Bernis qu'ils tirent toutes leurs provisions, quand ils ne dînent point au palais de France. Aussi, que d'attentions : un neveu de Bernis est malade; le Comte du Nord envoie aussitôt son premier médecin. Lorsque Paul quitte Rome le 15 mars, Bernis a un ami de plus, un ami qui ne se contentera point de chanter ses louanges à Versailles, mais en qui la famille du Cardinal trouvera un protecteur lorsque les mauvais jours seront venus.

Il a la Suède et, en Suède, toute la Maison royale [3]. Dès 1776, Bernis a fait accueil au duc d'Ostrogothie, frère cadet de Gustave III, qui parcourait l'Europe pour tenter de recouvrer une santé délabrée. Le Cardinal était à Rome chargé de protéger les sujets suédois; il était donc naturel que le duc d'Ostrogothie fût bien reçu; mais on multiplia les prévenances autour de lui : le chevalier de Bernis fut chargé de l'accompagner; tous les

[1] Voir *Mémoires de la Société Impériale d'Histoire russe*, t. V, p. 113, et *Mémoires de la princesse Daschkoff*, t. II, p. 93. A propos de celle-ci, Bernis écrit le 21 novembre 1781 : « Elle a bien de l'esprit, mais est fort extraordinaire et a trop de choses dans la tête. Elle ne sera pas mécontente de moi, quoique je ne sois pas tenté de mériter sa confiance. »

[2] Je trouve de curieux détails sur le séjour à Naples du Comte et de la Comtesse du Nord dans la *Correspondance de M. de Clermont d'Amboise* (Aff. Étr., *Naples*, vol. 106); en voici l'analyse : Les Grands-Ducs refusent le palais du prince de Stigliano préparé pour eux et vont loger dans une très-petite maison qu'ils forcent le propriétaire à leur louer. Ils refusent d'aller avec la Reine voir passer les masques dans la rue de Tolède sous prétexte qu'ils ont à écrire. Le comte du Nord parle d'aller voir Pestum. Le Roi se transporte à Persano, organise une partie de chasse, met sur pied le régiment des gardes liparotes, fait venir la Comédie française : Paul fait dire qu'il n'ira pas. Le Comte et la Comtesse demandent à la Reine de leur donner à dîner, et ils se font excuser par un valet de chambre; une autre fois, pour une course de chevaux ils se font excuser par un cuisinier d'auberge, etc., etc. On cherche la raison : il est possible que la faveur témoignée par le Roi et la Reine de Naples à Rasoumowski, ambassadeur de Russie, qui passa pour l'amant de la première Grande-Duchesse, ait été la cause de cette mauvaise volonté.

[3] Je suis fort bref sur la Suède, des Documents relatifs à la liaison entre Bernis et Gustave III ayant été publiés par le P. Sommervogel.

jours, le Prince dîna au palais de France, en compagnie du duc de Glocester; le Cardinal lui ménagea même une entrevue avec le Pape. Gustave III écrivit à Bernis pour le remercier. Ce fut l'origine d'une correspondance qui, plus tard, devint fort active. En 1783, lorsque Gustave accorda quelques libertés aux catholiques de ses États, Bernis se trouva désigné pour lui transmettre les remercîments du Pape, et quand, la même année, le 24 décembre, après ce voyage en Allemagne, dont l'histoire cherche vainement le secret, le Roi de Suède arriva à Rome, le Ministre de France put réclamer comme un droit de lui en faire les honneurs. Ce fut bientôt entre eux une sorte d'intimité; chaque jour, on se vit; chaque jour, Gustave vint demander à diner à Bernis; il passa chez lui toutes ses soirées, il y soupa chaque soir. Bientôt, le Roi entra dans la voie des confidences [1]. Il désirait aller à Paris, mais il voulait d'abord que le Roi et Vergennes connussent ses véritables sentiments; il cherchait à savoir quel était le système de la France dans la révolution qui se préparait en Orient, si on le comptait pour quelque chose ou si l'on voulait simplement s'assurer de lui en lui donnant quinze cent mille francs de subside. « Dans la crise présente, disait-il, n'y ayant plus de ressource ni dans le Turc, ni dans la Pologne, je suis le seul dont vous pouvez tirer parti si vous me liez à votre système, si vous me le faites connaître premièrement et si vous prenez les moyens de m'y faire jouer un rôle utile et honorable. » Vergennes ne répondit à ces ouvertures que par une fin de non-recevoir : la Suède, suivant lui, n'avait ni hommes, ni argent; elle pouvait à la rigueur soutenir une guerre défensive, mais pour l'offensive il lui faudrait des subsides que nulle puissance n'était en état de fournir. « Je redoute, ajoutait-il, les révolutions politiques; je les regarde comme la source des plus grandes calamités; tant qu'il sera dans mon pouvoir de les éviter, j'en ferai l'objet le plus assidu de mes soins. » Le système adopté par le Roi était purement défensif. « Son désir était de faire régner la paix partout et en

[1] Bernis à Vergennes, *passim*. (*Arch. Bernis.*)

tout temps. » Gustave dut se contenter de l'assurance que « les intérêts des anciens amis de la Couronne étaient aussi chers à Louis XVI que les siens propres », et il comprit qu'il n'y avait rien à faire avec la France [1].

A son retour de Naples, il reprit ses habitudes dans la maison du Cardinal, qui s'empressa d'autant plus à lui faire fête que, excepté les Doria, la noblesse romaine ne donna point au Roi de Suède un verre de limonade. Gustave était curieux des cérémonies catholiques; on le fit assister aux fonctions de la semaine sainte; on le fit entrer dans les monastères de filles; on illumina pour lui le dôme de Saint-Pierre. Bref, il partit fort satisfait, laissant au Cardinal son portrait avec une garniture très-riche de très-gros diamants [2]. « Il fallait bien, dit-il, qu'il lui donnât son portrait, puisque le Roi de France l'avait nommé son ambassadeur près de lui à Rome. »

Pour s'acquitter, il fit mieux. En 1781, le Cardinal, après une longue négociation, avait obtenu que son neveu [3], François de Pierre de Bernis, fût nommé, avec l'agrément du Roi, évêque *in partibus* pour aller faire dans le diocèse d'Albi les fonctions de grand vicaire, et remplir, en l'absence du Cardinal, les devoirs épiscopaux. Le Pape proposa lui-même au consistoire du 10 décembre l'abbé de Bernis pour le titre d'Apollonie en

[1] Je suis ici, par les documents, en contradiction avec M. GEFFROY, *Gustave III et la Cour de France*, t. II, p. 21.

[2] Les autres présents n'étaient pas moindres. Il y avait pour le Pape les médailles d'or et d'argent de tous les Rois de Suède; pour le chevalier de Bernis, une boîte en or émaillé avec un portrait entouré de gros diamants; pour le prélat Ouesti, une belle tabatière, et pour tous ceux qui l'avaient servi, des tabatières ou de l'argent.

[3] Je suis obligé de conserver l'expression parce que le Cardinal s'en est toujours servi, mais elle est inexacte. En fait, l'abbé François de Bernis, né en 1752, évêque d'Apollonie en 1781, archevêque de Damas et coadjuteur d'Albi en 1784, transféré à Rouen en 1819, pair de France en 1821, mort à Paris le 3 février 1823, était cousin éloigné du Cardinal; mais le marquis de Bernis était mort sans hoirs; le comte de Bernis n'avait pas d'enfants. Pour perpétuer son nom et pour assurer en même temps la transmission régulière de ses biens, le Cardinal avait fait épouser au frère aîné de l'évêque d'Apollonie, Pons-Simon de Pierre, vicomte de Bernis, sa nièce, Jeanne-Françoise-Hippolyte-Sophie du Puy-Montbrun, morte en 1782. Elle laissa quatre fils. Le quatrième suivit Bonaparte, de Malte en Égypte, et mourut au siége de Saint-Jean d'Acre. Des trois premiers descendent les seuls membres existants de la famille.

Macédonie; il le revêtit du rochet selon l'usage, le sacra lui-même en l'église Saint-Louis et prononça à cette occasion un discours des plus flatteurs [1]; mais cette dignité n'entraînait ni la coadjutorerie, ni la future succession : l'évêque d'Autun, chargé de la feuille, l'avait formellement stipulé; le Roi ne voulait entendre que l'évêque d'Autun, et il paraissait impossible de vaincre cette résistance. Gustave s'en chargea, en fit son affaire, frappa à toutes les portes, enleva la nomination [2]. Le 20 septembre 1783, le Pape proposa François de Pierre à la coadjutorerie d'Albi et lui imposa le titre d'archevêque de Damas au lieu de celui d'évêque d'Apollonie.

Cela était un service, mais ne fut pas pour détruire l'amitié. La correspondance continua entre Gustave et Bernis non-seulement pendant le voyage du Roi, mais lorsqu'il fut rentré dans ses États. Gustave lui raconte ce qu'il fait, ce qu'il pense, ce qu'il projette, ses divertissements et ses batailles. En 1786, il le nomme membre de l'Académie des belles-lettres et antiquités qu'il vient de fonder. En toute circonstance, il lui fait sa confession, — c'est le mot dont il se sert, — et jusqu'à son dernier jour, il lui témoigne une confiance absolue.

La famille royale d'Angleterre — non pas les Stuart, mais les Hanovre — avait aussi ses obligations à Bernis. A cette fin du dix-huitième siècle, il se trouve presque chaque année à

[1] *Homilia Pii papæ sexti habita in Ecclesia Sancti Ludovici Gallicæ nationis in consecratione R^mi P. B. Francisci de Bernis, Episcopi Apolloniæ in Macedonia,* Rome, 1781, in-4°.

[2] Voyez dans Geffroy, *loc. cit.*, t. II, p. 415, 416, les lettres de Marie-Antoinette qui montrent bien qu'on n'a cédé qu'aux sollicitations réitérées de Gustave. Vergennes écrit à Bernis le 12 juillet : « Avant de répondre à la lettre dont Votre Eminence m'a honoré le 23 du mois dernier, je la prie de permettre que je lui fasse mon sincère compliment sur la nomination de M. l'évêque d'Apollonie à la coadjutorerie d'Albi. C'est hier que le Roi l'a décidée. Votre Éminence doit en partie cette grâce aux bons offices de M. le comte de Håga (Gustave III)... Voilà une grande et bonne affaire finie dont je me réjouis avec Votre Éminence parce que je sais qu'elle en sera pleinement satisfaite. » (*Arch. Bernis.*) Je n'ai malheureusement pas le loisir d'entrer dans le détail de cette curieuse négociation qui dure plus de quatre ans et où Bernis finit par triompher du Roi, de l'évêque d'Autun, de l'archevêque de Toulouse, de presque tout le clergé. Ce serait un épisode singulier de l'histoire des mœurs religieuses au dix-huitième siècle.

Rome un prince anglais : soit la princesse de Galles[1], soit l'évêque d'Osnabrück, soit le duc de Glocester, soit le duc de Cumberland[2], et le palais de France est leur maison, même au temps où, sur mer, Français et Anglais échangent des coups de canon. Par eux, Bernis apprend toutes sortes de détails qu'il se hâte de transmettre à Versailles. Il reçoit d'eux, ou des gens de leur suite, des notes confidentielles qui parfois ne sont point inutiles au Ministre de la Marine. Mais la politique a d'ordinaire peu à faire dans ces relations qui ne passent point la liaison de société : il n'y a point trace, après le départ des Anglais, de correspondance suivie.

Avec les Stuart, on a vu quelle était l'attitude du Cardinal. Le Prétendant lui semblait un être inutile et gênant : mais il n'en fut point de même de la femme[3]. Cela est naturel : entre cette femme jeune, spirituelle, intelligente, qui oublia si vite la grandeur du nom qu'elle portait, et cet homme vieilli, malade, hypocondriaque, qu'on disait ivrogne et qu'on déclarait brutal, entre cette femme qui, sitôt qu'elle se fut rendue libre, qu'elle eut rejeté le fardeau de sa royauté d'exil, se montra, se prodigua, se fit toute à tous, tint salon, vint aux conversations, eut des artistes pour amants, ravala ce grand nom de Stuart à n'être plus qu'un titre de courtoisie, donnant un petit éclat aux fêtes du Cardinal, et ce vaincu, vivant et mourant de ses souvenirs, écrasé sous le poids trop lourd de cette couronne qu'il n'avait, hélas! jamais portée, retiré seul, avec une enfant dévouée et triste, dans la sombre misère d'un palais démeublé, ne voyant point le monde, rendant aux ancêtres morts le seul culte qu'il pût leur rendre : de ne les point renier, Roi pour lui tout seul, mais Roi, malgré l'Angleterre, malgré le Pape et malgré les Rois; entre Charles-Édouard et la comtesse d'Albany, le choix de Bernis ne pouvait être douteux : il alla à la

[1] Voir *Autobiography of miss Ellis Cornelia Knight, lady companion to the princess of Wales*, publ. by sir J. W. Kaye, Londres, 1861, 2 vol. in-8°.

[2] Bernis dit en 1783 du duc de Cumberland : « Il n'a *avant dîner* que de la bonhomie. »

[3] Bernis écrit d'elle, dès le 6 mai 1772 : « On la trouve aimable et polie, et il me semble qu'elle montre beaucoup de jugement et de bons sens. » (Aff. Étr.)

femme. De son temps, tout le monde fit ainsi, et aujourd'hui encore, l'histoire semble faire de même.

En janvier 1781, quand la comtesse d'Albany abandonna son mari pour rejoindre son amant, Alfieri, le Cardinal prit parti pour elle. Comment ne pas s'intéresser à une Reine qui se disait *sa très-humble et très-obéissante servante*[1], qui implorait sa protection, qui le suppliait de la justifier? Bernis insista pour que les 60,000 livres que la Chambre apostolique payait annuellement au Prétendant fussent attribuées à cette femme. Il obtint que la Cour de France lui continuât la pension qui lui avait été assignée lors de son mariage. C'est lui qui la conseille; c'est d'elle qu'il tient ses nouvelles, en 1783, lorsque Charles-Édouard est si malade à Florence. En 1784, Gustave III essaye d'arranger les affaires du Prétendant; il le voit, cause avec lui, s'étonne qu'on lui ait dépeint comme un ivrogne abruti ce vieillard en qui il retrouve par instants le héros qui a étonné l'Europe. Mais Bernis est là pour plaider auprès du Roi de Suède la cause de la comtesse d'Albany; elle veut sa liberté à tout prix; elle finit par la conquérir, et Bernis fait part à sa Cour des conditions de la séparation en insistant sur les mérites de la femme[2]. Quand le Prétendant appelle auprès de lui sa fille naturelle, qu'il la reconnaît, qu'il lui donne le titre de duchesse d'Albany, Bernis se moque de cette jeune fille et refuse de s'entremettre auprès du cardinal d'York, brouillé avec son frère à propos de cette légitimation[3]. La réconciliation se fait pourtant; Bernis, malgré les caresses que lui fait le Prétendant[4], n'a que des mots aigres pour la nouvelle duchesse d'Albany[5]. Au contraire, quand la Stolberg, la

[1] Lettre du 3 de l'an 1781. Bernis à Vergennes, 3 janvier 1781. (Aff. Étr.) Bernis à Vergennes, 10 janvier, 7 février 1781. (*Arch. Bernis.*) C'est à la Reine Marie-Antoinette que s'adresse en ce moment la comtesse d'Albany. Lettres et réponses passent par le Cardinal. En août 1782, Bernis la recommande très-vivement au vicomte de Vibraye, ambassadeur de France en Suède.

[2] Bernis à Vergennes, 20 avril 1784. (Aff. Étr.)

[3] Bernis à Vergennes, 1er novembre 1784. (Aff. Étr.)

[4] Le 20 décembre 1785, Bernis annonce que le prince Édouard est venu à son assemblée avec sa fille.

[5] Il écrit le 13 décembre 1785 : « Le prince Édouard est arrivé ici avec sa

comtesse d'Albany, va en France avec son amant, c'est Bernis qui l'introduit et qui la conseille : « Il ne connaît pas de femme plus malheureuse, ni qui mérite moins de l'être [1] » ; il témoigne sa vive reconnaissance au Ministre qui a reçu la Comtesse; il est pour l'épouse adultère contre la fille légitimée : « Celle-ci, dit-il, est bien plus fine et plus adroite que la Comtesse. » Toutes ses lettres sont pleines de ces perfidies. Le titre de duchesse d'Albany n'existe pas pour lui : il n'y a que lady Charlotte Stuart. La Cour le charge de payer une forte pension à la Comtesse : Bernis y applaudit des deux mains; et, lorsque le Prétendant tombe en apoplexie (janvier 1788), que sa fille demande que le Roi porte à 20,000 francs la pension de 10,000 qu'il lui a assurée à l'extinction de celle de 60,000 livres qu'il faisait au prince Édouard, Bernis a soin d'indiquer que *lady Charlotte Stuart* a déjà du Pape, l'assurance de 3,000 écus de pension après la mort de son père et de son oncle. Charles-Édouard meurt le 31 janvier; son frère lui fait dans sa cathédrale de Frascati des obsèques presque royales, des obsèques « où la royauté est visiblement cachée » ; Bernis ne fait pas même dire une messe. Il n'a pas un mot de pitié pour la pauvre Charlotte. Elle meurt un an après à Bologne (novembre 1789), et que peut-elle mieux faire que mourir? Elle est une honnête femme; elle n'a ni amants, ni amis, et la Révolution va lui enlever la pension de 20,000 livres qui est son unique ressource.

A partir du moment où le cardinal d'York prend le nom de Henri IX, et se fait, chez lui, donner de la *Majesté,* les rapports de Bernis avec lui se refroidissent visiblement. Quand l'Assemblée lui enlève ses bénéfices, le Ministre de France réclame encore en sa faveur, mais c'est un devoir qu'il accomplit, et l'intérêt personnel a bien une part dans sa démarche. Encore n'y met-il point une chaleur convaincante : il est vrai qu'il ne pouvait guère se flatter de convaincre; mais le trait est

fille qu'il a reconnue samedi dernier. Il est réconcilié avec le cardinal d'York qui est *engoué* de sa nièce. » (Aff. Étr.)

[1] Bernis à Vergennes, 11 mai 1785. (Aff. Étr.)

à retenir : Bernis n'aimait point qu'on le primât à Rome.

Pour donner l'énumération des Allemands que le Cardinal a hébergés, il faudrait copier l'almanach de Gotha. Il n'est pour ainsi dire pas de prince qui, de 1774 à 1789, n'ait fait son voyage d'Italie, n'ait dîné à Rome au palais de France, et ne soit venu aux conversations du vendredi : cela ne fait même plus un paragraphe dans les dépêches. Il ne convient donc de retenir que les princes de la maison d'Autriche, comme l'archiduc Maximilien, comme le duc et la duchesse de Saxe-Teschen, comme l'archiduc Ferdinand[1], comme le grand-duc de Toscane, comme l'Empereur surtout. Pour ceux-là, il faut des réceptions extraordinaires, des fêtes préparées; mais si satisfaits que les Autrichiens soient de l'accueil qu'on leur fait, il n'y a jamais entre eux et le Cardinal ni amitié, ni confiance. C'est que dans la maison d'Autriche, un seul donne le ton : l'Empereur.

Or, auprès de Joseph II, le Cardinal n'a jamais été en faveur. L'Empereur le connaissait pourtant de longue date; il avait eu à se louer de son accueil; il lui donnait volontiers des éloges même exagérés, disant que vingt millions d'hommes devaient à Bernis leur tranquillité et leur bonheur, que lui seul était capable de conclure l'alliance entre les maisons d'Autriche et de Bourbon; à chaque voyage qu'il faisait à Rome, il venait aux fêtes du palais de France, il rendait à Bernis des visites particulières, il lui témoignait toujours une grande considération apparente, mais tout cela était d'extérieur. Au fond, entre ces deux hommes, il y avait tellement d'antinomies qu'ils ne pouvaient se convenir.

Joseph II dédaignait absolument les formes. Son despotisme affectait la simplicité. Il lui semblait piquant de n'avoir point de suite, point de cortége, point de marque distinctive, aucun des attributs de la souveraineté, et, avec cet air tout uni, cet habit sans broderies, ces allures de voyageur philosophe, d'être

[1] V. d'Arneth, *Maria-Theresia und Maria-Antoinetta*, Vienne, 1865, in-8°, p. 302, et *Correspondance de Marie-Thérèse et de Mercy-Argenteau*, t. III, p. 397.

l'autocrate le plus déterminé qui se soit peut-être rencontré. Il jouait au capitaine retraité, de même que sa sœur jouait, certains jours, à la fermière. Ce jeu-là est dangereux pour une reine, mais il est insupportable chez un despote. Joseph II était peut-être *bienfaisant et sensible,* mais il lui fallait, pour exercer cette *sensibilité,* des rencontres de vieux soldats ou de jeunes filles pauvres, un *incognito* transparent et des journalistes apostés. D'ordinaire, il est rogue, pédant, cassant et mal élevé. Il faut à tout prix qu'il donne des leçons. Il y a du maître d'école de petite ville dans cet Empereur.

Bernis était, lui, un homme bien élevé. Il aimait d'une sorte d'adoration *les formes*, qui sont l'agrément de la vie, la base des négociations, le trait d'union entre les États. Il était magnifique et ne détestait point le paraître, trouvant à bon droit qu'en frappant les yeux on parvient à frapper l'esprit, qu'on donne ainsi une grande idée du souverain que l'on représente et du pays que l'on sert. Il n'affectait point des allures de philosophe; il se proclamait gentilhomme et tenait que la noblesse ne comptait point pour peu de chose dans les desseins de Dieu. Ce Dieu, il y croyait par conviction, par état, par honneur. Comment Bernis aurait-il pu s'entendre avec Joseph II?

Sans rompre avec Rome au point de vue de la doctrine, l'Empereur, qui détestait l'intrusion de Saint-Siége dans ses affaires, était en train de tenter un immense effort pour ranger exclusivement sous sa loi le temporel de l'Église dans ses États. D'une part, il voulait abolir la plus grande partie des Ordres monastiques; d'autre part, il voulait obtenir, comme le Roi de France, un indult qui lui donnât la nomination aux bénéfices. Ces deux réformes presque accomplies en France, où la Commission des Réguliers avait été instituée pour mettre fin aux désordres des moines et améliorer la position du clergé séculier, et où, sauf de rares exceptions (mois du Pape, bénéfices de Bretagne, canonicats dans quelques chapitres), le droit de nomination dévolu au Roi par le Concordat était devenu la régle invariable, n'étaient point pour étonner les Ministres de Louis XVI, et Bernis n'avait point à intervenir dans les démêlés

entre le Pape et Joseph II. Il ne put pourtant s'empêcher de désapprouver ouvertement Pie VI, lorsque, par une obstination singulière, le Pape se refusa à notifier au Sacré Collége la mort de l'Impératrice-Reine, à lui rendre dans sa chapelle les honneurs accoutumés pour les souverains, à laisser même les prélats dépendant de la Cour de Vienne porter le deuil de Marie-Thérèse. C'était là une provocation gratuite, et Bernis se contenta de rapporter sans commentaire la réponse que fit l'Empereur aux dépêches que son Ministre lui écrivait à ce sujet : « Peu m'importe que l'évêque de Rome soit poli ou malhonnête [1]. » De même, lorsque Pie VI sans avoir consulté aucun des ambassadeurs accrédités près de lui, aucun des membres du Sacré Collége, se détermina à ce fameux voyage de Vienne qui, en satisfaisant sa vanité, devait tant coûter à son orgueil, Bernis ne se crut point le droit d'intervenir comme Ministre, mais, comme Cardinal, il adressa au Pape ses observations dans une lettre très-vive, presque violente, étant donné son ton habituel [2],

[1] Bernis à Vergennes, janvier et février 1781. (Aff. Étr.)

[2] Voici cette lettre en date du 5 février 1782 : « Très-Saint Père, je croirais manquer essentiellement à tous mes devoirs et à la reconnaissance que je dois à Votre Sainteté si je lui laissais ignorer ce qu'on pense sur le voyage de Votre Béatitude à Vienne, à Versailles et dans toutes les Cours d'Italie où Sa Majesté Très-Chrétienne a des Ministres qui correspondent avec moi. On regarde la proposition que Votre Sainteté a faite à l'Empereur comme une fausse démarche, puisqu'on pense, si ce projet était réalisé, qu'il compromettrait essentiellement, sans aucun avantage pour le Saint-Siége, la dignité pontificale et la personne sacrée de Votre Sainteté. Je n'ai pas le temps de faire copier les lettres que j'ai reçues depuis huit jours de nos différents Ministres. Votre Sainteté voudra bien m'en croire sur ma parole. Elle sait que je suis aussi incapable d'altérer la vérité que de la dissimuler quand il est question des intérêts personnels de Votre Béatitude et des intérêts les plus importants du Saint-Siége. On cherche déjà à tourner en ridicule une démarche qui n'est que l'effet de votre zèle apostolique, et vous savez, Très-Saint Père, que le ridicule est l'arme la plus terrible dont on puisse se servir pour attaquer la Religion et ses ministres. A Rome, les personnages les plus pieux et les plus éclairés craignent toujours de déplaire à Votre Sainteté en contrariant ses idées. Ils connaissent peu d'ailleurs l'esprit des Cours et l'esprit du siècle. Les exemples du passé n'ont aucune application dans les temps présents. Dieu fait des miracles quand il lui plaît, mais il ordonne aux hommes et surtout aux premiers pasteurs de suivre les règles de la prudence. Aucun ministre de bonne foi ne saurait conseiller à Votre Sainteté de s'exposer au voyage de Vienne, après la réponse qu'a faite l'Empereur, laquelle est parfaitement connue aujourd'hui de tous les cabinets de l'Europe. Suspendez, Très-Saint Père, votre résolution jusqu'à ce que vous soyez parfaitement instruit des

mais qu'inspirait uniquement le sentiment des dangers que ce voyage allait faire courir à la religion. Pie VI, sans marquer à Bernis aucun mécontentement, maintint sa résolution. Le Cardinal n'eut qu'à s'incliner, mais son dernier mot fut une protestation : « Sa Sainteté me permettra, écrivit-il, de lui dire, en me prosternant à ses pieds, ces paroles du Sauveur : Mon âme est triste jusqu'à la mort. » Ce fut tout : d'ailleurs, les ordres du Roi étaient formels. Tout en désapprouvant le voyage, Louis XVI, n'ayant pas été consulté, défendait que son nom fût mêlé en rien à cette affaire [1].

Ce n'était donc point dans les questions religieuses que Joseph pouvait être gêné par Bernis. De même, pour la politique générale, il n'avait point à redouter que le négociateur du traité de Versailles tentât de rompre l'Alliance qu'il avait jadis conclue. A coup sûr, la fidélité de l'Empereur à ses engagements vis-à-vis de la France inspirait parfois au Cardinal des doutes dont il faisait part à Vergennes. Il surveillait avec quelque anxiété les relations intimes qu'il voyait se former entre Frédéric, Catherine et Joseph. Il redoutait l'ouverture de cette question d'Orient où l'Autriche poussée par la Prusse se jetait à corps perdu, mais il tenait toujours pour l'Alliance, parce que, disait-il, la cour de Vienne serait toujours l'alliée de l'Angleterre la plus redoutable et la plus dangereuse pour la France. Ses inquiétudes, loin de marquer une inimitié préconçue, témoignaient uniquement d'un patriotisme vigilant.

Ce fut sur des points particuliers, et par ordre de sa Cour, qui, au début du règne, ne subissait pas les influences exclusives auxquelles elle fut soumise par la suite, que Bernis dut à plusieurs reprises contrarier les desseins de la Maison d'Autriche.

sentiments de la France, de l'Espagne et des autres Cours catholiques qui sont véritablement attachées à la religion, au Saint-Siége, à la gloire personnelle de Votre Sainteté, et qui n'ont aucun intérêt à s'opposer au voyage qu'elle projette. » (Aff. Étr.)

[1] Vergennes ajoutait : « Que d'autres, pour un bien incertain, risquent d'alarmer les consciences et de ramener le trouble dans l'Église, pour nous, supportons quelques inconvénients de la religion de nos pères plutôt que de rompre l'unité et de porter les esprits sur des questions dangereuses. » Dép. du 12 fevrier 1782. (Aff. Étr.)

La politique traditionnelle de la France exigeait que les petits États allemands voisins du Rhin fussent indépendants les uns des autres, et que l'influence de l'Empereur n'y détruisît pas entièrement l'influence du Roi. Or, Marie-Thérèse, pour établir certains de ses nombreux fils, avait formé le dessein de leur constituer des principautés en réunissant sous leur domination la plus grande partie des États et des évêchés ecclésiastiques [1]. L'archiduc Maximilien, déjà grand maître de l'Ordre Teutonique, aspirait ainsi aux coadjutoreries de Cologne et de Munster. Bernis fut prévenu trop tard [2] : il ne put empêcher la Cour de Vienne d'obtenir de l'Électeur de Cologne son consentement, du Pape un bref d'éligibilité, des chanoines une élection unanime. L'Archiduc, malgré l'opposition de la Prusse, réunit donc sur sa tête ces trois dignités (7 août 1780); mais Marie-Thérèse n'était point femme à s'arrêter en si beau chemin; elle comptait bien procurer à son fils quelques autres évêchés. Bernis fut donc chargé de prendre des précautions pour l'avenir, de rappeler au Pape les décrets de Clément XII en date des 5 et 6 janvier 1731, interdisant de donner plus de deux brefs d'éligibilité à la même personne. Il était temps que la France se montrât, car l'Archiduc demandait déjà Hildesheim et Liége. Devant la ferme attitude de Vergennes [3], qui n'hésita

[1] La poursuite des coadjutoreries n'était point un fait particulier à la Maison d'Autriche. Déjà en 1775, Bernis avait dû s'opposer à ce que l'électeur de Mayence, déjà élu évêque de Worms, se fît encore élire à Spire.

[2] Vergennes à Bernis, 30 mai 1780. (Aff. Étr.)

[3] « La Cour de Vienne, écrit-il le 8 août, nous cache tous ses desseins. Le partage de la Pologne, les négociations antérieures à l'ouverture de la succession de Bavière, enfin l'affaire des coadjutoreries se sont faits et conclus à notre insu, et sans trop mal augurer de notre allié, nous pouvons croire qu'il ne se départira pas de cette manière d'agir. Le Roi est très-fâché que la Cour de Vienne ait des principes aussi relâchés sur les obligations de l'Alliance, et n'a pas perdu une occasion de faire connaître que, si sa fidélité à ses engagements et son amitié lui avaient lié les mains pour contrecarrer des entreprises qui pouvaient avoir des suites dangereuses pour Sa Majesté elle-même, elle espérait qu'on suivrait à l'avenir une autre marche, et que du moins on voudrait bien lui confier, comme on y était obligé par le Traité, les projets auxquels elle aurait un intérêt direct et dont l'exemple pourrait altérer la tranquillité de l'Europe. Il paraît qu'on s'est fié constamment à Vienne sur la conviction où l'on était à juste titre de l'attachement du Roi à l'Alliance, et que, pensant n'avoir besoin que de la tolérance de Sa Majesté, on s'est accoutumé à croire qu'on pouvait tout entreprendre sans la

point à déclarer « qu'il était des occasions où le Roi se réservait de se conduire selon que ses intérêts et le repos de l'Europe l'exigeraient, et que la réunion d'un plus grand nombre d'évêchés sur la tête de l'Archiduc serait une de ces occasions », Maximilien renonça à Liége; mais il se rejeta sur Paderborn, Wurtzbourg et Bamberg. A Rome, il accablait des plus riches présents tous ceux qui avaient part à son affaire. Bernis lui-même était cajolé par l'Impératrice, qui l'invitait à la venir voir et lui envoyait une bonne provision de vin de Tokai. C'était sur l'Italie une pluie de faveurs : diamants, porcelaines, vins fins, sequins, clefs de chambellan, rubans surtout; croix étoilées et toisons d'or. Sans doute Marie-Thérèse eût triomphé, mais sa mort arrêta tout.

Il n'y eut plus qu'un effort fait en 1781 pour obtenir deux coadjutoreries en faveur de chacun des fils de Léopold, de Toscane; mais c'étaient des enfants; Bernis opposa que le Pape, suivant les canons, ne pouvait conférer d'évêchés ou de coadjutoreries qu'à des sujets âgés de vingt et un ans et engagés dans les Ordres; il demanda à Pie VI d'en faire l'objet d'une déclaration. Le bruit que fit ce projet suffit pour écarter les sollicitations.

Sur un autre point de l'Europe, la lutte de Bernis contre la politique autrichienne fut autrement longue et eut des conséquences bien plus graves.

Lorsque, par le traité d'Utrecht, la monarchie de Charles II fut démembrée, l'Autriche eut pour sa part les possessions espagnoles en Italie : c'était l'Italie presque entière : les Deux-Siciles, le Milanais, les présides de Toscane; le traité de Vienne (1738) lui enleva Naples et lui donna Parme et la Toscane; le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) lui reprit Parme. Tout ce qui lui avait été arraché était revenu à la Maison de Bourbon; mais Marie-Thérèse n'avait point oublié le fameux adage : *Tu, felix*

consulter, sauf à avoir des explications, à donner des promesses lorsque les choses qui pourraient déplaire à Sa Majesté seraient consommées. Votre Éminence suit assez les affaires générales pour voir que c'est à peu près là le résultat de la conduite de cette Cour avec nous depuis vingt ans. » (*Arch. Bernis.*)

Austria, nube. Elle plaça une de ses filles sur le trône des Deux-Siciles (1768), une seconde sur le trône de Parme (1769), une troisième sur le trône de France (1770). Partout, sauf en Espagne, le Bourbon était doublé d'une Autrichienne.

L'archiduchesse Marie-Amélie, infante de Parme[1], n'était point faite pour la politique, au moins dans un petit État, dépendant à la fois de la France, de l'Espagne et de l'Autriche; car, peut-être, sur un grand théâtre, aurait-elle révélé comme Catherine ou Marie-Thérèse des qualités supérieures. Ce n'était point l'obstination qui lui manquait, ni l'instinct de domination, mais elle ignorait entièrement l'art de se conduire, et, à certains moments, on peut se demander si elle n'est point un peu folle. Deux ans après son mariage, elle était tellement perdue de dettes qu'elle ne savait plus à qui emprunter. Elle mendiait auprès de tout le monde, des parents de son mari, de ses frères, de ses sœurs, de ses domestiques même par qui elle se faisait prêter leurs économies et jusqu'aux pourboires qu'on leur donnait. Avec cela, un train royal, aucune heure réglée, des habitudes étranges, un désordre irrémédiable dans tout ce qu'elle faisait, un bavardage qui ne lui permettait de garder aucun secret; puis de la bonhomie, de la gentillesse, de la grâce, une intelligence très-vive, très-alerte, une compréhension des choses politiques presque remarquable, bref une des natures les plus étranges qu'on ait jamais vues sur un trône.

Elle avait par deux fois brouillé son mari avec l'Espagne et la France : à la seconde fois, l'Espagne s'était lassée, s'était désintéressée de l'administration du duché et avait abandonné l'Infant à ses propres forces. Ce n'était pas beaucoup dire : ce prince avait, comme dit Choiseul, la dévotion d'une servante; et, pendant que sa femme jouait à la main chaude avec ses gardes du corps, il courait les couvents à la recherche de quelque superstition nouvelle. On eût été fort embarrassé de trouver une idée politique dans la tête de cet élève de l'abbé de Con-

[1] Voir le très-curieux travail de M. Charles Nisard. *Guillaume du Tillot, Ministre des Infants ducs de Parme*, Paris, 1879, in-8°. L'Archiduchesse, née à Vienne, le 26 février 1746, épouse l'Infant en 1769, et meurt en 1804.

dillac. Quant à sa femme, elle en avait trop. D'abord, elle s'était accrochée à sa famille, disant qu'elle ne voulait point avoir d'enfants pour que les États de Parme revinssent, conformément au traité d'Aix-la-Chapelle, à la Maison d'Autriche. Elle avait fait une guerre obstinée aux Ministres que l'Espagne envoyait à Parme. Maintenant, elle ne rêvait que de payer ses dettes ou, au moins, de trouver de l'argent. Pour essayer d'en tirer quelque peu de sa sœur, la Reine des Deux-Siciles, elle alla lui faire visite à la fin de 1783, et ce fut à ce moment que Bernis, qui avait été mêlé jadis à ses démêlés avec l'Espagne, fit sa connaissance personnelle.

Il lui assura de la part du Pape un traitement particulièrement aimable, obtint la suppression de l'ancien cérémonial du Saint-Siége à l'égard des ducs de Parme, et lui ménagea le don de la rose d'or, réservée jusque-là aux reines et aux infantes. A l'aller, en novembre, elle ne fit que passer à Rome, où Bernis lui offrit un souper et une très-jolie petite fête; mais, à son retour de Naples, où on lui avait donné des perles et des diamants, et point d'argent, elle séjourna quinze jours (5-18 janvier 1784). Elle n'était point satisfaite de sa sœur; son frère Joseph, qu'elle avait trouvé à Naples, l'avait fort mal traitée. Bernis la reçut à souper, lui donna pour convive ordinaire le Roi de Suède, lui offrit des fêtes, chercha à tirer d'elle des renseignements sur les projets de l'Empereur, put se vanter de l'avoir conquise. L'Infante, en effet, repoussée par sa propre famille, semblait toute revenue aux Bourbons et désirait rentrer dans les bonnes grâces de l'Espagne; petite acquisition à coup sûr au point de vue politique, mais acquisition qui à certains moments pouvait encore avoir son prix. L'Infante, si peu que ses sœurs lui témoignassent de confiance, savait écouter et pouvait donner un avis utile.

Cette femme qui avait mal débuté dans la vie, qui s'était fait grand tort par ses légèretés, devint plus tard une mère de famille remarquable. La passion de ses enfants l'absorba. Dans les très-nombreux billets qu'elle écrit au Cardinal, d'une petite écriture toute fine, toute gribouillée, sans un point, sans une

virgule, sans une date, c'est de ses enfants qu'il est sans cesse question, surtout de sa fille Toinette, celle qui entra plus tard en religion et mourut à Rome, en 1841, religieuse Ursuline. Elle parle souvent aussi de sa santé, de ses insupportables maux de tête. Sa vie est triste : elle en arrive presque à désespérer; ainsi quand son frère Joseph meurt, elle écrit : « Lui est heureux, il a fini de vivre. »

L'Archiduchesse Infante avait mauvaise tête et bon cœur. En s'y prenant adroitement, il n'était point impossible de la ramener, de lui faire entendre de quel côté étaient les vrais intérêts de son mari et de ses enfants. Marie-Caroline, Reine de Naples [1], sans être plus intelligente, plus discrète, mieux ordonnée que sa sœur de Parme, était infiniment plus vicieuse, plus cruelle, plus corrompue, mais aussi elle avait bien plus de suite dans ses idées et de fixité dans ses projets; ses idées, c'étaient celles de sa Maison, celles de son frère, celles de son amant. L'amant en titre était un Irlandais nommé Acton, dont le père avait été chirurgien de régiment à Besançon et qui, du service de Toscane, était passé à celui de Naples. Léopold savait ce qu'il faisait en donnant à sa sœur Acton. Acton, tout Autrichien, rapidement élevé aux plus hautes dignités de l'État, détacherait les Deux-Siciles de la Maison de France. Joseph, qui suivait avec attention les projets de son agent, viendrait au moment opportun enlever les dernières concessions et ferait du Roi de Naples un vassal de son empire. C'était la destruction du Pacte de famille, c'était une grande partie du bénéfice que la France avait tiré de cinquante années de guerre, volontairement perdu : c'était l'Italie livrée.

Caroline avait commencé par soustraire son mari à la tutelle de l'Espagne. Elle avait renversé Tanucci, le Ministre espagnol, et ne tolérait qu'à peine le marquis de la Sambucca, son successeur. Elle avait refroidi, le plus qu'elle avait pu, les relations de famille, écrivant le moins possible à son beau-père, le Roi Charles III, évitant toute intimité avec le prince des Asturies.

[1] Née à Schœnbrünn le 13 août 1752, mariée en 1768 à Ferdinand IV, Roi des Deux-Siciles, morte à Hetzendorf le 8 septembre 1814.

Quant aux Français, ils étaient si mal traités à Naples, que Louis XVI n'avait point nommé de successeur à son ambassadeur, le marquis de Clermont-d'Amboise. Caroline prétendait que Denon (on écrivait alors de Non), le chargé d'affaires, lui était odieux : elle ne voulait avoir aucun rapport avec lui; de même pour le consul général de France, M. de Saint-Didier, pour tous les employés français. Les choses étaient assez avancées en janvier 1784, pour que Joseph crût qu'il était temps de porter le dernier coup. Il avait à rendre à Pie VI la visite qui lui avait été faite à Vienne. Ce fut le prétexte. Il bâcla les affaires qu'il avait à Rome et se rendit à Naples. Là, il proposa formellement à Ferdinand IV de se détacher de la Maison de Bourbon et lui offrit pour sa fille aînée la main du second fils du grand-duc de Toscane. Ferdinand refusa, mais l'Empereur faisait tout pour le gagner, allait à toutes ses chasses, le suivait dans toutes ses parties, cherchait par tous les moyens à flatter ses goûts, même les plus vils.

Bernis eut connaissance de cette intrigue par l'Infante de Parme, qui s'était trouvée à Naples en même temps que Joseph II, et qui était enragée des dédains de son frère. Il se hâta d'en écrire à Vergennes [1], qui avait de son côté reçu des informations très-précises sur le même sujet [2]. Lorsque l'Empereur repassa par Rome, le Cardinal chercha à savoir jusqu'où l'on était allé; mais tantôt Joseph disait qu'il aurait pris la Reine de Naples pour sa femme s'il avait pu avoir dispense [3]; tantôt, il affectait de parler du gouvernement napolitain avec le dernier mépris, disant que Naples était *une vraie Babylone* [4]. Bernis espéra obtenir des renseignements plus précis par Gustave III; mais Caroline qui avait d'abord fort mal reçu le Roi de Suède, qui ensuite l'accabla d'attentions, joua avec lui une scène des *Fausses Confidences :* elle lui déclara « qu'elle était éclairée sur les vrais intérêts et revenue entièrement au système de la Maison de son

[1] Bernis à Vergennes, 13 janvier 1784. (Aff. Étr.)
[2] Vergennes à Bernis, 2 février 1784. (*Arch. Bernis.*)
[3] Bernis à Vergennes, 21 janvier 1784. (*Arch. Bernis.*)
[4] Bernis à Vergennes, 28 janvier 1784. (Aff. Étr.)

époux [1] ». Or, Bernis savait que le mariage projeté entre la princesse Marie-Amélie des Deux-Siciles et l'archiduc Ferdinand de Toscane tenait toujours, et que la dot qu'on demandait pour la Princesse était les présides de Toscane [2]. « On jouait donc à Naples une comédie concertée avec l'Empereur lui-même et avec le grand-duc de Toscane, pour persuader à l'Europe qu'on était mécontent de ces deux Princes, qu'on ne se prêterait jamais à leurs projets, et qu'on ne chercherait à l'avenir d'autre appui que l'amitié de l'Espagne et de la France [3]. »

Sur ce point, Bernis, d'Azara et Vergennes étaient d'accord; mais quant au remède, s'il y en avait un, Vergennes pensait qu'il devait venir de l'Espagne, « c'était à elle de requérir la France qui, même en ce cas, ne pourrait agir que secondairement [4] ».

Sur ces entrefaites, Gustave III revint de Naples, apportant à Bernis une nouvelle et très-pressante invitation de Leurs Majestés Siciliennes, de les venir voir. Quelques jours après, nouvelle instance adressée par Caroline à Bernis par l'intermédiaire du Roi de Suède [5]. Gustave ne partageait point l'avis des Ministres sur la politique autrichienne de la Reine. Il croyait à sa véritable aigreur contre ses frères; il croyait qu'elle ne pardonnait pas à l'Empereur d'avoir fait manquer le mariage de sa fille aînée avec le prince de Toscane qui venait d'épouser une princesse de Wurtemberg [6]; il croyait que Acton rappelé par le grand-duc de Toscane avait refusé de revenir, et que le Grand-Duc lui avait retiré ses appointements et ses pensions [7].

[1] Lettre de Gustave III en date du 17 février 1784, ap. SOMMERVOGEL, p. 213.

[2] Bernis à Vergennes, 11 février 1784. (*Arch. Bernis.*) On sait que les Présides étaient un canton méridional du Siennois, réservé par les Espagnols, quand en 1558 ils vendirent l'État de Sienne au grand-duc de Toscane, Côme I[er]. Les places de ce petit État étaient Orbitello, Talamone, Porto Ercole et Porto San Stefano.

[3] Bernis à Vergennes, 10 mars 1784. (*Arch. Bernis.*)

[4] Vergennes à Bernis, 29 mars 1784. (*Arch. Bernis.*)

[5] Bernis à Vergennes, 16 mars 1784. (AFF. ÉTR.)

[6] Celle-ci mourut en 1789, et Marie-Thérèse-Caroline-Joséphine de Bourbon, fille ainée de la Reine de Naples, épousa le 15 août 1790 l'archiduc François, depuis, l'Empereur François II.

[7] Bernis à Vergennes, 16 mars 1784. (*Arch. Bernis.*) Le Cardinal croyait bien

Au milieu de ces versions différentes, que penser? Vergennes s'accrocha avec empressement à l'idée que Bernis pourrait aller à Naples, qu'il verrait par lui-même, qu'il raisonnerait Leurs Majestés Siciliennes sur l'intérêt qu'elles avaient à tenir absolument à la Maison de France; le Cardinal ferait une enquête sur les griefs de la Reine contre Denon; il garderait la plus extrême réserve avec Acton, loin de penser à l'acheter comme Bernis en avait fait la proposition, et il aurait un peu d'ouverture avec la Sambucca qui, à mesure que le crédit d'Acton augmentait, montrait plus de confiance [1].

La Cour de France attachait une si grande importance à cette affaire que Vergennes, en pressant extrêmement le Cardinal de se rendre à Naples, lui envoya des instructions détaillées comme s'il allait remplir une grande ambassade [2]. Trois points, disait-il, méritent d'être éclaircis : 1° La Reine de Naples est-elle absolument opposée à toute liaison intime avec les Cours de la Maison de Bourbon? 2° M. Acton est-il vendu aux puissances qui jalousent plus ou moins la prospérité de cette Maison? Est-ce un homme qu'il faille se décider à perdre après avoir acquis la certitude qu'on ne peut le gagner? 3° Que faut-il penser de Denon? A-t-il une raison particulière de voir tout du côté le plus fâcheux?

Un incident nouveau rendit le départ du Cardinal encore plus utile et la nécessité de renseignements précis sur la Cour

que c'était encore une scène de la comédie; pourtant il écrivait : « Le moment serait favorable pour gagner M. Acton. »

[1] Vergennes à Bernis, 5 avril 1784. (*Arch. Bernis.*)

[2] Vergennes à Bernis, 6 avril 1784. (Aff. Étr.) Vergennes disait d'Acton : « Il n'a que deux partis à prendre vis-à-vis de Votre Éminence, celui de chercher à se justifier auprès d'elle ou celui de se tenir à l'écart et de s'en reposer sur la Reine pour faire son apologie. » Dans le second cas, il n'y avait rien à tenter; dans le premier, le Cardinal devait lui marquer le mécontentement des Cours, le menacer ou l'intimider. « En effet, disait le Ministre, s'il continue à nous donner lieu de craindre par ses menées que le Roi de Naples ne soit plus le maître de se livrer aux sentiments de son cœur et de s'attacher au système dont dépend la sûreté et la sécurité de ses États, il faudra bien que nous mettions tout en usage pour l'écarter des conseils de ce Prince, et il doit savoir qu'un Ministre qui lutte contre les inclinations de son souverain et qui veut le jeter dans des engagements hors de nature ne peut manquer de succomber à la longue. »

de Naples encore plus urgente. L'Espagne, rompant avec la tradition qui lui avait fait chercher ses alliances matrimoniales exclusivement dans la Maison de Bourbon, rendit publiques les fiançailles de l'infante Charlotte, fille du prince des Asturies, avec l'infant don Joan de Portugal [1], et de l'infant Gabriel, troisième fils de Charles III, avec l'infante doña Maria de Portugal [2]. Ce double mariage était une quasi-rupture avec la Reine de Naples, qui, n'ayant pu marier sa fille aînée en Toscane, comptait la placer en Espagne. De plus, au point de vue de la succession d'Espagne et même au point de vue de la succession de Naples, il pouvait sortir de ces unions des conséquences graves. Quelle serait la situation faite aux enfants de don Gabriel, s'il devenait l'auteur d'une branche purement espagnole [3]? Quelle force avaient conservée en Espagne les décisions des Cortès assemblées par Philippe V, pour déterminer l'ordre successoral, conformément à la loi salique et contrairement aux anciennes lois espagnoles? Le prince des Asturies n'avait que cette fille; s'il n'avait point de fils, le trône d'Espagne devait à sa mort revenir au Roi de Naples, mais le Roi de Naples ne se trouverait-il pas primé par l'infant don Gabriel? Toutes ces réflexions s'offraient d'elles-mêmes [4] à la pensée : Caroline faisait la morte en ce moment, mais ce silence cachait une tempête [5], elle cherchait comment elle pourrait se

[1] Devenu Roi de Portugal sous le nom de Jean VI.

[2] L'Infant don Gabriel né en 1752, mort en 1788, est la souche de la branche des Bourbons d'Espagne dits Bourbon et Bragance.

[3] « Malgré cela, écrivait Vergennes le 12 avril 1784, si les enfants mâles du Prince des Asturies venaient à manquer, il n'est rien moins que certain que l'Infant don Gabriel prévaudrait sur sa nièce l'Infante Charlotte. Les lois de l'Espagne sont en faveur de celle-ci; le procès, s'il s'élevait, serait probablement l'occasion d'une guerre. » Il ajoutait le 17 mai : « Si le Prince des Asturies n'avait pas de succession masculine, il est très-problématique que celle à la Couronne serait adjugée à ses frères ou à leurs descendants. L'empire des préjugés est bien puissant dans le royaume, et je doute que les Cortès assemblées sous Philippe V eussent toute la valeur qu'on a prétendu leur donner. Cette question pourra bien amener un jour une guerre. Il était facile d'en prévoir la possibilité; il ne l'est pas également d'en prévoir l'événement. D'ailleurs, il ne serait bon à rien d'étendre sa prévoyance dans cet avenir. » (*Arch. Bernis.*)

[4] Bernis à Vergennes, 21 avril 1784. (Aff. Étr.)

[5] Bernis à Vergennes, 27 avril 1784. (Aff. Étr.)

venger. Il fallait prévenir un éclat, et le Cardinal le pouvait peut-être.

Bien qu'il ait la goutte, Bernis, après avoir en quelque sorte fait son testament[1], part le 9 mai pour Naples et y arrive le 10, en fort bonne santé[2]. A partir de la frontière, les maîtres de poste ont ordre de ne rien recevoir. Le 11, Leurs Majestés Siciliennes viennent exprès de Caserte à Naples pour le voir; le Cardinal, quoiqu'il n'ait demandé audience qu'en qualité d'évêque d'Albano, est reçu sans cérémonie et dans la forme des ambassadeurs de famille; le 13, dîner intime au palais; le 14, assemblée de la noblesse. La Reine l'envoie chercher presque chaque jour, cause avec lui, prend à tâche de le séduire, comme elle a fait du Roi de Suède. « On le reçoit comme un souverain et comme un ami[3] »; mais le résultat pratique est absolument nul.

La Reine, furieuse des mariages espagnols, veut rappeler sur-le-champ son ambassadeur à Madrid, le prince de Raffadale; elle songe à former une junte pour annuler la loi de succession des hoirs mâles et rétablir l'habilité des femmes à la Couronne[4]. Bernis lui remontre que le rappel de l'Ambassadeur aussi bien que la destruction d'une loi établie par le Roi d'Espagne est un acte d'hostilité irréparable. Il essaye de la calmer; il propose que le Roi des Deux-Siciles écrive à son père une lettre pleine d'effusion et de respect dans laquelle il fera ses plaintes sur les conditions du double mariage. La Reine paraît convaincue; mais, dans la coulisse, Acton agit. Le prince de Raffadale est rappelé : on nomme, il est vrai, à sa place, le prince de Caramanico, mais l'injure n'en est pas moins visible. L'idée de la junte semble suspendue, mais Galiani est chargé d'y travailler[5]. Caroline dit qu'elle fera écrire par son mari au

[1] Bernis à Vergennes, 8 mai 1784. (Aff. Étr.)

[2] Denon à Vergennes. (Affaires Étrangères, *Naples*, vol. 110.)

[3] Bernis à Vergennes, 2 juin 1784. (*Arch. Bernis.*)

[4] A ce moment Caroline n'avait d'enfants mâles que François (devenu le Roi François Ier), né le 19 août 1777.

[5] Voir Affaires Étrangères, *Naples*, vol. 97. Bernis a le plus profond mépris « pour les bouffonneries de ce petit personnage » qui en toute occasion se montre l'ennemi acharné de la France. Il serait à désirer que dans l'apologie qu'on se

Roi d'Espagne, mais une lettre ne peut rien réparer. Il n'y a point à en douter : « Les Deux-Siciles sont une province autrichienne. » Sans l'opposition extrêmement vive de M. de la Sambucca, M. de Richecourt, le nouvel ambassadeur de Joseph II à Naples, eût été chargé de la direction du militaire. Acton est le maître de tout, et il n'a point manqué de faire voir à Bernis qu'il se soucie aussi peu de sa personne que des Cours de Bourbon. Il n'a pas dit mot au Cardinal quand il l'a rencontré chez la Reine; il s'est contenté de se faire inscrire à la porte de l'Ambassade; « il n'a daigné faire aucune de ces avances qu'un homme comme lui, né en France et d'un état si inférieur, devait au Ministre de Sa Majesté ». Il va renverser le marquis de la Sambucca et s'en vante publiquement.

Quant au Roi, Bernis n'a pu lui parler. Le Roi l'a invité à dîner à Portici, mais c'est la Reine qui l'a reçu. Le Roi n'est pas venu, quoiqu'il fût au Môle, à deux cents pas du palais. « Cela a été remarqué et a scandalisé tout le monde, sauf peut-être des fripons subalternes tels qu'un abbé Galiani. »

Au moment du départ, la Reine redouble de grâces et de caresses. Elle propose au Cardinal d'établir avec lui une correspondance intime. Bernis répond que cette correspondance ne peut avoir d'utilité que s'il est autorisé à montrer les lettres aux deux Cours. La Reine refuse. Elle craint, dit-elle, de se compromettre en exposant ses griefs avec trop de sincérité. « Une malheureuse et trop suivie expérience, écrit-elle quelques jours après, m'a fait connaître qu'il n'y a rien de sacré à qui n'a d'idole que ses passions et malentendue hauteur et expérience[1] ! »

A Naples, pourtant, Bernis a rencontré un honnête homme auquel il s'est plu à rendre hautement témoignage. C'est Vivant-Denon, le chargé des affaires de France; le Cardinal vante son intelligence, sa distinction, son esprit, son courage tranquille,

plaît à faire en France de Galiani, on n'oubliât point entièrement de noter que s'il avait l'esprit parisien, — encore est-ce contestable, et son esprit semble parisien à la façon de Frédéric II, — il avait le cœur tout autrichien.

[1] Caroline à Bernis, 24 mai 1784. (Aff. Étr.)

son zèle toujours actif, sa profonde connaissance des hommes et des choses. Il l'a conduit avec lui partout, — sauf dans les appartements de la Reine, — afin de témoigner toute l'estime qu'il lui accorde. Depuis, il ne cessa de plaider en sa faveur, de réclamer pour lui auprès de la Cour, de montrer l'injustice avec laquelle on le traitait[1].

Le Cardinal en partant de Rome croyait vaincre. On ne l'avait fait venir à Naples que pour le séduire, pour « mettre bien Acton dans l'opinion de la France[2] ». C'était pour cela que la Reine avait déployé toutes ses grâces. Bernis, comme il dit, ne s'était point laissé « mettre dans le sac à ouvrage[3] », mais, comprenant dès le premier jour qu'engager la lutte, c'était courir à un échec, il s'était tenu dans une extrême réserve. Toutefois, Caroline connaissait ses sentiments, elle comprenait qu'il l'avait devinée, et, désespérant de faire de Bernis un complice, elle devait se tourner d'un autre côté. C'était là une des inquiétudes du Cardinal. Si ces dépêches où il disait franchement la vérité, si les copies des lettres que Caroline lui avait écrites et qu'il avait envoyées à Versailles, venaient entre les mains de la Reine de France, qu'arriverait-il? « Les Reines de France et de Naples sont sœurs et s'écrivent », disait-il, et il suppliait Vergennes de ne point le compromettre.

Le résultat le plus clair du voyage à Naples avait été de justifier Denon dont toutes les informations se trouvaient concorder avec celles du Cardinal[4], mais, avant comme après, la

[1] C'est sans doute à ce moment que Denon a gravé à l'eau-forte, d'une pointe spirituelle et vive, un très-curieux portrait du Cardinal, en déshabillé avec un bonnet de nuit sur la tête. Ce portrait, un des plus rares qu'il y ait de Bernis, doit être infiniment ressemblant.

[2] Le marquis de la Sambucca à Azara. (*Arch. Bernis.*)

[3] Bernis à Vergennes, 2 juin 1784. (*Arch. Bernis.*)

[4] La vraie cause de l'hostilité de Caroline contre Denon ne venait point, suivant Bernis, de ce que, dans une lettre que la police napolitaine avait interceptée, il avait donné avec son esprit habituel de piquants détails sur les amours de la Reine; elle venait de ce que, au début, Caroline lui avait montré trop de bonté et l'avait admis familièrement dans son intérieur. On avait craint les progrès de cette faveur. Denon a donc vécu d'original son adorable conte : *Point de lendemain.*

situation restait identique et n'avait qu'une issue : que le Roi Catholique parlât en père et en souverain.

On put croire que Charles III allait suivre cet avis[1], mais huit jours après la remise des lettres en recréance du prince de Raffadale, il reçut cette lettre particulière de Ferdinand IV dont Bernis avait conseillé l'envoi. Il se radoucit, et non-seulement il ne fulmina point contre sa bru et contre Acton, mais il communiqua au Roi des Deux-Siciles le contrat de mariage des Infants, lequel ne changeait rien à l'ordre successoral établi par Philippe V.

Le prétexte qu'avait saisi Caroline pour s'affranchir des liens incommodes du Pacte de famille lui échappait; mais, tout en en cherchant un autre, tout en faisant au marquis de la Sambucca les reproches les plus violents sur les égards qu'il montrait aux Espagnols, tout en travaillant au renvoi de ce Ministre, elle envoyait à Bernis des lettres presque tendres, se plaignant qu'il ne lui écrivît point, lui disant qu'elle était toute rassurée sur les affaires d'Espagne; lui demandant de revenir à Naples[2]. Bernis répondait brièvement par des compliments, par un petit sermon sur l'union[3]. La Reine répliquait presque courrier par courrier, entrant cette fois dans de grandes explications, se défendant d'avoir voulu blesser l'Espagne, accusant tout le monde, mais surtout Denon, changeant les dates, dissimulant les faits, invitant Bernis à venir lui parler[4]. « Votre franchise, honnêteté, probité, disait-elle, reconnaîtrait *malgré toutes les préventions* bientôt la vérité des faits, que nous désirons l'union, l'amitié, *réciprocité,* cordialité et enfin tous les liens que la même famille doit inspirer et que deux *souverains* parents se doivent. » Ce mot *souverains* qu'elle soulignait disait toute sa pensée. Elle la complétait même plus loin, — peut-être malgré elle, — disant : « Je suis depuis dix-sept ans mariée femme au Roi de Naples et mère des futurs Rois de Naples,

[1] Florida-Blanca à Bernis, 1er juin. Bernis à Vergennes, 16 juin 1784. (*Arch. Bernis.*)
[2] Caroline à Bernis, 5 juillet 1784. (Aff Étr.)
[3] Bernis à Caroline, 12 juillet 1784. (Aff Étr.)
[4] Caroline à Bernis, 17 juillet 1784. (Aff. Étr.)

voilà ma Maison, celle que j'aime, qui m'intéresse et pour le bien-être de laquelle je ferais tout au monde. » Caroline reniait donc la Maison de France; elle n'en était plus; elle n'en voulait pas plus que du Pacte de famille. Bernis réfuta la Reine avec les arguments mêmes dont elle s'était servie, lui prouva poliment que ses griefs étaient supposés, la loua fort de son désir d'union, mais déclina l'invitation en disant qu'il ne pouvait se rendre à Naples sans l'autorisation du Roi[1]. Quelques jours après (27 juillet), la Reine insista encore, mais cette fois Bernis déclara qu'un voyage lui était impossible pour le moment, que la Reine, d'ailleurs, n'avait besoin ni de négociateur ni d'intermédiaire, qu'on bavardait déjà beaucoup trop sur cette correspondance, qu'on prétendait que, dans ses conversations, la Reine le traitait fort mal; tournant court, il termina par des compliments.

Il était temps : l'Espagne, lasse des grossièretés dont Caroline accablait ses agents, s'était décidée à une mesure énergique. Depuis le 12 juillet, le vicomte de la Herreria, Ministre d'Espagne à Naples, avait entre les mains une lettre de Charles III à son fils, dans laquelle le Roi Catholique ne l'éclairait pas seulement sur sa situation politique, mais sur la vie privée de la Reine. Cette lettre fut remise le 17 août; il en résulta une scène d'une violence inouïe entre Ferdinand et Caroline; mais, à la suite de cette scène, la Reine *s'enferma avec son mari pendant vingt-quatre heures,* et, quand le Roi sortit de sa chambre, il fit appeler la Sambucca, l'accusa de trahison, lui ordonna de n'avoir plus aucun rapport avec La Herreria[2].

Que faire? Le Roi d'Espagne semblait déterminé à exiger le renvoi d'Acton. La Reine de Naples ne voulait rien entendre; la France craignait d'éveiller les susceptibilités de l'Espagne en offrant sa médiation : d'ailleurs, Vergennes partageait entièrement les idées de Charles III, et, comme Bernis, il disait de Naples « qu'on croyait voir une troupe d'enfants et de commères tenant conseil ensemble ».

[1] Bernis à Caroline, 23 juillet 1784. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Vergennes, 25 août 1784. (Aff. Étr.)

Tout à coup, la scène change. Le prince de Caramanico, allant ambassadeur de Naples en Espagne, a, au passage, audience de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Le 4 octobre, Vergennes écrit encore que la Reine ne s'occupe en aucune façon de l'affaire de Naples [1]. Le 10 octobre, après l'audience, ce n'est plus Acton qui est coupable, mais le prince de Raffadale : c'est lui qui a donné pour certains les arrangements faits à propos des Ministres espagnols. Il faut que, en toute hâte, un ambassadeur de France vienne résider à Naples, que Denon soit chassé, que les agents de France se soumettent. Rien n'est vrai dans ce qu'ils ont raconté. Marie-Antoinette le veut ainsi, parce que Marie-Caroline le lui a demandé.

Bernis essaye de redresser les faits : il prouve que le prince de Raffadale a été rappelé de Madrid, justement parce qu'il n'a point parlé de ces fameux arrangements et que les dépêches que l'ambassadeur de Naples a exhibées à Versailles ont été fabriquées après coup, à Naples même. Il met en garde contre ce prince de Caramanico, ancien amant de Caroline, qui a dérangé sa fortune pour être instruit de tout ce qui se passait dans l'appartement de la Reine. Il dit enfin que non-seulement à Naples, on se prétend assuré de la médiation de la France, mais qu'on y parle ouvertement d'argent envoyé à Versailles pour acheter des protecteurs.

Vergennes a beau se cabrer sur ce mot [2]; le plan de Caroline ne s'en développe pas moins. Caramanico retourne à Naples pour communiquer à sa maîtresse un moyen infaillible de gagner la France. Bientôt, grande nouvelle! C'est la Reine de Naples qui sera marraine de l'enfant dont Marie-Antoinette est enceinte. Caroline l'annonce elle-même à Bernis [3]. La nais-

[1] « Je ne pense même pas que la Reine en ait connaissance, écrit Vergennes; mais ce dont je suis très-assuré, c'est qu'elle ne s'en occupe en aucune manière. J'ignore jusqu'où va son affection pour sa sœur, mais je ne me suis jamais aperçu d'un intérêt bien vif. » (*Arch. Bernis.*)

[2] « On est bien à plaindre, écrit-il, quand on ne peut plus faire ressource que de moyens aussi vils. » (*Arch. Bernis.*)

[3] « Le Roi et la Reine de France, écrit-elle, m'ont fait l'amitié de me nommer marraine de l'enfant qui va leur naître; je désire bien leur porter bonheur et qu'elle mette au monde un prince sain et robuste, et que la mère et l'enfant

sance de cet enfant, le duc de Normandie [1], est l'occasion d'une correspondance intime entre les deux sœurs. Bientôt, les lettres ne suffisent pas. De Toscane où elle se rend au mois d'avril, la Reine de Naples expédie à Versailles un certain chevalier de Bressac, l'âme damnée d'Acton, individu allié aux Saint-Priest, qui, obligé de sortir de France pour une mauvaise affaire, a été successivement chassé de tous les États européens et est venu s'échouer à Naples, où Caroline l'emploie à toutes sortes de besognes. Ce Bressac que Vergennes, comme Bernis, comme tout le monde [2], tient pour un malhonnête homme et un homme dangereux, est porteur de lettres pour Marie-Antoinette et pour Vergennes; et non-seulement il est reçu, ce misérable fripon, mais il triomphe. Les trois agents de la France à Naples, Denon, le chargé d'affaires, Saint-Didier, le consul général, Marianne, le vice-consul, sont rappelés. Leur crime est d'avoir rendu compte de ce que tout Naples sait, des désordres de la Reine et des indignités d'Acton. En même temps, il est entendu qu'un ambassadeur français va être envoyé qui sera aux ordres de Caroline, et que l'on donnera gain de cause à Naples contre l'Espagne.

Bernis pouvait garder le silence : le Roi était le maître de sa politique et il adoptait celle qui lui convenait, mais il n'avait pas le droit de sacrifier ainsi de fidèles serviteurs, et le Cardinal, qui les avait vus à l'œuvre, plaida leur cause haut et ferme. « C'est une dure destinée, écrit-il [3], pour trois honnêtes gens reconnus pour tels et ayant des talents, de périr par la main d'un tel homme! Je conviens que si, dans leurs relations, ils ont oublié le respect avec lequel il convient de parler des têtes couronnées, ils ont eu tort; mais ce qu'on écrit aux Ministres doit rester secret, et jamais on n'a mis en avant pour preuves,

jouissent d'une santé durable. » Bernis à Vergennes, 2 mars 1785. (*Arch. Bernis.*)

[1] Louis-Charles de France, né à Versailles le 27 mars 1785, titré duc de Normandie, Dauphin en 1789, prince royal en 1791, appelé Louis XVII en 1793, mort le 8 juin 1795.

[2] Voir GORANI, *Mémoires secrets et critiques des Cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie.* Paris, 1793, t. I, p. 215.

[3] Bernis à Vergennes, 22 juin 1785. (*Arch. Bernis.*) La dépêche de même date (AFF. ÉTR.), plus modérée, moins détaillée, est tout aussi ferme.

les dépêches interceptées des Ministres de famille, on les ouvre, on les copie, mais on ne convient pas de l'avoir fait... Ils ont cru qu'ils pouvaient écrire à leurs Ministres respectifs ce qui était public à Naples, où la licence des propos m'a étonné. Ils ont cru que, comme on ne leur faisait pas de reproches de leurs relations et que les détails qu'ils rapportaient donnaient l'explication de la conduite extraordinaire de la Cour de Naples envers celles de Versailles et de Madrid, ils pouvaient continuer, d'autant plus qu'ils n'ont rapporté que ce qui était public et qu'ils n'ont rien inventé... Il est tout simple que la Reine Caroline regarde comme ennemis des gens qui ont paru l'attaquer personnellement. Il est naturel que sa sœur demande que ces gens-là ne blessent plus les yeux de la Reine Caroline, mais il est juste aussi que de bons sujets, qui n'ont écrit qu'à leur propre Cour, ne soient pas sacrifiés, qu'ils soient récompensés de leurs services et des persécutions qu'ils ont essuyées, et que, pouvant être utiles au service du Roi, ils n'en soient pas écartés. »

La leçon était dure pour Vergennes, et Bernis ne la répéta pas qu'une seule fois. Il n'hésita point à dire que la justice et la dignité de la France souffraient du rappel immérité des agents du Roi; il revint sur ces deux mots, les affirmant, les développant, osant écrire : « Il faut prendre garde qu'on ne soupçonne en Europe que l'influence autrichienne peut dominer à Versailles autant qu'à Naples [1]. » Il ne lâcha le morceau que lorsqu'il fut assuré que Denon obtiendrait une compensation qu'il méritait bien [2], car, obligé par le Ministre de rester à son poste, au moment où son père se mourait, il avait été déshérité.

Caroline ne tint point rigueur à Bernis; pourvu qu'il ne se mêlât plus des affaires de Naples, qu'il la laissât endoctriner à son aise le nouvel ambassadeur de France, le baron de Talley-

[1] Dès 1781, Bernis écrivait à propos d'une grossesse de la Reine : « Je désire comme vous un Dauphin : la Reine s'affectionnera dans ce cas à l'héritage de son fils. »

[2] Il obtint, le 17 octobre 1785, une pension de 2400 livres.

rand, pourvu qu'elle pût livrer aux Autrichiens le royaume de son mari, Bernis ne la gênait point. Il lui était même commode, car il était prévenu et ne s'aviserait point de parler. Son rappel, outre qu'il n'était point si facile à obtenir que celui de Denon, aurait fait scandale. Elle continua donc avec lui un commerce de lettres anodines, reçut ses fêtes avec plaisir quand elle passa à Rome et lui témoigna, extérieurement, une amitié d'autant plus vive qu'elle le redoutait moins.

Bernis avait été battu à Naples parce qu'il était trop Français. Ce fut un défaut dont il ne se corrigea point. Vivant depuis si longtemps hors de France, ayant contracté d'aussi illustres amitiés, ayant conquis par sa magnificence cette universelle considération, il aurait pu, comme tant d'autres, plus que d'autres, imaginer que c'était à lui-même que ces honneurs s'adressaient, et, recevant toutes sortes d'ouvertures pour des mariages, des alliances, des subsides, il aurait pu se laisser aller à intriguer. De tout cela, il ne retient rien; il remet tout à son chef : le Ministre des Affaires étrangères, à son maître : le Roi. C'est au nom du Roi qu'il fait les honneurs de l'auberge de France, et si, parfois, il est un peu gonflé des gracieusetés qu'on lui adresse, c'est au Roi et à lui seul qu'il rapporte les honneurs qu'on lui rend. Bernis ne s'imagine point, ne dit pas au moins que cette grandeur tient à lui-même, qu'il est l'homme nécessaire, l'ambassadeur naturel; il dit que cette grandeur vient de la France, que partout où le Roi est bien servi, ses ambassadeurs doivent avoir le même prestige.

CHAPITRE XIII

LES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC ROME PENDANT LE PONTIFICAT DE PIE VI[1].

1775 1788

Les affaires. — Sécularisation des Ordres monastiques. — Ordre de Saint-Antoine de Viennois. — Les Célestins. — Les Bénédictins. — La Stricte Observance de Cluny. — Les biens des Jésuites au Levant. — Le *gratis*. — Les Bulles, revenu des cardinaux romains. — Situation de ces cardinaux sous le pontificat de Pie VI. — Les Neveux. — Bernis et les neveux du Pape. — Les Secrétaires d'État. — Les bénéfices réservés au Pape. — Les dispenses. — Les évêques *in partibus*. — Le prince de Montbarrey et sa fille. — Dom Miroudot, évêque de Babylone. — Le duc de Polignac. — Canonisations. — Le choix des Nonces. — Malte. — Le comtat Venaissin. — Les cardinaux français. — Promotion des Couronnes. — Chapeau extraordinaire pour le neveu de M. de Maurepas. — Affaire du Cardinal de Rohan. — Y aura-t-il des cardinaux français? — Le chapeau de M. de Brienne. — La Révolution.

Bien que le règne de Louis XVI n'ait point été troublé par des querelles religieuses, analogues à celles qui ont agité la France sous Louis XIV et Louis XV, les relations avec la Cour de Rome pendant cette période n'en ont pas moins un intérêt véritable; leur exposé permet d'entrer dans le détail des rapports habituels et normaux entre les deux pouvoirs. Lorsqu'un ambassadeur est chargé d'une négociation importante, il s'y consacre tout entier, et il est à craindre qu'il ne néglige *les affaires* moins éclatantes, moins bruyantes, souvent plus utiles. En temps de calme, c'est *aux affaires* qu'il s'adonne; il trouve un agrément aux minuties de la procédure, il s'attache à satisfaire les intérêts de tous ses commettants, il surveille toutes les

[1] *Sources* : Affaires Étrangères, *Rome*, vol. 873 à 909. Archives Bernis : *Correspondance avec M. de Vergennes et M. de Flavigny*.

questions, même les plus minces, et, souvent, il se trouve qu'il a mieux servi son pays que s'il avait remporté une victoire diplomatique.

Pendant la longue mission de Bernis, les *affaires* abondent, affaires qui tiennent presque toutes à cette question des biens ecclésiastiques que la Révolution a brusquement résolue.

La sécularisation des Ordres monastiques s'y rattache directement. A tort ou à raison, le haut clergé poursuivait la suppression d'un nombre considérable de monastères dont il désirait unir les revenus aux siéges épiscopaux. Il disait que les Réguliers ne parvenaient plus à se recruter, que des désordres s'étaient introduits dans les couvents, que les moines avaient perdu de vue l'objet de leur institution, que les séculiers, sur qui retombait tout le poids de l'évangélisation du peuple, n'avaient qu'un revenu insuffisant[1]. Il ne disait point que les biens des couvents n'étaient point destinés au bas clergé fort pauvre et fort digne d'intérêt, mais aux évêques, dont l'opulence était déjà scandaleuse. Néanmoins il triomphait, lorsque, flairant l'aubaine, d'autres affamés vinrent demander leur part.

Si les Ordres monastiques n'avaient guère de protecteurs à la Cour, les Ordres religieux et militaires n'en manquaient point. Avec plus d'apparence de raison que les évêques, ils pouvaient demander qu'on unît à eux des Ordres dont le but primitif était analogue à celui pour lequel ils avaient eux-mêmes été institués. De ces Ordres, dépendaient des commanderies, des prieurés, des hôpitaux, des bénéfices de toute sorte qu'on pouvait obtenir, pourvu qu'on fût noble et sans qu'on s'obligeât à la vie religieuse. Ils eurent donc pour eux tous les nobles. Une lutte s'engagea entre les évêques et les Ordres religieux et militaires, lutte dont l'affaire de Saint-Ruff a été un des épisodes, qui eut parfois de singulières conséquences et mit dans l'embarras aussi bien le Roi que le Pape.

Ainsi, dès les premiers jours du pontificat de Pie VI (mars 1775), Bernis fut chargé de solliciter l'union de l'Ordre

[1] Voir PRAT, *Essai historique sur la destruction des Ordres religieux en France au dix-huitième siècle*. Paris, 1845, in-8°.

hospitalier de Saint-Antoine de Viennois à l'Ordre de Malte[1]. Cet Ordre de Saint-Antoine, fondé au onzième siècle, dans le Dauphiné, pour soigner les individus atteints du *feu de Saint-Antoine,* s'était transformé en Ordre régulier depuis que cette maladie avait disparu (1297). Il possédait en France plus de 250,000 livres de revenu : on disait qu'il avait grand'peine à se recruter, et que les mœurs des chanoines étaient fort relâchées. Au moment où, après quatre mois d'efforts, Bernis allait obtenir la bulle d'union qu'il avait demandée par ordre du Roi, de concert avec le bailli de Breteuil, ambassadeur de l'Ordre de Malte, l'Assemblée du clergé, sous l'inspiration de M. de Beaumont, protesta de la façon la plus vive[2]. Cette protestation donna à d'autres difficultés le temps de s'élever. Chacun des princes qui avaient dans leurs États des commanderies de Saint-Antoine réclama les biens pour un objet différent : le Roi de Sardaigne voulait les unir à l'Ordre de Saint-Maurice; le Roi de Naples, le grand-duc de Toscane, aux Ordres de Saint-Janvier et de Saint-Étienne. Le clergé français agit vigoureusement à Rome, l'expédition du bref fut suspendue; l'affaire fut renvoyée à l'examen de la congrégation (30 août), à qui le Pape dit de ne se point presser.

Cette opposition du clergé n'était motivée[3] que par le désir de s'emparer des biens des Antonins, car, en 1769, il avait formellement demandé la dissolution de l'Ordre; mais, malgré les avis de Bernis, qui trouvait inconvenante et entachée de rébellion la conduite des évêques[4], les meneurs n'en continuèrent pas moins leur campagne et firent présenter de nou-

[1] Voir ADVIELLE, *Histoire de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois.* Paris, 1883, in-8°. L'auteur est fort médiocrement renseigné sur la période qui nous occupe, mais on trouvera dans son livre une compilation assez intéressante.

[2] Le 8 août 1775, Vergennes transmet les lettres de l'Assemblée du clergé. (AFF. ÉTR.)

[3] Minute autographe, de la main de Vergennes, de la dépêche du 12 septembre 1775. (AFF. ÉTR.)

[4] « Nous naissons sujets et citoyens avant que d'être prêtres et évêques, écrit-il le 27 septembre; le caractère épiscopal rend encore plus étroite l'observation des devoirs contractés par la naissance. » (AFF. ÉTR.)

velles plaintes par le président de l'Assemblée, le cardinal de la Roche-Aymon.

Pour apaiser les esprits, Bernis interrompit l'instance pendant près d'une année, et ne reprit les sollicitations qu'en juillet 1776[1]. Vergennes, pour assurer le succès, défendit de présenter au Pape aucune lettre contradictoire qui n'aurait point passé par son canal, ordonna de désavouer toutes celles qui pourraient être remises directement, et d'envoyer au Roi le nom des signataires. Malgré les retards de la daterie, la bulle fut enfin obtenue le 27 novembre et put être expédiée à Paris, le 25 décembre.

Mais à peine Vergennes en a-t-il pris connaissance, qu'il écrit à Bernis une lettre terrible : « Ce bel ouvrage, dit-il[2], est un persiflage d'autant moins soutenable qu'il semble ne porter que sur le Roi. Si le Pape ou ses infidèles dépositaires croient pouvoir en agir ainsi avec la France, je ne cacherai pas à Votre Éminence qu'ils la forceront à ne tenir que d'elle-même ce qu'elle veut bien tenir de la cour de Rome[2]. »

Bernis n'avait point été chargé de la révision de la bulle dont on ne lui avait confié que le préambule; il s'en était rapporté au bailli de Breteuil, qui disait avoir choisi pour la rédiger les hommes les mieux notés. Il ne voyait point d'ailleurs dans ce texte ce que Vergennes y trouvait; néanmoins, il se mit en mesure de poursuivre la réforme de la bulle à la daterie, en empêchant le Pape de se mettre en possession de la maison des Antonins de Rome, tant que les corrections ne seraient pas faites.

[1] Vergennes à Bernis, 23 juillet 1776; Bernis à Vergennes, 7 août 1776 (Aff. Étr.)

[2] Vergennes à Bernis, 21 janvier 1777. (Aff. Étr.) « Qu'on ne s'y trompe pas, ajoute-t-il, nous savons parfaitement distinguer ce qui appartient à la religion et à la politique, et Votre Éminence sait qu'il n'y a que le premier pas qui coûte. Ne voulant pas indisposer le Roi contre le Pape, je ne lui ai pas rendu compte de ce beau chef-d'œuvre de la Bulle, mais je suis indigné de la supercherie de la Cour de Rome... En deux mots, le Pape doit peser, dans sa sagesse, s'il a plus d'intérêt à ménager quelques chefs de cabale dans notre clergé, dont on a retrouvé les idées dans la Bulle, qu'à s'assurer de l'amitié du Roi et de sa confiance. Parlez ferme, je vous prie, Monseigneur, à Sa Sainteté, et faites-lui comprendre qu'on ne se joue pas impunément d'un Roi, le véritable appui du trône pontifical. » (La minute est de la main de Vergennes.)

La daterie soulève de nouvelles difficultés : elle demande que la bulle soit adressée à un évêque chargé de la fulminer. « Or, on sait pertinemment à Rome qu'aucun prélat ne veut la fulminer. » Bernis a grand'peine à obtenir qu'on délègue ce soin à un général d'Ordre. Ce n'est que le 9 avril 1777 qu'il peut envoyer à Paris le projet qui lui est retourné le 23 avec de légères corrections. Le 14 mai, la nouvelle bulle est enfin expédiée; elle est enregistrée au Parlement en juin, et l'on peut croire l'affaire terminée.

Mais, en juillet 1779, une assemblée de prélats a lieu chez l'évêque d'Autun; on discute la manière dont les biens des Antonins ont été réunis à l'Ordre de Malte; on prétend faire rapporter la bulle d'union de Saint-Antoine, comme on a fait jadis rapporter celle de Saint-Ruff[1]. Vergennes laisse les évêques se concerter[2] et, en 1780, l'Assemblée du clergé écrit au Pape pour réclamer au sujet des unions. Pie VI, qui a reçu pour épingles la maison des Antonins de Rome, répond si sévèrement[3] que les évêques se le tiennent pour dit et qu'ils ne bougent point lorsque, par une nouvelle transformation, les biens des Antonins sont attribués à un chapitre de dames nobles dépendant de l'Ordre de Malte : le noble chapitre de chanoinesses de Vienne en Dauphiné[4].

Après les Antonins, les Célestins : ici la chose est plus simple. Les biens des Célestins vont au clergé : il n'y a pas de difficulté. Deux maisons sont supprimées en mai 1776; deux autres en décembre; toutes, sauf celle de Paris, qu'on conserve par égard pour l'archevêque, en octobre 1778. Il ne reste plus que la question de savoir si la maison des Célestins d'Avignon ira au Pape, souverain du Comtat, ou au clergé qui la réclame comme étant de fondation royale.

L'affaire des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur

[1] Bernis à Vergennes, 28 juillet 1779. (*Arch. Bernis.*)
[2] Vergennes à Bernis, 16 août 1779. (*Arch. Bernis.*)
[3] Bref du 11 octobre 1780. (Aff. Étr.)
[4] Bulles d'érection envoyées par Bernis le 13 août 1782. (Aff. Étr.) Voir dans Advielle une liste des chanoinesses.

est bien autrement compliquée[1]. Il s'agit d'abord d'une sorte de réforme, puis, lorsque cette réforme est obtenue, il en faut une autre, et, pendant ce temps, la congrégation se dissout. C'est ce qu'on désire : « Il ne manque pas de mains adroites qui poussent les religieux dans le précipice, pour profiter de leurs dépouilles[2]. » En 1788, l'affaire dure encore.

A la veille de la Révolution, Bernis est chargé de solliciter un bref contre la stricte observance de Cluny. Enfin, il y a les biens des Jésuites au Levant, qu'il dispute à la Propagande et que les Capucins prétendent enlever : grave affaire où toutes sortes d'intérêts sont en jeu et où l'on aboutit à de véritables scandales[3].

En même temps que le haut clergé emploie tous les moyens pour détruire les Ordres monastiques et s'emparer de leur dotation, il déploie une activité sans bornes pour éviter de payer au Pape les taxes sur les bénéfices. Pour les évêchés, les abbayes, les prieurés, il faut des bulles, et ces bulles coûtent, suivant l'importance du bénéfice. Est-ce un droit? comme on le prétend à Rome; est-ce un usage abusif? comme le soutiennent certains canonistes gallicans[4] : peu importe. Le haut clergé ne s'insurge point contre le principe : il ne nie point la dette, mais il a recours à toutes les ruses pour ne pas la payer. C'est pour cela que Bernis est à Rome, à ce qu'il semble : il faut qu'il obtienne une diminution, ou, bien mieux, le *gratis*. Le *gratis*, on ne saurait dire combien de fois ce mot revient dans les dépêches. Tout le monde le veut, le demande, l'exige : celui-ci y a droit comme parent de ministre, celui-là comme parent de cardinal, cet autre comme aumônier du Roi; avoir été conclaviste, cela vaut le *gratis;* être Ministre de la *feuille,* secré-

[1] Voir Gérin, *les Bénédictins français avant* 1789, Paris, 1876, in-8°, et le très-curieux article du même auteur sur les *Monastères franciscains,* dans la *Revue des questions historiques* du 1er juillet 1875. Le premier bref relatif à Saint-Maur est du 22 avril 1783.

[2] Vergennes à Bernis, 24 mai 1785. (Aff. Étr.)

[3] Voir Jobez, *la France sous Louis XVI,* Paris, 1881, t. II, p. 569.

[4] Voir le *Journal inédit de J. B. Colbert, marquis de Torcy,* que j'ai publié chez Plon, Paris, 1884, in-8°, p. 45.

taire du Ministre de la *feuille,* secrétaire du secrétaire, le *gratis.* Personne ne veut payer. Il n'est pas un prince, pas une princesse, pas un gouverneur de province, pas un intendant qui n'ait ses protégés à qui il faut le *gratis;* pas un ministre qui ne le demande pour les cousins de ses arrière-cousins. Bernis répond; Bernis se remue, Bernis obtient, et, une fois le *gratis* obtenu, c'est fini. On lui a écrit dix lettres pour le lui demander; on ne lui écrit même pas un billet pour le remercier. Et pourtant que de déboires n'essuie-t-il pas, que de désagréments ne lui fait-on pas subir, chaque fois que, solliciteur perpétuel, il vient demander une réduction des taxes! Lui-même perd à chaque *gratis* quinze pour cent sur ses propines, qui, au lieu de 40,000 livres, n'en produisent plus que 16,000; mais il a de quoi s'en consoler, tandis que le produit des bulles forme le plus clair du revenu des cardinaux romains [1].

Ils n'ont point à compter sous ce pontificat sur quelque subvention extraordinaire. Pie VI a épuisé le Trésor avec ses bâtisses insensées : la sacristie de Saint-Pierre, l'abbaye de Subiaco, le musée Pio Clementino, avec le voyage de Vienne qui, lui seul, a coûté plus d'un million d'écus. Il n'y a point à attendre une faveur, point à espérer un présent, point à demander un bénéfice. Pie VI reçoit toujours, et tout lui est bon; mais il ne donne qu'à ses neveux. C'est pour eux les terrains conquis sur les marais Pontins, et les biens des Jésuites de Tivoli, et tous les bénéfices vacants, et toutes les charges, et Rome entière. Pour obtenir une place dans la prélature, un chapeau dans le Sacré Collége, n'importe quoi qui dépende du Pape, il faut payer les neveux. Qu'on prenne la liste des présents offerts au comte Onesti-Braschi, à l'occasion de son mariage avec

[1] Bernis obtient tant que parfois le chiffre des réductions dépasse le chiffre de l'argent payé, l'égale au moins. Ainsi, en 1782, pour 440,000 livres payées, 266,500 livres de diminution; en 1783, 120,000 livres pour 427,000; en 1784, 100,000 livres pour 432,000; en 1785, 45,000 livres pour 419,000, etc. — On ignore généralement que non-seulement les évêques français payent encore à Rome la taxe des bulles, mais, ce qui est incroyable, qu'ils payent des propines, attribuées non plus à un cardinal protecteur, mais à des commis de l'ambassade près le Saint-Siége. Un des représentants de la France à Rome avait tenté de mettre fin à cet abus, mais il a été rétabli immédiatement après son départ.

mademoiselle Falconieri[1], et l'on trouvera cent cinquante-huit cardinaux ou prélats qui ont donné, et non pas de petits objets, de simples souvenirs, mais des choses de poids, de l'or ou des diamants. Cinq cardinaux seulement (Bernis, le duc d'York, Borghèse, Colonna, Boncompagni) se sont soustraits à la contribution, et cette contribution a été publique; on l'a étalée devant tout Rome, devant le monde entier, dans les colonnes du journal officiel : *Diario ordinario di Roma.*

Pour avoir quelque influence, il faut payer les neveux; les gouvernements eux-mêmes y sont obligés, la France elle-même! Ainsi, quand en 1778, lors de la promotion des Couronnes, le comte Onesti est chargé de porter la barrette aux cardinaux de la Rochefoucauld et de Guéméné, le Roi, outre l'abbaye de Chaage au diocèse de Meaux, qui rapporte 10,000 livres de revenu, lui donne une boîte à portrait enrichie de trois cent trente-neuf brillants et du prix de 24,300 livres[2]; cela, sans compter les gracieusetés des nouveaux cardinaux. En 1782, lors de la naissance du Dauphin, la comtesse Onesti-Braschi est chargée du choix des langes bénits que le Pape doit envoyer à l'Enfant de France. Elle a l'attention de prendre les étoffes et les ornements bleus, « de la couleur de l'écusson de l'auguste maison de Bourbon[3] » ; aussi lui envoie-t-on pour sa peine trois médaillons enrichis de diamants, contenant le portrait du Roi, celui de la Reine et celui du Dauphin[4]. Cela est

[1] Liste publiée par M. Vicchi dans son livre intitulé *Un matrimonio di cent' anni fa*, s. l., 1881, in-8°. Dans ce livre, d'ailleurs fort curieux, il est regrettable de voir l'auteur si mal instruit des choses de la France. Il fait de Bernis le courtisan de madame du Barry, qui lui obtint, dit-il, l'ambassade de Rome et le chapeau!

[2] Aff. Étr., *Registre des présents*, année 1779.

[3] *Gazette de France.* Ce fut Doria, Nonce ordinaire, qui fut chargé de présenter les langes bénits, et qui eut pour sa peine l'abbaye de Gorze, vacante par la mort du cardinal Giraud. Cette abbaye valait 75,000 livres de rentes, mais le Roi y mit 15,000 livres de pensions. Je trouve (Aff. Étr. *Rome, Mém. et doc.*, vol. 92) le détail du cérémonial usité lors de la présentation des langes : Le Nonce chargé de la commission s'approche, avec de profondes révérences, près du Prince à qui les langes sont destinés, et il met sur lui, en présence de sa mère, un grand manteau de toile d'argent en broderie doublé d'une toile d'or. Il présente ensuite les langes renfermés dans deux grands coffres, et bénit l'enfant au nom de Sa Sainteté.

[4] *Gazette de France* du 5 février 1783.

autrement beau que la tabatière enrichie de diamants, avec le portrait du Roi, qui avait été envoyée à la marquise Patrizzi chargée de choisir les langes du Dauphin, père de Louis XVI. Cela est plus nouveau que les bracelets que Bernis a proposé de donner. Tout Rome admire, et le Pape remercie Bernis par un billet particulier : mais ce n'était pas assez de ces deux présents pour attacher à la France la maison Braschi. Bernis rêve de l'acquérir par une grâce exceptionnelle : le Pape a fait son neveu duc; l'Empereur a proposé de le titrer prince; le Roi de Sardaigne l'a nommé grand-croix de Saint-Maurice; le Roi d'Espagne l'a fait Grand de première classe : Bernis veut lui donner les Ordres du Roi et demande par surcroît que Louis XVI envoie à Braschi la croix du Saint-Esprit ornée de brillants[1] !

Il n'y a que les neveux — eux seuls, — pour arriver au Pape; car Pie VI a la prétention de gouverner seul. Il ne donne jamais aucune influence à ses secrétaires d'État. Pallavicini que les Couronnes lui ont imposé au Conclave n'a part à rien; à sa mort (23 février 1785), Boncompagni est nommé, mais, tiraillé entre le Pape qui l'abreuve de dégoûts et sa famille dont le Roi de Naples menace de confisquer les biens, il n'a qu'un rêve : se retirer le plus tôt possible. Il est remplacé par Zelada; mais bien que Zelada arrive au moment où le Pape a le plus besoin de conseils, Pie VI ne lui donne pas plus de part au gouvernement qu'il n'en a donné à ses prédécesseurs.

Dans ces conditions, pour les cardinaux romains, toute réduction sur les taxes des bulles est un désastre; mais Bernis a beau se plaindre, dire le dégoût qu'il éprouve à demander l'aumône à des pauvres, déclarer que, si l'on continue, on ruinera son crédit, écrire que chaque fois que le Roi nomme à des bénéfices en France, lui commence à Rome son purgatoire, le flot des solliciteurs n'en monte pas moins, et, à chaque dépêche, il s'en trouve de mieux recommandés.

Et puis, c'est la bataille autour des bénéfices réservés au Pape,

[1] Bernis à Vergennes, 5 décembre 1786. (*Arch. Bernis.*)

des canonicats qui viennent à vaquer dans le mois où la nomination lui appartient. On se bat en France et hors de France; car, de Versailles, arrivent des recommandations pour la Suisse, pour Liége, pour les Pays-Bas, pour l'Allemagne entière. On s'inscrit trois ans d'avance, et quand la place vient à vaquer, avant que le titulaire soit refroidi, avant même qu'il soit authentiquement mort, c'est une course au clocher, et chaque candidat a en poche des lettres impératives. Il y en a de Monsieur, de M. le comte d'Artois, du duc d'Orléans, de la Duchesse, du duc de Penthièvre, de chaque ministre, et tous les postulants arrivent à la fois, et il faut défaire ce qu'on a fait, retirer la recommandation à celui-ci pour la donner à celui-là, déclarer qu'il manque une pièce, jouer la comédie pour faire patienter le Pape. C'est la curée! et si l'on estimait la valeur du clergé de France d'après ces solliciteurs en cour de Rome, on en emporterait une triste idée.

C'est là, à en juger par la fréquence des demandes, la grosse besogne du Ministre de France à Rome, mais il a à faire réussir bien d'autres petites affaires : dispenses de parenté pour les mariages des princes; dispenses pour des mariages entre particuliers, parents ou alliés au degré prohibé; dispense du maigre pour les soldats [1], et les dispenses pour Madame Louise, qui, sans cesse, sans fin, demande des brefs, puis réclame des explications; à qui il faut des *agnus,* des chapelets, des reliques, des corps saints; qui s'empresse à chaque dévotion nouvelle; qui ne veut point de tel Visiteur pour la France, veut de celui-ci, puis n'en veut plus; qui réforme des moines, défroque des religieuses, écrit au Cardinal par chaque courrier, comme le Ministre, et a, à Rome, en dehors de Bernis, bien d'autres correspondants moins sages [2].

[1] « Le militaire, écrit M. du Muy le 27 mars 1775, a la confiance qu'il existe pour lui des dispenses qui, en réalité, n'existent point. » (Aff. Étr.)

[2] J'ai trouvé aux Affaires étrangères et ailleurs quantité de renseignements inédits sur Madame Louise, car cette princesse écrivait autant que sa sœur, Madame Infante, laquelle noircissait des volumes. Je crois qu'on trouverait encore ailleurs grand nombre de lettres d'elle, et des plus curieuses. Aussi, quoique plusieurs écrivains se soient occupés d'elle, ma conviction est que sa biographie est à faire.

Les sollicitations étranges abondent, les quiproquos se multiplient ; nul ne doute de rien. Bernis peut tout obtenir : il est si puissant !

En mars 1772, Madame Adélaïde demande un titre d'évêque *in partibus* pour son premier aumônier, l'abbé de Saint-Marsault, mais elle veut « que ce titre soit court, à cause de l'exemple de certains noms barbares et qui prêtent à la plaisanterie ». La chancellerie romaine ne manque point cette occasion de s'égayer : rien de plus court que Pafo. L'abbé de Saint-Marsault sera évêque de Pafo : mais Pafo, c'est Paphos, et appliqué à l'aumônier de Madame de France, c'est une dérision. Il faut à Bernis toute une série de démarches nouvelles pour troquer Pafo contre Pergame[1].

Cela n'est que risible, mais voici qui est plus grave : en mai 1779, le prince de Montbarrey demande des dispenses pour le mariage de sa fille, catholique, avec le Prince héréditaire de Nassau-Saarbrück, protestant. Le fiancé a *neuf* ans, la fiancée en a dix-huit[2]. Jamais on n'a sollicité pareille faveur : mais M. de Montbarrey est le neveu de M. de Maurepas, il est ministre de la Guerre, Grand d'Espagne et Prince d'Empire. Il n'admet point qu'on lui fasse de difficultés et il envoie un courrier qui doit rapporter la dispense ; qu'on y ajoute que les garçons à naître seront protestants comme le père, et les filles catholiques comme la mère ! Bernis cherche un exemple sur qui s'appuyer : il n'en trouve qu'un et qui regarde une personne royale. Il demande pourtant, mais le Pape consulte la congrégation du Saint-Office qui est tout entière d'avis de refuser. Il faut renvoyer sans la dispense le courrier du Ministre de la Guerre (24 juin). Alors, cela devient affaire d'État. Vergennes fait observer que la Princesse douairière de Nassau vient d'embrasser la

[1] C'est une folie dans la famille royale que de faire donner des évêchés *in partibus* à ses aumôniers. En janvier 1780, le comte d'Artois demande ce titre pour son premier aumônier, l'abbé Gaston : « Mais, dit Vergennes, faites en sorte, Monseigneur, qu'on ne ressuscite pas le titre de Paphos. » L'abbé Gaston est nommé évêque *in partibus* de Terme en Cappadoce. Terme ne valait-il pas Paphos?

[2] Voir *Mémoires du prince de Montbarrey*, t. II, p. 367.

religion catholique[1]. Il présente des exemples qui, par malheur, sont tous inapplicables[2]. Si l'on ne s'engage pas à remplir les principales conditions prescrites par le Pape, surtout à élever tous les enfants dans la religion catholique, il n'y a rien à faire : « Ce n'est pas au Pape à contribuer à la propagation des races protestantes. » Au surplus, dit Bernis, pour obtenir ces fortes dispenses, on promet tout et l'on ne tient rien[3]. Mais le prince de Montbarrey emploie pour se passer du Pape un procédé encore plus simple. Comme grand préfet des dix villes impériales d'Alsace, il se prétend Alsacien, et, en Alsace, les mariages mixtes sont permis, sinon par le Pape, au moins par le Roi. Vergennes écrit donc que le mariage se fera en Alsace : en fait, il se fit à Saarbrück[4], mais la jeune princesse de Nassau n'en fut pas moins bien reçue par la Reine, la faveur de M. de Montbarrey n'en fut pas moins grande, et l'on se soucia fort peu à la Cour de Sa Majesté Très-Chrétienne que cette épouse d'un mari de neuf ans eût ou non été mariée[5].

[1] Il est à remarquer qu'en mai 1781, l'abbé de Saint-Ignon réclame à Rome les sommes qu'il a dépensées pour la conversion de cette princesse.

[2] Particulièrement celui de son premier commis, M. Hennin, qui avait épousé avec dispense une protestante de Genève, mademoiselle Mallet; mais mademoiselle Mallet avait promis par écrit de se faire catholique. Il est vrai qu'elle ne remplit pas sa promesse.

[3] C'est une allusion à Hennin. Bernis à Vergennes, 18 août 1779. (*Arch. Bernis.*)

[4] *Mémoires du prince de Montbarrey*, t. II, p. 370. Le Ministre, qui pourtant ne se prive point, dans cette confession à la Jean-Jacques, de donner les détails les plus scandaleux sur sa vie intime, ne dit pas mot de cette affaire de dispenses.

[5] Il n'est pas jusqu'à Voltaire qui ne sollicite des dispenses : dispense au chapelain de Ferney de dire la messe avec une perruque, dispense à M. de Florian pour épouser une Génevoise divorcée et protestante. La dispense pour la perruque est accordée; l'autre est très-nettement refusée. (V. *Correspondance de Voltaire et du cardinal de Bernis,* Paris, an VIII, in-8°.) A propos de Voltaire, je trouve dans une dépêche de Pallavicini au nonce Doria, en date du 24 juin 1778, le passage suivant : « J'ai recu exactement votre dépêche du 8 courant. Sa Sainteté n'a appris qu'avec peine les obsèques pompeuses et la sépulture ecclésiastique qui a été accordée à Voltaire par le prieur de l'abbaye de Sellière, dont l'imprudente conduite ne peut être justifiée que par la surprise et l'apparition de l'abbé commendataire, neveu du défunt. Le Saint-Père sera bien aise d'apprendre comment M. l'évêque de Troyes aura reçu les raisons peu satisfaisantes alléguées par le susdit prieur pour la défense de sa conduite, et comment cet événement aura été pris à la Cour et par le zélé archevêque de Paris. » (Aff. Étr.)

Un des plus importuns solliciteurs, celui dont la France paraît avoir les affaires le plus à cœur, est un certain Dom Miroudot, qui fut un des consécrateurs des évêques constitutionnels[1]. Miroudot ne laisse pas à Bernis un instant de tranquillité. D'abord, il lui faut sa sécularisation et une abbaye en commende, puis il s'agit pour lui de l'évêché de Babylone[2]. A Rome, on fait des objections, car ce Miroudot a vilaine réputation, mais Vergennes insiste, et, après cinq ans de sollicitations, Bernis obtient les bulles. Ces bulles, Miroudot ne veut pas les payer : Bernis obtient le gratis (1775-1776). Six mois après, nouvelle demande : Miroudot veut prendre pour vicaire général un certain Dom Virot, docteur de Sorbonne, qu'il faut séculariser d'abord, puis nommer abbé de Géripont, abbé *in partibus,* car Miroudot ne lâche point le revenu de son abbaye et n'en veut donner que le nom. Cela est long, mais Bernis l'obtient (fin 1777). En mai 1778, Miroudot réclame la juridiction sur les missions françaises de Syrie, juridiction qui, dit-il, a été usurpée par le Révérendissime de Terre Sainte. Après six mois de contestations, d'écritures, de mémoires, il échoue, mais il a déjà depuis le mois d'août une autre affaire en train. L'évêché de Babylone, dit-il, a été fondé en 1628 par une dame de Ricouart, de la ville de Meaux, qui a donné pour cet effet 6,000 pistoles d'Espagne ; 6,000 pistoles, cela doit faire 4,500 livres de revenu, et non 2,748 livres 12 sols. Il veut qu'on lui paye ses 4,500 livres et qu'on lui paye, de plus, les arrérages échus depuis la mort de son prédécesseur en 1770 : et Vergennes recommande ce mémoire ! Bernis répond qu'il est impossible d'obtenir ce que Miroudot demande. Vergennes insiste : Bernis réplique que Miroudot est intrigant et dangereux. Miroudot riposte (janvier 1779) ; on lui répond ; il ne se lasse point, envoie en juillet un nouveau mémoire recommandé en août par

[1] Dom Jean-Baptiste Miroudot du Bourg, né à Vesoul en 1716, avait été, dit-on, aumônier du Roi Stanislas. Il avait fait des travaux sur l'agriculture et introduit en France la culture du *ray-grass*.

[2] Il est nommé par le Roi, en 1770, évêque de Babylone et consul de France au même lieu. On a dit à tort dans diverses histoires du schisme constitutionnel que l'évêché de Babylone était un évêché *in partibus*.

Vergennes[1]. Bernis a beau s'excuser de poursuivre une prétention aussi folle, déclarer que si Miroudot fait un procès, la Propagande ne peut manquer de le gagner[2], Vergennes répond qu'il ne s'agit point de justice, et qu'il faut présenter l'affaire du côté politique. Bernis la recommande donc au Pape, qui l'examine avec un soin particulier[3], mais qui conclut qu'il ne peut annuler ce qu'a fait la Propagande, qu'il peut seulement, peut-être, rétablir les revenus[4]. Bernis obtient, en effet, le 10 janvier 1780, un bref réglant les produits de l'évêché de Babylone : mais Miroudot ne veut point du bref et réplique le 15 mars par d'énormes mémoires. Bernis se fâche, dit qu'il est las de cette affaire, que Miroudot est un intrigant, qu'on ne peut plus rien pour lui[5] : malgré cela, le 28 mars, nouvelle recommandation de Vergennes. Il faut que Bernis explique que Miroudot n'a rien à prétendre parce qu'il n'est point parti pour Babylone, que d'ailleurs la Cour de France ne s'est jamais mêlée jusque-là de l'administration de l'évêché; mais, Miroudot, soutenu par Vergennes, ne veut pas partir avant que son affaire soit décidée[6]. En août, on obtient une nouvelle réponse du Pape, et Vergennes écrit qu'il exhortera Miroudot à se tenir tranquille : ce qui n'empêche que, un mois après, il revient à la charge[7]. Bernis réplique qu'il faut que Miroudot parte ou renonce à son siége[8], mais Miroudot ne part pas, et, toujours appuyé, fait en 1781 écrire son nom dans chaque dépêche. En mai[9], après avoir obtenu plus qu'aucun de ses prédécesseurs, il se décide à un voyage en Orient; mais, en son absence, les sollicitations continuent, et dès le mois de mai 1782, il est de retour en France : il lui faut le Pallium à présent. Cela dure dix-huit mois, pen-

[1] Deux recommandations : 10 et 31 août 1779. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Vergennes, *passim* et 24 novembre, 1er décembre 1779. (Aff. Étr.)
[3] Bernis à Vergennes, 8 décembre 1779. (Aff. Étr.)
[4] Bernis à Vergennes, 22 décembre 1779. (Aff. Étr.)
[5] Il est question de Miroudot dans chaque dépêche d'avril et de mai 1780. (Aff. Étr.)
[6] Vergennes à Bernis, 13 juin, 18 juillet 1780. (Aff. Étr.)
[7] Vergennes à Bernis, 29 août 1780. (Aff. Étr.)
[8] Bernis à Vergennes, 13 septembre 1780. (Aff. Étr.)
[9] Bernis à Vergennes, 9 mai 1781. (Aff. Étr.)

dant lesquels on écrit à son sujet plus de cinquante lettres. Il obtient le Pallium à la fin de 1783 ; mais il a déjà dix demandes, dix réclamations, dix instances en train. Et cela dure toujours : la Révolution même, à qui Miroudot se rallie d'une façon éclatante, n'interrompt point ses sollicitations à Rome. Le 19 germinal an V, il réclame les arrérages de l'évêché de Babylone échus depuis 1792. Il n'a point résidé en Orient, il n'est pas sorti de France, il a prêté serment à la Constitution civile, il a consacré les évêques schismatiques; n'importe! il faut qu'on le paye. Ce n'est que la mort qui lui ferme la bouche[1].

Tous les solliciteurs n'ont point cette persévérance, cette ingéniosité, cette ressource inépuisable de demandes nouvelles; mais il en est qui prennent les choses de haut, qui entendent que du premier coup on leur cède, et qui n'admettent point une résistance : ainsi, en 1784, une correspondance d'abord fort courtoise, mais dont le ton arrive bientôt à l'extrême vivacité, s'engage entre Bernis, Vergennes et le duc de Polignac. Il s'agit d'un cens, d'une créance provenant de la maison Mancini, dont M. de Polignac est l'héritier par sa mère, Diane-Adélaïde-Zéphirine Mancini-Mazarini[2], et qu'il veut vendre à la maison de Saint-Louis des Français. Les administrateurs de Saint-Louis refusent par une délibération fortement motivée; Bernis, qui, pourtant, est cousin des Polignac, qui, en toute occasion, s'est montré bon parent, soutient les administrateurs. Polignac insiste, et du style d'un favori qui n'a pas l'habitude d'être refusé; il en arrive à vouloir que Vergennes *ordonne* à Bernis de lui acheter sa créance. Vergennes refuse. « Il ne serait pas naturel, dit-il, que la première fois que le Ministre de Sa Majesté influerait sur l'administration de la maison de Saint-Louis, fût pour l'obliger de faire une chose qui lui répugne. » Polignac ne se tient pas pour battu. Il insiste encore, et il faut un refus fait par Bernis d'un ton qui ne souffre pas de réplique (9 mars 1785)

[1] Il meurt en 1798 à l'hôpital des Incurables, dit Quérard.

[2] Elle était fille unique de Jacques-Hippolyte, marquis Mancini, à qui son père, Philippe-Julien Mazarini-Mancini, neveu du cardinal de Mazarin, avait laissé tous ses biens d'Italie.

pour qu'il abandonne sa prétention. Il est vrai que les Polignac étaient habitués à tirer bon usage de leurs biens de Rome : témoin ce palais Mancini acheté par le Roi les 6 septembre 1687 et 6 octobre 1740 de Jacques-Hippolyte Mazarini-Mancini, moyennant la somme de 200,000 livres et pour lequel, en 1777, on accorde à M. de Polignac 100,000 livres de plus, par forme de supplément.

Voilà les *petites affaires* qui regardent les particuliers : on voit assez qu'elles touchent à une infinité d'objets, et l'on peut juger quelle besogne elles donnent au Ministre de France : ce n'est pas tout pourtant, il est des *affaires* qui intéressent la politique et la religion d'une façon générale.

Il y a les canonisations et les béatifications : la canonisation de la Bienheureuse Jeanne de Valois est abandonnée depuis 1774, mais en 1782 Madame Louise a repris la cause de Marie de l'Incarnation, et le Roi lui-même a écrit au Pape à ce sujet. En 1783, l'Assemblée du clergé sollicite la béatification d'Alain de Solminiac, évêque de Cahors, et c'est désormais une correspondance sans fin avec les agents du clergé. — L'un de ces agents, de 1780 à 1785, est Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, abbé de Saint-Denis de Reims, le futur évêque d'Autun.

Il y a le choix des Nonces à envoyer en France, car la nonciature n'est point un poste où l'on s'éternise. Le Trésor apostolique ne fournit point à leurs dépenses, et il faut qu'ils s'entretiennent à leurs frais. Il s'entend qu'ils ont hâte d'en sortir, d'autant qu'ils n'en sortent qu'avec le chapeau. La nomination du Prince Doria, successeur de Giraud, a été de soi : le nom, la famille, la personne, tout convenait, et s'il manquait quelque chose du côté de l'intelligence, Bernis était à Rome pour y suppléer : mais, en 1784, lors de la promotion de Doria au cardinalat, grand embarras : on tâtonne, on hésite. Le Pape propose le prélat Firrao, mais il ne peut le doter. Comme Firrao est Napolitain, Pie VI voudrait que le Roi de Naples lui donnât une abbaye : le Roi de Naples refuse. D'autre part, à Versailles, on demande Ruffo : singulier choix, à juger du Ruffo par sa con-

duite ultérieure, mais c'est l'influence de Caroline : on sait ce qu'elle fit du Ruffo; le Pape refuse, déclare que Ruffo « le réduirait au désespoir, ainsi que le Ministère et le Clergé de France [1] ». De guerre lasse, on finit par s'arrêter à Dugnani, gentilhomme milanais, proche parent du feu cardinal Stoppani dont il a été l'héritier, et créature de Charles Rezzonico. Bernis le recommande comme fort modéré et fort sage : il n'a point tort, car Dugnani, déclaré nonce en France le 15 octobre 1748, poussa, dans les affaires de la Constitution civile, la modération à ses limites extrêmes.

Il y a les affaires de Malte, et de celles-ci on ne chôme point, et il en est dans le nombre de graves et de difficiles : d'abord les querelles entre les chevaliers et les prêtres, les disputes entre les Langues, les difficultés entre le Roi de Naples et le Grand Maître, puis la crainte continuelle que la Russie ne veuille mettre la main sur Malte. Les questions relatives à l'Ordre se traitent à Rome, puisque le Pape en est le chef suprême, et, bien que l'Ordre ait son ambassadeur, Bernis, vu les intérêts des chevaliers français, est perpétuellement obligé d'y entrer, de proposer ses bons offices, de calmer les parties, de trouver des moyens de conciliation, pour conserver intacte cette pépinière des marins français. D'ailleurs, la reconnaissance le forcerait autant que le devoir à s'occuper de Malte, car ses nièces, d'abord madame du Puy-Montbrun, puis les deux vicomtesses de Bernis, ont été décorées par le Grand Maître de la grand'croix de dévotion.

Il y a les affaires du Comtat, mais, heureusement, depuis la restitution, les Ministres se réservent d'ordinaire de les traiter à Versailles avec le Nonce. D'ailleurs, ces affaires sont presque toutes fiscales : ce sont des conventions avec les fermiers généraux pour le sel, les cartes, le tabac, la loterie. Bernis n'en a que les éclaboussures, en tracasseries qu'il est chargé d'apaiser. La plus longue discussion est celle relative aux Juifs de Lisle en Comtat [2], dont le syndicat semble tenir la plus grande par-

[1] Le Pape à Bernis, 26 juillet 1784. (AFF. ÉTR.)
[2] Cette affaire est traitée surtout en 1785.

tie du commerce du Midi, et dont la banqueroute ruine presque les provinces méridionales du Royaume. Au reste, Avignon est pour la France un perpétuel embarras. Le Comtat est le refuge des assassins, des voleurs, des banqueroutiers. Les déprédations des Avignonnais sur le territoire français sont continuelles, et quant à l'administration pontificale, voici en quels termes Vergennes la juge : « Nous savons, écrit-il [1], sur la perversité des personnes employées dans l'administration d'Avignon et du Comtat des anecdotes qui, si elles étaient publiques, tourneraient au déshonneur du Saint-Siége. Il est presque impossible que la plupart de ces personnes n'abusent pas de leur autorité. On les envoie dans ce pays, comme les baillis en Suisse, pour s'y enrichir, et tout leur revenu est casuel. De là, les procès multipliés, les amendes, les fraudes dont les nationaux et les étrangers sont les victimes. Si quelqu'un résiste, il est en butte à des persécutions de tout genre, et les armes spirituelles se joignent à la puissance civile pour l'écraser. Le despotisme des gens en place est si absolu, et ils ont une telle habitude d'être toujours soutenus à Rome, qu'ils ne craignent pas de prendre vis-à-vis des sujets du Roi le même ton qui réduit les Avignonnais au silence. »

Il y a enfin les promotions de cardinaux, mais la France ne paraît plus y porter le même intérêt qu'autrefois. Il ne s'agit plus, à ce qu'il semble, de former un parti dans les conclaves futurs et de s'y assurer des voix, mais de satisfaire la vanité de quelques individus. On ne demande un chapeau que parce qu'un personnage de la Cour le désire, et l'on n'a nul souci que l'élu puisse avoir quelque autorité dans le Sacré Collége. On ne s'inquiète plus d'avoir des cardinaux; volontiers, on se désintéresserait des conclaves. Triste politique!

Au moment de l'exaltation de Pie VI, il vaquait un nombre de chapeaux suffisant pour la promotion des Couronnes, et pourtant cette promotion se trouva indéfiniment ajournée; le Pape put disposer de toutes les places vacantes, sans que la France en fît l'objet d'une plainte. Il y eut bien, en 1777, une

[1] Vergennes à Bernis, 29 juin 1785. (Aff. Étr.)

velléité de réclamation, mais elle avait été produite uniquement par les instances de M. de la Rochefoucauld, et non par le sentiment de la dignité et de l'intérêt du Roi. Pie VI en prit à son aise. Ce ne fut que le 1er juin 1778 qu'il fit la promotion et y comprit Dominique de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, nommé par le Roi de France, et Louis-René-Édouard de Rohan, évêque de Canope, coadjuteur de Strasbourg, nommé par le Roi de Pologne.

En 1780, M. de Maurepas, *chef des conseils du Roi,* désira un chapeau pour son cousin, Georges-Louis Phélypeaux[1], archevêque de Bourges, « le seul être de son nom qui dût rester après lui ». Le Roi, il est vrai, n'aurait eu qu'à lui donner sa nomination pour la prochaine promotion des Couronnes, « mais, dit Vergennes, des circonstances fortuites, qui ne sont pas rares dans ce pays-ci, avaient porté Sa Majesté à disposer de sa future nomination en faveur de M. l'évêque de Metz, de la branche de Laval ». Il fallait donc obtenir un chapeau extraordinaire : le fait n'était point rare, et l'on croyait justement que l'Autriche venait d'obtenir un chapeau pour l'auditeur de rote, Herzan (1779). Bernis eut l'ordre d'agir avec le plus grand secret, car la chose n'avait pas même encore été proposée au Roi. Il n'était point aisé de réussir; car le chapeau accordé à Herzan n'était pas un chapeau extraordinaire : c'était celui auquel l'Impératrice avait droit dans la prochaine promotion, et il n'avait été accordé que par anticipation. Il fallait vaincre l'opposition des *zélants* peu flattés de voir augmenter le nombre des cardinaux étrangers; puis, il fallait obtenir le consentement de toutes les Cours catholiques : Vienne, Madrid, Lisbonne, Turin, Varsovie, Venise. Or, la Reine de Portugal désirait un chapeau pour son confesseur; le Roi de Pologne en voulait un pour le marquis Antici. Tous

[1] Fils de Georges-Louis Phélypeaux, seigneur d'Herbault, et d'Anne-Louise de Kerouartz; abbé du Thoronnet, au diocèse de Fréjus, de Saint-Lucien de Beauvais et de Saint-Benoît-sur-Loire; archevêque de Bourges en 1757, chancelier des Ordres du Roi en 1770, mort à Paris le 23 septembre 1787. Il avait été, en 1766, membre de la commission des Réguliers et passait pour avoir des mœurs peu ecclésiastiques. (BACHAUMONT, t III, p. 50, et t. XVIII, p. 290.)

ces obstacles n'étaient pas encore infranchissables : il suffisait que Maurepas fît donner une belle abbaye au neveu du Pape et que le Roi fit assurer, par le Roi d'Espagne, la présentation de la haquenée et le règlement des affaires du Saint-Siége avec les Deux-Siciles. Cela fait, le Roi écrirait au Pape pour lui demander un chapeau, et il était probable que Pie VI l'accorderait [1]. Vergennes, peu satisfait de cette réponse, voulut connaître d'abord les dispositions du Pape. Bernis, sans désigner personne, demanda donc à Pie VI ce qu'il pensait des promotions extraordinaires. Le Pape répondit que, à propos de la demande du Portugal, il avait déclaré qu'il n'accorderait aucun chapeau, et qu'il n'avait point changé d'avis. La promotion des Couronnes était faite depuis peu de temps; chaque Cour avait un nombre de cardinaux suffisant pour son service ou sa décoration; si l'on accordait un chapeau ici, il faudrait en donner là. Bref, il n'y fallait point penser [2]. Vergennes, qui avait voulu faire une galanterie à Maurepas et qui « n'attachait point à cette faveur un prix qui pût le faire passer par-dessus toutes les considérations », ne se soucia point d'employer les grands moyens pour acquérir la protection des Braschi.

D'ailleurs, Maurepas mourut bientôt; il ne fut plus question de son neveu; mais restait la promotion des Couronnes, et M. de Laval, qui avait la nomination du Roi [3], désirait fort qu'elle eût lieu. A partir de 1783, il se met en campagne, mais le Ministère ne le soutient pas : Pie VI a d'abord à faire la promotion des Nonces, et, les Nonces une fois pourvus (14 février 1785), il ne reste qu'un chapeau disponible, et il faut attendre la mort de sept cardinaux pour satisfaire les Cours. Or, à ce moment, survient l'affaire du cardinal de Rohan.

[1] Bernis à Vergennes, 14 mai 1780. (*Arch. Bernis.*)

[2] « Il ne restera plus de trace de cette idée, écrit Bernis, en brûlant respectivement comme je l'ai fait des lettres qui en parlent. » Bernis à Vergennes, 26 avril 1780. (*Arch. Bernis.*)

[3] Louis-Joseph de Laval, fils de Gui-André de Laval, marquis de Lezay, et de Marie-Anne Turmenies, né à Bayers le 9 décembre 1724, évêque d'Orléans en 1753, de Condom en 1757, de Metz en 1760, grand aumônier de France et commandeur des Ordres du Roi en 1786, cardinal en 1789, mort à Altona en 1808.

Le 15 août 1785, le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, est arrêté à Versailles, à la sortie du cabinet du Roi, où il vient d'avoir avec la Reine une explication des plus vives; et il est conduit à la Bastille. Ce coup de tête de Louis XVI a à Rome des conséquences graves. Non-seulement le Pape n'a pas été prévenu, mais, le 15 août, Vergennes lui-même ne sait pas que le cardinal de Rohan doit être arrêté [1]; et Vergennes est en quelque façon le Premier ministre, depuis qu'à son portefeuille des Affaires étrangères, il a joint la présidence du Conseil des finances.

A l'arrivée du courrier [2], grand émoi à Rome. Bernis veut encore douter, n'ayant point été informé officiellement; mais le Pape, qui a reçu les dépêches de l'Internonce, est blessé au vif de cette atteinte portée aux droits du Sacré Collége. Il fait vérifier ce qui, dans tous les temps, a été pratiqué par la Cour de France: « le Roi a toujours prévenu le Pape de ce qui avait été fait et du motif [3] ». Or, à la date du 7 septembre, Bernis n'a entre les mains qu'une lettre particulière de Vergennes en date du 22 août; il n'est chargé d'aucune démarche officielle de la part du Roi.

Il faut pourtant calmer Pie VI : Bernis lui communique confidentiellement la lettre de Vergennes, « en l'assurant que tous les égards dus à la dignité et à la naissance ont été remplis dans l'arrêt et la détention ». Mais ce n'est pas là le point sensible. Comme l'écrit Bernis, « tant que l'affaire de M. le cardinal de Rohan restera entre les mains du Roi, il n'y aura rien à craindre des démarches et des réclamations de la Cour de Rome; mais si elle en sortait pour passer aux mains d'un tribunal séculier, on mettrait sur le tapis les règles canoniques, les exemptions, les priviléges et tant d'autres choses qu'il est prudent d'éviter [4] ». Or, toutes les lettres qui arrivent de Paris

[1] Bernis à Vergennes, 7 septembre 1785. (*Arch. Bernis.*) Cette assertion, confirmée par plusieurs lettres de Vergennes, dément le récit de GEORGEL, *Mémoires*, t. II, p. 103. Elle a son importance pour l'histoire.

[2] 31 août.

[3] Bernis à Vergennes, 7 septembre 1785. (*Arch. Bernis.*)

[4] Bernis à Vergennes, 7 septembre 1785. (AFF. ÉTR.)

parlent de l'imprudence du Grand Aumônier, de sa légèreté, de son aveuglement, mais personne ne le croit capable d'un délit formel et d'une bassesse[1]. Bernis, qui a eu personnellement à se plaindre du cardinal de Rohan, n'est pas des moins ardents à le défendre. « Comme cardinal et comme évêque, il lui doit de soutenir les droits et prérogatives attachés à cette dignité et à ce caractère. »

A Rome, chacun est convaincu que le cardinal de Rohan ne sera pas soumis à un tribunal séculier. Ce n'est que le 20 septembre que l'on y a connaissance des lettres patentes en date du 5 septembre, attribuant la connaissance du procès à la grand'chambre du Parlement de Paris. Bernis reçoit en même temps l'ordre de détourner le Pape de se mêler à l'affaire. Fort peu convaincu de la bonté de la cause qu'il a à soutenir, il se rend néanmoins à l'audience du Pape[2]. Pie VI est « fort informé de tout ce qui s'est passé et extrêmement affligé ». Ce qui le touche le plus, c'est que c'est Rohan lui-même qui a réclamé le Parlement pour juge[3]. C'est là, suivant lui, une atteinte formelle aux exemptions et priviléges des cardinaux, exemptions toujours respectées en France. Il n'élève point les anciennes prétentions papales; il se contenterait que Rohan fût jugé par un tribunal ecclésiastique en conformité de la déclaration du Roi, du 26 août 1657[4]; mais, cette solution n'étant pas admise, il se doit de protester au nom du Concordat qui excepte expressément les causes des cardinaux de la juridiction des séculiers. Rohan n'a pas eu le droit de renoncer à ses priviléges. En y renonçant, il attaque ceux de tous ses confrères. L'affaire intéresse désormais le Sacré Col-

[1] Bernis à Vergennes, 14 septembre 1785. (Aff. Étr.) La même idée revient dans la dépêche du 28 septembre. Vergennes écrit en marge : « C'est précisément ce qui doit être prouvé par une procédure légale qui n'aurait pu être qu'imparfaite si elle avait été confiée à des évêques. »

[2] Bernis à Vergennes, 21 septembre 1785. (Aff. Étr.)

[3] Cf. Georgel, t. II, p. 128.

[4] A l'occasion du procès du cardinal de Retz, déféré en 1654 à une commission du Grand Sceau, le clergé fit des représentations, et le Roi, par la déclaration du 26 avril 1657, ordonna que le procès des évêques serait instruit et jugé par les juges ecclésiastiques, conformément aux saints canons.

lége tout entier, et il faut que le Pape la communique à une congrégation qu'il désigne immédiatement. Bernis obtient que Pie VI n'écrira pas à l'Assemblée du clergé, mais il ne peut l'empêcher d'écrire au Roi.

Le bref, adressé à Louis XVI le 25 septembre[1], est d'un ton fort amical, mais le fond n'en est pas moins vif. Le Pape demande formellement que la cause ne soit pas jugée par le Parlement, mais remise à un juge compétent qu'il déléguera de concert avec le Roi. Les causes des évêques, dit-il, sont réservées aux juges ecclésiastiques : aucun ecclésiastique n'a le droit de renoncer au juge auquel il ressortit. La renonciation faite par Rohan est une ignominie publique. Si le Parlement continue à instruire le procès, le Pape, à l'instance du Collége des cardinaux, devra prendre connaissance des faits « relativement à la privation de l'épiscopat et du cardinalat ».

Cette lettre n'exprime que très-faiblement l'opinion qui domine à Rome. Un grand nombre de cardinaux n'hésitent pas à dire qu'il faut priver Rohan du chapeau. Quant à Bernis, pris entre ses devoirs de ministre et ceux de cardinal, « il marche à l'aveugle, sans guide et sans instructions qui dirigent ses pas dans des circonstances aussi délicates[2] ». Il supplie qu'on lui donne une direction, qu'on réponde au Pape une lettre consolante, qu'on affirme les priviléges du clergé.

Cette affirmation, le Roi l'a donnée le 18 septembre, dans sa réponse à l'Assemblée du clergé : « Le clergé de mon Royaume, a-t-il dit, doit compter sur ma protection et sur mon attention à faire observer les lois constitutives des priviléges que les Rois mes prédécesseurs lui ont accordés. » Mais, ajoute Vergennes, tout privilégié n'a-t-il pas le droit de renoncer à ses priviléges[3]? D'ailleurs, « le Roi est en France le seul juge, et s'il admet quelques modifications dans l'exercice de ce pouvoir, il est toujours le maître de décider si elles sont applicables à chaque circonstance particulière. Le délit de M. de

[1] Affaires Étrangères.
[2] Bernis à Vergennes, 28 septembre 1785. (Aff. Étr.)
[3] Vergennes à Bernis, 26 septembre 1785. (Aff. Étr.)

Rohan ne tient en rien au caractère épiscopal. On lui a laissé le choix de la juridiction, et, en choisissant le Parlement de Paris, il a désintéressé le Pape et tout le Clergé[1]. »

Telle est la thèse que Louis XVI adopte dans sa réponse à Pie VI[2]. Il ne va point jusqu'à dire, avec les légistes, qu'il a, comme Roi, le droit absolu de juger les évêques[3], mais il soutient que le Pape n'a rien à voir dans l'affaire de Rohan, puisque c'est Rohan qui a demandé lui-même à être jugé par le Parlement; et Rohan a eu le droit de renoncer à ses priviléges, puisque son affaire est absolument étrangère à son caractère. D'ailleurs, Louis XVI affirme que les priviléges sont maintenus, et que le procès en cours ne portera nullement atteinte dans l'avenir aux droits des évêques.

Ce système ne pouvait satisfaire la Cour de Rome. Ce procès, en effet, aboutissait à un jugement, et ce jugement, on ne semblait point à Versailles en prévoir les conséquences politiques et sociales. Bernis dut les faire ressortir. « La seule escroquerie du collier avec la circonstance aggravante de la fausse signature de la Reine peut, dit-il, conduire le Cardinal-évêque de Strasbourg sur l'échafaud et, en lui faisant grâce, aux galères! Le Roi Très-Chrétien voudrait-il donner ce premier exemple dans la personne d'un des premiers seigneurs de son royaume? Voudrait-il déshonorer le pontificat d'un Pape dont il n'a pas à se plaindre, ou le forcer aux plus fortes réclamations et protestations, et à ôter solennellement le chapeau au cardinal de Rohan? Voudrait-il avoir moins d'égards pour le Saint-Siége que n'en avait Louis XIV dans sa jeunesse, dans l'affaire du cardinal de Retz, archevêque de Paris, coupable de rébellion et de crime de lèse-Majesté[4]? » Pour échapper à ces dangers, il y a deux moyens : ou laisser le Parlement continuer l'instruction et réserver au Roi le jugement en dernier ressort; ou, mieux encore, arrêter l'instruction, relâcher le

[1] Vergennes à Bernis, 4 octobre 1785. (Aff. Étr.)
[2] Louis XVI au Pape, 24 octobre 1785. (Aff. Étr.)
[3] Hue de Miromesnil, garde des sceaux, à Vergennes, 16 octobre 1785. (Aff. Étr.)
[4] Bernis à Vergennes, 19 octobre 1785. (*Arch. Bernis.*)

Cardinal déjà suffisamment puni, supprimer la procédure dans le greffe du Parlement et exiler M. de Rohan dans son diocèse [1].

A défaut d'une de ces deux solutions, le Pape maintient qu'il faut que le Roi désavoue le cardinal, qui, mal conseillé, a choisi la juridiction du Parlement, et qu'il le renvoie devant d'autres juges désignés d'un commun accord [2].

Malheureusement, le Roi est déterminé à ne rien céder. « L'affaire de M. de Rohan, écrit Vergennes [3], ne peut finir sans jugement. La nature de cette affaire, l'éclat qu'elle a eu, la manière même dont elle a été entamée, de l'aveu même de M. le Cardinal, exigent qu'il n'y reste aucune obscurité et que le cours de la justice ait son plein effet. De nouvelles instances de la part de Sa Sainteté ne produiront aucun changement. »

Cet entêtement de la Cour de France peut avoir des suites graves. Pour donner satisfaction au Sacré Collége, le Pape est obligé de faire *quelque chose*. Quoi qu'il fasse, il sait d'avance qu'en France il échouera. Or, après avoir poussé la modération à ses limites extrêmes, ne doit-il pas tenter, puisque le Roi se refuse à toute concession, de regagner, par un éclat, le terrain qu'il a perdu à Rome? Il a une belle occasion de venger les droits des cardinaux; car Joseph II vient de lui faire déclarer par le cardinal de Herzan que l'affaire de Rohan est loin de lui être indifférente, que comme prince de l'Empire, le Cardinal-évêque de Strasbourg a des intérêts sur lesquels l'Empereur doit veiller, et que le Pape ne doit pas prononcer sans avoir entendu le Ministre de l'Empire [4].

Bernis manœuvra si habilement, que le Pape repoussa tout parti de violence, déclina les propositions de l'Empereur et accepta, tacitement au moins, la théorie du cabinet de Versailles.

Cette théorie, exposée dans une lettre de Louis XVI, dont

[1] Bernis à Vergennes, 7 novembre 1785. (Aff. Étr.)
[2] Pie VI au Roi, 9 novembre 1785. (Aff. Étr.)
[3] Vergennes à Bernis, 22 novembre 1785. (Aff. Étr.)
[4] Bernis à Vergennes, 30 novembre et 6 décembre 1785. Noailles à Vergennes, 28 octobre 1785. (Aff. Étr.)

Bernis avait envoyé le canevas [1], consistait à dire que Rohan, ayant choisi la juridiction du Parlement, on ne pouvait lui donner d'autres juges sans faire croire que de nouvelles découvertes avaient obligé à rétracter cette faveur : mais si Rohan, en choisissant le Parlement, avait commis une faute envers l'Église, c'était à l'Église à le punir; car, de ce chef, il n'avait aucun tort aux yeux du Roi, et le Roi ne pouvait lui enlever les moyens de prouver son innocence [2].

Cette voie que Vergennes semblait avoir indiquée au début lorsque, le 9 octobre, il écrivait : « Les cardinaux assemblés sont les pairs d'un cardinal et peuvent, par conséquent, l'exclure de leur Ordre », fut adoptée par le Pape, qui à la fin de l'année 1785 fit avertir les cardinaux qu'ils eussent à s'abstenir d'adresser au Cardinal, détenu à la Bastille, leurs lettres ordinaires de bonnes fêtes [3]. Bientôt, un décret de prise de corps ayant été prononcé contre Rohan [4], ce qui le sortait de fait des mains du Roi, pour le livrer aux mains de la justice, le Pape jugea que le temps était venu de mettre à couvert l'honneur du Sacré Collége. Bernis eut soin d'en prévenir Vergennes. Il ne dissimula point l'indignation des cardinaux romains qui se déclaraient prêts à remettre leur chapeau plutôt que de partager leur dignité avec Rohan [5]. « Ils pensent en gentilshommes, écrivit-il : si le Prince de Rohan était militaire, il serait chassé de son régiment [6]. » Vergennes ne fit aucune objection et déclara que « le Roi n'avait rien à dire par rapport aux mesures que le Pape jugerait à propos de prendre pour conserver les maximes du Souverain Pontificat et mettre à couvert, autant qu'il dépendait de Sa Sainteté, l'honneur du Sacré Collége et de l'épiscopat [7] ».

Le Pape assembla donc, le 5 février, la Congrégation qui fut

[1] Bernis à Vergennes, 23 novembre 1785. (*Arch. Bernis.*)
[2] Louis XVI au Pape, 26 décembre 1785. (Aff. Étr.)
[3] Bernis à Vergennes, 23 novembre 1785. (Aff. Étr.)
[4] 15 décembre 1785.
[5] Bernis à Vergennes, 17 janvier 1786. (Aff. Étr.)
[6] Bernis à Vergennes, 31 janvier 1786. (Aff. Étr.)
[7] Vergennes à Bernis, 31 janvier 1786. (Aff. Étr.)

unanime à penser que Rohan, *ayant manqué à son serment,* devait être privé de l'exercice de tous les droits du cardinalat jusqu'à ce qu'il se fût justifié par lui-même ou par procureur. Cette suspension était momentanée. Elle était la conséquence en quelque façon obligée du décret de prise de corps qui suspendait Rohan de toutes les fonctions divines ou profanes. Si Rohan était justifié au Parlement, il le serait au Sacré Collége. Jamais la Cour de Rome n'avait montré une telle modération.

Conformément à l'avis de la Congrégation, la suspension fut prononcée le 13 février, dans un consistoire auquel Bernis se dispensa d'assister. Le discours du Pape fut violent, mais il n'y fut question que de Rohan, qualifié d'*Inconsultissimus;* les vingt-six cardinaux présents approuvèrent l'acte suspensif, mais il ne fut point affiché aux portes du Vatican; le discours du Pape ne fut pas publié, et Pie VI écrivit au Roi une lettre affectueuse[1], dans laquelle il se contenta de demander que la lettre des cardinaux chefs d'Ordre portant notification de la suspension fût remise au Prince de Rohan.

Au moment où ce bref parvint à Versailles, un étrange revirement s'y était produit. On n'admettait point que le Pape eût le droit de suspendre un cardinal. On s'obstinait à croire que Rohan, suspendu comme cardinal, était en même temps suspendu comme évêque. Vergennes témoigna sa surprise que Bernis pût approuver de semblables maximes, jugea l'occasion bonne pour proclamer que les évêques tenaient le spirituel de Dieu et le temporel du Roi, et déclara qu'il n'admettait pas qu'on pût faire revivre des chimères semblables. « Le Roi, dit-il, regardera comme non avenue la lettre du Pape et ce qui s'est passé dans le consistoire[2]. » Quant à la lettre des cardinaux chefs d'Ordre, le baron de Breteuil, ministre de la Maison, avait interdit par ordre du Roi qu'on la remît à Rohan[3].

Un mot surtout, dans le décret de la Cour de Rome, avait éveillé les susceptibilités de Vergennes : « Le cardinal de

[1] Pie VI au Roi, 14 février 1786. (AFF. ÉTR.)
[2] Vergennes à Bernis, 6 mars 1786. (AFF. ÉTR.)
[3] Breteuil à Vergennes, 6 mars 1786. (AFF. ÉTR.)

Rohan avait manqué *à son serment.* » Quel était donc ce serment que prêtaient les cardinaux? Il fallait que Bernis l'envoyât sur-le-champ afin qu'on jugeât « s'il était possible de servir à deux maîtres[1] ».

Bernis, à la réception de ces dépêches, fut profondément étonné. Il n'eut pas de peine à démontrer que, dans le consistoire, il n'avait pas été question de suspendre Rohan comme évêque. Il plaida résolûment sa propre cause, se défendant avec énergie d'être devenu ultramontain[2]; il envoya, comme on le lui ordonnait, copie des bulles de Léon X, relatives aux cardinaux; mais il fit observer en même temps qu'il était impossible que ce serment n'eût pas été examiné en France[3]. Le serment de cardinal, ajouta-t-il, ne peut en tout cas affranchir les sujets et les ministres du Roi de la fidélité et de l'obéissance qu'ils lui doivent. Si on le craint, on peut astreindre les cardinaux au renouvellement du serment de fidélité[4]; mais le Concordat leur donne le droit absolu de recourir au jugement du Pape, et on ne peut le nier, à moins de dénoncer le contrat conclu entre la France et Rome[5].

[1] Vergennes à Bernis, 6 mars 1786. (*Arch. Bernis* et AFF. ÉTR.)

[2] « J'ai deux maîtres, écrivit-il, dont l'un est Dieu et l'autre le Roi, et je n'en aurai jamais d'autre. Le Pape est chef de notre religion : les cardinaux sont ses électeurs et son conseil. Je voudrais qu'ils conservassent les distinctions que nos Souverains leur ont accordées; cela est bien naturel, mais tout doit céder à la volonté du Roi et à certaines circonstances... Au nom de Dieu, ajoute-t-il, n'attachez aucune valeur aux phrases du cérémonial pontifical. Si elles ont signifié quelque chose autrefois, elles ne signifient plus rien. » Et il cherche à attendrir le Roi sur la situation du Pontife romain, dont « il n'y a plus rien à craindre et que tout le monde écrase ». Bernis à Vergennes, 21 mars 1786. (*Arch. Bernis.*)

[3] Le serment des cardinaux est ainsi conçu (DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique*, Lyon, 1770, in-4°, t. I, p. 413) : Ego... nuper assumptus in Sanctæ Romanæ (Ecclesiæ) cardinalem ab hac hora in antea, ero fidelis beato Petro universalique et Romanæ Ecclesiæ ac Summo Pontifici ejusque successoribus canonice intrantibus. Laborabo fideliter pro defensione fidei catholicæ extirpationeque hæresium et errorum atque schismatum reformatione ac pace in populo christiano. Alienationibus rerum et bonorum Ecclesiæ Romanæ aut aliarum ecclesiarum et beneficiorum quorumcumque consentiam nisi in casibus a jure permissis; et pro alienatis ab ecclesia Romana recuperandis pro posse meo operam dabo. Non consulam quidquam Summo Pontifici, nec subscribam me nisi secundum Deum et conscientiam, quæ mihi per sedem apostolicum commissa fuerint fideliter exequar. Cultum divinum in ecclesia tituli mei et ejus bona conservabo; sic me Deus adjuvet et hæc sacrosancta Dei Evangelia.

[4] Bernis à Vergennes, 21, 22, 28 mars 1786. (AFF. ÉTR.)

[5] Par lettre du 21 février, Vergennes réclamait une copie du Concordat qui,

Bernis obtint gain de cause sur un point : la remise au prince de Rohan du décret de suspension ; mais la question du serment des cardinaux fut réservée, et, quelque tour que prît Bernis dans ses dépêches et ses lettres particulières pour amener le Ministre à exprimer une opinion, Vergennes s'abstint de répondre. Les bruits les plus inquiétants furent mis en circulation : on dit que « le Roi ne permettrait plus à ses sujets d'être décorés de la pourpre romaine. Sa nomination comme celle de Pologne serait donnée à des étrangers [1]. »

Serait-ce là le résultat de cette triste affaire Rohan? Romprait-on ce lien avec Rome? Voudrait-on se désintéresser complétement des élections pontificales? Ne craindrait-on pas que chaque évêque, devenu pape dans son diocèse, ne changeât à son gré la discipline universelle et, à la longue, l'interprétation même du dogme? Bernis a beau multiplier les insinuations, Vergennes se renferme toujours dans un silence plus inquiétant que des paroles. A Rome, on ne s'occupe plus que de cela : la question des cardinaux prime comme intérêt celle du jugement de Rohan. D'ailleurs, l'acquittement ne fait doute pour personne, depuis que l'abbé Georgel est parvenu, comme dit Bernis, à débrouiller la fusée, qu'il a retrouvé le faussaire, découvert en quelles mains sont passés les diamants. Dès le 31 mai [2], Bernis parle de l'acquittement comme d'un fait acquis. Vergennes, dans sa dépêche du 5 juin, ne fait que confirmer la nouvelle, en même temps qu'il annonce l'exil de Rohan à la Chaise-Dieu [3]. Tout s'arrange : l'abbé Pieracci,

disait-il, n'existait ni en original, ni en copie aux archives des Affaires étrangères ; singulière ignorance ! Bernis le renvoya aux *Actes des conciles* d'Harbion, t. IX, p. 1867.

[1] Bernis à Vergennes, 17 mai 1786. (Aff. Étr.)

[2] C'est le 31 mai que l'arrêt est rendu. Au reste, l'opinion de Bernis n'a pas varié. Il écrit à M. de Flavigny le 14 juin : « Je m'en tiens à mon premier dire : Il aurait mieux valu étouffer cette sotte et sale histoire que de faire un si grand éclat et d'affliger tout le clergé dans le temps qu'il ne cesse de donner des preuves de son zèle. » (*Arch. Bernis.*)

[3] « L'affaire du cardinal de Rohan a fini le 31 du mois passé ; le jugement l'a déchargé de l'accusation. C'est ce que les juges avaient à prononcer ; mais quoique absous de l'escamotage du collier qui était l'objet soumis à la justice, il ne l'est pas de son imbécile crédulité de s'être cru l'agent de la Reine pour le

internonce à Paris, remet à Rohan le décret de suspension. Rohan envoie à Rome deux docteurs de Sorbonne et désigne le prélat Albani pour son procureur. Le Roi lui donne l'autorisation de se mettre en règle, et le 18 décembre, la suspension est levée en consistoire.

Mais, dans l'affaire des cardinaux, on ne va point si vite. Bernis a beau interroger, on ne lui répond pas[1]. C'est qu'à Versailles on est fort embarrassé. Ceux qui ont mené l'affaire Rohan, qui ont mené l'affaire de Naples, qui mènent tout ce qu'il leur plaît de mener, ont obéi, dans cette occasion comme en tant d'autres, non point à une idée politique raisonnée, mais à un mouvement de colère féminine. Vergennes, affaibli, malade, mourant, n'a point été consulté, et a dû exécuter simplement les ordres qu'il a reçus. On a cru à Versailles que les autres Cours suivraient avec empressement l'exemple de la France. On s'est adressé à l'Espagne, et l'Espagne n'a témoigné aucun enthousiasme. On a compté sans les candidats au chapeau, qui, par eux-mêmes et par leurs parents, s'empressent à intriguer[2]. Bref, cette grosse question si grave par ses conséquences, c'est une ambition personnelle qui la résout, de même que c'était une vengeance personnelle qui l'avait fait naître.

marché clandestin. Le Roi lui a fait ordonner en conséquence de remettre la démission de la place du grand aumônier et de se retirer à l'abbaye de la Chaise-Dieu jusqu'à nouvel ordre. Cette retraite pourra lui être très-utile pour payer ses dettes et pour se réhabiliter par une conduite édifiante dans l'opinion publique. » Vergennes à Bernis, 5 juin 1786. (*Arch. Bernis.*)

[1] Ainsi, le 27 septembre 1786, il écrivit : « Il se prépare en Autriche des nouveautés, qui, sans paraître intéresser la substance de la religion, en ébranlent au moins les anciens fondements. Rome ne voit pas encore ou ne veut pas voir le danger qui la menace. Il sera très-religieux, très-politique, très-sage et très-décent à nous de ne pas donner dans des nouveautés dangereuses et, en conservant toute l'indépendance de la couronne du Roi, de nous tenir collés au centre de l'unité. » (*Arch. Bernis.*)

[2] Il ne faut pas parler des raisons politiques exposées par Bernis dans une lettre à M. de Flavigny du 4 juillet 1786 : « Les cardinaux, dit-il, sont depuis six cents ans les électeurs nécessaires du chef de l'Église; l'Église catholique, à moins qu'elle ne soit détruite de fond en comble, ne pourra exister sans chef, ni ce chef sans une juste autorité; ainsi l'élection des papes ne sera jamais indifférente aux États catholiques, et, par conséquent, il ne sera jamais indifférent d'avoir des électeurs nationaux. » (*Arch. Bernis.*) Dans la même lettre, je relève ce fait curieux que Choiseul avait adopté l'idée de ne plus avoir de cardinaux français, mais que Louis XV refusa de s'y prêter.

Voici le dénoûment : Vergennes étant mort le 13 février 1787, le Roi appela au ministère des Affaires étrangères un de ses amis personnels, le comte de Montmorin, qui, confiné dans ses fonctions, n'eut pour ainsi dire aucune influence sur la politique intérieure. La Reine, poussée par l'abbé de Vermond, fit entrer au Conseil l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. « Cela durera deux mois, dit Bernis en apprenant cette nomination[1]. Il n'y a que chez nous, ajouta-t-il, où l'on tourne brusquement et légèrement de la tête à la queue. Nous ne voulions plus d'ecclésiastiques dans le Conseil parce que le cardinal de Rohan, qui n'en était pas, avait déplu ; il ne devait plus y avoir de cardinaux français, et je suis persuadé que nous en aurons un bientôt[2]. » Il n'en eut point le démenti : cela dura un peu plus de deux mois; mais, le 27 août 1788, au moment où l'Archevêque de Toulouse, passé au siége de Sens (ce qui le faisait primat des Gaules et de la Germanie), fut obligé de se retirer devant la clameur publique, Bernis reçut de Montmorin, par courrier spécial, l'ordre de demander, au nom du Roi, un chapeau extraordinaire pour M. de Brienne. Il fit immédiatement la démarche, bien qu'on prétendît que l'Archevêque de Sens ne voulait être cardinal que pour prendre le ministère de Rome, et, dès le 6 septembre, il obtint du Pape une réponse favorable. La promotion était subordonnée seulement au consentement des Couronnes. On avait celui de l'Espagne, on demanda celui des autres Cours, mais on avait omis

[1] Le 2 mai 1787, Bernis écrit à Flavigny : « Voilà bien des exilés! M. de Calonne a chassé M. de Miromesnil qui est sorti de place avec beaucoup d'honneur : il en voulait chasser bien d'autres; une belle main s'y est opposée, et il a été chassé lui-même. » (*Arch. Bernis.*) Le Cardinal connaissait de longue date Loménie qu'il avait vu à l'œuvre aux États de Languedoc et dans la commission des Réguliers. Il connaissait aussi son frère, le comte de Brienne, appelé au Ministère de la guerre. « Il faudra, écrit-il à Flavigny, qu'il soit décoré du cordon bleu, et ensuite, pour accréditer de plus en plus son frère l'Archevêque, il faudra faire duc M. le comte; quand tout cela sera fait et les dettes des deux frères payées, on sera tout étonné que nos finances avec meilleure mine restent dans le premier état. Il faudra changer de pilote. On dira des merveilles du nouveau pendant deux mois, et ainsi jusqu'à la consommation des siècles. » Bernis à Flavigny, 4 juillet 1787. (*Arch. Bernis.*)

[2] Bernis à Flavigny, 19 septembre 1787. (*Arch. Bernis.*)

de solliciter celui de Paris et de la France. Paris se déchaînait contre l'Archevêque de Sens. On le brûlait en effigie sur le pont Neuf; c'étaient partout des réjouissances à propos de sa disgrâce; c'était une pluie de pamphlets comme on n'en avait jamais vu; c'étaient, de la part des parlements, des dénonciations en règle imprimées malgré les ordres du Roi. Ce chapeau extraordinaire devenait chaque jour plus embarrassant pour le Roi qui l'avait demandé avec chaleur, pour le Pape qui l'avait promis de bonne grâce, pour Bernis lui-même qui l'avait sollicité activement. « La pourpre romaine allait-elle donc se familiariser avec les procès criminels [1]? »

Malgré la réprobation universelle, Louis XVI persista à demander qu'il n'y eût rien de changé par rapport à M. l'Archevêque de Sens [2]. Comme la promotion des Couronnes était proche, il déclara qu'il ne ferait connaître sa nomination que quand la promotion de Brienne serait effectuée. Quant à la personne nommée, elle serait Française [3]. « Le Roi ne donne pas sa nomination à des étrangers. » Cette affirmation doctrinale, qui prouvait une versatilité si étrange, fermait le débat relatif aux cardinaux. Bernis n'était plus à s'en étonner [4]. Sans répliquer, il exécuta les ordres qu'il recevait plus instants par chaque courrier, pendant que l'archevêque de Sens, obligé de quitter la France *incognito*, voyageait en Italie dans une société

[1] Bernis à Flavigny, 15 octobre 1788. (*Arch. Bernis.*)

[2] Montmorin à Bernis, 28 octobre 1788. (Aff. Étr.)

[3] Bernis, se fiant à ce qui semblait décidé lors du procès Rohan, avait, par dépêche du 7 septembre 1788, recommandé de la part du Pape pour le chapeau français M. Spinucci, évêque de Macerata, frère de mademoiselle Spinucci, que le prince Xavier de Saxe avait épousée. Voir sur les rapports de Bernis avec ce dernier : *Correspondance inédite du prince Xavier de Saxe*, publiée par A. Thevenot, Paris, 1875, in-8°. Dans la lettre de Bernis au prince Xavier de Saxe publiée p. 149 de cet ouvrage, Bernis dit en parlant des filles du comte de Lusace, prince Xavier, *les princesses vos filles*. Vergennes lui écrivit à ce sujet le 21 août 1786 : « J'ai déjà fait observer à Votre Éminence que les filles du comte de Lusace ne doivent point être qualifiées princesses. Je la prie de tenir la main à ce que ce titre soit omis dans le bref qu'il s'agit de leur procurer. » (*Arch. Bernis.*)

[4] Il écrit à Flavigny le 1er octobre 1786 : « *Il y a à la Cour deux hommes qui s'entendent fort bien : le comte de Mercy et l'abbé de Vermont. Cet accord dont le public ne s'occupe guère explique bien des choses qui sans cela seraient inexplicables.* » (*Arch. Bernis.*)

étrange. Cette promotion si désirée eut lieu au consistoire du 15 décembre. Brienne fut cardinal. Deux ans plus tard, il prêta serment à la Constitution civile du clergé, et donna sa démission de membre du Sacré Collége. On sait que ce prêtre finit par le suicide.

Telle fut la dernière affaire dont Bernis fut chargé avant la Révolution. Aussi bien la Révolution était commencée. « Toutes les têtes sont tournées, écrivait Bernis. Nous voilà dans les désordres de la Fronde, mais nous n'y verrons figurer ni les Condé, ni les Turenne, ni même le cardinal de Retz, tout au plus quelque abbé de la Rivière. Si cela continue, nos voisins s'en mêleront. L'assemblée des États généraux changera ou modifiera la Constitution actuelle. S'il prend fantaisie dans la suite à quelqu'un de nos Rois de reprendre le sceptre de Louis XIV, il n'y parviendra que par la force et par la violence. L'autorité recouvrée sera le fruit d'une conquête. Vingt hommes que j'ai tous connus auront désorganisé la Religion et la Monarchie. L'espace de quarante ans nous aura conduits où nous en sommes [1]. » Et il répète encore une fois cette phrase qui revient sous sa plume comme une prophétie : « Je suis bien vieux, mais je voudrais l'être davantage. L'avenir me fait peur [2]. »

[1] Lettres à Flavigny, *passim.* (*Arch. Bernis.*)

[2] Bernis à Vergennes, 13 février 1787. (*Arch. Bernis.*) C'est le jour même où Vergennes meurt. Je ne sais comment concilier ces opinions partout identiques avec ce que rapporte M. de Roman, *Souvenirs d'un officier royaliste*, Paris, 1824, in-8°, t. I, p. 292. Bernis lui aurait dit : « Mon cher ami, rappelez-vous ce que je vous dis. Vous ne verrez jamais les États généraux assemblés. »

CHAPITRE XIV

LA RÉVOLUTION.

LA RUINE [1].

1787 — nov. 1789.

Bernis tenu au courant de l'esprit de la France par ses nombreux correspondants. — La correspondance officielle. — La Cour se désintéresse de Rome. — Bernis n'est point admis à parler de la politique intérieure. — On songe à le rappeler pour le faire président du Clergé aux États généraux. — Necker. — Ses hostilités contre Rome. — Autres symptômes de l'ébranlement des esprits. — Les pamphlets. — Le duc d'Orléans. — Ouverture des États généraux. — Bernis prêche la résistance. — Le 14 juillet à Rome. — Rome en 1789. — Puissance apparente de Bernis. — La nuit du 4 août. — Les *annates*. — Le germe de la Constitution civile. — Montmorin demande que Rome suspende la perception des annates. — Bref du Pape au Roi. — Louis XVI, après avoir eu la pensée de négocier avec le Pape, approuve purement et simplement l'arrêté du 4 août. — Le Pape suspend le payement des annates. — Les biens du clergé. — Protestation de Bernis. — Bernis entièrement ruiné. — Comment il accepte la ruine.

Avec la mort de M. de Vergennes (13 février 1787), avec la première Assemblée des Notables, la Révolution commence officiellement. Jusque-là, les germes se sont déposés dans l'ombre et ont grandi sous la terre; à présent, c'est à ciel ouvert et à l'air libre que la plante apparaît et s'épanouit.

Bernis, avec une inquiétude qu'éclairaient son patriotisme et son royalisme, pressentait de longue date la Révolution. Bien qu'éloigné de France depuis vingt ans, bien que privé par ce long exil d'impressions personnelles sur les hommes nouveaux que le Roi appelait dans son Conseil, bien que réduit par

[1] *Sources :* Affaires Étrangères, *Rome,* vol. 905 et suiv., *France,* sér. ord., 661, 664; Archives Bernis; Bibliothèque de Clermont-Ferrand, *Mémoires du comte d'Espinchal,* mss. 211; Bibliothèque Palatine, à Florence. Les journaux du temps sont extrêmement pauvres sur Rome à cette date.

son âge à n'avoir pour ainsi dire plus de contemporains, il était au courant de ce qui se passait par les correspondances qu'il avait soin d'entretenir avec la plupart des voyageurs intelligents qui avaient séjourné à Rome [1]. A coup sûr, les lettres étaient timides et les appréciations réservées, car la poste n'était guère discrète, et, de plus, on avait scrupule de troubler la quiétude d'un vieillard aimable, dont la position commandait le respect et que son grand âge semblait devoir préserver des périls à venir; mais ce qu'on ne lui disait point, Bernis le devinait.

Au reste, la correspondance officielle, à défaut d'autre, était là pour l'instruire. Ce n'est point qu'elle abondât en détails, ou qu'elle contînt des renseignements, mais le ton dont écrivait M. Hennin, maître, à ce qu'il semble, sous Montmorin, de la politique religieuse, suffisait pour montrer un parti pris contre le Saint-Siége. Bernis était mis hors de tout : on ne le consultait plus, on ne prenait plus son avis; s'il réclamait, on lui donnait tort. C'étaient, sans cesse, dans les dépêches, de sottes comparaisons entre le Pape et le Sultan. Pas un mot, d'ailleurs, de politique générale; à peine si l'on parlait de ce qui intéressait le plus directement le Pape : cela, pour tout et du petit au grand : ainsi, tout le service des courriers avec Rome est bouleversé sans qu'on en parle au Cardinal, et l'édit de novembre 1787, *concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique,* est rendu sans que le Roi juge à propos de faire même connaître au Pape ses intentions [2]. Le Pape en

[1] La correspondance intime du Cardinal avec Joly de Fleury lui donne l'opinion des parlementaires; il a par Marquet l'avis des gens d'affaires; par Mesdames, par ses neveux, par les Durfort, il sait ce qu'on pense à la Cour; par Vergennes, ce qu'on dit dans les bureaux, et combien n'a-t-il pas de correspondants à l'étranger!

[2] Je n'ai point dit un mot de ces affaires des protestants. C'est tout un sujet, à part. Il faudrait reprendre les protestants politiques à Louis XIV, les suivre pendant tout le règne de Louis XV, montrer leur lutte non-seulement contre le clergé, mais contre la Royauté. Bernis y a été fort peu mêlé; on l'a écarté tant qu'on a pu, et l'on a aussi écarté le Pape. Mais que Bernis protestât avec toute l'Assemblée du clergé, cela est naturel : le clergé défendait ses droits acquis, défendait contre le Roi même l'œuvre des Rois. Les évêques n'étaient point sacrés pour être tolérants.

parle à Bernis ; on lui répond que la chose est juste et nécessaire, qu'elle ne nuit en rien à la Religion dominante, et qu'on a écarté jusqu'aux apparences du culte public[1].

Quand, en mai 1788, le Pape revient malade des marais Pontins, et que Bernis, tout ému à la pensée d'un nouveau conclave, envoie des notes sur les cardinaux papables[2], sur les factions à former, on lui répond que le Roi espère que le Pape se portera mieux, qu'en cas de malheur, on se confie absolument à ce que les Ministres de France et d'Espagne auront décidé. Si Bernis parle de la suppression par la Cour de Naples de l'hommage de la Haquenée, Montmorin s'extasie sur le bonheur de ne point avoir d'affaires en Italie[3], et déclare que le Roi désire avant tout la paix et la bonne harmonie, mais qu'il n'a aucun titre pour se mêler de cette affaire. Même réponse lors de la nouvelle querelle entre Rome et Naples, à propos de Malte[4]. Décidément, on ne veut plus s'occuper de Rome.

Pour les affaires intérieures, on n'admet point davantage que Bernis s'y mêle. Si, en janvier 1788, se fondant sur les lettres qu'il a reçues d'Espagne, le Cardinal est amené à dire que les alliés du Roi souhaiteraient que son autorité fût plus respectée[5], Montmorin répond avec une superbe assurance : « Nos embarras intérieurs ne sont pas à beaucoup près tels qu'on les envisage au dehors. Il faut très-peu de temps pour les calmer, et comme il n'a pas laissé de se faire de bonnes choses depuis quelques mois pour améliorer notre position, il y a lieu d'espérer que nous regagnerons promptement ce que nous avons perdu dans l'opinion générale[6]. »

[1] Montmorin à Bernis, 8 janvier 1788. (Aff. Étr.)

[2] Dans la dépêche du 20 mai, je relève cette note sur Chiaramonti, qui sera Pie VII : « Grégoire-Barnabé Chiaramonti, Bénédictin de la congrégation du mont Cassin, évêque d'Imola, né à Césène le 14 août 1742, créé cardinal le 14 février 1785. Pie VI en décorant ce Cardinal de la pourpre a voulu honorer Césène, leur patrie commune. Il a de la naissance, un certain mérite ecclésiastique, mais sa tête est un peu chaude et étroite. »

[3] Montmorin à Bernis, 8 juillet 1788. (Aff. Étr.)

[4] Procès de Dolomieu à la Rote, etc. Je me reprocherais d'empiéter, en insistant sur ce sujet, sur le travail que M. Charles Read prépare sur Dolomieu.

[5] Bernis à Montmorin, janvier 1788.

[6] Montmorin à Bernis. (*Arch. Bernis.*)

Bernis n'avait donc qu'à se taire. A coup sûr, il ne partageait point ces espérances, il n'avait aucune foi en ces panacées merveilleuses qu'on essayait successivement à Versailles. Il était demeuré, comme en 1766, le royaliste passionné, le prêtre qui croyait au droit des nobles, et le noble qui croyait au droit des prêtres. Il n'avait point varié en son idéal gouvernemental, et tenait toujours pour l'ancienne constitution et l'ancien droit; il n'admettait pas plus la liberté de conscience [1] qu'il n'admettait la liberté de la presse [2]; il n'était nullement séduit par l'enseignement populaire et trouvait tout net « un malheur que dans son siècle tout le monde sût lire et écrire ». Il s'était gardé, quoique vivant à l'étranger, de cette sorte de philosophie cosmopolite, qui tue le patriotisme; il était resté patriote « dans un temps où le patriotisme était devenu un ridicule [3] ». En vérité, c'était un homme du passé, et Montmorin avait bien raison de le tenir à l'écart!

Pourtant, après que, à Versailles, on eut essayé tous les systèmes, après qu'on les eut tous trouvés insuffisants pour guérir les plaies qu'on avait faites à la France, on eut, en dernière analyse, l'idée de faire appel non point au système politique de Bernis, mais à son nom qu'on croyait populaire et à son esprit qu'on savait conciliant.

Au mois de septembre 1788, un ami de l'abbé de Vermont

[1] « Je ne crois pas, écrit-il à Vergennes le 12 mai 1779, qu'il convienne jamais, ni religieusement ni politiquement parlant, de permettre aux protestants l'exercice public de leur croyance, ni de leur rit... Il faut réprimer le zèle de leurs prédicants et chercher tous les moyens raisonnables pour les réconcilier avec notre sainte Mère l'Église. » (*Arch. Bernis.*)

[2] Le 24 juillet 1776, il écrit pour demander la saisie d'une édition de ses prétendues œuvres, à laquelle « on doit ajouter des estampes pour rendre la chose plus touchante ». Le 29 décembre 1779, nouvelle demande de saisie contre l'édition que *Cousin* (*sic*, pour Cazin) vient de publier à Reims avec son portrait. Cette édition est saisie en effet par ordre du garde des sceaux. (Lettre de M. de Miromesnil du 10 janvier 1780.) (Aff. Étr.) Sans cesse dans sa correspondance privée, il requiert contre « les brigandages de la typographie ».

[3] « Nous vivons dans un temps, écrit-il à Vergennes, où l'esprit national n'est plus le même qu'autrefois, où le patriotisme est devenu un ridicule. Ce changement des esprits m'inspire plus de terreur que les ennemis que nous avons et que ceux que nous pourrons avoir. Je crains de n'être pas assez vieux. » Il écrit encore le 6 décembre 1785 : « Je suis vieux, et je voudrais bien finir ma vie sans être témoin de la révolution qui menace le clergé et la religion même. »

fut chargé de faire au Cardinal une insinuation détournée, pour savoir s'il accepterait, non pas, comme on l'a cru [1], le premier ministère, mais la présidence du Clergé aux États généraux. Bernis, qui, dit-il, se serait dispensé de répondre sans le respect qu'il devait à la Reine, chargea le chevalier de Bernis, qui se trouvait à Versailles, de déclarer qu'à moins d'ordres formels du Roi, il ne pouvait se charger d'une commission qui supposait des connaissances qu'il n'avait pas et qu'il n'avait pas été à même d'acquérir [2]. Malgré cette fin de non-recevoir, M. de Loménie fit au Roi la proposition de désigner Bernis [3], et Montmorin fut chargé, le 16 septembre, de le sonder définitivement [4]. Il lui écrivit à cette date une lettre des plus pres-

[1] Joly de Fleury. Lettres au Cardinal. (*Arch. Bernis.*) Hippeau, *Paris et Versailles, Journal anecdotique,* Paris, 1869, p. 369; Lescure, *Correspondance secrète,* t. II, p. 295.

[2] Bernis à Montmorin, 10 décembre 1788. (Aff. Étr.) Bernis dit aussi à Flavigny : « On a voulu m'exposer à me déshonorer à la face de la nation assemblée. Je n'ai garde d'accuser notre Ministre, mais je ne répondrais pas d'une autre personne en crédit qui me fit faire au mois d'octobre des insinuations sur cette présidence. » Lettre du 10 décembre. (*Arch. Bernis.*)

[3] Loménie écrit à Bernis le 15 décembre : « Je dois m'avouer coupable auprès de Votre Éminence sur la proposition de venir à Paris présider le Clergé aux États généraux. J'en avais parlé au marquis de Monteil et pressenti le Roi. La dernière Assemblée avait mal tourné. L'Archevêque de Narbonne y avait perdu son ancienne influence. Le cardinal de La Rochefoucauld pouvait être élu et présider. Le cardinal de La Rochefoucauld est gouverné par les évêques les moins pacifiques. La présence de Votre Éminence aplanissait tout. Elle présidait le cardinal de la Rochefoucauld. Elle connaît peu le clergé actuel, mais il s'agissait d'une assemblée extraordinaire purement politique. J'aurais pu lui aplanir des difficultés comme elle m'en aurait aplani. Peut-être aurais-je pu lui remettre les rênes du gouvernement après les États. Voilà ce que j'avais dit au Roi, et je me proposais de présenter Votre Éminence quand j'ai quitté. Le Roi s'est souvenu de ce que je lui avais dit, et c'est en conséquence que M. de Montmorin vous a écrit. » (*Arch. Bernis.*)

[4] Montmorin écrit : « Il y a bien longtemps, Monseigneur, que je ne me suis entretenu avec Votre Éminence. Elle concevra parfaitement qu'au milieu de tous les événements qui se succèdent journellement il me reste bien peu de temps à employer comme je le désirerais. En général, depuis que le Roi m'a fait l'honneur de me confier le département des Affaires étrangères, je n'ai pas joui d'un moment de tranquillité. Les événements du dehors ainsi que ceux de l'intérieur semblent avoir contribué à l'envi à rendre notre position hérissée de toutes les difficultés qu'il est possible de réunir. Malheureusement nous ne sommes pas au bout, et l'assemblée des États généraux qui, dans quelque circonstance qu'on la plaçât, serait toujours très-effrayante par les suites qu'elle pourrait avoir, le devient bien davantage par la disposition des esprits. Cette époque est bien inté-

santes. Cette lettre parvint-elle à son destinataire[1]? En tout cas, Bernis feignit de ne l'avoir point reçue, et, prévenant ainsi une mise en demeure qui eût pu être formelle, il déclina nettement toute mission active à l'intérieur. Il ne se contenta pas d'alléguer son âge, sa santé et le défaut de ses connaissances; il n'hésita point à proclamer que « les maximes à la mode n'étaient pas les siennes », et qu'il ne pouvait avoir « nul espoir de ramener tant de têtes égarées aux anciens principes, quand l'autorité et la bonté du Roi n'avaient pu jusqu'ici opérer ce miracle[2] ».

ressante sous tous les rapports possibles, et je vous avoue qu'elle me paraît bien inquiétante. Il me semble qu'on ne saurait prendre trop de précautions pour inspirer à cette assemblée des vues sages, modérées et tendant uniquement au bonheur de l'État. Le moyen le plus sûr pour y parvenir serait d'y faire entrer des hommes qui, par la considération dont ils jouissent et leur expérience des hommes, puissent y acquérir une grande prépondérance. Dans ces circonstances, Monseigneur, je vois avec bien du regret que vous soyez aussi éloigné de nous que vous l'êtes. Ne serait-il pas possible de vous en rapprocher pour le temps des États généraux? Nul doute que si vous étiez ici, vous ne vous trouviez tout naturellement présider le Clergé. J'éprouverais un grand repos si je voyais cette place entre vos mains, et je crois pouvoir vous assurer que notre maître le verrait avec une véritable satisfaction et vous saurait gré du très-grand sacrifice que vous feriez en vous déplaçant ainsi pour le temps que son service l'exigerait. Si cette idée vous paraissait praticable, Monseigneur, j'aurais l'honneur de la proposer à Sa Majesté, et sa réponse serait vraisemblablement l'envoi d'un congé qui vous serait nécessaire pour cet effet. Voyez, Monseigneur, réfléchissez sur la possibilité ou l'impossibilité de réaliser cette idée. Au surplus, je n'en parlerai que lorsque j'aurai reçu votre réponse. Je ne suis pas le seul qui ait formé ce vœu, et je connais plusieurs de vos amis qui seraient comblés si cet arrangement pouvait avoir lieu. » (*Arch. Bernis.*)

[1] « Croiriez-vous, écrit Bernis à Flavigny le 26 novembre, qu'une lettre particulière de notre Ministre contenant une invitation de me rendre à Versailles ne m'est point encore parvenue, et que ledit Ministre m'écrit le 11 de ce mois qu'il attend ma réponse et qu'il désirerait m'offrir de plus près ses hommages? Qu'est devenue cette lettre dont toute la Cour a été imbue? Mais il en résulte toujours que des accidents ou une intrigue m'ont mis hors d'embarras pour tout l'hiver. La vieille Cour et le public me désirent, mais le reste m'aime mieux à Rome. » Dans une lettre postérieure du 7 janvier 1789, il revient encore « sur le bonheur que cette lettre du 16 septembre ne lui soit pas parvenue ». Or elle est en original dans les Archives Bernis.

[2] Voici les passages les plus importants de cette lettre : « Ni mon âge, ni ma santé, ni le défaut de mes connaissances ne peuvent me permettre de remplir une tâche trop au-dessus de mes forces, et qui exige une instruction qui me manque absolument. Je suis de niveau avec les affaires de Rome, qui peuvent cependant devenir embarrassantes, mais je suis fort au-dessous de celles qui occupent aujourd'hui le Conseil du Roi et la nation entière. Les maximes à la mode ne sont pas

Le retour aux affaires de Necker, qui rêvait pour lui-même le premier ministère et qui voyait dans Bernis un concurrent[1], empêcha la Cour d'insister davantage, et cette vive escarmouche se termina à l'honneur du Cardinal. Il eut bientôt à se féliciter de ne point s'être exposé aux difficultés d'un rôle nouveau sur un théâtre inconnu. L'hiver de 1788-1789 fut des plus rudes : on vit la neige sur les toits et dans les rues de Rome, et le thermomètre descendit à cinq degrés au-dessous de zéro. En France, une grande partie des arbres fruitiers furent gelés, et la famine vint encore servir les projets des agitateurs. Chargé par Montmorin de demander au Gouvernement Pontifical une extraction de 30,000 charges de grains (14-17 février), Bernis obtint la permission d'exporter 22,000 rubbes (1,280,000 livres); mais, malgré ses efforts, ses lettres réitérées, les lettres de Montmorin, Necker[2] n'envoya un individu

les miennes, et comment espérer de ramener tant de têtes égarées aux anciens principes, quand l'autorité et la bonté du Roi n'ont pu jusqu'ici opérer ce miracle? Si je me croyais capable de réussir, je n'aurais ni fausse modestie, ni je ne manquerais de courage; mais on doit me croire sur ma parole et être persuadé que je n'en impose pas, ni craindre que je ne sois saisi d'une terreur dont je ne suis nullement susceptible. Voilà mon âme toute nue, pour que vous la fassiez connaître à Sa Majesté et qu'elle soit persuadée de mon obéissance et de ma fidélité. » (*Arch. Bernis.*)

[1] Bernis écrit à Flavigny le 5 novembre 1788 : « On parle encore de mon prochain rappel; je sais que M. Necker s'y oppose, et comme on a besoin de lui journellement, je suis tranquille. » Il ajoute le 12 novembre : « M. Necker n'a point donné son approbation. Dieu soit loué! » (*Arch. Bernis.*)

[2] Le détail mérite d'être consigné. On a parfois accusé Necker d'avoir provoqué la famine : il semble au moins qu'il n'a pas fait ce qui était en son pouvoir pour la conjurer : Bernis est requis par Montmorin, le 17 février, d'obtenir une extraction de 30,000 charges de blé : le 4 mars, il obtient 22,000 rubbes et en donne avis immédiatement. Le 18, il insiste sur la nécessité d'envoyer immédiatement quelqu'un d'intelligent, ou de s'adresser au marquis Belloni, banquier. « Le temps presse », dit-il. Le 24, Montmorin donne avis à Necker de la faveur faite par le Pape. Necker répond, le 30, qu'il ne veut pas faire faire cet achat pour le compte du Roi, l'expérience ayant prouvé que le résultat de pareilles opérations est souvent très-onéreux. Il va donc autoriser l'intendant de Provence à donner des lettres de recommandation à des négociants, qui entreprendront l'extraction à leurs frais. Le 8 avril, Bernis avertit que le prix des grains hausse, qu'on fait des ventes, et que bientôt l'achat sera impossible. Le 15, il écrit que 6 millions de livres de blé sont déjà vendues. Montmorin récrit à Necker le 28 avril. Ce n'est que le 5 mai qu'un nommé Famin se présenta à Rome, sans lettres de crédit et sans argent, pour acheter des grains. Il en veut 8,000 rubbes, mais les particuliers n'en ont plus à vendre. Il faut demander au Pape de prendre cette quan-

pour prendre livraison que le 5 mai, et cet individu, au lieu de 22,000 rubbes, ne voulut en acheter que 8,000; encore ne les acheta-t-il pas, faute de pouvoir les payer!

Bernis n'était déjà pas bien disposé pour Necker, ce protestant en qui lui, prêtre et catholique, sentait l'ennemi. Que fut-ce après ce dernier coup? que fut-ce lorsqu'il vit mademoiselle Curchod, madame Necker, la fille du pasteur protestant[1], demander, exiger du Saint-Siége la grâce d'un forçat détenu aux galères de France, par sentence des juges du Comtat, pour vol avec effraction et meurtre? Le Genevois montrait en tout sa haine contre Rome : au Conseil, à propos de la dépense des bulles qui, en 1788, était montée à 660,000 livres[2], il faisait des observations aigres, et Montmorin devait écrire sur « ce tribut qui paraissait bien onéreux ». Dans le Comtat, il refusait le sel. Les fermiers généraux devaient fournir aux Comtadins une quantité de sel suffisante pour leur consommation, mais pas assez grande pour qu'ils pussent en revendre en France. Sous prétexte de contrebande, les fermiers généraux supprimèrent l'envoi du sel dans le Comtat, et Necker les soutint envers et contre tous. Montmorin fut obligé, tout ami qu'il était de Necker, d'écrire : « M. Necker écoute des personnes qui ne paraissent pas avoir des idées fort justes, ni, qui plus est, la bonne volonté nécessaire. » Il fallut à Bernis six mois d'insistance pour obtenir 20,000 minots de sel aux gens du Comtat. Le sel n'était rien encore : Necker, comme de propos délibéré, affame le Comtat. Le 11 avril, le Nonce à Paris demande la permission de faire transporter à Avignon 1,000 sommes

tité sur l'approvisionnement de l'Annone. Le 20 mai, Bernis obtient 4,000 rubbes, mais il ne semble pas que Famin ait pu les acheter, car, à la fin de juin, il n'a pas encore l'argent nécessaire.

[1] L'aplatissement devant madame Necker est inouï. Je trouve un placet qui débute ainsi : « A la très-haute et très-puissante Dame, madame Necker, épouse du plus humain de l'univers. » (Aff. Étr.)

[2] 125,812 écus romains. Sans les réductions obtenues par le Cardinal, la dépense eût été de 1,041,600 livres. Bernis discute avec Montmorin. Il invoque l'ancienneté des concordats avec le Saint-Siége. « Nos sucres, nos cafés, nos modes, dit-il, font rentrer dans le royaume le quadruple de ces sommes, fixées par le plus ancien comme le plus solennel des traités. Toute la ville de Rome s'habille d'étoffes de Lyon. » (Aff. Étr.)

de seigle achetées à Lyon : refus. Le 14 avril, Boncompagni demande à Bernis le libre passage pour des blés que le Pape envoie de Rome aux Comtadins : refus. Si le Comtat n'était pas nourri par Rome, il fallait pourtant qu'il se nourrît sur la France. Aggraver la famine dans le Comtat, c'était l'aggraver en France. Le fait n'en est pas moins là : mais à quel mobile Necker obéissait-il? Était-ce seulement à la haine du calviniste contre Rome?

Les actes de Necker contre le Saint-Siége étaient déjà un symptôme effrayant du système adopté par le Conseil, mais Bernis eut bientôt à recueillir d'autres preuves du trouble profond qui régnait dans le Royaume. Si, au nom du Secrétaire d'État du Pape personnellement pris à partie dans des brochures [1], il proteste contre la licence de la presse, Montmorin lui répond que la brochure dont on se plaint « est confondue dans l'immensité de celles qui paraissent, qu'il se dit et écrit sans doute beaucoup de choses déraisonnables, mais qu'en général, on veut le bien et qu'il s'opérera » . Ainsi la presse est sans frein ; les routes aussi sont sans sûreté, car, le 20 février 1789, le courrier de Rome est attaqué et volé sur la route de Provence, et les agresseurs ne sont point retrouvés. Enfin, dans la Famille Royale elle-même, le désordre est à son comble, puisqu'un Prince du sang peut, dans un écrit public [2], rompre avec Rome sur un point de doctrine, et, sans que le Roi le punisse, se déclarer l'apôtre des doctrines anarchiques. Lorsque Bernis rapporte l'affliction et la douleur que cause au Pape l'instruction adressée par M. le duc d'Orléans aux bailliages de ses

[1] Entre autres : *Réflexions critiques et impartiales sur les revenus et les contributions du clergé de France, ou Extraits de lettres écrites en 1786 et 1787 à S. E. Monseigneur le Cardinal Boncompagni Ludovisi* (par l'abbé DE MESMONT), s. l., 1788, in-8°.

[2] *Instruction donnée par S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans à ses représentants aux bailliages*, s. l., 1789, in-8°. « Art. XII. On demandera l'établissement du divorce comme le seul moyen d'éviter le malheur et le scandale des unions mal assorties. » Bernis écrit le 31 mars : « *P. S.* — Les instructions imprimées attribuées à M. le Duc d'Orléans sont arrivées ici. Elles surprennent, affligent et scandalisent à divers égards. Le Prince demande au Pape assez souvent des dispenses, des sécularisations et d'autres grâces pareilles. Le Pape ne les accordera plus. » (AFF. ÉTR.)

terres, Montmorin répond que « ces instructions sont, dit-on, l'ouvrage d'un ecclésiastique, qu'elles ont fait peu de sensation, que l'effervescence va se calmer; les têtes sont livrées à l'esprit de nouveauté, dit-il, mais, par ce qu'on sait des élections, on peut se flatter que lorsque l'assemblée des États sera formée, des opinions plus saines s'y établiront ».

Sans partager cette confiance, le Cardinal est amené à se rassurer quelque peu en pensant que nombre de ses amis et de ses parents sont députés aux États, que son neveu, le Coadjuteur, est nommé à l'unanimité par le clergé de la sénéchaussée de Carcassonne [1]. Puis, le discours du Roi à l'ouverture des États, ce discours dans lequel, suivant Bernis, « on sent régner également la noblesse, la dignité d'un monarque et la bonté du père d'une grande famille », ne peut manquer de calmer les esprits. De Paris, le Ministère n'écrit que des lettres enthousiastes : c'est une ère nouvelle qui commence sous les auspices de Necker et de Montmorin. Il faut bien les en croire, mais cet instant de calme passe vite.

« Le début des États généraux ne semble pas répondre aux bonnes intentions du Roi. » Les maximes du Tiers état scandalisent le public de Rome et même les Anglais; le Clergé inquiète par ses divisions, la Noblesse par ses tendances, le Roi par sa faiblesse. Bernis, si mal qu'on ait pris ses premiers avis, ne peut se retenir de prêcher la résistance. La grandeur de la France dépend, suivant lui, de ce qu'on croira que le Roi est le maître chez lui. Il faut, dit-il, que « le gouvernement en impose promptement à ces orateurs du Tiers état qui ne cachent plus leurs vues d'ambition et d'indépendance ». Aussi applaudit-il des deux mains à la nouvelle que le maréchal de Broglie est appelé au commandement des troupes. C'est la dissolution de l'assemblée, et là seulement est le remède. « Plus on connaîtra, dit-il, le caractère de notre nation, plus on

[1] « Mon neveu Narbonne, écrit le Cardinal à la marquise de Lucchesini, sera député par le Dauphiné aux États généraux. En alliant ainsi la plume à l'épée, il deviendra maréchal de France en peu d'années. » (*Arch. de la Bibliothèque Palatine à Florence*, copie comm. par M. Edm. de Goncourt.) M. de Narbonne ne fut point nommé.

craindra l'inconvénient et le danger de l'assembler. » Hélas! M. de Broglie au pouvoir, c'est le 14 juillet, c'est la prise de la Bastille, c'est Paris insurgé, ce n'est point une émeute, c'est la Révolution.

Dans la correspondance officielle, rien du 14 juillet : à peine s'aperçoit-on de ce changement de ministère qui a changé les destinées de la France : un court billet par lequel M. de la Vauguyon notifie au Cardinal son arrivée aux Affaires étrangères et la démission de Montmorin, c'est tout. Bernis lui aussi se tait. Quand Montmorin annonce qu'il a repris son portefeuille, Bernis se contente de répondre : « Vous connaissez trop les hommes et les Cours, pour ne pas imaginer tout ce que les représentants du Roi en pays étranger ont à souffrir depuis bien longtemps de tout ce qui se dit et se pense de nous » ; et, par un retour bien naturel, il ajoute : « Pour moi, je n'ai pourtant pas à me plaindre. Je suis toujours la seconde personne de Rome. »

Cela est vrai. En cette année 1789, à côté du Pape romain, Bernis est encore le Pape français : plus populaire même et plus justement estimé que l'autre. Pie VI poursuit contre la Cour de Naples sa dispute pour l'hommage de la Haquenée; il abreuve de dégoûts son secrétaire d'État Boncompagni, et il le force à céder la place; il livre l'administration de ses États à Ruffo qui les ruine; il se brouille avec Azara qui a osé lui faire des observations; il songe à donner Castro et Ronciglione en bail emphytéotique à son neveu, le duc Braschi, pour qui il a renouvelé les plus étonnantes pratiques de l'ancien népotisme; il gratifie du chapeau rouge le marquis Antici, l'envoyé de Pologne, qui s'est employé à arranger la scandaleuse affaire de la succession Lepri; il gouverne sans autre loi que son bon plaisir, sans autre souci que l'agrandissement de sa famille, sans autre conseil que sa vanité. Bernis, lui, a gardé la même représentation, la même cour, la même grandeur d'extérieur. Ce sont les mêmes dîners, les mêmes réceptions; ses valets, ses rafraîchissements, sa politesse, sa dignité font comme jadis l'étonnement des voyageurs[1], et il y en a eu beaucoup cet

[1] De Roman, *Souvenirs d'un officier royaliste*, t. Ier.

hiver, beaucoup d'Anglais et d'Anglaises, de Français et de Françaises aimables [1]. Comme, à Versailles, on ne s'occupe plus des affaires de Rome, Bernis est maître absolu de toutes ces petites choses qui donnent l'air du pouvoir. Il fait des coups d'État : il chasse de Lorette les deux chapelains français, enlève au Père Temple, pénitencier français, l'administration de l'OEuvre pie, la donne au marquis Benincasa qu'il a déjà nommé consul général à Ancône. Il procure à ses amis Santa Croce la commission de porter les chapeaux aux nouveaux cardinaux espagnols; il laisse disparaître la communauté des Picpus français desservant l'église de Notre-Dame des Miracles, et il abandonne à leurs créanciers un établissement national. Quand il rend compte au Ministre, c'est à peine si Montmorin répond par quelque phrase banale. On n'a plus le temps à Versailles de penser à Rome. On n'a plus le temps même de signer une lettre. Quand arrive la promotion des Couronnes, Montmorin envoie bien le nom du candidat désigné par le Roi, M. de Montmorency-Laval; mais, pour que la promotion s'effectue, il faut une lettre autographe de Louis XVI au Pape. Or, avant d'obtenir cette lettre, plus d'un mois se passe : la lettre est faite, elle a été écrite par un secrétaire de la main, mais le Roi n'a jamais le temps de signer!

Surtout, point d'affaires! Que le Pape et le Roi des Deux-Siciles se brouillent ou se raccommodent, le Roi ne veut point s'en mêler. Il y a du froid entre le Pape et la Sérénissime République à propos de la promotion des Couronnes : le Roi consent que Bernis concilie les deux parties, mais c'est le Cardinal et non le Ministre qui agit; surtout qu'on ne compromette pas la France!

Ce n'est point Bernis qui compromet la France : ce n'est point lui qui soulève des difficultés avec Rome. A partir du 4 août, l'Assemblée s'en charge. Dans cette nuit où, au milieu d'un enthousiasme préparé, le vicomte de Noailles et le duc

[1] Bernis à la marquise de Lucchesini. (BIBLIOTHÈQUE PALATINE A FLORENCE.) Il y a le baron de Beaumont et sa femme, le comte et la comtesse d'Avaux, les deux fils du duc de Montmorency, le président de Tascher.

d'Aiguillon vinrent faire hommage au Tiers état des priviléges de la Noblesse, le Clergé ne voulut point rester en arrière, et, de bonne foi, certains évêques sacrifièrent leurs dîmes, certains bénéficiers renoncèrent à la pluralité des bénéfices, des curés abandonnèrent leur casuel : cela regardait leurs commettants dont à coup sûr ils outre-passaient le mandat, mais c'était encore là affaires intérieures dont Rome n'avait point à se mêler. Tout à coup, un député de Lorraine, dont les journaux n'ont pas même enregistré le nom (c'était, dit-on, Grégoire [1]), se lève et déclare « qu'il désire qu'en demeurant attaché de cœur et d'esprit au chef de l'Église, on stipule la suppression des annates ». Sans s'inquiéter des concordats existants, croyant peut-être qu'il s'agit de quelque privilége de province [2], entraînée par ce vertige qui la fait voter sur tout sans réfléchir à rien, par cette sorte de folie de détruire qui l'a saisie, l'Assemblée supprime les annates. Ce vote encore pourrait s'excuser; mais, dix jours après, on reprend le projet d'arrêté [3]; on repasse de sang-froid chacun des articles; on arrive à celui des annates, et non-seulement on le maintient, mais on l'aggrave. Le Collége des banquiers expéditionnaires en Cour de Rome a protesté par un mémoire, mais Camus est là, Camus le janséniste, l'ancien avocat du clergé. Il explique à sa façon [4] ce que sont les annates; il éblouit l'Assemblée de sa science, et après quelques observations de M. Roussillon, député de Toulouse, et de l'évêque de Perpignan, il aboutit à cette étrange rédaction dans laquelle se trouve en germe toute la Constitution nouvelle du clergé :

[1] *Point du jour,* t. II, p. 44. *Mémoires,* vol. I, chap. IV, p. 284.

[2] Je dois noter pourtant que dans un grand nombre de cahiers du Tiers état et de la Noblesse, la suppression des annates est impérieusement demandée. (V. *Résumé des cahiers,* t. II (*Noblesse*), p. 276; t. III (*Tiers état*), p. 414 et suiv.) Cette suppression a même une popularité, car dans ses *cahiers* en chansons le marquis de Fulvy y consacre un couplet (p. 5), et le marquis de Villette dans ses *cahiers* qui valent moins que des chansons y donne un paragraphe (n° 22). Or tous deux sont des affamés de succès.

[3] Article 14 du projet d'arrêté.

[4] Ce discours est reproduit presque intégralement dans le *Point du jour,* t. II, p. 115 et suiv.

« Article 12. — *A l'avenir, il ne sera envoyé en Cour de Rome, en la vice-légation d'Avignon, en la nonciature de Lucerne, aucun denier pour annates ou pour quelque autre cause que ce soit, mais les diocésains s'adresseront à leurs évêques pour toutes les provisions de bénéfices et dispenses, lesquelles seront accordées gratuitement nonobstant toutes réserves, expectatives et partages de mois, toutes les églises de France devant jouir de la même liberté.* »

Cela était bien pour les bénéfices et les dispenses, mais qu'arriverait-il des évêques? Camus avait eu soin de répondre : « Qui donnera, dit-on, les provisions aux évêques? La réponse est dans les anciens canons des Conciles : *les évêques seront confirmés par les métropolitains, et ceux-ci par le Concile national.* »

Tout le schisme est dans cette phrase, tout le schisme est dans cet article 12; ce qui est étrange, c'est que les évêques, membres de l'Assemblée, ne le comprirent point : personne ne s'éleva ni contre cette rédaction, ni contre ce discours. Le Nonce, il est vrai, écrivit à Montmorin, pour demander des explications au sujet de la suppression des annates dont les papiers publics disaient que l'Assemblée s'était occupée[1] : mais Montmorin ne répondit pas. Bernis protesta, disant qu'il était impossible « de détruire par un simple trait de plume le plus ancien de nos traités, le Concordat, sans être d'accord avec la partie contractante, à moins d'une rupture ouverte » ; Montmorin évita le plus longtemps possible de répondre : enfin poussé par Bernis dans ses derniers retranchements[2], il écrivit qu'il se rendait parfaitement compte que le Pape était en droit de réclamer, « mais que l'essentiel, pour ne pas faire prendre à l'Assemblée une décision sur laquelle il serait impossible de revenir, était que la Cour de Rome suspendît la perception de ce qu'elle était dans l'usage de faire payer pour les brefs et dispenses, sauf à en tenir note ». Il fallait céder aux circonstances; les controverses seraient désagréables ou dangereuses. « Nous en sommes réduits, disait-il, à attendre notre salut

[1] Le Nonce à Montmorin, 8 août. (Aff. Étr.)
[2] Montmorin à Bernis, 1er septembre. (Aff. Étr.)

d'une assemblée bien nombreuse où les bons esprits ont souvent peine à se faire entendre, et qui, par la multitude des objets qu'elle embrasse, aura besoin de beaucoup de temps pour faire le bien. Cependant, je ne suis pas de ceux qui désespèrent de la chose publique. La nation rend justice aux sentiments du Roi. Elle voit que ses Ministres n'ont que des vues pures et désintéressées. Tout peut s'arranger, et la France peut sortir de cette crise plus puissante que jamais. »

Cet optimisme ne rétablissait point les annates; et les cardinaux, dont les annates faisaient le gros revenu[1], se plaignaient hautement du silence que gardait Pie VI. Ils trouvaient que le Pape devait s'adresser au Roi, devait protester. Pie VI ordonna trois jours de prières publiques dans Rome pour les besoins de l'Église; le 9 septembre, il donna audience à Bernis, mais le Cardinal n'avait encore reçu aucune instruction; il n'était pas même chargé d'une notification officielle; d'ailleurs, il était plus éprouvé encore que le Pape ne pouvait l'être par ces décrets du 4 août qui, en abolissant les dîmes et la pluralité des bénéfices, l'avaient ruiné, et c'était lui qui avait sans doute le plus besoin de consolations. Pie VI affligé, mais calme, fut très-sage, très-mesuré, très-raisonnable, parla des affaires de France avec plus de bon sens que de connaissance des faits, et annonça qu'il allait écrire au Roi. Il adressa en effet, le 13 septembre, à Louis XVI, un bref spécial, écrit en français, dans lequel il le conjurait de demeurer le protecteur de l'Église et le Roi Très-Chrétien.

Ce n'étaient point les bonnes intentions qui manquaient à Louis XVI. Il n'avait point besoin de ce bref pour comprendre à quel point l'arrêté du 4 août sur les annates était injuste et injustifiable. Il avait donc résolu de mettre en négociation avec la Cour de Rome les questions intéressant le clergé, et, le 9 septembre, M. de Montmorin avait, par ordre, rédigé une lettre qui devait être adressée à M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims et député à l'Assemblée, pour le charger

[1] Le Sacré Collége était d'autant plus en droit de se plaindre que plusieurs de ses membres, surtout le duc d'York, se trouvaient dépouillés de leurs abbayes.

de négocier conjointement avec le cardinal de Bernis « sur les objets relatifs à la Cour de Rome qui avaient été pris en considération par l'Assemblée nationale ». Le Roi rendit même cette détermination publique par la réponse qu'il fit, le 18 septembre, à l'Assemblée nationale, au sujet de la sanction des décrets du 4 août : « L'article 12, dit-il, concernant la Cour de Rome, reposant sur le concordat qui ne peut être annulé par une seule partie, sera mis en négociation avec les égards dus à un souverain et au chef de l'Église. »

Cela était correct : mais l'Assemblée ayant arrêté que son président serait chargé de se retirer par devers le Roi, pour le supplier d'ordonner incessamment la promulgation des arrêtés du 4 août, Louis XVI se contenta de l'assurance vague que, dans les lois de détail, on tiendrait compte de ses réflexions, et, par une lettre en date du 20 septembre, il annonça qu'il approuvait les arrêtés et qu'il en ordonnait la promulgation par tout le Royaume.

Montmorin en revint alors à demander au Pape de garder le silence, le suppliant de ne point heurter de front les esprits. Il fallait pourtant que Pie VI prît une détermination quelconque. La suspension des annates était *un fait,* mais elle n'était pas *un droit,* et la responsabilité des agents de la daterie ne pouvait être couverte par un décret de l'Assemblée nationale; il convenait donc de donner une date précise à la cessation des payements, si le Saint-Siége ne poursuivait point l'exercice de ses droits par les moyens en son pouvoir. Ce fut au parti de la douceur que Pie VI s'arrêta : le 18 septembre, le cardinal Campanelli, prodataire, instruisit officiellement Bernis que, de l'avis des chefs d'Ordre, le payement des annates était suspendu, mais que l'on continuerait à exiger les droits d'expédition et de chancellerie. A chaque bulle, bref, rescrit ou dispense, Bernis demanderait la plus forte réduction possible, on en tiendrait note, et l'on réglerait plus tard le compte à l'amiable. La dépêche en date du 19 septembre, par laquelle Bernis rend compte à Montmorin de cette solution inespérée, ne parvint à Versailles qu'au commencement d'octobre. On sait ce que

furent les journées des 5 et 6 octobre : le Roi, ramené à Paris, ne put répondre que le 8[1] à la lettre que le Pape lui avait adressée le 13 septembre. Il le fit en termes généraux, rappelant la première réponse qu'il avait faite le 18 septembre à l'Assemblée, passant sous silence la réponse définitive qu'il avait donnée le 20 septembre.

Un mois, c'est un siècle pour la Révolution. Il s'agissait bien à présent des annates! Dès le 8 août, le marquis de la Coste a proposé la confiscation des biens ecclésiastiques : cette première motion n'a pas eu de succès. A la fin de septembre, un autre député de la Noblesse, le baron de Jessé, a demandé la confiscation de l'argenterie des églises : le clergé s'est sacrifié, a envoyé à la fonte tout ce qui n'était pas nécessaire à la décence du culte : on ne lui en tient point compte. Bientôt, des moines viennent offrir les biens de leur communauté : la question de la propriété du clergé, déjà débattue depuis près d'un an dans les journaux et les brochures, se trouve ainsi posée devant l'Assemblée, par les renégats du clergé. C'était le moment où la liberté des délibérations pouvait paraître le plus douteuse, où, par le fait de sa rentrée à Paris, l'Assemblée s'était mise sous la main des motionnaires du Palais-Royal : la minorité effrayée désertait son poste; la majorité, exaltée par ses audaces, cherchait sans cesse à maintenir par ses discours et par ses décrets l'édifice sans cesse branlant de sa popularité : l'heure est venue pour Charles-Maurice Talleyrand-Périgord. Il monte à la tribune. Il propose la spoliation du clergé[2].

Bernis n'a point attendu pour protester que l'évêque d'Autun se soit fait le porte-parole de la Révolution. Au moment où les dîmes ecclésiastiques ont été confisquées sans rachat, il a écrit au Ministre : « On nous a regardés comme des usurpateurs bien que nous ne possédions depuis tant de siècles que des biens qui nous ont été librement donnés et qu'une jouis-

[1] THEINER, *Documents inédits*, t. I, p. 234. Aux Affaires Étrangères cette lettre est en date du 20 octobre. A ce moment (septembre), Bernis est chargé de demander une extraction de blé qui est naturellement refusée.

[2] 10 octobre.

sance paisible et immémoriale nous a rendus propres. Il semble que l'opinion nationale soit constante et décidée à regarder comme invariables et sacrées les propriétés, et cependant on excepte les nôtres, et en partie celles de la noblesse, de ce principe universellement reconnu et adopté. Est-ce que nous ne sommes pas Français, et citoyens du même empire, et frères légitimes de nos frères? Qui a le droit de nous déclarer bâtards et de nous déshériter? Il serait bien malheureux pour la France que l'on ne pût trouver d'autre raison pour nous [dépouiller] que d'être les ministres de la religion aussi nécessaire dans l'ordre politique qu'elle l'est au salut des âmes dans l'ordre moral[1]. »

Qu'importe ce que pense Bernis? Le 10 novembre, M. de Montmorin, après avoir longuement entretenu le Cardinal des inconvénients qu'il trouve personnellement à habiter Paris, lui annonce, comme une chose indifférente, l'accomplissement de la ruine du clergé. « Nous sommes assez tranquilles dans ce moment, écrit-il, et j'espère que cela durera. L'Assemblée nationale travaille rapidement. Dieu veuille qu'en dernière analyse, sa besogne soit bonne et solide. On a déclaré que les biens ecclésiastiques appartenaient à la nation, mais on n'en a pas encore déterminé l'emploi. » — « Le coup mortel a donc été porté au clergé de France, répond le Cardinal. Je souhaite bien sincèrement que ce dépouillement ne porte aucune atteinte à la religion, à l'éducation, aux mœurs, au soulagement des pauvres, au rétablissement du crédit, de la circulation, de l'ordre et de la paix intérieure. A l'égard de ma fortune, ajoute-t-il, je ne la regretterais pas si elle était sacrifiée au bien de l'État[2]. » C'est tout : point de récriminations, point de désespoir. Bernis sait bien qu'à son âge, on doit craindre plus

[1] Bernis à Montmorin, 23 septembre. (Aff. Étr.) Plus tard protestant contre l'abandon pur et simple des dîmes fait par l'archevêque de Paris, Bernis écrit : « On n'aurait jamais cru que l'enthousiasme patriotique pût porter un grand prélat à offrir au nom du clergé la suppression de la dîme, et encore moins qu'un autre évêque proposât de dépouiller l'Église de tous ses biens; nous ne sommes que les usufruitiers de nos bénéfices. » (28 octobre.)
[2] Bernis à Montmorin, 17 novembre 1789. (Aff. Étr.)

la misère que la mort même, mais à quoi bon discuterait-il? Le fait accompli le trouve parfaitement calme : et pourtant il est radicalement ruiné. Il n'y a plus de bénéfices. Il n'y a plus même d'archevêché, car le revenu du siége d'Albi ne consistait guère qu'en dîmes, et les dîmes sont purement et simplement abolies. De toute cette fortune que Bernis possédait six mois auparavant, il ne reste que le traitement de Ministre à Rome et le ridicule produit de l'évêché d'Albano. La Révolution a tout emporté : les Propines, les deux abbayes, le prieuré, la seigneurie, et le Petit-Lude, et le château de Vic-sur-Aisne, et les 3,000 livres de commandeur du Saint-Esprit. Pour cette pension de 20,000 livres qu'il touchait comme Ministre d'État, la seule chose qui ne fût point d'Église et que l'Assemblée eût épargnée, la seule qui lui restât, Bernis l'a rendue au Roi : « Ne possédant rien à moi, a-t-il écrit, je ne puis rendre à Sa Majesté que ses propres bienfaits[1]. » Se plaint-il au moins? « Je ne regrette rien pour moi-même, dit-il, mais mon cœur souffre de ne pouvoir plus faire de bien ni soutenir le crédit national[2]. » Il dit encore : « Je ne me plaindrai pas qu'après de longs services reconnus et approuvés par les deux Rois que j'ai eu l'honneur de servir, je me trouve réduit, à l'âge de soixante-quinze ans, à l'état le plus médiocre. Pourvu que le bien s'opère, je serai content. » C'est sa pensée tout entière, c'est toute sa philosophie. La voici encore mieux exprimée : « J'ai supporté, écrit-il[3], la disgrâce dans ma jeunesse et dans un âge plus avancé avec courage et sans ostentation; la fermeté d'âme ne me manquera pas dans mes derniers jours, et je ne regretterai de ma fortune que le bonheur de faire du bien à un grand nombre de personnes que je faisais vivre et qui vont être dans la misère. »

[1] Bernis à Montmorin, 4 novembre 1789. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Montmorin, 26 août 1789. (Aff. Étr.)
[3] Bernis à Montmorin, 2 septembre 1789. (Aff. Étr.)

CHAPITRE XV

LA RÉVOLUTION.

LA DESTITUTION [1].

Novembre. 1789. — Mars 1791.

L'hiver de 1789-90 à Rome. — Les émigrés. — Les révolutionnaires. — Les pensionnaires de l'Académie. — Les voyageurs. — Les Polignac. — La famille du Cardinal. — Bruit du rappel de Bernis. — Mauvaises nouvelles d'Albi. — Politique de la France à Rome. — Suppression des Ordres religieux. — Le Pape se borne à prononcer une allocution en consistoire secret. — Bref au cardinal de La Rochefoucauld. — Le jubilé. — Affaire d'Avignon. — La Constitution civile du clergé. — Louis XVI est averti que la sanction amènera une rupture. — Le Roi s'engage à sanctionner. — Il essaye d'engager le Pape à une approbation. — Lettre officielle. — Négociation secrète. — Mémoires présentés au Pape par Bernis. — Bref de Pie VI au Roi. — Avant que ce bref soit parvenu à Paris, la Constitution civile est sanctionnée. — Bref du 22 septembre 1790. — Application de la Constitution civile. — Tentative de négociation de l'abbé Expilly. — Protestation de Bernis. — Décret sur le serment. — La sanction suspendue. — Dépêches adressées au Pape. — Le décret sanctionné avant le retour du courrier de Rome. — Le refus de serment. — Bernis refuse le serment pur et simple. — Mémoire remis au Pape par Azara. — Le serment de Bernis renvoyé par l'Assemblée. — Menaces de destitution. — Réponses de Bernis. — Brefs du Pape sur le serment. — Bernis reçoit ses lettres de rappel. — Dernière dépêche du Cardinal. — L'archevêché d'Albi. — Le coadjuteur. — La révolution à Albi. — La résistance. — Election d'un évêque constitutionnel. — Lettre pastorale du Cardinal. — Mesures prises contre Bernis. — Suppression de son traitement. — Pillage de son mobilier.

Pour être ruiné, le Cardinal ne ferma point sa maison : loin de là. Nul hiver ne fut plus brillant à Rome que celui de 1789. La plupart des courtisans que les événements avaient chassés

[1] *Sources :* AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome,* p. 912 et suiv., *Consulats, Dossiers personnels, Papiers de Finances.* ARCHIVES BERNIS, Lettres à Montmorin, à Flavigny, et correspondance avec M. Gorse. ARCHIVES D'ALBI, Pièces sur le schisme de 1791. Voir les *Sources imp.* du chapitre II.

THEINER, *Documents inédits aux affaires religieuses de la France,* 1790 à

de Versailles profitaient de cet orage qui, à leur compte, ne pouvait durer, pour faire leur tour d'Italie. Toute la société Polignac était installée à Rome : non pas seulement le Duc et la Duchesse, et la duchesse de Guiche et les jeunes gens, mais le comte de Vaudreuil, l'abbé de Balivière, le duc de Choiseul, le duc de Laval, le duc de Fitz-James, la princesse Joseph de Monaco. Il y avait mademoiselle de Coigny, celle que André Chénier a baptisée *la jeune captive,* et M. Duvivier, le mari de madame Denis, la nièce de Voltaire; il y avait madame de Boisgelin et le marquis de la Guiche, et le comte de la Grandville, et le comte d'Auger, et le comte d'Espinchal, tout un monde de Français élégants, qui ne demandaient qu'à s'amuser, à rire, à danser, à faire l'amour[1]. Le Cardinal, tout ruiné qu'il était, faisait bonne mine à tout le monde. Si l'on annonçait la prochaine arrivée du comte d'Artois et du prince de Condé, Bernis se contentait d'écrire à Versailles : « Si les Princes viennent à Rome, ils voudront bien se souvenir que ce n'est pas un Cardinal Ministre, qui pendant vingt et un ans a fait à Rome les honneurs de la France à toute l'Europe, qui a celui de les recevoir, mais un bon curé qui offre volontiers ce qu'il a, qui reçoit de son mieux ses convives, mais en petite compagnie[2]. » C'était là de la modestie : car madame Vigée-Lebrun qui dîna au palais de France à la fin de novembre, s'y trouva en fort bonne société, avec Angelica Kaufmann, plusieurs étrangers, une partie du corps diplomatique, en tout, une trentaine de personnes[3]; et, si Bernis ne mangea comme d'ordinaire que deux petits plats de légumes, la table n'en fut pas moins admirablement servie pour les invités. Ce n'était

1800, Paris, 1857, 2 vol. in-8°. GUILLON, *Collection générale des brefs et des instructions de N. S. P. le pape Pie VI,* Paris, 1798, 2 vol. in-8°. PII VI, *Pont. Max., acta quibus ecclesiæ catholicæ calamitatibus in Gallia consultum est,* Rome, 1871, 2 vol. in-12.

[1] Sur le caractère des voyages en Italie à cette date, voir une note très-juste que donne madame de Duras dans *Ourika,* Paris, 1826, in-8°. Au reste, les *Mémoires inédits de d'Espinchal* ne sont pleins pour ainsi dire que de choses d'amour.

[2] Bernis à Montmorin, 23 septembre 1789. (AFF. ÉTR.)

[3] *Souvenirs de madame Vigée-Lebrun,* t. I, p. 156.

point là un dîner de gala. Pendant tout l'hiver, le Cardinal eut quatre fois la semaine trente personnes à dîner : les trois autres jours, vingt-quatre seulement[1]. « Je ne fermerai ma porte, écrivait-il[2], que lorsqu'il sera démontré que je ne saurais faire autrement. Nos Français veulent manger chez leur Ministre, et les étrangers regardent comme une distinction d'être invités à dîner[3]. » La réforme, s'il y en avait eu une, avait porté sur les domestiques et sur l'écurie[4], car jamais les assemblées du vendredi n'avaient été plus brillantes, ni les rafraîchissements plus abondants. La maison avait gardé cet air de grandeur patriarcale, de politesse ancienne qui en faisait une sorte d'exception dans le monde. Tous, étrangers comme Français, étaient unanimes sur ce point ; c'était une sorte de nécessité d'avoir été reçu chez le Cardinal, et quiconque y aurait manqué aurait été réputé n'avoir point vu Rome[5].

Ce n'est pas pourtant que malgré ses efforts, malgré cet excès de bonne éducation qui le faisait se lever pour tout le monde et venir au-devant de chacun des invités jusqu'au milieu du salon[6], Bernis n'eût des ennemis parmi les Français qui se trouvaient à Rome. C'étaient d'abord les laquais que les voyageurs menaient avec eux et qui, presque tous, étaient par-

[1] Lettre à Flavigny du 10 février 1790. (*Arch. Bernis.*)

[2] Lettre à Flavigny. (*Arch. Bernis.*)

[3] D'Espinchal (*Mémoires*, p. 100) dit : « Je dîne chez le cardinal de Bernis tous les deux jours et en nombreuse compagnie. Il continue à tenir un état énorme et à soutenir l'honneur de la nation. Sa table est ordinairement de trente à quarante couverts. La chère est excellente et somptueuse, etc. »

[4] Encore Bernis put-il paraître le 25 mars à la fonction du Pape à la Minerve avec huit carrosses suivis d'un grand nombre de laquais. (D'Espinchal, t. II, p. 257.)

[5] En 1789, à Rome, en dehors des Français déjà cités, il y a le prince héréditaire de Brunswick, la Margrave de Baireuth-Anspach et sa sœur la duchesse de Saxe-Weimar, le prince Auguste d'Angleterre et toute une foule d'Anglais et d'Anglaises, telles que mademoiselle Roland, la maîtresse et bientôt la femme de lord Wellesley, lord Bristol, miss Pitt que madame Lebrun peignit en Hébé assise sur un nuage, tenant à la main une coupe dans laquelle un aigle venait boire : l'aigle appartenait au Cardinal et faillit dévorer madame Lebrun. Il y avait encore une foule de Polonais, entre autres le Primat frère du roi Auguste et cette ravissante comtesse Potoçka sur qui d'Espinchal conte de curieuses anecdotes.

[6] *Souvenirs d'un officier royaliste*, t. I, p. 291.

tisans de la Révolution[1]. C'étaient surtout les pensionnaires du Roi, à l'Académie de France. Sans connaître Bernis, sans vouloir lui être présentés, sans savoir ce qu'il avait fait pour leurs prédécesseurs, ils se plaisaient à déclarer que sa protection leur était inutile, que d'ailleurs le Cardinal, « pour ne pas avoir la gêne d'obliger tout le monde, avait pris le parti très-sage et très-commode de n'obliger personne[2] ». Ils avaient abandonné ces *conversations* du dimanche où le Cardinal se plaisait à entretenir les artistes, et, malgré les avis de leur directeur, Ménageot, ils se réunissaient pour lire les brochures ou les journaux patriotiques. Ils méditaient des pétitions à l'Assemblée nationale; ils se portaient chez Cagliostro, qui, chassé de France, après l'affaire du collier, était venu s'échouer à Rome après avoir cherché des dupes à Londres, en Suisse, à Turin, à Gênes, à Vérone. Si Cagliostro n'avait pas grand succès auprès des Romains, il était pour les jeunes Français une victime de Marie-Antoinette. Il profita de cette sorte de popularité pour fonder à Rome, une loge maçonnique[3] dans l'atelier d'un jeune peintre nommé Belle, fils du directeur de la manufacture des Gobelins. La plupart des artistes français des deux sexes se firent affilier[4]. La franc-maçonnerie étant condamnée

[1] Madame Lebrun, t. I, 231.

[2] *Œuvres posthumes de Girodet-Trioson,* t. II, p. 282. Voir dans Lecoy de la Marche, *Académie de France à Rome,* Paris, 1878, in-12, l'indication des démarches faites par Bernis en faveur des pensionnaires. On en a une preuve plus forte encore. Prudhon, dans ses lettres à MM. Devosges et Fauconnier (publ. *Archives de l'art et de la curiosité,* t. V, p. 97 et suiv.), raconte que le Cardinal s'étant entremis près du prince Rospigliosi pour obtenir au peintre Dubois la permission de copier le *Triomphe de David* du Dominiquin, Dubois brisa un vase d'albâtre oriental que Bernis remplaça à ses frais.

[3] Si l'on en croit le Père Deschamps (*les Sociétés secrètes et la Société,* Avignon, 1874, t. I, p. 547), Bernis attachait à la franc-maçonnerie une importance véritable. Sur cette question fort débattue, les témoignages diffèrent. Montmorin ne croit pas que la franc-maçonnerie ait eu une influence sur la révolution, « ni que ses mystères aient servi à autre chose qu'à ruiner quelques dupes ». Il annonce le 26 janvier 1790 que les clubs ont fait fermer les loges. (Aff. Étr.) J'ignore d'autre part s'il est vrai, comme le dit Boubée, *Souvenirs maçonniques,* Paris, 1866, in-8°, que le marquis de Bernis ait été un des fondateurs de la maçonnerie en France. (P. 34.)

[4] Voir dans Silvagni, *la Corte e la Societa romana,* Florence, 1882, in-12, p. 312, de curieux détails sur Cagliostro à Rome. Il y a néanmoins un récit d'une entrevue entre Bernis et Cagliostro qui me semble fort suspect.

par les décrets de plusieurs conciles et sévèrement interdite dans les États pontificaux, Cagliostro fut arrêté à la fin de décembre 1789, avec sa femme et un de ses principaux adhérents : le Père Joseph de Saint-Maurice. Les scellés furent apposés sur les effets de Belle; des poursuites furent commencées contre un certain nombre de Français, contre le bailli de Loras qui était en relations intimes avec le *grand Cophte;* bref, les jeunes gens de l'Académie se seraient trouvés fort empêchés si Bernis n'était intervenu, n'avait averti Belle et ses amis de se mettre en sûreté, n'avait réclamé les Français qu'on voulait arrêter.

Avec la colonie française résidente à Rome les embarras étaient réels, mais on pouvait en avoir raison : mais que faire de ces voyageurs qui, les uns sous prétexte de commerce, les autres sous couleur d'art, parcouraient l'Italie? Tout enorgueillis de leur nouvelle égalité, ils se mettaient facilement sur le pied de traiter en protecteurs et en surveillants les Ministres du Roi à l'étranger : volontiers, ils mangeaient leurs dîners; mais plus volontiers ils les dénonçaient à quelque société patriotique. Tel était Dorat-Cubières qui voyageait, costumé en garde national, à la suite et probablement aux frais de madame Fanny de Beauharnais, cette Églé qui faisait son visage et non ses vers. Madame de Beauharnais était de trop bon lieu pour que le Cardinal se dispensât de la recevoir. Il l'eut à dîner et lui procura l'honneur d'être admise à l'Académie des Arcades. Il eut à essuyer ses vers aimables[1], mais avec le futur chantre d'Hébert et de Pache, il n'en fut pas quitte à si bon compte. Il fut anathématisé, conspué et dénoncé[2]. Il est vrai qu'il se trouva en bonne compagnie.

Vis-à-vis de ce monde, Bernis, au reste, ne montrait nul

[1] Voir dans l'*Ile de la Félicité, ou Anaxis et Théone,* par madame Fanny de Beauharnais, les vers *à M. le cardinal de Bernis qui dans le temps du séjour à Rome de madame de Beauharnais avait dormi après dîner chez lui où elle était,* Paris, an IX, in-8°, p. 207.

[2] V. Dorat-Cubières, *OEuvres choisies publiées par Annette Delmar,* Paris, 1793, 2 vol. in-12. Au reste, Bernis est souvent dénoncé dans les clubs du Midi.

empressement. Ses relations et son intimité étaient ailleurs. Depuis l'arrivée des Polignac à Rome, il s'était lié avec eux et avec leur société. Il leur rendait témoignage dans sa correspondance officielle, disant qu'ils n'avaient aucun caractère de conjurés, qu' « ils vivaient avec décence et simplicité[1] ». Il les comblait de ses grâces, les avait tous les jours à dîner. Madame de Polignac l'avait conquis au point de le faire renoncer à ses vieilles habitudes, de le faire venir tous les soirs jusqu'à neuf heures au palais Stoppani, où elle habitait[2]. Ce sentiment presque tendre, qu'aucune malignité ne pouvait ternir, était partagé par la Duchesse[3]. Entre eux, d'ailleurs, bien des opinions étaient communes, bien des regrets, des amertumes et des désirs. Ils étaient tous deux royalistes fervents, absolutistes convaincus, et, si le Cardinal n'ignorait point qu'en abusant du Trésor public, les Polignac n'avaient point été pour peu dans la Révolution, la Duchesse était si jolie avec ses yeux bleus, son nez en l'air, ses dents blanches, toutes petites et bien rangées, avec ses magnifiques cheveux bruns, ces épaules abattues et ce cou long qui lui donnait une grâce infinie; elle était si douce, si attrayante, si retenante, cette jeune cousine qui se nommait Yolande comme une duchesse de Bretagne et Martine comme une servante de Molière; c'était si bien Versailles, Trianon, c'étaient si bien les jeunes années d'Étioles! Avec elle, cette favorite de Reine, Bernis se reprenait à vivre comme jadis avec l'autre, la favorite du Roi, et, pour l'une comme pour l'autre, il devenait l'homme nécessaire. Toute la société Polignac voyait en lui une sorte de Richelieu apaisé, de Maurepas d'Église, destiné à ramener le bon temps, à refaire la France comme autrefois. Cette vie sembla si douce que, l'hiver fini, on songea à la reprendre pour tout l'été. Les Polignac projetaient d'aller s'établir à Albano, mais le mariage du fils aîné du Duc, le comte Armand, avec mademoiselle de Nivenheim,

[1] Bernis à Montmorin. (AFF. ÉTR.)
[2] D'ESPINCHAL, *Mémoires*.
[3] V. *Mémoires sur la vie et le caractère de madame la duchesse de Polignac*, par la comtesse Diane DE POLIGNAC, Hambourg, 1796, in-8°, p. 39.

les obligea de se rendre à Venise. Ce furent des adieux fort tristes; ils l'auraient été bien plus encore si l'on eût pressenti l'avenir [1].

Les Polignac partis, le Cardinal retomba pour unique ressource à sa vieille habitude : la princesse Santa Croce, qui, de sa beauté et de sa galanterie d'autrefois, n'avait conservé que beaucoup d'intrigue et de prétentions [2], et dont les idées politiques étaient fort éloignées de celles du Cardinal [3]. D'amis français, il n'avait plus que Dagincourt, qui certes était précieux, causait agréablement des choses d'art, mais n'était point à comparer aux morts, aux Deshaises et au Père Jacquier. Sa famille n'existait pour ainsi dire plus. Son frère, le Marquis, était mort en 1774; sa belle-sœur, retirée à Saint-Marcel, n'écrivait guère que pour demander l'argent nécessaire aux réparations du château; sa sœur chérie, madame de Narbonne-Pelet, était morte en 1783; tous les Narbonne avaient été tués au service du Roi; des filles, celle qui avait été la bien-aimée du Cardinal, qui l'avait accompagné en exil, à Albi, à Rome, qui avait fait les honneurs de sa maison à toute l'Europe, madame du Puy-Montbrun, était morte en 1779. Elle avait laissé trois filles : l'aînée, mariée au vicomte de Pierre de Bernis, seul représentant du nom, était partie pour Versailles, où l'appelait une charge dans la maison de Madame Victoire. Elle y était morte au mois de juillet 1782. La seconde des demoiselles du Puy-Montbrun, élevée à Albi par sa grand'mère Narbonne, avait été mariée à dix-sept ans, le 4 mars 1783, à messire Pierre de Juliers, marquis de Vinezac. Elle mourut deux mois après, le 6 mai [4]. De toute cette famille, il ne restait qu'une fille, Julie, à qui Madame Victoire avait assuré la survivance de la place que la vicomtesse de Bernis avait occupée

[1] Madame la duchesse de Polignac alla mourir à Vienne le 5 décembre 1793.

[2] D'Espinchal, *Mémoires*.

[3] Les fils de la princesse Santa Croce furent des plus ardents pour la République romaine.

[4] Madame de Narbonne et madame de Vinezac furent enterrées à Albi, sur le perron, au bout du grand degré de la cathédrale, avec les honneurs dus aux chanoines et aux frais du chapitre. (*Arch. d'Albi.*)

près d'elle. Le Cardinal, qui la faisait élever dans un couvent à Versailles et qui l'avait fait recevoir dans le chapitre de Neuville en Bresse[1], avait songé, dès 1784, à lui faire épouser son beau-frère le vicomte de Bernis, mais il avait dû reculer devant certains obstacles que la Cour lui avait opposés. En 1790, pour assurer l'avenir de sa maison, il se détermina à solliciter de nouveau la permission du Roi et de la Reine (5 mai), et, aussitôt qu'il l'eut obtenue, il conclut le mariage; mais, appelés en France par leur service auprès des Princes, retenus ensuite par leurs enfants, le Vicomte et sa femme ne purent revenir à Rome. L'archevêque de Damas était à Paris pour suivre son mandat de député; il ne restait au Cardinal que le chevalier de Bernis, et, par intermittences, le comte de Narbonne-Fritzlar, fort éprouvé lui aussi, car le seul fils qu'il eût eu de mademoiselle de Narbonne-Pelet, nièce du Cardinal, était mort en 1788[2]. Le chevalier de Bernis et le comte de Narbonne allaient sans doute être obligés aussi de rentrer en France, sous peine d'être inscrits sur les listes d'émigrés. Le Cardinal essaya de les défendre, disant qu'ils étaient nécessaires à l'Ambassade, mais Montmorin n'admit point l'excuse.

Il n'y avait point à se le dissimuler : tout craquait : malgré les instances de Bernis, le traitement de l'abbé de Bayane, auditeur de rote pour la France, était supprimé[3]. On en vou-

[1] Chapitre noble fondé en 1755. Les chanoinesses avaient titre de comtesses et étaient décorées d'une croix d'or attachée à un ruban bleu liseré de rouge. Le chapitre de Neuville dépendait du chapitre de Lyon, dont le Cardinal était toujours chanoine. Dans ses lettres à Vergennes, Bernis dit plusieurs fois que sa petite-nièce a été reçue à Neuville; néanmoins le nom de mademoiselle de Puy-Montbrun ne se trouve ni dans la *France ecclésiastique,* ni dans les *Chapitres nobles de dames,* de Ducas.

[2] Il avait épousé mademoiselle Le Nonant de Pierrecourt, décapitée le 26 juillet 1794, et en avait eu plusieurs enfants, entre autres François-Raymond Aymeric, substitué en 1828 à la pairie ducale de son cousin Raymond-Jacques-Marie, duc de Narbonne-Pelet, et une fille qui épousa en 1802 le duc de Luynes.

[3] Alphonse-Hubert de Latier de Bayane, né à Valence en Dauphiné, le 30 octobre 1739, fils de Louis de Latier de Bayane, page en la grande écurie, puis capitaine d'infanterie et lieutenant des maréchaux de France en Dauphiné, et de Catherine de Sibend, était chanoine de Valence, vicaire général de Coutances et abbé de Saint-Guillaume le Désert, lorsque, le 28 mai 1772, il fut nommé auditeur de Rote en remplacement de l'abbé de Veri. En 1777, il fut autorisé à porter la croix de Malte et obtint successivement les abbayes de Cherbourg, de

lait même à la place de Ministre. Le bruit courait que l'archevêque de Paris, M. de Juigné, allait venir à Rome, chargé de commissions pour le Saint-Siége. Quand le Cardinal voulut s'en expliquer, on lui répondit qu'on l'instruirait toujours d'avance de ce qu'on ferait pour Rome, mais on ne nia point que M. de Juigné désirât vivement être envoyé, on ajouta même qu'il n'était pas le seul prélat qui eût témoigné ce désir.

D'Albi, on avait les plus mauvaises nouvelles[1] : d'abord, ç'avaient été des mouvements populaires contre les marchands de grains : Bernis avait attribué ces émeutes à la famine et avait augmenté ses aumônes en conséquence : mais, au commencement de février 1790, des bandes de brigands se formèrent qui pillèrent plus de trente châteaux ou maisons particulières. Les brigades de maréchaussée et les détachements de la garde nationale d'Albi, arrivés trop tard pour empêcher le pillage, purent rejoindre les bandes, leur enlever une partie des effets volés, leur firent dix-huit prisonniers qu'on envoya à Toulouse; mais, par suite de la suppression des cours prévôtales décrétée le 6 mars par l'Assemblée, les brigands furent remis en liberté, et, dès lors, l'anarchie fut maîtresse du diocèse.

On conçoit que le Cardinal écrivit à Montmorin : « Je ne connais point de pays d'où il vienne de bonnes nouvelles; vain-

Bohéries et d'Hautvilliers rapportant 70,000 livres. Il n'en était point satisfait et demandait encore une pension de 20,000 livres sur les économats. Son traitement de 9,000 livres sur les Affaires Étrangères fut supprimé en 1790. Pendant toute la Révolution, il ne cessa d'adresser des suppliques à l'Assemblée nationale, à la Législative, à la Convention, au Directoire. Sur une de ses lettres du 2 vendémiaire an V, Charles Delacroix écrit : « Je ne sais ce que c'est, je ne suis pas plus sage que l'Assemblée nationale. Demander des renseignements au citoyen Cacault. Au reste son poste lui donne les moyens de se soutenir : ainsi rien de pressé. » On prétend qu'il s'entremit lors de la négociation du concordat, fut créé cardinal par Pie VII le 9 août 1802. (Il avait depuis 1787 la seconde nomination du Roi de Pologne.) COURCELLES (*Histoire des Pairs*, t. VII, p. 195) dit qu'il demanda à Louis XVIII, alors à Mittau, la permission d'accepter le chapeau. Lui demanda-t-il la même permission pour accepter en 1805 le plus haut grade dans la Légion d'honneur et le 5 avril 1813 le siége de sénateur? Il fut Pair de Louis XVIII le 4 juin 1814; il fut Pair de Napoléon aux Cent-Jours et assista comme Cardinal à la cérémonie du Champ de Mai. Il fut créé duc en 1817 et mourut le 26 juillet 1818. Le comte Lemercier prononça son éloge.

[1] Lettres de M. de Gorse au Cardinal. (*Arch. Bernis.*)

queurs et vaincus, royaumes et républiques, le mal est partout. » Il était à Rome plus encore qu'ailleurs.

La France n'avait qu'une politique vis-à-vis du Saint-Siége : obtenir du Pape qu'il gardât le silence « sur tout ce qui donnerait lieu à discussion pour le clergé ». Pie VI n'avait point protesté officiellement à propos des annates; il s'abstenait de nommer aux bénéfices et aux canonicats vacants; il accordait aux évêques le droit de donner les dispenses, mais cela n'était rien : en février 1790, l'Assemblée supprime les Ordres religieux et abolit les vœux perpétuels. Montmorin demande encore que le Pape se taise : il sait que c'est difficile, que la nouvelle fera grande sensation à Rome; il a vu le Nonce; il l'a trouvé fort affligé, mais, au nom de la paix intérieure, pour éviter d'immenses malheurs, il conjure Bernis d'obtenir du Pape qu'il se taise. Bernis n'est point disposé à se prêter à cette négociation. Il sent qu'à Rome on commence à s'indigner de la faiblesse du Pape. « Le devoir, la conscience, l'honneur, doivent le forcer à rompre le silence[1]. » Pie VI paraît déterminé à écrire une lettre encyclique. Le Cardinal s'entremet. Après une longue conférence de deux heures, il fait revenir le Pape, lui prouve qu'il ne faut rien précipiter, que tout sera sauvegardé par une protestation qui n'a pas besoin d'être publique. L'idée de l'encyclique est abandonnée : on se rejette sur une allocution en consistoire secret, et le cardinal Zelada, qui, depuis le 14 octobre 1789, a remplacé Boncompagni[2] comme secrétaire d'État, est chargé de la rédiger. Bien que les chefs des Ordres supprimés se remuent, bien que le cardinal de La Rochefoucauld écrive au Pape pour le supplier de tranquilliser les consciences, le péril qu'on redoute si fort à Paris est encore une fois écarté. L'allocution prononcée dans le consistoire secret du 29 mars[3] est violente à la vérité; le Pape, en exposant ses griefs, ne garde aucune mesure dans l'acrimonie de ses plaintes contre l'Assemblée; aucun des articles de la Déclaration

[1] Bernis à Montmorin, 10 mars 1790. (Aff. Étr.)
[2] La démission de celui-ci est de la fin de septembre 1789.
[3] Theiner, *Documents inédits*, t. I, p. 1.

des droits de l'homme ne trouve grâce devant lui, mais c'est une satisfaction toute platonique qu'il donne là au Sacré Collége [1]. Il interdit, en effet, toute publicité de ce document que Bernis s'abstient de transmettre à sa Cour. Quant au bref en réponse au cardinal de La Rochefoucauld [2], il ne contient que de vagues consolations et la permission pour les évêques de dispenser de leurs vœux les Réguliers. Bernis trouve avec raison que ce Bref est très-favorable aux évêques et nullement contradictoire aux décrets de l'Assemblée.

C'est donc un succès, et le Roi peut en témoigner sa satisfaction au Cardinal, mais, comme l'écrit Montmorin, « il vient un moment où toute l'habileté possible échoue ».

On put encore doubler un cap difficile : l'affaire du jubilé accordé par le Pape aux sujets de l'Église. Montmorin craignait que les esprits n'en fussent échauffés dans les provinces méridionales, et élevait presque la prétention d'empêcher le Pape d'ordonner, dans ses États, des prières pour le clergé ; grâce à l'extrême modération du Cardinal vicaire, qui eut soin de n'introduire ni dans le préambule, ni dans la conclusion de l'ordonnance, aucune allusion aux affaires de France [3], on put franchir ce pas et gagner la fin de mai.

Mais à partir du mois de juin, la lutte se déclare ; c'est sur une question temporelle que l'Assemblée engage les premières hostilités, au mépris de ses déclarations les plus solennelles [4]. Les troubles qui sont fomentés à Avignon donnent l'occasion

[1] Il convient de remarquer que cette année même paraissait à Paris une pièce intitulée : *la Journée du Vatican, ou le Mariage du Pape* (s. la rubrique de Turin, imprimerie aristocratique. Aux dépens des Français réfugiés, par le chev. Andrea Gennaro Chiavacchi). Je ne cite le titre de cette pièce qui fut représentée au théâtre Louvois en septembre 1793 que comme spécimen des pamphlets contre un prince étranger.

[2] Guillon, *Collection générale des brefs*, t. I, p. 15. Le bref est en date du 31 mars 1790.

[3] Bernis à Montmorin, 5 mai 1790. (Aff. Étr.)

[4] Je regrette de ne pouvoir donner sur ce curieux épisode les documents que j'ai trouvés, mais l'affaire demeura entre les mains du Nonce, et le cardinal de Bernis n'y fut point mêlé. Soullier, *Histoire de la révolution d'Avignon*, Avignon, 1844, 2 vol. in-8°, et J. J. André, *Histoire de la révolution avignonnaise*, Paris, 1844, 2 vol. in-8°, n'ont fait qu'effleurer la question et n'en ont point compris l'importance.

de faire voter le 27 mai 1790, par les districts de la ville, la réunion à la France. L'Assemblée représentative du Comtat, séant à Carpentras, veut en vain demeurer fidèle à son souverain. Les gardes nationales françaises prennent le parti des Avignonnais : la guerre éclate ; le Comtat est occupé. En vain le Nonce proteste ; en vain il déclare qu'il met la ville et le territoire d'Avignon sous la sauvegarde de Sa Majesté et de l'honneur français ; en vain le cardinal Zelada multiplie les demandes d'explications. Montmorin ne répond pas. La matière appartient à l'Assemblée nationale. C'est chose sacrée !

L'agression contre le spirituel suit de près. Le 12 juillet, l'Assemblée décrète la Constitution civile du clergé. C'est, comme l'écrit Bernis [1], « le renversement de la discipline et de l'organisation générale de l'Église catholique, fondées sur les canons et les conciles ». La suppression d'évêchés existants, la création de nouveaux siéges, l'élection des évêques, leur institution canonique, sont des points qui intéressent essentiellement l'Église ; l'intrusion de l'Assemblée dans des matières qui ne sont point de sa compétence est évidente, mais cette Assemblée n'est point souveraine ; son décret est lettre morte tant que le Roi ne l'a point sanctionné. Rien n'est donc perdu ; peut-être même pourra-t-on arriver avec du temps à une entente ; à coup sûr, il est difficile d'entamer une négociation entre deux parties dont l'une ne veut rien céder et dont l'autre, par le fait du dogme qu'elle a à sauvegarder, ne peut pas tout abandonner ; mais au moins puisque le Roi a encore entre les mains le pouvoir d'empêcher le schisme immédiat, il faut qu'il en use.

« La sanction de pareils décrets, écrit Bernis, ne peut se faire sans l'avis réfléchi des évêques consultés, des docteurs, des théologiens et des canonistes les plus instruits. Une telle sanction intéresse particulièrement la conscience du Roi Très-Chrétien, fils aîné de l'Église. Elle pourrait occasionner un schisme si elle n'était pas conforme aux canons, aux conciles et aux principes établis dans le Royaume. »

[1] Bernis à Montmorin, 30 juin 1790. (Aff. Étr.)

Cette dépêche en date du 30 juin, parvenue à sa destination le 15 juillet, met le Roi en garde contre une sanction précipitée. Comme si ce n'était point assez que cet avis donné par le Cardinal Ministre de France, le Pape lui-même, par trois brefs en date du 10 juillet, adressés au Roi, à l'archevêque de Vienne, ministre, et à l'archevêque de Bordeaux, garde des sceaux [1], notifie formellement « que si Louis XVI approuve les décrets relatifs au clergé, il entraînera la nation entière dans l'erreur, le Royaume dans le schisme, et peut-être il sera la cause d'une cruelle guerre de religion [2] ». Pie VI a solennellement averti le Roi « que si les dangers de la Religion continuent, le chef de l'Église fera entendre sa voix. » Ces brefs sont remis par le Nonce au Roi et aux Ministres, à une date antérieure au 27 juillet [3].

M. de Montmorin en a certainement connaissance, lorsqu'il écrit le 26 juillet : « Le Pape doit être bien persuadé que les circonstances n'ont altéré en rien le respect que Sa Majesté porte à la Religion et le désir qu'elle a toujours eu de maintenir l'union avec le Saint-Siége et les règles établies par les canons. J'ai lieu de croire que Sa Majesté s'en expliquera avant peu de jours définitivement avec Sa Sainteté, et en même temps j'aurai l'honneur de m'entretenir avec vous [4], sur les différents décrets de l'Assemblée nationale concernant le clergé. *J'ai dû attendre que le décret de l'Assemblée, sur cette matière, fût pré-*

[1] THEINER, t. I, p. 5, 7 et 9.
[2] Bernis à Montmorin, 14 juillet 1790. (AFF. ÉTR.)
[3] Montmorin à Bernis, 27 juillet 1790. (AFF. ÉTR.)
[4] Le décret du 19 juin 1790 avait aboli la noblesse, les qualités et honneurs qui en étaient la suite. A cette occasion, Montmorin avait écrit au Cardinal le 5 juillet : « Je dois vous prévenir que le changement de protocole que je suis obligé d'adopter est la suite d'un décret de l'Assemblée nationale qui abroge tous les titres, décret qui est sûrement parvenu à votre connaissance et que le Roi a jugé à propos d'accepter. Toute réflexion sur ce décret qui étonnera l'Europe, et dont on prétend que la plupart de ceux qui y ont contribué se sont repentis, serait superflue. J'ai trop l'honneur de vous connaître pour penser que vous puissiez être affligé de la perte de titres dont personne ne peut mieux se passer que vous. » Le Cardinal avait répondu le 21 juillet : « Pourvu qu'on ne me dispute pas les titres de fidèle sujet du Roi, de bon citoyen et d'homme sage, je ne serai nullement affecté du changement de protocole, lequel au surplus ne sera pas adopté au moins de longtemps par le reste de l'Europe. »

senté à la sanction de Sa Majesté, et qu'elle eût pris un parti à cet égard, pour vous entretenir de ces objets. »

Cette décision, Louis XVI l'annonce d'une manière officielle à Saint-Cloud, le 28 juillet : il s'engage à sanctionner le décret sur la Constitution civile[1]; il en suspend seulement la publication « jusqu'à ce qu'il soit parvenu à obtenir le consentement soit des évêques de France, soit du chef visible de l'Église ».

Ainsi Louis XVI, par le fait de cette promesse, se place volontairement dans une situation inextricable. Acceptant les décrets, comment peut-il engager avec Rome une négociation, ce qui implique toujours l'idée de concessions réciproques? La matière même qui en ferait l'objet n'est-elle pas, par le fait de l'acceptation, devenue incommutable? Et comment demanderait-il à l'Assemblée la plus légère modification, alors que, par la sanction, le décret se trouve revêtu de toutes les formes légales? Après la sanction, il ne reste donc pour éviter le schisme qu'un seul moyen : que le Pape accepte purement et simplement la Constitution civile. Le Roi sait à n'en pas douter, par les dépêches et par les brefs qu'il a reçus, que cette hypothèse est inadmissible, mais il n'en écrit pas moins à Pie VI, le jour même où il a promis de sanctionner le décret (28 juillet), une lettre[2] par laquelle, tout en déclarant « qu'il a toujours regardé comme un de ses plus beaux titres celui de Fils aîné de l'Église, de protecteur des canons, de gardien des lois, coutumes et libertés de l'Église gallicane », il annonce « qu'il prend les mesures nécessaires pour l'exécution des décrets concernant la Constitution civile du clergé ». Il admet que le Pape ait des observations à présenter, mais, suivant lui, « l'intérêt le plus puissant de la religion est de prévenir une division funeste qui ne pourrait affliger l'Église de France sans déchirer le sein de l'Église universelle ».

[1] Durand-Maillane dit (*Histoire du comité ecclésiastique de l'assemblée*, Paris, 1791, in-8°, p. 83) : « La constitution n'était soumise qu'à l'acceptation du Roi, qui la donna ou la promit dès qu'elle lui fut présentée, en suspendant néanmoins la publication jusqu'à ce qu'il fût parvenu à lui obtenir l'approbation soit des évêques de France, soit du chef visible de l'Église. »

[2] Theiner, *Documents*, t. I, p. 264.

Cette lettre hautaine qui met Pie VI en demeure de passer sous les fourches caudines de l'Assemblée ou d'occasionner un schisme, serait peut-être justifiable politiquement si elle était le résultat d'un plan arrêté; mais, en même temps, le Roi charge les archevêques de Bordeaux et de Vienne de préparer et de suivre une négociation directement contraire à sa lettre officielle. Les instructions rédigées par les deux prélats et transmises à Bernis le 1er août, par un courrier extraordinaire[1], ne portent nullement que le Cardinal ait à solliciter du Pape une approbation pure et simple. On néglige l'ensemble et l'esprit de la loi nouvelle; on se borne à demander une réponse provisoire qui autorise : la nouvelle distribution des métropoles et la création de celle de Rennes, la nouvelle distribution des évêchés, le changement décrété dans les églises cathédrales et métropolitaines, et, en cas de mort des évêques, le transport des droits des chapitres au conseil des évêques; le choix par l'élection du peuple des évêques à remplacer et de ceux des diocèses nouveaux[2] : ceux-ci sans bulles apostoliques et par le seul consentement des métropolitains, les métropolitains avec le seul consentement des évêques les plus anciens de la métropole. On demande encore que les évêques supprimés soient exhortés à se prêter aux circonstances, que les évêques puissent accorder les dispenses de parenté et autres, que le Saint-Siége enfin porte les fidèles à la paix et prévienne l'esprit de trouble et de dissension.

En ordonnant cette négociation, le Roi cherche-t-il des tempéraments pour gagner le jour où, rentré en possession de son autorité, il annulera des actes qu'il n'avait sanctionnés que par contrainte? Veut-on au contraire, en entraînant le Pape dans ces détails, en exigeant de lui une réponse immédiate, mais qu'on déclare essentiellement provisoire, l'engager de telle façon qu'il ne puisse plus reculer? Ce qui porterait à le penser, c'est qu'on enjoint à Bernis d'écarter toute discussion sur les

[1] Affaires Étrangères.
[2] Versailles, Sedan, Colmar, Vesoul, Laval, Châteauroux, Guéret, Saint-Maixent.

articles dont on ne demande pas l'approbation, tels que l'interdiction des vœux, la suppression des chapitres, etc. On termine en déclarant que l'exécution des décrets ne peut, à cause des circonstances, être retardée. « Cela arrêterait toute la Constitution, et les peuples murmureraient. »

Bernis, en recevant le 11 août ces divers documents, s'empresse de demander audience au Pape ; il lui fait passer la lettre du Roi et propose de chercher un moyen de conciliation qui, sans détruire toute discipline, comme le demandent les Prélats du Conseil du Roi, permette d'atteindre des jours meilleurs[1]. Le Roi, dit Bernis, n'a que l'apparence de la liberté ; à chaque instant sa vie est menacée. Les décrets ont été votés sous le couteau, sanctionnés de même. C'est pour marquer cette contrainte qu'il a tout sanctionné sans réserve et sans observation. En accédant aux instances du Roi, le Pape lui rendra service, il empêchera le schisme, et, puisque la solution n'est que provisoire, que les autres articles sont réservés, le Pape, dans des temps plus favorables, pourra un jour augmenter les priviléges du Saint-Siége et rétablir les choses sur leur ancien pied.

Bernis pourtant n'admet point que le Pape puisse, même provisoirement, admettre les demandes présentées. Tout ce que Pie VI peut faire, suivant lui, est d'adresser à Louis XVI un bref[2], dans lequel, en rendant justice à ses intentions qui doivent être restées pures, il blâmera formellement la sanction ; il exposera ensuite les erreurs doctrinales, dira qu'il ne s'abstient de condamner les décrets que parce qu'il espère que Dieu, apaisé par les prières de l'Église, prendra pitié de la France, où d'ailleurs les protestations contre la Constitution du clergé sont si nombreuses ; il admettra, comme mesures absolument provisoires, destinées à tranquilliser les consciences, à épar-

[1] Voir ap. Theiner, *Documents*, t. I, p. 265 et suiv., les quatre mémoires rédigés par Bernis en vue de trouver un tempérament admissible.

[2] Voir le quatrième *pro memoria, important et confidentiel*, ap. Theiner, *loc. cit.* Il est regrettable que M. Sciout, dans son *Histoire de la constitution civile du clergé* (t. I, p. 295), ait travesti les intentions de Bernis et ne se soit pas rendu compte de l'abîme qui sépare les propositions du Cardinal de celles émanées du Conseil du Roi.

gner des périls à certaines personnes, divers tempéraments que le Cardinal a soin de détailler et qui n'ont que peu de rapport avec les demandes du Conseil du Roi. Ainsi, tandis que le Roi demande l'approbation de la nouvelle distribution des métropoles et de la création du siége archiépiscopal de Rennes, Bernis propose que le Pape, sur la demande de l'évêque de Rennes, lui accorde des pouvoirs et exhorte l'archevêque de Tours à donner à cette disposition son consentement indispensable. Sur tous les autres points, Bernis subordonne l'avis du Pape et son action à l'assentiment préalable des évêques de France. Il soutient ainsi, même contre le Roi, la doctrine et les libertés de l'Église gallicane.

Ce bref qui devait être adressé au Roi, lequel en ferait l'usage convenable, ne pouvait être décidé en un jour; Bernis ne l'avait jamais espéré; aussi ne fut-il pas étonné lorsque, après une longue conférence, le Pape lui dit qu'il ne pouvait résoudre une question aussi importante sans avoir consulté les cardinaux. C'était le 17 août. Pie VI, par un bref en français, en date de ce jour, informa le Roi de sa résolution de confier à une congrégation de cardinaux le soin d'examiner sérieusement les propositions qui lui avaient été transmises. Il donna en même temps à Louis XVI un sérieux avertissement, lui disant qu'il ne lui avait point dissimulé son sentiment sur la Constitution civile et sur les lois contre le clergé, et que s'il ne les avait pas encore condamnées formellement, c'était par crainte de compromettre « les ministres de l'autel, sans aucun avantage pour la religion dont ils sont les organes[1] ».

En admettant que Pie VI eût, sans consulter le Sacré Collége, sans prendre même le temps de la réflexion, donné immédiatement une réponse affirmative à la lettre de Louis XVI, qui lui avait été remise le 12 août, cette réponse n'aurait pu parvenir à Paris avant le 26 août[2]. Or, dès le 24 août, la Con-

[1] Theiner, *Documents*, t. I, p. 15.

[2] J'admets que le courrier extraordinaire aurait pu gagner deux jours sur la poste; mais quant à penser que l'aller et le retour du courrier auraient pu s'effectuer en moins de vingt-quatre jours, c'est une absurdité. Il en fallait au moins trente à la poste.

stitution civile sanctionnée provisoirement le mois précédent, était proclamée loi exécutive du royaume. Il avait suffi pour que la sanction devînt définitive que le Comité ecclésiastique menaçât le Garde des sceaux d'une interpellation [1]. Montmorin ne prit pas même la peine de justifier l'acte de son maître : « Sa Majesté, écrivit-il à Bernis, a fait ce que sa religion lui a inspiré. » Quant à Louis XVI, il écrivit au Pape le 6 septembre, — douze jours après la sanction, — qu'il ne pouvait pas retarder plus longtemps la publication des décrets, et qu'il chargeait Bernis d'exposer ses motifs [2].

Pendant ce temps, le Pape avait assemblé une congrégation de vingt cardinaux, à laquelle il avait remis l'examen des documents envoyés par le Conseil du Roi. Quelque pitié qu'inspirât la position de Louis XVI, l'impression du Sacré Collége était loin d'être favorable. Les conséquences d'une approbation même provisoire donnée à la constitution civile auraient été en effet d'une gravité extrême, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. Au milieu de la délibération, la nouvelle de la sanction vint surprendre la Congrégation. A coup sûr, le Pape avait le droit, dès ce moment, de lancer une condamnation formelle; Bernis obtint pourtant que Pie VI ne rendît pas encore cette condamnation publique : le Pape se contenta d'adresser au Roi, le 22 septembre [3], un bref confidentiel dans lequel la désapprobation était encore entourée de formes paternelles. Il se plaignait vivement que le Roi n'eût point attendu pour sanctionner le décret que le Saint-Siége eût exprimé son opinion, mais il réservait sa décision jusqu'au jugement de la Congrégation, c'est-à-dire au mois de novembre.

Pendant qu'à Rome la congrégation délibère, en France les événements se succèdent. La loi proclamée, devenue exécutoire par la sanction royale, est publiée au commencement d'octobre par les soins de tous les directoires de départements et commence à être appliquée. Les évêques députés, qui n'ont

[1] Durand-Maillane, *loc. cit.*, p. 84.
[2] Affaires Étrangères.
[3] Theiner, *Documents*, t. I, p. 18.

point attendu la décision du Pape pour protester contre les décrets, se plaignent hautement d'être abandonnés par le Saint-Siége. Le clergé de France presque entier marche avec eux. D'autre part, Montmorin déclare que d'un jour à l'autre, l'Assemblée peut prendre un parti qui réduira à néant les sages intentions du Pape, affirme que, la politique conseille au Pape de calculer sa marche sur les circonstances, réclame une approbation [1]. On ne peut s'entendre, car, comme le dit Bernis [2], il faut au moins que Pie VI ait concilié les opinions des évêques, et qu'il soit assuré que les expédients qui lui ont été proposés par le Conseil du Roi ne seront pas rejetés par le clergé français.

Les lettres se croisent entre Paris et Rome, sans que jamais de Paris on réponde autrement que par des actes nouveaux aux demandes du Saint-Siége. A Rome, on en est encore, le 23 octobre, à demander la suspension des décrets qui depuis quinze jours s'exécutent en France. Le 27 octobre, à Rome, la Congrégation décide unanimement que Pie VI est obligé de ne pas dissimuler au Roi à quel point les principes de la religion catholique sont contraires aux décrets; que le Pape ne peut accepter les moyens proposés par le Conseil du Roi, qu'il doit exhorter les évêques de France à lui indiquer les moyens de conserver la doctrine de l'Église gallicane [3].

Pendant ce temps, dans toute la France, les chapitres sont détruits et, à Quimper, l'abbé Expilly est élu évêque conformément à la nouvelle loi. « Il est assez modéré, écrit simplement Montmorin, mais il fera valoir son élection. »

Toute l'argumentation du Ministère se réduit à dire : « Chaque jour peut donner le premier mouvement à des nouveautés que l'on ne croira pas, à Rome, conciliables avec les règles canoniques, et sur lesquelles il sera bien difficile de revenir, lorsqu'une fois le premier pas sera fait [4]. — Toute résis-

[1] Montmorin à Bernis, 19 octobre 1790. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Montmorin, 20 octobre 1790. (Aff. Étr.)
[3] Bernis à Montmorin, 27 octobre 1790. (Aff. Étr.)
[4] Montmorin à Bernis, 26 octobre 1790. (Aff. Étr.) Dans cette même dépêche, Montmorin ajoute que c'est plus dans l'intérêt de Rome que dans l'intérêt de la France qu'il parle, « *car la plupart des ecclésiastiques cédera* ».

tance est inutile. Il n'y a que la douceur, l'indulgence et la complaisance, même portée jusqu'à l'excès, qui puissent prévenir les maux qui se préparent[1]. »

Ainsi, voici l'abbé Expilly élu évêque du Finistère. Cela doit-il embarrasser le Roi et le Pape? Non certes. Expilly écrit au Pape pour l'*informer* de sa nomination. Le Roi examine cette lettre, l'approuve et l'envoie à Bernis qui est chargé de la présenter au Pape. « Le Pape, d'après cette lettre, écrit Montmorin[2], trouvera un moyen de valider l'élection sans déroger essentiellement aux lois canoniques. Le plus grand sacrifice a été de la part du Roi, il faut que le Pape en fasse un à son tour. Il est vrai qu'il y a une difficulté : l'érection de Rennes en archevêché et en métropole; mais que le Pape réponde d'abord sur l'élection, on trouvera ensuite une nouvelle solution et, à chaque élection, on cherchera de même des solutions convenables, jusqu'à ce qu'il y ait un parti définitif adopté. »

De semblables demandes ne méritaient point que le Pape y répondît. Approuver l'élection d'Expilly eût été approuver la Constitution civile tout entière, et, depuis le 30 octobre, jour où les évêques députés à l'Assemblée avaient publié l'exposé de leurs principes, il était devenu impossible au Saint-Siége d'engager une négociation au sujet d'une loi que condamnait la quasi-unanimité du corps des évêques français. Le Ministre de France se refusait d'ailleurs à poursuivre une tâche qu'il jugeait impossible à remplir. Dès le 20 octobre, Bernis avait déclaré que si, comme ministre, il proposait des moyens de conciliation, il attendait, comme évêque, la décision du Pape. Le 17 novembre, n'ayant plus aucun doute sur l'attitude que prendraient ses confrères, recevant de tous côtés des plaintes contre la négociation engagée par la Cour, mis en demeure par une délibération du Directoire du département du Tarn d'avoir à opter entre Rome et Albi, il avait protesté officiellement à son tour contre les décrets. « Si l'on veut tout détruire et faire une

[1] Correspondance d'octobre et novembre, *passim*.
[2] Montmorin à Bernis, 23 novembre. (Aff. Étr.)

religion nouvelle, avait-il dit [1], on y rencontrera des difficultés plus grandes qu'on ne croit. L'on n'arrache pas facilement des cœurs et des esprits d'un grand royaume les racines profondes de la religion et la saine politique se trouve, en ce point, être parfaitement d'accord avec le catholicisme, qui veut qu'on obéisse à qui a droit de commander... Vous avez pu remarquer, Monsieur, avait-il ajouté, que dans cent occasions, il n'y a jamais eu d'évêque ministre du Roi à Rome plus modéré que moi, plus ami de la paix, ni plus conciliant; mais si l'on me pousse à bout par des sommations injustes et peu décentes, je me souviendrai que, dans un âge avancé, on ne doit s'occuper qu'à rendre au juge suprême un compte satisfaisant de l'accomplissement de ses devoirs [2]. »

Bernis eut bientôt l'occasion de montrer que ses actes étaient d'accord avec ses paroles. Le 27 novembre, l'Assemblée décrète que les évêques et curés conservés et tous les prêtres

[1] Voici le début de cette longue dépêche : « Le plus ancien des Ministres d'État employés par le Roi en ce moment, après avoir servi vingt-deux ans avec succès, à Rome, la Cour et la nation, et avoir fait les honneurs de la France à toute l'Europe, serait dépouillé ainsi que son coadjuteur, non-seulement de tous ses revenus, mais même des droits de métropolitain qu'aucun pouvoir temporel ne peut enlever sans la décision du Saint-Siége et le consentement de l'Église; cet ancien Ministre, dis-je, à soixante-seize ans est donc réduit aux fonctions de curé de la petite ville d'Albi dont il était archevêque et seigneur. Il ne s'en est pas plaint jusqu'ici, car qui peut se plaindre aujourd'hui après tant d'exemples mémorables qui étonnent l'univers entier? mais dès qu'on le force à rompre le silence, il ne peut ni ne doit trahir sa conscience et son honneur. Son coadjuteur est dans le même cas : canoniquement institué depuis plusieurs années, il ne peut être dépouillé de ses droits reconnus de toute l'Église catholique que par l'accord des deux puissances et par son consentement. C'est à cet accord qu'on devrait travailler, au lieu de traiter avec mépris et dureté les princes de l'Église, si l'on aimait le bien, la paix et l'ordre, si l'on était de bonne foi, si l'on était attaché à la religion qui seule est l'appui de toute autorité et de toute forme de gouvernement. Jamais Pape n'a été plus porté à la conciliation que celui-ci, et son amour pour la tranquillité générale et le repos des consciences n'a d'autres bornes que celle du devoir prescrit par les canons de l'Église dont il est le chef. Si l'on se décidait à s'entendre avec lui et avec les évêques du royaume au lieu de jeter à bas toutes les formes de la catholicité, on parviendrait avec un peu de temps à tout concilier et arranger, mais, etc. » (*Ut supra.*)

[2] La dépêche du 24 novembre est encore plus nette. Elle se termine ainsi : « Il est impossible au chef de la religion catholique de donner une approbation quelconque à des décrets destructifs des règles canoniques et opposés à la discipline universelle ainsi qu'aux maximes de l'Église gallicane. »

fonctionnaires devront, dans le délai de huitaine, prêter serment à la Constitution (laquelle comprend la Constitution civile du clergé), et organise la persécution contre les prêtres qui refuseront le serment.

Ce décret consacre la suppression de la religion catholique en France; mais le Roi a encore le droit de s'y opposer, de refuser la sanction. Que va-t-il faire? Il écrit au Pape, le 3 décembre, une lettre suppliante [1] par laquelle il déclare qu'il suspend sa sanction, mais, dit-il, « le silence ou le refus de Votre Sainteté déterminerait infailliblement le schisme. C'est donc pour le plus pressant intérêt de la religion catholique, pour celui du clergé de tout mon Royaume et pour le maintien de la tranquillité auquel j'ai déjà fait tant de sacrifices, que je conjure Votre Sainteté de me donner la réponse la plus prompte et la plus satisfaisante. » A cette lettre est joint un mémoire rédigé par M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, et qui contient les demandes adressées au Pape. Ce sont, à peu de chose près, celles qui ont été transmises six mois auparavant [2].

Cet acte de Louis XVI était, suivant Montmorin, un acte

[1] Je suis obligé de donner *in extenso* cette pièce importante qui ne me paraît point avoir été publiée jusqu'ici : « Très-Saint Père, le danger auquel la religion se trouve exposée dans mon royaume, celui des ministres de cette même religion, m'engagent à avoir de nouveau recours à Votre Sainteté. Le cardinal de Bernis lui exposera l'état des choses qui est devenu on ne peut plus pressant par le nouveau décret de l'Assemblée nationale dont on donnera connaissance à Votre Sainteté. Ce décret mérite la plus sérieuse attention de sa part comme il a fixé toute la mienne. Il est certain que les évêques se refuseront au serment qu'il exige d'eux : de là, leur destitution et de nouvelles élections. Votre Sainteté a trop de pénétration pour ne pas voir d'un coup d'œil les suites fâcheuses d'une pareille marche et l'embarras extrême qui en résulterait pour elle-même. Je suspends donc en ce moment ma sanction; mais les circonstances ne permettent pas de la suspendre au delà du temps rigoureusement nécessaire. Protecteur de la religion dans mes États, j'ai fait à ce titre tout ce qui pouvait dépendre de moi : c'est à Votre Sainteté qu'il appartient à présent de la préserver du danger dont elle pourrait être menacée. C'est son autorité, consultée par ma voix et sollicitée par le vœu général de tous les évêques de mon royaume, qui peut donner une forme canonique à des changements auxquels les circonstances ne permettent plus de se refuser. Le silence, etc. » (*Ut supra.*)

[2] 1° Que le Pape approuve et confirme la division des métropoles et des évêchés; 2° qu'il exhorte les métropolitains dont la métropole est supprimée ou restreinte, et les évêques dont les évêchés sont supprimés ou démembrés, à donner leur consentement à cette nouvelle division, etc.

héroïque, « et il lui faudrait bien de la fermeté pour suspendre sa sanction jusqu'à l'arrivée de la réponse du Pape. Le Roi, disait le Ministre des affaires étrangères, a fait tout ce qu'il pouvait. Il a même été peut-être au delà de ce qu'on pouvait attendre de l'attachement le plus profond à la religion de ses pères. Il a fait à cet égard ce qu'il s'est interdit pour tout ce qui le concernait personnellement. »

Le courrier, parti de Paris le 3 décembre, n'arrive pas à Rome avant le 15. Bernis porte immédiatement au Pape la lettre du Roi, et, par un billet en date du 16, Pie VI informe le Ministre de France que pas un cardinal n'est d'avis d'accorder les demandes du Roi. Néanmoins, par sa dépêche du 23, Bernis se contente d'informer Montmorin que la réponse du Pape ne tardera pas; mais cette réponse est bien inutile: le 26 décembre, c'est-à-dire huit jours avant qu'il ait eu le temps matériel de recevoir de Rome une réponse à sa lettre du 3 décembre, le Roi a sanctionné le décret du 27 novembre. Il n'a pas même été besoin d'une émeute, il a suffi de quelques députations de l'Assemblée. Encore Louis XVI croit-il devoir s'excuser du retard qu'il a apporté, et sa lettre ne renferme pas seulement l'abdication de ce droit de *veto* qu'il tient de la constitution, mais le plus étrange abaissement de la Majesté royale devant le despotisme du Parlement.

Au reste, Montmorin, en informant Bernis de cet acte du Roi, n'a pas un mot d'excuse à l'adresse du Pape qu'on a entraîné ainsi pour la seconde fois dans de fausses démarches, à qui, pour la seconde fois, le Roi a demandé avec instances l'approbation de décrets qu'il a sanctionnés sans même attendre le retour du courrier. Comme l'écrit Bernis, « c'est pour la seconde fois que le Pape, sollicité par le Roi d'indiquer les moyens de concilier les décrets de l'Assemblée nationale avec les règles canoniques, n'a pas le temps matériel d'examiner des propositions si importantes, et qu'il apprend que ces mêmes décrets ont été sanctionnés et publiés sans attendre sa réponse d'où dépendait en France le sort de l'Église catholique [1] ».

[1] Bernis à Montmorin, 19 janvier 1791. (AFF. ÉTR.)

Les effets du décret du 27 novembre furent immédiats. A peine était-il sanctionné que l'Assemblée somma les prêtres députés d'avoir à prêter le serment, serment *sans phrases*, c'est-à-dire sans condition, sans restriction, sans réserve, sans permission de distinguer le sacré du profane. On sait en effet que les évêques ont arrêté une formule qui leur permet de satisfaire à la loi tout en maintenant les droits de la conscience, et c'est la conscience justement qu'on veut opprimer. C'était le 4 janvier 1791. Nul jour n'est plus mémorable pour le clergé de France qui, individuellement, puis en masse, refusa d'apostasier. Nul jour n'est plus honorable pour la conscience humaine, car l'ignominie du parjure est partout semblable. L'un après l'autre, les grands et les petits, les évêques et les curés, les riches et les pauvres, les nobles et les manants vinrent confesser leur foi et réclamer leur Dieu. Point de transaction honteuse, point de basse compromission! A ceux qui refusent, la misère, la persécution, l'exil, la guillotine; ils le savent et ils refusent, et ils proclament leur refus en face de l'Assemblée irritée et des tribunes hurlantes. Cela fut grand!

Le cardinal de Bernis, n'étant point membre de l'Assemblée, n'avait point eu à prêter ce serment du 4 janvier, mais, le 23 décembre, il avait reçu le décret du 17 novembre par lequel tous les ambassadeurs, ministres et consuls de France au dehors étaient tenus, dans le délai d'un mois, de prêter serment à la Constitution. Ce serment, Bernis était déterminé à le prêter, « mais en distinguant, à l'exemple de ses confrères, ce qui appartient à César de ce qui appartient à Dieu [1] ».

Le 5 janvier, il adressa donc au Ministre des affaires étrangères la pièce suivante :

« En conséquence de la signification qui m'a été faite au nom du Roi, par le Ministre des Affaires étrangères, en date du 6 décembre courant, et en conformité du décret de l'Assemblée

[1] Bernis à Montmorin, 24 novembre 1790. (Aff. Étr.) Il faut bien remarquer que le rejet de cette restriction combinée avec soin par les évêques fut dans toute l'acception du mot une mesure de persécution de la part de l'Assemblée, qui s'était érigée en juge de la conscience et violait ouvertement la liberté des cultes.

nationale du 17 novembre dernier, sanctionné par le Roi, SANS MANQUER A CE QUE JE DOIS A DIEU ET A LA RELIGION, en ma qualité de Ministre d'État et de Sa Majesté auprès du Saint-Siége, je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi, et de défendre auprès de la Cour de Rome, ses ministres et agents, les Français qui se trouveront dans ses États.

« A Rome, le 24 décembre 1790.

« *Signé :* LE CARDINAL DE BERNIS. »

Bernis ignorait que, par un décret en date du 4 janvier, l'Assemblée avait interdit toute restriction et exigé des prêtres députés le serment pur et simple. Il s'était donc conformé au protocole arrêté par ses confrères; mais ce n'est point qu'il eût une illusion sur le sort qui l'attendait.

Il avait, en effet, mis toutes les pièces sous les yeux du Pape; il avait, dans deux longues conférences, le 14 et le 17 décembre, examiné avec Pie VI toutes les solutions, et tous deux étaient arrivés à cette conclusion que le Pape ne pouvait prendre une décision sans l'avis de la Congrégation du Saint-Office; que la décision du Pape en pareille matière n'aurait d'autorité que si les évêques de France y donnaient leur assentiment, et comme l'immense majorité des évêques était opposée à toute concession, il était indispensable qu'on commençât par se mettre d'accord avec eux : donc, il fallait que le Roi suspendît l'exécution, du décret du 27 novembre. Le Roi ayant accordé la sanction; la rupture était inévitable, et Bernis ne pouvait manquer d'être sacrifié; il le savait; on le savait aussi à Paris, car il y courait l'extrait d'une lettre du Cardinal où il disait : « D'après l'impossibilité qu'il y a que je puisse engager le Pape à des choses qu'il ne *doit* pas approuver, je m'attends, si on ne se rapproche pas, à être rappelé et remplacé par un Ministre plus habile et moins scrupuleux que moi [1]. »

[1] Montmorin s'en plaint à Bernis dans une dépêche du 18 janvier 1791. (AFF. ÉTR.)

Déjà même, le Cardinal avait pris ses précautions contre ce successeur, car, le 4 janvier, il avait remis au cardinal Zelada un mémoire à la rédaction duquel il n'était certainement pas étranger, bien que ce document fût signé par le chevalier d'Azara [1]. Dans ce mémoire, on exposait que le Saint-Siége ne pouvait, sans d'immenses dangers, recevoir un ambassadeur autre que le Cardinal. Un membre du côté gauche, un partisan de l'Assemblée ne viendrait à Rome que pour y préparer, y accomplir une révolution analogue à celle d'Avignon. Rome conquise, c'était la religion catholique détruite, et n'était-ce pas là le but suprême des meneurs? Le rédacteur du mémoire énumérait tous les moyens que l'émissaire des jacobins ne manquerait point d'employer pour y parvenir, et il terminait en proposant au Pape de s'entendre avec les Princes de l'Europe en vue d'assurer à Rome une protection et même de combiner une action contre la Révolution.

Cette démarche, à coup sûr, n'était point régulière, mais le Cardinal ne se considérait plus comme Ministre de France. Dans ses dépêches, il ne dissimulait point que, comme catholique, il se croyait obligé à la résistance, et il prenait non plus le ton d'un agent, mais celui d'un juge. Il pressentait qu'on n'accepterait point la forme dans laquelle il avait prêté son serment, mais il ne pouvait s'attendre encore que la destitution serait aussi rapide et aussi brutale.

Le 30 janvier, Montmorin communiqua à l'Assemblée le serment de Bernis; Camus et Goupil firent observer qu'il n'était pas dans l'ordre et demandèrent que l'Assemblée fît prier le Roi de rappeler son Ministre à Rome. L'avis de D'André, de renvoyer le serment au Ministre des Affaires étrangères, en laissant au pouvoir exécutif le soin d'agir, prévalut après discussion. « L'Assemblée décréta que le serment prêté par M. le Cardinal de Bernis, Ministre d'État et du Roi à Rome, serait renvoyé au Ministre des Affaires étrangères », ce qui fut fait par une lettre de Mirabeau l'aîné, président, en date du 4 février.

[1] Theiner, *Documents*, t. I, p. 313.

Dès le 1[er] février, Montmorin avait écrit au Cardinal que l'espèce de clause qu'il avait mise à son serment avait été remarquée et présentée défavorablement à l'Assemblée : le serment devait être pur et simple, sans addition ni modification. « Je ne dois pas vous dissimuler, Monsieur, ajoutait-il, que, si vous vous refusiez aux désirs de l'Assemblée, il ne serait pas possible au Roi de vous laisser remplir les fonctions d'Ambassadeur auprès du Saint-Siége. Les services que vous avez rendus depuis que vous remplissez cette place, ceux que vous êtes plus en état que qui que ce soit de rendre encore, l'importance du moment et toutes les considérations qui vous sont personnelles me font désirer bien sincèrement d'être à portée de remettre bientôt votre serment à l'Assemblée nationale dans la seule forme qu'elle veuille admettre. » En *post-scriptum* et de sa main il ajoutait : « C'est avec regret que je suis obligé de vous parler d'une façon aussi positive, mais je ne fais que vous dire franchement ce qui est. »

Bernis ne répondit pas moins nettement. Dès le 2 février, il disait : « Je ne manquerai ni à la nation, ni à la loi, ni au Roi, mais encore moins à Dieu et à l'Église à qui je suis lié par tant de serments antérieurs. » Le 23 février, il écrivit officiellement à Montmorin : « Quoique soumis plus que qui que ce soit à tous les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le Roi, je ne puis me dispenser de professer dans un acte authentique et public la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, au sein de laquelle je suis né, j'ai vécu et je veux mourir. »

Il ne restait plus qu'à attendre la destitution. C'était l'affaire d'un mois. Pendant ce mois, le Cardinal eut à transmettre au Roi et aux évêques députés à l'Assemblée les brefs, en date du 10 mars, qui condamnaient doctrinalement la Constitution civile. Il n'eut point à commenter ces documents : le Pape d'ailleurs s'en était chargé, car, au bref en latin destiné à Louis XVI, était jointe une lettre confidentielle en français [1].

[1] Je n'ai point retrouvé cette lettre dont l'existence est démontrée par la dépêche de Bernis en date du 11 mars. Il est à remarquer que Theiner, dans son recueil de Documents, a éliminé la plupart des pièces peu honorables pour Louis XVI.

Dans son bref, le Pape citait ces paroles de saint Avitus au Roi Gondebaud : « Les mouvements tumultuaires n'étaient pas un motif qui dût vous dispenser de rendre publiquement hommage au créateur de l'univers. C'était même au milieu des fureurs populaires qu'il fallait faire de vive voix la solennelle confession de la foi que vous protestez être au fond de votre cœur [1]. » Il rappelait au Roi le serment qu'il avait prêté le jour de son sacre, et menaçait expressément les prêtres et les laïques qui ne se rétracteraient point « des mêmes moyens de rigueur dont avaient usé ses prédécesseurs dans des cas semblables, ainsi qu'ils en avaient le droit et l'obligation ».

Enfin, au moment même où Bernis venait d'être averti que Mesdames, tantes du Roi, étaient parties pour Rome et qu'elles se proposaient de descendre chez lui, il reçut ses lettres de rappel dont une indisposition de Louis XVI avait seule retardé l'expédition. Dans ces lettres [2], le Roi, par une phrase sèche, se contentait « de rendre justice au zèle et à la prudence avec lesquels ce Ministre avait contribué pendant un grand nombre d'années au maintien de la confiance entre les deux Cours ». Montmorin avait joint une dépêche où, après quelques compliments, il déclarait au Cardinal que « la circonstance qui mettait un terme à ses travaux influerait nécessairement sur le traitement qui pourrait lui être accordé ».

Bernis n'avait point à répondre au Roi, mais il devait une dépêche au Ministre [3] : « La joie que m'a causée le rétablissement de la santé du Roi, écrivit-il, est bien supérieure à l'impression qu'a dû me faire l'annonce de mes lettres de rappel. Je vous plains, Monsieur, de tout mon cœur, d'avoir été forcé de m'annoncer une nouvelle qui surprend et afflige tout le monde.

« Je vous ai donné, avant même d'avoir aucune liaison avec vous, des preuves certaines de l'intérêt le plus vif; ainsi, il doit vous en coûter beaucoup d'être obligé de réduire à l'aumône le plus ancien des Ministres du Roi, le plus fidèle de ses sujets

[1] Guillon, t. I, p. 269.
[2] En date du 22 mars 1791. (Aff. Étr.)
[3] Montmorin à Bernis, 30 mars 1791. (Aff. Étr.)

et certainement le meilleur citoyen qui existe en France.

« Je ne me plaindrai pas de la rigueur exercée contre moi. Il fallait trahir mes anciens serments en prononçant, sans aucune interprétation ni restriction, celui qu'on exigeait de moi. La religion et l'honneur me le défendaient également; aussi je suis bien loin de regretter les restes d'une fortune acquise par des services longs et utiles et par une conduite irréprochable. J'ai tout sacrifié à la foi de mes pères et à l'honneur dont ils ont été toujours jaloux.

« L'indigence, quelque affreuse qu'elle soit pour un homme de mon état et de mon âge, ne m'a pas épouvanté, et sans savoir ce que la Providence me destine au bout de ma longue carrière, je me jette dans son sein et je m'y trouve heureux et tranquille. »

Bernis avait le droit de parler ainsi, mais dans cette dépêche, qui est son testament d'homme politique, s'il ne demandait rien pour lui-même, il n'avait pas le droit d'oublier ses anciens collaborateurs. Avec des paroles d'une bonté touchante, il sollicita en faveur des vieux serviteurs de l'Ambassade qui, eux, avaient prêté le serment sans restriction. Il les passa en revue, ces braves gens qui depuis vingt ans vivaient près de lui, dont les fils étaient nés dans sa maison, avaient été élevés et placés par lui. A chacun il consacra un paragraphe, disant les mérites, l'ancienneté, le peu de fortune, les nombreuses charges, n'oubliant personne, bon et doux à tous.

Cela fait, que viendrait-il écrire? Le 6 avril, il se borna à annoncer qu'il avait remis ses lettres de rappel, et il pria Montmorin d'assurer le Roi qu'il serait toujours son fidèle serviteur, toujours attaché à son service, à sa personne sacrée, à la France enfin, à laquelle il espérait encore pouvoir rendre service à Rome.

La destitution de Bernis comme ministre était un fait accompli : mais il restait encore un lien à rompre, s'il est vrai qu'on pût le rompre, c'était celui qui unissait Bernis à l'archevêché d'Albi. Il est vrai que ce lien semblait assez faible, car depuis 1769, le Cardinal n'était point retourné en Languedoc.

Pendant dix ans, le palais archiépiscopal avait été habité par madame de Narbonne et mademoiselle du Puy-Montbrun. Les fonctions épiscopales avaient été suppléées par l'archevêque de Toulouse, les évêques de Castres et de Vabre. L'Archevêque s'était fait représenter aux États de Languedoc et aux États d'Albigeois par l'abbé de Villevieille[1]; les affaires courantes avaient été expédiées par les grands vicaires et surtout par l'abbé Deshaises, frère du secrétaire. Cet état de choses avait duré de 1769 à 1781. A ce moment, le Cardinal avait obtenu pour son neveu, François de Pierre, le titre d'évêque *in partibus* d'Apollonie, lui avait conféré les pouvoirs de vicaire général, et l'avait envoyé comme son représentant à Albi. En 1784, François de Pierre, promu archevêque *in partibus* de Damas, fut revêtu du pallium et investi de la coadjutorerie. Il prit possession le 17 novembre 1784, et la fête donnée à cette occasion par la ville, avec feu d'artifice, illuminations, décharges des pièces de campagne, guidons aux armes des Bernis, dépassa fort en splendeur celle de 1764, car elle coûta 1076 livres 3 sous 6 deniers.

A partir de ce moment, le Coadjuteur fut, sauf pour les revenus[2], le véritable archevêque. Il résida à Albi plus souvent qu'on ne le faisait de son temps et s'attira, si l'on en croit les témoignages officiels, une considération véritable. Il fut plusieurs fois l'orateur des États de Languedoc auprès du Roi, assista, en 1787, à l'Assemblée des notables et fut élu aux États généraux par le clergé de la sénéchaussée de Carcassonne. Il y siégea parmi ceux qu'on appelait *les noirs,* et signa toutes les protestations du côté droit, mais son mandat politique l'obligea

[1] L'abbé de Pavée de Villevieille fut, en 1784, nommé évêque de Bayonne.

[2] Il n'avait point à se plaindre, car le Cardinal lui avait conféré la prévôté de Saint-Laurent de Marisy-Saint-Marc au diocèse de Soissons qui rapportait 18,756 livres, le prieuré de Saint-Christophe en Halatte qui rapportait 18,387 livres 4 sous 4 deniers, le prieuré de Saint-Pierre-Saint-Paul de Reuil en Brie qui valait 41,683 livres 1 sou 11 deniers, et le prieuré de Notre-Dame de Joigny en Champagne qui donnait 7,390 livres 16 sous 6 deniers; tous bénéfices dépendant soit de Saint-Médard, soit de Trois-Fontaines : donc, malgré quelque 20,000 livres de charges, le Coadjuteur n'en avait pas moins de ses bénéfices 70,000 livres de rente : et dans tout cela point une abbaye ou un prieuré à nomination royale, ce qui lui permettait de tout solliciter.

à résider à Paris, et il ne semble point qu'il soit retourné à Albi depuis 1789.

Au début de la Révolution, la population d'Albi demeura fidèle à son ancien seigneur [1] : ainsi, le 6 mai 1790, M. Gorsse, maire d'Albi, transmit au Cardinal une délibération de la commune, demandant le maintien de la religion catholique comme religion dominante, l'unité du culte et la conservation du siége archiépiscopal. La nouvelle de la transformation de l'Archevêché en évêché et de la suppression du chapitre consterna les Albigeois; néanmoins, comme les partisans de la Constitution civile avaient la majorité dans le directoire du Tarn, la nouvelle loi fut mise à exécution avant même que le Roi en eût ordonné la publication. En effet, la publication n'eut lieu que le 24 octobre, et, dès le 15, les membres du Directoire avaient écrit au Ministre de l'Intérieur pour demander de quelle manière ils devaient sommer le Cardinal d'avoir à opter entre le siége d'Albi et le Ministère de Rome. Le même jour, sans attendre la réponse de M. de Saint-Priest, ils arrêtèrent que le Procureur syndic ferait la notification à la résidence légale de Bernis, c'est-à-dire à Albi. Le 21 octobre, trois jours avant la publication de la loi, il fut déclaré au Cardinal, en son palais d'Albi, que s'il n'avait pas opté dans le délai de trois mois, son siége serait réputé vacant, et on lui donnerait un successeur.

Ce fut le 9 novembre que Montmorin transmit au Cardinal la lettre du Directoire du Tarn, en date du 15 octobre [2]; mais Bernis, qui avait reçu l'arrêté signifié directement le 21 octobre à son palais d'Albi, répondit, dès le 10 novembre, à Montmorin, qu'il n'avait point lieu d'opter, puisqu'il était pourvu d'un coadjuteur, lequel avait reçu ses bulles et avait exercé tous les droits d'un évêque administrateur et titulaire. Son siége n'était donc point vacant, puisque son coadjuteur résidait. D'ailleurs, il demandait les ordres du Roi.

[1] Lettres de M. Gorsse. (*Arch. Bernis.*)

[2] La dépêche lue par M. de Saint-Priest au Conseil du Roi avait été remise par lui à M. de Montmorin.

Montmorin ne répondant point et refusant de s'entremettre auprès du Directoire du Tarn [1], Bernis se détermina, le 23 décembre, à écrire au Procureur général syndic. Il lui expliqua que la qualité d'ambassadeur n'était ni une charge, ni un emploi, ni une commission [2], mais une mission, et que, dans ces conditions, il n'y avait pas lieu pour lui à opter; car l'absence *Reipublicæ causa* avait toujours tenu lieu de résidence personnelle. D'ailleurs, il avait un coadjuteur, lequel n'était absent que pour une raison de service public, comme député de la sénéchaussée de Carcassonne. En admettant que le Directoire déclarât le siége vacant par la non-option du Cardinal, le successeur était tout trouvé : c'était le Coadjuteur. Donc, il n'y avait pas lieu à élection.

L'exécution de la loi nouvelle ne s'en poursuivit pas moins. En novembre, le palais de la Besbia fut estimé en vue d'un morcellement. Le 14 décembre, les Chapitres de la Métropole et de la Collégiale furent supprimés, le trône de l'Archevêque fut dégarni et porté au garde-meuble. Le 6 janvier 1791, sur la nouvelle que le Roi avait sanctionné le décret du 27 novembre, la municipalité régénérée s'empressa d'exécuter la loi, mais l'archidiacre avait reçu des instructions précises du Coadjuteur, la résistance fut universelle. Dans les quatre couvents de femmes, il ne se trouva point une religieuse qui voulût sortir de la clôture [3]. Dans les églises, les prêtres refusèrent de lire la loi et l'instruction relative au serment. A Châteauvieux et à Monestier, il y eut des émeutes [4]. Il ne se rencontra pour jurer que quatorze prêtres fonctionnaires.

Il semblait qu'à Albi on eût encore quelque scrupule à toucher au Cardinal; mais le Comité ecclésiastique de l'As-

[1] Bernis demande un délai le 24 novembre pour attendre les ordres du Roi; Montmorin lui répond qu'à la façon dont les affaires se traitent, les délais ne peuvent ici rien produire d'avantageux.

[2] Termes de l'article 5 du titre IV de la loi.

[3] Toutes déclarent qu'elles veulent vivre dans leur retraite jusqu'à leur dernier jour. A la Visitation, les municipaux sont conduits au chœur, et après le chant du *Veni, creator*, les religieuses l'une après l'autre renouvellent leurs vœux.

[4] A Châteauvieux, où le maire avait donné sa démission par scrupule de conscience, les femmes armées de leurs battoirs chassent de l'église les municipaux.

semblée veillait. Par une lettre, en date du 6 février[1], il invita le Directoire du Tarn à convoquer le corps électoral pour procéder au choix d'un évêque, attendu que d'une part le Cardinal n'avait pas opté dans le délai de trois mois, et que d'autre part le Coadjuteur, membre de l'Assemblée nationale, avait refusé le serment[2]. Après une dernière sommation adressée le 7 février à l'archevêque de Damas, le Directoire du Tarn déclara, le 15, que le siége était vacant et convoqua l'assemblée des électeurs à Castres, pour le 13 mars.

Les deux cent trente-huit électeurs réunis à Castres ne formaient point la moitié du corps électoral du département : ils prirent pour président et pour scrutateurs quatre prêtres qui avaient prêté le serment. Il y eut trois tours de scrutin : aux deux premiers, les voix se partagèrent entre le Cardinal, l'archevêque de Damas, l'évêque de Lavaur, M. Médalle, prieur de Saint-Pierre, M. Gausserand, curé de Rivières, promoteur du diocèse d'Albi et député à l'Assemblée, et le Père Sermet, Carme déchaussé, qu'avaient rendu populaire ses écrits français et patois en faveur de la Révolution. Au troisième tour, M. Gausserand fut élu par cent vingt voix contre cent dix données au Père Sermet.

Le Cardinal ne pouvait laisser passer sans protester une usurpation qui devait lui sembler d'autant plus coupable qu'il avait confié à M. Gausserand les fonctions importantes de promoteur. A la fin d'avril, il publia une lettre pastorale et une ordonnance qui provoquèrent dans tout le département une vive émotion[3].

[1] *Archives d'Albi.*

[2] Le 7 février, M. de Lessart, Ministre de l'intérieur, ignore la décision prise la veille par le comité ecclésiastique, car il expose à Montmorin l'embarras que cause au département du Tarn le retard apporté par Bernis à l'envoi de son option. C'est ce qu'on appelait la séparation des pouvoirs!

[3] *Lettre pastorale et ordonnance de M. le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de son diocèse, au sujet de l'élection faite le 13 mars 1791 de M. Jean-Joachim Gausserand, prêtre et curé de la paroisse de Rivières dans le diocèse d'Albi, par MM. les électeurs du département du Tarn, en qualité d'évêque dudit département.* Cette pièce a été imprimée en Italie et réimprimée à Paris, (bureau de l'*Ami du Roi*, in-8° de

Cette fois, le Cardinal ne ménage rien ni personne. Après l'intitulé dans lequel il n'a omis aucune de ses dignités, il débute par un réquisitoire virulent contre la Révolution, servante de la philosophie impie. La religion nouvelle qu'on place à force ouverte au milieu des temples souillés, ne conserve, dit-il, quelques-unes des apparences de la religion catholique, que pour tromper les peuples et les amener par degrés à l'athéisme. Le Pape a tout fait pour prévenir le schisme, mais enfin, d'accord avec la presque unanimité des prélats de l'Église gallicane, il vient de lancer un bref par lequel il déclare quelle est la foi de l'Église. « Pierre a parlé par la bouche de celui qui lui a succédé dans la chaire que Bossuet appelle la mère et la maîtresse de toutes les Églises. » Qui donc refuserait de se soumettre aux oracles de la vérité?

Puis, le Cardinal apostrophe en ces termes l'évêque intrus : « O vous! qui par la place que j'avais cru pouvoir vous confier comme promoteur de mon diocèse, pour veiller à la garde du sanctuaire et au maintien des règles ecclésiastiques, vous sur qui je me reposais pour dénoncer à mon zèle le prêtre coupable qui aurait oublié la sainteté de son ministère, comment n'avez-vous pas craint de donner vous-même, par votre apostasie et par votre intrusion schismatique, un scandale que nous voudrions couvrir en vain de tous les voiles de la charité chrétienne? Quoi! sans mission légitime, au mépris de toutes les lois, foulant aux pieds jusqu'aux bienséances, vous ne frémissez pas de vous voir délégué dans l'Église par une puissance purement temporelle? Vous ne frémissez pas d'entrer dans le bercail de Jésus-Christ, pour en être le loup ravisseur, pour en chasser l'unique et seul Pasteur, pour usurper un siége qu'au fond de votre conscience vous savez n'être point vacant, enfin pour profaner cette chaire épiscopale, établie dès les premiers siècles du christianisme par les successeurs des apôtres, et illustrée par la sainteté des pontifes qui l'ont occupée, saint Clair, saint Diogénien, saint Salvi... Qui êtes-vous? D'où

16 pages; le document est en date du 30 mars. Cette pièce est d'une insigne rareté. J'en dois une copie manuscrite à M. le comte de Combettes du Luc.

venez-vous? Qui vous a envoyé? Interrogez-vous vous-même...

« Grand Dieu, j'adore en silence vos impénétrables décrets, mais qu'il me soit permis d'exprimer ma vive et déchirante affliction par ce cri que m'arrache le désolant spectacle de nos maux! J'étais donc destiné, presque à la fin de ma carrière, à être le triste témoin de l'abomination introduite dans le lieu saint! Il fallait que je vécusse assez pour voir se couvrir de nuages et de ténèbres l'Église que vous aviez confiée à mon zèle...

« Il va s'élever autel contre autel, et qui sait, nos très-chers Frères, si l'on vous permettra d'en avoir pour adorer le Dieu de vos pères et lui rendre le seul culte qui puisse l'honorer? Vos vrais pasteurs ravis à vos instructions, chassés de leurs places, leurs paroisses livrées à des intrus, sans mission canonique, sans pouvoirs légitimes pour vous distribuer le pain de la parole de Dieu et les sacrements de l'Église, voilà les spectacles qui vont épouvanter votre foi...

« Que vous devons-nous, nos très-chers Frères, au sein de l'orage qui gronde sur nos têtes, au milieu de l'horrible tempête qui vous menace autant que nous-même? C'est de vous rappeler, en qualité de votre premier et légitime pasteur, les immuables principes de la foi.

« Il est de foi, dit en terminant le Cardinal, qu'il y a dans les ministres de l'Église deux pouvoirs distincts : le pouvoir de l'Ordre qui est conféré par l'ordination, et le pouvoir de juridiction qui émane de Jésus-Christ et qui est transmis par l'Église; qu'il ne suffit pas pour qu'un évêque ou un prêtre puisse se dire légitime pasteur qu'il ait été ordonné, qu'il faut encore qu'il soit investi de la mission de l'Église, et que cette mission ne peut être valablement conférée que par les supérieurs qui en ont le droit et l'autorité. » (*Concil. Trid.*, sess. 23., cap. XII.)

Donc la nomination de M. Gausserand en qualité d'évêque du département du Tarn est nulle et de nul effet; Bernis est toujours le seul, véritable et légitime archevêque du diocèse d'Albi, qu'il continuera à gouverner avec toute autorité épisco-

pale jusqu'à ce que la mort, un jugement canonique, ou sa démission acceptée par l'Église, l'ait séparé du troupeau qui lui a été confié. En vertu de la puissance de Jésus-Christ dont il est revêtu, il défend à M. Gausserand, sous les peines portées contre les intrus et les schismatiques, de se dire évêque d'Albi, de s'immiscer en aucune manière dans le gouvernement du diocèse; il déclare que tous les actes qu'il y fera seront nuls, que les prêtres institués par lui seront des intrus et des faux pasteurs, que les absolutions données en vertu de cette institution seront nulles. Il défend à tous les prêtres, à tous les fidèles de reconnaître Gausserand pour leur évêque, ou d'accepter de lui la qualité de vicaire; il déclare nulles toutes nominations faites pour remplacer les curés chassés de leur paroisse; il interdit enfin à qui que ce soit d'exercer dans quelque portion détachée du diocèse les fonctions épiscopales.

La leçon était sévère; l'ordonnance est semblable à celles rendues par la plupart des évêques dépossédés, mais, dans le mandement, il a du cardinal et du grand seigneur assez pour exaspérer tous les municipaux du Tarn. Avant même d'en connaître le texte, les membres du District donnent des ordres pour qu'on empêche les curés d'en faire lecture. Les clubistes d'Albi se portent chez les vicaires généraux, chez le directeur du séminaire, chez les prêtres qui passent pour le plus attachés à l'Archevêque, font des perquisitions dans leurs papiers, les somment de quitter la ville. Le 19 mai, sur la dénonciation du procureur syndic du district de Gaillac, le Directoire du Tarn prend un arrêté aux termes duquel « la lettre imprimée signée : Cardinal de Bernis, et la lettre de l'archevêque de Damas qui y est jointe, seront envoyées et dénoncées à l'Assemblée nationale, avec prière de livrer promptement à la sévérité des lois les auteurs de ces deux écrits, afin que l'exemple qui en sera fait puisse influer sur leurs adhérents ou complices, et prévenir les maux dont leurs intrigues criminelles ne cessent de menacer la chose publique ».

Le Directoire, par un second arrêté, défend à tout citoyen de recevoir, répandre, publier ou afficher ces sortes d'écrits. Par

un troisième arrêté, le traitement du coadjuteur d'Albi est suspendu.

Quant au traitement auquel le Cardinal avait droit [1] comme évêque démissionnaire, aux termes de l'article III du décret du 24 juillet 1790, il ne lui fut jamais payé. Le Directoire soutint que, comme pensionnaire, Bernis était tenu de résider à Albi; Bernis riposta que, s'il n'était plus ministre à Rome, il était toujours protecteur des églises de France. Le Directoire en référa au Ministre de l'Intérieur, Cahier de Gerville, qui en écrivit à son collègue des Affaires étrangères. Celui-ci répondit d'une façon embarrassée que, lors de la démission du Cardinal, il n'avait pas été question de la place de Protecteur, laquelle ne pouvait être remplie que par un cardinal. Il est vrai, ajouta-t-il, que les fonctions en sont pour ainsi dire anéanties, et qu'aucune loi n'a prononcé qu'il dût y avoir un chargé des affaires ecclésiastiques. Néanmoins, le Cardinal n'a pas été révoqué; la place exige la résidence, et d'ailleurs un cardinal qui n'est plus évêque doit habiter Rome. Malgré cet avis, le département du Tarn se refusa à payer le traitement de retraite, de même qu'il se refusa à faire payer les arrérages dus; il exigea, il est vrai, en même temps, des impositions montant au chiffre exorbitant de 18,000 livres.

Pourtant le Cardinal, malgré les nouvelles instructions publiées par Gausserand, malgré la fermeture de cinq des églises où se réunissaient les catholiques, malgré les sollicitations qu'il recevait des fidèles, s'était borné à sa lettre pastorale et avait laissé à son coadjuteur, qui résida à Paris jusqu'au milieu de 1792 [2],

[1] 10,000 livres.

[2] Certificat de résidence délivré le 11 février 1792 par la section des Quatre-Nations. (*Arch. Albi.*) Quelle fut la part du coadjuteur dans la résistance du clergé albigeois, c'est assez difficile à déterminer. Néanmoins M. Crozes (*Diocèse d'Albi*, p. 197) cite une lettre qui prouve qu'il était en 1794 en correspondance avec les prêtres fidèles. Suivant Berryat Saint-Prix (*Justice révolutionnaire*, t. I, p. 351), cinq condamnations à mort furent prononcées contre les prêtres réfractaires; neuf suivant Crozes, *loc. cit.* Le Coadjuteur émigra en 1792 et alla à Rome. A la mort du Cardinal, il prit le titre d'archevêque d'Albi, se réfugia en Russie près de Paul Ier, qui le nomma commandeur de Saint-Jean de Jérusalem. Il se soumit au Concordat, rentra en France après la mort de Paul et vécut jusqu'à la Restauration dans un domaine près de Nîmes. Louis XVIII le nomma à l'archevêché de Lyon, bien que le cardinal Fesch fut canoniquement insti-

le soin de faire justice des nouvelles doctrines. Cette modération n'arrêta point les mesures prises contre lui. Au mois de mars 1792, il fut porté sur la liste des émigrés; l'arrêté fut cassé, mais les meubles qu'on avait eu soin, dès le mois de janvier, de déposer chez des tiers furent saisis en garantie de 53,000 livres que Bernis restait devoir sur sa contribution patriotique. Les émeutes se multipliaient; l'ancien maire, M. Gorsse, qui à force de dévouement était parvenu jusque-là à protéger dans une certaine mesure les intérêts du Cardinal, fut obligé de fuir, de se réfugier à Toulouse. Le 31 mai, dix maisons furent pillées; le 4 juin, les émeutiers se portèrent chez M. de Marliaves, qui avait pris en dépôt des objets appartenant au Cardinal, et saccagèrent pour une dizaine de mille livres. Gorsse fit alors transporter à Toulouse les effets de valeur [1]. Le reste fut laissé chez M. de Marliaves ou vendu; on tira de cette vente 3,136 francs.

Ce fut tout ce que le Cardinal sauva de cet immense mobilier. Le 4 mai 1793, le Ministre de l'intérieur déclara que, en vertu de la loi du 28 mars 1793 (sect. IV, art. VIII, § 4), Bernis devait être réputé émigré, attendu qu'il avait été rappelé et n'était point rentré en France. Les effets restés à Albi et ceux transportés à Toulouse furent inventoriés et vendus. L'encan des meubles déposés chez M. de Marliaves eut lieu le 17 juin et les jours suivants, et produisit 25,811 livres 18 sols. On vendait encore en vendémiaire an IV, au profit de la nation, des objets ayant appartenu au Cardinal.

tué. M. de Bernis n'obtint donc point de bulles et fut transféré en 1819 à Rouen. Pair de France en 1821, il mourut en 1823.

[1] C'est ainsi que les livres du Cardinal se trouvent à Toulouse, et non à Albi. Peut-être saurait-on trace à Toulouse du linge, des tapisseries, des meubles précieux qui y furent portés. Le 14 juin, douze voitures avaient été remplies, et ce n'était que la minime partie. La correspondance de M. Gorsse, qui s'arrête au 17 août 1792, est un document absolument précieux pour l'histoire de l'Albigeois.

CHAPITRE XVI

LES DERNIÈRES ANNÉES DU CARDINAL[1].

1791-1794.

M. de Ségur nommé ambassadeur à Rome. — Le Pape refuse de le recevoir. — Le mannequin du Pape brûlé au Palais-Royal. — Vaine protestation du Nonce. — Son départ. — Rupture des relations diplomatiques. — Mesdames de France à Rome. — Leur réception par Bernis, — par le Pape. — Vie de Mesdames à Rome. — Circulaire Montmorin. — Fuite du Roi. — Fausse nouvelle de l'arrivée du Roi à Montmédy. — Bref du Pape au Roi. — Le Roi ramené à Paris. — Divisions entre les émigrés. — Rôle que Bernis aurait pu jouer. — Son opinion sur les émigrés, sur la coalition. Il ne veut point qu'on mêle la religion à la politique. — Le 25 août 1791. — Bernis au second plan à Rome. — La pension d'Espagne. — Arrivée de l'abbé Maury. — Lutte entre Bernis et Maury. — Triomphe de Maury. — Bernis suspect. — Ses idées toujours les mêmes. — Défaite de l'armée prussienne. — Revirement à Rome. — Les relations de la France avec le Gouvernement pontifical. — Arrestation de Chinard. — Affaire de Hugou de Basseville. — Négociation de Cacault. — Rôle de Bernis. — Émeute du 11 février 1793. — Notification de la mort de Louis XVI. — Bernis attaqué à Rome par les prêtres émigrés. — Faveur de Maury. — Bernis et les œuvres pies françaises. — Funérailles de Louis XVI à Rome. — Mort de la Reine. — Mort de madame de Polignac. — Mort du duc de Penthièvre. — Découragement du Cardinal. — Derniers services qu'il rend aux Princes. — Le chapeau de Maury. — Le *Régent* en Espagne. — Mort du marquis de Monteil. — Testament du Cardinal. — Sa mort. — Ses obsèques. — Ses cendres transportées à Nîmes. — Monuments qu'on lui élève à Nîmes et à Rome. — Conclusion.

Aux yeux du Ministre des Affaires étrangères, le rappel du Cardinal n'impliquait point une interruption des rapports diplomatiques avec le Saint-Siége, car, dès le 29 mars, M. de Montmorin avait proposé au Roi pour l'ambassade de Rome, M. Louis-Philippe Ségur, colonel de dragons, chevalier commandant des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-

[1] *Sources :* Affaires Étrangères, *Rome,* vol. 914 et suiv. jusqu'à 927. *France*

Carmel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et membre de l'Association de Cincinnatus.

Certes, ce n'était point le nom de M. Ségur qui pouvait déplaire à Rome, bien qu'on eût préféré sans doute y recevoir ce *comte de* Ségur qui avait si brillamment représenté la France à Saint-Pétersbourg; ce n'étaient point davantage ses vers aimables [1] et cet esprit qui cachait à propos sa profondeur sous des apparences de légèreté; mais, dans la semaine de sa nomination, le 5 avril, M. Ségur, s'était empressé de prêter le serment constitutionnel devant le Conseil général de la municipalité de Paris. Ce fait suffisait pour que, conformément aux conseils d'Azara et de Bernis, le Pape n'agréât pas le nouvel ambassadeur. Sur la demande de Bernis, la Cour de Rome avait admis, il est vrai, que Bernard, secrétaire de l'Ambassade de France, quoique ayant prêté le serment civique, fût considéré comme chargé des affaires, mais elle ne lui avait reconnu aucun caractère diplomatique et n'avait point eu à le faire, puisque Bernard n'avait pas reçu de lettres de créance : c'était de la part du Gouvernement pontifical un acte de charité, parce que, de cette façon, Bernard continuait à recevoir un traitement, et c'était un acte d'habileté, car Bernard s'empressait de porter à Bernis toutes les dépêches qu'il recevait. Mais de Bernard, chargé d'affaires officieux, à M. Ségur, ambassadeur officiel, la distance était grande. Recevoir Ségur, c'était reconnaître la Révolution.

Il fallait pourtant que le Pape se hâtât de notifier sa décision, car Ségur se préparait à venir prendre possession de son poste, montait sa maison, faisait nommer ses secrétaires, envoyait ses

et divers États, 274 J et suiv. et 223. *Rome, Consulats. Naples*, 128 et suiv.

ARCHIVES BERNIS, *Correspondance avec le comte d'Artois, Mesdames de France, le comte de Flavigny.*

COLLECTION MORISSON, *Correspondance du Cardinal avec Geoffroy de Limon.*

COLLECTION BOULAY DE LA MEURTHE, *Pièces relatives au testament du Cardinal.*

ARCHIVES ROYALES D'ESPAGNE, *Estado*, 3915.

THEINER, *Documents inédits relatifs aux affaires de France*, Paris, 1863, 2 vol. in-8°.

[1] Voir dans le *Recueil de la famille* dédié à madame la comtesse de Ségur par le comte DE SÉGUR, Paris, 1826, in-8°, p. 24, des vers imités de Bernis.

domestiques à Marseille [1]. Déjà ses lettres de créance étaient expédiées, le mémoire pour lui servir d'instructions était rédigé, et un canoniste distingué, l'avocat Blondel, avait été désigné pour l'accompagner [2].

Pie VI, donc, en répondant le 23 avril aux lettres que Louis XVI lui avait écrites en recréance du Cardinal, pria le Roi « de choisir son ambassadeur parmi ceux qui faisaient profession sincère de la foi catholique et qui ne s'étaient pas soumis, sans restriction du moins, aux divers articles indiqués dans la constitution nationale ». Le bref contenait en outre un éloge si marqué du cardinal de Bernis qu'il était impossible qu'on ne comprît point à Paris que le voyage de M. de Ségur était absolument inutile [3].

D'ailleurs, Bernard écrivait que le Pape refuserait de recevoir M. de Ségur ou tout autre assermenté [4], et le Cardinal donnait à son successeur, qui l'avait consulté, le conseil de ne point se presser de se rendre à Rome, attendu que « cette Cour ne recevait jamais de Ministres caractérisés qui ne fussent vraiment catholiques et qui surtout n'eussent fait aucun acte qui pût faire douter de leur catholicité [5] ».

Ces lettres de Rome arrivèrent à Paris le 2 mai. Montmorin écrivit immédiatement au Nonce que le Pape, en refusant de recevoir un ambassadeur qui aurait prêté le serment sans restriction, romprait toute communication entre le Saint-Siége et la Monarchie française. « Si ce serment, disait-il, était regardé par Sa Sainteté comme un motif d'exclusion, dès lors, la dignité de la nation et celle de Sa Majesté ne lui permettraient plus de conserver un nonce du Pape à Paris. » Néanmoins, par égard pour le Pape, le Roi consentait à suspendre le départ de M. de

[1] Son secrétaire Désaugiers et ses gens (six domestiques) arrivent le 11 mai à Civita-Vecchia. Son valet de chambre tapissier et son maître d'hôtel sont le même jour à Rome. (Aff. Étr.)

[2] On avait préparé jusqu'au cérémonial à observer à Civita-Vecchia pour sa réception. La frégate *la Badine* était commandée pour l'y transporter. (Aff. Étr.)

[3] Theiner, *Documents inédits*, t. I, p. 89.

[4] Bernard à Montmorin, 27 avril 1791. (Aff. Étr.)

[5] Bernis à Montmorin, 27 avril 1791. (Aff. Étr.)

Ségur jusqu'à ce que le Nonce eût eu le temps de recevoir des instructions.

Le jour même (2 mai) où Montmorin menaçait le Saint-Siége d'une rupture, une scène incroyable se passe à Paris [1] : un mannequin de près de huit pieds de haut, revêtu de tous les ornements pontificaux et représentant le pape Pie VI, est, dès six heures du matin, amené dans un tombereau de la porte Saint-Bernard au passage Radzivill [2]. A dix heures, un groupe se forme auprès du café de Chartres. Un homme monte sur un banc et prononce un réquisitoire, imprimé dès l'avant-veille dans le *Journal de Gorsas*. Il conclut en demandant que l'effigie de Pie VI soit jetée dans les flammes, pour ladite effigie être brûlée et les cendres jetées au vent. La foule qui s'est amassée applaudit. Les meneurs vont chercher le mannequin. « L'ogre du Tibre apparaît décoré de tous ses ornements, rochet, croix, anneau, calotte, hermine, rien n'y manque; rien n'a été oublié. » On lui met sur le front un bandeau sur lequel est écrit en caractères de sang : FANATISME; sur le *pectus,* un écriteau avec ces mots : GUERRE CIVILE. Dans la main droite, on place un poignard; dans la main gauche, un exemplaire du bref du 10 mars condamnant la Constitution civile. Mille cannes se lèvent pour le frapper. « Un étranger perce la foule, saisit le mannequin : d'un mot, il instruit ceux qui l'environnent qu'il a eu des parents assassinés par les fanatiques de Nîmes. Il se livre ensuite à une triste mais naturelle vengeance sur cette machine inanimée... Le bûcher s'allume, et l'effigie de Jean-Ange Braschi est bientôt dévorée par les flammes avec ses deux brefs. » On jette ensuite au feu une centaine d'exemplaires de l'*Ami du Roi,* journal de l'abbé

[1] Je suis exactement le récit de GORSAS, *Courrier des 83 départements,* t. XXIV, n° 4, 4 mai 1791. En effet, il résulte de ce récit même et de divers témoignages, entre autres *Tableaux historiques de la Révolution,* in-f°, p. 202, que Gorsas a pris une part principale à la manifestation. Quant à la date, elle est aussi donnée par Gorsas en contradiction avec divers auteurs qui placent la scène au 3, au 4 et même au 6 mai.

[2] Le passage Radzivill va, comme on sait, de la rue Radzivill (ancienne rue Neuve des Bons-Enfants) à la rue de Valois; quant à la porte Saint-Bernard, on n'ignore pas qu'elle se trouvait à la hauteur de la Halle aux vins.

Royou [1]; puis une ronde se forme autour du bûcher; « les acteurs expriment par leurs gestes les sentiments qui les animent, et leurs pieds indignés foulent les cendres brûlantes du mannequin de Pie [2] ».

Qui avait préparé cette scène? qui avait payé ce mannequin de mille écus? Les uns disent : le duc d'Orléans; d'autres, une société de protestants. En tout cas, l'insulte avait été publique, et la police n'était en rien intervenue pour l'empêcher.

Le 5 mai, le Nonce proteste et demande une prompte réparation. Il ne parle dans sa lettre que de l'affaire du Palais-Royal, ne dit point un mot d'Avignon et du Comtat, dont l'Assemblée vient de voter la confiscation sans indemnité [3]. Montmorin s'adresse, le 7 mai, à M. Delessart, Ministre de l'Intérieur, le prie de se concerter avec le département et la municipalité pour procurer une satisfaction au Nonce. Cela est d'autant plus urgent que « l'on prépare la même scène pour l'Empereur et le Roi d'Espagne ». La lettre de Montmorin est communiquée au procureur syndic, mais aucune réponse n'est faite, aucune satisfaction n'est donnée. Le 24 mai, après vingt jours d'attente, le Nonce demande ses passe-ports. Il a besoin, dit-il, de prendre les eaux d'Aix en Savoie. Néanmoins, avant de partir, il tente, le 26, une dernière démarche, met encore une fois le Ministre en demeure « de fournir une satisfaction que la religion et le droit des gens exigent ». Montmorin répond le 29 que les événements n'ont pas permis de donner à cette affaire toute l'activité dont elle aurait été susceptible, mais qu'il ne la perdra pas de vue. Le 31 mai, le Nonce part, laissant la gérance à M. Quarantotti, son auditeur; celui-ci reçoit à son tour le 2 août l'ordre de demander ses passe-ports et part pour Milan. Toute relation diplomatique est rompue entre le Saint-Siége et la France de la Révolution.

[1] On discutait en ce moment à l'Assemblée la prise de la possession d'Avignon, et l'*Ami du Roi*, particulièrement dans son numéro du 2 mai (nº CCCXLVIII), s'était montré très-violent contre les députés de gauche.

[2] Une gravure représentant cette séance dans les *Révolutions de Paris*; une autre dans les *Tableaux historiques de la Révolution*, cités plus haut.

[3] Tous les documents sont aux Affaires Étrangères.

Il en est autrement pour la France de l'ancien régime. Jamais Rome ne s'est montrée plus prodigue de ses attentions; jamais l'étiquette pontificale ne s'est trouvée si accommodante. L'accueil fait à Mesdames de France est absolument significatif : non pas l'accueil fait par Bernis qui offre son palais et qui, ne le trouvant pas encore digne de ses hôtes, loue dans une maison voisine vingt chambres qu'il faut, à la hâte, meubler et rendre habitables; cela est tout naturel que le Cardinal se donne ces embarras et ces dépenses, et « qu'il ne les trouve pas en proportion de l'honneur et de la satisfaction qu'il a de recevoir les filles de son ancien maître, son bienfaiteur, et les dignes tantes de son souverain [1] » ; il peut même trouver que « dans sa position, cet honneur lui arrive fort à propos [2] » ; mais le Pape n'a point les mêmes raisons que le Cardinal. Il n'est pas, depuis trente ans passés, en commerce d'amitié avec les filles de Louis XV; il ne leur doit rien; il ne trouve point, en les recevant, l'occasion de prouver aux exaltés du côté droit qu'on a pu, sans déshonneur, prêter le serment, du moment qu'on y a mis la restriction convenable; mais Mesdames quittent la France parce qu'il ne leur est plus permis d'y professer la religion catholique; elles viennent à Rome « pour avoir la permission de la pratiquer », pour se mettre aux pieds du Pape, pour échapper à la persécution [3]. C'est assez.

[1] Bernis à Montmorin, 9 mars. (Aff. Étr.)

[2] Bernis à Flavigny. (*Arch. Bernis.*)

[3] Madame Adélaïde écrit au Cardinal, de Turin, le 15 mars 1791 : « Je suis bien fâchée, Monsieur le Cardinal, que vous m'ayez prévenue pour écrire; mais je n'ai pas osé vous mander le projet que nous avions d'aller à Rome Depuis que nous sommes libres, nous n'osons plus ni écrire, ni parler, ni même penser. Dieu merci, nous avons retrouvé l'esclavage, ce qui fait que je vous dirai combien je suis aise de vous revoir, Monsieur le Cardinal. J'accepte avec le plus grand plaisir la proposition que vous me faites de demeurer chez vous, mon intention était de vous le demander, mais je vous demande en grâce que ce ne soit qu'en cas que nous ne vous soyons aucunement à charge. Sans cela je m'en retournerai (non pas cependant à Paris). Je pars d'ici lundi; je dois m'arrêter à Parme quelques jours et arriver à Rome vers la semaine de la Passion au plus tard. Je vous demande en grâce d'empêcher qu'on nous reçoive en cérémonie. Nous ne sommes que mesdames de Joigny et de Rambouillet, deux malheureuses étrangères qui viennent pour avoir la permission de pratiquer leur religion. Ah! Monsieur le Cardinal, de quelles horreurs n'avons-nous pas été témoins! Quel changement dans les cœurs français autrefois si attachés à leurs maîtres! Combien

Quand Mesdames, parties le 26 mars de Turin, où elles sont arrivées le 13 après un voyage si difficile[1], entrent dans les États pontificaux, elles trouvent, à chaque poste, des courriers chargés de les complimenter au nom du Pape; on a réparé la route qu'elles suivent; tout est payé, chevaux et repas. Le 16 avril, à Terni, un courrier du Cardinal les attend; à Monte Rossi, à trois postes de Rome, Bernis lui-même, accompagné du chevalier d'Azara, est venu pour les saluer. « Le premier moment étouffa ma voix, écrit le Cardinal, et attendrit mon cœur jusqu'aux larmes[2]. » Les Princesses font aux deux Ministres l'accueil le plus gracieux, les gardent à causer pendant plus d'une heure. Puis on remonte en voiture, Bernis précédant Mesdames pour se trouver à leur arrivée. En approchant de Rome, on rencontre une foule qui s'est portée au-devant des Princesses. Toute la ville est sortie pour les voir. Elles entrent enfin par la porte du Peuple. Leur voiture, suivie de deux carrosses pour leurs dames, est escortée de cinq courriers et du courrier envoyé par le Pape. Si l'on en croit Girodet, qui a été voir, comme les autres, « l'entrée de la cohue aristocratique », un des postillons chante machinalement en faisant claquer son fouet : *O crux, ave, spes unica*[3].

cela perce l'âme! et quel moyen d'y tenir? Je ne veux plus y penser; je ne veux plus que jouir du bonheur que je vais avoir de vous revoir; j'attends ce moment avec toute l'impatience possible, soyez-en bien sûr, Monsieur le Cardinal, ainsi que de tous les sentiments d'estime et d'amitié que j'ai pour vous.

« MARIE-ADÉLAIDE.

« *P. S.* — Je vous prie de me mettre aux pieds du Saint-Père et de l'assurer de mon empressement à m'y jeter en personne. Il voudra bien, j'espère, recevoir deux personnes qui croient encore à la soumission et au respect qu'elles lui doivent. » (*Arch. Bernis.*)

[1] On sait l'arrestation à Arnay-le-Duc, le décret de l'Assemblée, etc. Peut-être les nombreuses pièces que j'ai trouvées sur Mesdames me permettront-elles quelque jour de raconter certains épisodes de leur vie. On trouvera dans les *Mémoires de Mesdames,* par M. T., Paris, 1802, 3 vol. in-12, un récit à peu près exact de leur voyage.

[2] Bernis à Flavigny (*Arch. Bernis*) et surtout dépêche de Digne du 20 avril 1791. (AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome, Consulats.*)

[3] Lettre à Trioson publiée *OEuvres posthumes de Girodet,* t. II, p. 387. Lettre à Gérard publiée *Correspondance de François Gérard,* Paris, 1867, in-8°, p. 64.

A la descente de carrosse, au palais de Carolis, le Cardinal reçoit lès Princesses, il leur présente d'abord la princesse Santa-Croce nommée par le Pape, pour les accompagner pendant leur séjour, puis les Ministres des Cours de famille, et les Français au service du Roi. Pie VI a envoyé le prélat Pignatelli, son maître de chambre, pour complimenter Mesdames. Le cardinal neveu, Braschi, et le Secrétaire d'État sont venus eux-mêmes; tous les autres cardinaux se sont fait représenter par leurs maîtres de chambre. Toute la noblesse s'est inscrite, tous les étrangers. Le dîner est prêt et « tel que le magnifique Cardinal savait les ordonner dans le temps de sa plus grande splendeur[1] ». Mesdames acceptent pour cette fois, mais prient Bernis de se débarrasser dorénavant de ce soin, leur intention étant de se charger elles-mêmes de la dépense de toute la maison.

Le lendemain, dimanche 17 avril, Mesdames se rendent, à septheures du soir, chez le Cardinal neveu, dans les appartements duquel tous les cardinaux sont réunis. Après une visite d'un quart d'heure, pendant laquelle on leur offre des rafraîchissements et des glaces de toute espèce, le cardinal Braschi les introduit chez le Pape. Pie VI sort de sa chambre pour aller au-devant d'elles; il s'empresse de relever Madame Adélaïde qui s'est jetée à ses genoux et empêche Madame Victoire de se prosterner. Il fait asseoir les Princesses, les entretient pendant vingt-deux minutes. Après l'audience du Pape, Mes-

[1] *Mémoires de Mesdames*, t. II, p. 76. Bernis, en bon maître de maison, avait écrit de longues lettres à M. de Flavigny, qui avait reçu Mesdames à Parme pour connaître tous les détails de la vie des princesses : « Avec qui mangent Mesdames? demandait-il, font-elles gras ou maigre? ont-elles leur cuisinier, leurs gens d'office? donnent-elles de l'argent à dépenser aux sous-ordres de leur maison? quelle est leur nourriture ordinaire, l'heure de leur repas, de leur coucher, de leur lever? quel est le jeu qui les amuse? Une liste exacte des personnes qui composent leur suite est nécessaire, afin que, dès leur arrivée, tout le monde puisse être logé et nourri. Les voitures qui les conduiront à Rome pourront-elles leur servir dans la ville? Quel est le nombre des chevaux de poste nécessaire pour leur service dans la route? » Et cent autres questions. Aussi Bernis avait-il pu tout préparer : depuis les trente chevaux qu'il fallait à chaque poste, jusqu'aux chambres sans nombre qu'il était parvenu à organiser à force de cloisons. Il est vrai qu'il ne lui resta pour lui qu'un coin au troisième étage.

dames vont chez le cardinal Zelada, chez qui elles trouvent toute la noblesse et toutes les dames romaines.

Le lundi matin, 18, le Pape leur envoie le prélat intendant de sa maison, suivi de soixante-dix palefreniers, portant chacun une corbeille remplie de fleurs, de fruits, de confitures, de volailles, jusqu'à un veau de lait paré de rubans et de fleurs. Le gouverneur de Rome envoie de son côté huit corbeilles.

Le même jour, à cinq heures de l'après-midi, le Pape, avec tout son cortége, se rend au palais de France. Bernis le reçoit en bas du perron; Mesdames descendent quatre marches de l'escalier, pour venir au-devant de lui. Pie VI s'oppose à ce qu'elles en descendent davantage. Il entre, s'assied, fait asseoir les Princesses, accepte les rafraîchissements que le Cardinal lui présente, reste une pleine demi-heure, oblige Mesdames à ne point dépasser, pour le reconduire, la porte d'entrée des appartements. Bernis l'accompagne jusqu'à sa voiture. Il est témoin de l'enthousiasme de la foule énorme qui attend le Pape, le salue de ses applaudissements et de ses vivat.

Une telle démarche était presque sans précédents, bouleversait toute l'étiquette romaine. « La visite est sans exemple », écrivait Bernis[1]. Et ce n'est pas fini : le mardi matin, le Pape célèbre la messe pour Mesdames sur le tombeau des Apôtres et les communie de sa main. Toutes les attentions qu'il est possible d'avoir pour celles que Pie VI appelle les *filles de l'Église*, le Pape les prodigue à Mesdames. Au Roi et à la Reine de Naples qui sont en ce moment à Rome, on offre toutes les splendeurs officielles de la Rome mondaine, cantates, conversations, dîners, feux d'artifice, illumination du dôme de Saint-Pierre, courses de chevaux; mais, à Mesdames, on offre les trésors de la Rome chrétienne, au point que, pour leur être agréable, Pie VI rend le décret de béatification de la sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites en France[2]. Accomplir le vœu le plus cher de Madame Louise, c'est faire à ses

[1] Tous ces détails sont extraits des lettres de Bernis à Flavigny (*Arch. Bernis*) et des correspondances de Bernard et de Digne avec le Département. (Aff. Étr.)
[2] 22 avril 1791.

sœurs un présent d'une nature inestimable et qui doit les toucher profondément.

Mesdames, au reste, mènent à Rome, une vie toute retirée et presque claustrale. Elles ne paraissent point aux fêtes données pour Leurs Majestés Siciliennes. Elles assistent aux fonctions de la Semaine Sainte, vont aux cérémonies sacrées qu'on multiplie pour elles, mais passent dans une étroite intimité, avec le Cardinal, avec les dames de leur suite, avec quelques Français en qui elles trouvent des sentiments pareils aux leurs, tout le temps que les exercices de piété et les exigences de la politesse romaine laissent libres. Madame Adélaïde, la femme de bon conseil, se tient en correspondance non-seulement avec les Princes émigrés, mais avec la Famille Royale [1]. Le Cardinal la dirige; il est de longue date en intimité avec ses entours : avec la duchesse de Narbonne, la dame d'honneur, qui est alliée aux Narbonne-Pelet, avec madame de Chastellux, née Durfort, dame de Madame Victoire, la fille de cette madame de Durfort à qui Bernis écrivait : *Ma sœur,* et qui lui répondait : *Mon frère* [2]. Il y a des jours où, dans la douceur de cette vie dévote, on se trouverait encore heureux au palais de Carolis, si la pensée ne se tournait constamment vers la France. On craint pour ceux qu'on y a laissés; on espère un brusque changement; on combine des plans, on poursuit des rêves; c'est toujours la vie d'émigrés.

La circulaire que M. de Montmorin avait écrite au nom de Louis XVI à tous les Ministres de France à l'étranger, par laquelle le Roi déclarait solennellement qu'il adhérait à tous les actes de l'Assemblée, et que ceux « qui se disaient l'ami du Roi étaient les ennemis de la Royauté », avait semblé à Bernis un coup de canon contre toutes les souverainetés de l'univers [3].

[1] C'est Bernard qui, par chaque courrier, transmet les lettres de Mesdames. M. Forneron, dans un livre qu'il vient de publier, *Histoire générale des émigrés*, t. I, p. 421, présente de toute autre façon la vie de Bernis et ses rapports avec Mesdames. Le lecteur appréciera de quel côté est la vérité.

[2] Dans les Archives Bernis, je trouve une très-intéressante *Correspondance de madame de Durfort* que je compte publier quelque jour.

[3] Bernis à Flavigny, 11 mai 1791. (*Arch. Bernis.*)

C'était réclamer par le Roi le droit à la propagande jacobine dans tous les États de l'Europe [1]. La rupture entre l'Europe monarchique et la France révolutionnaire ne pouvait manquer d'éclater prochainement. Déjà, la plupart des puissances avaient échangé des vues au sujet d'une action commune, les Princes français réunissaient sur les frontières des bandes de volontaires. Il ne fallait, disait-on, qu'un peu d'appui sur la frontière pour amener le dénoûment de la tragi-comédie [2]; car l'Assemblée nationale était horriblement divisée, elle manquait totalement d'argent, et le public s'éclairait peu à peu [3]. La présence du Roi à Paris où la Révolution le tenait en otage arrêtait seule le mouvement. Aussi, commençait-on, à Rome, à parler de Louis XVI avec une certaine âpreté, à lui reprocher cette incurable faiblesse qui lui faisait signer et sanctionner tout ce que Paris ordonnait. Bernis lui-même écrivait : « On ne laisse au Roi que la vie végétale. On admire qu'il s'en contente [4]. »

Tout à coup, le samedi 2 juillet, vers les dix heures du matin, un courrier dépêché de Turin annonce à Mesdames que le Roi est parti de Paris [5]. Un autre courrier que madame de Polignac a expédié de Vienne apporte les détails du voyage [6]. Mesdames, dans leur joie, se hâtent d'écrire à leur neveu : « J'ai mis seulement sur l'adresse *A Sa Majesté le Roi de France,* dit Madame Adélaïde à madame Lebrun, on saura bien où le trouver [7]. » A six heures du soir, troisième courrier, dépêché par l'internonce à Turin : Le Roi a été reconnu à Varennes, il est arrêté. On

[1] Bernis écrivait à M. de Flavigny le 18 mai : « On veut que le Pape reçoive un ambassadeur que les lettres circulaires du Roi obligent à protéger tous les incendiaires qu'il plaira au club des Jacobins d'envoyer ici pour y soulever le peuple romain comme celui d'Avignon. » (*Arch. Bernis.*) On serait tenté de penser que le Cardinal va trop loin. Mais il résulte d'une lettre de Cacault (Affaires Étrangères, *Rome,* suppl. vol. 20) que cette année même onze capitaines de navires marseillais avaient formé le projet de piller Rome. Sans le maire de Marseille, cette expédition aurait eu lieu.

[2] Bernis à Flavigny, 8 juin 1791. (*Arch. Bernis.*)

[3] Bernis à Flavigny, 1er juin 1791. (*Arch. Bernis.*)

[4] Bernis à Flavigny, 22 juin 1791. (*Arch. Bernis.*)

[5] Bernard à Montmorin, 6 juillet 1791. (Aff. Étr.)

[6] *Mémoires de Mesdames,* t. III, p. 89.

[7] *Souvenirs de madame Lebrun,* t. I, p. 230.

l'attend le 25 juin à Paris. Le Pape, Mesdames, « tous les honnêtes gens, tout le menu peuple sont consternés [1] ». Les domestiques des émigrés chantent des refrains patriotiques [2].

Deux jours après, nouveau courrier venant de Turin : Le Roi a été délivré par M. de Bouillé; il va arriver à la frontière. Bien qu'il soit cinq heures du soir, le cardinal Zelada va immédiatement communiquer la dépêche au Pape, qui l'envoie à Mesdames. Tous les Français, tout ce qui a un nom à Rome se précipite chez elles. Un peuple immense entoure le palais. On bat du tambour, on donne des aubades, on tire des fusées; on crie cent fois par heure : Vive le Roi! Bernis veut sortir pour dire la nouvelle à Azara qui est malade : point de chevaux! Ce sont les Romains qui traînent sa voiture [3]. C'est une joie universelle, « si énergique que Mesdames en sont aussi surprises qu'enchantées [4] ». Les élèves de l'Académie de France, connus pour leurs opinions jacobines sont bien près d'en être victimes. Le bruit court qu'ils ont voulu foncer l'épée à la main sur le peuple qui applaudit devant le palais de France, et que le suisse a dû se mettre sur le devant de la porte avec un fusil [5]. Heureusement le Cardinal intervient, les fait protéger.

Sans plus attendre, le Pape écrit au Roi un bref dans lequel il lui témoigne sa joie personnelle, la joie de son peuple, dans lequel il le complimente au sujet de cette déclaration du 20 juin où Louis XVI, en rétractant tous ses actes de Roi constitutionnel, a, devant la France et devant l'Europe, affirmé sa faiblesse, son impuissance et, il faut le dire, sa duplicité. Le bref en date du 6 juillet est expédié au Nonce à Cologne, qui doit aller trouver le Roi à Luxembourg [6]. Personne ne doute, personne ne s'inquiète. On n'attend que la nouvelle de l'arrivée de la Famille Royale sur les terres d'Empire : on reçoit la nou-

[1] Bernard à Montmorin, 6 juillet. (Aff. Étr.)
[2] Madame Lebrun, *loc. cit.*
[3] Bernis à Montmorin, 6 juillet. (Aff. Étr.)
[4] Bernis à Flavigny, 6 juillet 1791. (*Arch. Bernis.*)
[5] Bernard à Montmorin, 20 juillet 1791. (Aff. Étr.) Lettre de Girodet (*Œuvres posthumes*), t. II, p. 394.
[6] Theiner, *Recueil*, t. I.

velle de la rentrée du Roi à Paris. L'enthousiasme tombe alors. Certains encore n'y veulent pas croire : « *Non è possibile, non è vero* », disent-ils; mais il faut bien finir par prendre son parti, et l'on plaisante un peu *le Povero Re* [1]. Quant à Bernis, il est convaincu « que l'Assemblée était instruite de la fuite du Roi aussitôt que la résolution en avait été prise, qu'elle en a permis l'exécution pour acquérir le droit de dépouiller entièrement le Roi de ce qui lui restait de la royauté. On lui restituera, écrit-il, son nom de premier fonctionnaire, et ses Ministres, valets de l'Assemblée, seront en possession du pouvoir exécutif [2]. »

Le Comte de Provence, plus heureux que son frère, est parvenu à sortir de France. Les émigrés se rallient autour de lui avec d'autant plus d'empressement qu'il semble aussi peu disposé que le Comte d'Artois et que les Condé à transiger avec la Révolution. On dit d'ailleurs qu'il a les pouvoirs du Roi, que Louis XVI a déclaré qu'à sa mort Monsieur devrait être obéi comme lieutenant général du Royaume pendant la minorité du Dauphin [3]. L'opinion lui donne par avance une sorte d'investiture.

Mais, en même temps, le duc de la Vauguyon et le baron de Breteuil exhibent des pouvoirs qu'ils tiennent du Roi et se trouvent accrédités réellement auprès de certaines Cours. Or, les émigrés sont loin de leur accorder leur confiance. « Pour revenir en place l'un et l'autre, ils ménagent, dit-on [4], la chèvre et le chou, sont d'avis qu'on négocie avec l'Assemblée et que les Princes cessent d'agir. » Les Princes, de leur côté, se prétendant autorisés par le Roi, refusent de s'incliner devant des pouvoirs qu'ils déclarent caducs, et il en résulte des tiraillements qui paralysent toutes les entreprises [5].

[1] Girodet à Gérard, *Correspondance de Gérard*, p. 71.
[2] Bernis à Flavigny, 20 juillet 1791. (*Arch. Bernis.*)
[3] Bernis à Flavigny, 3 août 1791. (*Arch. Bernis.*)
[4] Bernis à Flavigny, 10 août 1791. (*Arch. Bernis.*)
[5] Voici sur cette période de l'émigration un passage d'une lettre de M. de Calonne au Cardinal en date de Coblentz, les 2 et 6 septembre 1791 : « Ah! Monseigneur, écrit-il, qu'on a de peine à faire le bien, et que nous aurions besoin en ce moment de vos sages conseils pour conserver notre patience en dépit de ce qu'on fait de plus d'une part pour nous la faire perdre! On est

Par son intimité avec Mesdames, par les relations qu'il avait formées avec les Polignac, par les correspondances qu'il entretenait avec Gustave III [1], avec l'Archiduchesse Infante, avec Florida-Blanca, avec la plupart des Princes d'Europe, par l'autorité que lui assurait son grand âge, son titre de Ministre d'État, sa démission noblement offerte, Bernis semblait désigné pour servir de médiateur entre les deux partis qui divisaient les émigrés. Dans le parti royaliste pur, on le considérait comme le Ministre désigné de la monarchie restaurée [2], et il est possible que s'il se fût arraché à ses habitudes, s'il eût consenti à se rendre auprès des Princes, il eût pu leur rendre de réels services, car tout le monde sentait combien il était nécessaire « qu'une bonne tête présidât à la direction de tous les ressorts » ; mais l'âge du Cardinal, son caractère, la direction de son esprit l'empêchèrent de se jeter dans le mouvement. L'ambition lui manquait ; l'activité lui faisait défaut, l'espérance surtout. Quand on est d'un parti vaincu, il faut espérer, même contre l'espé-

dérouté à force de voir manquer aux promesses, changer de résolution et accumuler retards sur retards : on l'est de se voir traversé par ceux que l'on sert, abandonné par ceux qui ont le plus d'intérêt à se réunir, et trahi par ceux à qui l'on se fiait davantage. Le courage de mon digne prince triomphera pourtant de tous les obstacles : je ne cesse pas de l'espérer, et les difficultés ne me rebuteront jamais... Je ne suis pas étonné que l'intrigant (le baron de Breteuil) qui ne s'occupe qu'à traverser les desseins des princes et à les réduire à l'inaction ait enfanté le projet (d'un congrès); mais je m'étonne qu'il ait pu parvenir comme on le prétend à le faire adopter par le cabinet de Vienne et peut-être aussi par celui de Madrid. Sera-t-il possible de l'empêcher? Sera-t-il permis d'y souscrire? etc. » (*Arch. Bernis.*)

[1] J'ai déjà dit que la *Correspondance du Cardinal avec Gustave III* avait été publiée par le P. SOMMERVOGEL (*Études religieuses*, année 1869). La plus importante de ces lettres est celle du Roi de Suède (s. d., 1792, publ. p. 728) dans laquelle il développe le système du congrès armé devant lequel le Pape doit venir exposer ses griefs contre la France. Mais le Cardinal répond le 10 mars qu'il ne veut se mêler de rien.

[2] Las Casas, Ministre d'Espagne à Venise, un des hommes qui jouent un rôle important dans les affaires de l'émigration, écrit à d'Entraigues le 18 juin 1791 : « Je vous dirai de plus que le vœu de vos provinces (confédération du Midi, etc.) en faveur de M. le cardinal de Bernis sera probablement très-fort d'accord avec celui de Sa Majesté, si tant est qu'il en forme aucun, car je sais que le Roi d'Espagne et son ministère rendent justice au mérite de M. le Cardinal, ont beaucoup d'estime pour lui et font grand cas de son expérience, de ses lumières et de sa loyale et patriotique probité. » (AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *France et divers États*, p. 274, J.)

rance. Il faut, dans les jours les plus douloureux, trouver en soi une provision de foi qui vous relève et vous soutienne. La victoire ne vient qu'à ceux qui croient : or Bernis doutait; il passait sa vie à critiquer la manière dont les Princes étaient entourés, « ces talons rouges et ces têtes folles [1] », ces gens bavards, ces femmes coquettes. Où était, disait-il, l'argent pour les grandes entreprises? Où, les têtes graves pour les diriger? Il ne voyait que de l'intrigue. D'ailleurs, était-on assuré que les Tuileries voulussent avoir aux Princes de si grandes obligations? Cette armée de Français volontaires qui inondait Bruxelles lui faisait d'autant plus peur qu'elle ne serait qu'embarrassante sans aucun avantage. C'était, à ses yeux, une bande de jeunes étourdis qui ne valait pas trois ou quatre officiers généraux, et ces étourdis traitaient si mal la noblesse de province, cette noblesse dont à bon droit Bernis se vantait de faire partie, que pour obtenir un peu plus d'égards pour les seuls défenseurs sérieux de la Royauté, il fallait que Madame Adélaïde écrivît au comte d'Artois une lettre sévère.

S'il ne croyait point à la puissance des émigrés, Bernis croyait encore moins à la bonne foi des puissances. Elles rassemblaient de grandes troupes, mais « Dieu fasse, disait-il, qu'il n'en résulte pas un démembrement considérable [2] ». Il aurait voulu qu'on demandât aux souverains de simples démonstra-

[1] Bernis à Flavigny, *passim*. (AFF. ÉTR.)

[2] Il écrit à Flavigny le 4 janvier 1792 : « J'ai toujours cru que la France pouvait seule rompre ses chaînes et reprendre son niveau : les puissances étrangéres ont leurs embarras et leurs vues : le plus court pour elles est d'envoyer à nos Princes quelques belles lettres et des secours insuffisants : elles nous laisseront bientôt nous déchirer et nous dévorer nous-mêmes, et quand la Pologne, la Bavière, etc., seront arrangées selon leurs convenances, alors elles se partageront nos lambeaux. Je souhaite de me tromper. » Il écrit au même le 11 janvier : « Je vous assure, Monsieur le Comte, que si nous voulons céder l'Alsace, la Lorraine, le Bugey et nos îles, nos Princes rétabliront leur frère sur le trône des anciens rois de Soissons : dans tous les siècles et surtout dans le nôtre, on ne fait rien pour rien. La gloire n'est plus comptée, excepté en Russie et en Suède, et encore jusqu'à un certain point. » Je crois que cette théorie exposée par Bernis a été celle d'*un* des partis de l'émigration, car je la trouve presque identique, deux ans plus tard, sous la plume de Calonne. Dans *ce* parti il y avait assez de patriotisme pour ne pas vouloir du rétablissement de la Royauté au prix d'un démembrement de la France.

tions qui leur étaient commandées, non-seulement par les traités, mais par leur propre intérêt : « Leur demander davantage, disait-il, serait une folie et une imprudence parce qu'elles feraient leur marché et nous dicteraient des lois peut-être fort dures... Si tous les souverains pensaient comme le Roi de Suède, écrivait-il un autre jour, le règne populaire finirait bientôt, mais il ne faut pas l'espérer, et si les puissances se réunissent pour en imposer aux ennemis de la monarchie, on doit être bien content d'elles, car, si elles agissent, il est à craindre que la France ne soit coupée en morceaux ; on ne fait rien pour rien en ce monde [1]. »

Son système, comme il ne cessait de le répéter, avait toujours été de se fier beaucoup plus aux fautes que faisait l'Assemblée nationale, à l'incohérence des décrets, à l'insuffisance du papier-monnaie, à la division entre les clubs et les municipalités, entre les municipalités et l'Assemblée, qu'au secours des puissances étrangères.

Le Cardinal n'admettait point davantage qu'on mêlât à la religion des desseins politiques et qu'on s'en servît pour allumer la guerre civile. Au mois de juillet 1791, un nommé Froment, député à Rome par les catholiques du Gévaudan et du Vivarais [2], l'avertit, *pour l'acquit de sa conscience,* que les catholiques de ces deux pays étaient résolus d'exterminer les protestants de la ville de Nîmes, et qu'il n'était plus le maître de retenir l'esprit de vengeance qui les animait. Aussitôt le Cardinal écrivit au Pape [3], pour le supplier d'exhorter par un bref spécial tous les fidèles à n'opposer à la persécution exercée par les ennemis de l'Église catholique que leur constance dans la foi de leurs pères, à l'exemple des premiers chrétiens. « Des passions humaines, disait-il, ne doivent entrer pour rien dans le zèle qu'inspire la religion. Un vrai chrétien ne doit vaincre

[1] Bernis à Flavigny, *passim.* (*Arch. Bernis.*)

[2] Voir sur ce FROMENT qui paraît avoir joué un rôle considérable dans l'histoire si inconnue des conspirations royalistes dans le Midi, un volume qu'il a publié en 1815 : *Recueil de divers écrits relatifs à la Révolution,* et les *Variétés historiques* du 4 mai 1820.

[3] 3 juillet 1791. (*Arch. Bernis.*)

que par des vertus supérieures à celles de ses ennemis. L'Évangile réprouve et abhorre l'esprit de haine, de ressentiment et de vengeance. »

A coup sûr, si les émigrés, qui avaient eu vent de la démarche du Cardinal et qui lui avaient attribué un tout autre but[1], avaient eu connaissance de cette lettre, ils n'eussent point manqué, dès ce moment, d'accuser Bernis de faiblesse, sinon de trahison. Pourtant, il était demeuré aussi ferme dans ses principes : ainsi, au mois d'août, à propos de l'acceptation définitive de la Constitution par le Roi, Bernis écrit à M. de Flavigny : « Si le Roi sanctionne, approuve et accepte un tel acte, il se fera grand tort dans l'opinion, mais il fera une chose également inutile et honteuse; quand même il serait parfaitement libre, il ne peut rien retrancher d'une couronne substituée à jamais à sa race depuis Hugues Capet[2]. » Le 25 août, comme cardinal protecteur, il célèbre la fête du Roi dans l'église nationale; il ordonne une illumination, il fait décorer une tribune pour Mesdames, il reçoit à Saint-Louis le Sacré Collége, les Ministres, la noblesse, mais il ne veut personne dans sa maison. « Cet éclat extérieur, dit-il, est réservé à l'ambassadeur du Roi, et je n'ai nulle démangeaison de mettre ma faux dans la moisson d'autrui. »

Ce rôle de modération, de critique, d'observation, n'était point pour plaire aux exaltés. Bernis n'agit point, et sans cesse il déconseille l'action. Il pèse soigneusement le pour et le contre, et sa délibération aboutit pour l'ordinaire à une négation : il ne croit point aux congrès, il ne croit pas davantage aux émigrés; il attend tout « de l'impossibilité intrinsèque qui s'oppose à l'établissement solide de la nouvelle Constitution, et

[1] Las Casas écrit à d'Entraigues, 5 novembre : « Bernis a proposé au Pape d'encourager par un bref spécial les bons prêtres du Vivarais, du Gévaudan, du Velay et des Cévennes; mais Sa Sainteté, qui voit qu'on imprime tout, a craint de se compromettre en détail. »

[2] Bien que la Constitution ait aboli les Ordres du Roi, et que Louis XVI eût ordonné à ses parents (au duc de Penthièvre par exemple) de quitter le cordon bleu, le Cardinal le garda : « Comme j'ai prêté serment, écrit-il à Flavigny, de ne jamais quitter l'Ordre du Saint-Esprit, je n'y renoncerai que lorsque le Roi me fera savoir que telle est sa volonté. Je ne me joue pas des serments! » Sur ce conseil, l'Infant de Parme continua à porter le Saint-Esprit.

de la misère qui dissipera un peu plus tôt ou un peu plus tard l'illusion ». En un temps où tout le monde est pressé, où chacun a tout prêt un plan infaillible, ce n'est point se rendre populaire que prêcher la patience et qu'espérèr tout des événements mêmes.

Par le fait, Bernis est doncreculé au second plan en politique, et il est de même au second plan à Rome : les réceptions de Mesdames ont remplacé celles dont jadis il faisait si magnifiquement les honneurs. C'est chez elles et non chez lui que viennent à présent les étrangers : le prince Auguste d'Angleterre, le prince de Wurtemberg, la princesse de Carignan. Plus de dîners, plus de conversations. D'ailleurs, le Cardinal n'a plus guère d'argent ; il ne veut point, comme certains Ministres qui ont refusé le serment, se faire de sa destitution un titre pour mendier des pensions çà et là, il est d'avis qu' « il faut demander l'aumône le plus tard qu'on peut », et il songe à vendre son mobilier, lorsque, par bonheur, le comte de Florida-Blanca lui annonce que Sa Majesté Catholique lui a accordé le 5 mars 1791 une pension mensuelle de mille écus romains [1].

L'arrivée de l'abbé Maury, au mois de décembre 1791, rejette encore plus dans l'ombre la figure de Bernis. Défenseur du Saint-Siége dans l'affaire d'Avignon, ambassadeur officieux, sinon officiel, des Princes, cardinal réservé *in petto* dans le même consistoire où la démission de Loménie avait été acceptée, Maury devait avoir aux yeux des Romains un autre prestige que Bernis. Avant qu'il arrivât, son portrait était partout, jusque dans le cabinet du Pape ; le cardinal Zelada lui avait offert son palais pour demeure;

[1] Voici la lettre du comte de Florida-Blanca que M. le duc de Fernan Nuñez, ambassadeur d'Espagne à Paris, a bien voulu faire rechercher à l'ARCHIVIO GENERAL CENTRAL. (*Estado*, n° 3915.) Elle est adressée à Azara : « Excellence, attendu les services rendus par M. le cardinal de Bernis à l'Espagne dans toutes les négociations importantes depuis l'extinction des Jésuites, la fermeté avec laquelle il soutient les droits de la religion et de l'Église; attendu qu'après avoir été dépossédé de ses rentes ecclésiastiques, il se voit menacé de perdre le ministère de France en cette Cour, le Roi a résolu de l'assister à partir du jour où il cessera d'occuper ledit ministère de mille écus romains par mois, laquelle somme sera portée au compte des dépenses extraordinaires avec toute précaution et secret, espérant Sa Majesté que ce Cardinal continuera comme jusqu'à ce jour à concourir au bon résultat de nos négociations, etc. »

Mesdames étaient enthousiastes. Maury sut profiter de tout cela. Il ne se donna point même la peine de témoigner à Bernis les égards les plus ordinaires. Qu'avait-il besoin de ce vieux radoteur? Maury annonçait le triomphe des royalistes, le rétablissement de la religion, la restitution d'Avignon; Bernis croyait que « le parti de la République pourrait bien devenir le parti dominant, qu'il donnerait la guerre civile et religieuse, et ne se soutiendrait que par les dévastations et les rapines, que l'adversité à la longue fournirait des hommes, mais que cette époque était encore éloignée [1] ». On ne pouvait pas hésiter : tout Rome s'affola de celui qui lui promettait ainsi un triomphe immédiat. Bernis n'en voulut point à Maury : il se contenta de dire : « Si le Pape ne le place pas bien vite, il trouvera ici encore plus d'ennemis que d'admirateurs [2]. »

Tant que Maury se contenta de discourir, ce ne fut rien; mais, dès les premiers jours de 1792, la lutte s'engagea, sinon entre les deux hommes, au moins entre les deux systèmes, parce que, sortant des paroles, Maury voulait qu'on passât aux actes. Il s'agissait de l'excommunication des évêques et curés intrus. Bernis soutenait qu'il fallait tonner beaucoup, mais bien prendre garde à foudroyer, éviter toute démarche irrévocable, bien choisir son temps et les circonstances, car ce coup de canon servirait de prétexte pour pousser à l'excès les persécutions, sans changer les cœurs ni les esprits. Maury, au nom des évêques émigrés, sollicitait avec une ardeur fiévreuse l'excommunication immédiate des assermentés [3]. Le 19 janvier 1792, la bataille se livra dans la congrégation des cardinaux, Bernis fut vaincu. La Congrégation décida que le Pape devait s'abstenir de tout nouvel avertissement. Après un délai

[1] Bernis à Flavigny, *passim*. (1791.)

[2] Bernis n'a nulle parole aigre contre celui qui vient le détrôner; il écrit de Maury à Flavigny, le 2 mai 1792 : « C'est un homme plein de talent et de courage, à qui il ne manque que l'expérience du monde ministériel, et c'est beaucoup pour le début... Il a excité ici, comme cela devait être, une grande jalousie, il le voit; mais comme il est accoutumé à braver des dangers encore plus grands, il ne craint pas les morsures. » (*Arch. Bernis.*)

[3] Las Casas à d'Entraigues. (Aff. Étr.)

de soixante jours et un autre délai semblable, les constitutionnels qui ne se seraient pas rétractés seraient excommuniés. Ce furent les termes du bref du 19 mars, expédié le 21.

Maury monte. Le Pape, en avril, le crée prélat de sa cour, pronotaire apostolique, archevêque de Nicée *in partibus*. Il l'envoie Nonce extraordinaire à Francfort pour le couronnement de l'Empereur et lui donne soixante mille écus sur les deniers de la chambre apostolique. Mesdames en écrivent à Pie VI, comme si, de ce coup, il eût sauvé la France. Bernis lui-même est obligé de remercier.

Tout manque à la fois à Bernis. Les émigrés l'accusent de pactiser avec la Révolution parce qu'il s'est avisé de trouver à ce Narbonne que le Roi vient de nommer ministre de la Guerre « de l'esprit, de la grâce et de la gaieté; de dire qu'à la vérité il manque de caractère et que les femmes l'ont gâté, qu'il a de la légèreté, de la faiblesse, peu de morale, mais qu'il n'est ni méchant ni scélérat [1] ». N'a-t-il pas aussi proposé son neveu Narbonne-Fritzlar, pour commander le camp de Jalès? On dit la place bonne, et c'en est assez pour qu'on soit jaloux. En Espagne, Florida-Blanca est disgracié, et c'est le meilleur appui du Cardinal [2]. A Stockholm, le Roi de Suède est assassiné [3]. « De

[1] Las Casas à d'Entraigues. (AFF. ÉTR.) Et pourtant, Bernis écrit à Flavigny le 25 janvier en parlant de Narbonne : « Nous verrons s'il suffira de boire du vin de Champagne, de déshonorer des femmes et de faire des dettes pour remplacer M. de Louvois. » (*Arch. Bernis.*)

[2] Il est vrai qu'il est remplacé par le comte d'Aranda, dont Bernis a eu beaucoup à se louer pendant son ambassade à Paris. (Lettre à Flavigny du 21 mars.) Mais le coup n'en est pas moins sensible. Le 22 mars, le Cardinal écrit au comte d'Aranda une lettre de félicitations fort aimable dans laquelle je relève le passage suivant : « Je prie M. le chevalier d'Azara d'insérer dans le paquet de Votre Excellence une lettre à cachet volant pour M. le comte de Florida-Blanca. J'ignore le pays qu'il habite, mais je rougirais dans cette circonstance d'oublier de témoigner ce que je dois à l'amitié qui nous lie et qui n'a pas toujours été inutile au service des deux Couronnes; je lui dois de la reconnaissance, et je suis sûr que Votre Excellence approuvera que je remplisse à cet égard les devoirs d'ami et de galant homme. » (*Arch. Bernis.*) Cette lettre est la seule pièce, relative aux rapports du Cardinal avec l'Espagne, qui se soit trouvée dans les papiers remis à la famille par Azara. Il est probable qu'Azara, héritier fiduciaire, a conservé pardevers lui tous les papiers espagnols pour s'aider dans la rédaction des mémoires qu'il a écrits.

[3] 16 mars. Voir dans le Père SOMMERVOGEL les lettres que Bernis écrit à la nouvelle de l'attentat. On a dit que Gustave n'était que légèrement blessé, et le

tous côtés, je perds mes amis et mes protecteurs, écrit Bernis; je ne sais comment j'existe encore! »

Ce n'est pas tout; en France, ce chateau de Saint-Marcel où il est né, qu'il a relevé, qu'il a fait ériger en marquisat de Bernis, où il a rassemblé ses titres et ses souvenirs de famille, est dévasté et pillé par les habitants [1]. Tous les meubles sont volés, tous les papiers et les tableaux brûlés. On arrache jusqu'aux ferrures des portes et des fenêtres, jusqu'au plomb des gouttières, jusqu'aux pierres des murs. On efface sur le tombeau des ancêtres du Cardinal les épitaphes et les armoiries, on dégrade les deux chapelles qu'ils ont fondées.

A Rome même, sa situation est menacée. On songe à lui enlever les petites affaires dont les Princes peuvent encore le charger, à le remplacer par M. de Choiseul [2]. Il est vrai que, par cette politesse dont il n'a point su se défaire même en temps de révolution, Bernis a donné des armes contre lui-même : ainsi, le 9 août, quand M. de Mackau, nommé Ministre de France à Naples, se présente au palais de France, le Cardinal le reçoit; il le garantit de l'importunité des Douanes; il lui rend sa visite [3]; or, M. de Mackau n'a pas même demandé à faire sa cour à Mesdames. C'est un cri chez les fervents : « Tout ce qu'on avait dit sur la faiblesse de Bernis est vrai; il est faible, et courtisan et adorateur de toute idole : il a fait la visite à Mackau pour adoucir les démocrates de Paris... Et l'année passée, les Princes, les Polignac, les Vaudreuil voulaient le mettre dans le fauteuil de Richelieu [4]. »

Cardinal lui écrit : « Mesdames et tous les bons Français ont bu à la santé du plus fidèle et du plus généreux ami de la France. » Le même jour (25 avril) on apprend la mort. « Ma joie a été de courte durée », écrit Bernis à Flavigny.

[1] J'ai entre les mains un très-curieux mémoire sur le Pillage de Saint-Marcel, que sa longueur m'empêche de publier ici. C'est un précieux document sur la Jacquerie d'avril 1792.

[2] Las-Casas à d'Entraigues, 4 août 1792. (Aff. Étr.)

[3] Je n'insisterai ici ni sur les relations de M. de Mackau avec Bernis, ni sur le rôle de Mackau à Rome, ni sur l'affaire de Hugou de Bassville. Je me permets de renvoyer le lecteur au volume que j'ai publié sur ce sujet : *les Diplomates de la Révolution. Hugou de Bassville à Rome*. Paris, 1882, in-8°.

[4] Las-Casas à d'Entraigues, 15 septembre 1792. (Aff. Étr.)

Non ! le Cardinal ne voulait point adoucir les démocrates de Paris. Il avait annoncé la République près d'un an avant que le trône s'écroulât, et il avait toujours été convaincu que la République amènerait des massacres. Le 10 août l'attrista sans le surprendre. « J'ai le malheur de deviner, écrivait-il, et ce don funeste a empoisonné toute ma vie [1]. » Bien loin de faire la moindre concession, il admettait à présent l'intervention des puissances étrangères. « Qu'on ne perde pas de temps, écrivait-il, et tout se soumettra. On assure positivement que vingt-quatre mille Russes sont en marche ; si vingt mille Espagnols avec une escadre devant Toulon et Marseille se joignent à cette masse de forces réunies, même sans compter les Suisses, ni le Roi de Sardaigne, la France ressuscitera et l'Europe échappera à une contagion qui sera bientôt universelle [2]. » Seulement pour arriver à ce résultat, il fallait de l'union et de l'entente, il fallait des précautions dont l'absence étonnait le Cardinal. « Le Roi de Prusse et le duc de Brunswick, écrivait-il, sont de trop grands généraux pour s'enfoncer dans le cœur de la France sans assurer leurs communications et leurs subsistances. » Le conseil ne fut point écouté, et, après la retraite de l'armée prussienne, Bernis put écrire : « Il n'y a point d'exemples d'une campagne aussi humiliante que celle que le Roi de Prusse a voulu faire en personne. Si l'honneur n'est plus compté pour rien, si la Religion n'a pas d'empire, il n'y a que deux partis à prendre : celui de renoncer à tous les principes ou de périr en les défendant. » Était-ce sa faute si « d'un côté il trouvait apathie, corruption, terreur panique, intrigue ; de l'autre, orgueil, fanatisme, audace, mépris de toutes les lois divines et

[1] Bernis à Limon, 22 septembre 1792. (*Collection Morisson.*) M. Geoffroy de Limon, le correspondant de Bernis, avait été intendant des finances de Monsieur (*Gazette de Leyde* du 9 septembre 1777), puis intendant des finances du duc d'Orléans. Il avait d'abord pris parti pour la Révolution et avait, dit-on, rédigé les instructions données par le Duc à ses représentants aux bailliages. Il émigra, collabora à la déclaration de Brunswick, joua un rôle dans les affaires des Princes et mourut en Allemagne en 1799.

[2] Il écrit encore à Flavigny le 22 septembre : « La force des armées auxiliaires peut nous sauver, mais, sur cela, il y a encore plus à réfléchir qu'à dire. »

humaines, emploi de tous les moyens », et s'il voyait dans ces conditions la puissance de ses adversaires [1]?

La retraite de l'armée prussienne, la victoire de la France révolutionnaire, avait complétement changé les dispositions de la Cour de Rome. Au début de la guerre, on s'y tenait assuré que Louis XVI allait, sans faute, être rétabli dans l'intégralité de son pouvoir, et l'on n'hésitait point dans les mesures répressives contre les Français qui, sous prétexte d'art ou de commerce, voyageaient en Italie. On les prenait tous pour des agents de la propagande révolutionnaire, et l'on sévissait avec rigueur contre des déclamations ridicules ou des exhibitions enfantines qui n'avaient d'ailleurs nullement ému la population. L'arrestation « de quelques écervelés français » qu'on accusait de faire des achats d'armes, l'expulsion de plusieurs chapelains de Saint-Louis, l'interdiction du territoire pontifical à mademoiselle Labrousse, « célèbre illuminée », avaient même amené Dumouriez, alors Ministre des Affaires étrangères, à menacer le Pape de représailles. « Nous ne devons, avait-il écrit, ni souffrir ni tolérer des vexations et des tracasseries qui n'auraient pour motifs que des préventions fondées sur des disparités d'opinions politiques [2]. » Il avait invité Bernard à donner au Cardinal secrétaire d'État un sérieux avertissement. Bernard, qui ne voulait ni se faire chasser de Rome, ni perdre son traitement de Paris, avait répondu que les Français avaient été mis en liberté, et avait atténué autant que possible les mesures prises

[1] Je trouve dans une lettre à Flavigny du 8 novembre ce passage vraiment prophétique : « J'entrevois que lorsque la Convention nationale aura joui quelque temps de son triomphe, elle se trouvera dans un grand embarras et en très-grand péril. Elle a abusé le peuple et l'a fait roi. Comment solder ou dissoudre tant [ ]? Essayera-t-on de dépouiller les propriétaires qui sont à leur aise? Fera-t-on la guerre aux financiers, aux banquiers, aux agioteurs? Quand on attaque presque tout le monde et que ce monde est armé, il ne souffre pas si aisément ce qu'ont souffert le clergé et la noblesse désarmés et désunis. C'est à cette époque (s'il y a encore des hommes en France) qu'on peut espérer une courte révolution solide et utile. Celle que pourraient produire les armées étrangères ne devrait occasionner tout au plus que le démembrement du Royaume. Tout le mal vient de nous-mêmes; c'est nous seuls qui pourrons le guérir. » (*Arch. Bernis.*)

[2] Dumouriez à Bernard, 10 avril 1792. (Aff. Étr.)

dans les États pontificaux. Dumouriez s'était imaginé alors que Pie VI voulait entrer en négociations; il avait déclaré qu'il consentait à écouter *ses ouvertures*, « parce qu'une bienveillance générale était dans l'esprit de la Constitution », mais après toutefois que le Pape aurait reçu un ambassadeur assermenté.

Le changement de ministère avait par bonheur dispensé Bernard de répondre à cette dépêche. La surveillance exercée sur les Français redoubla nécessairement avec la guerre. Un nommé Rozière fut arrêté à Viterbe en juin, emprisonné au fort Saint-Ange, reconduit, trois mois après, à la frontière de Toscane. D'autres individus furent incarcérés; d'autres ne purent débarquer à Civita-Vecchia. Au mois d'août, à la nouvelle de la révolution de Paris, Bernard donna sa démission de chargé d'affaires. Les Français patriotes se trouvèrent donc sans défenseur même officieux, et cela au moment où ils en avaient le plus besoin, car, d'une part, les événements de Paris surexcitaient contre eux la populace romaine; d'autre part, les succès des armées françaises leur donnaient à eux-mêmes un aplomb qu'ils n'avaient jamais eu. Les pensionnaires de l'Académie étaient en lutte ouverte avec leur directeur, le vieux Ménageot; ils n'épargnaient dans leurs lettres ni le Pape, ni les cardinaux, ni Bernard, « complaisant des Dames tantes de Louis le dernier » ; ils donnaient le ton aux autres artistes de la colonie française. Le 24 septembre, un sculpteur nommé Chinard et un peintre nommé Ratter, accusés d'avoir porté la cocarde tricolore, d'avoir tenu des propos contre le Pape, d'avoir modelé un groupe représentant l'écrasement du fanatisme, furent arrêtés et incarcérés au château Saint-Ange.

C'était une fausse mesure : car, le 20 septembre, une flotte française était entrée dans la Méditerranée. Que faire? Relâcher les prisonniers était difficile; les détenir pouvait passer pour un acte d'hostilité. On prit peur : on réunit congrégation sur congrégation pour s'occuper des mesures de défense. On ne fit que des sottises. Ruffo, trésorier de la Chambre apostolique, se fit ministre de la Guerre et de la Marine. Il jeta pour garnison dans le château Saint-Ange — la seule défense de Rome — quatre

cents coquins, assassins, voleurs.....; les honnêtes gens étaient les déserteurs : ces coquins devaient contenir quatre cents autres forçats ; on s'étonnait qu'ils ne s'unissent pas pour piller. Rome eût été à ces huit cents scélérats. On ne pouvait y contredire : « Rome était sans forces et presque sans défense ; elle n'était garantie que par des côtes garnies d'écueils, et dont les gros bâtiments ne sauraient approcher. »

M. de Mackau pria sur ces entrefaites le cardinal de Bernis de s'entremettre pour faire mettre Chinard et Ratter en liberté. Dès la première ouverture, le cardinal Zelada s'empressa de relâcher les prisonniers, mais Chinard avait antérieurement mis en mouvement toutes les autorités de Lyon ; le Conseil exécutif provisoire s'était ému, et Mackau avait reçu l'autorisation d'envoyer à Rome le secrétaire de sa légation, le citoyen Hugou de Bassville. Le départ de Ratter et de Chinard rendait inutile le voyage de ce secrétaire ; mais Mackau, pour nombre de raisons, désirait s'en débarrasser. Il l'expédia à Rome. La terreur y était telle que Hugou n'eut besoin pour y entrer d'aucun passe-port et qu'il y fut fort bien reçu. On accueillit avec transport l'idée que les relations diplomatiques allaient être rétablies entre les deux pays, qu'un Ministre de la République serait accrédité près du Pape. On fit plus : un parent du cardinal Doria fut chargé d'aller trouver à Gênes M. de Sémonville et de lui proposer certaines bases de négociations : le Pape était disposé à consentir à tout ce qui serait agréable à la France relativement à Avignon, et, par suite de ce premier arrangement, on trouverait des formes convenables pour rassurer les consciences timorées et s'entendre également sur le culte de manière à étouffer tous les germes de discorde que les prêtres réfractaires avaient laissés en quittant la France [1].

On ne doit donc pas s'étonner si Hugou de Bassville fut dès le premier jour un personnage à Rome. Bientôt il ne connut plus de mesure. Le baron de Talleyrand, ancien ambassadeur à Naples, arrive à Rome avec madame de Calonne ; on les

[1] Belleville à Lebrun-Tondu, 21 novembre 1792. (Affaires Étrangères, *Gênes*, vol. 166.)

chasse, et Zelada reproche à Bernis de leur avoir cherché une maison. Il est interdit à Narbonne-Fritzar de se montrer dans la ville : Bassville l'a voulu. Bassville se met en relation avec les domestiques de Mesdames, se charge de leurs pétitions, reçoit leurs confidences : il est le maître chez Mesdames comme ailleurs, et il fait faire par ses espions l'inventaire des meubles de Bernis : glaces, lustres, tentures, voitures. Il organise des réunions de patriotes; il entre chez Zelada quand il veut, n'a qu'à parler pour obtenir les passe-ports, les mises en liberté, les arrestations. Tout cède devant cet ex-précepteur, dont le hasard de la Révolution a fait un diplomate, et qui, sans autre titre que la présence de la flotte française dans la Méditerranée, fait trembler le Pape et le Sacré Collége.

La nouvelle de la mise en liberté de Ratter et de Chinard n'est pas arrivée à Paris assez tôt pour arrêter l'envoi d'une lettre adressée « au Prince évêque de Rome » et rédigée par Manon Phlipon, femme Roland. Cette déclamation dont « l'épouse du vertueux Ministre » est particulièrement fière [1], est accompagnée d'une autre déclamation signée : Lebrun Tondu et adressée au cardinal Zelada : si les deux Français ne sont pas remis en liberté, s'ils ne reçoivent pas une juste indemnité, « les ordres les plus rigoureux seront donnés pour que la République se fasse justice à elle-même en déployant la force des armes et en portant le fer et la flamme sur une terre où les hommes ne reçoivent depuis longtemps que des outrages ».

Ces lettres, Hugou oblige Bernard à les faire présenter au cardinal Zelada; et, sérieusement, le Cardinal assemble une congrégation pour en délibérer; et la congrégation délibère; et le sécrétaire d'État remet à Bernard une justification de la con-

[1] Je n'en citerai que cette phrase : « ...Pontife de l'Église romaine, Prince encore d'un État près de vous échapper, vous ne pouvez plus conserver l'État de l'Église que par la profession désintéressée de ces principes évangéliques qui respirent la plus pure démocratie, la plus tendre humanité, l'égalité la plus parfaite, et dont les successeurs du Christ n'avaient su se couvrir que pour accroître une domination qui tombe aujourd'hui de vetusté. Les siècles de l'ignorance sont passés; les hommes ne peuvent plus être soumis que par la conviction, conduits que par la vérité, attachés que par leur propre bonheur », etc. Il y en a quatre pages in-4°!

duite du Pape. La flotte française est à Naples : cela répond à tout. Que demande Bassville? L'état des Pieuses Institutions françaises? On le lui fournit. Il ne veut pas que Maury soit cardinal : il ne le sera pas. Il ne veut pas que dans leurs sermons les prédicateurs parlent de la France : ils n'en parleront pas. Les Français, sous son inspiration, se rassemblent au nombre de quatre-vingts pour former un club : c'est parfait; tout est parfait jusqu'au 20 décembre; mais, le 20 décembre, on apprend que la flotte française a été dispersée par une tempête au sortir du golfe de Naples : c'est fini du pouvoir de Bassville.

Il ne le comprend pas, et son chef M. de Mackau le comprend moins encore. Ainsi, le 1er janvier, Bassville fait enlever les écussons fleurdelysés qui se trouvent encore à la Poste et à l'Académie. Pourtant, il sait que le Pape a montré, à la nouvelle du coup de vent que l'escadre a essuyé, une grande joie que Bernard qualifie d'indécente; il a vu lui-même « l'incorrigible Maury courant de porte en porte comme une bacchante; il s'en est plaint à Zelada, menaçant de faire enlever Maury en pleine Rome ». Néanmoins, il fait arracher les fleurs de lys; mais Zelada ayant protesté contre le projet qu'on prête aux Français d'arborer les écussons de la République, Bassville, qui craint de s'aventurer, s'inquiète, et, dans le doute, expédie à Paris un courrier pour demander des ordres.

Mackau apprend à Naples que Bassville hésite; aussitôt, il envoie à Rome le nommé Flotte, major du vaisseau *le Languedoc* qui vient de rentrer démâté dans le port de Naples. Cet officier apporte l'ordre formel d'arborer les écussons.

Le 13 janvier, après des scènes tumultueuses à l'Académie où Flotte a aidé les pensionnaires à renverser la statue de Louis XIV, à la suite d'une violente entrevue avec le cardinal Zelada, Bassville, entraîné par Flotte, va se promener au Corso avec sa femme, son fils et un Français nommé Amaury Duval. Ils portent tous des cocardes tricolores très-apparentes. La foule se rassemble, commence à leur jeter des pierres. Ils rentrent en hâte dans la maison du banquier Moutte où ils habitent; on les suit, on enfonce les portes; la foule se précipite : dans la

bagarre Bassville reçoit un coup de rasoir qui lui ouvre le ventre : il en meurt le lendemain. Les autres Français furent épargnés; quelques-uns furent, pendant quelques jours, incarcérés pour leur sûreté; la plupart gagnèrent sans obstacles Naples et Florence.

Au moment où la nouvelle de la mort de Bassville arriva à Paris, le Conseil exécutif que n'inspirait plus Manon Phlipon était décidé à désavouer Bassville et à le renvoyer à Naples. Cacault, ancien secrétaire du baron de Talleyrand, était nommé chargé d'affaires à Rome. Il devait renouer les relations, se faire remettre par Bernis les papiers de l'Ambassade, entamer avec le Pape une négociation sérieuse. La mort de Bassville changea tout. Cacault dut aller à Rome, mais porteur d'un ultimatum dont les conditions étaient des plus sévères; Bassville, qui, la veille, n'était pour le Conseil exécutif qu'un individu sans mission et sans caractère, ayant singulièrement outre-passé ses instructions, devint par le seul fait de sa mort un agent diplomatique régulièrement accrédité à Rome et contre lequel le Gouvernement pontifical avait violé le droit des gens, le droit naturel, toutes les lois divines et humaines. Ce fut un thème à souhait pour les déclamateurs!

Le Pape, ayant décliné les ouvertures que Cacault avait faites de Florence, ne lui ayant point même permis de venir à Rome, se trouva en état de guerre avec la République, qui ne songea plus qu'à une expédition militaire contre les États pontificaux.

Pendant tout le temps que Bassville avait passé à Rome, Bernis avait eu à supporter les contre-coups de l'épeurement des cardinaux : on lui avait fait durement sentir qu'on s'était compromis à cause de lui. On n'avait ménagé ni ses parents, ni ses amis; et Bassville aurait pu, s'il eût été au fond un méchant homme, lui attirer tous les désagréments qu'il eût voulu. Aussi l'événement du 13 janvier dut sembler au Cardinal une délivrance. « Le peuple de Rome, écrivit-il, s'est enfin lassé de souffrir les insolences des émissaires de la nouvelle République ; il leur fait la guerre depuis dimanche. Un peu plus de fermeté et beaucoup de prudence rétabliront le calme. »

Ce n'est point pourtant qu'il approuvât les violences contre les personnes. Il ne fut point étranger aux bons offices qu'Azara prodigua aux Français pour leur faciliter les moyens de sortir de Rome, et il fut loin d'applaudir aux allures victorieuses que certains émigrés affichaient dans les salons. Si des sonnets contre Bassville furent affichés à la porte de son palais, si, le jour de l'émeute, M. de Chastellux, chevalier d'honneur de Mesdames, s'installa sur le balcon pour regarder la scène, disant qu'il avait la première loge, Bernis n'y fut pour rien. Tout ce qui excédait la modération lui semblait une fausse note; les violences, d'où qu'elles vinssent, lui étaient odieuses, et une émeute, même en faveur de ses idées, choquait toutes ses idées de politique et d'ordre.

D'ailleurs, le peuple romain, encouragé par l'impunité, exalté par ses faciles victoires, prenait goût à ces démonstrations. La mort de Louis XVI, et les propos que tint à cette occasion un infirmier français de la maison de Saint-Louis, amenèrent les 11 et 12 février une nouvelle émeute. Le peuple se porte au Vatican, demandant l'expulsion de tous les Français, à l'exception de Mesdames et du cardinal de Bernis. Plusieurs émigrés poursuivis par la populace sont obligés de se réfugier au château Saint-Ange. Le peintre Gagnereaux, dont la maison a été pillée par la populace, est lui-même frappé de plusieurs coups de poignard. Il trouve heureusement un asile dans le palais du cardinal de Bernis, où les soins les plus empressés et les plus généreux le rappellent à la vie[1]. On arme de fusils les Suisses de la garde pontificale; les canons sont chargés à mitraille; la cavalerie fait mine de charger; plusieurs soldats sont blessés, et l'on ne parvient qu'avec une extrême difficulté à disperser les rassemblements.

Il faut du temps, des mesures sévères, des sermons prêchés dans toutes les églises du Transtévère, pour apaiser les esprits; encore des germes sont-ils déposés qui plus tard doivent produire de singuliers effets; mais ces effets, Bernis ne les vit pas.

[1] BAUDOT. *Éloge historique de Benigne Gagnereaux*, Dijon, 1847, in-8°.

Pour le moment, il s'agit de savoir si, après avoir rompu avec la République, la Cour de Rome se mettra ouvertement du parti de la Royauté. Elle a l'occasion non-seulement d'affirmer ses sympathies, mais d'indiquer à l'Europe de quel côté est, à ses yeux, le droit et la justice. L'appui qu'elle peut donner est tout moral, car il ne peut s'agir de lui demander des troupes. Le Comte de Provence qui, à la mort de Louis XVI, a pris le titre de Régent, va notifier cette mort aux souverains de l'Europe. Si ceux-ci acceptent cette notification et y répondent officiellement, ils reconnaissent, par ce fait même, Louis XVII pour le Roi de France et le Comte de Provence pour le régent, et ils s'interdisent, en quelque façon, toute réconciliation avec la République. Quel exemple pour tous les Princes si le Pape reconnaît Louis XVII! On l'espère à Hamm, car l'émeute du 13 janvier ne semble pas laisser à Pie VI de chemin de retour; on se trompe.

Le 16 février, M. Polpri, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et premier valet de chambre de Monsieur, arrive à Venise avec les paquets destinés aux différentes Cours[1]. Bernis reçoit presque aussitôt celui qu'il doit remettre au Pape; mais, comme sa santé ne lui permet pas de se rendre au Vatican, il prie Azara de voir Pie VI et de sonder ses intentions. Dès qu'Azara entre, le Pape lui dit : « Je suppose que vous n'imaginez pas me persuader de reconnaître la régence. » C'était un mauvais début. Néanmoins, Azara insiste, donne des raisons : il cite l'exemple de Clément XI qui reconnut Jacques III proscrit par le congrès d'Utrecht; il cherche à piquer l'amour-propre du Pape, lui rappelle son caractère de père universel, de chef de l'Église. Pie VI se met à rire et dit que lorsque toutes les grandes puissances auront reconnu le Régent, il le reconnaîtra aussi. Azara, à défaut d'autre victoire, devait chercher à faire recevoir par le Pape les lettres que Monsieur lui avait écrites; il y parvient en soutenant que cela n'engagera à rien, qu'il faut bien voir ce que le comte de Provence écrit. Enfin le Pape ouvre

[1] Las-Casas à d'Entraigues, 16 février, 2 et 9 mars 1793. (Aff. Étr.)

les lettres : l'une accrédite Bernis auprès du Saint-Siége et est inutile, puisque Pie VI ne reconnaît point Louis XVII; l'autre, écrite tout entière de la main de Monsieur, est tout amicale, fort bien faite, et n'a d'autre objet que de réclamer les bontés du Pape. A peine Pie VI l'a-t-il lue, qu'il dit : « Il ne demande que des bénédictions; je les lui donne de tout mon cœur. » Azara observe que ce n'est pas assez . qu'il faut faire plus pour un Prince, le représentant et du Roi de France et de tout ce qui reste de catholiques en France. Après un débat, Pie VI consent à adresser au Comte de Provence un bref confidentiel dans lequel il lui déclarera qu'il souhaite très-vivement que les difficultés soient aplanies, qu'il puisse le reconnaître pour Régent. Seulement, il s'entête à rédiger le bref en français, ce qui lui enlève tout caractère officiel.

Le 9 mars, Bernis expédie à Hamm le bref du Pape. C'est là l'appui de la Cour pontificale.

Peut-être les Princes qui maintenant rendaient justice au Cardinal à ce point que, disait-on, le comte de Provence l'avait placé nominalement à la tête de son conseil [1], avaient-ils, au gré de la Cour de Rome, mal choisi leur ambassadeur « depuis que les manteaux noirs français et violets abondaient autour du Vatican [2] ». Il n'était pas de jour que Bernis ne fût attaqué par « les vipères françaises », par « cette nuée d'insectes venimeux [3] ». Il avait perdu presque toute influence, et dans les occasions où son nom devait le plus naturellement venir à l'esprit, on évitait soigneusement de lui donner une de ces louanges dont jadis on était si prodigue envers lui. Ainsi, lorsque, le 17 juin 1793, Pie VI, qui a refusé de recevoir notification de la mort du Roi, prononce, en consistoire secret, un discours sur cette mort, aucune allusion n'est faite au long ministère du Cardinal, et Maury, que le Pape appelle *son cher* Maury, lorsqu'il traduit en français l'allocution du 17 juin, se garde bien d'introduire le nom de Bernis dans les notes qu'il prodigue pourtant.

[1] Las-Casas à d'Entraigues, 2 mars 1793. (Aff. Étr.)
[2] Bernis à Limon, 18 mai 1793. (*Coll. Morisson.*)
[3] *Ibid., passim.*

Maury est seul consulté sur les déterminations à prendre envers l'Église de France[1], tandis que Bernis est obligé d'intriguer pendant plusieurs mois pour obtenir que le Pape accuse réception à l'abbé de Limon de sa brochure *la Vie et le martyre de Louis XVI,* qui a pourtant fourni la plupart des notes de l'allocution[2].

Cette situation qu'on lui fait, Bernis l'accepte et la relève; sans s'occuper des basses intrigues dont on l'entoure, il ne songe qu'à faire le bien avec les moyens qu'on lui a laissés : de toutes les affaires dont il a été chargé, il n'a guère conservé que l'administration des Œuvres pies françaises et quelques correspondances officieuses avec certains évêques à qui les malheurs des temps n'ont point fait oublier qu'il y eut jadis une Église gallicane. Il emploie au soulagement des plus pauvres de ses concitoyens les marques de l'ancienne piété française, et il crée une caisse de bienfaisance pour les émigrés avec les fonds provenant des économies antérieurement faites. Sur cette caisse, il est vrai qu'il assigne un traitement relativement considérable à certains de ses protégés, à Lestache, aux deux Bernard, aux Digne, au chevalier Dufresne, à Mora, à Vidau, tous anciens employés de l'Ambassade ou des consulats, même à son vieil ami d'Agincourt; mais pour avoir servi l'État, en sont-ils aujourd'hui moins malheureux[3]?

Aux prêtres français émigrés, il ouvre à deux battants les portes de toutes les maisons religieuses du diocèse d'Albano et des couvents français de Rome[4]. Pour les évêques émigrés, il ne se contente point d'obtenir des secours[5], il sait les défendre au besoin contre les accusations de sbires complaisants ou de

[1] Voir dans THEINER, t. I, p. 381, ce mémoire sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention, car Maury prétend n'avoir fait qu'exprimer l'opinion des évêques de France. C'est le programme le plus complet de l'absolutisme.

[2] Theiner a lu *Simon* au lieu de *Limon*. Bref du 20 novembre 1793, t. I, p. 206. L'abbé de Limon était le frère du correspondant de Bernis.

[3] V. THEINER, *Recueil,* t. II, p. 590 et suiv.

[4] D'AURIBEAU, *Mémoires,* p. 1152. THEINER, t. II, p. 14 et suiv., 638, etc.

[5] Sa correspondance avec eux doit être très-fréquente, si l'on en juge d'après ce que rapporte THEINER, t. II, p. 13 et suiv., 117, 260, 561, 590.

confrères malintentionnés [1]. Sa correspondance avec eux est continuelle et n'est point à coup sûr une des parties les moins intéressantes de son œuvre. Dans un autre ordre d'idées, il s'emploie à concilier Malte et Rome. Malte est un des derniers asiles de la noblesse émigrée, et, en empêchant les réformes intelligentes du Grand Maître, le prince de Rohan, le Saint-Siége précipite la ruine de l'Ordre [2].

Enfin, quoique Louis XVI l'ait brutalement rappelé, quoique la Cour de Rome ait refusé de le recevoir en qualité de Ministre de Louis XVII, le Cardinal, qui ne s'en considère pas moins comme le représentant de la France à Rome, prétend rendre au Roi mort un suprême hommage. Il ne lui suffit pas d'avoir obtenu « que le Pape ait déclaré que son opinion est que Louis XVI est un véritable martyr, et que pour obtenir un culte public, il n'a besoin que d'être proclamé tel par le Saint-Siége [3] » ; il veut faire à ce Roi dont la chaux du cimetière de la Madeleine dévore le corps décapité, de royales funérailles. Il attend que le Pape ait célébré le 23 septembre à Monte-Cavallo les obsèques solennelles; il attend jusqu'au 12 novembre. C'est la dernière fonction à laquelle il assiste; c'est la dernière cérémonie qu'il ordonne. Il la veut digne de ce long ministère dont la splendeur a étonné l'Europe, digne de la France ancienne dont il peut à bon droit se dire le représentant [4].

Mesdames de France, le Sacré Collége, les Français émigrés, les Romains sont donc invités par lui à se rendre à Saint-Louis des Français. La façade est tendue de noir : sur la porte principale, au-dessous de l'écu fleurdelysé encadré de palmes d'or, un cartouche présente une inscription où sont énumérées les

[1] Aux Archives Bernis se trouvent deux lettres du Cardinal au Pape en date des 21 et 24 janvier 1793, et relatives à l'évêque de Perpignan, accusé, je crois, car les termes sont enigmatiques, d'être entré en relation avec Basville.

[2] Lettres du prince de Rohan, 1793. (*Arch. Bernis.*)

[3] Bernis à Limon, 18 septembre 1793. (*Coll. Morisson.*)

[4] *Relazione del' solenne funerale celebrato in Roma li 12 novembre 1793, nella Regia Chiesa di S. Luigi de Francesi per la Maesta del defunto Re Cristianissimo Ludovico XVI.* Imprimé.

vertus de Louis XVI « mort courageusement pour la Religion [1] ». A l'intérieur, un énorme dais, décoré d'or et d'argent, est suspendu au-dessus d'un mausolée grandiose de marbres de toutes couleurs. Aux quatre coins du mausolée fument des cassolettes; sur le sommet, est figurée une urne cinéraire, ornée de l'effigie de Louis XVI et chargée des insignes royaux; cette urne est voilée d'un grand crêpe noir. Dans les nefs latérales, des orchestres jouent des marches funèbres. Au chœur, la messe de *Requiem* est célébrée par l'Archevêque de Damas et servie par les servants de la Chapelle apostolique. Les cinq grandes absoutes sont données autour du catafalque par cinq évêques français [2], revêtus d'ornements noirs avec la mitre de toile blanche. Le Cardinal reçoit les invités et les remercie.

Sur cette urne funéraire on aurait pu mettre aussi l'effigie de Marie-Antoinette, car, le 16 octobre, la Reine de France avait été décapitée. Bernis ne lui devait rien personnellement; il ne l'avait point connue; il n'avait point approuvé tous ses actes; mais, devant cette agonie, qui n'eût été attendri? L'histoire même l'a été. Le 6 novembre, quand la nouvelle arrive à Rome, le Cardinal écrit : « Paris n'a plus de grands crimes à commettre. Le dernier ajoute à tous les autres un degré d'horreur et d'infamie inconnue jusqu'à aujourd'hui; cette mort sera-t-elle vengée [3] ? »

Elle fut mieux que vengée, elle fut pleurée. La Reine des Deux-Siciles écrivait au Cardinal [4] : « Je suis navrée de douleur

1 D. O. M.
LUDOVICO XVI
GALLIARUM REGI CHRISTIANISSIMO
OPTIMO PRINCIPI, JUSTO, BENEFICO,
NEFARIO SCELERE PEREMPTO
QUI
AVITAM DIVI LUDOVICI IMITATUS PIETATEM
PRO RELIGIONE FORTITER OCCUBUIT
GALLI IN URBE
PARENTANT.

2 Le coadjuteur d'Albi, les évêques de Nebbio (en Corse), de Saint-Flour, de Vence et de Senez.

3 Bernis à Limon, 6 novembre 1793. (*Coll. Morisson.*)

4 Voici le commencement de cette lettre dont le *post-scriptum* est de la main

profonde. J'espère que Dieu aura récompensé tant d'inouïes souffrances et qu'elle sera au sein de l'Éternel. Pour moi, autant que je vivrai, je la pleurerai. Nous avons été élevées ensemble, et je l'ai toujours devant les yeux. »

Madame de Polignac, elle, mourut de cette mort; ce fut pour le Cardinal une douleur à ajouter à toutes celles qu'il éprouvait [1]. Pour la première fois la plume lui tombe des doigts, et quand il la reprend, c'est pour parler longuement à ses correspondants de la bonté et de la beauté de cette âme, pour la justifier de ce reproche d'insensibilité et de froideur que sa maladie et sa mort n'ont que trop bien démenti [2].

De partout des nouvelles de mort, de partout des nouvelles de désastre : Toulon sur qui l'on compte tant à Rome, l'objet des préoccupations continuelles du Cardinal [3], est repris par les troupes républicaines : « perte immense et presque irréparable » ; Paris applaudit au paganisme rétabli, et ce n'est pas tout :

de la Reine. Pour comprendre la seconde phrase, il convient de savoir que Caroline était enceinte à ce moment de Marie-Élisabeth de Bourbon, née le 2 décembre 1793 : « Mon cher Cardinal, j'ai reçu la lettre que vous venez de m'écrire pour me transmettre celles des Princesses : vous jugerez de ma douleur par ce que vous devez sentir vous-même et en considérant l'état où la plus funeste des nouvelles m'est parvenue. Je vous réponds par le courrier qui portera la nouvelle de mes couches et avec un cœur aussi navré d'amertume. Dieu seul sait ce que j'ai à craindre ou à espérer de ce moment périlleux, mais j'ai un grand exemple à imiter : ma trop malheureuse sœur vient de me le donner par son noble courage et sa résignation vraiment chétienne aux décrets de la Providence. Je suis avec bien de l'estime et de la vénération votre reconnaissante

« CAROLINE. » (*Arch. Bernis.*)

L'Archiduchesse Infante adresse aussi au Cardinal une lettre fort émue, néanmoins il n'y avait point entre Marie-Antoinette et elle l'intimité qu'il y avait avec Caroline : ainsi le 17 septembre 1792, elle écrivait : « J'ai vu votre lettre, j'y ai connu la peine que vous souffrez, cher Cardinal, je la partage avec vous et avec ma sœur la Reine. *Elle a eu peut-être des défauts,* mais on la traite trop mal. »

[1] Las-Casas écrit le 7 décembre : « Elle mourut avant-hier, d'une mort très-douce. Elle conserva sa chaleur pendant douze heures, sa figure tout hier. Ce n'est que d'aujourd'hui que la destruction commence à faire son effet. Si l'empreinte qui reste dans la physionomie des morts indique le dernier sentiment de leur âme, ce sentiment a été bien doux. »

[2] Bernis à Limon, *passim* (décembre). (*Coll. Morisson.*)

[3] A deux points de vue, d'abord au point de vue militaire, puis et surtout peut-être parce que la constitution de 1791 avait été proclamée à Toulon. Or je ne sais si Bernis ne détestait pas ceux qu'il appelait les monarchiens plus encore que les jacobins.

pour le Cardinal, « la suppression de la Religion en France s'étendra en Europe et dans le monde ; le peuple redeviendra payen, et l'athéisme sera la religion des gens d'esprit et des gens du monde ». A Pont-Saint-Esprit, la marquise de Bernis est arrêtée, et l'on parle de la transférer dans les prisons de Grenoble. On ne sait ce qu'est devenu le vicomte, détenu sous un nom supposé dans quelque geôle [1]. A Parme, les deux Flavigny sont morts, la femme quelques jours à peine avant le mari. Le duc de Penthièvre, ce vieil ami des bons et des mauvais jours, est mort lui aussi [2]. Il s'est flatté longtemps qu'il pourrait aller à Rome rejoindre Mesdames, il a même réglé avec le Cardinal tous les détails d'étiquette, demandant à être traité comme l'avait été son gendre, *M. le Premier député de Crespy*. Mais la Révolution a fait bonne justice de ces rêves de voyage. M. Bourbon-Penthièvre, maire de la commune de Féverolles en Brie, a permission d'aller à Vernon, à Châteauneuf-sur-Loire, à Eu, à Radepont, à Anet ; mais, par un hasard étrange, chaque fois qu'il se trouve en l'un de ses châteaux, la municipalité de la ville voisine trouve quelque occasion pour venir faire une perquisition et s'assurer qu'il ne s'évade point. Bientôt la maladie rend tout départ impossible. Enfin, c'est la mort. Et que va devenir sa fille? Il est vrai que « *Monsieur l'Égalité* » a été guillotiné en novembre, mais, avec ses biens immenses, tout l'héritage des Légitimés, madame la duchesse d'Orléans n'est-elle pas de bonne prise? C'est encore une inquiétude pour le Cardinal qui a gardé à la *comtesse de Joinville* une véritable et profonde affection, affection d'autant plus vive qu'elle est payée de retour. Au moment où la Duchesse a dû se séparer de son mari, n'a-t-elle pas pris *son Cardinal* pour confident en des termes qui peuvent étonner sous une plume princière [3] ?

[1] Ses enfants réfugiés au château de Salgas avaient été, dit-on, emmenés à Florac, où, suivant une tradition de la famille de Bernis, on les fit assister aux exécutions.

[2] Les lettres du duc de Penthièvre au Cardinal pendant la révolution mériteraient d'être publiées *in extenso ;* elles sont fort nombreuses, très-détaillées et vraiment curieuses.

[3] Je ne puis résister à insérer cette lettre en date du 28 septembre 1791, qui

Enfin, l'espoir d'une restauration s'éloigne chaque jour. Ineptie dans le commandement, division entre les cabinets, plans de partage de la France, des femmes voulant diriger les armées, la constitution de 1791 proclamée à Toulon, c'est-à-dire l'anarchie et la guerre civile organisées, les coalisés se recommandant à Notre-Dame de la Neige pour défendre les passages des Alpes, l'armée royale de la Vendée, la vraie ressource de la France expirante et le plus sûr gage de la paix, désorganisée comme à dessein, interdite aux émigrés et aux Princes, voilà ce que le Cardinal voit dans son parti, et dans l'autre : ces enragés qu'on peut abhorrer, mais qu'on ne doit

fait connaître l'âme de la Princesse : « Vous avez connu, Monsieur le Cardinal, une comtesse de Joinville qui était heureuse ou plutôt qui croyait l'être. Celle qui vous écrit n'a conservé de la première que le souvenir de l'amitié que vous lui aviez témoignée, qui est bien gravé pour toujours dans son cœur, mais toutes les illusions qui faisaient son bonheur sont détruites. Elle n'en sera que plus intéressante aux yeux de son Cardinal, et il le lui a déjà bien prouvé, car rien n'est plus aimable que ce qu'il lui fait dire. Mon père a eu la bonté de me communiquer vos lettres, et j'ai un véritable besoin de vous remercier. J'ai aussi celui de vous parler de ma position qui est la plus malheureuse possible, sous tous les rapports. J'ai espéré longtemps que M. le D. D., même pour son intérêt personnel, m'épargnerait la douleur de plaider contre lui ; mais on l'a tellement aveuglé qu'il m'y force ; depuis six mois, je suis occupée des tristes et cruels détails qui ont rapport au procès que je vais avoir. Tout est en ordre, mon mémoire est fait, mes arbitres nommés (ce sont les maréchaux de Noailles et de Mouchy), ma cause est imperdable, elle est appuyée des preuves les plus fortes et les plus positives, mais quels tristes succès que ceux que je dois espérer ! Une seule réflexion soutient mon courage, c'est l'espoir que le parti auquel je suis forcée me ramènera un jour mes enfants. Je ne sais pas au juste le moment où j'attaquerai. Cela dépendra de quelques circonstances, mais cela ne peut guère être retardé.

« L'auriez-vous cru, Monsieur le Cardinal, que madame de Sillery (madame de Genlis) pour qui vous aviez conçu de l'amitié et de l'estime serait le principe et la seule cause de tous mes malheurs ? Mais qui a été plus trompé sur son compte que moi qu'elle a cruellement trahie et outragée ! Vous aurez appris par vos correspondances et par les Français qui sont à Rome le rôle que cette femme a joué dans la Révolution, il est d'accord avec celui qu'elle a joué dans mon intérieur où elle a mis le trouble et le désespoir.

« Voudrez-vous bien, Monsieur le Cardinal, avoir la bonté d'entretenir Mesdames de mon respectueux attachement et de la reconnaissance que m'inspirent leurs bontés ? J'ai été comblée de celles du Roi et de la Reine, et de toute la Famille Royale. C'est un grand adoucissement à mon malheur, et je le sens comme je le dois. J'ai encore à vous prier de parler de moi à M. et madame de Châtellux ; mais ce que je demande avant tout à mon Cardinal (puisqu'il veut bien que je l'appelle ainsi), c'est de me conserver toujours son amitié et de rendre justice à toute la mienne et à tous les sentiments qui m'attachent à jamais à lui. »

pas mépriser, presque toujours battus, mais renaissant comme les têtes de l'Hydre, ces scélérats qui inspirent la terreur parce qu'ils sont atroces, qui n'ont qu'un centre, un seul conseil déterminant, tandis que les puissances s'observent et se ménagent réciproquement. A la fin de l'*Année fatale*, le Cardinal émet ce jugement prophétique : « Si on suit la même marche la campagne prochaine, tout finira par l'épuisement général. Les Carmagnols resteront maîtres du champ de bataille, et alors heureux ceux qui auront terminé leur carrière [1] ! »

Bernis était presque à la fin de la sienne. Il avait atteint sa soixante-dix-neuvième année ; la goutte et les rhumatismes le rendaient presque impotent. La tête était restée bonne, mais à quoi bon penser, puisque toutes les pensées étaient tristes? à quoi bon écrire, puisque toutes les nouvelles étaient fausses? En cette nouvelle année 1794, il n'y avait plus d'espoir que dans cette armée de Vendée ; mais cette armée même, était-on assuré qu'elle existât, qu'elle ne fût pas une fantasmagorie, cette armée romanesque qui tantôt marchait sur Paris, tantôt se dissipait brusquement? Pourtant, à certains moments le Cardinal se reprenait encore à espérer, à rêver, à écrire ses rêves. « Je voudrais, disait-ils, qu'ils pussent ressembler aux rêveries du maréchal de Saxe [2]. »

D'affaires, il n'en avait plus guère, sauf les prêtres à secourir ; néanmoins, dans l'année 1794, par deux fois, les Princes firent appel à ses bons offices.

Il fut d'abord, au mois de janvier, chargé par le Comte de Provence de solliciter pour l'abbé Maury le chapeau de cardinal : sollicitation étrange, car Bernis n'était point agréé comme Ministre du Roi de France, et le Comte de Provence n'était point reconnu comme Régent ; mais le Pape, qui, après avoir refusé qu'on lui notifiât officiellement la mort de Louis XVI, avait célébré ses obsèques solennelles et prononcé son oraison

[1] Bernis à Limon, *passim*. (*Coll. Morisson*.) Tout ce paragraphe est, je n'ai pas besoin de le dire, littéralement extrait de la correspondance.

[2] Bernis à Limon, 29 janvier 1794. (*Coll. Morisson*.) C'est malheureusement la dernière pièce de cette intéressante correspondance.

funèbre, voulait que le chapeau de Maury comptât comme chapeau français et trouvait dès lors logique qu'il fût sollicité, au nom de la France, par des individus auxquels l'année précédente il refusait tout caractère officiel. Bernis n'avait point à discuter les mérites de Maury, qui ne cessait de l'attaquer dans ses idées, ses habitudes, ses croyances religieuses, qui reniait ouvertement les principes gallicans, se faisait le chef des *Zelanti* et prophétisait la résurrection des Jésuites [1]. Il fit les démarches commandées [2]; l'abbé fut créé cardinal, et sa nomination causa un bruit étrange. Les émigrés semblèrent la considérer comme une victoire décisive. Bernis n'y eut point de part : c'est une justice qu'il convient de lui rendre.

Au mois de février, on prétendit lui confier une négociation bien plus difficile. Le Comte d'Artois, sur le point de partir pour la Vendée, lui écrivit [3] que, à ses yeux, il n'existait qu'une

[1] Las-Casas à d'Entraigues, 22 novembre 1794. (AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *France et divers États*, p. 274, K.)

[2] Les lettres relatives à cette affaire (AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rome*, p. 917) ont été publiées, *Vie du cardinal J. S. Maury*, Paris, 1828, in-8°, p. 177 et suivantes.

[3] « Hamm, 25 février 1794.

« J'ai reçu, Monsieur le Cardinal, votre lettre du 1er février. Je vous prie de remettre à Sa Sainteté la lettre que je joins ici pour lui témoigner ma reconnaissance de la grâce distinguée qu'elle vient d'accorder à un des plus zélés défenseurs de l'autel et du trône. Personne ne fait plus profession que moi de respect et de vénération pour les sentiments et la grandeur d'âme du Pape, et je ne doute pas qu'il ne se montre le digne et le courageux chef de l'Église aussitôt que les circonstances lui en fourniront l'occasion. Le *bonhomme* que j'aime et que je considère par tant de motifs a bien raison de ne pas désespérer de la bonne cause. C'est un mot que je ne connaîtrai jamais et, si je péris à la peine, mes enfants hériteront au moins de la fermeté et de la constance que mes devoirs m'inspirent. Je regrette vivement que la prudence m'empêche de parler au *bonhomme* avec la confiance qu'il m'inspire, mais il est des choses dont je ne crains pas la publicité. Il n'existe qu'une seule place pour le Régent. L'utilité, la convenance, la décence même, tout doit le porter en Espagne, et tout séjour intermédiaire deviendrait funeste à la cause dont il est le digne chef. Je ne doute pas des soins que le *bonhomme* se donne pour hâter ce voyage, mais, connaissant la juste considération dont il jouit en Espagne, je le prie de redoubler de moyens pour effectuer une affaire aussi importante.

« Quant à celui qui s'honore du nom de *Preux,* croyez qu'il sent toute l'étendue des devoirs qui lui sont imposés; mais loin d'en être effrayé et d'être rebuté par les obstacles qu'il rencontre, son âme est plus ardente et plus active que jamais, et si de simples vues politiques retardent encore l'accomplissement du seul vœu qu'il forme, il saura travailler à gagner par sa seule épée et à acquérir par une

seule place pour le Régent. « L'utilité, disait-il, la convenance, la décence même, tout doit le porter en Espagne, et tout séjour intermédiaire deviendrait funeste à la cause dont il est le digne chef. » Il connaissait la juste considération dont Bernis jouissait en Espagne, et il le priait de « redoubler de moyens pour effectuer une affaire si importante ». Le Cardinal y donna en effet tous ses soins, mais tout ce qu'il put obtenir fut que la Cour de Madrid déclarât qu'elle voulait bien recevoir le Comte de Provence, mais seul. Monsieur dut rester à Vérone. Bernis aurait pu s'en affliger, mais à quoi bon, quand le Comte de Provence se déclarait fort satisfait de sa situation [1]?

considération personnelle le droit de faire valoir ses titres et qualités dans le sein de la patrie et au milieu des vrais Français. C'est par cette conduite que le *Preux* veut mériter et conserver l'estime du *bonhomme*. Adieu, Monsieur le Cardinal; c'est de tout mon cœur que je vous renouvelle l'assurance de ma parfaite estime, de ma haute considération et de ma véritable amitié.

« *Signé :* CHARLES-PHILIPPE. »

Quelques mois plus tard, le comte d'Artois écrivait encore au Cardinal la lettre suivante, qui témoigne au moins de bonnes intentions :

« Hamm, le 10 août 1794.

« Enfin je puis annoncer au respectable bonhomme que les cœurs et les portes d'airain commencent à s'ouvrir. Le Preux et son fils ne seront plus dans vingt-quatre heures à Hamm. Non-seulement le gouvernement britannique se prête, mais il indique très-positivement le désir que le Preux se rende en Angleterre. Le respectable bonhomme juge bien que nous ne nous ferons pas attendre longtemps. L'article des créanciers mettra encore quelque embarras et exigera d'abord des formes gênantes, mais il y a tout lieu de croire que cela ne sera pas long, et que d'après les principes actuels tout ira de mieux en mieux. J'écris le pied à l'étrier, ce qui ne me laisse qu'un seul instant pour renouveler au respectable bonhomme mon tendre respect. »

(*P. S.* de la main du comte d'Artois.) « J'ôte la plume à l'écrivain pour dire au bonhomme que je suis rempli de courage et de bonne volonté. J'aurai à travailler, je le sais, je m'y attends, je n'en suis pas effrayé, mais je me rappellerai les conseils du bonhomme pour ne blesser personne en tenant ferme à mon Dieu, à mon Roi et à ma foi. Au surplus, j'espère que l'Esprit-Saint éclairera par sa sagesse le conseil le plus énergique qui existe dans l'Europe. Je finis en priant le bonhomme de lever les mains au ciel comme Moïse, et de croire à tous les sentiments que le Preux lui a voués. »

Ce document vaudra peut-être d'atténuer le récit du comte de Vauban.

[1] Voici la lettre que M. le comte de Provence écrit de Colorno, le 23 mai 1794, à Madame Adélaïde : « Je vous remercie, ma chère tante, d'avoir bien voulu envoyer mon portrait et le vôtre. La Reine de Naples choisira. Je ne me rappelle pas bien le vôtre. Pour le mien, je conviens qu'il est trop jeune, puisqu'il y a longtemps qu'il est fait; mais pour les traits, je ne les ai trouvés aussi ressemblants dans aucun. Mais ce dont je suis touché, c'est de ce que

Les douleurs privées, telles que la mort du marquis de Monteil qui depuis le mois de mai 1792 était venu rejoindre à Rome son vieil ami [1], étaient bien plus pour toucher le Cardinal. A l'âge qu'il avait atteint, les choses extérieures s'effacent pour l'homme : son esprit n'est plus frappé que par les événements qui se passent devant lui; sa sensibilité n'est émue que lorsque ses habitudes sont dérangées ou que la mort d'un contemporain lui rappelle que sa génération s'épuise et que ce sera bientôt son tour.

Pour le Cardinal, la mort du marquis de Monteil fut un avertissement. La goutte, cette ennemie qu'il avait combattue toute sa vie, redoublait ses attaques : on craignait la gangrène. Avant même que le péril fût imminent, Bernis demanda à recevoir les Sacrements et sollicita la bénédiction du Pape [2]. Le 31 octobre, il appela le notaire Bartoli et lui dicta son testament. Il régla la situation de ses parents avec un soin extrême, stipulant vis-à-vis d'eux, comme si la Révolution n'eût point existé, que les substitutions ne fussent point interdites; préoccupé, à cette dernière heure comme il l'avait été toute sa vie, de l'idée de perpétuer la fortune de sa famille; établissant avec des précautions singulières une substitution indéfinie entre les enfants du vicomte de Bernis et de mademoiselle du Puy-Montbrun [3]. Il n'oublia

vous me dites pour moi. Je vous prie, ma chère et bonne tante, de ne pas vous inquiéter de ma position. Elle n'est pas très-aisée, mais elle n'est pas non plus si affligeante que votre amitié peut vous la peindre. D'ailleurs, fût-elle encore pire, je ne sais si je vous ai dit le secret de ce que quelques personnes appellent mon courage, c'est tout simplement la comparaison du passé avec le présent. Quand je me rappelle l'intervalle entre le 6 octobre 1789 et le 21 juin 1791, il m'est impossible de ne pas remercier Dieu de la meilleure foi du monde, parce que tout y est à l'avantage du présent. Cela me donne aussi beau jeu pour le futur et pour me faire une raison, en mettant les choses au pis, sur ce qui peut résulter d'un peu de roideur dans mes principes. Je dois à Dieu et à M. d'Avaray de n'être plus en prison; j'espère que je me devrai d'être content de moi-même. Est-il donc si difficile avec ces deux points de dire : Que la volonté de Dieu se fasse! »

[1] Il y avait placé quelques fonds et y vivait avec le marquis de Mirepoix. (Bernis à Flavigny, 30 mai 1792.) Il y eut des difficultés pour sa succession. (Affaires Étrangères, *Rome*, 918, au 24 nivôse an III.)

[2] D'Auribeau, *Mémoires*, p. 962. Le confesseur du Cardinal, suivant Pougens, *Mémoires*, p. 73, était un certain Père Salin. Vivait-il encore en 1794?

[3] Pour parvenir à ce résultat, le Cardinal fait deux testaments. Par le premier,

aucun de ceux qui l'avaient servi, ni Lestache son auditeur, ni son vicaire général d'Albano, ni son secrétaire, ni ses gentilshommes, ni aucun de ses vieux domestiques. Il laissa à chacun une pension en dehors du deuil, de la quarantaine et de trois mille écus qu'il chargea Azara de leur distribuer.

Ses dispositions faites, comme il fut toujours l'homme des convenances et qu'il trouvait peu décent que Mesdames se trouvassent au palais de Carolis au moment de sa mort, il pria Azara de leur offrir pour quelques jours l'hospitalité au palais d'Espagne. Le 3 novembre, il s'éteignit. Son corps, porté à Saint-Louis des Français le 7 novembre, fut déposé dans la chapelle Saint-Sébastien [1].

il institue un fidéicommissaire, attendu qu'on ignore à Rome si le vicomte de Bernis et ses enfants sont vivants, et que la Chambre apostolique pourrait regarder Bernis comme intestat. Le Vicomte, en effet, est en prison sous un nom supposé, et ses enfants sont internés à Salgas, sous la surveillance de la municipalité. Voici le premier testament qui m'a été communiqué par le comte Boulay de la Meurthe :

« Moi, François-Joachim de Bernis, cardinal de la sainte Église romaine, évêque d'Albano, sain d'esprit, quoique gisant au lit avec la fièvre, ayant reçu les Très-Saints Sacrements de l'Église, voulant disposer de ce qui m'appartient, recommande en premier lieu mon âme à Dieu, à la Très-Sainte Vierge et à mes saints protecteurs, et déclare pour mon héritier fiduciaire mon très-cher ami, Son Excellence le seigneur chevalier don Nicolas de Azara, Ministre d'Espagne, à qui j'ai communiqué mes intentions, afin qu'il dispose de tous mes biens sans aucune réserve et sans aucune obligation de rendre compte à qui que ce soit, et qu'il récompense ceux de mes serviteurs qui m'ont bien servi, selon qu'il jugera qu'ils l'ont mérité. Je nomme pour mes exécuteurs testamentaires, conjointement avec le susdit seigneur chevalier, mes deux chers neveux, monseigneur le coadjuteur d'Alby, et parce que telle est ma dernière volonté, j'ai signé le présent de ma propre main.

« *Signé :* le cardinal DE BERNIS.

« Le 31 octobre 1794. »

Par le second testament, des substitutions sont établies entre les descendants des deux demoiselles du Puy-Montbrun, qui, l'une après l'autre, ont épousé le vicomte de Bernis. Les pensions qui montent à plus de 1,200 écus par an sont stipulées.

[1] On devrait croire que l'acte de décès du Cardinal se trouve à Saint-Louis des Français, église nationale et paroisse de l'Ambassadeur; mais il paraît que M. de La Tour-d'Auvergne-Lauraguais a, en 1862, renoncé pour lui et ses successeurs au droit d'avoir l'église nationale pour paroisse. Les Archives de Saint-Louis ont été transportées à l'église de la Madeleine, église italienne et romaine : c'est là que mon ami le comte Joseph Primoli est parvenu à retrouver l'acte de décès du Cardinal. Le voici :

« Die 3 mensis novembris anni millesimi septingentesimi nonagesimi quarti.

« Eminentissimus ac Reverendissimus Dominus Franciscus-Joachimus de Pierre

En l'an X, M. René de Bernis obtint la permission de transporter en France les cendres de son grand-oncle. Le Premier Consul, dit-on, donna, dans tous les ports où pouvait aborder le navire qui les ramenait, l'ordre de les recevoir avec les égards dus aux grands hommes. Ce fut à Nîmes où le vicomte de Bernis avait son principal établissement que le corps fut porté. Des obsèques solennelles où assistèrent toutes les autorités civiles et militaires du département du Gard furent célébrées, les 18 et 28 avril 1803, dans l'église de Saint-Castor, cathédrale de Nîmes. L'oraison funèbre du Cardinal fut prononcée par l'abbé Ferrand, et le corps fut déposé, en face de la chaire, dans la chapelle où se trouvait le tombeau de la famille de Rochemore. On y érigea un sarcophage de marbre blanc que M. René de Bernis avait fait exécuter à Rome par le sculpteur Maximilien sur le modèle du tombeau d'Agrippa [1].

Cette chapelle fut plus tard comme consacrée à la mémoire du Cardinal. M. Besson, évêque de Nîmes, la dédia à saint Joachim. Le vicomte Charles de Bernis donna, pour servir d'autel, un tombeau en marbre blanc datant des premiers âges du christianisme. Au-dessus du monument rapporté de Rome, on plaça le buste du Cardinal, et l'on grava une inscription

de Bernis, a Santo Marcello, diocesis Vivariensis, sacræ Romanæ Ecclesiæ cardinalis, Episcopus Albanensis, et Archiepiscopatus Albinensis in Occitania administrator, Regii ordinis Sancti Spiritus commendator, necnon apud Sanctam Sedem pro Rege Christianissimo minister plenipotentiarius, ætatis suæ anno 80, in communione S. Matris Ecclesiæ, sacramentis omnibus munitus, animam Deo reddidit in palatio dicto de Carolis sito in parochia Sanctæ Mariæ in Via Lata, cujus corpus, die Veneris sequente, septimo ejusdem mensis, ad hanc regiam ecclesiam de nocte delatum cum pompa funebri, depositum fuit in latere capella S. Sebastiani.

« Josephus Reymonin, parochus,
« S. Ludovici nat. : Galli. »

La plupart des dictionnaires fixent le 1er novembre comme date du décès du Cardinal, mais d'Auribeau dit le 2 : Stay dans l'inscription latine qu'il consacre au Cardinal dit : *Decessit IV Non. Novemb. MDCCXCIV, cum vixisset annos LXXIX, menses VI, dies X.* Enfin l'acte de décès est décisif, d'autant qu'il est confirmé par un acte du 25 nivôse an XIII, passé à la chancellerie de France par Lestache et Laboureur, sculpteurs chargés d'élever un monument à Saint-Louis.

[1] Tastevier, *Notice sur la paroisse Notre-Dame et Saint-Castor*, Nîmes, 1869, in-12.

qui, toute louangeuse qu'elle est, ne dit rien que de vrai [1].

Le cœur du cardinal de Bernis est resté à Rome, à Saint-Louis des Français. En 1805, un monument y fut élevé à sa mémoire, aux frais de sa famille, par les soins de Cacault et de Lestache. Ce monument, sculpté par Laboureur, consiste en un bas-relief représentant la Poésie et la Religion; au-dessous du bas-relief, l'écusson de la Maison et un médaillon avec l'effigie de Bernis; au-dessous, une inscription très-simple [2]. Ce monument est en face de celui que Chateaubriand éleva à Pauline de Beaumont. S'il eût connu cette femme, Bernis l'eût aimée.

Le Cardinal était mort en même temps que son temps. Il s'était éteint alors que tout avait disparu, des gens qu'il avait aimés, des institutions qu'il jugeait nécessaires, des grandeurs qu'il avait servies. Rien ne restait plus ni de cette royauté en qui il incarnait la France, ni du clergé qu'il croyait appelé par

[1] HIC JACET
REVER. ET EMIN. JOACHIM DE PIERRE DE BERNIS
S. R. E. CARD. EPISC. ALBAN. ARCHIEP. ALBIGENSIS
XMI REGIS APUD SANCTAM SEDEM LEGATUS
GENERE MAGNUS, HONORIBUS MAJOR, IN UTRAQUE FORTUNA SIBI PAR
DIVITIIS NON FAMA ORBATUS, ROMÆ OBDORMIVIT IN DNO.
ANNOS NATUS LXXIX, DIE I[a] NOV. MDCCXCIV
CUJUS CINERES NEMAUSI, QUASI IN URBE NATALI, ADDUXERUNT
ET MONUMENTUM HOC NEPOTES DEDICARUNT
A. D. MDCCCIII.

[2] D. O. M.
PRÆCORDIA
FRANCISCI-JOACHIM DE PIERRE DE BERNIS S. R. E.
CARD. ALBAN.
ARCHIEPISCOPI ALBIGENSIS
GALLIÆ APUD SANCTAM SEDEM ORATORIS
OBIIT ROMÆ III NON. NOVEMBRIS ANN. GAL. MDCCXCIV
ÆTATIS SUÆ OCTAGESIMO.

—

AVUNCULI CINERES
IN PATRIAM TRANSFERRI
ET IN ECCLESIA NEMAUSIENSI
CONDI CURAVIT
RENATUS DE BERNIS
A. D. MDCCCIII.

la Providence à une mission plus qu'humaine, ni de cette noblesse qui n'avait point cessé d'être pour lui l'auxiliaire indispensable de la Monarchie. La Révolution avait fait table rase : le Cardinal eut raison de mourir.

De son temps, le Cardinal en avait été profondément, intimement. Il en fut le produit et comme l'incarnation. Il en eut toutes les idées, toutes les passions, tous les goûts; il ne les exagéra point, mais il ne les dissimula point. Il fut ce qu'il devait être, étant donnés la race dont il sortait, l'éducation qu'il avait reçue, les milieux où il avait vécu. Rien en lui qui détonne; et s'il fallait présenter le type du prince de l'Église française au dix-huitième siècle, Bernis serait un modèle bien choisi.

Né au moment où le soleil royal se couchait sur Versailles, il a gardé à travers sa vie le respect, la passion, on peut dire la religion de la Royauté. Ce que le Roi ordonne est bon, ce qu'il défend est mal. Pour lui, la volonté du Roi est vraiment la loi. Que ce Roi l'élève, lui Bernis, au premier ministère, ou qu'il l'exile, qu'il le fasse archevêque et ambassadeur ou qu'il lui refuse même une pension de retraite, c'est bien; le Roi l'a voulu; le Roi est le maître. Point de protestations, ou de révolte; il n'y a qu'à se soumettre.

C'est l'explication de toute sa vie. Il ne blâme point et ne se croit pas en droit de blâmer la vie privée de son maître. Peut-être pense-t-il que le Roi a des excuses; peut-être ne s'attarde-t-il point à y réfléchir, tant la chose lui semble unie et commune. Il plaît au Roi d'avoir une maîtresse; l'abbé de Bernis trouve tout simple de voir madame de Pompadour, non pas parce qu'elle est la maîtresse du Roi, mais parce qu'elle est jolie, agréable, intelligente, infiniment femme. Madame de Pompadour fait sa fortune, et Bernis n'y résiste point. C'est le chemin qu'il faut prendre : il y passe comme les autres; mais il n'y entre pas au moins par intérêt. Il s'arrête longtemps, ne demandant que l'amitié de la femme, et non les grâces de la favorite. S'il se met en route, comme il dit, c'est qu'il a des dettes, qu'il veut les payer, et qu'il n'y

peut parvenir qu'avec l'argent du Roi et l'argent de l'Église [1].

Les dettes! cela est ignoble, dit-on. On a voulu se faire de ces dettes une arme contre la mémoire du Cardinal; on est parvenu par des moyens plus ou moins légaux à s'en procurer le compte; on a prétendu l'en accabler. Des dettes, il est commun d'en faire au dix-septième comme au dix-huitième siècle, mais il est plus rare de les vouloir payer. Cette honnêteté singulière, Bernis l'a à un haut degré, et en même temps, en bon gentilhomme, il désire servir sa maison, l'asseoir non en considération, car ce n'est point d'honneur qu'on y chôme, mais en richesse. Il part de là pour courir sa carrière, et bien peu en ont fourni une plus belle.

Il paye ses dettes, toutes ses dettes, et il grandit sa famille; il l'établit solidement, il lui procure des grades et des titres : il fait cela, lui cadet qui n'a point eu de légitime. Il le fait sans qu'il en coûte rien au Roi qu'un titre de marquis. Il dote ses nièces, il entretient ses neveux au service, il fait de ces Bernis qui n'avaient que la cape et l'épée une famille puissante et riche. Il s'y emploie, il s'y passionne, il y parvient. C'est l'histoire de presque toutes les maisons nobles du Royaume; toutes ou quasi toutes doivent leur grandeur à un homme ou une femme de leur sang qui, par quelque hasard, est sorti du commun et en a sorti les siens. Combien en citerait-on qui

[1] J'insiste sur ce point grâce à un document d'un intérêt extrême : les *Mémoires de madame de la Ferté-Imbault,* la fille de madame Geoffrin, la grande maîtresse de l'Ordre des *Lanturelus.* Je n'ai encore retrouvé que des extraits de ces mémoires, mais l'un de ces extraits est par bonheur relatif à Bernis. Voici ce qu'elle raconte : « Il me dit : Je ne veux point rester le complaisant de la Marquise, me donner l'air d'un intrigant et être responsable vis-à-vis de la Cour et de la ville des effets de son crédit qui seront peut-être très-condamnés et très-condamnables : elle a plus d'ardeur, d'ambition que d'esprit, elle croit facilement tout ce que l'on lui dit et n'a point de tact pour connaître les hommes et les courtisans. Je veux entrer dans les Affaires Étrangères : si je fais bien, je mériterai des récompenses par ma besoigne, et, si je réussis, ce sera ma faute si je ne fais pas une petite fortune. Je ne pourrai m'en prendre qu'à moi : En quittant la Marquise dans son moment de crédit le plus brillant, avec l'air et le jeu d'être son favori, je prouverai que je suis raisonnable; qu'en la quittant au risque d'être dégoté en mon absence, que je ne suis pas un intrigant; enfin, me dit-il, je ne veux faire de fortune que par des moyens honnêtes, et je veux avant tout l'estime des honnêtes gens. »

d'origine, de sang, d'alliances, sont plus pures ou plus nobles que ces Bernis?

Une pension de 1,500 livres sur la cassette, une pension de 20,000 livres comme Ministre d'État, voilà ce que le Roi a donné : l'Église a donné le reste. Pendant que les aînés, au service du Roi, se ruinaient pour entretenir leur compagnie ou leur régiment, il pouvait se faire que les cadets qui étaient d'Église obtinssent quelque abbaye ou quelque évêché dont les revenus servaient à restaurer le château familial et à redorer, mieux que n'eût certes fait une mésalliance, l'écusson des ancêtres. C'était le gros lot que les cadets pouvaient tirer; c'était leur façon de servir à la grandeur de leur maison. L'abbé de Bernis eut des abbayes; c'était son devoir de cadet, comme, s'il eût été chevalier de Malte, son devoir eût été d'avoir une commanderie. Il eut deux abbayes et un prieuré, n'en pouvant avoir plus, mais au moins ne voulut-il point en recevoir tant que sa conscience s'opposa à ce qu'il prît les Ordres sacrés. Il eut ses abbayes alors seulement qu'il avait renoncé à la vie mondaine : il n'était guère de ses contemporains qui pussent en dire autant.

Pour cela, Bernis était-il prêtre; devait-il vivre en prêtre? Il ne s'y faut pas tromper, et juger avec les idées d'à présent. Tout a disparu du passé; les noms seuls sont demeurés qu'on applique à des objets différents. Bernis était un prêtre politique, parce que l'Église d'alors, en même temps qu'elle était une institution religieuse, était une institution politique. Comme abbé commendataire, les devoirs religieux étaient à peu près nuls, et Bernis n'était pas même ordonné prêtre à ce moment. Ses abbayes avaient été la récompense de services purement politiques : le chapeau de même. Tout ce qu'on pouvait lui demander était de ne point donner de scandales : ce n'est point à Vic-sur-Aisne qu'il en put donner.

Archevêque, il eut des devoirs religieux, et sut les remplir. On a vu avec quelle ardeur il s'ingénia à pourvoir aux besoins des fidèles. Il résida — ce qu'on ne faisait guère de son temps; — sa charité pour les pauvres est restée proverbiale; appelé au

service du dehors par le Roi, il se fit, aussitôt qu'il put, donner un coadjuteur. Il est vrai qu'il le prit dans sa famille; mais parmi ceux à qui l'on décerne un brevet de sainteté, qui donc y a manqué quand il l'a pu?

Voilà pour la religion, mais, à côté, il y a la politique : c'est un rôle politique que celui de seigneur d'Albi, de président des États d'Albigeois, de membre des États de Languedoc. Le Clergé en France est un corps politique, un corps marchant de pair avec la Noblesse et avant le Tiers état. Il délibère et vote l'impôt; il a son gouvernement et son administration, ses priviléges, ses biens, sa discipline. Il est un des éléments constitutifs de la France, attaché à elle, vivant par elle, et si profondément, si intimement lié à elle — et non pas au Roi seulement — que la destruction de l'Église gallicane a suffi pour détruire la France ancienne.

Ce rôle que l'Église avait à jouer, cette part qu'elle avait aux affaires intérieures exigeaient d'elle qu'elle eût dans son sein, non pas seulement des prêtres recommandables par leurs mœurs et leur piété, mais des hommes capables de délibérer dans le Conseil du souverain et de discuter dans les assemblées de la nation. Il fallait donc non-seulement que ces prêtres fussent assez frottés au monde pour en connaître les habitudes, les façons, les formes, mais qu'ils partageassent les idées qui dirigeaient la politique de la France.

Ces idées, en matière religieuse surtout, sembleraient aujourd'hui délicates à professer pour un prêtre; mais Bernis n'avait pas à ce sujet plus de scrupules que Bossuet n'en avait eu. Certes, à côté des droits du Roi, incarnant la France, il mettait les droits de la religion catholique. Il plaçait hors de discussion ce qui était du domaine spirituel : la doctrine universellement acceptée par les catholiques, la discipline nécessaire, les droits des évêques; mais, « *sur les libertés de l'Eglise gallicane aussi ancienne dans les Gaules que la religion même, il pensait comme Bossuet lui-même dans la défense qu'il a faite de cette doctrine et conformément aux quatre fameuses propositions de l'Assemblée du clergé de* 1682. *Il croyait la couronne de nos Rois indépen-*

dante de toute puissance étrangère, et il croyait aussi que le concile général canoniquement et librement institué est la voix même de l'Eglise universelle[1]. » Le Pape était pour lui « le chef de l'Église et le primat des évêques[2] », mais, à ses yeux, ce chef n'avait pas un pouvoir absolu, même en matière de doctrine. Bernis comprenait l'Église catholique comme une sorte de république aristocratique dont l'Église gallicane était une des provinces fédérées. Dans cette province, le chef élu de la république n'avait le droit d'intervenir que lorsqu'il s'agissait de maintenir le pacte fondamental. Pour tous les autres cas, la province était régie par ses lois particulières.

Cette province, il n'y avait point à craindre que, par la volonté d'un Roi, elle fut violemment séparée du tronc commun. Pour sa vie matérielle, elle ne dépendait pas du Roi seulement, mais de la nation entière. Si la plupart des évêques tenaient du Roi leur évêché, de combien de collateurs différents venaient les bénéfices? L'évêque, dans son diocèse, avait ses droits; mais, dans ce diocèse, il y avait des indépendances qu'il était obligé de respecter, des cures auxquelles il ne pouvait toucher, des abbayes qui ne relevaient point de sa juridiction. Le clergé était attaché au sol par mille liens, aux citoyens par mille bienfaits, à la nation par mille sacrifices. Le clergé d'un diocèse n'était point, alors, un régiment qui dût obéir sans discuter, pas plus que les évêques n'étaient, alors, un état-major qui dût transmettre sans observations les ordres venus de Rome.

Le Pape, primat des évêques, pouvait dans certains cas donnés, soigneusement réglés par les canons, exercer ou déléguer les droits de juge suprême, mais, hors ces cas, nul, pas plus le Pape que le Roi, n'avait le pouvoir d'arracher de son diocèse l'évêque qui avait été régulièrement nommé par le Roi, préconisé par le Pape, reçu par le Chapitre. Nul, hors l'évêque, n'avait le droit dans le diocèse de parler des matières de foi, car lui seul avait le droit de publier les brefs du Pape après que ces brefs avaient

[1] Bernis à Montmorin, 25 août 1789. (Aff. Étr.)
[2] *Ibid.*

été enregistrés par les Parlements et que le Roi les avait revêtus de ses lettres patentes.

Et cet évêque avait pour appui en cas de persécution, pour conseil en cas de discussion, cette Assemblée du clergé qui, si elle ne formait point un concile national dans l'acception propre du mot, était la réunion la plus imposante et la plus éclairée qui pût se rencontrer, une réunion capable de tenir tête aussi bien au Roi qu'au Pape; car, dans le cas où le Pape condamnait ses déclarations, il lui restait comme suprême recours l'appel au Concile général, où la France d'alors était assurée d'obtenir une représentation digne d'elle. C'est parce que l'Église de France était une institution politique presque autant qu'une institution religieuse, c'est parce que, dans l'Église de France, les cadets gentilshommes trouvaient non-seulement une existence assurée, mais de grosses fortunes, que l'Église catholique a fourni à la France ancienne autant d'hommes politiques éminents. C'est parce que, en même temps qu'ils étaient des prêtres, ces hommes étaient des politiques, qu'ils ont su arrêter des empiétements qui eussent fatalement amené une collision entre les deux pouvoirs et qui eussent eu pour conséquence la destruction de la religion catholique en France.

Voici Bernis : qu'on laisse de côté si l'on veut sa vie à Albi, sa charité, les séminaires fondés, les colléges réorganisés, les églises rebâties, toute sa vie d'archevêque : qu'on omette, de même, son rôle aux États d'Albigeois et aux États de Languedoc; qu'on le prenne uniquement à Rome. Évêque, il tient le Pape pour le premier des évêques, pour son primat, mais non pour son supérieur. Cardinal, il connaît les intrigues des conclaves et peut les rappeler au Souverain Pontife. Il ne se sent point inférieur comme homme, car il est meilleur gentilhomme que ne sont la plupart des Papes. Il ne demande rien, n'étant pas de ceux qui croient se décorer avec les titres qu'octroie un prince étranger. Il est aussi riche presque que le Pape, et cet argent ne vient pas de l'impôt de Rome. Tout cela n'est rien encore : si, par malheur, il était de ceux qui oublient la nation dont ils sont pour la profession qu'ils adoptent, à quoi Bernis

serait-il bon? « Mais il est de ceux qui croient qu'on naît sujet et citoyen avant que d'être prêtre et évêque [1] », il sait les droits de l'Église gallicane, et, s'il est disposé à tous les sacrifices pour maintenir avec Rome l'unité de doctrine, il est prêt à demander à la papauté toutes les concessions lorsqu'il s'agit de la police de l'État. Rome sent alors qu'elle a affaire à un adversaire qui, tout en restant parfaitement respectueux et déférent, ne se laissera ni enjôler ni intimider, et il en résulte que pendant vingt ans le Saint-Siége n'élève en France aucune querelle religieuse.

Et pourtant, de 1769 à 1789, les affaires que traite Bernis sont par milliers, et dans chacune un piége est caché. Oui, mais Bernis qui est prêtre *sait*. Il est instruit non-seulement des lois et des maximes françaises, mais des lois et maximes romaines; il a fait sa rhétorique à Louis-le-Grand et sa théologie à Saint-Sulpice. Il sait que, à Rome, tout a un but, que tout est médité, qu'une perpétuelle conspiration se trame autour du Barbare pour l'amener à faire un pas qui créera un précédent; c'est de ces précédents, si minces qu'ils soient, qu'est faite la politique de Rome, comme c'est de théologie qu'est faite sa diplomatie. Bernis connaît ce vaste réservoir des archives du Vatican, où l'on trouve une solution prête pour chaque question, solution qui toujours est pour Rome, quand c'est la chancellerie romaine qui la donne, et qui est contre Rome quand on se passe de la chancellerie pour la trouver. Il n'ignore pas que, quand le Barbare résiste, Rome qui est éternelle se plaît à attendre. Un règne, un siècle, qu'importe! Il faut alors la forcer, comme on fit dans l'affaire des Jésuites, mais la forcer habilement et sans qu'elle crie. Bernis trouve au juste le moment précis, mais la besogne lui répugne, et il demande de l'aide. Ce sont choses qu'on fait faire; on s'y peut salir.

Grâce à ce prêtre politique, l'affaire des Jésuites, qui menaçait d'amener un schisme, est résolue. Ce n'est rien encore d'avoir emporté l'abolition de l'Institut, il faut la faire maintenir, et c'est une lutte qui dure quinze ans : aurait-on obtenu d'un prêtre

[1] Bernis à Vergennes, 27 septembre 1775. (*Arch. Bernis.*)

qui n'eût point été un politique qu'il comprît l'intérêt capital qu'il y avait pour la France à conserver l'alliance de l'Espagne; qu'il comprît en même temps qu'il valait mieux sacrifier les Jésuites que les Églises de France, d'Espagne, de Portugal et d'Italie, qu'il comprit enfin que cette suppression n'avait rien à voir avec les dogmes et la doctrine catholiques, et que les souverains, dans une question qui regardait la police intérieure de leurs États, avaient le droit absolu d'obtenir satisfaction? Si le négociateur n'avait été qu'un politique, il n'aurait point compris davantage certaines résistances légitimes; il aurait voulu passer par-dessus les règles établies et aurait prétendu contraindre le Pape ou les cardinaux à des actes que les Canons leur interdisaient. D'Aubeterre chargé de l'affaire des Jésuites, c'était la rupture presque nécessaire; Choiseul, négociant seul, avec son impétuosité et sa légèreté natives, c'était le schisme presque assuré. Un prêtre seul pouvait, dans cette lutte contre les prêtres, aboutir à un résultat aussi désirable pour le Saint-Siége que pour les Princes de la Maison de France.

Est-ce donc à dire que le cardinal de Bernis ait été le premier des négociateurs de son temps, qu'il réclame une place parmi les hommes d'État illustres qui ont contribué à la grandeur de leur pays, soit en faisant prévaloir un système d'alliances, soit en exécutant avec un art infini un dessein prémédité? Non. On diminue ses héros en les voulant trop grandir. Bernis connaissait bien la carte d'Europe : il avait acquis sur tout le personnel politique des idées précises; il ne manquait ni de jugement, ni de facilité. Il se trompait rarement dans ses appréciations; il était homme de bon sens, savait garder un secret et n'ignorait aucun de ses devoirs de Ministre : mais il était trop modéré, trop timoré pour concevoir de grands projets. Qu'on lui réservât une part dans l'exécution, il s'en acquittait fort bien; il évitait les piéges qu'on lui tendait, et, tout en négociant avec une extrême bonne foi, il engageait ses adversaires, leur faisait donner des armes contre eux-mêmes, les amenait peu à peu à ses fins : mais il ne fallait point que la situation devînt extrême,

exigeât une fermeté d'âme intrépide; Bernis s'effrayait, se troublait, tombait malade et abandonnait tout.

A Rome, il était sur son terrain; il n'y était point à Versailles. Il avait le tempérament d'un excellent Ambassadeur; il n'avait point le tempérament d'un premier Ministre. C'est qu'en effet sa qualité principale dans la vie privée comme dans la vie publique, était d'être conciliant, aimable, agréable, de laisser aux gens qu'il rencontrait cette impression de confiance satisfaite, qu'il savait donner dès le premier abord et qu'il se plaisait ensuite à cultiver. Ses formes d'une politesse infinie et toujours cérémonieuse, son visage frais et gras, son air, son sourire, sa voix, tout contribuait à ce résultat qui n'était point cherché par lui, tant sa nature l'y portait. Dans le monde politique, il croyait comme dans le Monde à l'amitié : il crut à l'amitié de Clément XIV, et il n'eut point tort : il crut à l'amitié de Pie VI, et il eut raison tant que la France fut puissante. Il crut à l'amitié de Choiseul, de Vergennes et de Montmorin. Il eut ici et là des désillusions, mais nulle désillusion n'était pour changer sa nature.

D'ailleurs, par l'amitié, il avait eu dans sa longue vie assez de satisfactions pour qu'il pût se consoler. Lui, prêtre, lui, Ministre, Cardinal, Ambassadeur, lui, un des hommes les plus riches de l'Europe, les plus comblés de dignités, il avait, comme d'autres, eu des complaisants, des serviteurs et des espions, mais, ce qui est rare partout, en quelque position qu'il se fût trouvé, il avait gardé ses amis. Qu'il en eût parmi les gens de noblesse, ses parents ou ses alliés, cela est naturel; en ce temps, un parent n'était point encore un ennemi; cela était quelque chose qu'une alliance, et, si cela ne créait pas l'amitié, cela n'y nuisait point; mais il en eut parmi les parlementaires, lui prêtre, lui noble, lui qui aurait pu éprouver le double préjugé de la naissance et de la profession; il en eut parmi les gens de lettres, et, probablement parce qu'il n'était plus homme de lettres, il put les conserver; et il ne leur cédait point sur ce qui était de son opinion, pas plus que sur ce qui était de sa dignité; il ne les payait ni en dîners, ni en culottes; il était leur ami, et

c'était tout, et pourtant il le fut. Il eut des prêtres, et, parti avec eux du séminaire, suivant la même carrière, les passant en dignités et en richesses, il sut les préserver de l'envie, les guérir de la jalousie, et demeurer pour eux l'ami de jeunesse. Enfin, il eut des moines! A Rome, il était l'ami du Père Jacquier, un Minime français. Quand il donnait à dîner à quarante ou cinquante personnes, l ne pouvait s'occuper du Père Jacquier qui était au bas bout, et le pauvre Père s'en désolait; alors il convint d'un geste qui devait prouver à son ami qu'il pensait à lui, et ce geste, jamais il ne manquait de le répéter un certain nombre de fois pendant un dîner, lorsque l'étiquette et les convenances l'empêchaient de s'occuper ouvertement du Père Jacquier [1].

Cela n'est point d'une âme d'homme, c'est d'une sensibilité presque féminine. Cela a ce côté d'attention douce qui est des femmes. C'est aussi que Bernis aimait et savait aimer les femmes, et que ses amies femmes avaient donné à sa vie les jouissances les plus profondes et les plus intimes. Il l'a dit dans ses *Mémoires*, et nul n'a pu contester que pour les âmes vraiment aimantes l'amitié *femme* est la vraie amitié. Chez un homme, il y a presque toujours un dessous, une arrière-pensée, un sentiment vague, inavoué même, de convoitise, de jalousie ou de remords: la confidence n'est pas entière; la confiance poussée trop loin peut passer même les bornes de l'honneur; il y a des coins ignorés; l'ombre qui s'y fait s'étend avec la vie et finit par tout envahir. Chez la femme, on trouve quelque chose de plus même que la confiance pleine, que la libre et volontaire confession, c'est cette recherche d'affection tendre, caressante, enveloppante, qui panse toutes les blessures et laisse le cœur satisfait et les sens apaisés.

Bernis sentit profondément ces charmes exquis et rares de l'amitié féminine. Son âme a gardé à travers la vie comme le parfum de ces liaisons où, quoi qu'on en ait dit, l'amour tenait peu de place. Elle n'en a point été si amollie pourtant qu'au jour des résolutions viriles, elle se soit trouvée inférieure à son

[1] Gorani, *Mémoires secrets*, t. II, p. 181.

devoir. Ce devoir eût pu être plus rigoureux ; c'était encore une bonne fortune que de trouver l'évêché d'Albano à défaut de l'archevêché d'Albi, et la pension d'Espagne à défaut du traitement de France. Mais, de même que Bernis accepta la ruine et la quasi-pauvreté, on peut être assuré qu'il eût accepté la prison et la guillotine. On ne croyait pas encore en ce temps-là qu'on pût, sans cesser d'être un homme d'honneur, trahir les serments qu'on a librement prêtés, renier les maîtres à qui l'on doit sa fortune et, pour quelque ignoble place, avilir sa conscience à l'image des filles vénales qui vendent leur amour de rencontre au premier passant qui les accoste. Bernis a payé son honneur de ses biens ; il l'eût payé de sa tête. On trouvait en ce temps-là que ce n'était pas trop cher.

Être un homme d'honneur, un homme aimable, un Ministre patriote, un bon ambassadeur, un prêtre utile, cela n'est point être un grand homme, mais un pays doit souhaiter d'avoir beaucoup de serviteurs ainsi faits, et, quand il les a possédés, il a le devoir de s'en enorgueillir.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

L'EXIL.

1758-1764.

Le Cardinal choisit Vic-sur-Aisne pour lieu de son exil. — Le château de Vic. — L'abbaye de Saint-Médard de Soissons. — Revenus du Cardinal. — Ses dettes. — Sa vie en exil. — Correspondance avec M. de Saint-Florentin; avec le duc de Choiseul. — La Famille Royale et Bernis. — Le Cardinal se prépare à prendre les ordres. — Sa lettre au Pape. — Première ouverture sur le ministère de Rome. — Mort de Madame Infante. — Profession de foi adressée à Rome. — Réponse de Clément XIII. — Demande d'un siége épiscopal. — Le Cardinal reçoit le sacrement de l'Ordre. — Permission de voyager. — Bernis en Languedoc; sa vie. — Ses correspondants. — Retour à Vic. — Séjour au Plessis. — La grande maitrise des compagnies de jeu de l'arc. — Les *Quatre Saisons*. — Rentrée à la cour. — Mort de madame de Pompadour. — L'archevêché d'Albi. — Sacre du Cardinal 1

CHAPITRE II

L'ARCHEVÊCHÉ D'ALBI.

1764-1769.

Le siége d'Albi. — Grandeurs de l'évêque. — L'archevêché d'Albi. — Droits. — Palais. — Les Petits États d'Albigeois. — Les États de Languedoc. — Entrée du Cardinal à Albi. — Sa prise de possession. — Vicaires généraux. — Ordre et tenue de maison. — Le catéchisme de Bernis. — Le séminaire. — Les églises. — Les pauvres. — L'instruction publique. — Administration de la commune d'Albi. — Rôle du Cardinal dans la tenue des Petits États. — Finances. — Emprunts. — Routes. — Maréchaussée. — Indigents. — Agriculture et industrie. — Idées politiques de Bernis. — Le Roi. — La Famille Royale. — Correspondances avec ses divers membres. — Autres correspondants. — Voltaire. — Vie à Albi. — L'intérieur du Cardinal. — Occupations de Bernis. — Sa famille. — Absence d'ambition. — La terreur du conclave. 38

CHAPITRE III

LE CONCLAVE DE 1769.

Mort de Clément XIII. — État de l'Église. — Les Jésuites. — L'Infant de Parme. — Occupation du Comtat et de Bénévent. — Le Roi d'Espagne. — Instances pour la suppression des Jésuites. — Clément XIII meurt à temps.

— Quel sera son successeur? — Cardinaux romains et étrangers. — Cardinaux français. — Luynes et Bernis partent pour Rome. — Sentiments de Bernis. — Quel appui trouvera-il à Rome? — L'Ambassadeur de France et son secrétaire. — D'Aubeterre empêche l'élection précipitée. — Joseph II à Rome. — Sa visite au conclave. — Voyage de Bernis. — Ses instructions. — Les idées de la cour d'Espagne. — Lettres de Choiseul. — Bernis entre au conclave. — Lutte contre d'Aubeterre et les Espagnols. — Les cardinaux français approuvés par Choiseul. — Négociations des cardinaux espagnols. — Inquiétudes de Bernis. — La négociation espagnole aboutit. — Ganganelli. — Bernis et Ganganelli. — Convention conclue. — Exaltation de Clément XIV. 77

CHAPITRE IV

LE MINISTÈRE DE ROME.

1769.

Le Cardinal n'avait point l'idée de rester à Rome. — Ses projets. — Choiseul lui propose la légation de Rome. — Conditions mises par Bernis à l'acceptation. — Choiseul veut se réconcilier avec le Cardinal. — Lettre du Roi. — Quelles étaient les négociations à suivre. — Effet produit par la nomination de Bernis. — Affaire du Nonce Giraud. — Installation à Rome : le logement. — Personnel et domestiques. — Carrosses. — Réceptions. — Traitement du Cardinal. — Le protectorat des églises de France. — Auditeur de Rote. — Consul. — Poste française. — Pieux établissements. — Académie de France. — La remise du chapeau. — La *Facciata*. — Première audience du Pape. — Remise des lettres de créance. 113

CHAPITRE V

L'AFFAIRE DES JÉSUITES JUSQU'A LA CHUTE DU DUC DE CHOISEUL.

1769-1771.

Clément XIV. — Son caractère. — Son entourage. — Les agents d'Espagne. — Le parti des Jésuites. — Diverses affaires à résoudre par le Pape. — La question des Jésuites prime tout. — Première démarche de l'Espagne. — Ce qu'on pense de Bernis à Madrid. — Bernis a ordre de présenter un mémoire. — Audience du Pape. — Réflexions du Cardinal. — Avignon. — Nouveaux soupçons du roi d'Espagne. — Ultimatum de Choiseul. — Son opinion sur les Jésuites. — Scène violente avec le nonce Giraud. — Le Pape promet de tout céder. — Il offre d'écrire au Roi. — Bernis lui demande un bref approuvant l'extinction. — Il le promet. — Bref adressé au Roi. — Nouveaux soupçons de l'Espagne contre le Cardinal. — Tanucci. — Centomani. — Condition mise par le Pape à l'expédition du bref d'approbation. — Choiseul la refuse; l'Espagne l'accepte. — Malentendu entre Rome, Madrid et Versailles. — Bernis, agissant de lui-même, obtient une lettre du Pape pour le roi d'Espagne. — Force de cet engagement. — Malgré cela, on retire à Bernis la conduite de la négociation. — Bernis subordonné aux agents de l'Espagne. — Il ne doit rien faire sans eux. — Le Pape demande que le bref d'approbation reste secret. — Négociation directe entre Charles III et Clément XIV. — L'*Immaculée Conception*. — Les Jésuites affectent de triompher. — Nouvelles attaques de l'Espagne contre Bernis. — Bernis pose le dilemme : ou les Jésuites, ou Avignon. — Réponse de Choiseul. — Difficultés entre l'Espagne et l'Angleterre.

— Lettres de Choiseul. — Disgrâce de Choiseul. — La politique va-t-elle changer? 140

CHAPITRE VI

LE DUC D'AIGUILLON ET ROME.

Décembre 1770. — Mars 1772.

Lettre de Louis XV au roi d'Espagne. — Réponse de Charles III. — Le Pacte de famille subsiste. — Que va devenir l'affaire des Jésuites? — Les Jésuites sont dans la joie. — Pourtant, Louis XV semble persister dans ses intentions. — L'Espagne complique la négociation des Jésuites de la canonisation de don Juan de Palafox. — Bernis revient à parler de la restitution d'Avignon. — Avignon réclamé par le Nonce. — On ne parle point à Bernis de cette démarche. Bernis reparle du bref d'approbation. — La cour de Versailles refuse de recevoir ce bref. — Bernis reparle d'Avignon. — On lui dévoile enfin la demande du Nonce, qu'on communique aussi à l'Espagne. — L'Espagne refuse nettement qu'on rende Avignon avant la suppression des Jésuites. — Le Pape ordonne la visite du Collége Romain. — Lutte entre Grimaldi et Giraud. — Puissance de Giraud à Versailles. — Giraud, néanmoins, vaincu par Grimaldi. Il faut en finir à Rome. — Nécessité de changer les agents. — Azpuru, très-malade, et séduit par un chapeau. — Bernis employé par d'Aiguillon à poursuivre un chapeau pour La Roche-Aymon et pour Giraud ; — à obtenir quantité de grâces pour Madame Louise. — Il n'a plus ni le temps ni le moyen de s'occuper des Jésuites. — Azpuru demande à être remplacé. — Le comte de Lavaña nommé ministre d'Espagne à Rome. Il meurt. — Clément XIV redouble de grâces pour Bernis et pour la France. — Don Joseph Moniño nommé ministre d'Espagne 174

CHAPITRE VII

LA SUPPRESSION DES JÉSUITES.

Mai 1772. — Août 1773.

Pouvoirs et instructions de Moniño. — Terreur à Rome à son approche. — Bernis a peur. — Le Pape cherche à se ménager des protecteurs. — Arrivée de Moniño. — Sa première entrevue avec Bernis. — Plan de Moniño. — Il remet ses lettres de créance. — Le Pape essaye de gagner du temps. — Première audience qu'il donne à Moniño. — Moniño remet le plan de suppression. — Rôle dont Bernis est chargé. — Rôle de Moniño. — Il offre la restitution d'Avignon. — Mesures prises contre les Jésuites. — Nouvelles instances de la cour de Madrid. — Ordres donnés par Louis XV. — La villégiature interrompt la négociation. — Le Pape annonce qu'il va communiquer son plan. — Attaques de Moniño. — Zelada chargé de travailler au plan de suppression. — Secret absolu recommandé. — Conférences de Moniño et de Zelada. Ils rédigent le bref de suppression. — Fermeture de divers établissements des Jésuites. — Les archevêques des États Pontificaux et les Jésuites. — On ne croit pas que le Pape se décide. — Il se décide. — La copie du bref à Madrid, à Versailles, à Vienne. — Le consentement de Marie-Thérèse obtenu dès le mariage de Marie-Antoinette. — Quand doit se faire la restitution d'Avignon? — Expédients proposés. — L'Infant de Parme. — L'Espagne ne veut restituer Avignon qu'après la suppression. — Le bref est signé. — Nouveaux retards

dans la publication. — Le secret éventé. — Le bref est enfin expédié aux diverses Cours. — Il est exécuté. — Analyse du bref : *Dominus ac redemptor*. — Effet en France. — Diverses opinions sur l'utilisation du bref. — Restitution d'Avignon. — Rôle de l'Infant de Parme. — Tanucci. — La restitution offerte par la France. — Conditions posées. — Bernis, trop empressé, annonce au Pape la restitution. — La restitution. — Les conditions mises par la France, violées trois jours après la restitution. — Réparations demandées 201

CHAPITRE VIII

TENTATIVES POUR LE RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES.

Août 1773. — Avril 1774.

Influence de Madame Louise. — Esprit du haut clergé. — D'Aiguillon essaye de gagner du temps. — Louis XV, ses filles. — Projet de rappel des Jésuites. — Bernis annonce l'envoi de pièces accusatrices. — Ses affirmations à ce sujet. — Les Jésuites de Silésie. — Le Pape demande au Roi de retarder la déclaration en faveur des Jésuites. — Les Jésuites sollicitent l'établissement d'une Congrégration où ils seront tous réunis. — Arguments opposés par Bernis. — La crise à Versailles. — Madame Louise et les chandeliers du Collége Romain. — Plan de la Congrégation à former. — Bernis défend le Bref de suppression. — Il demande une déclaration au Pape. — Le Pape promet d'adresser un Bref au Roi. — Il adresse le Bref à Bernis. — D'Aiguillon seul lutte à Versailles. — Il détourne les efforts des partisans des Jésuites. — Le Pape expédie enfin le Bref à Bernis. — Analyse du Bref. — Dépêche de Bernis sur le Bref. — On n'en fait rien à Versailles. — Puissance du duc d'Aiguillon. — Maladie et mort de Louis XV. — Retraite de d'Aiguillon 240

CHAPITRE IX

MORT DE CLÉMENT XIV.

Mai-septembre 1774.

Louis XV et le cardinal de Bernis. — Effet produit à Rome par la maladie et la mort du Roi. — Louis XVI et Bernis. — Service funèbre célébré à Rome. — Bernis et la nouvelle Cour. — Le Pape demande que Bernis conserve son ministère. — Bernis protecteur des églises de France. — Sa grande situation en Europe. — Les *affaires* ont plus que les grandes négociations établi sa réputation. — Détail des *affaires* de 1769 à 1774. — Les Stuarts. — La famille de Bernis. — La vie et la représentation du Cardinal. — Affluence de voyageurs. — Maladie de Clément XIV. — Origines de cette maladie. — État physique et moral du Pape. — L'agonie. — La mort. — On parle d'un empoisonnement. — Témoignages pour et contre l'empoisonnement. — Qui aurait eu intérêt à l'empoisonnement? — La mort de Clément XIV expliquée. — Clément XIV n'a pas été empoisonné 267

CHAPITRE X

EXALTATION DE PIE VI.

Septembre 1774. — Février 1775.

Insultes à la mémoire de Clément XIV. — Persécutions contre ses confidents. — Quel parti a eu intérêt à accréditer le bruit de l'empoisonnement. —

Obsèques du Pape. — Plan de campagne de Bernis. — Opinion des Souverains. — Intrigues pour une élection précipitée. — Bernis se défend. — Arrivée de Luynes. — Formation de l'*Exclusive*. — Pamphlets. — Leur répression. — Négociations. — Bernis propose Braschi. — Bernis reçoit l'ambassadeur extraordinaire de l'Empereur. — Il faut renoncer à Braschi. — État du conclave au 1er janvier 1775. — Conférences pour l'examen des candidats. — On revient à Braschi. — Son élection. — Pie VI. — Triomphe de Bernis. — Calomnies contre lui. — Nécessité d'une victoire pour conserver le Ministère de Rome. — On ne songe plus à le lui disputer. 300

CHAPITRE XI

LES JÉSUITES SOUS LE PONTIFICAT DE PIE VI.

1775-1786.

Pie VI. — Son caractère. — Affaires pendantes avec la France : Avignon; les Jésuites. — Solution de l'affaire d'Avignon. — Les Jésuites. — Pie VI et l'empoisonnement de Clément XIV. — Le procès de l'ex-général Ricci. — Mort de Ricci. — Punitions infligées aux autres accusés. — La mémoire de Ganganelli. — Fabri Ganganelli. — Procès de Bischi. — Les Jésuites de Silésie et de Russie. — Garampi. — Pouvoirs donnés aux Jésuites insoumis. — Lettres et contre-lettres. — Opinion de Vergennes. — Poursuites contre les Oratoriens de Rome. — Rescrits donnés aux Jésuites. — Protestations de l'Espagne. — Suppression de la Haquenée. — Les Rescrits sont retirés. — Disgrâce de Tanucci. — Florida Blanca, premier Ministre à Madrid, remplacé à Rome par Grimaldi et Azara. — Disgrâce de Pombal. — Les Jésuites reprennent la lutte. — Affaire de Palafox. — Les Jésuites de Pologne. — Leur marche. — Vergennes ouvre les yeux à Bernis. — Promesses du Pape. — Expédients proposés par Vergennes. — L'Espagne se fâche. — Le Pape a l'air de céder. — Ses actes. — Grimaldi à Rome. — Nouvelles promesses de Pie VI. — Nouveaux actes. — Révolte des Cours catholiques. — Nouvelles promesses du Pape. — L'Espagne essaye de le tenir. — Consistoire du 25 décembre 1778. — La daterie et l'Espagne. — Maladie de Pie VI. — Éventualité d'un conclave. — Union projetée entre les Couronnes. — Noviciat des Jésuites en Russie. — Négociation mal conduite par Vergennes. — La Ligue des neutres. — Inaction de la maison de France. — Correspondance de Pie VI avec Catherine. — Promesses du Pape. — Lettre à la Czarine. — Bref aux souverains catholiques. — Les Jésuites rétablis de fait. — Labre. — Sa vie. — Sa mort. — Labre opposé à Palafox et canonisé par les Jésuites. 319

CHAPITRE XII

L'AUBERGE DE FRANCE AU CARREFOUR DE L'EUROPE.

1775-1787.

Le rôle de Bernis comme Ministre d'État. — Sa correspondance avec M. de Vergennes. — Informations qu'il est à même de recueillir. — Les voyageurs français. — La duchesse de Chartres. — Le duc de Chartres. — Projets de voyages en Italie des Princes du sang. — Le chevalier de Pougens. — L'abbé de Bourbon. — Relations de Bernis avec la Cour de Versailles. — Fêtes qu'il donne à l'occasion de la naissance du Dauphin. — Bernis et les princes d'Espagne. — Bernis et les princes de Russie. — Bernis et les princes de Suède. —

Gustave III. — Ses démarches en faveur de l'évêque d'Apollonie. — Bernis et les princes de la maison régnante d'Angleterre. — Les Stuarts. — Les Allemands. — Joseph II. — Bernis n'intervient point dans la lutte engagée entre l'Empereur et le Pape. — Son opinion sur le voyage de Pie VI à Vienne. — La France obligée d'arrêter les empiétements de l'Autriche. — Les coadjutoreries. — Parme et l'Archiduchesse infante. — Affaires de Naples. — Marie-Caroline. — Brouille avec l'Espagne. — Voyage de Bernis à Naples. — Correspondance avec la reine de Naples. — Changement de scène. — Marie-Antoinette et le Pacte de famille. — Bernis lutte en vain. — Triomphe de l'influence autrichienne. 373

CHAPITRE XIII

LES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC ROME PENDANT LE PONTIFICAT DE PIE VI.

1775-1788.

Les affaires. — Sécularisation des Ordres monastiques. — Ordre de Saint-Antoine de Viennois. — Les Célestins. — Les Bénédictins. — La Stricte Observance de Cluny. — Les biens des Jésuites au Levant. — Le *gratis*. — Les Bulles, revenu des cardinaux romains. — Situation de ces cardinaux sous le pontificat de Pie VI. — Les Neveux. — Bernis et les neveux du Pape. — Les Secrétaires d'État. — Les bénéfices réservés au Pape. — Les dispenses. — Les évêques *in partibus*. — Le prince de Montbarrey et sa fille. — Dom Miroudot, évêque de Babylone. — Le duc de Polignac. — Canonisations. — Le choix des Nonces. — Malte. — Le comtat Venaissin. — Les cardinaux français. — Promotion des Couronnes. — Chapeau extraordinaire pour le neveu de M. de Maurepas. — Affaire du Cardinal de Rohan. — Y aura-t-il des cardinaux français? — Le chapeau de M. de Brienne. — La Révolution. 416

CHAPITRE XIV

LA RÉVOLUTION.

LA RUINE.

1787. — Nov. 1789.

Bernis tenu au courant de l'esprit de la France par ses nombreux correspondants. — La correspondance officielle. — La Cour se désintéresse de Rome. — Bernis n'est point admis à parler de la politique intérieure. — On songe à le rappeler pour le faire président du Clergé aux États généraux. — Necker. — Ses hostilités contre Rome. — Autres symptômes de l'ébranlement des esprits. — Les pamphlets. — Le duc d'Orléans. — Ouvertures des États généraux. — Bernis prêche la résistance. — Le 14 juillet à Rome. — Rome en 1789. — Puissance apparente de Bernis. — La nuit du 4 août. — Les *annates*. — Le germe de la Constitution civile. — Montmorin demande que Rome suspende la perception des annates. — Bref du Pape au Roi. — Louis XVI, après avoir eu la pensée de négocier avec le Pape, approuve purement et simplemen l'arrêté du 4 août. — Le Pape suspend le payement des annates. — Les biens du clergé. — Protestation de Bernis. — Bernis entièrement ruiné. — Comment il accepte la ruine. 449

CHAPITRE XV

LA RÉVOLUTION.

LA DESTITUTION.

Nov. 1789. — Mars 1791.

L'hiver de 1789-90 à Rome. — Les émigrés. — Les révolutionnaires. — Les pensionnaires de l'Académie. — Les voyageurs. — Les Polignac. — La famille du Cardinal. — Bruit du rappel de Bernis. — Mauvaises nouvelles d'Albi. — Politique de la France à Rome. — Suppression des Ordres religieux. — Le Pape se borne à prononcer une allocution en consistoire secret. — Bref au cardinal de La Rochefoucauld. — Le jubilé. — Affaire d'Avignon. — La Constitution civile du clergé. — Louis XVI est averti que la sanction amènera une rupture. — Le Roi s'engage à sanctionner. — Il essaye d'engager le Pape à une approbation. — Lettre officielle. — Négociation secrète. — Mémoires présentés au Pape par Bernis. — Bref de Pie VI au Roi. — Avant que ce bref soit parvenu à Paris, la Constitution civile est sanctionnée. — Bref du 22 septembre 1790. — Application de la Constitution civile. — Tentative de négociation de l'abbé Expilly. — Protestation de Bernis. — Décret sur le serment. — La sanction suspendue. — Dépêches adressées au Pape. — Le décret sanctionné avant le retour du courrier de Rome. — Le refus de serment. — Bernis refuse le serment pur et simple. — Mémoire remis au Pape par Azara. — Le serment de Bernis renvoyé par l'Assemblée. — Menaces de destitution. — Réponses de Bernis. — Brefs du Pape sur le serment. — Bernis reçoit ses lettres de rappel. — Dernière dépêche du Cardinal. — L'archevêché d'Albi. — Le coadjuteur. — La révolution à Albi. — La résistance. — Élection d'un évêque constitutionnel. — Lettre pastorale du Cardinal. — Mesures prises contre Bernis. — Suppression de son traitement. — Pillage de son mobilier. 468

CHAPITRE XVI

LES DERNIÈRES ANNÉES DU CARDINAL.

1791-1794.

M. de Ségur nommé ambassadeur à Rome. — Le Pape refuse de le recevoir. — Le mannequin du Pape brûlé au Palais-Royal. — Vaine protestation du Nonce. — Son départ. — Rupture des relations diplomatiques. — Mesdames de France à Rome. — Leur réception par Bernis, — par le Pape. — Vie de Mesdames à Rome. — Circulaire Montmorin. — Fuite du Roi. — Fausse nouvelle de l'arrivée du Roi à Montmédy. — Bref du Pape au Roi. — Le Roi ramené à Paris. — Divisions entre les émigrés. — Rôle que Bernis aurait pu jouer. — Son opinion sur les émigrés, sur la coalition. — Il ne veut point qu'on mêle la religion à la politique. — Le 25 août 1791. — Bernis au second plan à Rome. — La pension d'Espagne. — Arrivée de l'abbé Maury. — Lutte entre Bernis et Maury. — Triomphe de Maury. — Bernis suspect. — Ses idées toujours les mêmes. — Défaite de l'armée prussienne. — Revirement à Rome. — Les relations de la France avec le Gouvernement pontifical. — Arrestation de Chinard. — Affaire de Hugou de Bassville. — Négociation de Cacault. — Rôle de Bernis. — Émeute du 11 février 1793. — Notification de la mort de Louis XVI. — Bernis attaqué à Rome par les prêtres émigrés. — Faveur de Maury. — Bernis et les œuvres pies françaises. — Funérailles de Louis XVI à Rome. —

Mort de la Reine. — Mort de madame de Polignac. — Mort du duc de Penthièvre. — Découragement du Cardinal. — Derniers services qu'il rend aux Princes. — Le chapeau de Maury. — Le *Régent* en Espagne. — Mort du marquis de Monteil. — Testament du Cardinal. — Sa mort. — Ses obsèques. — Ses cendres transportées à Nîmes. — Monuments qu'on lui élève à Nîmes et à Rome. — Conclusion 506

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

